



PREMIO ISTITUTO SANGALLI *∫* 2020

Jean Sènié

# ENTRE L'AIGLE, LES LYS ET LA TIARE

**Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)**



PREMIO ISTITUTO SANGALLI PER LA STORIA RELIGIOSA

ISSN 2704-5749 (PRINT) | ISSN 2612-8071 (ONLINE)

- 11 -

PREMIO ISTITUTO SANGALLI PER LA STORIA RELIGIOSA  
SANGALLI INSTITUTE AWARD IN RELIGIOUS HISTORY

*Director*

Maurizio Sangalli, University for Foreigners of Siena, Italy

*co-Director*

Massimo Carlo Giannini, University of Teramo, Italy

*Scientific Board*

Paolo Branca, Catholic University of Sacro Cuore of Milan, Italy

Lucia Ceci, University of Rome Tor Vergata, Italy

Roberto Di Stefano, National University of La Pampa, Argentina

Carlo Fantappiè, Roma Tre University, Italy

Myriam Greilsammer, Bar-Ilan University, Israel

Gert Melville, Technische Universitaet Dresden, Germany

Ferial Mouhanna, Damascus University, Syrian Arab Republic

Paolo Naso, Sapienza University of Rome, Italy

Olivier Poncet, École nationale des chartes, France

Myriam Silvera, University of Rome Tor Vergata, Italy

Lorenzo Tanzini, University of Cagliari, Italy

*Jury, year 2020*

Paolo Branca, Catholic University of Sacro Cuore of Milan, Italy

Lucia Ceci, University of Rome Tor Vergata, Italy

Massimo Carlo Giannini, University of Teramo, Italy

Raimondo Michetti, Roma Tre University, Italy

Kenneth Stow, HCMH, The Haifa Center for Mediterranean History, Israel

Jean Sènié

# Entre l'Aigle, les Lys et la tiare

Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France  
(1530-1590)

FIRENZE UNIVERSITY PRESS

2021

Entre l'Aigle, les Lys et la tiare : les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590) / Jean Sènié. – Firenze: Firenze University Press, 2021.  
(Premio Istituto Sangalli per la storia religiosa ; 11)

<https://www.fupress.com/isbn/9788855185196>

ISSN 2704-5749 (print)  
ISSN 2612-8071 (online)  
ISBN 978-88-5518-518-9 (Print)  
ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF)  
ISBN 978-88-5518-520-2 (XML)  
DOI 10.36253/978-88-5518-519-6

Graphic design: Antonino Dolce, Lettera Meccanica SRLs  
Front cover: Villa d'Este, Tivoli.

*FUP Best Practice in Scholarly Publishing* (DOI [https://doi.org/10.36253/fup\\_best\\_practice](https://doi.org/10.36253/fup_best_practice))

All publications are submitted to an external refereeing process under the responsibility of the FUP Editorial Board and the Scientific Boards of the series. The works published are evaluated and approved by the Editorial Board of the publishing house, and must be compliant with the Peer review policy, the Open Access, Copyright and Licensing policy and the Publication Ethics and Complaint policy.

*Firenze University Press Editorial Board*

M. Garzaniti (Editor-in-Chief), M.E. Alberti, F. Vittorio Arrigoni, E. Castellani, F. Ciampi, D. D'Andrea, A. Dolfi, R. Ferrise, A. Lambertini, R. Lanfredini, D. Lippi, G. Mari, A. Mariani, P.M. Mariano, S. Marinai, R. Minuti, P. Nanni, A. Orlandi, I. Palchetti, A. Perulli, G. Pratesi, S. Scaramuzzi, I. Stolzi.

📖 The online digital edition is published in Open Access on [www.fupress.com](http://www.fupress.com).

Content license: except where otherwise noted, the present work is released under Creative Commons Attribution 4.0 International license (CC BY 4.0: <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>). This license allows you to share any part of the work by any means and format, modify it for any purpose, including commercial, as long as appropriate credit is given to the author, any changes made to the work are indicated and a URL link is provided to the license.

Metadata license: all the metadata are released under the Public Domain Dedication license (CC0 1.0 Universal: <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/legalcode>).

© 2021 Author(s)

Published by Firenze University Press  
Firenze University Press  
Università degli Studi di Firenze  
via Cittadella, 7, 50144 Firenze, Italy  
[www.fupress.com](http://www.fupress.com)

*This book is printed on acid-free paper  
Printed in Italy*

# Sommaire

<b>Epigraphe</b>	<b>9</b>
<b>Table des abréviations</b>	<b>11</b>
<b>Table des illustrations</b>	<b>13</b>
<b>Avertissement sur l'usage des langues pour l'onomastique</b>	<b>15</b>
<b>Introduction</b>	
<b>Un parcours d'exception au XVI<sup>e</sup> siècle : les cardinaux Ippolito II et Luigi d'Este</b>	<b>17</b>
I. La villa d'Este et le mécénat des cardinaux à la Renaissance	17
II. Les vitae cardinalium familiae estensis	26
III. Renouveaux historiographiques	30
IV. L'émergence d'un modèle de pouvoir original entre la France et l'Italie	37
V. Présentation des sources et du plan	40

**Chapitre I****Les années françaises d'Ippolito II d'Este (1536-1549) 47**

I. La quête de l'autonomie : à la conquête du chapeau de cardinal (1536-1539)	47
II. Ippolito II d'Este à la cour de France (1536-1549)	52
III. Ippolito II d'Este et la politique extérieure du duché de Ferrare (1536-1549)	59
IV. Une mission à l'interface de la France, du duché de Ferrare et de la papauté : l'ambassade d'Ippolito II d'Este à Venise en 1544	72
V. Les réseaux du cardinal de Ferrare et l'insertion dans une nouvelle société politique	78
VI. Le retour d'Ippolito II d'Este en Italie (1547-1549)	84

**Chapitre II****Ippolito II d'Este dans les affrontements des dernières guerres d'Italie (1549-1559) 87**

I. Récit des opérations militaires	89
A. Le contexte européen au début des années 1550	89
B. Le choix d'Ippolito II d'Este	91
C. Le déroulement de la lieutenance générale	95
D. Le départ du cardinal de Ferrare et la fin de la guerre de Sienne	99
II. Les multiples lectures de l'événement	101
A. Portrait d'Ippolito II d'Este en soldat	101
B. Portrait d'Ippolito II d'Este en politique	104
a. <i>Étude du fonctionnement politique siennois pendant la lieutenance générale</i>	104
b. <i>À la tête du réseau français ?</i>	106
c. <i>Portrait d'Ippolito II d'Este en dilettante, à l'origine des accusations contre le fils de Lucrèce Borgia ?</i>	112
III. Les enjeux et les conséquences de la lieutenance générale	114
A. Un conflit se déroulant à plusieurs échelles	114
B. Les redéploiements du positionnement politique d'Ippolito II d'Este (1555-1559)	117
C. Le service direct du royaume de France, une impasse ? (1555-1559)	124

**Chapitre III****Servir le roi, le duc et le Pape - Les années italiennes d'Ippolito II d'Este (1559-1572) 131**

I. La question de la prééminence sur la diplomatie romaine et italienne	132
A. Une vision maximaliste chez Ippolito II d'Este : la crise de 1549-1550	132
B. La position fragilisée d'Ippolito II d'Este : les années 1560	141

II. Ippolito II d'Este : six conclaves et le rêve de devenir pape	145
A. 1549-1559 : quatre conclaves pour devenir Pape	145
a. 1549 : <i>Premier conclave en tant que cardinal protecteur</i>	145
b. <i>Les deux conclaves de 1555 et l'accusation de simonie</i>	150
c. <i>Le conclave de la dernière chance 1559</i>	155
B. 1566-1572 : les conclaves de la résignation	159

#### **Chapitre IV**

#### **Les cardinaux d'Este et la vie de cour** **163**

I. Résider et accueillir : les résidences de la faveur pour les cardinaux d'Este	164
A. Loger à la Cour de France	164
B. Des prélats bâtisseurs	168
II. Les plaisirs du jeu et de la table : parcours d'intégration curiale	175
A. Se divertir et savoir divertir	175
B. À la table des cardinaux	179
III. Le problème de la circulation des modèles culturels chez les Este : l'exemple des deux cardinaux d'Este	183
A. Les cardinaux d'Este, médiateurs de productions culturelles	183
B. Les muses dans la Cour des cardinaux d'Este : patronage des cardinaux d'Este, politique de la grandeur et logique curiale polycentrique	188
C. Des pratiques culturelles à cheval entre la France et l'Italie	192

#### **Chapitre V**

#### **Les cardinaux d'Este et leurs bénéfices ecclésiastiques** **197**

I. Une cartographie des biens des cardinaux d'Este	199
A. L'acquisition et la consolidation d'un patrimoine bénéficial unique	199
a. <i>Ippolito II d'Este (1536-1572)</i>	199
b. <i>Luigi d'Este (1570-1586)</i>	221
B. Les revenus français des cardinaux d'Este	233
a. <i>Propositions d'estimation de la part d'origine française dans la fortune des cardinaux d'Este</i>	233
b. <i>Le rôle de la protection des intérêts du royaume de France en Cour de Rome</i>	237
II. Les rouages financiers de la puissance des cardinaux d'Este	240
A. L'intendance des biens des cardinaux d'Este	240
B. Le fonctionnement au quotidien	244
C. Le poids de l'entretien des bénéfices dans les finances des cardinaux d'Este	250

#### **Chapitre VI**

#### **Une reconfiguration des rapports de pouvoir entre la France et un cardinal d'Este : Luigi d'Este à Rome (1577-1586)** **255**

I. Luigi d'Este et la protection des intérêts de la couronne de France	257
--	-----

II. Les enseignements des vacances d'ambassadeurs	264
III. Un conseiller et un auxiliaire des ambassadeurs	269
A. La fonction de guide des cardinaux d'Este	270
B. La possibilité de démultiplier les canaux diplomatiques pour la monarchie française	278
C. Le milieu français à Rome	280
IV. Le cardinal d'Este, rouage indispensable du processus de prise de décision de la diplomatie française	289
<b>Conclusion générale</b>	<b>293</b>
<b>Annexe</b>	
<b>Les hommes des cardinaux</b>	<b>303</b>
I. Les hommes d'Ippolito II d'Este dans le royaume de France	303
II. Les hommes de Luigi d'Este	306
<b>Bibliographie</b>	<b>309</b>
I. Sources manuscrites	309
II. Sources imprimées	314
III. Travaux	319
IV. Ressources en ligne	344
<b>Remerciements</b>	<b>345</b>
<b>Index des noms propres</b>	<b>349</b>

# Epigraphe

Ce que tu as hérité de ton père, acquiers-le pour le posséder<sup>1</sup>.

Un autre jeu dont je raffolais, c'est cet instrument de merveilles qu'on appelle kaléidoscope : une sorte de lorgnette qui, dans l'extrémité opposée à celle de l'œil, propose au regard une toujours changeante rosace, formée de mobiles verres de couleur emprisonnés entre deux feuilles transparentes. L'intérieur de la lorgnette est tapissé de miroirs où se multiplie symétriquement la fantasmagorie des verres que déplace entre les deux feuilles le moindre mouvement de l'appareil. Le changement d'aspect des rosaces me plongeait dans un ravissement indicible. [...] Pour moi je ne procédais pas de même : sans quitter la scène des yeux, je tournais le kaléidoscope doucement, doucement, admirant la lente modification de la rosace. Parfois l'insensible déplacement d'un des éléments entraînait des conséquences bouleversantes. J'étais autant intrigué qu'ébloui, et bientôt voulus forcer l'appareil à me livrer son secret. Je débouchai le fond, dénombrai les morceaux de verre, et sortis du fourreau de carton trois miroirs ; puis les remis, mais, avec eux, plus que trois ou quatre verroteries. L'accord était pauvre ; les changements ne causaient plus de surprise ; comme on suivait bien les parties ! Comme on comprenait bien le pourquoi du plaisir !<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Johann Wolfgang Goethe, *Faust I*, trad. de Gérard de Nerval, Paris, Gallimard, Théâtre complet, 1951, p. 971. Le texte allemand est le suivant : « Was du erbt von deinen Vätern hast/Erwirb es, um es zu besitzen ».

<sup>2</sup> André Gide, *Si le Grain ne meurt*, dans *Souvenirs et voyages*, éd. Pierre Masson, Paris, Gallimard, 2001, p. 83-84.



## Table des abréviations

- AMST* : Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia e d'Arte  
A.N. : Archives Nationales, Paris  
*A.N.G.* : *Acta Nuntiaturae Gallicae*  
AAV : Archivio Apostolico Vaticano  
Arch. Consist. : Archivio consistoriale  
Arch. du ministère des Aff. Etr. : Archives du ministère des Affaires Étrangères,  
Paris  
Arm. : Armadio  
ASMo : Archivio di Stato di Modena  
ASMa : Archivio di Stato di Mantova  
ASFi : Archivio di Stato di Firenze  
ASNa : Archivio di Stato di Napoli  
ASSi : Archivio di Stato di Siena  
ASVe : Archivio di Stato di Venezia  
Barb. Lat. : Barberini Latini  
BAV : Biblioteca Apostolica Vaticana  
BE : Biblioteca Estense, Modène  
BnF : Bibliothèque nationale de France, Paris  
*C.A.F.* : Marichal Paul (éd.), *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, Paris, Imprimerie  
nationale, 1887-1908, 10 vol (Collection des ordonnances des roi de France)  
*C.A.H.* : *Catalogue des actes de Henri II*, Paris, 1979-2010, 7 t. parus (1547-1553).  
*CT* : *Concilium Tridentinum. Diariorum, actorum, epistolarum, tractatum nova  
collectio*, éd. Görres Gesellschadt, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 13 vol.  
*CCJDB* : *Correspondance du Cardinal Jean Du Bellay*  
Eubel : Eubel Konrad, *Hierarchia catholica medii aevi, sive Summorum  
pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab anno 1198*

FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup\_best\_practice)

Jean Sènié, *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, © 2021 Author(s), content CC BY 4.0 International, metadata CC0 1.0 Universal, published by Firenze University Press ([www.fupress.com](http://www.fupress.com)), ISSN 2705-0297 (online), ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF), DOI 10.36253/978-88-5518-519-6

*usque ad annum perducta e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita per Conradum Eubel, Monasterii, Sumptibus et Typis Librariae Regensbergianae, vol. 3, 1923.*

Fr. : Français

*Gallia Christiana : Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...*, Paris, 1715-1870, 16 vol.

*HGL : Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives par Cl. Deciv & J. Vaissete. [Édition accompagnée de dissertations & notes nouvelles contenant le Recueil des inscriptions de la province, continuée jusques en 1790 par Ernest Roschach]*, Toulouse, Privat, 1872-1904, 16 volumes.

It. : Italien

M.C., Ét. : Minutier Central, Étude

Lancellotti : Lancellotti Tommasino, *Cronaca modenese di Tommasino de' Bianchi detto de' Lancellotti*, Parme, Pietro Fiaccadori, 1862-1884, 13 vol.

*Lettres de Catherine de Médicis* : Baguenault de Puchesse Gustave, Ferrière-Percy Hector et Lesort André (éd.), *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880-1943, 11 tomes.

*Lettres de Henri III* : Champion Pierre, François Michel et Boucher Jacqueline, *Lettres de Henri III. Roi de France*, Paris, Société d'Histoire de France, 1959-2018 18 tomes.

PC : Firpo Massimo et Marcatto Dario (éd.), *I processi inquisitoriali di Pietro Carnesecchi (1557-1567)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2000.

PM : Firpo Massimo et Marcatto Dario (éd.), *Il processo inquisitoriale del cardinal Giovanni Morone*, Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2011-2015.

PS : Firpo Massimo et Pagano Sergio (éd.), *I processi inquisitoriali di Vittore Soranzo; 1550-1558*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2004.

Reg. Vat. : Registri Vaticani

Ribier : Ribier Guillaume, *Lettres et mémoires d'Etat, des Roys, Princes, Ambassadeurs et autres Ministres sous les Regnes de François 1<sup>er</sup>, Henry II et François II*, Paris, chez F. Clouzier et la veuve Aubouyn, 1666, 2 volumes.

Urb. Lat. : Urbanites Latini

Vat. Lat. : Vaticani Latini

NAF : Nouvelles acquisitions françaises

NBD. : *Nuntiaturberichten aus Deutschland*

## Table des illustrations

Figure 1. Bénéfices d'Ippolito II d'Este .....	205
Figure 2. Bénéfices d'Ippolito II d'Este (1535-1572) .....	211
Figure 3. Ensemble des bénéfices d'Ippolito II d'Este .....	219
Figure 4. Ensemble des bénéfices de Luigi d'Este .....	220
Figure 5. Bénéfices de Luigi d'Este.....	227
Figure 6. Ensemble des bénéfices de Luigi d'Este .....	231
Figure 7. Bénéfices des cardinaux d'Este, Ippolito II et Luigi d'Este (1535-1586) .....	239
Figure 8. Lettres de recommandation d'Henri III pour un bénéfice ecclésiastique, adressées à Luigi d'Este.....	259



## Avertissement sur l'usage des langues pour l'onomastique

Les noms de familles italiennes n'ont pas été francisés (Medici et non Médicis, Gonzaga et non Gonzague) à l'exception des hommes et femmes occupant une place de premier plan dans l'historiographie française à l'instar de Catherine de Médicis ou de Louis de Gonzague, duc de Nevers. Les noms de ville importante suivent cette même exception (Modène et non Modena, Rome et non Roma, Florence et non Firenze mais Forlì ou encore Piacenza).

FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup\_best\_practice)

Jean Sènié, *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, © 2021 Author(s), content CC BY 4.0 International, metadata CC0 1.0 Universal, published by Firenze University Press ([www.fupress.com](http://www.fupress.com)), ISSN 2705-0297 (online), ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF), DOI 10.36253/978-88-5518-519-6



## Introduction

# Un parcours d'exception au XVI<sup>e</sup> siècle : les cardinaux Ippolito II et Luigi d'Este

### I. La villa d'Este et le mécénat des cardinaux à la Renaissance

À l'extrême fin de sa vie, en 1956, l'écrivain Gustavo Brigante Colonna consacra un court récit aux trois cardinaux de la maison d'Este qui avaient construit la villa de Tivoli. Ce texte porte le sous-titre suivant, « un ipocondriaco, un bislacco, un burlone », qui, traduit, signifie « un hypocondriaque, un farfelu, un farceur »<sup>1</sup>. Les deux premiers traits caractérisent respectivement Ippolito II et Luigi d'Este, tandis que le troisième se rapporte à leur petit-cousin Alessandro d'Este. Ce court texte reprend une présentation stéréotypée des cardinaux d'Este en résumant en quelques traits leurs actions. Ils sont étudiés pour leurs liens avec leur villa de Tivoli, chef-d'œuvre de l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle. Tous les trois sont affublés d'un qualificatif peu flatteur ou, tout au moins, relevant d'un comportement excentrique tandis que leur activité politique et leurs conceptions religieuses sont omises. Ces pages offrent un condensé de la représentation d'Ippolito II et de Luigi d'Este dans de nombreux récits qui leur sont consacrés. Cette construction stéréotypée repose sur diverses historiographies, qui peuvent être regroupées en deux ensembles articulés. Le premier insiste sur le mécénat des cardinaux d'Este, notamment en lien avec leur villa de Tivoli, dans laquelle ils

<sup>1</sup> Gustavo Brigante Colonna, « I tre cardinali estensi costruttori della villa di Tivoli » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia ed Arte*, vol. XXVIII (1955-1956), p. 111 - 120.

n'hésitent pas à faire étalage de leurs collections de statues, de peintures et d'objets précieux. Le deuxième, partant souvent du constat avancé par les études se rattachant au courant précédent, a tendance à déprécier l'action des deux cardinaux d'Este, voire à la tenir pour quantité négligeable, quand il n'est simplement question de la condamner. Ces deux tendances historiographiques forment le soubassement interprétatif de l'action des Este dans la plupart des études. De ce fait, leur origine et leurs développements valent la peine d'être exposés afin de comprendre l'élaboration de leurs représentations.

Les cardinaux d'Este ont tantôt fasciné, tantôt interpellé leurs biographes par le déploiement de leur train de vie et de leur mécénat. À cet égard, les travaux sur la villa d'Este à Tivoli représentent le sillon le plus labouré des études sur ceux-ci. Sans remonter plus avant que le XX<sup>e</sup> siècle, la production sur cette villa s'avère être aussi l'occasion de broser un portrait de ses habitants. Plusieurs ouvrages l'ont fait en se fondant sur un important travail de dépouillement des sources présentes aux archives d'État de Modène ainsi qu'aux archives municipales de Tivoli. Alors que le siècle précédent avait deux ans, Francesco Seni propose une reconstruction de l'histoire de la villa faisant la part belle aux descriptions mais qui n'omet pas le rôle de mécènes des deux cardinaux, mettant d'ailleurs à disposition des documents inédits, comme le testament d'Ippolito II ou le troisième testament de Luigi d'Este<sup>2</sup>. L'historien italien des cardinaux d'Este, Vincenzo Pacifici, en vient aussi aux cardinaux, et plus généralement à la maison d'Este, par Tivoli, même si c'est davantage l'histoire et la mémoire de la petite commune que la villa à proprement parler qui motivent sa recherche<sup>3</sup>. Après ces deux œuvres d'historiens italiens, c'est un historien de l'art américain, David Coffin, qui porte son intérêt sur Ippolito II et Luigi d'Este et leur villa. Le livre issu de sa recherche doctorale sur « Pirro Ligorio and the Villa d'Este », soutenue en 1954, s'intitule *The Villa d'Este at Tivoli*<sup>4</sup>. À travers une description thématique de la villa – jardins, fontaines, salles, chambres, statues – l'auteur cherche à montrer que cette résidence est la conjonction de la vision des maîtres d'œuvre, des antiquisants comme Pirro Ligorio, qui y ont vu l'occasion de créer l'écrin pour les collections d'antiques du cardinal, et enfin du cardinal lui-même qui fait réaliser cette villa comme un *monumentum ad majorem sui ipsius et gentis Estensis gloriam*.

Parmi les travaux successifs sur la villa qui s'intéressent à ses possesseurs, les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle ont vu émerger de nouveaux questionnements ainsi que de nouvelles approches. Dans une tentative de lecture systémique de la symbolique de la villa, Gérard Desnoyers a voulu y voir la concrétisation d'une

<sup>2</sup> Francesco Saverio Seni, *La villa d'Este in Tivoli. Memorie storiche tratte da documenti inediti*, Rome, Scuola Tipografica "Tata Giovanni", 1902.

<sup>3</sup> Vincenzo Pacifici, « L'antico Quirinale in un affresco rinvenuto in Villa d'Este » dans *Atti e Memorie de la Società Tiburtina di storia e d'arte*, vol. IX-X (1930), p. 385–387 ; *Id.*, « Residui di mosaico in Villa d'Este » dans *Ibid.*, p. 387. En outre, il témoigne de son intérêt pour la villa d'Hadrien, dans l'immédiate proximité de Tivoli. *Id.*, « Tentativo di ricostruzione di Villa Adriana » dans *Ibid.*, vol. XVII (1937), p. 265.

<sup>4</sup> David R. Coffin, *The Villa d'Este at Tivoli*, Princeton, Princeton University Press, 1960.

grille de lecture néoplatonicienne du monde qui serait commune à Ligorio et à Ippolito II d'Este<sup>5</sup>. La villa d'Este est considérée comme la représentation des espoirs, accomplis ou trompés, du prélat. D'autres approches ont été récemment proposées, se fondant sur de nouvelles recherches en histoire de l'art. Carmelo Occhipinti, partant d'une exploitation des documents conservés aux archives d'État de Modène, a ainsi pu proposer une reconstitution des collections qui se trouvaient dans les résidences romaines des cardinaux d'Este, à commencer par Tivoli, puis de leur dispersion au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>6</sup>. D'une part, il montre l'aspect progressif dans la constitution des collections d'antiques des cardinaux d'Este, bien qu'il reste davantage centré sur la figure du cardinal de Ferrare (Ippolito II). Il permet ainsi de voir la continuité de cette pratique d'Ippolito II à Luigi d'Este. D'autre part, il offre la possibilité de mieux mesurer le fonctionnement du mécénat des cardinaux d'Este en le réintégrant dans la passion des aristocrates romains et des cardinaux pour les statues de l'Antiquité<sup>7</sup>. De son côté, Denis Ribouillault replace la villa de Tivoli dans les enjeux esthétiques mais aussi politiques et symboliques des jardins romains. La villa d'Este est vue comme une théâtralisation du paysage qui donne à voir les multiples facettes du pouvoir des cardinaux d'Este, présentées de façon idéale<sup>8</sup>. La villa est un monument à la gloire des prélats démontrant leur pouvoir ainsi que leur magnificence.

Ces différents travaux ont renouvelé la connaissance du mécénat des cardinaux, et plus spécifiquement d'Ippolito II d'Este<sup>9</sup>. À travers l'étude des manifestations concrètes de leurs activités de mécènes, dont la villa de Tivoli offre un observatoire, il est possible de mieux saisir les mécanismes de l'affirmation de soi des cardinaux, les représentations qu'ils ont voulu véhiculer, ainsi que leurs choix esthétiques. En ce sens, les études récentes sur les cardinaux d'Este partent généralement de leur mécénat et les envisagent la plupart du temps avec les

<sup>5</sup> Gérard Desnoyers, *La Villa d'Este à Tivoli ou Le songe d'Hippolyte : Un rêve d'immortalité héliaque*, Paris, Myrobolan, 2002.

<sup>6</sup> Carmelo Occhipinti, *Giardino delle Esperidi. Le tradizioni del Mito e la storia di Villa d'Este a Tivoli*, Rome, Carocci, 2009 ; *Id.*, « Materiali per la storia delle quadrerie estensi: Ippolito II d'Este, le sue "delizie" e un Raffaello a Tivoli » dans *Delizie estensi. Architettura di villa nel Rinascimento italiano ed europeo*, éd. Francesco Ceccarelli et Marco Folin, Florence, Olschki, 2009, p. 373-385.

<sup>7</sup> Barbara Furlotti, *Antiquities in Motion: From Excavation Sites to Renaissance Collections*, Getty Publications, 2019.

<sup>8</sup> Denis Ribouillault, *Rome en ses jardins. Paysage et pouvoir au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, INHA-CTHS, 2013, p. 93-111 ; *Id.*, « Le ville dipinte del cardinale Ippolito d'Este a Tivoli : l'architettura di fronte all'antico, la tradizione ferrarese, e un nuovo documento su Belriguardo », dans *Delizie estensi...*, p. 341-371.

<sup>9</sup> Annunziato Pugliese, « La Cappella musicale del Cardinale Ippolito d'Este » dans *La Cappella musicale nell'Italia della Controriforma*, Actes de colloque, Cento, 13-15 Octobre 1989, éd. Oscar Mischiati et Paolo Russo, Florence, Olschki, 1993, p. 337-352.

méthodes et les concepts de l'histoire de l'art<sup>10</sup>. Cette tendance historiographique culmine lors d'un colloque international s'étant déroulé à Tivoli en 2010 dans lequel les contributions portent sur le mécénat du cardinal d'Este, avec une place de choix laissée à Tivoli<sup>11</sup>. Au-delà de leur apport indéniable, ces travaux posent toutefois plusieurs questions quant à la compréhension de l'action des cardinaux d'Este. Premièrement, ils ont tendance à résumer l'action des cardinaux à leurs pratiques de mécènes. En ce sens, la villa d'Este a une valeur paradigmatique puisqu'elle constitue un condensé de ce mécénat. Or, cette présentation court le risque d'aboutir à une dépolitisation de l'action des cardinaux d'Este ou, tout au moins, à l'effacer derrière leur patronage artistique. Un corollaire de cette focalisation sur leur mécénat s'avère être la concentration des études sur la figure du bâtisseur, Ippolito II d'Este, au détriment de celle de Luigi d'Este. La villa de Tivoli symboliserait alors la vérité de leur être. Si le mécénat constitue une activité essentielle des cardinaux d'Este, comme de nombreux princes de l'Église au XVI<sup>e</sup> siècle, l'insistance sur celle-ci a pu entraîner la mise à l'écart d'autres pratiques. Avant d'être des mécènes, Ippolito II et Luigi d'Este sont des cardinaux et des princes italiens, évoluant entre la cour de France, Ferrare et Rome<sup>12</sup>.

Ce tropisme a pu avoir tendance à enfermer les cardinaux d'Este dans la figure du prélat de la Renaissance, plus préoccupé par les plaisirs esthétiques et la concurrence symbolique que par l'élaboration et l'application d'un projet politique. Une construction historiographique mettant en avant l'indolence, voire l'incompétence, des cardinaux a pu ainsi être élaborée. À cet égard les travaux de Lucien Romier constituent un modèle dans cette tradition négative. L'historien ouvre le chapitre de son ouvrage, *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX*, consacré à la « légation du cardinal de Ferrare » par une description dépréciative du prélat. Il peint ce dernier comme un homme « qui croyait encore revivre les beaux jours de la Renaissance, [et] était parti de Rome avec un train de quatre cents chevaux et une suite de consultants ou théologiens, parmi lesquels le

<sup>10</sup> Carmelo Occhipinti, « Documents inédits sur le séjour d'Hippolyte d'Este en France (1544-1549) » dans *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, Paris, Société de l'histoire de l'art français (2002), 9-27 ; Sabine Frommel, « Hippolyte d'Este à Chaalis » dans *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, Paris, De Boccard, t. 87 (2008), p. 143-172 ; Christoph Luitpold Frommel, « Ippolito d'Este e la villa del Rinascimento » dans *Delizie estensi...*, p. p. 329-339 ; Flaminia Bardati, *Hommes du roi et princes de l'Église romaine. Les cardinaux français et l'art italien (1495-1560)*, Rome, EFR, 2015.

<sup>11</sup> Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore (éd.), *Ippolito II d'Este : cardinale, prince, mecenate*, Actes de colloque international, Tivoli, villa d'Este, 13-15 mai 2010, Rome, De Luca, 2013.

<sup>12</sup> Monique Maillard-Luypaert, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, « Introduction » dans *Église et État. Évêques et cardinaux princiers et curiaux (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles) : des acteurs du pouvoir*, éd. Monique Maillard-Luypaert, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Turnhout, Brepols, 2016, p. 10-11.

P. Laynez, général des Jésuites »<sup>13</sup>. Cette appréciation dévalorisante de la mission et, d'une manière plus générale, de la personne d'Ippolito II d'Este apparaît déjà dans un livre plus ancien du même auteur, *Les origines politiques des guerres de Religion*, dans lequel il présente le cardinal de Ferrare comme un mondain frivole<sup>14</sup>, incompetent<sup>15</sup>, dépourvu de tout sens politique<sup>16</sup>, prêt à toutes les compromissions et, pour faire bonne mesure, à l'orthodoxie douteuse, puisqu'il aurait rencontré Jean Calvin en 1548<sup>17</sup>. Outre le caractère pour le moins incertain de cette affirmation se fondant sur une lettre du 3 septembre 1561 adressée par Calvin à Théodore de Bèze, il est facile de comprendre le discrédit que jette cette supposition sur un émissaire de la Curie romaine, qui plus est un cardinal, devant intervenir dans les affaires religieuses du royaume de France<sup>18</sup>. Le jugement de Lucien Romier sur les Italiens en général, et sur les cardinaux italiens en particulier, constitue une borne milliaire de la réflexion sur les cardinaux d'Este.

Dans la notice nécrologique de Romier, Michel François insiste justement sur le chapitre consacré aux cardinaux protecteurs et il souligne « qu'on restera frappé des portraits de ces princes de l'Église, peints, si l'on peut dire, par eux-mêmes, puisque tout y est emprunté à leur propre correspondance »<sup>19</sup>. La remarque attire l'attention sur l'ampleur et la minutie du travail de Lucien Romier dans les archives italiennes, mais aussi françaises, afin de proposer l'analyse la plus détaillée du règne d'Henri II. La reconstruction historiographique de Romier, notamment son usage des correspondances italiennes, y compris celles des archives d'État de Naples, disparues dans les bombardements de 1943, demeure un ouvrage fondamental pour la compréhension de la vie d'Ippolito II d'Este. Pour autant, l'historien donne libre cours à son hostilité envers les Italiens dans son interprétation de l'action du cardinal de Ferrare et de la dynastie des Este. Sa critique des influences italiennes sur l'action d'Henri II voit dans le prélat le parangon du serviteur incapable de seconder la politique du souverain français et,

<sup>13</sup> Lucien Romier, *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX : les États généraux d'Orléans, le colloque de Poissy, le « concordat » avec les protestants, le massacre de Vassy (1560-1562)*, Paris, Perrin, 1924 (2<sup>ème</sup> éd.), p. 222.

<sup>14</sup> *Id.*, *Les origines politiques des guerres de Religion*, t. I, *Henri II et l'Italie (1547-1555)*, Paris, Perrin, 1913, p. 97 et 104. Sur la thématique de la frivolité voir aussi *Id.*, *Catholiques et Huguenots...*, p. 224.

<sup>15</sup> *Id.*, *Les origines politiques des guerres de Religion*, t. I, p. 572.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 351-391.

<sup>17</sup> *Id.*, *Catholiques et Huguenots...*, p. 224..

<sup>18</sup> Jean Calvin, *Joannis Calvini opera quae supersunt omnia*, t. XVIII, éd. Johann-Wilhelm Baum, Édouard Cunitz et Eduard Wilhelm Eugen Reuss, Brunswick, 1863, p. 674. Sur le caractère problématique de cette visite, on pourra se référer à Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze*, t. III, 1559-1561, éd. Henri Meylan, Alain Dufour et Hippolyte Aubert, Genève, Droz, 1963, p. 146-147.

<sup>19</sup> Michel François, « Lucien Romier (1885-1944) » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 105 (1944), p. 340 ; Christine Roussel, *Lucien Romier 1885-1944*, Paris, éd. France-Empire, 1979, p. 64-68.

qui pis est, la desservant de surcroît par son incompétence et ses ambitions personnelles. Ce portrait à charge fait date en raison des qualités de l'ouvrage et l'interprétation de Lucien Romier devient une référence pour les travaux ultérieurs. Un érudit lyonnais, spécialisé dans la numismatique, Jean Tricou, a consacré deux études à Ippolito II d'Este en tant qu'archevêque de Lyon. Dans les deux cas, bien qu'il apporte quelques nuances en se fondant sur les sources provenant des archives départementales du Rhône et des archives municipales de Lyon, l'auteur reprend explicitement l'analyse de Romier<sup>20</sup>. Sous une forme atténuée, c'est le même constat que l'on retrouve sous la plume de Michel François<sup>21</sup>. La postérité historiographique de l'œuvre de Lucien Romier, outre qu'elle met l'accent sur la figure du cardinal de Ferrare, au détriment de celle de son neveu, aboutit à mettre en question l'intérêt de s'attarder sur une figure qui apparaît finalement comme anachronique, vestige de la Renaissance égaré dans les tensions des guerres d'Italie et de Religion<sup>22</sup>. L'historien de la famille d'Este, Luciano Chiappini, s'il se révèle plus nuancé sur la place d'Ippolito II d'Este dans les relations internationales de son temps, affirme néanmoins que celles-ci dépassaient de trop les capacités du prélat et que la grande affaire de sa vie fut d'organiser des fêtes et des banquets<sup>23</sup>.

Ce jugement, empruntant d'autres chemins, se retrouve dans l'œuvre de Hubert Jedin, qui conclut lui aussi à l'incapacité politique du cardinal de Ferrare<sup>24</sup>. Or, pour Jedin l'action du cardinal de Ferrare se déroule uniquement sur le plan des manœuvres politiques, sans considérations ecclésiologiques, comme en témoignent ses réticences vis-à-vis des projets de reprise du concile, à Trente, en 1560<sup>25</sup>. Ippolito II d'Este serait le prélat mondain par excellence, celui qui ne se soucierait pas des réformes à apporter à l'Église. Ces considérations sont développées par Heinrich Lutz dans son « esquisse biographique » du cardinal de Ferrare, parue au mitan des années 1960 dans les mélanges en l'honneur d'Hubert Jedin. La clé de lecture réside, pour l'historien allemand, dans sa mondanité et dans la confrontation de celle-ci avec les grands bouleversements de son temps, à

<sup>20</sup> Jean Tricou, « Un archevêque de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle, Hippolyte d'Este » dans *Revue des Etudes italiennes*, nouv. série, Paris, Marcel Didier, t. V, (1958), p. 166 ; *Id.*, « Hippolyte d'Este, archevêque de Lyon et la Régale de 1562 » dans *Cahiers d'Histoire*, Lyon, Faculté des Lettres, t. IV, (1959), p. 3. Il existe une tradition lyonnaise de travaux sur Ippolito II d'Este, centrée sur les décennies 1540 et 1550. A. Péricaud (L'aîné), *Notice sur Hippolyte d'Este, cardinal-archevêque de Lyon, 1540-1551*, Paris-Lyon, Julien-Auguste Brun, 1865.

<sup>21</sup> Michel François, *Le cardinal François de Tournon : homme d'état, diplomate, mécène et humaniste : 1489-1562*, Paris, E. de Boccard, 1951. p. 247.

<sup>22</sup> Anne Jacobson Schutte, *Pier Paolo Vergerio: The Making of an Italian Reformer*, Genève, Droz, 1977, p. 124 ; Massimo Firpo, « Le cardinal » dans *L'homme de la Renaissance*, éd. Eugenio Garin, Paris, Seuil (2002) [1<sup>ère</sup> éd. italienne 1988], p. 101, 109 et 133.

<sup>23</sup> L. Chiappini, *Gli Estensi...*, p. 299-306.

<sup>24</sup> Hubert Jedin, *Storia del Concilio di Trento*, vol. I, Brescia, Morcelliana, 1949, p. 402.

<sup>25</sup> *Id.*, *Geschichte des Konzils von Trient*, vol. IV/1, Fribourg-Bâle-Vienne, Herder, 1975, p. 32-37.

commencer par le concile de Trente<sup>26</sup>. Se fondant sur des documents édités, sans recourir à la documentation ferraraise ou française, l'auteur parcourt de nouveau brièvement la trajectoire biographique d'Ippolito II d'Este, en insistant particulièrement sur les années 1550. Lutz conclut son essai en évoquant un « représentant d'une époque et d'un style de vie qui sont sur le point de s'éteindre »<sup>27</sup>. Cette interprétation de la personnalité du cardinal en fait un jouisseur, avant tout soucieux de s'assurer de son bien-être personnel et se désintéressant des considérations religieuses. Dix ans plus tard, en 1974, Donald Nugent pose, dans les mêmes termes, le problème de l'intervention du cardinal de Ferrare comme légat *a latere*<sup>28</sup>.

Les deux tendances interprétatives, celle de Lucien Romier et celle d'Hubert Jedin, se retrouvent dans les recherches de Mary Hollingsworth. Cette dernière étudie les livres de comptes du cardinal de Ferrare pour proposer une histoire matérielle du prélat, sur le modèle des travaux de David S. Chambers ou de Pierre Hurtubise<sup>29</sup>. L'historienne présente une image datée du cardinal de Ferrare, non exempte de jugement de valeur et de sensationnalisme<sup>30</sup>. Elle le fait apparaître comme un homme préoccupé de son seul plaisir, pour qui la dignité de cardinal consisterait uniquement en un statut permettant d'assurer le niveau de consommation souhaité. L'étude des biens du prélat résumerait son action dans une lecture où seule compterait la satisfaction des besoins matériels<sup>31</sup>. Les dimensions politique, religieuse et même économique de son activité semblent être évacuées au profit d'une analyse reposant sur le concept de consommation ostentatoire comme moteur de l'action d'Ippolito II d'Este<sup>32</sup>.

<sup>26</sup> Heinrich Lutz, « Kardinal Ippolito II d'Este (1509-1572). Biographische Skizze eines weltlichen Kirchenfürsten » dans *Reformata Reformanda : Festgabe für Hubert Jedin*, éd. Erwin Iserloh et Konrad Repken, Münster, vol. I (1965), p. 508.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 530 : « wir in ihm den späten Repräsentanten einer zu Ende gehenden Epoche und Lebensform sehen ».

<sup>28</sup> Donald Nugent, *Ecumenism in the age of the Reformation: the Colloquy of Poissy*, Cambridge, Harvard University Press, 1974, p. 118.

<sup>29</sup> David S. Chambers., « The Economic Predicament of Renaissance Cardinals » dans *Studies in Medieval and Renaissance history*, vol. 3 (1966), p. 287-313 ; *Id.*, *A Renaissance Cardinal and his Worldly Goods. The will and inventory of Francesco Gonzaga (1444 - 1483)*, Londres, Warburg Institute, 1992 ; Pierre Hurtubise, *Une famille-témoin : Les Salviati*, Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1985 ; *Id.*, *Tous les chemins mènent à Rome : Arts de vivre et de réussir à la cour pontificale au XVI<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2009.

<sup>30</sup> Mary Hollingsworth, *The Cardinal's Hat: Money, Ambition and Housekeeping in a Renaissance Court*, New York, Overlookpress, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 2004), p. 61-62 et p. 65.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 45, 177 et 266 ; *Ead.*, *Conclave: 1559*, Londres, Thistle Publishing, 2013, p. 28-29, p. 70-71 et p. 176-180.

<sup>32</sup> *Ead.*, « A Taste for Conspicuous Consumption: Ippolito d'Este and his Wardrobe, 1555-66 » dans *The Possessions of a Cardinal: Politics, Piety and Art 1450-1700*, éd. Mary

Les deux traditions historiographiques se sont élaborées autour de la figure d'Ippolito II d'Este, personnage qui a bénéficié d'un traitement plus important que celui de son neveu, Luigi d'Este. Les travaux s'inscrivant dans les tendances précédentes ne se sont que peu intéressés à ce dernier. À la rigueur, il serait possible de faire entrer dans le premier groupe, celui des travaux insistant sur le caractère velléitaire et le comportement de dilettante du cardinal d'Este, les études de Giuseppe Campori. Ces dernières, en raison de leur exploitation des documents des archives d'État de Modène et de Mantoue constituent encore aujourd'hui des apports utiles pour la connaissance du prélat<sup>33</sup>. Toutefois, le marquis Campori, dans un ouvrage rédigé à quatre mains avec le critique littéraire spécialiste de Torquato Tasso, Angelo Solerti, offre une biographie très sévère de Luigi d'Este<sup>34</sup>. Ce dernier est présenté comme un facteur de division au sein de la maison d'Este, toujours en train de tramer un complot contre son oncle ou son frère. Derrière ce reproche, l'accusation d'être soumis à l'influence de sa mère, Renée de France, affleure à plusieurs reprises. Les deux auteurs concluent en affirmant que le souvenir du cardinal n'est que la réfraction de la gloire de Torquato Tasso<sup>35</sup>. De même, Luciano Chiappini porte également un jugement implacable contre le cardinal d'Este, au terme d'une comparaison avec son oncle, entièrement en défaveur du neveu. Selon l'historien, la clé de lecture de la vie de Luigi d'Este est à rechercher dans son caractère hésitant, dont l'origine résiderait dans son esprit tourmenté. La teneur de l'appréciation de Chiappini s'explique probablement par les divisions qu'ont entraînées les pratiques du cardinal d'Este au sein de sa famille<sup>36</sup>.

Dans un essai récent de Giovanni Ricci sur les cardinaux d'Este entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècles – consacré à Ippolito I d'Este et à Luigi d'Este mais réfléchissant également sur Ippolito II d'Este et sur Alessandro d'Este –, l'historien qualifie Ippolito II d'Este et Luigi d'Este d'« épaves évolutives » pour souligner leur difficulté à trouver leur place dans une société en pleine évolution<sup>37</sup>. Se retrouve ici l'idée, formulée de différentes manières, de cardinaux en décalage par rapport aux évolutions des sociétés européennes. Restés bloqués dans un système de représentations caractéristiques de la Renaissance, les cardinaux d'Este seraient de

Hollingsworth and Carol Richardson, University Park PA, Pennsylvania State University Press (2010), p. 132-52.

<sup>33</sup> Giuseppe Campori, *Gio. Battista della Porta e il cardinale Luigi d'Este. Notizie e documenti*, Modène, Tipografia di Carlo Vincenzi, 1872.

<sup>34</sup> Giuseppe Campori et Angelo Solerti, *Luigi, Lucrezia, Leonora d'Este, études de Giuseppe Campori et Angelo Solerti*, Turin, Ermanno Loescher, 1888.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 28. Sur Torquato Tasso, voir Angelo Solerti, *Vita di Torquato*, III vol., Turin, Ermanno Loescher, 1895.

<sup>36</sup> L. Chiappini, *Gli Estensi...*, p. 306-313.

<sup>37</sup> Giovanni Ricci, « Cardinaux de famille et État seigneurial en Italie entre XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : Hippolyte I<sup>er</sup> et Louis d'Este » dans *Église et État. Évêques et cardinaux princiers et curiaux (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles) : des acteurs du pouvoir*, éd. Monique Maillard-Luybaert, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Turnhout, Brepols, 2017, p. 227-236.

plus en plus anachroniques au fur et à mesure qu'avancerait le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Ce décalage se manifesterait de manière éclatante dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la période post-tridentine.

L'intégration des modèles du prince et du prélat de la Renaissance, les deux étant d'ailleurs indissociables, constitue une donnée nécessaire pour la compréhension des pratiques d'Ippolito II et de Luigi d'Este. Toutefois, les modèles comportementaux définis comme archétypiques de cette période et de ce milieu social n'épuisent pas les facteurs explicatifs de l'action des cardinaux d'Este. Ils peuvent même constituer un raccourci trompeur en rabattant sur les deux prélats ce modèle en vigueur à la cour de Ferrare. Il existe, en effet, une tendance historiographique à déceler une forme originale dans les changements des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles au cœur du duché de Ferrare<sup>39</sup>. Ercole II et son fils, Alfonso II d'Este, accordent la plus grande importance aux arts et au mécénat artistique comme moyen de s'affirmer dans les luttes qui opposent les dynasties italiennes<sup>40</sup>. Toutefois, d'une part, les travaux de Giovanni Ricci et de ses élèves, se fondant sur une lecture anthropologique des relations entre le duc et ses sujets, sont venus apporter une autre image de la Renaissance ferraraise en remettant en perspective son originalité et en dévoilant les structures de pouvoir la traversant<sup>41</sup>. D'autre part,

<sup>38</sup> Pour Ippolito II d'Este, voir Alain Tallon, « Diplomatie, Réforme catholique et conscience nationale : la papauté au miroir de la monarchie française pendant les guerres de Religion » dans *Annuaire-bulletin de la Société d'Histoire de France*, Paris, De Boccard, 1999, p. 34 ; *Id.*, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle. États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 210. Pour Luigi d'Este, voir Gigliola Fragnito, *Storia di Clelia Farnese. Amori, potere, violenza nella Roma della Controriforma*, Bologne, il Mulino, 2013, p. 63-64.

<sup>39</sup> Werner L. Gundersheimer, *Ferrara: The Style of a Renaissance Despotism*, Princeton, Princeton University Press, 1973 ; Marco Bertozzi (éd.), *Alla corte degli Estensi 1391-1991. Filosofia, arte e cultura a Ferrara nei secoli 15 e 16*, Actes de colloque, Ferrare, 7 mars 1992, Ferrare, Università degli Studi di Ferrara, 1994 ; Dennis Looney et Deanna Shemek (éd.), *Phaeton's Children: The Este Court and Its Culture in Early Modern Ferrara*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2005 ; Anthony Colantuono, « Estense Patronage and the Construction of the Ferrarese Renaissance, c. 1395-1598 » dans *The Court Cities of Northern Italy: Milan, Parma, Piacenza, Mantua, Ferrara, Bologna, Urbino, Pesaro and Rimini*, éd. Charles Rosenberg, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 196-243.

<sup>40</sup> Vincenzo Farinella, *Alfonso Ier d'Este. Le immagine e il potere*, Milan, Officina Libraria, 2014 ; Marcello Toffanello, « Ferrara: gli Este. 1395-1535 » dans *Corti italiane del Rinascimento. Arti, cultura, politica, 1395-1530*, éd. Marco Folin, Milan, Officina Libraria, 2010, p. 181-201.

<sup>41</sup> Giovanni Ricci, *Povert , vergogna, superbia. I declassati fra Medioevo e et  moderna*, Bologne, il Mulino, 1996 ; *Id.*, *Il principe e la morte. Corpo, cuore, effigie nel Rinascimento*, Bologne, il Mulino, 1998 ; *Id.*, « Solenni entrate e violenze rituali negli Stati estensi fra Quattro e Cinquecento » dans *L'et  di Alfonso Ier e la pittura del Dosso*,  d. Angela Ghinato, Mod ne, Franco Cosimo Panini, 2004, p. 93-102 ; *Id.*, *I Giovani, i morti, sfide del*

ils présupposent un alignement des pratiques des cardinaux sur celles des autres membres de la famille ferraraise alors qu'il convient d'interroger sa validité.

## II. Les vitae cardinalium familiae estensis

Ces différentes couches historiographiques constituent les filtres interprétatifs des cardinaux. Cependant, il n'existe qu'un petit nombre de biographies des cardinaux d'Este envisageant l'ensemble de la trajectoire biographique. Les deux principales études sont le fait du même auteur, un historien italien né à Tivoli en 1895, Vincenzo Pacifici. Son intérêt pour les cardinaux d'Este vient de son engagement dans l'histoire locale de la région tiburtine, qui constitue le centre d'intérêt de sa production historique<sup>42</sup>. C'est par elle qu'il en vient à rédiger la première biographie d'Ippolito II d'Este en 1920. Son objectif est de faire connaître une figure peu connue qui a néanmoins joué un rôle important « dans l'art et dans l'histoire civile et religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle »<sup>43</sup>. Pour mener à bien cette entreprise, Pacifici se livre à une exploitation intensive des archives italiennes, dont il reproduit de longs extraits, plus particulièrement des archives d'État de Modène et de Mantoue, ainsi que de Florence, dans une moindre mesure. Le récit suit un déroulé chronologique en épousant les rythmes de la correspondance d'Ippolito II d'Este avec son frère. Débarrassé des jugements psychologisant et moralisateurs, l'ouvrage de Pacifici offre une biographie érudite et appuyée sur les sources. Pour autant, il ne réintègre pas l'action du cardinal dans un contexte d'ensemble et l'optique reste ego-centrée, rendant difficile les comparaisons à partir du cas d'Ippolito II d'Este. Finalement, l'historien en reste à l'image d'un prélat flamboyant, s'étant heurté aux évolutions de son temps et n'ayant pas réussi à les surmonter<sup>44</sup>. Si cette vision pose le problème des temporalités de l'action du cardinal de Ferrare, il a tendance à passer à côté de plusieurs fonctions occupées, comme sa charge de cardinal protecteur, son insertion dans la politique italienne du royaume de France, les questions économiques de la répartition de ses biens ou encore ses conceptions de son rôle de cardinal. La biographie de Pacifici constitue un jalon dans la connaissance d'Ippolito II d'Este et permet de corriger, en partie, les stéréotypes afférents, mais elle ne propose pas de clés explicatives de son action.

*Rinascimento*, Bologne, il Mulino, 2007 ; *Id.*, « Les dangers de la bâtardise. Les péripéties de l'État seigneurial des Este entre XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles » dans *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècles*, éd. Éric Bousmar, Alain Marchandisse, Christophe Masson et Bertrand Schererb, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, 2015, p. 411-420 ; Matteo Provasi, *Il popolo ama il duca? Rivolta e consenso nella Ferrara estense*, Rome, Viella, 2011.

<sup>42</sup> Ludovico Gatto, « Il contributo di Vincenzo Pacifici alla storiografia tiburtina » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia e d'Arte*, vol. LXVIII (1995), p. 8-24.

<sup>43</sup> Vincenzo Pacifici, « Préface » dans *Ippolito II d'Este, cardinale di Ferrara*, Tivoli, Società di Storia e d'Arte in Villa d'Este, 1920.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 364.

Dans cet ouvrage Vincenzo Pacifici porte un jugement sévère sur les autres cardinaux d'Este, et plus particulièrement sur Luigi d'Este décrit comme « immoral et immonde », reprenant en cela l'interprétation de Giuseppe Campori et d'Angelo Solerti<sup>45</sup>. Néanmoins, dix ans plus tard, en 1930, il se lance dans un travail de longue haleine concernant Luigi d'Este. Il entreprend de publier une monographie sur le neveu du cardinal de Ferrare, faisant paraître ses recherches sous la forme d'articles suivant l'existence du cardinal d'Este<sup>46</sup>. Dans ces contributions biographiques, Vincenzo Pacifici adopte une posture moins critique à l'égard du prélat et fait preuve d'une empathie nouvelle pour l'objet de son étude. Ce changement de perspective tient à la méthode de l'historien. Comme pour la biographie d'Ippolito II d'Este, Pacifici se fonde massivement sur les lettres de Luigi d'Este à son frère, Alfonso II d'Este, à sa mère, Renée de France, à ses sœurs ainsi que sur quelques lettres d'ambassadeurs ferrarais et mantouans. Par ailleurs, il a davantage recours aux documents se trouvant au Vatican, notamment à ceux du fonds de la nonciature de France. Il produit un récit chronologique insistant sur les difficultés de Luigi d'Este à trouver sa place dans l'institution ecclésiastique. Vincenzo Pacifici avance comme principaux facteurs explicatifs l'éducation transmise par Renée de France et le goût pour la liberté de son fils, s'accommodant mal des normes tridentines. Encore une fois, l'entreprise de l'historien tiburtin met à la disposition des chercheurs une documentation importante, essentiellement italienne et centrée sur les difficultés de Luigi d'Este à trouver sa place dans sa famille et au sein du Sacré Collège.

Ces deux réalisations biographiques permettent de saisir la complexité des cardinaux d'Este en les dégageant en partie du dilemme de l'adéquation ou de l'inadéquation aux temporalités des changements du XVI<sup>e</sup> siècle. Même si la question du décalage des comportements de l'oncle et du neveu par rapport aux normes de leur temps demeure une grille de lecture essentielle, les essais de Pacifici indiquent trois autres directions. La première, et la plus évidente, tient au rôle politique qu'ont joué les deux prélats, à la cour de France, à la Curie ainsi qu'à Ferrare. C'est le deuxième apport de Pacifici que d'insister sur les liens complexes

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>46</sup> *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia ed Arte*, vol. IX-X (1930), p. 3–128 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XI-XII (1932), p. 262–316 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XVI (1936), p. 5–50 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XVII (1937), p. 154–180 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XVIII-XIX (1939), p. 173–178 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XX-XXI (1941), p. 125–156 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XXIV (1951), p. 3–70 ; *Id.*, « Luigi d'Este », dans *Ibid.*, vol. XXV (1952), p. 11–59 et p. 205–247 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XXVI (1953), p. 5–50 ; *Id.*, « Luigi d'Este » dans *Ibid.*, vol. XXVII (1954), p. 15–72. La mort de Vincenzo Pacifici, le 26 mai 1944, l'empêche de terminer l'entreprise de publication d'une biographie de Luigi d'Este. Les articles parus après la fin de la guerre le sont à titre posthume. Ces derniers ont été regroupés pour paraître sous la forme d'un livre en 1954. *Id.*, *Gli ultimi Estensi, raccolta in unico volume delle puntate postume 8, 9, 10, 11*, Tivoli, Società Tiburtina di Storia e d'Arte, 1954.

des membres de la famille d'Este ainsi que sur les querelles dont sont partie prenante les cardinaux. Enfin, Vincenzo Pacifici ouvre de manière brève le dossier de leur piété ainsi que celui de leur positionnement par rapport à la réforme protestante et, plus généralement, vis-à-vis des entreprises réformatrices. En recourant aux sources de Modène et de Mantoue et, dans une moindre mesure, du Vatican, Vincenzo Pacifici offre un portrait différent des cardinaux d'Este, fondé essentiellement sur les correspondances avec les membres de leur famille, à commencer par le duc de Ferrare.

Dans son article consacré à Luigi d'Este, Paolo Portone propose de relire la trajectoire biographique du cardinal d'Este à l'aune d'un conflit axiologique, opposant les valeurs chevaleresques de la noblesse, transmises par sa mère, aux valeurs religieuses et à la raison d'État que symboliseraient son père, son frère et son oncle<sup>47</sup>. En utilisant des travaux disponibles et des chroniques éditées, l'auteur propose d'interpréter les choix de Luigi d'Este à l'aune de ce dilemme. Il en tire la conclusion que cette tension demeure jusqu'à la fin de la vie du cardinal, lorsque celui-ci décide d'embrasser définitivement son statut de prélat à la fin des années 1570 et au début des années 1580. Cette dernière étude se démarque par son effort de problématisation du parcours du fils de Renée de France et elle fait ressortir un point important dans la soif de liberté du cardinal vis-à-vis du duc de Ferrare. Pour autant, il n'apporte pas de nouveaux documents et concentre son analyse sur la sphère familiale des Este, insistant particulièrement sur les déchirements de la famille. Une autre contribution à l'histoire des cardinaux d'Este se trouve être la notice biographique que Cédric Michon a consacrée à Ippolito II d'Este<sup>48</sup>. Le texte étudie les années françaises d'Ippolito II d'Este, correspondant pour la plus grande partie à la fin du règne de François I<sup>er</sup>. Pour la première fois, une étude s'intéresse à la place d'Ippolito II d'Este dans le système de cour ainsi qu'à son positionnement d'intermédiaire entre les gouvernements français, ferrarais et romain. La formule employée par l'historien de « carte de réserve » permet de mieux saisir l'action du cardinal de Ferrare, tout en se concentrant sur la place de celui-ci comme conseiller du souverain<sup>49</sup>.

Alors qu'un siècle plus tôt Vincenzo Pacifici déplorait le désintérêt des historiens pour les cardinaux d'Este, la récente étude d'Ippolito II d'Este par Giulia Vidori vient combler cette absence<sup>50</sup>. Elle met justement en évidence les différents rôles d'Ippolito II d'Este et les tensions qui peuvent survenir dans le service de la France, de la Papauté et du duché de Ferrare. Toutefois, l'action de l'oncle et du neveu n'a jamais été envisagée de manière comparative, ni même dans sa continuité. La plupart des études insistent sur un événement de leur vie sans

<sup>47</sup> Paolo Portone, « Il cardinale gentiluomo: contributo critico per una biografia del principe Luigi d'Este » dans *Schifanoia*, Modène, Franco Cosimo Panini, vol 19 (1999), p. 97-122.

<sup>48</sup> Cédric Michon, « Hippolyte d'Este (1509-1572) » dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, éd. Cédric Michon, Rennes, PUR (2011), p. 527-534.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 528-532.

<sup>50</sup> Giulia Vidori, *The Path of pleasantness. Ippolito II d'Este between Ferrara, France and Rome*, Florence, Firenze University Press, 2020.

nécessairement chercher à le réintégrer dans leur trajectoire biographique. Or, l'analyse commune d'Ippolito II et de Luigi d'Este se justifie pour plusieurs raisons. La première repose sur leur appartenance à la même branche de la famille des Este. Le cardinal Alessandro d'Este, leur petit-cousin né en 1568, n'obtient cette dignité qu'en 1599, après l'ascension de son frère, Cesare d'Este, sur le trône ducal de Modène et de Reggio à la fin de l'année 1597. Issu d'une branche bâtarde de la famille, son action de cardinal s'insère dans des dynamiques politiques et familiales autres que celles de ses cousins<sup>51</sup>. Elle apporte ainsi des points de comparaison utiles avec ses prédécesseurs mais elle ne permet pas de constituer une unité.

Plus proche d'Ippolito II et de Luigi, Ippolito I d'Este, premier cardinal d'Este, développe des pratiques davantage semblables à celles de son neveu et de son petit-neveu. Toutefois, il se démarque de ses neveux par le décalage chronologique puisqu'il meurt en septembre 1520, alors qu'Ippolito II d'Este n'est âgé que de onze ans. À titre de comparaison, ce dernier meurt alors que Luigi d'Este est âgé de trente-quatre ans. À cet écart chronologique, s'ajoutent une implantation bénéficiaire différente, italienne pour Ippolito I et française pour les deux cardinaux suivants, ainsi que des relations sociales et politiques, avec la Hongrie pour le premier prélat de la maison d'Este et avec la France pour Ippolito II et Luigi<sup>52</sup>. Bien qu'il existe des points communs, les dissemblances sont trop nombreuses pour agréger Ippolito I d'Este à l'ensemble composé par ses deux successeurs. C'est ici qu'apparaît la deuxième raison pour réunir les deux prélats dans un même groupe, à savoir leurs relations avec le royaume de France. En effet, à la différence d'Ippolito I ou d'Alessandro d'Este, Ippolito II et Luigi d'Este entretiennent tout au long de leur existence de multiples liens avec le royaume de France. Tout d'abord, ils passent plusieurs années à la cour du roi, respectivement quinze ans pour le premier et huit pour le second. Ensuite, ils possèdent la plupart de leurs bénéfices ecclésiastiques dans le royaume des Lys, dont ils sont également les protecteurs à partir de 1548 et ce jusqu'à la mort de Luigi d'Este le 30 décembre 1586. Enfin, les cardinaux d'Este jouent un rôle dans la politique étrangère du gouvernement français. Les relations avec le royaume de France forment un facteur unifiant dans les pratiques d'Ippolito et de Luigi d'Este.

Enfin, les trajectoires biographiques des deux cardinaux embrassent les évolutions que connaissent l'Italie et la France, mais aussi l'Angleterre, l'Espagne et le Saint-Empire romain germanique. Pour le dire autrement, Ippolito II et Luigi d'Este sont suffisamment proches pour être des contemporains mais appartiennent néanmoins à deux générations différentes. Ils sont ainsi tous les deux témoins des

<sup>51</sup> Stefano Calonaci, « Con gli occhi di Argo. la politica del cardinale Alessandro d'Este dopo la devoluzione (1599-1624) » dans *La corte estense nel primo Seicento. Diplomazia e mecenatismo artistico*, éd. Gianvittorio Signorotto, Elena Fumagalli, Rome, Viella, 2012, p. 149-196.

<sup>52</sup> Lucy Byatt, « Ippolito d'Este » dans *DBI*, Rome, Treccani, 1993 ; Enrica Guerra, « Ippolito I d'Este, arcivescovo di Ezstergom » dans *Rivista di Studi Ungheresi*, vol. 11 (2012), p. 15-25.

guerres d'Italie, de l'imposition de la *pax hispanica* sur la péninsule italienne, du concile de Trente, des guerres de Religion et des débuts de la réforme tridentine ainsi que de la Contre-réforme. Pour autant, les 29 années qui séparent la naissance de l'oncle, le 25 août 1509, de celle du neveu, le 25 décembre 1538, permettent d'envisager les évolutions au sein de la famille d'Este, mais plus globalement au sommet de l'Église et dans les relations internationales. Les deux cardinaux d'Este présentent ainsi une homogénéité tout en offrant un observatoire des changements que connaissent les élites dirigeantes des sociétés italienne et française au XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces trois motifs expliquent la volonté d'envisager l'action et les pratiques des deux cardinaux concomitamment plutôt que d'opter pour la juxtaposition de deux biographies successives. De même, ils rendent compte du choix de ne pas envisager l'existence des cardinaux dans sa totalité, mais sous l'angle des rapports avec le royaume de France. Une première précision s'impose immédiatement puisque étudier les liens d'Ippolito II et de Luigi d'Este avec le royaume de France ne signifie pas négliger ceux qu'ils entretiennent avec leurs parents à la tête du duché de Ferrare, avec le souverain pontife, ni même avec les autres souverains italiens. Au contraire, ces dimensions doivent être intégrées à l'analyse des rapports des cardinaux avec le royaume de France. Alors qu'une étude biographique aurait tendance à faire ressortir les ruptures et les solutions de continuité, réelles, existant entre les deux cardinaux, un questionnement portant sur les formes, les modalités et les conditions d'exercice des relations avec la France permet de voir émerger des ressemblances et des similarités, sans nier la permanence de divergences entre les deux. C'est justement la constitution d'un positionnement politique par Ippolito II et Luigi d'Este, au moyen des relations avec le royaume de France, qu'il s'agit d'interroger. Elles offrent un observatoire pour comprendre l'action et les pratiques des cardinaux.

### III. Renouveaux historiographiques

Ce questionnement se situe à la confluence de trois historiographies. Il s'agit, premièrement, de mobiliser les nouvelles interrogations qui ont émergé en histoire des relations internationales. Le XVI<sup>e</sup> siècle voit la progressive instauration des ambassades résidentes ainsi que la mise en place du périmètre d'action des ambassadeurs<sup>53</sup>. L'ambassade devient une charge pouvant s'intégrer dans le parcours des élites dirigeantes. Dans cette vision, les ambassades sont une des

<sup>53</sup> Alain Tallon, *La France et le concile de Trente (1518–1563)*, Rome, BEFAR, 1997, p. 25 - 40 ; Lucien Bély, *L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007, p. 41-67 ; Catherine Fletcher, *Diplomacy in Renaissance Rome: The Rise of the Resident Ambassador*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 ; Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Nomos, Baden-Baden, 2017, p. 325-393.

manifestations de l'État moderne<sup>54</sup>. Or, ce modèle, s'il garde sa pertinence, a fait l'objet de remises en cause sur plusieurs aspects. Les travaux de Ricardo Fubini ont ainsi montré la dimension contingente de l'émergence des ambassades résidentes<sup>55</sup>. La politique extérieure de la papauté a été un champ particulièrement fécond en ce domaine<sup>56</sup>. Le XVI<sup>e</sup> siècle demeure un temps de définition de l'institution, au cours duquel une pluralité d'acteurs entend s'imposer dans le champ de la représentation autorisée du souverain. La structuration des ambassades demeure un enjeu pour les cardinaux d'Este étant donné que ces derniers cherchent leur place au sein de cet espace des relations internationales en voie de formation. En insistant sur les différents protagonistes des relations internationales ainsi que sur les modes de négociation alternatifs, les études sur la diplomatie au début de l'époque moderne permettent d'envisager à nouveaux frais le positionnement des cardinaux d'Este.

À côté de ces travaux, et de manière concomitante, les recherches sur les liens de dépendance (*Verflechtungen*) appliqués aux relations internationales à l'époque moderne ont montré l'existence d'autres modalités d'exercice de l'action diplomatique s'effectuant hors du cadre des relations entre un ambassadeur représentant son souverain et la personne détentrice de l'autorité auprès de laquelle il est envoyé<sup>57</sup>. Ces analyses, à la suite de Wolfgang Reinhard, insistent sur la pluralité des rôles revêtus par les acteurs des relations internationales, envisagés dans la diversité des interactions sociales qui constituent le monde dans lequel ils

<sup>54</sup> Stefano Andretta, *L'arte della prudenza. Teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Binklink editori, 2006, p. 9-18 ; Toby Osborne, « Renaissance Diplomacy and the Early Modern State » dans *Der wiederkehrende Leviathan: Staatlichkeit und Staatswerdung in Spätantike und Früher Neuzeit*, éd. Peter Eich, Sebastian Schmidt-Hofner et Christian Wieland, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2012, p. 117-138.

<sup>55</sup> Riccardo Fubini, « La "résidentialité" de l'ambassadeur dans le mythe et dans la réalité : une enquête sur les origines », dans *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps Modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 27-35 ; *Id.*, « Diplomacy and Government in the Italian City-States of the Fifteenth Century (Florence and Venice) », dans *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy: The Structure of Diplomatic practice, 1450-1800*, éd. Daniela Frigo, Cambridge, Cambridge University Presse, 2000, p. 25-48.

<sup>56</sup> Alexander Koller (éd.), *Kurie und Politik. Stand und Perspektiven der Nuntiaturreportsforschung*, Tübingen, Niemeyer, 1998 ; Maria Antonietta Visceglia, *La città rituale. Rome e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002 ; *Ead.*, *Roma papale e Spagna: diplomatici, nobili e religiosi tra due corti*, Rome, Bulzoni, 2010 ; *Ead.*, *Papato e politica internazionale nella prima età moderna*, Rome, Viella, 2013 ; *Ead.*, *La Roma dei papi. La corte e la politica internazionale (secoli XV-XVII)*, Rome, Viella, 2018 ; Olivier Poncet, « La diplomatie de la papauté moderne : un champ historiographique à réinventer ? » dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, Rome, École Française de Rome, vol. 130 (2018), p. 127-134.

<sup>57</sup> Hillard von Thiesen et Christian Windler, « Einleitung » dans *Nähe in der Ferne: Personale Verflechtung in den Außenbeziehungen der Frühen Neuzeit*, éd. *Id.* et *Id.*, Berlin, Duncker & Humboldt, 2005, p. 9-10.

évoluent<sup>58</sup>. De ces travaux, nous voudrions retenir pour l'étude des cardinaux d'Este le concept d'une « Diplomatie vom “type ancien” » élaboré par Hillard von Thiessen à partir des relations entre la monarchie espagnole et la papauté au début du XVII<sup>e</sup> siècle, spécifiquement sous le pontificat de Paul V (1605-1621). Sous cette dénomination, ce dernier a construit un idéal-type regroupant les différentes caractéristiques de ce modèle interprétatif, à savoir que les relations extérieures, de la même manière que les rapports de pouvoir interne, sont régies par des rapports personnels. Les représentants du souverain sont donc les agents du pouvoir mais il se trouvent également pris dans des réseaux de parenté, d'amitié, de clientèle qui imposeraient ainsi à l'ambassadeur une pluralité de rôles correspondant aux différentes normes qui encadrent son action<sup>59</sup>. Ce modèle permet d'envisager les différentes facettes de l'action des cardinaux d'Este sans se contenter de juxtaposer leurs pratiques. Ippolito II et Luigi d'Este sont tour à tour et, parfois, en même temps, parents des ducs de Ferrare, princes de l'Église, cardinaux protecteurs du royaume de France, patrons d'un vaste réseau clientélaire européen, et mécènes. Ces différents aspects ne sont pas oblitérés par leur rôle d'intermédiaire entre le royaume de France, le duché de Ferrare et la papauté mais, au contraire, se superposent. Ce feuilleté de l'action des cardinaux d'Este constitue un atout pour les puissances qu'ils servent mais également pour eux-mêmes, leur offrant la possibilité de multiplier les moyens pour parvenir à leurs fins. Pour autant, cet enchevêtrement de liens de dépendance peut se retourner contre les prélats, qui occasionnellement pâtissent de la structuration de leur réseau. Ippolito II et Luigi d'Este se retrouvent alors tiraillés en des directions opposées, ce qui nuit à leur action, voire l'entrave. La réflexion sur les liens personnels appliqués aux relations internationales permet de prendre la mesure de la diversité des fonctions qu'habitent simultanément les cardinaux.

Enfin, un dernier renouveau dans les études d'histoire diplomatique mérite d'être souligné pour l'observation de l'action des cardinaux d'Este. Ces derniers forment un des rouages de la politique extérieure des ducs de Ferrare. Ils s'insèrent dans les stratégies mises en place par leur parent pour promouvoir leurs revendications. À cet égard, les travaux de Daniela Frigo ont montré l'importance de la diplomatie pour ces petits États de la plaine padane et l'effort qui était consenti par les ducs de Mantoue et de Ferrare pour disposer d'ambassades dans le plus grand nombre d'États possibles. Il s'agit d'une compensation du faible poids militaire de « petits États »<sup>60</sup>. Cette catégorie d'analyse constitue d'ailleurs un outil

<sup>58</sup> Birgit Emich, Nicole Reinhardt, Hillard von Thiessen et Christian Wieland, « Stand und Perspektiven der Patronageforschung. Zugleich eine Antwort auf Heiko Droste », dans *Zeitschrift für historische Forschung*, vol. 32 (2005), p. 250.

<sup>59</sup> Hillard von Thiessen, « Diplomatie vom “type ancien”. Überlegungen zu einem Idealtypus des frühneuzeitlichen Diplomaten », dans *Akteure der Außenbeziehungen. Netzwerke und Interkulturalität im historischen Wandel*, éd. Hillard von Thiessen et Christian Windler, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau-Verlag (2010), p. 471-503.

<sup>60</sup> Daniela Frigo, « “Small States” and diplomacy: Mantua and Modena » dans *Politics and*

heuristique utile pour comprendre les structures diplomatiques des États de la plaine padane au XVI<sup>e</sup> siècle, mais également au XVII<sup>e</sup> siècle. Plus généralement, le concept de « petit État » (« *small state* » ou « *piccolo stato* ») a donné lieu à une production théorique revenant sur le récit trop simple d'un déclin irréversible de ces formations étatiques. Au contraire, ces études montrent les possibilités pour les « petits États » de trouver leur avantage dans des relations asymétriques qui ne se résument pas exclusivement à des relations de domination qui leur seraient imposées par les « grandes puissances »<sup>61</sup>. Les cardinaux d'Este occupent une place dans la politique extérieure des ducs de Ferrare, de même qu'ils parviennent à s'insérer dans les rapports asymétriques entre le duché et le royaume de France afin de délimiter un espace d'autonomie. Placer les cardinaux d'Este comme des acteurs de relations internationales asymétriques permet ainsi d'éclairer leurs pratiques.

L'histoire diplomatique gagne également à être éclairée par l'histoire religieuse<sup>62</sup>. La question de la confessionnalisation des relations internationales constitue de ce point de vue un enjeu crucial. Il s'agit d'un processus imparfait et les relations internationales demeurent un espace encore non-confessionnel, même si les motifs religieux font partie des éléments déterminants dans la prise de décision<sup>63</sup>. Pour autant, un phénomène de confessionnalisation des pratiques diplomatiques s'observe ainsi, dont le cardinal de Ferrare est une des premières victimes au début de sa légation en France, à l'hiver 1561<sup>64</sup>. Cette question de la

*Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450–1800*, éd. Ead., Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 147-175.

<sup>61</sup> Marco Bazzoli, *Il piccolo stato nell'Età moderna. Studi su un concetto della politica internazionale tra XVI e XVIII secolo*, Milan, Edizioni Universitarie Jaca, 1990 ; Giuseppe Galasso, « “Piccolo Stato” e storiografia italiana dal Rinascimento al Risorgimento » dans *Il piccolo stato. Politica, storia, diplomazia*, éd. Laura Barletta, Franco Cardini et Giuseppe Galasso, Saint-Marin, Aiep, 2003, p. 127-144 ; Matthias Schnettger, « Kleinstaaten in der Frühen Neuzeit. Konturen eines Forschungsfeldes » dans *Historische Zeitschrift*, vol. 286 (2008), p. 605-640 ; Blythe Alice Raviola, *L'Europa dei piccoli stati. Dalla prima età moderna al declino dell'antico regime*, Rome, Carocci, 2008.

<sup>62</sup> Alain Tallon, « Diplomatie et religion au temps des confessions » dans *Liame. Bulletin du Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries*, n° 2 (1998), p. 26.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 51-52 ; Alexander Koller, « War der Papst ein militanter, kriegstreibender katholischer Monarch ? Der Heilige Stuhl und die protestantischen “Häresien” um 1600 », dans *Ibid.*, p. 153.

<sup>64</sup> Alain Tallon, « Inquisition romaine et monarchie française au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Inquisition et pouvoir*, Actes de colloque, Aix-en-Provence, 24-26 octobre 2002, éd. Gabriel Audisio, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2004, p. 311-323 ; Elena Bonora, « “Ubique in omnibus circumspecti”. Diplomazia pontificia e intransigenza religiosa », dans *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia, religione*, éd. Renzo Sabbatini et Paola Volpini, Milan, FrancoAngeli, 2011, p. 61-76 ; Alain Tallon, « Entre

confessionnalisation des acteurs de la politique extérieure de la papauté permet de délimiter le champ d'action des cardinaux d'Este lorsqu'ils sont présents à la cour de France, spécifiquement dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. À l'exception de la légation d'Ippolito II d'Este, les cardinaux ne sont pas chargés de mission diplomatique officielle par la papauté, et ils ne revêtent pas les habits de nonce ni de légat dans le cas de Luigi d'Este. Les travaux sur les fonctions des nonces et des légats permettent toutefois de procéder à une comparaison avec les pratiques des cardinaux d'Este en France<sup>65</sup>. De surcroît, cette question de l'action d'Ippolito II et de Luigi d'Este en relation avec la politique extérieure de la papauté se trouve corrélée à celle des pratiques religieuses des deux prélats.

L'orthodoxie des cardinaux d'Este s'avère, en effet, un terrain historiographique à la fois dépourvu d'études et, en même temps, influencé par les études sur la figure de Renée de France. La belle-sœur d'Ippolito II d'Este et la mère de Luigi d'Este est une représentante de l'évangélisme français convertie au calvinisme qu'elle essaie d'accommoder sa vie durant avec ses devoirs de duchesse et de princesse du sang, à Ferrare puis à Montargis<sup>66</sup>. L'interprétation de la religion de Renée a récemment donné lieu à diverses propositions. Charmarie Jenkins Blaisdell voit en elle une réformée tiraillée entre les devoirs de son rang et son adhésion aux idées réformatrices<sup>67</sup>. Odette Turias porte un regard plus mesuré sur les engagements religieux de la duchesse, insistant notamment sur sa volonté de maintenir ses liens avec le gouvernement français durant les guerres de

intransigeance confessionnelle et casuistique diplomatique : pratiques de la diplomatie pontificale à la cour de France du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *L'Europa divisa e i nuovi mondi. Per Adriano Prosperi*, vol. II, Pise, Edizioni della Normale, 2011, p. 333-341 ; Elena Bonora, « Il sospetto d'eresia e i « frati diplomatici » tra Cinque e Seicento » dans *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, éd. Gigliola Fragnito et Alain Tallon, Rome, École Française de Rome, 2017, p. 42-63.

<sup>65</sup> Sur les légats, voir, Bernard Barbiche, « Les légats *a latere* en France et leurs facultés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Ibid.*, p. 225-298. Sur les nonces, voir Pierre Blet, « La double mission du nonce auprès du roi très chrétien » dans *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge - Temps modernes*, éd. Lucien Bély, Paris, 1998, p. 249-261 ; Alain Tallon « Le nonce en France au XVI<sup>e</sup> siècle, agent de diffusion de la Réforme catholique ? » dans *Les deux Réformes chrétiennes. Propagation et diffusion*, éd. Ilana Zinguer et Myriam Yardeni, Leiden-Boston, Brill, 2004, p. 122-137.

<sup>66</sup> Bartolomeo Fontana, *Renata di Francia duchessa di Ferrara : sui documenti dell'archivio estense, del medico, del Gonzaga e dell'archivio segreto vaticano*, Rome, Forzani e C., Tipografi del Senato, 1889 (3 vol.) ; Emmanuel Rodocanachi, *Renée de France, une protectrice de la Réforme en Italie et en France*, Genève, Slatkine, 1970 (1<sup>ère</sup> éd. 1896) ; Elena Taddei, *Zwischen Katholizismus und Calvinismus: Herzogin Renata d'Este. Eine Eklektikerin der Reformationszeit*, Hamburg, Verlag Dr. Kovac, 2004.

<sup>67</sup> Charmarie Jenkins Blaisdell, « Politics and Heresy in Ferrara 1534-1559 » dans *Sixteenth Century Journal*, vol. VI (1975), p. 67-93 ; *Ead.*, « Renée de France between reform and counter-reform » dans *Archive for Reformation History*, vol. 63 (1972), p. 196-226.

Religion<sup>68</sup>. Plus récemment, Eleonora Belligni a proposé de voir dans le nicodémisme de Renée non pas seulement une pratique de la dissimulation, mais plus fondamentalement une manière de vivre sa foi, congédiant définitivement l'assimilation de la duchesse au calvinisme<sup>69</sup>. En élargissant la focale, la cour de Renée de France à Ferrare est apparue comme un foyer de fixation des pensées hétérodoxes dans la péninsule italienne<sup>70</sup>. L'entourage de la duchesse constitue un enjeu politique international aussi bien qu'un nœud de la lutte contre l'hérésie dans la péninsule. Dans les deux cas, l'existence de la cour de Renée de France entraîne des répercussions sur la politique de son conjoint, Ercole II d'Este, ce qui explique que son fils aîné, Alfonso II d'Este, s'empresse d'éloigner sa mère, une fois arrivé au pouvoir en 1560<sup>71</sup>.

Les recherches sur les pratiques religieuses des cardinaux d'Este doivent se positionner par rapport aux travaux sur Renée de France, en raison de la force du modèle qu'ils proposent. En effet, la connivence politique et amicale entre Ippolito II d'Este et sa belle-sœur ainsi que l'amour filial de Luigi d'Este pour sa mère ne peuvent être tenus pour un partage des convictions religieuses de la duchesse de Ferrare. À cet égard, le rapport avec le gouvernement français et le royaume de France constitue un élément à prendre en compte dans le positionnement religieux des cardinaux d'Este. La question de l'évangélisme français comme matrice de la réforme italienne, à côté des idées valdésiennes ou franciscaines, a été mise en avant à travers le parcours d'un cardinal comme Federico Fregoso<sup>72</sup>. Sur un premier plan, les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France interrogent sur la perméabilité des prélats aux courants réformés qui traversent le pays, soit l'évangélisme pour Ippolito II d'Este et le calvinisme pour Luigi d'Este. À cet égard, les entourages des cardinaux forment un point d'observation à privilégier, étant donné qu'ils comportent plusieurs membres accusés d'hétérodoxie dans les années 1550 et 1560. Les contacts avec la France doivent permettre de questionner la nature des liens des cardinaux avec leurs serviteurs en se demandant jusqu'où l'hétérodoxie est conciliable avec le service d'Ippolito II et de Luigi d'Este<sup>73</sup>. Sur un deuxième plan, les considérations

<sup>68</sup> Odette Turias, *Renée de France, duchesse de Ferrare, duchesse de Lorraine, témoin de son temps (1510-1575)*, vol. I, Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Tours, 17 décembre 2004, p. 675-704.

<sup>69</sup> Eleonora Belligni, *Renata di Francia (1510-1575). Un'eresia di corte*, Turin, Utet, 2011, p. XII-XVIII.

<sup>70</sup> Rosanna Gorris-Gamos, « "D'un château l'autre": la corte di Renata di Francia a Ferrara (1528-1560) », dans *Il palazzo di Renata di Francia*, éd. Loredana Olivato, Ferrare, Corbo editore, 1997, p. 139-173 ; Chiara Franceschini, « La corte di Renata di Francia (1528-1560) » dans *Storia di Ferrara. Volume VI. Il Rinascimento. Situazioni e personaggi*, éd. Adriano Prosperi, Ferrare, Corbo Editore, 2000, p. 185-214.

<sup>71</sup> E. Belligni, *Renata di Francia (1510-1575)*..., p. 365-366.

<sup>72</sup> Guillaume Alonge, *Condottiero, cardinale, eretico. Federico Fregoso nella crisi politica e religiosa del Cinquecento*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2017, p. 348-365.

<sup>73</sup> *PC*, vol. II, t. I, p. 41 ; *Ibid.*, vol. II, t. II, p. 700-701.

religieuses des cardinaux d'Este impliquent, comme pour Renée de France, de prendre en compte leur analyse simultanée des situations politique et religieuse, italienne et française.

Enfin, un dernier ensemble historiographique concernant les sociétés curiales et leurs connexions forme une autre branche à mobiliser pour étudier l'action des cardinaux d'Este. Ainsi, les interactions de la cour de Ferrare avec l'extérieur, dont les prélats sont partie prenante, offrent un cadre interprétatif. Clizia Magoni a proposé une analyse des rapports entre la cour de France et celle du duché de Ferrare au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>. L'historienne montre la densité des relations entre la France et Ferrare, non pas tant d'ailleurs sur le plan des alliances, souvent décevantes, que sur celui des échanges dynastiques, ce qu'illustrent les cas de Renée de France et d'Anne d'Este. Ce dernier a fait l'objet d'une monographie de la part de Christiane Coester, mettant bien en valeur les multiples alliances qui se nouent entre l'aristocratie française, notamment les Guise et les Nemours, et les lignées princières italiennes<sup>75</sup>. Les relations des Este avec les puissances extérieures sont désormais mieux établies et permettent de dessiner un cadre dans lequel resituer les pratiques des cardinaux. Le travail d'Elena Taddei éclaire ainsi les rapports au Saint-Empire au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. La nature, la forme et le fonctionnement des liens noués par les Este avec les autres dynasties et les autres États dessinent la toile de fond des pratiques des cardinaux<sup>77</sup>.

À cette meilleure connaissance des relations mises en place par la cour de Ferrare, s'ajoutent des travaux précisant le rôle qu'ont pu occuper les cardinaux d'Este à la cour de France. La place qu'y tiennent les prélats a fait l'objet de plusieurs études venant en préciser les contours. Parmi elles, les travaux sur les prélats d'État permettent d'élaborer un cadre herméneutique de l'action d'Ippolito II d'Este à la cour de François I<sup>er</sup> et d'Henri II<sup>78</sup>. Par ailleurs, cette notion a l'avantage de permettre la comparaison de la trajectoire du cardinal de Ferrare avec celle des autres cardinaux français, tout au moins jusqu'aux années 1560,

<sup>74</sup> Clizia Magoni, *I gigli d'oro e l'aquila bianca. Gli Estensi e la corte francese tra '400 e '500: un secolo di rapporti*, Ferrare, Deputazione provinciale ferrarese di Storia Patria, 2001.

<sup>75</sup> Christiane Coester, *Schön wie Venus, mutig wie Mars. Anna d'Este, Herzogin von Guise und von Nemours (1531–1607)*, Munich, Oldenbourg, 2007 ; Matteo Provasi et Federica Veratelli, « Échanges d'hommes et de « biens ». Réseaux diplomatiques entre les Guise et les cours italiennes à l'époque du cardinal Charles de Lorraine » dans *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe*, éd. Jean Balsamo, Thomas Nicklas et Bruno Restif, Genève, Droz, 2015, p. 261-279.

<sup>76</sup> Elena Taddei, *Die Este und das Heilige Roemische Reich im langen 16. Jahrhundert. Kontakte - Konflikte – Kulturtransfer*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2021.

<sup>77</sup> Alexandra Favalli, *Il rango e la dinastia : gli Este alla ricerca di un equilibrio politico nello spazio italiano ed europeo all'epoca delle guerre di religione francesi (1559-1580)*, Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'École Nationale des Chartes, 27 octobre 2021.

<sup>78</sup> Cédric Michon, *La Crosse et le Sceptre*, Paris, Tallandier, 2008.

époque où sa pertinence s'estompe. La notion de clergé de cour, proposée par Benoist Pierre, plus englobante que celle de « prélats d'État », puisqu'elle recouvre ces derniers ainsi que la maison ecclésiastique du roi, peut également être mobilisée pour comprendre les pratiques de Luigi d'Este dans les années 1570<sup>79</sup>. Plus généralement, leur présence à la cour s'avère un des fondements de leur autonomie, puisqu'elle leur permet de réactiver leurs liens avec le souverain.

#### IV. L'émergence d'un modèle de pouvoir original entre la France et l'Italie

Le royaume de France apparaît comme un espace déterminant pour Ippolito II et Luigi d'Este. Ils sont tous les deux allés y chercher une liberté et une reconnaissance que leur déniait leur parent, le duc de Ferrare. Ces séjours durables et répétés ont contribué à tisser des liens qui ont perduré après le retour des prélats dans la péninsule. Plus encore, les relations contractées lors de leurs séjours forment le cadre de l'action des cardinaux. Entre le milieu des années 1530 et la fin de l'année 1586, émerge un espace politique occupé par les deux hommes. La comparaison avec d'autres cardinaux italiens contemporains permet de souligner la spécificité de ce positionnement. Leur parent, le cardinal Ercole Gonzaga, se distingue d'eux tant par ses préoccupations religieuses que par ses engagements politiques<sup>80</sup>. Surtout, ce dernier fonde son pouvoir sur le duché de Mantoue, dont il est le régent à partir de 1540 au nom de son neveu, Francesco III Gonzaga<sup>81</sup>. Le cardinal Alessandro Farnese, en dépit d'une parenthèse française durant les années 1550, penche davantage du côté espagnol, et s'appuie en réalité sur le duché de Parme, sur ses nombreux bénéfices italiens et sur une carrière à la Curie mieux assurée<sup>82</sup>. De même, Ferdinando de' Medici, avant son accession à la couronne ducal, dispose de l'appui du grand-duc de Toscane et de la performante diplomatie médicéenne<sup>83</sup>. Ces exemples de cardinaux dynastiques indiquent combien les cardinaux d'Este ont développé une autre configuration sociale. Bien qu'ils s'appuient également sur le duché de Ferrare et entretiennent des liens avec

<sup>79</sup> Benoist Pierre, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

<sup>80</sup> Elena Bonora, *Aspettando l'imperatore. Principi italiani tra il papa e Carlo V*, Turin, Einaudi, 2014, p. 148-174.

<sup>81</sup> Marco Iacovella, *Ercole e Ferrante Gonzaga. Pratiche scritte, fedeltà politiche e coscienza nobiliare nell'età di Carlo V*, thèse soutenue à la Scuola Normale Superiore, 2019.

<sup>82</sup> Stefano Andretta, « FARNESE, Alessandro », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, vol. XLV (1995), p. 52-65.

<sup>83</sup> Stefano Calonaci, « Ferdinando dei Medici: la formazione di un cardinale principe (1563-72) », dans *Archivio Storico Italiano*, vol. 154 (1996), p. 635-690 ; Elena Fasano Guarini, « Roma officina di tutte le pratiche del mondo. Dalle lettere del cardinale Ferdinando de' Medici a Cosimo e a Francesco I » dans *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento "Teatro" della politica europea*, Rome, (1998), p. 265-298 ; Stefano Calonaci, « Accordar lo spirito col mondo. Il cardinale Ferdinando de' Medici a Roma durante i pontificati di Pio V e Gregorio XIII », dans *Rivista storica italiana*, vol. CXII (2000), p. 5-74.

Ercole II d'Este – duc de 1534 à 1559 – et avec Alfonso II d'Este – duc de 1559 à 1597 –, Ippolito II et Luigi trouvent un soutien au moins aussi important et, souvent, plus efficace dans le royaume de France. Ce décalage constitue le caractère original de leur positionnement variable d'un cardinal à l'autre, mais qui se retrouve chez les deux prélats.

L'enjeu est de comprendre les raisons de la permanence des pratiques d'Ippolito II à Luigi d'Este, au-delà des changements conjoncturels. Or, l'hypothèse avancée est que les relations avec le royaume de France ont configuré les pratiques des cardinaux d'Este au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces rapports conditionnent les champs d'action des cardinaux, tout comme ils rendent compte de leurs limites. Ils contribuent également à rendre la trajectoire des cardinaux d'Este originale par rapport aux autres cardinaux des grandes familles italiennes. Avec Ippolito II et Luigi d'Este, il est possible d'apporter un nouvel éclairage sur une vieille question, celle des rapports entre le royaume de France et les États de la péninsule italienne, à tout le moins ceux de la plaine padane et la papauté. Ils montrent les chemins de traverses qu'a pu emprunter l'État moderne, notamment dans les petites principautés de la plaine padane, comme ils rendent visible la question de l'adaptation aux normes tridentines pour les dynasties italiennes et pour les cardinaux qui en sont issus. L'observation d'un décalage dans le comportement est justifiée mais elle ne peut aboutir à congédier leur action. Au contraire, c'est le sens même de cette concurrence des normes qui permet de faire ressortir le sens de leur action. Il convient de s'interroger sur cette signification pour savoir si elle ne témoigne pas des formes originales empruntées dans la structuration des États.

Ces questions peuvent être articulées autour de trois grands axes qui correspondent à autant de nœuds problématiques de l'action des prélats. Premièrement, ils sont à la recherche d'autonomie par rapport à leur parent et ils entendent sortir de leur condition de cardinal « de famille ». À cet égard, le mouvement vers la France correspond à une entreprise d'autonomisation. Cette dimension n'est pas propre aux cardinaux d'Este, mais la forme qu'elle prend durant cinquante ans s'avère originale. Par ailleurs, cette solution est retenue aussi bien par l'oncle que par le neveu. Si les motivations varient, de même que leur mise en pratique, ils optent néanmoins pour la même mise en œuvre de leur autonomie. La question est alors de savoir comment ils s'insèrent dans les relations asymétriques entre le royaume de France, la papauté et le duché de Ferrare. La puissance française devient un atout, notamment économique en raison du marché bénéficial ouvert, qu'ils entendent faire valoir contre le duc de Ferrare. En retour, la proximité avec ce dernier leur assure une surface sociale suffisante à la cour de France pour faire leurs débuts. Par ailleurs, l'appui de la couronne française se révèle un avantage à la Curie, étant donné que Ferrare est un fief pontifical et que la souveraineté des Este est remise en question tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Pouvoir se réclamer de l'autorité du Très Chrétien offre une plus grande liberté aux cardinaux d'Este, même si elle entraîne l'apparition de stigmates politiques notamment lors des conclaves.

La deuxième caractéristique, qui découle de la première, est la création d'un espace politique inédit où évoluent les cardinaux d'Este et qu'ils occupent tous les

deux, même si leurs pratiques varient. Cette configuration s'établit à l'intersection du royaume de France, du duché de Ferrare et de la papauté. Ippolito II et Luigi d'Este ne se trouvent pas pour autant à équidistance des différents pouvoirs mais, au contraire, font varier leur position, bénéficiant de la fluidité offerte par la situation. Ils créent un espace qui entretient d'intenses relations avec le groupement qualifié « d'Italie du Très Chrétien », ils en font même partie, mais ils ne sauraient être assimilés à cet ensemble<sup>84</sup>. Ils suivent également leurs propres intérêts et veulent renforcer leur autonomie. De surcroît, il ne serait pas dans l'intérêt de la monarchie française d'absorber en son sein les cardinaux d'Este. L'intérêt de pouvoir faire appel à ces prélats tient justement dans leur capacité à se distancier d'une vision française qui éprouve des difficultés à appréhender le fonctionnement de la monarchie élective qu'est la papauté<sup>85</sup>. Ils occupent un rôle d'interprète de la politique française sur la scène romaine et, plus généralement, italienne. C'est d'ailleurs une difficulté majeure pour les cardinaux de parvenir à trouver le point d'équilibre entre les différentes puissances. Cette question de l'articulation de fidélités se retrouve également sur le plan religieux. Les cardinaux d'Este développent ainsi une conception de la lutte contre l'hérésie qui tient à leur positionnement. En effet, au-delà de leurs convictions, Ippolito II et Luigi d'Este montrent une approche similaire dans le traitement des protestants, faite de modération, de temporisation et de respect de l'ordre établi.

La troisième caractéristique des cardinaux d'Este apparaît alors, à savoir leur position de médiateur entre les différentes puissances. En se plaçant ainsi, ils espèrent se rendre indispensables et bénéficier des grâces des souverains. Les cardinaux d'Este entretiennent ici l'ambivalence entre intermédiaire et médiateur. Idéalement, l'ambassadeur pencherait vers l'intermédiaire, car il est censé rendre fidèlement compte du message dont il est chargé. Néanmoins, un ambassadeur ne peut jamais se réduire à un intermédiaire, puisqu'il lui faut faire face à l'incertitude de sa mission, et doit disposer d'une marge de manœuvre<sup>86</sup>. Les cardinaux d'Este revendiquent justement ce pragmatisme et mettent en avant leur capacité à reformuler les visions élaborées à la cour de France ou à Rome. Les médiateurs, ou traducteurs, se caractérisent par la capacité à proposer un nouveau cadre.

<sup>84</sup> Guillaume Alonge, *Ambasciatori, diplomazia e politica nella Venezia del Rinascimento*, Rome, Donzelli, 2019, p. 8-14.

<sup>85</sup> Alain Tallon, « "J'é grent peur que cet bonhomme de pape à la fin par ses fais trouble toute la crétienté" : Papauté, Inquisition romaine et incidents diplomatiques au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *L'incident diplomatique XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Lucien Bély et Gérard Poumarède. Paris, Pedone, 2010, p. 115- 137 ; *Id.*, « C'est le pape et non un prince (Catherine de Médicis). La disqualification politique de la papauté au temps de la Réforme catholique » dans « *Rome, l'unique objet de mon ressentiment. Regards critiques sur la papauté*, éd. Philippe Levillain, Rome, École Française de Rome, 2011, p. 63-77.

<sup>86</sup> Daniela Frigo, « Prudenza politica e conoscenza del mondo : un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », dans *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge*, éd. Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet, Rome, École Française de Rome, p. 227-268.

L'intérêt des cardinaux d'Este est d'offrir une alternative à l'ambassadeur en proposant un rôle de traducteur aux deux puissances<sup>87</sup>.

## V. Présentation des sources et du plan

Pour répondre aux questions soulevées, l'étude se fonde sur des archives provenant de différents fonds européens, indispensables à la reconstitution de l'activité des cardinaux. Le premier pôle se trouve aux archives d'État de Modène et à la *Biblioteca Estense*. Les archives d'État constituent le premier lieu de conservation d'archives à consulter. La série qui a retenu l'attention de Vincenzo Pacifici est celle du fonds *Casa e Stato* dans lequel sont conservés la correspondance des princes de la maison d'Este ainsi que les papiers relatifs à leurs affaires. Une réflexion sur les cardinaux d'Este nécessite ainsi de partir de cet ensemble rangé dans l'*Archivio Segreto Estense*. À ce premier ensemble s'ajoutent les fonds de la chancellerie ducale (*Cancelleria ducale*). Dans la section consacrée aux affaires extérieures sont ainsi conservées les dépêches des ambassadeurs, et parfois les minutes duciales, classées par destination d'ambassade (*Carteggi di oratori, agenti e corrispondenti presso le corti detti anche Carteggio ambasciatori*). Ce fonds regroupe les correspondances des agents extérieurs de la maison d'Este, ainsi les ambassadeurs des ducs mais également les intendants des cardinaux et leurs fondés de pouvoir. Nous avons privilégié le dépouillement systématique des séries France et Rome, consultant de manière plus occasionnelle les séries Florence, Venise, Espagne, Angleterre et Germanie. Dans cette même section, le fonds *Carteggio con principi esteri* regroupe les lettres adressées par des princes, des cardinaux, voire des aristocrates, aux membres de la maison d'Este. C'est dans ce fonds que se trouvent les lettres des rois de France adressées aux ducs de Ferrare et aux cardinaux, mais également les dépêches des Guise, des Nemours, des autres familles italiennes ou encore des papes et des cardinaux.

À ces fonds, peut être ajouté un autre vaste ensemble, celui formé par les livres de comptes et les inventaires des cardinaux d'Este, classés dans l'*Archivio Camerale*, dans le sous-ensemble dénommé *Amministrazione dei principi*. Un grand nombre de livrets de comptes et de manèges sont ainsi conservés pour chacun des deux cardinaux d'Este, permettant de mesurer les entrées et les sorties fiscales ainsi que de proposer un inventaire de leurs biens. Fondamental pour écrire une histoire du mécénat artistique des cardinaux d'Este, il intéresse également l'histoire religieuse par l'investissement dans les pratiques dévotionnelles ainsi que l'histoire politique par les sommes mobilisées par les cardinaux d'Este pour accomplir leurs projets<sup>88</sup>.

<sup>87</sup> Matthias Schnettger, « Kaiserinnen und Kardinäle. Wissensbroker(innen) zwischen dem Kaiserhof und Italien im 17. Jahrhundert », dans *Transferprozesse zwischen dem Alten Reich und Italien im 17. Jahrhundert. Wissenskonfigurationen – Akteure – Netzwerke*, éd. von Sabina Brevaglieri et Matthias Schnettger, Bielefeld, Transcript Verlag (2018), p. 127-160.

<sup>88</sup> Guido Guerzoni, *Le corti estensi e la Devoluzione di Ferrara del 1598*, Modène, Archivio

D'autres fonds ont été également consultés, ainsi celui intitulé *Documenti di Stati e Città*. Il s'agit d'un sous-ensemble de la chancellerie regroupant des papiers pouvant intéresser les États italiens ou extérieurs à la péninsule selon un critère géographique. On trouve ainsi de nombreuses ordonnances des rois de France en son sein. Ce rôle de collecte explique qu'il constitue aujourd'hui une ressource pour écrire l'histoire d'événements auxquels ont pu prendre part les cardinaux d'Este, ainsi le concile de Trente ou les conclaves. De même, les archives des particuliers, notamment celles des familles Alvarotti, Fiaschi ou Rangoni s'avèrent riches d'enseignement. À côté des documents se trouvant aux archives d'État, et qui constituent l'ensemble le plus riche pour comprendre l'action des cardinaux d'Este, il faut également mentionner la présence de la *Biblioteca Estense*, dans laquelle se trouvent des chroniques sur l'histoire du duché de Ferrare, sur la ville de Modène ainsi que plusieurs dizaines de lettres des cardinaux d'Este classées dans plusieurs manuscrits. On retrouve également certains registres d'ambassades, comme celui de l'ambassadeur auprès de Philippe II au début des années 1560, Fulvio Rangoni. La *Biblioteca Estense* offre ainsi un complément utile aux consultations effectuées dans les archives d'État de Modène.

Le deuxième ensemble de sources mobilisées se trouve éparpillé dans différents fonds d'archives italiens, principalement les archives d'État de Parme, Mantoue, Florence, Naples, Sienne, Venise et Rome. Nous nous sommes surtout intéressés aux correspondances diplomatiques des ambassadeurs présents dans le royaume de France et à Rome<sup>89</sup>. Les ambassadeurs florentins, mantouans ou vénitiens ainsi que les émissaires des Farnese à la cour de France ou à la Curie évoquent fréquemment la situation des cardinaux d'Este ainsi que celle de leurs agents. Ces correspondances rendent leur complexité aux événements en évitant de suivre uniquement la vision des cardinaux d'Este ainsi que celles des agents ferrarais. Par ailleurs, ces fonds d'archives détiennent des lettres des cardinaux d'Este adressées aux autres puissances italiennes, essentielles pour comprendre plusieurs moments de leur existence comme les lettres d'Ippolito II d'Este à Cosimo de' Medici durant la lieutenance générale de Sienne ou celles de Luigi d'Este au duc de Mantoue durant la première moitié des années 1580. Les archives d'État de Rome représentent un cas particulier car elles gardent les inventaires des palais des cardinaux d'Este ainsi que les actes passés devant les notaires romains durant leurs séjours à Rome.

Storico Comunale, 2000 ; *Id.*, « The administration of the Este courts in the XV-XVII centuries » dans *Micrologus*, vol. XVI (2008), p. 537-567 ; *Id.*, « Between Rome and Ferrara. The courtiers of the Este Cardinals in the Cinquecento » dans *Art and Identity in Early Modern Rome*, éd. Jill Burke et Michael Bury, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 59 - 75. *Id.*, « Silk purses out of sows' ears: Mass rarefaction of consumption and the emerging consumer-collector » dans *The Active Consumer. Novelty and Surprise in Consumer Choice*, éd. Marina Bianchi, Londres, Routledge, 1998, p. 174-195 ; *Id.*, *Apollon et Vulcain. Les marchés artistiques en Italie (1400-1700)*, Dijon, Les presses du réel, 2011 (1<sup>ère</sup> éd. it. 2006).

<sup>89</sup> A. Tallon, *La France et le Concile...*, p. 9-10.

Un troisième ensemble de documents se trouvant en Italie a été consulté aux archives du Vatican. Les papiers se rapportant aux cardinaux d'Este à l'*Archivio Apostolico Vaticano* et à la *Biblioteca Apostolica Vaticana* s'avèrent particulièrement dispersés entre les différents fonds et séries, tant en raison de leur constitution et de leur réaménagement qu'en raison de la diversité des activités exercées par les cardinaux. À l'*Archivio Apostolico Vaticano*, il est possible de trouver tant les bulles de nomination aux bénéfices ecclésiastiques que les lettres des cardinaux d'Este adressées aux papes ou à la secrétairerie d'État ainsi qu'à d'autres cardinaux majeurs. Plusieurs missives se retrouvent également dans le fonds de la nonciature ainsi que de nombreuses copies des lettres d'Ippolito II d'Este à Pie V et à Charles Borromée, rédigées durant sa légation (1561-1563). Une partie de ces lettres des cardinaux sont visibles à la *Biblioteca Apostolica Vaticana* sous différentes cotes, notamment la cote *Barberini Latini* qui se révèle riche en dépêches, ainsi des correspondances d'Ippolito II et de Luigi d'Este avec les cardinaux Carafa. Dans ce dernier lieu, nous avons également constaté la présence de nombreuses copies des lettres des agents ferrarais, souvent réalisées de façon partielle à la fin du XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle. La dispersion des documents touchant aux cardinaux d'Este sous les différentes cotes illustre les modalités variées du rapport entretenu par ceux-ci avec la papauté, à la fois membres du Sacré Collège, cardinaux protecteurs, puissants princes de l'Église richement possédés et médiateurs avec d'autres puissances.

À ces différentes sources, permettant d'embrasser les pratiques des cardinaux d'Este dans leur diversité, tout en les réintégrant dans un contexte d'ensemble, il est nécessaire d'ajouter l'importante documentation les concernant se trouvant en France. Celle-ci est également dispersée entre plusieurs lieux de conservation en fonction de l'histoire de la transmission des documents mais aussi de la nature des documents. Les fonds d'archives départementaux sont ainsi une source précieuse pour comprendre la gestion des bénéfices ecclésiastiques français des cardinaux d'Este. Les papiers conservés dans les séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier) ne permettent pas de reconstituer sur le temps long l'administration des bénéfices par les cardinaux d'Este et leurs hommes, mais en la comparant avec la documentation romaine et ferraraise, il devient alors possible de discerner le fonctionnement de cette gestion, à différentes échelles, y compris les plus grandes, et sur des périodes étendues. Les aléas de la conservation rendent inégales les découvertes réalisées dans ces fonds. Ainsi, alors que les archives départementales de l'Eure se sont révélées pauvres en documents sur le XVI<sup>e</sup> siècle pour l'abbaye de Notre-Dame de Lyre, celles de l'Yonne contiennent de nombreux papiers sur l'abbatiate des Este à Pontigny. Les Archives Nationales à Paris sont également riches d'indications sur la gestion des bénéfices des Este. En effet, le minutier central des notaires parisiens garde les traces des contrats passés par les hommes des prélats pour affermer le revenu d'une abbaye, pour le bail d'un immeuble ou d'une maison à Paris ou encore pour un transport. Cette documentation, sur laquelle les historiens attirent régulièrement l'attention, forme le contrepoint des

papers conservés aux archives d'État de Modène<sup>90</sup>. Ils permettent de tenir ensemble les différents éléments du processus de gestion des bénéfices. Les minutes offrent également un autre intérêt puisqu'elles permettent d'apercevoir la communauté formée par les agents des ducs de Ferrare, des princes et des cardinaux de la maison d'Este. Ce groupe d'Italiens constitue le relais de l'action d'Ippolito II et de Luigi d'Este en France.

Enfin, la Bibliothèque nationale de France détient dans les fonds français, Clairambault, Dupuy et italien, de nombreuses lettres des cardinaux d'Este adressées au roi, à Catherine de Médicis, à Anne de Montmorency, aux Guise-Nemours ou à d'autres membres de l'aristocratie française. C'est également là que se trouve la correspondance des ambassadeurs français en Italie, soit à Rome et à Venise, fourmillant de détails et de commentaires sur l'action des cardinaux<sup>91</sup>. Les dépêches des ambassadeurs apportent une jauge pour évaluer le soutien de la monarchie à l'action d'Ippolito et de Luigi.

Tous les documents évoqués jusqu'à présent, s'ils ne sont pas inconnus, certains ayant même été utilisés il y a un siècle par Lucien Romier, n'ont jamais été édités. De surcroît, une grande partie de la documentation sur laquelle nous avons travaillé reste encore aujourd'hui inconnue, à commencer par les lettres des agents ferrarais durant les guerres de Religion ou les papiers des cardinaux d'Este. Un premier ensemble documentaire regroupe tous les titres de propriétés, les héritages, les possessions bénéficiales des cardinaux ainsi que leur gestion entre l'Italie et la France. Plusieurs entreprises éditoriales viennent en appoint des fonds d'archives cités, à commencer par les catalogues des actes des rois de France, édités pour François I<sup>er</sup> et François II et en cours d'édition pour le règne d'Henri II. Le deuxième groupe comprend les dépêches des cardinaux avec la maison d'Este, avec les membres de la famille royale ou de l'aristocratie française ou encore avec les autres cardinaux. Là aussi, l'édition de correspondances permet d'accéder à des sources majeures pour l'écriture d'une histoire des relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France, qu'on pense à l'édition de la correspondance de Jean du Bellay, à celle de Charles de Lorraine ou encore à celle d'Henri III, toutes les trois désormais achevées. De même, les éditions des procès inquisitoriaux de Giovanni Morone ou ceux de Pietro Carnesecchi réalisées par Massimo Firpo constituent des acquis pour cette recherche. Enfin, un troisième ensemble regroupe, de manière plus large, les différentes correspondances adressées par les ambassadeurs, les agents des cardinaux et des autres puissances. Pour notre

<sup>90</sup> Olivier Poncet, « Claude d'Espence, le notaire et la mort (vers 1540-1572). Les héritages d'un aristocrate en Sorbonne » dans *Un autre catholicisme au temps des réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle. Études, inédits et catalogue de ses éditions*, éd. Alain Tallon, Turnhout, Brepols, 2010, p. 283-319 ; Mark Greengrass, « L'intendance des affaires de Charles Cardinal de Lorraine », dans *Le cardinal de Lorraine, Reims et l'Europe*, éd. Jean Balsamo, Thomas Nicklas et Bruno Restif, Genève, Droz, 2015, p. 213-229.

<sup>91</sup> Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 22.

période, l'effort consenti pour l'édition des nonciatures par les différents instituts nationaux s'avère indispensable pour comprendre la politique extérieure de la papauté mais aussi pour remarquer la place concédée aux cardinaux d'Este.

L'action et les pratiques des cardinaux sont successivement envisagées dans leurs différents aspects au cours de six chapitres. Le premier aborde tous les enjeux liés à la présence d'Ippolito II d'Este dans le royaume de France entre 1536 et 1549. Sa présence en France est envisagée dans ses différentes déclinaisons, en mettant en lumière les aspects que revêt sa fonction de médiateur. L'enjeu est de mettre en évidence le rôle fondateur joué par ces séjours français. Le deuxième chapitre se concentre sur la fonction de lieutenant général de Sienne du cardinal de Ferrare et, plus généralement, les recompositions de sa position au cours des années 1550<sup>92</sup>. En effet, cette décennie est celle de la dernière période des guerres d'Italie ainsi que l'époque où s'impose le Saint-Office au cours des pontificats de Jules III, de Marcel II puis de Paul IV. Elle marque un tournant dans le siècle, sanctionné par l'éclatement des guerres de Religion et la clôture du concile de Trente au début des années 1560. Le troisième chapitre se focalise sur les années italiennes d'Ippolito II d'Este débutant avec son retour en 1549 et se terminant avec sa mort en 1572. Il étudie la place d'Ippolito II d'Este dans la politique extérieure de la France mais aussi du duché de Ferrare. Le cardinal de Ferrare établit un ensemble de pratiques et de configurations de pouvoir dont Luigi d'Este est l'héritier, aussi bien en les revendiquant qu'en cherchant à se démarquer.

Après ces trois chapitres consacrés à Ippolito II d'Este, les deux chapitres suivants proposent d'étudier des traits communs aux deux cardinaux. Ils permettent ainsi d'observer les différentes formes prises par les liens d'Ippolito II et de Luigi avec la France. Le quatrième chapitre étudie la capacité des prélats à s'intégrer dans différents milieux curiaux. Ceux-ci parviennent à contracter des liens en France qui constituent un capital social, susceptible de se transmettre entre l'oncle et le neveu. L'insertion dans les sociétés de cour est une des ressources mises à profit par les cardinaux. Le chapitre suivant envisage la dimension économique des relations d'Ippolito II et de Luigi d'Este avec la France. Leurs bénéfices français ainsi que les revenus dont ils disposent forment plus de la moitié de leur revenu. Ces sommes leur permettent de maintenir leur statut social, de financer leurs projets

<sup>92</sup> Heinrich Lutz, *Christianitas afflicta. Europa, das Reich und die päpstliche Politik im Niedergang der Hegemonie Kaiser Karls V. (1552–1556)*, Vandenhoeck und Ruprecht, Göttingen 1964 ; Maria José Rodríguez-Salgado, *The Changing Face of Empire: Charles V, Philip II and Habsburg Authority 1551-1559*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988 ; Alexander Koller, « La politique pontificale dans l'Empire entre l'Intérim et la Paix d'Augsbourg (1548–1555) » dans *Charles Quint face aux Réformes*, éd. Guy Le Thiec et Alain Tallon, Paris (2005), p. 119–133 ;

Massimo Firpo, « Da inquisitori a pontefici. Il Sant'Ufficio romano e la svolta del 1552 » dans *Rivista storica italiana*, vol. CXXII (2010), p. 911–950 ; *Id.*, *La presa di potere dell'Inquisizione romana 1550-1553*, Laterza, Roma-Bari, 2014 ; Elena Bonora, « “Come s'egli non fusse al mondo”. Paolo IV e l'Europa » dans *Fe y espiritualidad en la Europa del papa Paulo IV, «Tiempos Modernos»*, éd. Roberto López Vela, vol. 37 (2018), p. 360-386.

politiques et, surtout, de disposer d'entrées fiscales échappant au duc de Ferrare. Les circulations financières depuis la France sont au fondement de la puissance des prélats de la maison d'Este.

Le sixième et dernier chapitre met en lumière l'action de Luigi d'Este à Rome entre 1577 et 1586. Une fois posés les fondements de son action, ses pratiques sont décrites, en particulier la manière dont il a conçu sa mission de cardinal protecteur, héritée de son oncle. L'enjeu est de montrer qu'Ippolito II et Luigi d'Este ont tous deux joué le rôle de médiateur mais qu'ils ne l'ont pas occupé de la même manière ni en vue des mêmes fins. C'est l'occasion de revenir sur la plasticité de l'espace occupé par le cardinal d'Este. Le prélat propose des voies alternatives pour la politique extérieure de la France mais également pour celle du duché de Ferrare et de la papauté. La structuration de la diplomatie française est abordée sous un angle différent afin d'en faire ressortir la complexité. C'est également une manière de clarifier l'action du cardinal d'Este dans ses années cruciales pour la France, le duché de Ferrare et la papauté.



## Chapitre I

### Les années françaises d'Ippolito II d'Este (1536-1549)

La tutelle d'un frère aîné peut s'avérer pesante pour les jeunes cadets destinés à l'Église. La dépendance à l'égard des émoluments provenant des terres familiales ainsi que la nécessité de présenter un front commun devant une situation internationale changeante et hasardeuse devraient imposer aux jeunes frères des ducs de Ferrare de se positionner comme des auxiliaires. Pour autant, Ippolito II cherche rapidement à se dégager une marge d'autonomie suffisante qui l'établirait en collaborateur des ducs de Ferrare. Cela passe notamment par un positionnement francophile. Celui-ci caractérise les manifestations d'engagement du jeune prélat alors qu'il réside encore en Italie. Il fait au même moment l'objet d'incitations antagonistes de la part des défenseurs d'une alliance résolue avec le royaume des Lys et de celle des partisans d'une neutralité rigoureuse.

La venue du jeune membre de la famille d'Este devient un événement politique, autour de laquelle interviennent de nombreux acteurs, à commencer par la Papauté. Le départ pour la France opère comme un moment de cristallisation où se nouent les fils des aspirations politiques des différents protagonistes de la vie d'Ippolito II d'Este, à commencer par lui-même, alors qu'il tente de tirer le meilleur parti de la situation internationale au mitan des années 1530.

#### I. La quête de l'autonomie : à la conquête du chapeau de cardinal (1536-1539)

Le jeune Ippolito II d'Este est placé dans la situation du cardinal « de famille »

Jean Sènié, Université de Tours et Centre Supérieur de la Renaissance, France, jean.senie@univ-tours.fr  
FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup\_best\_practice)

Jean Sènié, *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, © 2021 Author(s), content CC BY 4.0 International, metadata CC0 1.0 Universal, published by Firenze University Press ([www.fupress.com](http://www.fupress.com)), ISSN 2705-0297 (online), ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF), DOI 10.36253/978-88-5518-519-6

par le choix d'Alfonso 1er d'Este. Les options pour sortir de sa position sont rares dans les domaines des Este et les bénéfiques hérités de son oncle, Ippolito I d'Este, ne peuvent lui conférer la surface politique convoitée. Dès la fin des années 1520, il profite de la présence de Renée de France pour se rapprocher de la cour de sa belle-sœur et, à travers elle, des partisans d'une politique favorable au royaume de France<sup>1</sup>. Les fêtes qu'il organise en ces années-là doivent être interprétées à l'aune de cette revendication d'identité politique. Il arrange ainsi de somptueuses réjouissances le 23 mars 1531, auxquelles sont conviées les dames de la société ferraraise, les filles d'Isabelle d'Aragon mais, avant tout, Renée de France et sa suite. Au cours de ces festivités, les danses françaises sont mises à l'honneur, agrémentées de joutes et de plantureux banquets<sup>2</sup>. Dans cette année 1531 où le royaume de France et le duché de Ferrare affichent une méfiance réciproque, le fils d'Alfonso 1er d'Este apparaît comme un possible recours pour continuer le dialogue entre les deux camps. L'ambassadeur résident à Paris, Gian Battista Manfredi, rapporte les tentatives de François I<sup>er</sup> pour attirer à lui le jeune Ippolito II<sup>3</sup>. Ce dernier témoigne de son enthousiasme dans une lettre du 14 juillet 1531 où il écrit qu'il est «*gratissimo per venire da persona la qual so che cordialmente mi ama*». Vincenzo Pacifi avance comme première hypothèse que «*il duca continuo a designare il secondogenito come quello di sua famiglia che avrebbe dovuto tener saldi i legami con la corte di Francesco I*»<sup>4</sup>. Il retrouve en cela une pratique courante de la dynastie ferraraise. L'historien ajoute toutefois à son explication que la venue d'Ippolito II d'Este est également souhaitée par le roi de France, trop heureux d'enfoncer un coin entre les membres de la famille d'Este.

Ce premier projet de départ ne se concrétise pas immédiatement. Il fait toutefois l'objet de rappels fréquents de la part de François I<sup>er</sup> durant l'année 1533<sup>5</sup>. Le roi de France est habilement relayé dans son entreprise de séduction par le grand maître, Anne de Montmorency, expliquant à l'ambassadeur que l'archevêque de Milan aurait déjà 10 000 livres de rente, s'il s'était donné la peine de franchir les Alpes. Toutefois, la réponse de la lettre montre que, loin d'être un pion agité par

<sup>1</sup> BnF, Fr. 2989, fol. 91r, Renée de France à Anne de Montmorency, Ferrare, 24 février 1529. Si nous partageons l'analyse de Rosanna Gorris sur l'existence d'un axe pro-français au sein de la famille ducal, regroupant Renée de France et Ippolito II d'Este, l'emploi du qualificatif de «*parti*» nous semble excessif en ce qu'il suggère une structuration institutionnelle Rosanna. Gorris-Camos, «*“Non è lontano a discoprisi il porto”* : Jean Martin, son œuvre et ses rapports avec la ville des Este », dans *Cahiers V.L. Saulnier : Jean Martin, un traducteur au temps de François I<sup>er</sup> et de Henri II*, Paris, Presses de l'ENS, n°16 (1999), p. 56.

<sup>2</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 15-17.

<sup>3</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 9, Ippolito II d'Este à Gian Battista Manfredi, 12 juillet 1531, cité dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 19.

<sup>4</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Gian Battista Manfredi, Ferrare, 14 juillet 1531, cité dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este cardinale di Ferrara*, p. 19.

<sup>5</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 10, Alberto Sacrati à Ippolito II d'Este, Paris, 19 janvier 1533.

les deux puissances, Ippolito II suit son propre agenda et ne compte pas faire bon marché de sa venue<sup>6</sup>. Celle-ci est conditionnée par l'obtention d'un bénéfice important, donnant une raison au départ du prélat et lui offrant la certitude de trouver une situation déjà établie. Ces discussions, rapidement évacuées par Vincenzo Pacifici, traduisent en fait la complexité des enjeux politiques qui s'articulent autour du départ d'Ippolito II d'Este. Il ne s'agit plus simplement pour un cadet de la maison d'Este d'aller se former dans le royaume de France au cours d'un séjour qui tient autant de l'apprentissage que d'une forme de prise en otage<sup>7</sup>. Ippolito II d'Este cherche à capter la reconnaissance du souverain, formalisée par la concession d'un bénéfice. S'il est difficile d'imaginer que l'archevêque de 24 ans agisse sans l'accord de son père, ces échanges avec l'ambassadeur résident démontrent l'existence d'ambitions plus personnelles. Depuis l'année 1531, le départ fait l'objet de discussions de plus en plus précises et techniques entre la cour de France et Ippolito II d'Este. Jusqu'à sa mort, en octobre 1534, le duc Alfonso 1<sup>er</sup> d'Este semble accéder aux requêtes communes des Français et de son deuxième fils. Pourtant, à sa mort, le projet est remis en avant bien que son contenu s'en trouve modifié. Il s'agit désormais d'accueillir le frère du nouveau duc alors même que la tension est palpable entre ce dernier et le roi de France. Dans ce contexte dégradé, la venue d'Ippolito II d'Este devient un sujet de discussion politique.

Le jour même où il rédige la lettre annonçant à Ercole II d'Este la venue de Jean de lauro comme ambassadeur à Ferrare, François I<sup>er</sup> écrit une autre lettre au duc dans laquelle il lui demande expressément d'autoriser le départ de l'archevêque de Milan<sup>8</sup>. De son côté, Ippolito II d'Este cherche à profiter de l'instabilité de la situation d'Ercole pour accroître ses marges de manœuvre. Le cardinal du Bellay, présent à Ferrare pour appuyer Renée de France face à son mari, en profite pour courtiser l'archevêque de Milan en lui faisant miroiter un de ses bénéfices qu'il propose de résigner en sa faveur<sup>9</sup>. Le fils de Lucrece Borgia peut alors remercier le

<sup>6</sup> *Ibid.*, Alberto Sacrati à Ippolito II d'Este, Paris, 7 février 1533 : « Et che ne era vaccato uno mondo, et mai s'haveano ricordati di V.S. dicendoli di molti minimi presso V.S. ch'erano stati provisti di quatro e sei milla scudi di intrada ».

<sup>7</sup> Paul Pélicier et Bernard De Mandrot (éd.), *Lettres de Charles VIII, roi de France*, t. III, p. 261-262 et p. 368, Charles VIII à Ercole 1<sup>er</sup> d'Este, Paris, 4 mai 1492 et Amboise, 12 décembre 1493 ; Giuseppe Pardi (éd.), *Diario ferrarese dall'anno 1409 sino al 1502 di autori incerti*, Bologna, Nicola Zanichelli, 1933 (2<sup>ème</sup> éd.), p. 132. Voir Enrica Guerra, *Soggetti a "ribalda fortuna". Gli uomini dello stato estense nelle guerre dell'Italia quattrocentesca*, Milan, FrancoAngeli, 2005, p. 67-68.

<sup>8</sup> ASM, *Carteggio con principi esteri*, b. 1559/1, François I<sup>er</sup> à Ercole II d'Este, Saint-Germain-en-Laye, 27 février 1535.

<sup>9</sup> *CCJDB*, t. II, p. 23-25, Jean du Bellay à François I<sup>er</sup>, Ferrare, 26 juillet 1535 et p. 31-32, Jean du Bellay à Renée de France, Rome, 5 août 1535. Voir également Arturo Segre, « Un registro di lettere del cardinale Ercole Gonzaga (1535-1536) con un'appendice di documenti inediti (1520-1548) » dans *Miscellanea di storia italiana*, Turin, Fratelli Bocca librai, serie. III, t. XVI (1913), p. 299, Ercole Gonzaga à Francesco II Sforza, Rome, 25 août 1535.

roi pour l'attribution de la commende de Notre-Dame de Breteuil<sup>10</sup>. Ce premier aperçu des possibilités de fortune outremonts accélère les préparatifs du départ tout comme il l'incite à s'afficher plus que jamais comme partisan du roi de France<sup>11</sup>. À la fin de l'année 1535, il se montre ouvertement avec l'ambassadeur du roi de France à Ferrare<sup>12</sup>.

Le projet de départ d'Ippolito II d'Este mécontente le duc de Ferrare<sup>13</sup>. Ercole II d'Este voit la décision de son frère comme un coup de force et une remise en question de son autorité fraternelle, *a fortiori* au moment où il rencontre des difficultés politiques<sup>14</sup>. Il entend surtout s'assurer que son cadet ne quitte pas le duché en son absence pour s'en aller à la cour de France<sup>15</sup>. Finalement, Ercole II finit par accepter l'idée d'un départ de son frère, après son retour à Ferrare. Le duc cherche vraisemblablement à éloigner un membre turbulent de la faction française, et un allié de sa femme, tout en renforçant sa diplomatie à la cour de France. Pour autant, fidèle aux pratiques de ses prédécesseurs, il envoie un autre frère, Francesco d'Este, à la cour de l'Empereur. Ce dernier quitte le duché peu de temps après Ippolito II d'Este, le 8 mai 1536<sup>16</sup>.

La première venue d'Ippolito II d'Este révèle pour les différents acteurs les enjeux politiques que constitue le déplacement du prélat dans le royaume de France. Pour le roi de France, il s'agit d'une garantie supplémentaire de peser sur les choix stratégiques du duché de Ferrare. Pour le duc de Ferrare, il s'agit de ne pas se laisser imposer les vues de la faction française alors qu'il entend mener une politique plus clairement impériale. Pour Ippolito II d'Este, ce départ marque le

<sup>10</sup> BnF, Fr. 3000, fol. 22r, Ippolito II d'Este à François I<sup>er</sup>, Ferrare, 27 juillet 1535, reproduite dans Giuseppe Molini, *Documenti di Storia italiana*, vol. I, Florence, Tipografia all'insegna di Dante, 1837, p. 382.

<sup>11</sup> *CCJDB*, t. II, p. 62, Jean de Langeac à Jean du Bellay, p. 62, Ferrare, 1 septembre 1535. Du Bellay insiste auprès de Langeac pour qu'il pousse le cardinal à partir pour la France. *Ibid.*, p. 88, Jean du Bellay à Jean de Langeac, Pérouse, 12 septembre 1535. Il écrit également à Ippolito II d'Este à ce sujet, *Ibid.*, p. 90-91, Jean du Bellay à Ippolito II d'Este, Pérouse, 12 septembre 1535.

<sup>12</sup> ASM<sub>o</sub>, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II à Ercole II d'Este, Ferrare, 9 novembre 1535.

<sup>13</sup> *CCJDB*, t. II, p. 110-111 Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Pérouse, 23 septembre 1535.

<sup>14</sup> Il vit particulièrement mal les requêtes de sa femme en ce sens. ASM<sub>o</sub>, *Casa e Stato*, b. 155, Renée de France à Ercole II d'Este, s.l. 1-7 novembre 1535 : « Mons<sup>r</sup>, catre ou sainc jours apres vostre partement, je ressus laictres du Roy par lesquelles me mendoit, en responce de celles que auparavant luy avois escriptes, se contenter de la desmeure de nostre frere, Mons<sup>r</sup> l'Arcevesque, jusques a vostre retour. Et parce que vous avies entendu, ne vous en fis aultrement mention, mais ier en ressus unnes aultres plus fraiches, dont je vous envoie le double, par lequel counoistres le voulloir qu'il a que nostre dit frere se retire devers luy, et qui ne difere plus. »

<sup>15</sup> ASM<sub>o</sub>, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Rome, 21 novembre 1535.

<sup>16</sup> *Ibid.*, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, s.l., mai 1536.

véritable début de sa vie politique et il doit lui apporter les moyens de ses ambitions. En effet, grâce à son départ pour la France, l'archevêque de Milan, alors âgé de 27 ans, espère enfin obtenir le chapeau de cardinal, qui lui a échappé jusqu'alors<sup>17</sup>. Le premier acte de la relation entre le royaume de France et Ippolito II d'Este est un acte d'émancipation qui pose les fondations de son autonomie politique<sup>18</sup>. Pour autant, il ne peut se réaliser que parce que le duc finit par accepter son départ en 1536. L'acquisition difficile de la dignité cardinalice constitue un aiguillon de l'action d'Ippolito II d'Este, toujours susceptible de retomber dans une position subalterne par rapport à son frère, sans le statut de prince de l'Église<sup>19</sup>. Elle fait en même temps l'objet de négociations entre la France, le duché de Ferrare et la Papauté<sup>20</sup>. L'accord entre le Pape et le duc de Ferrare au sujet de l'investiture des fiefs pontificaux conditionne également la nomination d'Ippolito II d'Este<sup>21</sup>. La marge de manœuvre dont dispose l'archevêque de Milan reste dépendante d'autres acteurs, à commencer par Ercole II d'Este et Paul III. Rodolfo Pio da Carpi ajoute – mais il est difficile de le croire tant est grande sa haine de la maison d'Este – que le prélat compterait de nombreux ennemis qui se chargeraient de le desservir auprès du monarque<sup>22</sup>. Le cardinal est finalement nommé *in pectore* lors du consistoire du 20 décembre 1538 avant que sa nomination ne soit publiée dans celui du 5 mars 1539<sup>23</sup>. Cette élection, faite à la suite des instances pressantes du gouvernement français, n'a été rendue possible qu'avec l'acceptation d'Ercole II d'Este de payer la somme de 180 000 ducats que lui réclamait Paul III pour parvenir à un accord<sup>24</sup>. Ainsi, la joie

<sup>17</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 27.

<sup>18</sup> *La nunziatura in Francia di Rodolfo Pio, 1535-1537*, éd. Pier Giovanni Baroni, Bologne, Arti grafiche tamari, 1962, p. 258, Rodolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Langres, 19 septembre 1535.

<sup>19</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 410-411, Filiberto Ferrerio à Alessandro Farnese, Magnie, 23 octobre 1538.

<sup>20</sup> *CCJDB*, t. III, p. 78, Charles Hémard à Jean du Bellay, Rome, 17 novembre 1537.

<sup>21</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Paris, 6 janvier 1537, Coucy, 22 mai 1537 et Fontainebleau 24 juin 1537 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 1<sup>er</sup> février 1537 ; *CCJDB*, t. III, p. 132, Nicolas Raince à Jean du Bellay, Rome, 16 septembre 1538. Sur l'enjeu de pouvoir que représente la nomination d'Ippolito II d'Este, voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 43-46.

<sup>22</sup> Pour le tableau apocalyptique que Rodolfo Pio da Carpi peint d'Ippolito II d'Este, voir *La nunziatura in Francia...*, éd. P. G. Baroni, p. 567, Rodolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Melun, 21 décembre 1536.

<sup>23</sup> *NBD*, s. I, vol. III, p. 339, Alessandro Farnese à Girolamo Aleandro, Rome, 9 janvier 1539 et p. 488, Alessandro Farnese à Girolamo Aleandro, Rome, 9 mars 1539.

<sup>24</sup> BAV, *Barb. Lat.* 2696, fol. 121r-132r ; *Nuntiaturberichten aus Deutschland I*, t. III, *Legation Aleanders (1538-1539)*, éd. W. Friedensburg, Gotha, 1893, p. 405-406, Fabio Mignanelli à Alessandro Farnese, Vienne, 2 février 1539. Cette solution est en discussion dès le mitan des années 1530. Sur ce point voir ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 1204, Ercole II

d'Ippolito II d'Este ne doit pas masquer que son chapeau est un enjeu international ayant impliqué Ferrare, Rome, la France et l'Empire. L'autonomie, réelle, qu'il parvient à conquérir résulte de l'espace que lui laissent ces quatre puissances. Toutefois, le duc de Ferrare, en raison de sa plus grande faiblesse, peut se voir imposer des décisions par les trois autres protagonistes, ce dont le nouveau cardinal a pu jouer pour influencer la prise de décision de son frère<sup>25</sup>.

## II. Ippolito II d'Este à la cour de France (1536-1549)

Le cardinal de Ferrare devient rapidement un favori de François I<sup>er</sup>. La liste des bénéfices ecclésiastiques que le souverain accorde au prélat atteste des nombreuses faveurs dont il est le récipiendaire. Du côté des bénéfices séculiers, Ippolito II d'Este obtient l'archevêché de Lyon en octobre 1539, l'évêché de Tréguier en avril 1542, celui d'Autun en octobre 1547 puis, sous Henri II, l'archevêché de Narbonne en juin 1550. Pour les bénéfices réguliers, il acquiert l'abbaye de Breteuil en août 1535, celle de Saint-Médard de Soissons en octobre 1536, celle de Saint-Pierre de Jumièges en novembre 1539, celle de Chaalis en février 1541 et celle de Saint-Laumer de Blois en 1546. Cette liste témoigne de l'intégration d'Ippolito II d'Este à la cour de France et elle prouve sa capacité à capter la grâce royale. Elle rend compte d'une montée en puissance du cardinal de Ferrare, le chapeau cardinalice ayant été obtenu au mois d'octobre 1539. Cardinal, richement possessionné, compagnon de plaisirs du roi, le fils de Lucrece Borgia devient ainsi un acteur politique avec lequel il faut compter.

Ippolito II d'Este entre au Conseil de roi à son retour d'Italie, en juillet 1540, après qu'il a obtenu le chapeau du roi<sup>26</sup>. L'événement déclenche d'ailleurs une

d'Este à Federico II Gonzaga, Ferrare, 7, 19 septembre 1535 et Rome, 17 octobre 1535. Voir aussi *CCJDB*, t. I, p. 489, Gregorio Casale à Jean du Bellay, Rome, 21 mai 1535 et *CCJDB*, t. III, Paris, Société de l'Histoire de France, 2008, p. 78, Charles Hémarde à Jean du Bellay, Rome, 17 novembre 1537.

<sup>25</sup> Sur le chemin qui conduit Ippolito II d'Este au cardinalat, voir la présentation synthétique de V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 47-58. Voir aussi, M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 214-263. La bulle de nomination au titre de cardinal de Santa Maria in Aquiro se trouve dans ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1299, Rome, 10 novembre 1539.

<sup>26</sup> L'ambassadeur vénitien rapporte que le cardinal fait partie du conseil restreint Eugenio Alberi (éd.), *Relazioni degli ambasciatori al Senato*, s. I, t. IV, Florence, p. 33, « relazioni di Francia di Matteo Dandolo », 20 août 1542. Voir Cédric Michon, « Conseils, conseillers et prise de décision sous François I<sup>er</sup> » dans *La prise de décision en France (1525-1559)*, dir. Roseline Claerr et Olivier Poncet, Paris, Publications de l'École Nationale des Chartes, 2008, p. 18 ; François Nawrocki, « Le conseiller favori, objet de la décision royale » dans *Ibid.*, p. 42. Sur le conseil du roi, voir Cédric Michon, « Conseils et conseillers en France de Louis XI à François I<sup>er</sup> » dans *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550*, Cédric Michon (dir.), Tours, PUF, 2012, p. 67-108 ; *Id.*, *Dans la cour des lions. Hommes et femmes de pouvoir à la Renaissance*, Paris, Passés Composés, 2020, p. 239-250.

vague de protestations en raison de la tradition qui voulait que seuls les régnicoles y soient admis<sup>27</sup>. L'ambassadeur impérial François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, y voit la preuve des manœuvres de la duchesse d'Étampes, désireuse de placer les membres de son entourage<sup>28</sup>. Les ambassadeurs présents à la cour de France enregistrent dès lors l'influence du prélat auprès du roi, et notamment dans le conseil<sup>29</sup>. Il n'apparaît pas pour autant comme un conseiller indispensable au souverain. Il est ainsi inscrit sur le rôle du 20 février 1543 dressant une liste des conseillers qui ne sont autorisés qu'à assister aux requêtes<sup>30</sup>. François Nawrocki a montré qu'au moment où Claude d'Annebault est le principal favori « l'ordre de dévolution des fonctions de « superintendance » habituellement assumées par le conseiller favori était donc désormais le suivant : Claude d'Annebault, puis François de Tourmon, puis Jean de Lorraine, et enfin Hippolyte d'Este »<sup>31</sup>. Alvarotti rapporte qu'en août 1546, alors que les trois premiers sont absents, Ippolito II d'Este est investi de la charge des affaires<sup>32</sup>.

Les années 1540 correspondent à l'intervention d'Ippolito II d'Este sur différents sujets traités par le Conseil du roi. Il est consulté par l'ambassadeur anglais Édouard Carne au sujet de l'attitude de François I<sup>er</sup><sup>33</sup>. La présence d'Ippolito II d'Este au Conseil et à la cour n'est pas sans susciter des suspicions, qui tiennent à la double appartenance des cardinaux d'Este, française et ferraraise, voire triple si nous y ajoutons leur statut de prince de l'Église. Il se voit ainsi mis en cause par l'ambassadeur de Venise Guillaume Pellicier :

« Sire, je vous envoye une lettre que Tassin de Luna m'a envoyé qu'il a receue d'ung sien amy. Et m'as escript ledict Tassin que l'aulture amy d'Allemaigne luy a mandé à dire de bouche que celluy Itallien qui est en vostre court, lequel il désigne par telles enseignes estre disciple du prophète, qui reffère tout ce qui se fait a l'ambassadeur de l'empereur qui y est, comme auez peu veoir par lettres de luy, que je vous ay envoüées par cy devant, est M. le cardinal de Ferrare : ce qu'il m'a semblé pour le

<sup>27</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Abbaye Notre-Dame du Bec [Bec-Hellouin], 25 juillet 1540 ; François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François I<sup>er</sup>*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 198.

<sup>28</sup> A.N., K 1485, François Bonvalot (abbé de Saint-Vincent) à Charles Quint, 10 août 1540.

<sup>29</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 640, Gian Battista Gambara à Ercole Gonzaga et Margarita Paleologo, Melun, 25 novembre 1540 ; Cédric Michon, « Hippolyte d'Este (1509-1572)... », p. 530.

<sup>30</sup> BnF, Fr. 3005, fol. 109r. Sur cette hiérarchie, voir F. Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault...*, p. 234.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 502 et 507.

<sup>32</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 23, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Moulins, 29 août 1546. Le cardinal de Ferrare écrit à son frère en s'excusant de ne pas avoir le temps de mieux lui répondre. ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Dampierre, 1546.

<sup>33</sup> United Kingdom National Archives, SP 1/161, fol. 108v, William Wallop et Édouard Carne à Henri VIII, Mantes, 15 juillet 1540.

devoir et naturelle subgection, fidelité et sermant que j'ay à vostre service ne devoir doubter ne différer à vous en advertyr sans respect quelconque ; vous supplyant, Sire, prendre tant l'entreprinse cy davant que l'advertissement de ce personnaige à moy donné en telle part que la grandeur du devoir et ma servitude le requiert, et me pardonner s'il y a chose qui ne soyt selon vostre meilleur et infaillible jugement »<sup>34</sup>.

Cette suspicion semble cependant peu fondée et s'apparente davantage à une manœuvre de désinformation visant à discréditer le frère du duc de Ferrare. Cette remarque est néanmoins révélatrice des tensions que suscite la présence du cardinal de Ferrare auprès du roi de France. Elle reflète aussi sa situation particulière, à la croisée de plusieurs identités politiques, et donc susceptibles de fragiliser la position du cardinal d'Este. Pour autant, François I<sup>er</sup> continue de recourir à Ippolito II d'Este au cours des années 1540. Celui-ci se voit ainsi un temps pressenti pour devenir le gouverneur de Lyon même si ce projet ne se concrétise pas<sup>35</sup>.

La correspondance des nonces offre un point d'observation adéquat de cette évolution de la surface politique d'Ippolito II d'Este. Lorsqu'Ippolito II d'Este arrive dans le royaume de France, le nonce en activité est Rodolfo Pio da Carpi. Ce dernier entretient alors des relations exécrables avec le premier. Le nonce n'est jamais avare d'un persiflage comme lorsqu'il rapporte que l'archevêque de Milan espère devenir duc de Ferrare aux dépens de sa belle-sœur, alors qu'Ercole II est malade après avoir pris les eaux<sup>36</sup>. Rodolfo Pio témoigne d'une défiance constante et d'une hostilité résolue à l'encontre du prélat. Elles s'expliquent par la perte des territoires des Carpi au profit des Este, créant une rancœur tenace entre les deux familles. Rodolfo Pio s'en ouvre d'ailleurs lors d'une audience avec François I<sup>er</sup> :

« Poi circa l'arciv. Di Milano, lessi a S.Mtà a punto quanto V.S. me ne scrive dicendoli, che havendo io l'interesse ch e ho con Ferrara e volendo essere più presto tenuto ogni altra cosa, che maligno, le mostravo e dicevo in questo quel che a punto

<sup>34</sup> Alexandre Tausserat-Raudel (éd.), *Correspondance de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1541)*, Paris, Commission des archives diplomatiques, 1900, p. 357, Guillaume Pellicier à François I<sup>er</sup>, Venise, 12 juillet 1541. Le commentaire de *La Diplomatie française vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier* ne fait que reproduire la lettre sans la commenter (Jean Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I<sup>er</sup> à Venise*, Paris, Hachette, 1881, p. 77 - 78).

<sup>35</sup> *A.N.G.*, vol. III, p. 325, Christofano Cessino à Girolamo Dandino, Paris, 29 février 1544.

<sup>36</sup> *La nunziatura in Francia...*, éd. Pier Giovanni Baroni, p. 500-501, Rodolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Valence, 2 septembre 1536.

io ne havevo da S.Stà, senza mettermi parole del mio, e non lasciandomi finire di leggere tutto, mi strinse la mano e mi disse che sapeva ch'io ero gentilhuomo e che mi conosceva per huomo da bene »<sup>37</sup>.

En dépit de ses dénégations, l'évêque de Faenza adopte une posture résolument hostile envers Ippolito II d'Este, qu'il considère comme un ennemi de la politique du Saint-Siège dans le royaume de France<sup>38</sup>. Rodolfo Pio peut compter sur Jean du Bellay qui témoigne de son animosité à l'encontre de l'archevêque de Milan au cours d'une soirée où les deux prélats finissent par s'insulter et où Ippolito II d'Este en vient à traiter du Bellay de tricheur<sup>39</sup>. Alors que le frère d'Ercole II d'Este nourrit de bons espoirs pour être élu cardinal grâce au soutien du roi de France, c'est finalement Rodolfo Pio qui est fait cardinal dans le consistoire du 22 décembre 1536<sup>40</sup>. Outre la vendetta familiale qui s'exprime dans la relation houleuse des deux hommes, le manque d'envergure politique d'Ippolito II d'Este a permis à Rodolfo Pio da Carpi de mener son travail de sape en cour de Rome afin d'avancer sa propre carrière curiale<sup>41</sup>. Les débuts du séjour français d'Ippolito II d'Este sont ainsi marqués par une défiance entre le gouvernement pontifical et le fils de Lucrece Borgia<sup>42</sup>.

Le nonce Filiberto Ferrerio s'avère fort prudent au mois de juin 1537, lorsqu'il doit se prononcer sur la sincérité de l'archevêque de Milan, étant donné le noir portrait qu'on lui en a dressé<sup>43</sup>. Pour autant, il s'adresse à lui lorsqu'il cherche à comprendre les raisons du retard de son audience auprès du roi. Alors que François I<sup>er</sup> témoigne de son mécontentement face à la politique de Paul III par des « humiliations diplomatiques », Ferrerio cherche des informations auprès d'Ippolito II d'Este<sup>44</sup>. C'est d'ailleurs au cours d'une de ses visites que celui-ci

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 564, Rodolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Melun, 15 décembre 1536.

<sup>38</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 220, Rodolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Melun, 15 décembre 1536. Ce passage, provenant de la même lettre selon Monseigneur Jean Lestocquoy, également cité par Vincenzo Pacifici, ne se trouve pas dans l'édition de Pier Giovanni Baroni. Voir, déjà, *La nunziatura in Francia...*, éd. P. G. Baroni, p. 560, Ambrogio Ricalcati à Rodolfo Pio, Rome, 8 décembre 1536.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 567, Rodolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Melun, 21 décembre 1536.

<sup>40</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 43.

<sup>41</sup> Ippolito II d'Este ne s'y trompe pas quand il évoque dans une lettre à son frère les mauvais offices de la « langue de venin » du cardinal Carpi. ASM, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Montpellier, 15 janvier 1538. Il le poursuit d'ailleurs de sa vindicte auprès de François I<sup>er</sup>, défendant aussi bien ses intérêts que ceux de sa famille. *Ibid.*, Valences, 11 mai 1538.

<sup>42</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 263, Cesare Nobili à Ambrogio Ricalcati, Amiens, 11 avril 1537. Cela n'empêche pas Ippolito II d'Este de se considérer comme « très ami » avec Cesare Nobili. ASM, *Casa e Stato*, b. 145, Fontainebleau, 14 juin 1537.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 280, Filiberto Ferrerio à Ambrogio Ricalcati, Melun, 20 juin 1537.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 292, Filiberto Ferrerio à Ambrogio Ricalcati, Paris, 18 juillet 1537. Sur

proclame son dévouement au pape, dans l'espoir avoué d'obtenir le chapeau de cardinal. L'archevêque de Milan n'hésite pas alors à blâmer son frère et à se déclarer davantage lié au pape<sup>45</sup>. Au même moment, le nonce prend conscience de l'atout que peut constituer Ippolito II d'Este pour les ambassadeurs du pape<sup>46</sup>. Ippolito II d'Este bénéficie de l'appui du gouvernement français qui désire disposer d'un plus grand nombre de cardinaux favorables au sein de Sacré Collège. Rapidement, il devient une figure de référence pour le nonce contrairement à la situation vécue lors de ses premiers séjours à la cour de France pendant la nonciature de Carpi<sup>47</sup>. C'est à partir de ce moment-là que sa table demeure ouverte pour les représentants du pape<sup>48</sup>.

À son retour de Rome, en 1540, le cardinal de Ferrare devient un référent incontournable de Ferrerio, *a fortiori*, lorsqu'il entre au Conseil du roi, ce dont il ne manque pas d'avertir Rome<sup>49</sup>. Il dîne avec le nonce et les cardinaux Trivulzio et Gaddi au mois de juillet 1540<sup>50</sup>. Filiberto Ferrerio peut ainsi écrire à Alessandro Farnese, le 10 septembre 1540, qu'il a dîné avec le cardinal de Ferrare qui s'est engagé à le faire bénéficier de ses bons offices en Savoie<sup>51</sup>. Girolamo Dandino, peu de temps après son arrivée à la cour, rapporte qu'Ippolito II d'Este est plus proche du roi que jamais<sup>52</sup>. Ce dernier relate dans une lettre à Ercole d'Este qu'il a accueilli le nonce et l'a guidé dans ses premiers pas<sup>53</sup>. Un propos du cardinal de Ferrare de janvier 1542 traduit bien la conception qu'il se fait de son rôle. Alors que Paul III demande aux cardinaux français de se rendre à Rome pour discuter de l'ouverture du concile, Ippolito II d'Este consent bien volontiers à s'y rendre, à condition que le roi l'y autorise, même s'il rappelle à Dandino qu'il est plus utile au Saint-Siège en étant à la cour de France qu'à la Curie<sup>54</sup>. Le nonce écrit en 1544 que c'est un homme qui a de la valeur et qu'il ne faut le perdre sous aucun prétexte<sup>55</sup>. La position

l'agacement de François I<sup>er</sup> devant la politique de Paul III à cette date, voir Alain Tallon, « François I<sup>er</sup> et Paul III » dans *François I<sup>er</sup> et l'espace politique italien. États, domaines et territoires*, éd. Juan Carlos d'Amico et Jean-Louis Fournel, Rome, Ecole française de Rome, 2018, p. 309.

<sup>45</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 411, Filiberto Ferrerio à Alessandro Farnese, Magnie près de la Fère, 23 octobre 1538.

<sup>46</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 302, Filiberto Ferrerio à Ambrogio Ricalcati, Paris, 30 juillet 1537

<sup>47</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 420, Filiberto Ferrerio à Alessandro Farnese, Paris, 24 décembre 1538.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 455, *Id. à Id.*, Troyes, 23 avril 1539.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 589, *Id. à Id.*, Sainte-Marguerite près de Vatteville, 3-7 août 1540.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 584, *Id. à Id.*, Dreux, 18 juillet 1540.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 604, *Id. à Id.*, Rouen, 10 septembre 1540.

<sup>52</sup> *A.N.G.*, vol. III, p. 5, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, 20 décembre 1540.

<sup>53</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 26 décembre 1540.

<sup>54</sup> *A.N.G.*, vol. III, p. 111, Girolamo Recanati Capodiferro à Alessandro Farnese, Paris, 23 janvier 1542.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 319-320, Girolamo Dandino à Guido Ascanio Sforza, Fontainebleau, 20 janvier 1544.

de l'intermédiaire nécessaire est une revendication consciente d'Ippolito II d'Este. Celui-ci prend particulièrement soin d'entretenir d'excellents rapports avec Girolamo Dandino<sup>56</sup>, tout comme il avait fini par le faire avec Filiberto Ferrerrio<sup>57</sup>. À la fin du règne de François I<sup>er</sup> et au début des deux premières années de celui d'Henri II, le cardinal de Ferrare est devenu un interlocuteur obligatoire des nonces apostoliques comme un expert du gouvernement français pour les affaires concernant la papauté<sup>58</sup>.

Ce rôle lui fait prendre part aux négociations entourant le projet de mariage de Vittoria Farnese avec un prince de France et celui d'Orazio Farnese avec Diane de Valois<sup>59</sup>. C'est aussi pour cela qu'il collabore avec le cardinal de Tournon. Il est surtout le traducteur de l'action politique de François I<sup>er</sup>, puis de celle d'Henri II, comme lorsqu'il explique au nonce que le fils de Louis de Savoie, déçu par l'absence de nomination cardinalice, craint l'écrasante représentation des impériaux lors d'un nouveau concile<sup>60</sup>. Ce rôle de traducteur n'opère pas à sens unique puisqu'il permet aussi au Souverain Pontife de profiter du cardinal de Ferrare pour adapter le contenu de son message. C'est à lui que s'adresse le Souverain Pontife lorsqu'il s'agit de convaincre les Français de se rendre au concile en 1542<sup>61</sup>. Familier des pratiques politiques en usage à la cour de France et à la Curie, Ippolito II d'Este devient un intermédiaire capable de reformuler le contenu des discours selon le registre d'action convenable. Sans occuper un rôle bien établi, comme légat ou nonce, il n'en demeure pas moins un rouage de plus en plus essentiel dans l'échange diplomatique entre le royaume de France et la Curie romaine. Néanmoins, il ne peut constituer un relais suffisant auprès de François I<sup>er</sup> et d'Henri II, ne disposant que d'une maigre clientèle romaine dans ces années-là ainsi que d'une connaissance imparfaite du fonctionnement de la Curie. Son rôle de médiateur n'entre donc pas en contradiction, tout du moins pas frontalement, avec l'incapacité du roi de France à se tenir informé de l'évolution de la situation<sup>62</sup>.

<sup>56</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 2 octobre 1541.

<sup>57</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 6 février 1543. Voir aussi, *A.N.G.*, vol. VI, p. 193, Girolamo Dandino à Alessandro Farneses, Saint-Germain-en-Laye, 11 mai 1547.

<sup>58</sup> Le cardinal d'Este se réjouit tout particulièrement avec le nonce du traitement que lui réserve le nouveau roi. *Ibid.*, p. 176, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Rambouillet, 31 mars 1547. Dandino constate dans ses dépêches la faveur du cardinal de Ferrare dans les premières semaines du règne d'Henri II. *Ibid.*, p. 177, *Id. à Id.*, 3 avril 1547 ; *Ibid.*, p. 180, *Id. à Id.*, Paris, 8 avril 1547 ; *Ibid.*, p. 184, *Id. à Id.*, Saint-Germain-en-Laye, 15 avril 1547.

<sup>59</sup> Si le premier projet d'union n'aboutit pas, le deuxième se conclut avec un contrat de mariage signé en juin 1547. Sur ces deux négociations et la documentation afférente voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 70-72.

<sup>60</sup> AAV, Segr. di Stato, *Nunz. Fran.*, vol. 2, fol. 136r, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Paris, 31 décembre 1540.

<sup>61</sup> AAV, Segr. di Stato, *Nunz. Fran.*, vol. 1A, fol. 312v, Girolamo Recanati Capodiferro à Alessandro Farnese, Angoulême, 10 novembre 1542.

<sup>62</sup> Alain Tallon, « François I<sup>er</sup> et Paul III... », p. 316-317.

Plus généralement, ce rôle vaut pour d'autres cours italiennes comme en témoignent les propos de l'ambassadeur de Mantoue, Gian Battista Gambara en date du mois d'août 1543<sup>63</sup>. Même si le cardinal de Ferrare conseille finalement à ce dernier de passer par l'amiral d'Annebault pour obtenir une audience avec le roi, le fait même que Gambara se soit d'abord adressé à lui n'en démontre pas moins qu'il est le premier référent de l'ambassadeur mantouan<sup>64</sup>. Il discute régulièrement avec celui-ci, témoignant du rapport complexe qu'entretient Ippolito II d'Este avec l'autre duché de la plaine padane. Il constitue une source d'informations précieuses pour les ambassadeurs mantouans et il apparaît comme un conseiller écouté, voire un appui recherché bien que les émissaires de Mantoue ne se départissent jamais de leur méfiance à son encontre<sup>65</sup>. C'est le cas lors du premier contact de Giorgio Conegrani au moment où celui-ci arrive à la cour. Le cardinal de Ferrare se pose d'ailleurs comme son principal allié dans le royaume de France<sup>66</sup>. L'ambassadeur mantouan vient ainsi chercher conseil auprès d'Ippolito II d'Este lorsqu'il se trouve confronté à une situation politique délicate, comme c'est le cas avec la question de la préséance attisée par l'ambassadeur florentin<sup>67</sup>. Le salon de réception des demeures du prélat accueille régulièrement l'ambassadeur de Mantoue pour de longues discussions. Le cardinal de Ferrare ne se prive pas de donner son avis à Giorgio Conegrani, comme lorsqu'il lui reproche de ne pas avoir veillé à revêtir un coursier apportant deux faucons d'un habit aux livrées du duc de Mantoue<sup>68</sup>. Il aborde également des sujets déterminants pour la politique extérieure du duché, comme la venue du jeune Ludovico Gonzaga à l'âge de dix ans<sup>69</sup>.

Médiateur entre la France et l'Italie, conseiller de François I<sup>er</sup>, personnalité disposant d'une capacité à concentrer les informations, le cardinal de Ferrare a su occuper une place à l'interface des relations existant des deux côtés des Alpes. C'est, avant tout, le cas avec le duché de Ferrare puisque Ippolito II d'Este a investi une fonction d'appui, de relais et parfois de concurrent pour la diplomatie du duc.

<sup>63</sup> Monique Chatenet, « Hippolyte II d'Este à la cour de France, à travers la correspondance des ambassadeurs de Ferrare et de Mantoue » dans *Ippolito II d'Este : cardinale, principe, mecenate*, Actes de colloque, Tivoli, villa d'Este, 13-15 mai 2010, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 67-72.

<sup>64</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 640, Gian Battista Gambara à Margerita Paleologo, Soissons, 6 août 1543, cité dans Nawrocki (F.), *L'amiral Claude d'Annebault...*, p. 520.

<sup>65</sup> Sur le rôle d'intermédiaire d'Ippolito II d'Este voir ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 638, Fabrizio Bobba à Federico II Gonzaga, Châtres, 3 mai 1539.

<sup>66</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 640, Giorgio Conegrani à Federico III Gonzaga, Paris, 3, 9 et 14 juin 1547.

<sup>67</sup> *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Reims, 28 juillet 1547.

<sup>68</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 642, *Id.* à *Id.*, Poissy, 18 janvier 1549.

<sup>69</sup> *Ibid.*, Giorgio Conegrani à Federico III Gonzaga, Poissy, 20 mars 1549 ; Ariane Boltanski, *Les Ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (ca 1550 – ca 1600)*, Genève, Droz, 2006, p. 39.

### III. Ippolito II d'Este et la politique extérieure du duché de Ferrare (1536-1549)

À partir de la fin des années 1530 et durant toute la décennie suivante, un des premiers rôles d'Ippolito II d'Este, et certainement le premier aux yeux de son frère, touche aux relations entre François I<sup>er</sup> et Ercole d'Este. Ippolito II d'Este est chargé par les deux hommes de fluidifier leurs rapports, comme lorsqu'il offre des faucons au roi de France au nom d'Ercole d'Este, le 29 mars 1542<sup>70</sup>. C'est d'ailleurs dans les interstices de cet échange que s'est initialement positionné le prélat. Parmi les nombreux sujets que l'homme d'église doit traiter sur la période, le principal concerne la défense des intérêts de la maison des Este. Alors qu'Ippolito II d'Este est encore à Rome, au mois de mars 1540, il écrit à son frère pour lui rendre compte de la teneur d'une lettre d'invitation de François I<sup>er</sup> et justifier son départ de la ville éternelle :

« Ne altro in questo proposito le posso dire, senon che vedendomi chiamare tanto amorevolmente da S.M<sup>ta</sup> non posso andarvi senon volentieri. Ma tanto più per quella parte, onde mi dice che cio potrebbe essere a profitto di casa nostra alla quale per me non son mai per mancare di quanto io sappia, et possa come mi si conviene »<sup>71</sup>.

Le cardinal de Ferrare motive son retour en France par le souci de sa maison. La cour de France offre un lieu privilégié pour défendre les intérêts des Este. À un premier niveau, il agit, très concrètement, pour faire libérer son frère, Francesco d'Este, fait prisonnier par les Français en novembre 1543, alors qu'il combattait au côté des forces impériales<sup>72</sup>. Ce dernier participait à une expédition punitive contre Guillaume III de Clèves, coupable d'avoir adhéré à la Ligue de Smalkalde et de manifester des propositions trop françaises. Le cardinal de Ferrare cherche alors à le faire libérer sans qu'il ait pour autant à verser une caution, en procédant à son échange contre le marquis de Saluces détenu par Alfonso d'Ávalos, marquis Del Vasto<sup>73</sup>. Ippolito II d'Este défend ici un membre de sa maison quand bien même il

<sup>70</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 29 mars 1542.

<sup>71</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, 16 mars 1540.

<sup>72</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Folembay, 13 octobre 1543. Voir aussi ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 19, Alfonso Calcagnini à Ercole II d'Este, Soissons, 18 octobre 1543 ; *A.N.G.*, vol. III, p. 263-264, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Coucy, 10 octobre 1543 ; p. 264-272, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Coucy, 13 octobre 1543, *NBD*, s. I, vol. VII, p. 410-411, Verallo à Alessandro Farnese, Vienne, 24-29 octobre 1543 et p. 466, Poggio à Alessandro Farnese, Binche, 12 octobre 1543.

<sup>73</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 14, 30 décembre 1543 ; 16, 17, 20 et 21 janvier 1544 ; 11 février 1544 ; Rome, 5 août 1544 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 21 décembre 1543 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 19, Alessandro Zerbinati à

se situe dans le camp politique adverse et ce, même s'il déplore le comportement aventureux de ce frère jugé trop turbulent<sup>74</sup>. L'action politique du cardinal de Ferrare prend en compte les contraintes de la politique extérieure du duché de Ferrare durant les années 1540 et la stratégie de soutien du duc à l'Empereur. La survie du duché passe tout d'abord par l'aide apportée au cercle familial présent à la cour de France.

La défense du duché passe également par l'affirmation de sa prééminence, notamment par rapport aux Medici<sup>75</sup>. Ce conflit remonte au mois de septembre 1541, lorsqu'à l'occasion d'une rencontre entre Charles Quint et Paul III à Lucques, Ercole II d'Este aurait alors chevauché à la droite de l'Empereur et lui aurait porté la serviette pendant le repas. De ces marques de faveur il aurait déduit la primauté, pour lui-même et pour ses représentants, sur Cosimo de' Medici. L'affrontement entre les deux familles prend une tournure internationale et la cour de France devient la scène d'une lutte pour la reconnaissance entre les agents des Este et des Medici<sup>76</sup>. En effet, Cosimo de' Medici a rapidement obtenu de Charles Quint, son allié, un brevet lui concédant la préséance sur les Este, le 24 décembre 1547<sup>77</sup>. Dans ses instructions à l'évêque de Forli, le duc de Florence expose les deux arguments principaux des Este pour se prévaloir de la prééminence à la cour de France : premièrement, recourir à l'antiquité de leur maison et à sa noblesse et, deuxièmement, rappeler les services rendus par la maison d'Este au royaume de France<sup>78</sup>. Le Medici a bien identifié les deux fondements rhétoriques de

Ercole II d'Este, Lyon, 15 novembre et 19 décembre 1543 ; *A.N.G.*, vol. III, p. 300, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Fontainebleau, 18 décembre 1543 : V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 76 ; Didier Le Fur, *François I<sup>er</sup>*, Paris, Perrin, 2015, p. 704-705.

<sup>74</sup> Albain Rozet et Jean-François Lembey, *L'invasion de la France et le siège de Saint-Didier par Charles Quint en 1544 d'après les dépêches italiennes de Francesco d'Este, de Hieronimo Feruffino, de Camillo Capiluppo et de Bernardo Navager*, Paris, Plon, 1910, p. 27-49, p. 160-168 et p. 511-537.

<sup>75</sup> Elena Taddei, *Die Este und das Heilige Roemische Reich im langen 16. Jahrhundert: Kontakte - Konflikte - Kulturtransfer*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2021, p. 124-126.

<sup>76</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Château-Thierry, 3 août 1547.

<sup>77</sup> Jacopo Riguccioni Galluzzi, *Storia del Granducato di Toscana*, t. I, Florence, Leonardi Marchini, 1822, p. 163 ainsi que Alessandra Contini et Paola Volpini (éd.), *Istruzioni agli ambasciatori e inviati medicei in Spagna e nell' "Italia spagnola", 1536-1648*, vol. I, Rome, Ministero per i Beni e le Attività Culturali – Direzione Generale per gli Archivi, 2007, p. 97-98, Instructions à Bernardo de' Medici, Pise, 28 mars 1547 ; *Ibid.*, p. 160-162, Instructions à Pierfilippo Pandolfini, 20 août 1551. L'empereur invite Simon Renard à la prudence dans ses instructions, afin d'observer si Henri II n'achète pas le soutien des Florentins par la reconnaissance de leur préséance. Antoine Perrenot de Granvelle, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, Paris, Imprimerie, t. III, p. 341-342, Instructions à Simon Renard, Bruxelles, janvier 1549.

<sup>78</sup> Abel Desjardins (éd.), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III,

l'argumentation des Este, notamment le recours discursif à la thématique de l'alliance traditionnelle entre le royaume de France et le duché de Ferrare<sup>79</sup>. La cour de France, marquée par sa défiance à l'égard du duc de Florence, devient ainsi un appui de premier plan dans la lutte pour la précellence des ducs de Ferrare<sup>80</sup>. François I<sup>er</sup> favorise l'ambassadeur de Ferrare ce qui entraîne le rappel de Bernardo de' Medici à Florence en 1545<sup>81</sup>.

Enfin, le cardinal de Ferrare est chargé par les ducs de Ferrare d'orienter l'action du gouvernement français. Il s'agit d'éviter les interventions intempestives dans la vie politique du duché tout en veillant à ce que le roi de France et sa politique n'entravent pas la bonne marche des affaires financières du duc. Une des principales missions d'Ippolito II d'Este est ainsi de contrebalancer le discours des soutiens de Renée de France à la cour de François I<sup>er</sup> ou, à tout le moins, d'éviter que la présence de la princesse française ne fasse planer une épée de Damoclès au-dessus d'Ercole II d'Este. Le cardinal de Ferrare entretient, en effet, des liens étroits avec la duchesse et son entourage. Il s'est ainsi vu proposer d'être le parrain

Paris, Imprimerie nationale, p. 164-165, Cosimo I de' Medici à Bernardo de' Medici, Florence, 30 mai 1547. La lettre est intégralement reproduite dans Cosimo I de' Medici, *Lettere*, éd. Giorgio Spini, Florence, Vallecchi, 1940, p. 86-93. Sur l'argument de l'antiquité de la maison d'Este, voir Roberto Bizzochi, *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Milan, Il Mulino, 1995, p. 255-256 ; Noemi Rubello, « Scrittori al servizio del potere : due libretti polemici nella contesa di precedenza tra gli Este et i Medici » dans *Annali dell'Università di Ferrara. Sezione Storia*, Le Lettere, n° IV (2007), p. 163 - 190.

<sup>79</sup> A. Desjardins (éd.), *Négociations diplomatiques ...*, t. III, p. 165 ; ASFi, Mediceo del Principato, f. 1173, fol. 747v, Pagni Cristiano à Pier Francesco Riccio, Pise, 15 octobre 1547. Sur les arguments utilisés par le duc de Florence et ses ambassadeurs voir Luca Mannori, *Il sovrano tutore. Pluralismo istituzionale e accentramento amministrativo nel principato dei Medici (Secc. XVI-XVIII)*, Milan, Giuffrè editore, 1994, p. 81-83. Alessandra Contini relève que, bien davantage qu'une querelle de préséance, il s'agit de l'affrontement de deux modèles politiques. Alessandra Contini, « Aspects of Medicean Diplomacy in the Sixteenth Century » dans *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, éd. Daniela Frigo, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 79.

<sup>80</sup> C. Magoni, *I gigli d'oro...*, p. 125-126.

<sup>81</sup> Lorsque l'ambassadeur suivant Giovanni Battista Ricasoli arrive en France, il se heurte immédiatement à cette question de la préséance. ASFi, Mediceo del Principato, filza 4592, fol. 7r, Gian Battista Ricasoli à Cosimo de' Medici, Lyon, 14 mai 1547 ; ASFi, Mediceo del Principato, filza 238, fol. 239r, Cosimo de' Medici à Giovanni Battista Ricasoli, Poggio Caiano, 7 décembre 1547. Voir aussi ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 640, Giorgio Conegrani à Federico III Gonzaga, Lyon, 13 mai 1547. Nous nous permettons de renvoyer à Jean Sènié, « L'ambassade de Giulio Alvarotti en France (1544-1565) : le « parfait ambassadeur » ferrarais d'une diplomatie asymétrique », dans *Revue d'histoire diplomatique*, n°3, Paris, Pédone, 2020, p. 234-236.

du premier né d'Anne de Parthenay et d'Antoine de Pons<sup>82</sup>. De même, après son retour en Italie, en 1549, il réside volontiers à Consandolo auprès de sa belle-sœur, où il lui promet de défendre ses gens<sup>83</sup>. Un séjour surviendrait même après le procès d'inquisition de la duchesse de 1554<sup>84</sup>. Le choix du cardinal de Ferrare par Ercole II d'Este comme porte-parole peut ainsi surprendre, d'autant plus qu'il agit fréquemment en faveur de la duchesse, surveillant certaines de ses affaires et entretenant des relations cordiales avec les agents de celle-ci dans le royaume de France<sup>85</sup>.

Néanmoins, l'ambassadeur du duc de Ferrare en France durant la première crise entre les deux époux, Girolamo Feruffini, se tourne vers l'archevêque de Milan, dans l'espoir d'apaiser le courroux de François I<sup>er</sup><sup>86</sup>. Ippolito II d'Este arrive en France au moment où la crise entre Renée et son mari, débutée en 1535, éclate à nouveau. Un chanteur de Renée, Jehannet Bouchefort, refuse d'adorer la croix un Vendredi Saint et il quitte l'église. À l'indignation de ce dernier succède celle de l'inquisiteur de Ferrare qui dénonce l'existence d'une communauté hérétique. Le duc en profite pour faire emprisonner une partie de l'entourage de sa femme. Renée de France répond à Ercole d'Este comme à l'inquisiteur qu'il s'agit d'un sujet français de sa cour et qu'il n'appartient qu'à elle de le juger. Elle mobilise le réseau diplomatique français pour infléchir les actes du duc de Ferrare<sup>87</sup>. Ercole II d'Este écrit à son frère au début de l'année 1536 pour qu'il le défende contre les calomnies proférées contre lui et qu'il retrouve son image de bon mari<sup>88</sup>. Il lui écrit peu de

<sup>82</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 156, Ferrare, Renée de France à Antoine de Pons fin juin-23 juillet 1539. Le duc se plaint quelque temps plus tard à son frère de la faveur que le cardinal semble témoigner au couple. ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 29 juin 1541. Sur le voyage d'Antoine de Pons en France en 1539, alors en mission auprès d'Anne de Montmorency, voir Jules Bonnet, « Une mission de Pons à la cour de France (1539) » dans *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme français)*, Genève, Droz, vol. 26 (1877), p. 4-14. Le duc de Ferrare finit par obtenir le renvoi d'Anne de Parthenay et d'Antoine de Pons en 1544. *Id.*, « Disgrâce de M. et de Mme de Pons à la cour de Ferrare » dans *Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français*, Genève, Droz, vol. 29 (1880), p. 3-17. Ippolito II d'Este écrit au mois de septembre 1544 qu'il se comportera à ce sujet comme son frère le désire. ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lugo, 16 septembre 1544. En 1549, l'ambassadeur du duc porte toujours à sa connaissances les déplacements d'Antoine de Pons. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 26, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Saint-Germain-en-Laye, 4 février 1549.

<sup>83</sup> B. Fontana, *Renata di Francia*, ..., p. 265-266.

<sup>84</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 155, Consandolo, 29 juin 1555.

<sup>85</sup> *Ibid.*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon 19 avril 1536 ; *Ibid.*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 12 novembre 1540.

<sup>86</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este*..., p. 38-40.

<sup>87</sup> E. Belligni, *Renata di Francia (1510-1575)*..., p. 132-149.

<sup>88</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, juin 1536.

temps après, au mois de juillet 1536, pour le presser d'empêcher l'envoi d'un nouvel ambassadeur extraordinaire<sup>89</sup>. Il n'est plus question pour le duc de Ferrare de subir les interventions du roi de France dans les affaires qu'il entend cantonner à la sphère privée. Parmi les motifs d'irritation du Très Chrétien<sup>90</sup>, outre le traitement de la suite de Renée de France au printemps 1536, se trouve le refus du duc de permettre à sa femme de se rendre au mariage de Madeleine de France et de Jacques V d'Écosse<sup>91</sup>. Ippolito II d'Este n'intervient toutefois qu'avec prudence et se garde de porter devant le roi un sujet qui a tout pour lui déplaire<sup>92</sup>. L'ambassadeur du duc se voit d'ailleurs refuser d'assister au mariage, à la différence du prélat<sup>93</sup>. Le traitement de l'affaire entre les deux époux contribue à discréditer Girolamo Feruffini qui rentre au mois d'avril 1537, victime des différends conjugaux d'Ercole II d'Este. Ippolito II d'Este maintient sur cette question une attitude prudente qui ne signifie pas pour autant qu'il refuse de suivre les projets de son frère. Derrière cet affrontement se dessine un conflit plus vaste, celui du rapprochement du duché de Ferrare avec l'Empire ainsi que des luttes d'influence des factions ferraraises. Le roi de France se plaint d'ailleurs, à la fin de ce premier affrontement entre Renée de France et Ercole II d'Este, de l'attitude du duc par rapport à Charles Quint. Girolamo Feruffini peut ainsi écrire que :

« Esso Mons. mi ha mandato a dire che'l Gran M<sup>ro</sup> solo e di poi il Re medemo insieme con detto Gran M<sup>ro</sup> hanno longamente parlato con S.S. querelandosi con lei di V.Ex<sup>tia</sup> ch'habbi fatto fare proclami e gride per tutto'l suo stato che sotto pena di rebellione et confiscatione non sia persona che cosi e presumi venire del dominio suo e pigliare soldo fuor di esso, et che tutti quelli che fuori si trovano con soldo sotto la medema pena se ne debbano tornare a casa loro, concludendo in summa che nullo possa ne debba pigliare salvo che da lei. Circa che sua M<sup>tà</sup> molto si sia seco doluto che V.Ex. non dovrebbe cosi apertamente procedere in cose tale a disfavore delle cose di S.M<sup>tà</sup> come fa, maxime non essendo quelle del Imp<sup>re</sup> al presente in più reputatione e favore di quello che sono, commemorando la M<sup>tà</sup> Sua la venuta del Turco e il periculo nel quae si trova la M<sup>tà</sup> Ces. E che per ogni rispetto V.Ex<sup>tia</sup> dovrebbe ben mirare a quello che fa ne tenere cosi poco conto di questa corona »<sup>94</sup>.

<sup>89</sup> *Ibid.*, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 31 juillet 1536.

<sup>90</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 13, Girolamo Feruffini à Ercole II d'Este, Blois, 26 novembre 1536.

<sup>91</sup> Renée de France écrit une lettre au roi pour se féliciter de cette alliance matrimoniale. BnF, Fr. 6622, fol. 24r, Renée de France à François I<sup>er</sup>, s.l., novembre-décembre 1536.

<sup>92</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 13, Girolamo Feruffini à Ercole II d'Este, Blois, 25 novembre 1536.

<sup>93</sup> *Ibid.*, Girolamo Feruffini à Ercole II d'Este, Blois, 27 novembre 1536.

<sup>94</sup> *Ibid.*, Girolamo Feruffini à Ercole II d'Este, Paris, 30 janvier 1537. L'archevêque de Milan mentionne cette entrevue dans sa correspondance avec son frère. ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1537.

La gestion du désaccord profond entre le duc et la duchesse s'avère un cas difficile pour Ippolito II d'Este. D'un côté, il cherche à défendre une vision pacifiée de la cour ferraraise auprès du roi de France. De l'autre côté, il n'entend pas se laisser entraîner par les décisions de son frère, *a fortiori* lorsqu'elles impliquent une prise de distance avec la France. Enfin, le prélat persiste à maintenir de bons rapports avec Renée de France et sa cour, véritable enclave française sur les rives du Pô<sup>95</sup>. Il occupe une mission de protection du duché de Ferrare et il assure un rôle d'appui pour la politique de son frère à la tête du duché. Il remplit un rôle essentiel dans la politique extérieure du duché de Ferrare par sa capacité à équilibrer les balancements de la diplomatie du duché et à créer des opportunités que cette dernière ne serait pas en mesure de se procurer par ses propres moyens. Pour le dire autrement, il se fait le médiateur de la politique ferraraise dans le royaume de France.

Le cardinal de Ferrare occupe un rôle d'informateur, de représentant et de négociateur pour le duc de Ferrare<sup>96</sup>. Il remplit pleinement l'une des fonctions diplomatiques caractéristiques de la charge d'ambassadeur et communique régulièrement des nouvelles sur la vie de cour et sur ses activités. Ippolito II d'Este montre qu'à l'époque moderne les ambassadeurs au sens strict sont loin d'être les uniques pourvoyeurs de cette denrée recherchée, bien qu'ils en demeurent les principaux fournisseurs<sup>97</sup>. Dans les informations qu'il envoie au duc de Ferrare, les considérations sur les personnes vivant à la cour occupent une des premières places, à commencer par le roi de France. L'état de santé du roi, comme pour les ambassadeurs, constitue un objet de constante préoccupation pour lui. Il ne manque pas d'en référer au duc à intervalles réguliers. C'est d'ailleurs une nouvelle suffisamment importante pour qu'ils la mettent en avant, en raison de sa capacité à conditionner l'évolution de la situation diplomatique<sup>98</sup>. Les premières semaines de l'année 1547 voient ainsi François I<sup>er</sup> faiblir tandis que ses moindres mouvements sont scrutés par Ippolito II d'Este. Au début du mois de mars 1547, le cardinal rapporte les bruits qui circulent au sujet de l'indisposition du souverain. Le fils d'Alfonso I<sup>er</sup> d'Este se risque à un diagnostic en comparant la maladie du roi de France à celle de son père. Il essaye surtout de mesurer la gravité du mal et

<sup>95</sup> Jules Bonnet, « La cour de Ferrare en 1538 » dans *Revue chrétienne*, nouvelle série, t. II (1886), p. 591-600.

<sup>96</sup> Lucien Bély, « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne » dans *Axes et méthodes de l'histoire politique*, dir. Serge Berstein et Pierre Milza, Paris, PUF, 1998, p. 213-229 ; *Id.*, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 2007, p. 53 - 61.

<sup>97</sup> Alain Hugon, « L'information dans la politique étrangère de la couronne d'Espagne » dans *AHMUF, L'information à l'époque moderne*, Actes du colloque, Paris, Université Paris IV, 26-27 novembre 1999, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 25-54.

<sup>98</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, s.l., novembre-décembre 1542 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Eyrieux, 15 septembre 1548.

de déceler la moindre trace d'amélioration<sup>99</sup>. Une semaine après sa lettre datant du 14 mars, Ippolito II d'Este en rédige une nouvelle qui indique la dégradation rapide de la santé du roi :

« Hora ella saprà che non solo S.M<sup>ta</sup> non l'hebbe tale, ma travagliata et inquieta molto per un dolore che le prese ne lombi et le duro ben per 34 hore che non la lasciava ritrovar riposo, al qual dolor provvedendo pur di medici con rimedii opportuni, cesso, [...] Ma la febre ch'ella haveva si rinforzo poi talmente che accompagnata da molti accidenti causati da detta postema, ando sempre peggiorando si che questa notte passata si temette molto de la sua vita, et S.M<sup>ta</sup> questa mattina domando di confessarsi et comunicarsi come fece<sup>100</sup>. »

Le cardinal de Ferrare fait ainsi un récit détaillé de la dégradation de la santé de François I<sup>er</sup> tout en finissant sur une note plus optimiste, ayant constaté un léger mieux au moment où il écrit. La volonté de décrire au plus juste la maladie du roi montre la claire conscience qu'a Ippolito II d'Este du rôle de François I<sup>er</sup> pour sa propre prospérité et pour celle du duché de Ferrare, les deux étant d'ailleurs liées<sup>101</sup>. À la tristesse de perdre son protecteur se joint l'inquiétude devant l'incertitude politique créée par la mort du souverain<sup>102</sup>. Le récit des derniers instants du roi est aussi une manière de mettre en valeur son rôle de parfait compagnon et de prouver la solidité de son ancrage curial. C'est également une manière de rassurer son frère alors que la cour craint les changements annoncés par l'arrivée sur le trône d'un nouveau roi, peu enclin à favoriser les collaborateurs de son défunt père<sup>103</sup>. Plus généralement, le cardinal de Ferrare rapporte les divers accidents qui émaillent la vie de la cour<sup>104</sup>.

Les membres de la famille royale sont, eux aussi, observés avec soin. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1543, Ippolito II d'Este renseigne son frère sur la fièvre du Dauphin et il évoque le bon déroulement de la grossesse de la reine de Navarre. Il s'inscrit dans le caractère dual de la cour, à la fois lieu de vie et d'exercice de

<sup>99</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rambouillet, 14 mars 1547.

<sup>100</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rambouillet, 20 mars. Voir aussi, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Trappes, 29 mars 1547, et Rambouillet, 30 et 31 mars 1547. Le cardinal de Ferrare offre un récit plus détaillé et, aussi, plus incarné que les constatations distancées d'Alvarotti.

<sup>101</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rambouillet, 31 mars 1547 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 1<sup>er</sup> et 2 avril 1547.

<sup>102</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 96.

<sup>103</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 5 avril ; *Ibid.*, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 11 avril 1547.

<sup>104</sup> Sur les déboires des membres de la cour, voir par exemple, ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Vincennes, 9 avril 1543 (coliques de la Reine de France) ou ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Noyon, 9-12 avril 1548 (accident de la Reine de France).

pouvoir. Il prend d'ailleurs garde à rendre compte de son activité politique. Dans une cour en guerre, Ippolito II d'Este suit les déplacements guerriers du monarque, comme à Sedan en avril 1537<sup>105</sup>. La correspondance du cardinal de Ferrare énumère les mouvements de troupes, les effectifs engagés et les buts allégués. La conduite de la guerre, tout comme les perspectives de paix, forment une source inépuisable de réflexions.

La situation des forces politiques entourant le roi constitue une information cruciale pour Ippolito II d'Este. Le cardinal de Ferrare prend la peine d'expliquer à son frère le changement de favori survenu après la disgrâce d'Anne de Montmorency en 1541, remplacé par Claude d'Annebault<sup>106</sup>. Les cardinaux essayent de décrypter les décisions politiques prises par la cour de France. Quelques années auparavant, alors que le bruit circule d'une venue prochaine de Jean de Lorraine à Rome, Ippolito II d'Este promet à son frère de se renseigner à ce sujet afin de faire toute la lumière sur ces rumeurs<sup>107</sup>. La présence d'exilés italiens intéresse également au premier plan les cardinaux d'Este. Les changements politiques du royaume sont scrutés avec le plus grand intérêt. Ainsi, au moment de la transition monarchique de 1547 entre le règne de François I<sup>er</sup> et celui de Henri II, l'ambassadeur ferrarais, Giulio Alvarotti, rapporte une discussion avec le cardinal de Ferrare où ce dernier lui expose son analyse de la situation politique de la cour de France. Le prélat livre une véritable leçon de politique en insistant sur les nouveaux rapports de forces entre Montmorency et les Guise. Il insiste à cette occasion sur sa capacité à se maintenir sur une ligne de crête, conduite politique qui lui aurait permis de traverser le changement de règne et d'éviter les drames dont est rythmée la vie de cour. Son propos laisse toutefois deviner une attraction dans le champ magnétique des Guise, liée aux négociations matrimoniales engagées autour de l'union de François de Guise et d'Anne d'Este. Le cardinal de Ferrare propose ainsi des visions d'ensemble des dynamiques politiques qui traversent la société curiale française<sup>108</sup>.

Plus généralement, la cour de France est un lieu de concentration d'informations concernant l'Europe entière. Or, la proximité avec le lieu de production et de redistribution de nouvelles que constitue la cour lui permet de procurer à son frère la matière nécessaire à l'élaboration d'une politique internationale. Ippolito II peut informer Ercole II d'Este d'un projet de mariage entre le frère du roi du Portugal et la fille du roi d'Angleterre – information que lui aurait communiquée François I<sup>er</sup> – tout en portant un deuxième élément à sa connaissance, obtenu cette fois auprès de l'ambassadeur portugais, sur l'incertitude

<sup>105</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, du camp près d'Hesdin, 13 avril 1537.

<sup>106</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Ligueil, 19 mai 1541.

<sup>107</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 17 avril 1536.

<sup>108</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 23 avril 1547.

de ce projet matrimonial<sup>109</sup>. À l'instar des ambassadeurs, il fait suivre les avis glanés à Paris. Il opère également un tri dans les informations qui lui parviennent. Le cardinal de Ferrare juge intéressant d'informer son frère de la mort de Jacques V, roi d'Ecosse, décédé le 14 décembre 1542, au début de l'année 1543<sup>110</sup>. Etant donné les liens entre l'Ecosse et la France à cette époque-là, il multiplie les avis sur l'évolution de la situation politique<sup>111</sup>. Enfin, il prête une attention particulière aux affaires italiennes ainsi qu'aux manœuvres impériales dans la Péninsule. Lorsqu'un envoyé du roi de France doit se rendre en Italie et, *a fortiori*, s'il entend passer par Ferrare, Ippolito II d'Este est tenu d'en informer le duc, comme lorsque ce dernier commente à son frère le trajet de Jean du Bellay à l'été 1547<sup>112</sup>. Sur ce plan, il agit en accord avec les ambassadeurs pour permettre au duc de mener cette politique de l'équilibre conduite par le duché de Ferrare. Par rapport aux ambassadeurs du duc de Ferrare, il se charge de décoder la fiabilité des informations et le sens à donner aux nouvelles. En décembre 1545, Ippolito II d'Este indique ainsi à l'ambassadeur ferrarais que François I<sup>er</sup> ne se décide pas à envoyer ses ambassadeurs au Concile de Trente, adoptant une politique conciliaire attentiste<sup>113</sup>.

La difficulté d'établir la vérité des faits tout en cherchant à embrasser de manière exhaustive les informations l'amène à s'expliquer sur leurs choix. C'est surtout le cas lors des premiers temps de leur séjour, alors qu'il ne dispose pas encore d'une expérience suffisante ni d'une autorité établie en la matière. Quelques mois après son arrivée, Ippolito II d'Este écrit à son frère pour lui préciser qu'il n'a rien à ajouter aux informations qu'il lui a communiquées. L'archevêque de Milan prend toutefois la peine de rappeler à son frère qu'il vise à lui dessiner le tableau le plus fidèle possible. Ippolito II d'Este prouve ainsi sa conformité à un modèle précis d'informateur rigoureux et il en profite pour prier son frère de faire de même, afin de tenir la cour informée de l'état du duché<sup>114</sup>. L'information fonctionne, en effet, de manière circulaire et il est aussi important pour le prélat de disposer de nouvelles récentes en provenance de la cour de Ferrare que pour le duc de celles de France.

<sup>109</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 14 juin 1537.

<sup>110</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Etampes, 30 janvier 1543.

<sup>111</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Saint-Germain-en-Laye, 10 mai 1543 et Jumièges, 31 juillet 1545.

<sup>112</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Château-Thierry, 7 août 1547.

<sup>113</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 22, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 4 avril 1546. Sur la politique conciliaire française durant ces mois, voir A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 169-170.

<sup>114</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Montbrison, 3 mai 1536.

Il est fréquent que le cardinal de Ferrare se repose sur l'ambassadeur de Ferrare pour ne pas consacrer un temps trop important à l'activité épistolaire. Il se contente alors de certifier, dans ses missives à leur frère, sa confiance dans le récit que l'ambassadeur lui propose. Ce schéma fonctionne particulièrement bien dans les années 1540 avec Ippolito II d'Este. Néanmoins, il ne s'agit pas pour autant d'arrêter d'informer le duc mais bien de s'assurer une répartition plus efficace de la gestion de l'information, en privilégiant une présentation plus dynamique<sup>115</sup>. Ses lettres pratiquent le jeu subtil de la dénégation lorsqu'il s'agit de ne pas apparaître comme paresseux aux yeux d'un duc de Ferrare avide d'informations. Alors que la vie de cour laisse peu de temps à consacrer à la rédaction de lettres minutieusement rédigées, tout du moins dans la conception que s'en font les deux cardinaux, celui-ci doit se présenter en collecteur acharné des informations, allant jusqu'à dépasser ses propres forces<sup>116</sup>. Il revendique le rôle d'informateur et de médiateur dans la circulation des informations<sup>117</sup>. Il est au courant des reproches que formule son frère en cas de latence ou, pire, d'absence de courriers. Celui-ci exige d'être tenu informé avec la plus grande régularité. C'est encore plus grave quand des questions d'argent sont en jeu, comme lorsqu'Ercole II d'Este demande à son frère le remboursement de 10 000 écus en 1542<sup>118</sup>.

Le cardinal de Ferrare offre un autre point de vue que celui des agents diplomatiques ferrarais et il permet au duc de se faire une idée plus complète de la réalité politique dans le royaume de France et en Europe occidentale. Les informations sont ainsi confortées, nuancées, voire rectifiées. La relation entre le cardinal présent dans le royaume de France et le duc de Ferrare s'avère primordiale au fonctionnement de cette autre source d'information. Ippolito II présente une offre étoffée de nouvelles, traduisant son attachement à la structure gouvernementale des Este. Cela reflète aussi l'intérêt marqué d'Ercole II d'Este pour le royaume de France. Il arrive aussi que l'intégration du cardinal de Ferrare dans le système curial leur permette de récolter une information de première main à laquelle les ambassadeurs du duc ne pourraient accéder qu'à grand 'peine. Ippolito II d'Este est ainsi investi d'une autre mission, celle de prolonger les ambassadeurs ferrarais en poursuivant leur action diplomatique.

Il apparaît comme le fondé de pouvoir du duc en de nombreuses occasions. Il constitue le référent des représentants du duc arrivant dans le royaume de France auréolé de ses liens familiaux avec le duc, de sa position sociale et de sa longue pratique de la cour<sup>119</sup>. Les ambassadeurs viennent ainsi le trouver pour les affaires

<sup>115</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Saint-Germain, 30 janvier 1547. Ercole II d'Este loue justement ce fonctionnement harmonieux de la diplomatie ferraraise. ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 26 mars 1542.

<sup>116</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Paris, 24 août 1541.

<sup>117</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 1 octobre 1548.

<sup>118</sup> *Ibid.*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Joinville, 15 juin 1542.

<sup>119</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 17, Lodovico da Thiene à Ercole II d'Este, Châtellerault, 20 juin 1541 ; *Ibid.*, b. 19, Alfonso Calcagnini à Ercole II d'Este, Lyon, 17 septembre 1543.

du duc de Ferrare afin qu'ils puissent les porter auprès du souverain<sup>120</sup>. Le cardinal occupe une position proche du souverain qui fait de lui un auxiliaire précieux des ambassadeurs. Il joue d'ailleurs un rôle d'intermédiaires entre le souverain et les ambassadeurs de leur frère, comme lorsqu'il les introduit en audience<sup>121</sup>. Néanmoins, en mai 1547, Ippolito II d'Este explique à son frère qu'il lui apparaît plus profitable que l'ambassadeur accomplisse lui-même les démarches nécessaires, afin de ne pas froisser d'autres membres de la cour<sup>122</sup>. Plusieurs lectures peuvent être faites de la réserve du cardinal de Ferrare. Il peut s'agir d'un aveu de faiblesse. Plus vraisemblablement, cette réserve témoigne de la prudence d'Ippolito II d'Este face à une situation curiale bouleversée par la mort de François I<sup>er</sup>. Enfin, il n'est pas à exclure que le prélat ne ressente pas le besoin d'aider l'envoyé de son frère. Ainsi, si le cardinal de Ferrare facilite les audiences des envoyés ferrarais, il ne leur assure pas un accès systématique au souverain. Il n'existe pas de norme établie en la matière, ce qui montre par là-même la fluidité de l'organisation diplomatique et de l'autonomie des cardinaux d'Este<sup>123</sup>. Comme le dit Ippolito II d'Este à son frère en juin 1548, il défend avant tout les intérêts de leur maison :

« In risposta della lettera di V.Ex<sup>tia</sup> mi scrisse sopra il rapporto del Vecchio et di quel che ne ho inteso per quelle ch'egli scrisse a questi S<sup>ri</sup> diro poco con questa con animo di farle dir molto più a bocca per il Vicino il qual le mando a posta per il partito che ultimamente mi ha fatto pregare il R<sup>mo</sup> di Guisa di doverle proporre con le commissione che di più le ha dato sopra di questo et sia per certa V.Ex<sup>tia</sup> che cognoscendo pur anco io qualche poco della natura del Re et di questi S<sup>ri</sup>, et senon per altro per la pratica almeno che ne ho, non le faro dir cosa nella qual possa passione ne interesse alcun particolare più che il bene o il male che secondo le risoluzioni di V.Ex<sup>tia</sup> se ne potesse sperare o temere per casa nostra per conservatione della quale Dio mi è testimonio quanto alcuna volta io habbi temuto più tosto che altramente doppo che s'incommencio questo benedeto negocio il qual per il sudetto partito mi par non solamente che sia ridotto in tal termine che V.Ex<sup>tia</sup> se ne possi contentare »<sup>124</sup>.

<sup>120</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 18 janvier 1547.

<sup>121</sup> *Ibid.*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Clugny, 5 septembre 1541 ; Pont-d'Ain, 19 septembre 1541 ; Lyon, 25 septembre 1541. Voir le récit de Ludovico da Thiene dans ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 18, Ludovico da Thiena à Ercole II d'Este, Lyon, 26 septembre 1541. Voir surtout *Ibid.*, b. 16, Carlo Sacrati à Ercole II d'Este, Melun, 25 janvier 1541.

<sup>122</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Saint-Germain-en-Laye, 11 mai 1547.

<sup>123</sup> L'accès au souverain français est par ailleurs réputé comme un des plus faciles au XVI<sup>e</sup> siècle, au moins dans la première moitié du siècle.

<sup>124</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Meudon, 20 juin 1548.

Alors, en pleine négociation du mariage de sa nièce avec François d'Aumale, le cardinal de Ferrare rappelle à Ercole II d'Este qu'il agit pour la prospérité de leur famille. Il avance comme argument la meilleure « pratique » qu'il a du souverain et ajoute qu'il est donc plus à même de formuler un avis éclairé. Il revendique de pouvoir prolonger l'action du duc, empêchée par la distance et une connaissance moindre des logiques curiales françaises. Ce prolongement de la diplomatie ducale suit plusieurs modalités.

Ippolito II d'Este agit comme un chef d'orchestre de la diplomatie ferraraise, disant aux ambassadeurs s'ils doivent, ou non, se rendre auprès du roi<sup>125</sup>. Les ambassadeurs de Ferrare disposent ainsi d'une instance venant confirmer ou invalider leurs décisions. Leur présence permet également aux ducs de Ferrare d'étendre l'aire géographique de leur patronage. Ippolito II d'Este apparaît comme un médiateur de la faveur du duc de Ferrare qu'il vient utilement compléter<sup>126</sup>. Le cardinal de Ferrare doit, par exemple, obtenir un sauf-conduit du roi de France pour qu'un Portugais résidant à Anvers puisse venir s'établir sur les terres du duc<sup>127</sup>. Comme l'écrit Ercole II d'Este à son frère, Ippolito II est le plus à même de trouver les mots justes pour se réjouir avec le souverain et s'enquérir de sa santé<sup>128</sup>. Les cardinaux d'Este sont investis de la fonction de traducteur des intentions du duc, charge habituellement dévolue à l'ambassadeur. C'est le cas lorsqu'Ercole II d'Este s'ouvre au cardinal de Ferrare de son désir d'envoyer Alvarotti auprès de l'Empereur, tout en craignant que cela n'apparaisse comme un affront auprès du roi<sup>129</sup>. L'« expérience de l'autre » du prélat en fait un médiateur, sinon plus habile, tout au moins plus efficace que les ambassadeurs pour certaines questions épineuses touchant au duché de Ferrare ou à la situation italienne<sup>130</sup>. Le cardinal constitue un recours appréciable par l'opportunité qu'il offre au duc de représenter sa personne à travers d'autres agents que ceux qu'il emploie habituellement. La capacité d'Ippolito II d'Este à prolonger la diplomatie du duc de Ferrare constitue une force pour le duc, comme pour ce dernier qui se voit ainsi investi d'une aura politique supplémentaire. Ippolito II d'Este n'est pas une émanation de la souveraineté du duc, comme peuvent l'être les ambassadeurs, tout comme il n'est pas un simple agent diplomatique chargé d'une mission ponctuelle. Il participe de l'autorité du duc de Ferrare tout en marquant un pas de côté par rapport à cette

<sup>125</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 17, Ludovico da Thiene à Ercole II d'Este, Paris, 2 avril 1542.

<sup>126</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 28 octobre, 8 novembre 1542.

<sup>127</sup> *Ibid.*, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 27 août 1542.

<sup>128</sup> *Ibid.*, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 1 septembre 1537.

<sup>129</sup> *Ibid.*, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 27 juin 1545. Déjà en novembre 1544, le cardinal de Ferrare rassurait son frère sur la réception d'Alvarotti à la cour de France en lui disant « che tal sobrieta non derivasse da nessuna mala causa ». ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Migliaro, 20 novembre 1544.

<sup>130</sup> Nous empruntons la formule à Christian Windler, *La diplomatie comme expérience de l'Autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002.

dernière. Il s'insère dans le réseau diplomatique ferrarais, qui s'articule d'ailleurs en grande partie autour de lui, tout en entretenant une activité diplomatique qui leur est propre, et dont son frère essaie le plus souvent de bénéficier. La notion de prolongement permet de rendre compte de l'accroissement de l'étendue de l'activité diplomatique du duc de Ferrare dans le royaume grâce aux cardinaux d'Este. En retour, le cardinal dispose d'une marge de manœuvre reconnue par le duc lui-même. Cette configuration politique particulière ressort encore davantage lorsque le prélat se substitue aux autres acteurs de l'appareil diplomatique ferrarais présents sur le sol français.

Ippolito II d'Este peut se rendre là où les agents diplomatiques ferrarais n'ont pas le droit ou la possibilité d'aller. Son statut de courtisan lui assure une participation à l'ensemble des activités curiales alors que les ambassadeurs du duc de Ferrare ne prennent part qu'aux rites curiaux les plus importants. Il dîne régulièrement avec des membres de la famille royale, tisse des liens de proximité avec ceux-ci<sup>131</sup>. Cet accès particulier tend à l'installer en tant qu'interlocuteur privilégié du roi de France à la place des autres agents diplomatiques. Le risque pour la diplomatie du duc est qu'Ippolito II d'Este vienne parasiter le réseau diplomatique du duc afin de faire avancer ses propres objectifs, voire qu'il finisse par se retourner contre lui en se faisant le défenseur des intérêts français. Ainsi, le cardinal de Ferrare accroît les efforts des ambassadeurs du duc de Ferrare, mais il peut arriver qu'il les double. Les dysfonctionnements du système diplomatique ferrarais peuvent être regroupés en deux catégories. La première est celle où il supplante l'ambassadeur dans son rôle. Les deux canaux diplomatiques se superposent au risque de créer des interférences. Le second cas de figure, à l'inverse, voit s'établir une frontière étanche entre l'ambassadeur du duc et le cardinal. Dans ce cas-là, il n'est plus question d'interférences mais bien d'un fonctionnement contre-productif pour le système diplomatique ferrarais. Les dissonances entre les requêtes du prélat et celles du duc se règlent généralement de manière défavorable pour le second.

Le phénomène de substitution, utilisé abondamment par les ducs pour assurer une continuité à leur diplomatie par-delà la succession des ambassades et des ambassadeurs, constitue une force de la diplomatie ferraraise mais aussi une potentielle source de faiblesse. Il ne s'agit pas de généraliser ce type de phénomène pour conclure que le cardinal de Ferrare aurait tenu en échec les projets politiques du duc avec le royaume de France. Celui-ci se montre sur ce point plutôt en phase avec son frère et soucieux de défendre les intérêts de la maison d'Este. Le problème survient lorsque le cadet décide de suivre un objectif divergeant par rapport à celui d'Ercole II. Ces retournements de la diplomatie ferraraise forment le revers de la médaille d'un appareil diplomatique autrement caractérisé par sa capacité d'adaptation. Le même type de fonctionnement dual se retrouve avec une autre entité politique, celle des États Pontificaux. Ippolito II d'Este développe ainsi une capacité à se substituer à la diplomatie du duc de Ferrare et à endosser le rôle d'interlocuteurs privilégiés du Roi de France, comme il arrive qu'il devienne le

<sup>131</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 14 juillet 1536.

réfèrent des Souverains Pontifes. Il n'en défend pas moins les intérêts de sa maison et l'intégrité de son duché. La Cour de France apparaît ainsi comme le lieu par excellence où porter le fer pour défendre les prérogatives de sa dynastie<sup>132</sup>.

Ippolito II d'Este occupe un rôle d'interprète entre deux cultures politiques, ce qui pourrait offrir une définition de l'ambassadeur. En tout état de cause, le cardinal de Ferrare doit faire en sorte que la politique de médiation de son frère ne soit pas perçue comme une déclaration hostile contre le roi de France mais comme la politique d'un État de la plaine padane qui cherche à développer une conception originale de la souveraineté. Ippolito II d'Este doit encore veiller aux affaires de Renée de France et du duc et, surtout, prendre garde que les liens de Renée de France avec le royaume de France ne s'exercent pas aux dépens du duc. Enfin, le cardinal de Ferrare constitue un appui et une aide pour les ambassadeurs d'Ercole d'Este à la cour de France. Il représente un canal diplomatique original et unique entre le royaume de France et le duché de Ferrare. Il vient redoubler, se substituer et même empiéter sur les réseaux du duc de Ferrare. Tout d'abord, Ippolito II d'Este agit de concert avec les ambassadeurs ferrarais. Il les introduit à la cour, les conseille, informe le duc de leur mouvement ou encore se concerte avec eux lorsqu'il s'agit de mener à bien d'importantes négociations impliquant l'avenir du duché. Il apparaît comme un auxiliaire précieux de la diplomatie ferraraise qu'il vient renforcer et, à l'occasion, compléter. Ippolito II d'Este prolonge la diplomatie de son frère en offrant une vision personnelle de son fonctionnement. Si le roi de France, le duc de Ferrare et lui-même bénéficient de cette configuration, il est aisé de voir qu'en cas de mésentente entre l'un des acteurs, le duc de Ferrare risque de se faire déborder par un autre canal diplomatique, orchestré par ce cardinal de famille au statut particulier. En revanche, cette capacité de dépasser les apories du fonctionnement du système diplomatique français constitue une force pour François I<sup>er</sup>, comme en témoignent les missions d'Ippolito II d'Este à Venise et à Rome en 1544.

#### IV. Une mission à l'interface de la France, du duché de Ferrare et de la papauté : l'ambassade d'Ippolito II d'Este à Venise en 1544

Le 5 avril 1544, Claude Cottereau, chanoine-prêtre de Notre-Dame de Paris et familier de Jean du Bellay écrit au cardinal que « le cardinal de Ferrare est despesché, comme vous escriray, et lon n'a esté longtemps a luy faire sa depesche »<sup>133</sup>. Le même jour, Ippolito II d'Este reçoit les pouvoirs d'ambassadeur de François I<sup>er</sup> pour se rendre à Venise et à Rome afin d'engager les deux États à

<sup>132</sup> Sur la cour comme « lieu politique », voir Bandino Giacomo Zenobi, *Corti principesche e oligarchie formalizzate come « luoghi del politico » nell'Italia dell'età moderna*, Urbino, Quattroventi, 1993.

<sup>133</sup> *CCJDB*, t. III, p. 251-252, Claude Cottereau à Jean du Bellay, Paris, 5 avril 1544. Voir aussi, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 19, Alfonso Calcagnini à Ercole II d'Este, Paris, 2 avril 1544.

prendre les armes contre l'Empereur<sup>134</sup>. À ce titre, il n'agit pas en fondant la légitimité de son action sur sa proximité avec le souverain mais bien selon une commission officielle<sup>135</sup>. Il est précédé par son secrétaire Alessandro Rossetto, qui se rend auprès de Paul III. Ce dernier a pour mission d'annoncer la venue du cardinal de Ferrare et il porte avec lui une lettre du nonce qui conseille de mettre le cardinal dans de bonnes dispositions en lui accordant l'archiprêtré de Saint-Pierre et en levant les retenues sur ses entrées de l'archevêché de Milan<sup>136</sup>. Il débute sa mission par Venise. La cité est consciente de l'importance du personnage qu'elle s'apprête à accueillir<sup>137</sup>. Le cardinal de Ferrare apparaît comme éminent à double titre, en tant que frère d'un puissant voisin, le duc de Ferrare, et, surtout, en tant qu'envoyé du roi de France. À ce propos, la mise en scène de la remise des lettres de créance, le 4 mai 1544, démontre bien le caractère officiel et solennel de son déplacement<sup>138</sup>. L'usage du cardinal de Ferrare, contrairement à ce qu'affirme le chanoine Cottureau, vient résorber la méfiance qui s'est installée depuis la présence de Pellicier et la déstabilisation de réseaux d'espionnage français sur les terres de la Sérénissime, en dépit de la présence de Jean de Montluc<sup>139</sup>. La labilité du

<sup>134</sup> Paul Marichal (éd.), *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, tome sixième, *supplément 1527-1547*, Paris, imprimerie nationale, 1894, p. 747, n°22793.

<sup>135</sup> A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 27; Stéphane Péquignot, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velazquez, 2009, p. 32-34.

<sup>136</sup> *A.N.G.*, vol. III, p. 319-320, Girolamo Dandino à Guido Ascanio Sforza, Fontainebleau, 20 janvier 1544. Dans cette lettre, le nonce rapporte que Rossetto est un homme qui bénéficie de la faveur de madame d'Étampes, témoignant par là-même du lien qui unit Anne de Pisseleu avec le cardinal de Ferrare. Voir aussi, ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 20 janvier 1544. Sur l'archiprêtré de Saint-Pierre, voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 76-77.

<sup>137</sup> AAVE, Consiglio dei Dieci, *Secreta* (1539-1546), reg. 5 et *Ibid*, Senato, Terra, reg. 33, fol. 79, 14 avril 1544, cité dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, n. 2, p. 77-78. Voir aussi United Kingdom National Archives, SP 1/187, fol. 12v, Edmond Harvel à Henri VIII, Venise, 22 avril 1544.

<sup>138</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Venise, 4 mai 1544. Voir aussi, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Venezia, b. 35, Bernardo Mutoni à Ercole II d'Este, Venise, 4 mai cité dans Vincenzo Pacifici, *Ippolito II d'Este cardinale di Ferrara*, Tivoli, 1920, p. 413-414 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Venezia, b. 35, Francesco Sagrati à Ercole II d'Este, Venise, 4 mai, cité dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 414-415. Voir aussi United Kingdom National Archives, SP 1/187, fol. 106r-v, Edmund Harvel à Henri VIII, Venise, 11 mai 1544. Dans cette lettre, Harvel évoque la possibilité de placer le duc d'Orléans en otage comme garantie des promesses royales (*Ibid.*, fol. 107r).

<sup>139</sup> En 1542, plusieurs gentilhommes vénitiens, dont Giovan Francesco Valier, sont pendus place Saint-Marc. J. Zeller, *La diplomatie française...*, p. 353-387 ; Nuccio Ordine, « Giovan Francesco Valier. Homme de lettres et espion au service de François I<sup>er</sup> » dans *Le Rendez-vous des savoirs. Littérature, philosophie et diplomatie à la Renaissance*, Paris, Les

fonctionnement de la diplomatie française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle permet à cette dernière de recourir à ces protagonistes étrangers dignes de confiance et de prestige. L'observation de cette ambassade est d'autant plus intéressante qu'outre les demandes du Très Chrétien, Ippolito II d'Este s'avère être également porteur des requêtes de son frère<sup>140</sup>.

Le cardinal de Ferrare se révèle ainsi un choix raisonnable pour le roi de France, du fait de sa connaissance des institutions vénitiennes, de l'accès au réseau diplomatique de son frère dans la cité lagunaire et, enfin, de son statut de proche du roi<sup>141</sup>. Le cardinal espère convaincre la République de rejoindre la ligue contre l'Empereur en prétextant du soutien du pape, que son conseiller, Alessandro Rossetto, lui aurait garanti à son arrivée à Venise<sup>142</sup>. Celle dernière, qui entend alors temporiser et garder une attitude neutre, profite de la complexité de son système de prise de décisions pour gagner du temps et éviter l'engagement<sup>143</sup>. Ippolito II d'Este, conscient de la situation, et décidé à emporter le soutien de la République vénitienne, multiplie les demandes d'audiences. Il écrit à ce sujet le 20 mai 1544 à son frère :

« Et perchè ne la prima, come scrissi, per non precipitare la cosa non esposito quel tutto che harei potuto esporre mi sono in questa ultima esteso più oltre et ho explicato interamente l'animo et commissione del Re, di sorte che haveranno molto ben potuto cognoscere, si come mi sono sforzato di mostrar loro, che le dimande del Re, oltre l'essere fondate sul honesto, sono fondate anchora sul beneficio di tutta l'Italia ; et

Belles Lettres, 2009, p. 20-23 ; G. Alonge, *Ambasciatori...*, p. 101-103. Un réseau d'espionnage avait été mis en place par Georges d'Armagnac à partir de 1538. Paolo Preto, *I servizi segreti di Venezia*, Mila, il Saggiatore, 1994, p. 75 et p. 100 ; G. Alonge, *Ambasciatori...*, p. 183-192. Jean de Morvillier constate cette déstabilisation dans une lettre adressée à l'amiral d'Annebault. BnF, Fr. 2957, p. 120, Jean de Morvillier à Claude d'Annebault, Venise, 24 janvier 1547.

<sup>140</sup> ASFi, *Misc. Med.*, filza 97, fol. 6r-v, Ercole II d'Este à Bonifacio Ruggiero, Ferrare, 4 juin 1544.

<sup>141</sup> ASmo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Venise, 6, 8 et 17 mai 1544.

<sup>142</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Venezia, b. 35, Alessandro Rossetto à Ercole II d'Este, Venise, 7 mai 1544.

<sup>143</sup> ASFi, *Mediceo del Principato*, filza 365, fol. 419r, Donato de' Bardi à Cosimo de' Medici, Venise, 10 mai 1544. Voir aussi ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Venezia, b. 23, Giacomo Tebaldi à Ercole II d'Este, Venise, 17 mai 1544. L'ambassadeur français à Rome, Georges d'Armagnac s'impatiente de l'absence de résultat. Ercole II d'Este soutient l'action d'Ippolito II d'Este en écrivant à son résident dans la ville sainte, Bonifacio Ruggiero, pour calmer d'Armagnac. ASFi, *Misc. Med.*, filza 97, fol. 2v-3v, Ercole II d'Este à Bonifacio Ruggiero, Ferrare, 14 mai 1544.

particolarmente di questo dominio. Et se ben mi parve, che quanto io dissi penetrasse ben negli animi loro, pur non mi risposero altre, senon secondo il solito il Duce mi replico che sarebbono insieme et mi risponderebbon poi <sup>144</sup>. »

Le cardinal de Ferrare insiste sur le rôle du royaume de France comme défenseur des libertés italiennes par opposition à un Empereur qui rêve de monarchie universelle et de réduire toutes les autres entités politiques à l'état de vassaux<sup>145</sup>. Au maniement de la rhétorique, Ippolito II d'Este ajoute de nombreuses promesses. L'ambassadeur florentin Donato de' Bardi évoque les rumeurs de dons circulant à son arrivée, où l'on retrouve une forte somme d'argent, 700 000 livres pour faire la guerre, ainsi que les cités de Crémone et de Ghiaradadda<sup>146</sup>. L'ambassade du cardinal de Ferrare reflète son intégration dans le fonctionnement de la diplomatie française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Lors de son ambassade, Ippolito II d'Este recourt constamment à Jean de Monluc<sup>147</sup>. L'entente entre les deux hommes permet au cardinal de Ferrare de se reposer sur l'ambassadeur du Très Chrétien<sup>148</sup>. Le fils de Lucrece Borgia représente un rouage de la politique extérieure de François I<sup>er</sup>. Inversement, les années 1540 marquent un moment où le service du roi de France constitue la ligne de conduite suivie par Ippolito II d'Este.

Les magistrats vénitiens finissent par rendre un avis négatif, amenant Ippolito II d'Este à poursuivre sa mission vers Rome le 2 juin 1544, où il ne rencontre pas davantage de succès auprès de Paul III<sup>149</sup>. Il est grandement desservi par la défaite

<sup>144</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Venise, 20 mai 1544. Voir aussi, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Venezia, b. 23, Giacomo Tebaldi à Ercole II d'Este, Venise, 19 mai 1544.

<sup>145</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 83.

<sup>146</sup> A. Desjardins éd., *Négociations diplomatiques* ..., t. III, p. 72, Donato de' Bardi à Cosimo de' Medici, Venise, 3 mai, 1544.

<sup>147</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II à Ercole II d'Este, Venise, 6, 20, 23, 27 et 30 mai 1544. Sur l'ambassade de Jean de Monluc à Venise, voir Bertrand de Monluc, « Un diplomate au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, Pedone, n° 3 (2010), p. 197-198 ; G. Alonge, *Ambasciatori...*, p. 249-252.

<sup>148</sup> Jean de Monluc prononce un discours devant le Sénat vénitien, vraisemblablement en 1544, qu'il conclut par une exhortation à l'écoute du cardinal de Ferrare. Charles Weiss (dir.), *Papiers d'État du cardinal de Gramvelle*, t. III, Paris, Imprimerie royale, 1842, p. 1 - 12, ici p. 11. Le texte est présent dans les commentaires de son frère Blaise, probablement retravaillé et traduit par Jean de Monluc lui-même selon l'avis de Paul Courteault. Blaise de Monluc, *Commentaires, 1521-1576*, Paris, Gallimard, 1964, p. 91.

<sup>149</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Venise, 27 mai 1544 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Venezia, b. 23, Giacomo Tebaldi à Ercole II d'Este, Venise, 30 mai 1544. Pour la date du départ, voir *Ibid.*, *Id. à Id.*, Venise, 5 juin 1544 ; United Kingdom National Archives, SP 1/188, fol. 76v, Edmund Harvel à Henri VIII, Venise, 8 juin 1544. Ippolito II d'Este arrive le 9 juin 1544 à Rome. United Kingdom National Archives, SP 1/188 fol. 132v, Non-identifié à Peter Vannes, Rome, 14 June 1544.

de Piero Strozzi à Serravalle, le 4 juin 1544, comme il ne manque pas de le faire remarquer à son frère dans une lettre datée du 13 juin 1544<sup>150</sup>. Néanmoins, le cardinal de Ferrare ne désespère pas de parvenir à ses fins puisqu'il s'emploie encore à convaincre Venise de participer à la guerre aux côtés du roi. Il tente de pousser le pape d'envoyer un émissaire à la République pour emporter son adhésion, ce que Paul III s'empresse de refuser comme une déclaration d'hostilité ouverte à l'encontre de l'Empereur<sup>151</sup>. Il met aussi à profit les hommes à son service, à commencer par Bartolomeo Cavalcanti<sup>152</sup>. Après le cas de Luigi Alamanni, c'est un nouvel exemple de la capacité de la famille d'Este, et notamment d'Ippolito II d'Este, à recueillir une partie du sentiment anti-médicéen et à se servir d'exilés<sup>153</sup>. C'est un des canaux de circulation du *fuoriscittismo* florentin en direction du service du roi de France<sup>154</sup>. Aux côtés de Bartolomeo Cavalcanti se trouve Pier Paolo Vergerio, alors proche du cardinal de Ferrare. L'évêque de Capodistria reste à Venise après le départ à Rome d'Ippolito II d'Este et il offre son soutien aux agents de François I<sup>er</sup><sup>155</sup>.

Le cardinal de Ferrare ne rencontre pas plus de succès auprès de Paul III en ce mois de juin 1544<sup>156</sup>. Il finit même par désespérer du pape Farnese et de ses sempiternelles hésitations<sup>157</sup>. En outre, il paye sa fidélité au roi de France d'au moins deux façons. Tout d'abord, les revenus de l'archevêché de Milan sont retenus par le marquis Del Vasto, gouverneur de Milan, depuis longtemps déjà, et son ambassade ne vient pas améliorer la situation<sup>158</sup>. Ensuite, les troupes

<sup>150</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 13 juin 1544.

<sup>151</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 20 juin 1544.

<sup>152</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 22 juin 1544. Sur le rôle essentiel de Bartolomeo Cavalcanti au service des Este, et notamment du cardinal de Ferrare, voir Carlo Campitelli, *Bartolomeo Cavalcanti (1503-1562). Diplomatico, esule e letterato*, Dottorato di Ricerca in Storia, Roma Tre, 2012, p. 177-179 et 182-186.

<sup>153</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Blois, 1 et 16 mars 1541 et Chenonceau, 2 mai 1541 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito d'Este à Ercole II d'Este, Vincennes, 22 octobre 1543 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 29 février 1548. Sur Luigi Alamanni et Ippolito II d'Este, voir Giuseppe Campori, « Luigi Alamanni e gli Estensi » dans *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi*, Modène, Carlo Vincenzi, vol. IV (1868), p. 29-38 ; Henri Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Luigi Alamanni (1495-1556)*, Paris, Hachette, 1903, p. 110-115.

<sup>154</sup> Carlo Campitelli, *Bartolomeo Cavalcanti...*, 2012, p. 187-191.

<sup>155</sup> Anne Jacobson Schutte, *Pier Paolo Vergerio...*, p. 160.

<sup>156</sup> Une lettre de Paolo Giovio à Cosimo de' Medici révèle le climat peu propice dans lequel se déroule l'ambassade romaine du cardinal de Ferrare. A. Desjardins éd., *Négociations diplomatiques ...*, t. III, p. 49, Paolo Giovio à Cosimo de' Medici, Rome, 7 juin 1544.

<sup>157</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 12 juillet 1544.

<sup>158</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 20 janvier 1544. Sur le séquestre des biens, remontant à l'année 1536 et au gouvernement d'Antonio de Leyva, voir

impériales, lancées contre La Mirandola, occupent et mettent à sac la terre de Brescello, qui lui rapporte en moyenne 2 500 écus par an, soit environ 5% de son revenu annuel<sup>159</sup>. Le service du prince est donc un choix lourd de conséquences pour le cardinal de Ferrare. Loin de n'être qu'un choix économique fonctionnant dans l'économie du don, le service du roi de France est aussi le fruit d'une analyse politique. Le cas de Brescello est résolu grâce à l'intervention d'Ercole d'Este et d'Alessandro Farnese, inquiets de voir les Impériaux se rapprocher de leurs territoires<sup>160</sup>. Toutefois, le retour au calme se fait aux dépens du cardinal qui a dû en appeler à son frère pour une terre qui le concerne seul<sup>161</sup>. À partir de ce moment-là, son autorité est remise en question et il doit se battre pour la réaffirmer vis-à-vis de son frère et du pape<sup>162</sup>. Finalement, l'ambassade d'Ippolito II d'Este se solde par un double échec illustré par la paix de Crépy le 18 septembre 1544<sup>163</sup>.

Parmi les enseignements qu'il est possible de retirer de l'ambassade d'Ippolito II d'Este, son intégration dans la diplomatie française aussi bien que dans la diplomatie ferraraise ressort comme un trait saillant. Le cardinal de Ferrare recourt ainsi aussi bien aux envoyés de son frère qu'à ceux de François I<sup>er</sup>, tout

Massimo Carlo Giannini, « Politica imperiale ed ecclesiastici filo-francesi nello stato di Milano tra fedeltà e interessi (1535-1548) » dans *François I<sup>er</sup> et l'espace politique italien*, éd. Juan Carlos d'Amico et Jean-Louis Fournel, Rome, École Française de Rome, 2018, p. 109-110 et 116-118.

<sup>159</sup> Sur la dévastation de Brescello voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 12 juillet 1544. Voir aussi United Kingdom National Archives, SP 1/190, fol. 238v-239r, Nicholas Wotton à William Paget, Saint-Dié, 31 juillet 1544. Sur les séquelles laissées par l'occupation de Brescello, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito à Ercole II d'Este, Mantes-la-Jolie, 9 février 1546 : « Et io non veggo ordine di poterlo alleviare di questo pagamento per haver già destinato questi termini quà ne le gravezze ordinarie et straordinarie che mi trovo. Et che mi occorreno tuttavia nel mantenermi a questa corte. Cognoscendo pero che questa impossibilità che egli ci ha hora non deriva perchè le mie entrate sieno gravate più di quel che possino portare, ma solo per le difficoltà ch'egli ha havuto nel esiggere, et massime in Bressello a causa de li danni che hanno patito questo anno, come sa V.Ex<sup>ta</sup>, gli ho scritto che ricorrà quella che si come ero sicuro che la non haria mancato di accommodarlo in questo di genaro, cosi volevo anco credere che faria in quel di aprile ». Sur les revenus de Brescello, voir M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 138-139.

<sup>160</sup> Sur l'intervention du duc de Ferrare, ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 14 août 1544.

<sup>161</sup> G. Vidorì, *The Path of Pleasantness...*, p. 105-113.

<sup>162</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 30 juillet 1544.

<sup>163</sup> Ippolito II d'Este défend une grille de lecture de la situation italienne à travers l'affrontement entre le roi de France et l'Empereur. Il ne voit pas dans le pape Paul III la source de tous les maux de la péninsule. Sur cette vision, voir Elena Bonora, « Francesco I de qua dalle Alpi nell'ultima fase delle guerre d'Italia : politica, immaginie linguaggi » dans *Francesco I<sup>er</sup> et l'Italie / L'Italia e Francesco I*, éd. Chiara Lastraioli et Jean-Marie Le Gall, Turnhout, Brepols, 2018, p. 139-143.

comme il opère à la confluence de ces deux politiques<sup>164</sup>. Il fait aussi appel à la suite française de sa belle-sœur, en particulier à Antoine de Pons, avec lequel il est entré en communication au mois de juin 1544<sup>165</sup>. Au cours des années 1540, le cardinal de Ferrare offre le cas d'un prince italien au service du royaume de France afin de faire avancer ses propres intérêts et ceux de sa maison, dans la direction qu'il estime être la plus opportune. Cette configuration originale fait du frère du duc de Ferrare un recours pour la diplomatie française, en particulier lors de situations qui nécessitent un ambassadeur capable de traduire le message de François I<sup>er</sup> dans un langage politique qui parlerait davantage aux puissances italiennes susceptibles de le rejoindre dans sa lutte contre l'Empereur<sup>166</sup>. L'agent d'Ippolito II d'Este, Alessandro Rossetto, ne s'y trompe pas, lui qui rapporte dans une lettre au duc de Ferrare le gain conféré par sa mission diplomatique :

« Il ritorno di sua S<sup>ria</sup> Ill<sup>ma</sup>, chiamato molto favoritamente et desiderato non solo da Sua M<sup>a</sup>, ma da Serenissimi figliuoli et figliole, et quando Sua S<sup>ria</sup> R<sup>ma</sup> non avesse mai guadagnato altro del viaggio che ha fatto in Italie ha almeno fatto conoscere a tutta questa corte che la presentia sua a questa corte serve non solo sua M<sup>a</sup> ma a molti la quale o qualo desidera o desiderano ben tosto sia il suo ritorno »<sup>167</sup>.

Certes, cette missive se caractérise par un ton optimiste mais quand bien même l'accueil aurait été plus réservé, elle n'en traduit pas moins l'opération politique à laquelle s'est livré le cardinal de Ferrare.

## V. Les réseaux du cardinal de Ferrare et l'insertion dans une nouvelle société politique

Ippolito II d'Este multiplie les liens avec des membres de la cour de France. Ces relations nouées avec les acteurs politiques français forment autant de cercles qui se recoupent sans pour autant se superposer systématiquement. Le premier comprend les relations familiales, le second se fonde sur les liens d'amitié, un

<sup>164</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 13 juin 1544. C'est l'ambassadeur du duc de Ferrare qui transmet les nouvelles des négociations du cardinal de Ferrare avec Barberousse à François I<sup>er</sup>. United Kingdom National Archives, SP 1/189, fol. 167v, Nicholas Wotton à Henri VIII, Metz, 5 juillet 1544.

<sup>165</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 5 et 14 août 1544.

<sup>166</sup> Sur l'importance de la capacité à maîtriser les différents contextes lors des entretiens diplomatiques, voir Jean-Claude Waquet, « Introduction » dans *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, études réunies par Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Marie-Karine Schaub, Jean-Claude Waquet et Christian Windler, Rome, École Française de Rome, 2010, p. 11-15 ; Stéphane Péquignot, « Une pratique en ses contextes » dans *Ibid.*, p. 402-408.

<sup>167</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 51, Alessandro Rossetto à Ercole II d'Este, Orléans, 17 février 1545.

troisième part d'une origine commune et un dernier englobe les relations de patronage, sans qu'il soit toujours aisé de distinguer la nature des différents liens de dépendance<sup>168</sup>. Les travaux de Wolfgang Reinhard et de ses disciples tendent à montrer que chacun de ces modes de relation revêt une fonction sociale comparable. Si on prend le cas de figure de l'amitié, elle est ici entendue comme une relation sociale codifiée et un lien politique, ce qui n'exclut pas à l'occasion une dimension plus personnelle, se fondant sur l'entente entre deux ou plusieurs individus<sup>169</sup>. L'insertion du cardinal de Ferrare dans ces configurations sociales aboutit à leur appartenance à des factions politiques. L'insertion dans un réseau implique en effet une contrainte formelle sur ses membres. En ce sens, le réseau n'est pas que la somme des liens mais également la façon dont ils sont mobilisés et celle selon laquelle ils mobilisent<sup>170</sup>. La période française est ainsi un moment d'acculturation à la vie politique française au sein de laquelle s'intègre le prélat, au point de finir par en épouser les querelles et les haines. Il évolue ainsi sur une scène politique double où se croisent les enjeux politiques italiens et les enjeux politiques français. L'étude du fonctionnement des réseaux permet de faire ressortir cette maîtrise de différentes grammaires politiques tout comme elle autorise de mieux comprendre le positionnement politique du cardinal.

Une des grandes affaires d'Ippolito II d'Este dans les années 1540 est d'obtenir le meilleur mariage pour ses nièces. Il manifeste en 1543 son intérêt pour un éventuel mariage de la jeune Lucrezia d'Este avec François d'Aumale<sup>171</sup>. Ercole II

<sup>168</sup> Nous reprenons ici les quatre relations de dépendance formalisées par Wolfgang Reinhard, *Freunde und Kreaturen: Verflechtung als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600*, Munich, Verlag Ernst Vögel, 1979, p. 35-41.

<sup>169</sup> Ariane Boltanski, *Les Ducs de Nevers et l'État royal....*, p. 224-242 ; Klaus Oschema, *Freundschaft oder "Amitié" ? Ein politisch-soziales Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)*, Berlin, Duncker & Humblot, 2007 ; Bertrand Haan, *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Paris, PUF, 2011, p. 167-195 ; Christian Kühnel, « "Quand je retourne, je trouvais toutes les cabales de la cour changées" : Friendship under the Conditions of Seventeenth-Century Court Society » dans *Varieties of friendship. Interdisciplinary perspectives on social relationships*, éd. Bernadette Descharmes, Eric Anton Heuser, Caroline Krüger et Thomas Loy, Göttingen, V&E Unipress, 2011, 59-75 ; Sébastien Schick, *Des liaisons avantageuses. Ministres, liens de dépendance et diplomatie dans le Saint-Empire romain germanique (1720-1760)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, p. 146-147.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>171</sup> ASMO, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Auneuil, 26 mai 1543. En septembre 1547, alors que se négocie le mariage d'Anne d'Este avec le roi de Pologne, Henri II presse le duc de Ferrare de consentir au mariage de Lucrezia d'Este avec François d'Aumale. ASMO, *Carteggio con principi esteri*, b. 1559/2, Henri II à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 22 septembre 1547. Sur la nouvelle du refus de Sigismond Jagellon porté par Jean de Monluc voir ASMO, *Carteggio con principi esteri*, b. 1568, fasc. 2, François de

d'Este se montre réservé et attend l'issue des négociations au sujet du mariage de sa fille aînée, Anne d'Este, avec le fils du roi de Pologne, pour lesquelles il reçoit l'appui du roi de France<sup>172</sup>. L'alliance entre la maison d'Este et celle des Guise est souhaitée par les deux parties<sup>173</sup>. Les Este désirent s'allier à une puissante famille de l'aristocratie française, qui plus est avec des prétentions sur le royaume de Naples en raison de l'héritage angevin et qui se trouve bien vue en cour. Les Guise voient dans ce mariage la possibilité de s'apparenter à une famille princière italienne comptant parmi ses membres une Valois en la personne de Renée de France<sup>174</sup>. Ce dernier point montre d'ailleurs combien les Guise, comme d'autres familles aristocratiques françaises, ont partie liée avec les élites italiennes<sup>175</sup>. Alors que le projet se concrétise à l'été 1547<sup>176</sup>, Ippolito II d'Este cherche à conclure prestement l'affaire<sup>177</sup>. Ce rapprochement est en grande partie l'œuvre du cardinal de Ferrare qui plaide de longue date pour cette alliance<sup>178</sup>. Christiane Coester a montré avec quelle attention il s'enquiert des hésitations de son frère et combien il ne cesse de lui conseiller quelle ligne de conduite adopter<sup>179</sup>. Il considère d'ailleurs être parmi les principaux instigateurs de cette union, si ce n'est d'en être le

Guise à Ercole II d'Este, Fontainebleau, février 1548 ; BnF, Clairambault 341, fol. 169r, Antoine de Bourbon à François de Guise, Montargis, 31 janvier 1548 ; ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1568, fasc. 1, Antoinette de Bourbon à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 18 février 1548. Ercole II d'Este rassure au même moment François de Guise pour se concilier ses bonnes grâces. BnF, Clairambault 341, fol. 181r, Ercole II d'Este à François de Guise, Ferrare, 12 février 1548. Éric Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris Classiques Garnier, 2012, p. 58.

<sup>172</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti, à Ercole II d'Este, Hesdin, 28 août 1547 ; *A.N.G.*, vol. VI, p. 224, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, 9 septembre 1547 ; p. 226, Girolamo Capodiferro et Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Fontainebleau, 15 septembre 1547.

<sup>173</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 358, citée dans C. Magoni, *I gigli d'oro...*, p. 79.

<sup>174</sup> Les « prestige et potentiel offerts par les Este de Ferrare » sont analysés par É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 60-62.

<sup>175</sup> Lucien Romier avait bien vu l'horizon italien de la famille lorraine (L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 73-76).

<sup>176</sup> A. Desjardins éd., *Négociations diplomatiques ...*, t. III, Leone Ricasoli à Cosimo de' Medici, Fontainebleau, 27 août 1547.

<sup>177</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 22-24 septembre 1547.

<sup>178</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 21 septembre 1547, 4 novembre 1547 ; Fontainebleau, 4, 5 janvier 2018. Voir aussi, *A.N.G.*, vol. VI, p. 266, Michele della Torre à Alessandro Farnese, Fontainebleau, 9 février 1548 ; p. 350, Girolamo Dandino et Michele della Torre à Alessandro Farnese Chalon-sur-Saône, 21 juillet 1548

<sup>179</sup> Christiane Coester, *Schön wie Venus, mutig wie Mars. Anna d'Este, Herzogin von Guise und von Nemours (1531–1607)*. Munich, Oldenbourg, 2007, p. 76-100, ici p. 79.

principal auteur<sup>180</sup>. Le mariage de François de Guise et d'Anne d'Este est définitivement scellé le 21 décembre 1548 au cours d'une cérémonie dont les ambassadeurs vantent la magnificence<sup>181</sup>. Le cardinal de Ferrare dote richement sa nièce en pierres précieuses<sup>182</sup>. Cette union est conçue par Ippolito II d'Este comme un moyen de lier deux familles princières mais aussi de former un pôle et un relais ferrarais à la cour de France. Ainsi, si le mariage a été souhaité par Henri II et les Guise, afin d'assurer ses vues italiennes pour le premier et pour contracter une alliance de premier plan sur la scène européenne pour les seconds, il répond également aux souhaits de la maison d'Este et, avant tout, à ceux de la faction française emmenée par Ippolito II d'Este.

Cet alignement entre Guise et Este dans lequel prend place le cardinal de Ferrare se remarque aussi dans les possibilités de circulation offertes aux agents ferrarais. Le cas de l'ambassadeur ferrarais Giulio Alvarotti reflète cette fluidité du service. Il se caractérise, en effet, par sa capacité à servir en même temps le duc de Ferrare, dont il est le représentant auprès du roi de France, les Guise, qui sont ses référents à la cour de France et le cardinal de Ferrare auquel il vient rendre des comptes. Le feuilleté de l'action d'Alvarotti illustre la constitution d'un réseau de fonctionnement familial. Un autre exemple de ces dynamiques dynastiques est offert par la gestion des biens normands des ducs d'Este<sup>183</sup>. La nomination des officiers dans les territoires normands des vicomtés de Caen, de Bayeux et de Gisors, relevant de la juridiction des Este, est en fait laissée à l'appréciation d'un conseil formé par l'ambassadeur du duc de Ferrare et par les Guise, très bien

<sup>180</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 2 avril 1548. Sur les « questions » d'Ercole II d'Este au sujet de la dot, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 16 janvier 1548. Sur la joie d'Ippolito II d'Este, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Brama [?], 9 août 1548.

<sup>181</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 71. Voir désormais C. Coester, *Schön wie Venus, mutig wie Mars...*, p. 102-115 et É. Durot, *François de Lorraine....* 64-67. Pour une réflexion d'ensemble sur le voyage des jeunes mariées de l'aristocratie voir Christiane Coester, « Passages de frontières. Le voyage de la jeune mariée dans la haute noblesse des temps modernes (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Genre & Histoire [En ligne], 9 (2011), consulté le 04 janvier 2019. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/1469> ; *Ead.*, « Brautfahrten. Grenzüberschreitungen und Fremdheitserfahrungen adliger Frauen in der Frühen Neuzeit », *Francia*, t. XXXV (2008), p. 140-168 ; *Ead.*, « “Alla italiana” und “alla francese”. Die Integration einer italienischen Fürstin in die französische Hofgesellschaft im 16. Jahrhundert » dans *Grenzüberschreitende Familienbeziehungen. Akteure und Medien des Kulturtransfers in der Frühen Neuzeit*, éd. Dorothea Nolde et Claudia Opitz, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau Verlag, 2008, p. 75-83.

<sup>182</sup> Marjorie Meiss-Even, *Les Guise et leur paraître*, Tours-Rennes, Presses universitaires François-Rabelais-PUR, 2013, p. 60.

<sup>183</sup> BnF, Cinq-Cents de Colbert 53, fol. 121.

implantés en Normandie<sup>184</sup>. À ce noyau, il faut ajouter Renée de France, retirée à Montargis, mais qui n'en constitue pas moins un appui pour son fils en France. Elle met notamment à sa disposition son réseau d'intendants et d'officiers<sup>185</sup>. Ce réseau familial apporte un appui aux cardinaux d'Este. Ils peuvent ainsi bénéficier de la clientèle de leurs parents, ressource d'autant plus indispensable que la nature même de leur présence en France, un séjour à durée indéterminée, ne leur permet pas d'établir « un système de patronage ordinaire »<sup>186</sup>. S'ils font fonctionner, sur le mode réticulaire, plusieurs groupes d'hommes, ils ne disposent pas de réseau curial sur lequel se brancher pour consolider leur place à la cour.

Ippolito II d'Este contracte également des liens où se côtoient intérêt et affection au service d'une communauté d'ambitions. Il est décrit par le nonce Girolamo Dandino comme ne faisant qu'une seule et même personne avec le cardinal Trivulzio<sup>187</sup>. Lors de sa légation en France en 1561-1563, Ippolito II d'Este se rapproche fortement d'Antoine de Bourbon. Les deux hommes se connaissent et le cardinal de Ferrare se montre un défenseur des intérêts d'Antoine de Navarre au cours de l'année 1560<sup>188</sup>. Toutefois, à des fins stratégiques, le légat se rapproche fortement du roi de Navarre à la fin de l'année 1561 et pendant l'année 1562. Il souhaite le ramener au catholicisme et, pour ce faire, l'engage à marquer franchement sa rupture avec sa femme, Jeanne d'Albret. Durant son dernier séjour en France, le cardinal de Ferrare, outre l'appui familial que lui apportent les Guise, cherche à créer un nouveau pôle autour de la personne d'Antoine de Bourbon pour accomplir sa mission. Le cardinal de Ferrare voit ses intérêts alignés avec le père d'Henri de Bourbon, ce qui explique en grande partie le rapprochement entre les deux hommes, outre la sympathie qui pouvait déjà exister entre eux.

Ce dernier cas amène à une conséquence politique émanant de la volonté du cardinal de former des pôles favorables à sa politique et à celle du duc de Ferrare, à savoir son insertion dans le jeu des factions curiales françaises. Le séjour d'Ippolito II d'Este en France correspond au moment où le prélat opère des choix politiques qui conditionnent son alignement au sein des luttes qui animent la cour

<sup>184</sup> Le rôle d'intermédiaires, voire parfois de fondés de pouvoirs, joué par les Guise dans les trois vicomtés au cours des années 1540-1560 est étudié par Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion: the Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998. p. 48-50 ; *Id.*, « The Norman Power base of the house of Guise in the sixteenth-century » dans *Annales de Normandie*, 49<sup>e</sup> année, n°2, 1999, p. 143-165.

<sup>185</sup> Les Guise, en particulier, François de Lorraine, montrent leur intérêt pour les nominations effectuées par le conseil de la duchesse de Ferrare dans le comté de Gisors. BnF, Fr. 20553, fol. 83r, François de Guise à Martin Fumée, Paris, 6 janvier 1549.

<sup>186</sup> A. Boltanski, *Les Ducs de Nevers et l'État royal...*, p. 174.

<sup>187</sup> *A.N.G.*, vol. III, p. 11, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, 31 décembre 1540.

<sup>188</sup> Archives départementales de la Charente, J 224, Ippolito II d'Este à Antoine de Navarre, Rome, 23 décembre 1560 : « Nel resto esso abbate potrà dar conto a Vostra Magestà del modo che è passata la cosa del concistorio suo et delli uffici che ho fatto in cio per servizio di quella. »

de France. Le terme de faction est préférable à celui de parti, selon l'usage théorisé par une historiographie récente<sup>189</sup>. L'alliance de la maison d'Este avec les Guise aboutit au rapprochement des deux familles et à un processus d'intégration des cardinaux en leur sein. Ippolito II d'Este rejoint les ambitions des Guise, soutenues par Diane de Poitiers, constituant ainsi un groupement d'intérêts opposé à Anne de Montmorency au début du règne de Henri II<sup>190</sup>. Le séjour français est l'occasion pour le prélat de s'insérer dans les affrontements politiques entre groupes cherchant à déterminer la politique française. Les inimitiés italiennes naissent également sur le sol français. Une partie de *fuorusciti* regroupée autour des Strozzi témoigne d'une animosité croissante à l'égard d'Ippolito II d'Este à partir du milieu des années 1540<sup>191</sup>. Giovanni Salviati écrit ainsi à Cosimo de' Medici en octobre 1547 :

« Li Strozzi erano non solo in diffidenza, ma quasi in aperta inimicitia col R<sup>mo</sup> di Ferrara, et ivi erano corse parole fastidiose massime sopra le cose de' Rosci, quali il cardinale aveva aiutato et favorito quanto haveva potuto. Et in verità il favore di S.S.R<sup>ma</sup> era molto diminuito da quel che soleva havere dal Re morto. Pero desiderava assai che si facessi questo parentado con M. d'Umala per attaccarsi da quelle bande »<sup>192</sup>.

Ces rattachements à une faction se renouvellent dans le temps par les liens familiaux qui sont savamment entretenus. Ces appartenances politiques, si elles fonctionnent comme des assignations, n'empêchent pas Ippolito II d'Este d'opérer de temps à autre en recourant à d'autres réseaux. Elles constituent toutefois une donnée essentielle dans sa fonction de défenseur des intérêts de Ferrare.

Le cardinal de Ferrare, en dépit des distances qu'il prend avec son frère, n'en agit pas moins comme un défenseur de la maison d'Este et de ses possessions. Une part considérable de son activité en France est consacrée au maintien et à l'accroissement de la prospérité de sa maison. Pour lui, le salut de Ferrare passe par l'alliance française dont il se fait l'avocat. Le souci de conjurer la crainte de la disparition ou de la vassalisation du duché le pousse à jouer pleinement des ressources que lui concède la relation asymétrique qui existe entre la France et

<sup>189</sup> Ruben González Cuerva et Alexander Koller, « Photography of a Ghost: Factions in Early Modern Courts » dans *A Europe of courts, a Europe of factions: political groups at early modern centres of power, 1550-1700*, éd. Rubén González Cuerva et Alexander Koller, Leyde, Brill, p. 1-19 ; Mathieu Caesar, « Did Factions Exist? Problems and Perspectives on European Factional Struggles (1400-1750) » dans *Factional Struggles. Divided Elites in European Cities & Courts (1400-1750)*, éd. Mathieu Caesar, Leyde, Brill, 2017, p. 1-17.

<sup>190</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 3268, fol. 456r, Benedetto Bonnani à Cosimo de' Medici, Rome, octobre 1549 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 101.

<sup>191</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 21 septembre 1547.

<sup>192</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 611, inserto 2, fol. 11r, Giovanni Salviati à Cosimo de' Medici, Ferrare, 11 octobre 1547.

Ferrare. L'art ferrarais et son rayonnement ont été longuement étudiés dans cette optique de contrebalancer une quelconque logique de fatalité politique. En l'occurrence, il faut considérer la flexibilité et l'originalité du fonctionnement diplomatique ferrarais comme une autre manière de défendre les intérêts du duché. Les relations du duché de Ferrare avec le royaume de France, si elles ne se résument pas aux relations des cardinaux avec le royaume de France, ne peuvent pas faire l'économie de ces dernières.

## VI. Le retour d'Ippolito II d'Este en Italie (1547-1549)

Ippolito II d'Este a suscité chez Henri II la même confiance qu'il avait su inspirer à François I<sup>er</sup>. Qui plus est, il s'appuie désormais sur les Guise, tout en s'alignant sur leurs positions. Néanmoins, il n'appartient plus au premier cercle des favoris du souverain. Il manifeste à partir de l'année 1549 le désir de retourner en Italie<sup>193</sup>. Le cardinal de Ferrare est retenu en France pour assister au baptême du duc d'Orléans mais Henri II décide finalement de l'expédier dans la péninsule dès la fin des fêtes de Pâques :

« Prima che a mezzo maggio ha risoluto che io non aspetti altramente il detto battesimo, ma subito dopo Pasqua mi metta in camino per Italia. Onde se bene io havrei volentieri con buona gratia di S.M<sup>ta</sup> essequita la volontà di V.Ex<sup>a</sup>, et che il tardar qualche di davantaggio tornasse molto a commodo mio, et l'andar così tosto mi torni a grandissimo incommodo di tutte le cose mie, essendo nondimeno qualche io sono non posso senon ubidire a quanto mi vien commandato. Et così me ne verro anchor più tosto che io non pensava<sup>194</sup>. »

Bien que souhaité, le retour du cardinal de Ferrare apparaît comme précipité. En effet, Ippolito II d'Este a vu sa situation au sein de la cour être fragilisée dans la seconde moitié de l'année 1548 et au début de l'année 1549. Son alignement sur les positions des Guise suscite une coalition des mécontentements contre sa personne. A l'inimitié déjà ancienne de Jean du Bellay et à celle plus récente des Strozzi, s'ajoute celle du connétable Anne de Montmorency et de ses partisans. La dimension consensuelle de la figure du prélat, qui l'emportait durant le règne de François I<sup>er</sup>, ne ressort plus comme le trait dominant de sa personnalité.

L'action du cardinal de Ferrare à la cour de France se caractérise par plusieurs constantes. Il privilégie, pour lui et pour sa famille, l'alliance avec le royaume de France. En ce sens, sa présence à la cour constitue un rappel de l'alliance française à son frère. Cette dernière est mise en avant aussi bien par le prélat que par le gouvernement français. Il occupe la fonction de médiateur privilégié entre la France et le duché de Ferrare ainsi que, dans une moindre mesure, avec la Papauté.

<sup>193</sup> ASMo, *Casa e stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Paris, 12 janvier 1549.

<sup>194</sup> ASMo, *Casa e stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Chaalis, 18 avril 1549. Voir aussi ASMo, *Carteggio ambasciatori*, b. 26, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 6 avril 1549.

Il plaide pour une alliance française, cette dernière devenant une revendication de son identité politique. Le second élément constitutif de sa vision tient à la difficile définition de son rôle auprès des différents acteurs. Le cardinal occupe plusieurs fonctions en même temps, son positionnement lui permettant de changer rapidement de répertoire d'actions, voire de jouer simultanément plusieurs partitions politiques. Ippolito II d'Este opte ouvertement pour la France. Pour le dire autrement, il existe une croyance dans l'efficacité de l'action française en Italie chez le cardinal de Ferrare. Enfin, le dernier point tient à la dimension constitutive du séjour français dans l'acquisition d'une autonomie pour le cardinal de Ferrare. En menant une politique originale, en consolidant des réseaux à la cour, en développant une expertise politique, celui-ci profite de son séjour en France pour conforter sa propre vision politique. En ce sens, les années passées à la cour de France, en dépit des évolutions de la conjoncture, marquent un moment fondateur pour Ippolito II d'Este.

Le cardinal de Ferrare joue plus ouvertement la carte française en France. Il bénéficie d'une insertion curiale poussée et endosse des responsabilités politiques. C'est notamment au cours des années 1550 qu'il remplit un rôle politique important durant la dernière phase des Guerres d'Italie en occupant pendant deux ans la charge de lieutenant-général d'Henri II à Sienne. Ce moment coïncide également avec un réalignement des alliances du duché de Ferrare et avec l'aboutissement définitif des changements politiques initiés avec l'éclatement des conflits sur la péninsule italienne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'étude de la lieutenance-générale d'Ippolito II d'Este permet de croiser l'engagement le plus ouvert d'un cardinal de la maison d'Este au service du royaume de France avec les dernières tentatives des Valois pour installer leur présence durable dans la péninsule italienne. C'est également l'occasion de comprendre les ruptures qui interviennent entre la fin des années 1540 et la fin des années 1550 en modifiant la situation européenne.



## Chapitre II

### Ippolito II d'Este dans les affrontements des dernières guerres d'Italie (1549-1559)

Dall'Iskana crudel' servitù indegna  
Sciolti, hor viviam' lieti, e contenti appieno  
Hora che nuovi fior' ne nasce in seno  
E vediam' Nuova insegna

Non più morti, et oltraggi tre e furori  
Si denno l'ora temer' poichè a difesa  
Nostra dal' Ciel' l'Aquila bianca e sceca  
Colma d'ogni altieri honori

Non qual' poco anzi con' sembiante oscuro  
L'altro mostressi, e con' acuti artigli  
Per fare noi serv suoi di cari figli  
Piego superbo e duro

Ella di doppia fronte, e doppio rostro  
Negia superba con' il guardio altiero  
Per diutiare l'una e l'altro Emisfero  
non più qui il terren' nostro<sup>1</sup>

Lucien Romier a en son temps été fasciné par l'enchaînement rapide des

<sup>1</sup> Biblioteca degli Intronati, A.IV.10, fol. 442r (poème anonyme en hommage à Ippolito II d'Este), novembre 1552.

réalignements politiques et des changements d'alliance des diplomaties française et pontificale, ayant eu lieu depuis le transfert du concile de Trente à Bologne en 1547 jusqu'à sa réouverture à Trente, en 1551<sup>2</sup>. Si les motivations des protagonistes sont connues depuis les travaux de Marc Venard et d'Alain Tallon, le fonctionnement même de la diplomatie française offre encore des perspectives d'étude, comme l'illustre la recherche de Richard Cooper sur Jean du Bellay et la crise gallicane<sup>3</sup>. De même, Alain Tallon a proposé une étude de l'ambassadeur en poste à Trente, Claude d'Urfé, durant les premières sessions du concile<sup>4</sup>. Ippolito II d'Este apparaît en ce début des années 1550 comme un rouage important du système diplomatique complexe de la France en Italie, à un moment où l'incertain devenir du concile et la défaite de la ligue de Smalkalde à la bataille de Mühlberg, le 24 avril 1547, suscitent de nouveaux défis dans les cours européennes. Par ailleurs, le conclave de 1549 révèle des fractures idéologiques au sein du Sacré Collège, tout comme il a entériné le rôle acquis par l'Inquisition ainsi que l'échec des Impériaux pour faire élire un pape<sup>5</sup>.

De retour en Italie dans la seconde moitié de l'année 1549, Ippolito II d'Este occupe plus tard le rôle de lieutenant-général du roi de France à Sienne de 1552 à 1554. Il est alors un des principaux représentants d'Henri II dans la péninsule italienne. Il se voit par ailleurs investi par les Guise de la mission de défendre leur politique offensive en se chargeant de la « protection » de Sienne. Les deux années où Ippolito II d'Este occupe ces fonctions correspondent à l'acmé de son rôle au service du royaume de France. Il estime, en effet, nécessaire de forcer la main à la politique de neutralité de son frère en s'engageant résolument du côté des Valois. Il souhaite remplir son rôle de cardinal protecteur en proposant une vision active

<sup>2</sup> Lucien Romier, « La crise gallicane de 1551 » dans *Revue Historique*, n° 108 (1911), p. 225-250 et n° 109 (1912), p. 27-55 ; *Id.*, « Les premiers représentants de la France au palais Farnèse (1553) » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, n° 31 (1911), p. 11-31 ; *Id.*, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 220-313. Sur le changement de politique impériale accompli à partir de 1547, désormais soucieuse de placer les États italiens sous son autorité, ce qui est présenté rhétoriquement comme une *restitutio in pristinum*, voir Manuel Rivero Rodriguez, « La casa d'Austria et la Santa Sede nella congiuntura del 1550 e 1559 » dans *L'Italia di Carlo V. Guerra, religione e politica nel primo Cinquecento*, Rome, Viella, 2003, p. 548. Cette politique est pensée, avant tout, par Ferrante Gonzaga et Antoine Perrenot de Granvelle (*Ibid.*, p. 549).

<sup>3</sup> Marc Venard, « Une réforme gallicane ? Le projet de concile national de 1551 », dans *Le Catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2000, p. 85-114 ; A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 219-247 ; Richard Cooper, « Rabelais, Jean Du Bellay et la crise gallicane » dans *Rabelais pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, éd. Michel Simonin, Genève, Droz, 1998, p. 299-325.

<sup>4</sup> Alain Tallon, « Claude d'Urfé ambassadeur de François I<sup>er</sup> et d'Henri II au concile de Trente-Bologne » dans *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, Pedone, vol. 3 (1997), p. 195 - 216.

<sup>5</sup> E. Bonora, *Aspettando l'imperatore...*, p. 246-271. Sur le rôle du Saint-Office durant le conclave, voir M. Firpo, *La presa di potere...*, p. 3-51.

de la protection, qui s'étendrait aux Italiens placés sous la garde des armées françaises. Cette décision politique se révèle lourde de conséquences pour le cardinal de Ferrare aussi bien que pour la famille des Este. L'échec de la lieutenance générale d'Ippolito II d'Este entraîne un réajustement de son positionnement politique au service de la France. Le salut par l'unique service du royaume de France se voit ainsi remis en question par l'épisode de la lieutenance générale de Sienna et par ses suites. En effet, c'est, plus généralement, la maison d'Este qui fait l'expérience de l'alliance ouverte et assumée avec le roi de France au cours de la seconde moitié des années 1550, comme une répétition du modèle initié par Ippolito II d'Este. Pour autant, ces tentatives d'alignement français ne s'avèrent pas plus concluantes.

Revenir sur cet événement de la guerre de Sienna offre la possibilité de décrire le projet d'Ippolito II d'Este consistant se placer au sommet de l'édifice politique que les Français cherchent à bâtir dans cette dernière phase des guerres d'Italie. Par ailleurs, cela permet également d'observer le fonctionnement de la famille des Este, et plus particulièrement celui d'Ippolito II et d'Ercole II d'Este, dans leurs tentatives de jouer des liens asymétriques avec les grandes puissances européennes<sup>6</sup>. C'est à ce moment-là que s'articule de la manière la plus aboutie le rapport entre le duc et le cardinal de Ferrare. Les années 1550 forment donc à la fois un point d'observation privilégié des relations entre le royaume de France et le cardinal de Ferrare et un moment de recomposition de celles-ci.

## I. Récit des opérations militaires

### A. Le contexte européen au début des années 1550

À l'orée des années 1550, la situation entre le roi de France et le pape se détériore avec l'arrivée sur le trône de saint Pierre d'un nouveau pape, Giammaria Ciocchi del Monte, élu sous le nom de Jules III le 8 février 1550. Ce dernier prend deux décisions qui dressent Henri II contre lui. D'une part, il entend, contrairement à ce qu'il avait décidé lors du conclave, rendre à l'Empereur le duché de Parme où Paul III avait confirmé son petit-fils, Ottavio Farnese, et, d'autre part, il rappelle le concile à Trente avec une bulle publiée le 14 novembre 1550<sup>7</sup>. Les affrontements qui s'ensuivent voient Henri II s'allier avec Ottavio Farnese en 1551 contre l'Empereur et le Pape dans ce qu'il est convenu d'appeler la guerre de Parme<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> G. Vidori, *The Path to Pleasantness...*, p. 65-99.

<sup>7</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 194-195.

<sup>8</sup> Giuseppe de Leva, « La guerra di papa Giulio III contra Ottavio Farnese sino al principio delle negoziazioni di pace con la Francia » dans *Rivista storica italiana*, n°1(1884), p. 632-680 ; H. Lutz, *Christianitas afflicta...*, p. 46-47. Sur les causes de l'affrontement, voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 198-199. Sur la rhétorique de « garde et protection » mise en place par la France au moment de la guerre de Parme, en particulier dans le traité passé

Lorsque le conflit éclate, Ippolito II d'Este, à l'instar du cardinal de Tournon et de l'ambassadeur Jean de Monluc, s'empresse de prendre congé du Souverain Pontife pour se rendre dans le duché de Ferrare, à Migliarino<sup>9</sup>. Ce conflit difficile et sans vainqueur décisif voit les belligérants épuiser leurs ressources, si bien qu'au mois d'avril 1552 ceux-ci signent une trêve<sup>10</sup>. Toutefois, celle-ci ne touche principalement que les champs de batailles concernés par la guerre de Parme, soit les États de l'Église, le duché de Parme à proprement parler et le duché de la Mirandole. Ippolito II s'est engagé en faveur du royaume de France, comme il s'en explique au pape une fois la réconciliation advenue :

« Anchor che V.Stà per sua bontà et cortesia mostrasse d'havermi per iscusato, se nel tempo della discordia che era tra lei et il Re Chrmo io era sforzato spesse volte a servir a S.Mtà, io non poteva pero se non star sempre con l'animo molto travagliato, dubitando che qualche volta V.B. ne non restasse mal sodisfatta di me»<sup>11</sup>.

entre le roi et le duc de Parme le 27 avril 1551, voir Rainer Babel, « Garde et protection » dans *Der Königsschutz in der französischen Außenpolitik vom 15. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, Thorbecke, 2014, p. 246-248. Sur le « retour du concile à Trente et la crise gallicane » A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 219-247.

<sup>9</sup> ASMO, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 19 et 27 juin 1551 ; Narni, 5 juillet 1551 ; Urbino, 11 juillet 1551. Voir aussi BnF, Fr. 20523, fol. 55r-v, Ippolito II d'Este à Charles de Cossé-Brissac, Rome, 26 juin 1551 ; *NBD*, s. I, vol. XII, p. 7-10 ; Girolamo Dandino à Fano Pietro Bertano, Rome, 19-10 mai 1551 ; Maria José Bertomeu Masia, *La guerra secreta de Carlos V contra el Papa: La cuestión de Parma y Piacenza en la correspondencia del cardenal Granvela*, Murcie, Ediciones de la Universidad de Murcia, 2009, p. 439, Pedro Pacheco à Antoine Perrenot de Granvelle, Rome, 19 juin 1551. Au cours de cette guerre, le cardinal de Ferrare est identifié par Antoine Perrenot de Granvelle comme l'un des principaux adversaires de l'Empereur et le coordinateur des forces françaises en Italie. *NBD*, s. I, vol. XII, p. 248, Pietro Camaiani à Innocenzo Ciocchi del Monte, Innsbruck, 19 mars 1552.

<sup>10</sup> BAV, Vat. Lat. 1492, Secrétairerie d'État à Ippolito II d'Este, Rome, 13 février 1552 ; ASMO, *Casa e Stato*, b.153, fol. 146r-v, copialettere, Ippolito II d'Este à Charles de Lorraine, Ferrare, 20 avril 1552 ; AAV, *Principi*, t. XX, fol. 454r, Ippolito II d'Este à Jules III, Ferrare, 24 avril 1552 ; *Ibid.*, fol. 455r, Ippolito II d'Este à Innocenzo Ciocchi del Monte, Ferrare, 25 avril 1552 ; *Ibid.*, fol. 456r, Ippolito II d'Este à Innocenzo Ciocchi del Monte, Ferrare, 30 avril 1552 ; *Ibid.*, fol. 463r, Ippolito II d'Este à Jules III, Ferrare, 5 juillet 1552. Voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 203.

<sup>11</sup> ASMO, *Casa e Stato*, b. 153, fol. 148r, copialettere, Ippolito II d'Este à Jules III, Ferrare, 24 avril 1552 ; AAV, *Principi*, t. 20, fol. 454r, Ippolito II d'Este à Jules III, Ferrare, 24 avril 1552. Une lettre d'Ippolito II d'Este écrite au cardinal de Lorraine le 29 septembre 1551 explique justement la distinction qu'il fait entre le pape et le Saint Siège et qui rend sa conduite justifiable à ses yeux. ASMO, *Casa e Stato*, b. 153, fol. 16r, Ippolito II d'Este à Charles de Lorraine, Ferrare, 21 septembre 1551 : « Et tanto più quanto veggo che S.M<sup>ta</sup> se

Malgré ses dénégations, il apparaît dans cette lettre que le cardinal de Ferrare a fait le choix de servir uniquement le roi de France. Il l'a fait pendant la guerre de Parme, pendant laquelle il a joué un rôle actif de coordinateur de l'action des différents protagonistes de la présence française en Italie, et il entend continuer cette tâche par la suite<sup>12</sup>. Les Impériaux ne s'y trompent pas, eux qui occupent ses terres de Brescello, mesure de rétorsion habituelle à l'encontre du cardinal de Ferrare, faisant de ces terres un enjeu récurrent des négociations<sup>13</sup>. Le roi manifeste d'ailleurs tout son soutien à Ippolito II d'Este en cette occasion<sup>14</sup>. En effet, les opérations se poursuivent sur d'autres terrains et le gouvernement français fait toujours valoir ses droits sur les territoires italiens qu'il estime devoir lui revenir<sup>15</sup>.

## B. Le choix d'Ippolito II d'Este

Les troupes des *fuoriusciti* florentins se sont résolument engagées aux côtés des Français et se retrouvent quelque peu désemparées à l'annonce de l'arrêt des combats. Au même moment, le cardinal de Ferrare prépare, avec François de Tournon, une réunion de tous les représentants du roi de France dans la péninsule italienne<sup>16</sup>. La conférence, face aux inquiétudes d'Ercole II d'Este de voir toute l'Italie du Très Chrétien à ses portes, se tient finalement à Chioggia, une petite ville de la Terre Ferme vénitienne, du 15 au 18 juillet 1552, dans la demeure du cardinal

bene è per haver guerra contra questo Papa, non intende pero d'haverla contra la Sede Apostolica da che tengo per fermo che Dio sia per aiutare et favorir maggiormente tutti i disegni suoi ».

<sup>12</sup> Sur le rôle d'Ippolito II d'Este durant la guerre de Parme, voir BnF, FR, Clairambault 344, fol. 200r, Ippolito II d'Este à François de Guise, Belriguardo, 6 août 1551 ; BnF, Fr. 20523, fol. 60r, Ippolito II d'Este à Charles de Cossé-Brissac, Belriguardo, 19 août 1551 ; BnF, Fr. 20450, fol. 151r-155, Ippolito II d'Este à Henri II, Ferrare, 22 janvier 1552 ; BnF, Fr. 20641, fol. 44r-48r, Ippolito II d'Este à Henri II, Ferrare, 8 février 1552 ; BnF, Fr. 3137, fol. 51r-56r, Ippolito II d'Este à Henri II, Ferrare, 9 mars 1552.

<sup>13</sup> ASMò, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 15 novembre et 1 décembre 1551 ; *NBD*, s. I, vol. XII, p. 355, Innocenzo Ciochi del Monte à Pietro Camaiani, Rome, 18 mai 1552 ; *NBD*, s. I, vol. XIII, p. 34-35, Instructions d'Achille de Grassi, 15 juillet 1552. C'est également un sujet de discorde avec son frère. ASMò, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 18 décembre et 3 janvier 1552 ; BnF, Fr. 3137, fol. 31r, Ercole II d'Este à François de Guise, Ferrare, 5 octobre 1553.

<sup>14</sup> A. Desjardins éd., *Négociations diplomatiques ...*, t. III, p. 271, Luigi Capponi à Cosimi de' Medici, s.l., Mai 1551.

<sup>15</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 318.

<sup>16</sup> Parmi ceux-ci se trouvent le maréchal Paul de Termes, l'ambassadeur à Venise, Odet de Selve, le trésorier des armées, Dominique du Gabre, les agents à Rome, Mirepoix et Lansac, Ferrante San Severino, prince de Salerne, Gian Bernardino San Severino, duc de Somma, le Siennois Giovanni Maria Benedetti, les *fuoriusciti* Cornelio Bentivoglio, Gerolamo da Pisa et des capitaines comme Giovanni Torino ou Chiaramonte.

de Ferrare<sup>17</sup>. À Chioggia, le cardinal de Ferrare prend une part active dans la décision de poursuivre la lutte contre l'Empereur<sup>18</sup>. Il plaide pour que les troupes françaises continuent vers le Sud dans l'espoir de conquérir le royaume de Naples. C'est finalement l'avis des *fuoriusciti* florentins qui l'emporte sur celui des Napolitains, et les positions de Paul de Termes et de François de Tournon sur celle du cardinal de Ferrare, à Chioggia, où est prise la décision de porter le fer à Sienne<sup>19</sup>. Ippolito II d'Este s'y rallie volontiers, souhaitant, avant tout, poursuivre le combat. Le nonce Dandino y repère un événement sans conséquence tandis que la diplomatie florentine refuse même d'y voir un sujet politique. Francesco Babbi définit le cardinal comme un « prete ambizioso et de casa d'Este, perpetua inimica di quella dei Medici »<sup>20</sup>.

Huit jours après la fin des discussions de Chioggia, les Siennois se soulèvent contre les forces impériales<sup>21</sup>. Ils parviennent à chasser les Espagnols sous les ordres du lieutenant impérial Don Diego Hurtado de Mendoza, dans les derniers jours du mois de juillet 1552<sup>22</sup>. Le roi de France, dont le soutien est activement

<sup>17</sup> Sur l'inquiétude d'Ercole II d'Este, Juan Varo (éd.), *Diego Hurtado de Mendoza. Cartas*, Grenade, EUG, 2016, p. 314, Diego Hurtado de Mendoza à Antoine Perrenot de Granvelle, Rome, 18 juillet 1552. Sur le déroulement de l'entrevue, voir A. Desjardins (éd.), *Négociations diplomatiques ...*, t. III, p. 314, Cosimo de' Medici à PierFilippo Pandolfini, Florence 15 juillet 1551. Le duché de Ferrare constitue depuis les années 1530 un lieu d'accueil pour les exilés florentins, en dépit de la politique de l'équilibre d'Alfonso 1<sup>er</sup> puis d'Ercole II d'Este. Paolo Simoncelli, *Fuoriuscitisimo repubblicano fiorentino, 1530-1554. (Volume primo – 1530-1537)*, Milan, FrancoAngeli, 2006, p. 34-36.

<sup>18</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 1865, fol. 87r-99r, « Informazioni sull'III<sup>mo</sup> Cardinal di Ferrara sopra le cose di Siena e della dieta di Chioggia ».

<sup>19</sup> Vladimir N. Malov, « Lettres inédites du cardinal François de Tournon (juin-décembre 1552) » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 145 (1987), p. 141-142, François de Tournon à Anne de Montmorency, Vicence, 8 juillet 1552) et p. 145-148, François de Tournon à Henri II, Padoue, 25 juillet 1552 ; BnF, Fr. 3126, fol. 20r-23r ; BnF, Fr. 3137, fol. 48r-49r ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 319-321 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 206 ; Roberto Cantagalli, *La guerra di Siena (1552-1559)*, Sienne, Accademia senese degli Intronati, 1962, p. 16-18 ; É. Durot (*François de Lorraine...*, p. 304. Sur Chioggia, voir en dernier lieu, Paolo Simoncelli, *La Repubblica fiorentina in esilio. Una storia segreta*, vol. I, Rome, Nuova cultura, 2018, p. 68-71. Prospero Santacroce informe Jules III de l'issue des discussions à Chioggia lors de son passage à Ferrare. *A.N.G.*, vol. IX, p. 68, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciochi del Monte, Padoue, 28 juillet 1552.

<sup>20</sup> *NBD*, s. I, vol. XIII, p. 43, Girolamo Dandino à Pietro Camaiani, Rome, 19 juillet 1552 ; ASFi, Mediceo del principato, filza 2884, Francesco Babbi à Cosimo de' Medici, Ferrare, 13-14 juillet 1552.

<sup>21</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. LXXII-LXXXVI.

<sup>22</sup> J. Varo (éd.), *Diego Hurtado de Mendoza...*, p. 317, Diego Hurtado de Mendoza à Antoine Perrenot de Granvelle, Castel della Pieve, 29 juillet 1552. L. Romier, *Les origines politiques*

recherché par les Siennois, se pose en protecteur de la ville<sup>23</sup>. Paul de Termes y fait son entrée le 11 août 1552, succédant à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, qui y exerçait depuis le 30 juillet la fonction de représentant du roi<sup>24</sup>. Ippolito II d'Este souhaite continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de l'effort français en Italie<sup>25</sup>. Ayant décidé que l'accomplissement de ses ambitions passait par le service du roi de France en Italie, il entend bien être à la tête des forces françaises dans ce pays. La décision de Jules III d'envoyer le cardinal Mignanelli comme légat *a latere* à Sienne est ainsi vécue comme un camouflet par le cardinal de Ferrare. Par ailleurs, Henri II désapprouve ce choix et nourrit, dès août 1552, le dessein d'envoyer Ippolito II d'Este à Sienne<sup>26</sup>. Celui-ci fait alors tout son possible pour obtenir le rappel de Mignanelli, ce qui advient rapidement étant donné les blocages que ce dernier rencontre dans sa volonté de porter des réformes à Sienne<sup>27</sup>. Ippolito II d'Este reçoit la nouvelle de sa nomination comme lieutenant-général du roi au début du mois de septembre 1552. La nomination effective a lieu au commencement du mois d'octobre<sup>28</sup>. Cette dernière suscite des inquiétudes à la

*des guerres de religion...*, t. I, p. 322 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 207 ; Nerino Bartoli, « Le congiure di Siena e la cacciata degli spagnoli del 1552 » dans *Bullettino senese di storia patria*, n. s. n°1 (1930), p. 361-421 et p. 447-488 ; R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 20-25 ; Simonetta Loisi, *Diego Hurtado de Mendoza. Ambasciatore di Spagna presso la Repubblica di Siena (1547-1552)*, Sienne, Il Leccio, 1997, p. 85-92 ; Juan Carlos d'Amico, « La révolte des Siennois en 1552 : espaces urbains et territoires de la République » dans *Territoires, lieux et espaces de la révolte. XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Paloma Bravo et Juan Carlos d'Amico, Dijon, EUD, 2017, p. 81-85..

<sup>23</sup> Le 18 janvier 1552, la République de Sienne a signé un traité avec le royaume de France selon lequel celui-ci s'engage à la protéger contre ses ennemis. *C.A.H.*, t. VII, n°12444, p. 23. Ippolito II d'Este se fait le promoteur de cette représentation du roi comme il l'écrit à son envoyé auprès de la Balìa. ASMo, *Casa e Stato*, b. 153, minute, Ippolito II d'Este à Pero Gelido, Ferrare, 3 août 1552, p. 219.

<sup>24</sup> Sur le rôle de Lansac au début du mois d'octobre 1552, voir L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 323. Sur le rôle de Paul de Termes, voir R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 35-38.

<sup>25</sup> Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire de France*, s. I, t. VI, Paris, chez l'éditeur du Commentaire analytique du Code civil, 1839, p. 76-77, Ippolito II d'Este à François de Lorraine, Ferrare, 21 août 1552.

<sup>26</sup> *A.N.G.*, vol. IX, p. 74, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciochi del Monte, Paris, 26 août 1552.

<sup>27</sup> ASFi, Mediceo del Principato, Francesco Babbi à Cosimo de' Medici, Ferrare, 23 octobre 1552, cité dans V Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 209.

<sup>28</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 390, « Double du pouvoir de Monseigneur le cardinal de Ferrare. Voir aussi ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Ferrare, 4 octobre 1552 ; *A.N.G.*, vol. IX, p. 98, Innocenzo Ciochi del Monte à Prospero Santacroce, Rome, 20 octobre 1552. Sur le logement du cardinal de Ferrare à Sienne voir ASSi, Balìa, *Deliberazioni*, b. 149, fol 2r-3r, Sienne, 22 octobre 1552.

Curie où certaines voix s'inquiètent de voir le cardinal de Ferrare s'engager trop avant dans les affaires siennoises, comme le rapporte l'ambassadeur du duc de Ferrare à Florence :

« Il conte Theophilo Calcagnino mi ha detto per cosa certa che Mons<sup>or</sup> R<sup>mo</sup> hebbi hier sera lettere di Roma da molti Cardinali et S<sup>ri</sup> li quali lo esortavano et pregavano che non si volesse asserar in Siena, et pore le vita sua a tanto pericolo, conciosia che il Vice Re de Napli voglia venir in persona a pargli lo assedio »<sup>29</sup>.

Comme le rappelle Michel Antoine, « un lieutenant c'est un homme qui tient la place d'un autre, et un lieutenant-général est celui qui assure ce remplacement en permanence, dans tous les cas et toutes les circonstances »<sup>30</sup>. Les pouvoirs du cardinal s'inscrivent ainsi dans une réalité institutionnelle du XVI<sup>e</sup> siècle, qui fait de lui un représentant du souverain aux pouvoirs étendus sur un espace géographique déterminé. Un des enjeux de la lieutenance-générale pour Ippolito II d'Este est de transformer sa nomination en occasion de promouvoir sa personne à la tête des réseaux français en Italie. Le cardinal de Ferrare se rend ensuite lentement vers la ville où il parvient le 1<sup>er</sup> novembre 1552, accompagné d'une suite de 400 hommes ainsi que de 60 cavaliers, de 50 hallebardiers suisses, de 300 chevaux et de plus de 100 mules<sup>31</sup>. Sur le trajet, il s'est arrêté à la cour de Cosimo de' Medici, où il est reçu avec faste, ce qui n'a pas manqué de susciter de la méfiance chez les représentants de la République de Sienne<sup>32</sup>.

Vincenzo Pacifici propose un résumé intéressant de la situation du cardinal de Ferrare au moment où il se rend à Sienne. Si l'historien tiburtin a tendance à dramatiser les enjeux, il n'en expose pas moins une vision claire de ce que cette nomination représente pour le cardinal de Ferrare. Il s'agit d'une reconnaissance de son rôle à la tête des forces diplomatiques et militaires françaises présentes en Italie<sup>33</sup>. Par ailleurs, son rôle de médiateur entre le royaume de France et la papauté

<sup>29</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Firenze, b. 17, Ercole Tassoni Estense à Ercole II d'Este, Florence 29 octobre 1552.

<sup>30</sup> Michel Antoine, « Institutions françaises en Italie sous le règne de Henri II : gouverneurs et intendants (1547-1559) » dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 94 (1982), p. 762.

<sup>31</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 3 novembre 1552. Sur l'arrivée d'Ippolito II d'Este à Sienne, voir Giulio Prunai, « L'arrivo a Siena del cardinal di Ferrara » dans *Bulletino senese di storia patria*, Sienne, Accademia senese degli Intronati, vol. 42 (1935), p. 165-167.

<sup>32</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Florence 29 octobre 1552. Voir aussi ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Firenze, b. 17, Alfonso Calcagnini à Ercole II d'Este, San Casciano, 30 octobre 1552 et *Ibid.*, Ercole Tassoni Estense à Ercole II d'Este, Florence, 5 novembre ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 333.

<sup>33</sup> Romier n'y voit pour sa part qu'une représentation de prestige censée doter la protection

doit permettre de régler au mieux la situation siennoise en circonvenant les ambitions de Cosimo de' Medici. En revanche, il semble difficile de soutenir que cette nomination permette au duc de Ferrare de maintenir le *statu quo*, à un moment où Ercole II d'Este essaie de se poser en médiateur<sup>34</sup>. La nomination à la lieutenance générale de Sienne est une forme d'aboutissement du parcours d'Ippolito II d'Este au service du gouvernement français. Il affirme, le 2 décembre 1552, à l'ambassadeur du duc de Florence qu'il est « qui il primo ministro del Re, et senza me non s'ha da fare niente »<sup>35</sup>. La lieutenance générale signifie l'intégration d'Ippolito II d'Este dans le réseau du pouvoir français tout comme elle reflète, en retour, la capacité du patronage français à continuer d'intégrer en son sein des élites italiennes, dans la dernière phase des guerres d'Italie. Le déroulement de la lieutenance générale permet d'observer l'insertion d'Ippolito dans les réseaux français tout comme les difficultés qu'il rencontre pour se maintenir sur sa position dans une situation de forte instabilité politique.

### C. Le déroulement de la lieutenance générale

Le mois de novembre 1552 voit circuler les rumeurs d'une guerre imminente. Parmi celles-ci plusieurs font allusion à une trahison du duc de Florence. Outre la menace d'un conflit prochain avec les troupes impériales, Ippolito II d'Este doit s'occuper des tensions politiques internes entre *Popolari* et *Noveschi*, à commencer par la nécessité de formuler une constitution pour la République siennoise<sup>36</sup>. Lucien Romier a insisté sur la capacité de cardinal de Ferrare à s'entourer de gens compétents. Il reprend, en effet, à son service le *fuoruscito* florentin, Bartolomeo Cavalcanti, auquel il adjoint Silvestro Aldobrandini, avocat consistorial et jurisconsulte d'Henri II<sup>37</sup>. Ces deux hommes participent à l'administration quotidienne de la ville par le prélat, en particulier Cavalcanti<sup>38</sup>. Par ailleurs, il semble aussi pouvoir tirer parti du soutien de Paul de Termes en la matière. Le projet de Cavalcanti se concrétise à la fin de l'année 1552. Il vise à proposer une

d'un « lustre exceptionnel ». L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 334.

<sup>34</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 210.

<sup>35</sup> ASFi, mediceo del principato, filza 1854, fol. 92r, Ricasoli à Cosimo de' Medici, Sienne, 2 décembre 1552.

<sup>36</sup> Arnaldo d'Addario, *Il problema senese nella storia italiana della prima metà del Cinquecento*, Florence, Le Monnier, 1958, p. 124-131. Les « novi » sont les descendants de riches familles marchandes, de tradition guelfe, qui se sont emparés du pouvoir face aux « popolari », aux « gentiluomini » et aux « riformatori ».

<sup>37</sup> Giuseppe Campori, *Diciotto lettere inedite di Bartolomeo Cavalcanti*, Modène, Carlo Vincenzi, 1868, p. 30, Ippolito II d'Este à Bartolomeo Cavalcanti, Ferrare, 8 octobre 1552. Sur Silvestro Aldobrandini, voir ASFi, Mediceo del Principato, filza 412, fol. 8v, Leone Ricasoli à Cosimo de' Medici, Sienne, 2 novembre 1552 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 563.

<sup>38</sup> C. Campitelli, *Bartolomeo Cavalcanti (1503-1562)...*, p. 247.

nouvelle organisation politique pour la cité mais également une réforme de l'administration de la justice et des ordres militaires<sup>39</sup>. L'exilé avait prévu une refonte d'ensemble du système politique siennois. Pour le Conseil du peuple, même si la solution défendue par Cavalcanti n'est pas retenue par le fils d'Alfonso 1<sup>er</sup> d'Este, une réforme est néanmoins décidée le 4 décembre, conférant pour un temps une relative stabilité à la vie politique siennoise en permettant à la coalition formée par les *monti* des « popolari » et des « riformatori » de l'emporter<sup>40</sup>. Il connaît plus de succès en ce qui concerne le Sénat<sup>41</sup>. L'activité de réflexion de Cavalcanti, bien qu'elle ne soit qu'imparfaitement appliquée, témoigne du soin que met le cardinal de Ferrare à réformer le système politique siennois<sup>42</sup>. Il ne s'agit pas du seul *fuoruscito* favorable au prélat. Françoise Glenisson-Delannée identifie également Donato Gianotti, alors résident à Venise, parmi les exilés florentins qui approuvent les réformes du cardinal<sup>43</sup>. Ippolito II d'Este parvient ainsi à se prévaloir des bonnes grâces d'une partie des *fuoriusciti*. Ippolito conclut ainsi sa lettre du 7 décembre à son frère, en lui rapportant que :

« Che tutto ho voluto far intendere a V.Ex<sup>ia</sup> essendo sicuro ch'ella sentirà quel piacere del prospero successo di queste cose, che si conviene et per lo servitio del Re, et per la salute di questa Rep<sup>ca</sup> et per lo rispetto mio particolare anchora<sup>44</sup>. »

À la fin de l'année 1552, le cardinal de Ferrare semble avoir réussi à stabiliser la situation siennoise tout en se gardant de l'intervention du voisin florentin. Néanmoins, la République de Sienne voit son existence menacée par les manœuvres du vice-roi de Naples, Pedro Alvarez de Toledo<sup>45</sup>. Ippolito II d'Este défend à ce moment-là une politique de conciliation vis-à-vis du duc de Florence, ce qui lui attire l'incompréhension d'une autre partie des *fuoriusciti* florentins, au premier rang desquels le maréchal Piero Strozzi. Ce moment marque l'étiollement des liens qui unissaient le cardinal de Ferrare et son réseau avec la majorité des exilés. L'attitude à adopter par rapport à Cosimo de' Medici devient ainsi la ligne de partage au sein des représentants du Très Chrétien en Italie ainsi qu'un facteur

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 249-254.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 255. Sur les *Monti*, voir Ann Katherin Isaacs, « Impero, Francia, Medici: orientamenti politici e gruppi sociali a Siena nel primo Cinquecento » dans *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europe del' 500*, vol. I, Florence, Olschki, 1983, p. 249-270 ; Françoise Glénisson-Delannée, « Esprit de faction, sensibilité municipale et aspirations régionales à Sienne entre 1525 et 1559 » dans *Quête d'une identité collective chez les Italiens de la Renaissance*, Paris, Université de la Sorbonne nouvelle, 1990, p. 180-194.

<sup>41</sup> C. Campitelli, *Bartolomeo Cavalcanti (1503-1562)...*, p. 256.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 259-260.

<sup>43</sup> F. Glénisson-Delannée, « Esprit de faction... », p. 266-267.

<sup>44</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 7 décembre 1552 ; *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 16 décembre 1552.

<sup>45</sup> AAV, *Principi*, t. 20, fol. 470r-v, Ippolito II d'Este à Jules III, Sienne 13 décembre 1552.

de reconfiguration de la clientèle d'Ippolito II d'Este<sup>46</sup>.

L'alliance du duc de Florence avec l'Empereur met le frère d'Ercole II d'Este en porte-à-faux. Ce dernier tente de maintenir Cosimo de' Medici dans une posture de neutralité alors même que celui-ci arme les troupes destinées à assiéger la République de Sienne<sup>47</sup>. Le contexte s'est ainsi dégradé durant les premiers mois de l'année 1553 et la position du lieutenant-général est fragilisée<sup>48</sup>. Alors que les négociations avec le duc de Florence s'avèrent un échec, Jules III en profite pour envoyer un émissaire, l'auditeur de Rote Federico Fantuzzi<sup>49</sup>. Ce dernier suggère au cardinal de Ferrare et aux troupes françaises de quitter Sienne, se portant ainsi garant de l'Empereur<sup>50</sup>. La complexité de la situation donne lieu à un entrecroisement de négociations entre les différents acteurs impliqués dans les conflits de la péninsule italienne. Celles-ci se poursuivent jusqu'en mai 1553 avec la mission de Giovan Andrea Vimercati et celles du cardinal Sermoneta et du cardinal Fulvio della Cornia, respectivement à Sienne et à Florence<sup>51</sup>. Les négociations échouent au mois de juin de la même année, en grande partie à cause du retrait des forces impériales de la Toscane, décidé par le cardinal Pacheco, au grand dam du duc de Florence<sup>52</sup>.

Néanmoins, l'accalmie n'est que passagère. La République de Sienne est plus que jamais divisée entre plusieurs factions qui épousent les intérêts français ou

<sup>46</sup> M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 298.

<sup>47</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 220. L'ambassadeur d'Ercole II d'Este, Ercole Tassoni Estense, informe son maître que le duc de Florence se plaint de l'alignement obstiné d'Ippolito II d'Este sur les positions du roi de France. ASMO, *Carteggio ambasciatori*, Firenze, b. 17, Ercole Tassoni Estense à Ercole II d'Este, Florence, 27 mars 1553.

<sup>48</sup> A. Desjardins (éd.), *Négociations diplomatiques ...*, t. III, p. 335, Cosimo de' Medici à PerFilippo Pandolfini, Florence, 19 février ; ASFi, *Mediceo del Principato*, filza 3272, fol. 33r, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 10 avril 1553.

<sup>49</sup> B. Fontana, *Renata di Francia...*, p. 534-537.

<sup>50</sup> Le cardinal de Ferrare, favorable à un accord, demande à Cavalcanti d'écrire une réponse. AAV, *Principi*, t. XIV, fol. 42r-43r, « Risposta a messer Federico Fantuci sopra la prospota fatta al Cardinale di Ferrara in nome di Papa Iulio III formata dal prefato signor Cavalcanti », avril 1553 ; *Ibid.*, fol. 43r-v.

<sup>51</sup> Sur la mission de Vimercati, voir BAV, Vat. Lat. 13421, fol. 149v-150r, « Istruttione data a Messer Giovanni Andrea Vimercato mandato da nostro Signore », Rome, 6 mai 1553. Sur celle du cardinal Sermoneta, voir *Ibid.*, fol. 148v-149r, « Instruzione data al Card<sup>i</sup> di Sermoneta mandata da Papa Giulio 3<sup>o</sup> ».

<sup>52</sup> *NBD*, s. I, vol. XIV, p. 267, Innocenzo Ciocchi del Monte à Girolamo Dandino, Viterbe, 8 juin 1553 ; ASMO, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 12 juin 1553 ; BnF, Fr. 3137, fol. 30r, Ercole II d'Este à Henri II, Ferrara, 17 juin 1553 ; Charles Sauzé (éd.), *Correspondance politique de M. de Lanssac (Louis de Saint-Gelais), 1548-1557*, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, p. 86-90, Louis de Saint-Gelais à Anne de Montmorency, Viterbe, 20 juin 1553 ; p. 90-91, Louis de Saint-Gelais à Henri II, Viterbe 20 juin 1553. Sur tous ces événements, voir R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 83-132.

impériaux. Pour Henri II, la papauté tient un double discours défendant devant les ambassadeurs de la République la nécessité de la protection française pour ensuite « user de langage tout au contraire et me faire instance que j'aye a me desister de ladite protection »<sup>53</sup>. Cette superposition des affrontements politiques a pour conséquence de fragiliser les assises du cardinal de Ferrare à l'été 1553. Les relations avec Cosimo de' Medici se caractérisent sur la même période par leur incertitude, le duc de Florence cultivant l'ambiguïté de sa position<sup>54</sup>. Au début du mois d'août 1553, la flotte turque, menée par du Bellay, remonte les côtes de Sardaigne et arrive à Port'Ercole le 9 août, où elle est bien accueillie par les troupes françaises<sup>55</sup>. Un accord est signé entre les Turcs et le prince de Salerne, Ferrante de Sanseverino, en vue de la libération de Naples. On retrouve le projet politique défendu par Ippolito II d'Este à Chioggia. Après avoir dévasté plusieurs villes côtières de l'archipel toscan, les forces conjointes s'emparent de la Corse, qui reste aux mains des Français après le départ des Turcs au mois d'octobre 1553<sup>56</sup>. Alors qu'il doit gérer la réorientation de l'effort de guerre français, le cardinal de Ferrare est confronté à un soulèvement à Sienne au début du mois de septembre<sup>57</sup>. La situation politique du cardinal de Ferrare s'est affaiblie au cours de l'été 1553, à l'échelle de Sienne et à celle de la péninsule italienne, et son autorité est dès lors remise en question.

Le 21 octobre 1553, Henri II, sensible aux attaques dont Ippolito II d'Este est la cible, décide d'envoyer Piero Strozzi comme commandant des forces militaires en Toscane<sup>58</sup>. Cette nomination signifie l'échec du projet d'Ippolito II d'Este de superviser la politique italienne du roi de France depuis l'Italie. Elle constitue également un désaveu de la confiance que le roi place dans les capacités d'Ippolito II d'Este à accomplir sa mission. Le cardinal de Ferrare ne s'y trompe pas et il s'ouvre à son frère de l'affront qu'il estime subir<sup>59</sup>. Le 26 décembre, Piero Strozzi envoie Tommaso del Vecchio rapporter à Ippolito II d'Este sa venue

<sup>53</sup> *CCJDB*, t. VI, p. 167, Henri II à Jean du Bellay et à Louis de Saint-Gelais, Compiègne, 30 juillet 1553.

<sup>54</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 617, fol. 782r, Inconnu à Cosimo de' Medici, Florence, 8 mai 1553.

<sup>55</sup> Voir déjà, ASFi, Mediceo del Principato, filza 1862, fol. 71r, Henri II à Dragut, Fontainebleau, 6 juin 1553. United Kingdom National Archives, SP 69/1, fol. 36v-37r, Peter Vannes à Marie Tudor, Venise, 20 août 1553.

<sup>56</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ercole II d'Este, Sienne, 30 septembre 1553.

<sup>57</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 231-233.

<sup>58</sup> Ribier, t. II, p. 475, Henri II à Louis de Saint-Gelais, Paris, 6 novembre 1553. Voir déjà *C.A.H.*, t. VII, n°13280, p. 141, Lyon, 12 mai 1553.

<sup>59</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 13 novembre 1553. Quelques temps plus tard, le duc de Ferrare enjoint à son frère de se montrer patient. ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 20 janvier 1554.

prochaine<sup>60</sup>. L'arrivée du maréchal marque la division des instances dirigeantes françaises tandis qu'éclate l'inimitié entre le cardinal de Ferrare et Piero Strozzi<sup>61</sup>. La situation du premier est fragilisée puisque le deuxième apporte la promesse d'une guerre souhaitée par les *fuoriusciti* florentins. Pour autant, Ippolito II d'Este reste soutenu par une partie des Siennois qui craignent le voisin médicéen<sup>62</sup>. La lutte entre les deux hommes entraîne une rapide paralysie des instances dirigeantes françaises dans le Siennois<sup>63</sup>. Or, Cosimo de' Medici profite de cette dissension pour passer d'une diplomatie agressive à un conflit armé dans les derniers jours de janvier 1554. La politique temporisatrice d'Ippolito II d'Este atteint alors ses limites. La nuit du 26 janvier, au cours de laquelle les armées médicéennes franchissent les frontières du territoire siennois, condense les hésitations du cardinal de Ferrare et son souci de défendre sa politique de temporisation, en dépit des dangers<sup>64</sup>. Le frère du duc de Ferrare sait combien le plan du duc de Florence porte un coup à son ambition<sup>65</sup>. La ville se prépare alors à la guerre, sous la houlette de Piero Strozzi. Le cardinal de Ferrare demande son rappel à Henri II à partir de février 1554 et il finit par l'obtenir le 8 mai 1554, malgré la volonté du roi de le faire demeurer à Sienne<sup>66</sup>.

#### D. Le départ du cardinal de Ferrare et la fin de la guerre de Sienne

Les derniers mois du cardinal de Ferrare à Sienne sont caractérisés par son retrait des activités politiques et par l'intensification de son conflit avec Piero Strozzi<sup>67</sup>. Dès le mois de février 1554, Ippolito II d'Este avait commencé à

<sup>60</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 28 décembre 1553 ; *CCJDB*, t. VI, p. 228, Jean du Bellay et Louis de Saint-Gelais à Henri II, Rome, 7 janvier 1554. V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 236.

<sup>61</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 418, fol. 238r, Tofano Pietri da Sassoferrato à Lodovechi delli Sorbello, Siena, 20 janvier 1554.

<sup>62</sup> *A.N.G.*, vol. IX, p. 245, Prospero Santacroce à Giulio Canano, Paris, 10 janvier 1554.

<sup>63</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito à Ercole II d'Este, Sienne, 23 janvier 1554.

<sup>64</sup> voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 239 ; R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 185 - 189.

<sup>65</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito à Ercole II d'Este, Sienne, 29 janvier 1554.

<sup>66</sup> BnF, Fr. 20455, fol. 213r, Ippolito II d'Este à Henri II, Sienne, 24 février 1554 ; ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1559/2, Henri II à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 6 mars 1554 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 22 mars 1554 ; Alexandre Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique Du Gabre (évêque de Lodève), trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise (1554-1557)*, Paris, Alcan, 1903, p. 93, Dominique du Gabre à Anne de Montmorency, Ferrare, 17 mars 1554 ; BnF, Fr. 3129, fol. 76r-v, Ercole II d'Este à Anne de Montmorency, Ferrare, 26 mars 1554 ; *CCJDB*, t. V, p. 279-280, Henri II à Jean du Bellay et Louis de Saint-Gelais, Marchais, 22 juin 1554..

<sup>67</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 91, Dominique

renvoyer la plupart des membres de sa *famiglia* à Ferrare<sup>68</sup>. Il laisse toutefois plusieurs hommes dans la cité toscane et notamment Bartolomeo Cavalcanti qui va continuer d'œuvrer aux côtés des forces françaises<sup>69</sup>. Le cardinal quitte finalement Sienne le 8 juin 1554 et s'en retourne dans sa ville natale, le cardinal Farnese assurant la protection du royaume de France à Rome par intérim<sup>70</sup>. Sur le chemin du retour, il est escorté par Piero Strozzi jusqu'à Buonconvento, Cosimo de' Medici ayant refusé de lui fournir un sauf-conduit. Il est obligé de faire un détour par Pérouse, Pesaro, Argenta et enfin La Mirandola, trajet semé d'embûches comme lorsqu'une troupe de soldats florentins fond sur son cortège près de Pérouse et lui dérobe ses vêtements sacerdotaux ainsi que les ornements de sa chapelle<sup>71</sup>. Il entre dans Ferrare le 1<sup>er</sup> juillet et l'agent florentin résidant dans la capitale des Este rapporte son mécontentement :

« Il cardinale è malissimo sadisfatto di Franzesi et inimico capitalissimo delli Strozzi, et se non fussi cosi interessato in Francia, dove ha quanto ha in questo monde, per mia fede, crederei che fusse assai facile al farli fare un salto, sempre che l'Imperatore lo volessi per servitore et ricompensato <sup>72</sup>. »

Pendant ce temps, la guerre de Sienne revêt la forme d'un affrontement entre les *fuoriusciti* florentins, décidés à forcer leur retour, et le duc de Florence, désireux d'agrandir son territoire. La guerre se poursuit et se solde le 2 août 1554 par une première déroute des forces franco-siennoises à la bataille de Marciano, dite aussi de Scannagallo<sup>73</sup>. Celle-ci débouche sur le siège de Sienne. Piero Strozzi, blessé lors du combat, se retire à Montalcino et il est remplacé par Lansac qui est capturé par les hommes du duc de Florence. Cette défaite signe la disgrâce du maréchal

du Gabre à Henri II, Ferrare, 28 février 1554 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Alessandro Bendidio, Sienne, 7 avril 1554.

<sup>68</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 3722, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Sienne, 26 février 1554. Voir aussi ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 20 février 1554.

<sup>69</sup> B. de Monluc, *Commentaires, 1521-1576...*, p. 279.

<sup>70</sup> Le duc de Ferrare tente de décourager son frère de son projet de revenir à Ferrare. Selon lui, mieux vaudrait s'arrêter à Rome, ménageant ainsi le roi de France et le pape, quitte à se retirer ensuite à Tivoli pour jouir d'un repos mérité. ASMo *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 21 mai 1554. Le cardinal de Ferrare décide de ne pas l'écouter et prétexte des chaleurs romaines pour éviter la ville sainte. C. Sauzé (éd.), *Correspondance politique de M. de Lanssac...*, p. 417, Louis de Saint-Gelais à Anne de Montmorency, Rome, 18 mai 1554.

<sup>71</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 224.

<sup>72</sup> ASFi, Carte Strozziiane 73, fol. 63r, Francesco Babbi à Giovan Battista Ricasoli, Ferrare, 20 juillet 1554, cité dans L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 410/

<sup>73</sup> H. Lutz, *Christianitas afflicta...*, p. 307.

Strozzi, rendu principal responsable de la catastrophe<sup>74</sup>.

La situation de Sienne a pour effet de remettre Ippolito II d'Este au centre du jeu français ainsi que de renforcer l'importance de l'alliance ferraraise. Le cardinal de Ferrare est fait surintendant général des affaires d'Italie le 31 octobre 1554<sup>75</sup>. Il doit se rendre à Rome où il est appelé à remplacer le cardinal Farnese avec lequel il entretient de mauvais rapports<sup>76</sup>. La fin de l'année 1554 voit ainsi le cardinal de Ferrare récupérer une partie de l'autorité perdue au moment de sa lieutenance générale. Même s'il retrouve un rôle politique de premier plan au service de la France, et en dépit de sa nomination au poste de surintendant des affaires de France, il n'exerce plus la même place dans le dispositif français en Italie. Plus exactement, l'échec de sa mission comme lieutenant général de Sienne vient remettre en question le service direct du royaume de France dans la péninsule. Il avait pourtant mis en avant cette action comme constitutive de son identité politique. À l'échelle de l'Italie, la fin de l'année 1554 voit le parti français divisé et hésitant sur la marche à suivre<sup>77</sup>. Les négociations de paix s'engagent au cours des premiers mois de l'année 1555. L'événement mérite ainsi d'être interrogé pour tâcher d'en dégager des lignes interprétatives et d'observer la reconfiguration du positionnement d'Ippolito II d'Este.

## II. Les multiples lectures de l'événement

### A. Portrait d'Ippolito II d'Este en soldat

La lieutenance générale est un épisode politico-militaire auquel le cardinal de Ferrare prend part de manière active. Une lettre d'Ippolito II d'Este à son neveu, le prince Alfonso II d'Este, témoigne de la permanence de l'engagement militaire des cardinaux d'Este. Dans une missive de décembre 1552, envoyée à l'occasion de sa lieutenance générale à Sienne, il précise que, la guerre venant, « son Prete, mi ci trovero dentro cosi bene, come se fussi anch'io soldato »<sup>78</sup>. Au cours de ses

<sup>74</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 442 ; R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 298-307.

<sup>75</sup> Bibliothèque de l'Institut de France, Ms. Godefroy 232, fol. 5r ; *CCJDB*, t.VI, p. 378, Mémoire de Jean du Bellay à Veleran d'Espinay ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 443-444.

<sup>76</sup> ASM, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Ferrare, 14 novembre 1554.

<sup>77</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 3273, fol. 759r, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 17 novembre 1554 ; ANCEL Dom René O.S.B., *Nonciatures de France. Paul IV. Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Braccantio (mai 1554-juillet 1557)*, t. I, Paris, Gabalda, 1909, p. 167, Sebastiano Gualterio à Innocenzo Ciocchi Del Monte, Paris, 17 novembre 1554.

<sup>78</sup> ASM, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Sienne, 16 décembre 1552.

altercations avec Piero Strozzi, le maréchal ne s'y trompe pas en lui demandant de choisir : se comporter en prêtre et être traité comme tel ou se revendiquer soldat et en assumer les conséquences<sup>79</sup>. L'implication militaire du cardinal de Ferrare, si elle ne passe pas par la participation aux assauts, n'en demeure pas moins une part de son activité de lieutenant-général, ainsi qu'un sujet de discorde avec ses critiques et plus spécifiquement Piero Strozzi.

De manière attendue, le cardinal de Ferrare informe sa famille de l'évolution des opérations militaires. Il écrit notamment à son neveu, le prince héritier Alfonso II d'Este, alors à la cour de France, au sujet des affrontements dans le Siennois<sup>80</sup>. Le fils aîné d'Ercole II d'Este constitue alors un relais du cardinal auprès du roi de France mais également auprès des Guise. Le duc François de Guise s'avère lui aussi un interlocuteur privilégié du cardinal de Ferrare pour les affaires militaires. C'est en particulier auprès de lui qu'il s'explique lorsque les armées françaises rencontrent des déboires<sup>81</sup>. Le duc de Ferrare reçoit aussi de longues et fréquentes descriptions des événements, à la fois pour le tenir au courant de la situation et pour mettre le cardinal en valeur<sup>82</sup>. Les lettres du prélat sont autant d'occasions de façonner son image. À ce titre, le cardinal de Ferrare revêt un rôle d'informateur militaire et ses dépêches restituent sa vision, parfois confuse, des opérations. Il se retrouve ainsi au premier plan des affrontements.

Son implication ne se cantonne pas à celui d'un observateur engagé des champs de bataille mais il joue également un rôle sur le plan militaire. C'est d'ailleurs ce dernier qui contribue à l'instauration de sa légende noire puisqu'il s'acquiert à cette occasion des critiques qui jugent très négativement son action. La part prise par le cardinal de Ferrare dans les opérations militaires s'avère ainsi un enjeu politique et, par la suite, historiographique. La position d'Ippolito II d'Este peut apparaître comme doublement paradoxale. En effet, elle défend une option politique privilégiant la paix et la négociation, notamment avec le duc de Florence, et s'appliquant par des méthodes favorisant la temporisation<sup>83</sup>. Par ailleurs, bien qu'étant l'autorité supérieure représentant le roi de France, les instances militaires sont placées sous la direction de Paul de Termes, jusqu'à ce que celui-ci s'en aille pour la Corse, puis de Cornelio Bentivoglio, et enfin de Piero Strozzi<sup>84</sup>. Enfin, bien que se targuant d'être apte au combat, Ippolito II d'Este n'a pas d'expérience militaire, à moins de considérer les déplacements avec la cour de France sur les

<sup>79</sup> BAV, Barb. Lat. 4821, fol. 42r, *Vita di Piero Strozzi*.

<sup>80</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Sienne, 13 avril 1553.

<sup>81</sup> BnF, Clairambault 347, fol. 158v, Ippolito II d'Este à François de Guise, Sienne, 30 décembre 1553.

<sup>82</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 15 mars 1553.

<sup>83</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 13 novembre 1553.

<sup>84</sup> Sur Cornelio Bentivoglio, voir ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 17, Teofilo Calcagnini, Grosseto, 10 avril 1553 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Sienne, 1<sup>er</sup> décembre 1553 ; Alessandro Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 luglio 1550 ai 28 giugno 1555*, Firenze, G. P. Vieusseux, 1842, p. 94.

lieux des combats comme ses classes militaires.

Sur le plan stratégique, le cardinal de Ferrare défend une solution pacifique, appuyée à ce moment-là par les Guise, à l'opposé de celle préconisée par les *fuoriusciti*<sup>85</sup>. Dans une lettre à Cosimo de' Medici, le prélat l'assure de sa détermination à éviter la guerre :

« L'assicuro che mentre io saro a servitio di S.M<sup>ta</sup> non vedrà mai che procuri altro che la conservatione della liberta di questa Reppublica, et per maggior chiarezza et satisfattione sua voglio che questa lettera resti appresso di lei per testimonie de la verita et per obbligo de la mente mia. Ben mi rincresce che volendo la Ex<sup>tia</sup> Vostra rinvocare esso suo ambasciatore, non habbia cio fatto sotto altro colore<sup>86</sup>. »

La stratégie d'Ippolito II d'Este vise en effet à éviter le conflit, tout en l'éloignant le plus possible du nord de l'Italie et du duché de Ferrare. Ce mode opératoire, soutenu à la cour par les Guise, est le fruit de la structuration des liens de dépendance du prélat. Lucien Romier y voit le défaut d'intérêts trop nombreux et d'amitiés trop diverses. Toutefois, cette condamnation, bien qu'elle démontre une juste observation de la multiplicité des liens du cardinal de Ferrare, refuse de prendre en compte le caractère essentiel de ceux-ci dans l'action politique du cardinal<sup>87</sup>. La logique de temporisation apparaît comme la seule acceptable à Ippolito II d'Este, ce qui explique ses refus de voir les manœuvres de Cosimo de' Medici<sup>88</sup>.

Pour autant, il ne délaisse pas son rôle de défenseur de Sienne. Il veille ainsi dès son arrivée à la réfection des fortifications de la ville, notamment à la Porta Camollia<sup>89</sup>. Un peu plus tard, en mai 1554, un fondateur de son frère, Annibale Borgognoni, a pour mission de fonder des canons<sup>90</sup>. La grande entreprise menée par Ippolito II d'Este demeure cependant le soutien à la conquête de la Corse. Michel François a montré que le cardinal de Ferrare avait financé à partir de ses deniers personnels, à hauteur de 6 000 écus, l'expédition menée en Corse par Paul de Termes<sup>91</sup>. Cette décision ne s'inscrit pas dans une stratégie d'ensemble destinée

<sup>85</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 219.

<sup>86</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 3721, fol. 479r, Ippolito II d'Este à Cosimo I de' Medici, Sienne, 12 février 1553.

<sup>87</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 103 et p. 384-385.

<sup>88</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Ercole Estense Tassoni à Ercole II d'Este, Florence, 8 juin 1553.

<sup>89</sup> ASSi, Balia, Deliberazioni, b. 154, fol. 12v, 7 septembre 1553 ; United Kingdom National Archives, SP 69/2, fol. 31v, Peters Vannes au Conseil, Venise, 11 novembre 1553 ; A. Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena...*, p. 92-93 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 217.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>91</sup> Michel François, « Albisse del Bene, surintendant général des finances françaises en Italie. Étude de six registres de ses comptes de 1551 à 1556 » dans *Bibliothèque de l'école*

à affaiblir la puissance française en Italie<sup>92</sup>. Il n'en demeure pas moins que la volonté de conquérir la Corse repose pour partie sur Ippolito II d'Este et qu'elle aboutit à un échec diplomatique. Outre la dispersion de l'effort de guerre français et le coût financier que représente cette nouvelle intervention, la conquête de l'île suscite des réactions négatives allant bien au-delà des Génois et des Impériaux<sup>93</sup>. Cette politique marque aussi un retournement dans le jugement que porte Henri II sur l'action du cardinal de Ferrare. Comme l'écrit Prospero Santacroce au cardinal del Monte :

« Il Re Chr<sup>mo</sup> resta mal contento della impresa di Corsicha, parendole che sia stata impertinente in questo tempo et pero non ne lauda molto il cardinale, pur poi che è seguita, credo che si risolverà di mantenerla <sup>94</sup>. »

L'expédition de Corse témoigne d'une faute stratégique d'Ippolito II d'Este. Le cardinal de Ferrare, sans formation ou entraînement militaire, a voulu garder le dernier mot en matière de décision militaire afin de préserver l'intégrité de son autorité. Ce choix se comprend lorsqu'il est réinséré dans les luttes entre factions politiques. Ce sont les dimensions politiques de la lieutenance générale d'Ippolito II d'Este qu'il convient maintenant d'envisager.

## B. Portrait d'Ippolito II d'Este en politique

### a. Étude du fonctionnement politique siennois pendant la lieutenance générale

Les premiers mois du cardinal de Ferrare à Sienne sont marqués par une activité réformatrice qui met celui-ci aux prises avec les tensions qui traversent la République de Sienne<sup>95</sup>. La situation d'Ippolito II d'Este est compliquée par la difficulté de trouver un équilibre entre la poursuite de l'entreprise législative réformatrice et la nécessité de maintenir le calme dans la cité toscane<sup>96</sup>. Ces dynamiques apparaissent dès la fin de l'année 1552, lorsque le *Reggimento* nomme

*des chartes*, tome 94 (1933), p. 357 ; *Id.* (éd.), *Correspondance du cardinal François de Tournon*, Paris, Honoré Champion, 1946, n°456, p. 288-289, François de Tournon à Anne de Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1553.

<sup>92</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, n. 53, p. 171

<sup>93</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 386-391.

<sup>94</sup> *A.N.G.*, vol. IX, p. , Prospero Santacroce à Innocenzo Ciocchi del Monte, abbaye d'Ourscamps, 28 septembre 1553.

<sup>95</sup> Judith Hook, « Imperialismo asburgico e particolarismo italiano: il caso di Carlo V e di Siena » dans *La caduta della Repubblica di Siena*, éd. Ettore Pellegrini, Sienne, Nuova imagine editrice, 1991, p. 160.

<sup>96</sup> ASMO, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 23 septembre 1553.

quatre juges pour réagir aux tentatives d'ingérence du prélat en matière judiciaire<sup>97</sup>. La poursuite de l'œuvre de Bartolomeo Cavalcanti témoigne de cette activité politique et institutionnelle ayant lieu lors de la gestion du cardinal de Ferrare. Son gouvernement lui attire les foudres d'une partie des Siennois. Les plaintes à son encontre se multiplient lors du premier semestre de l'année 1553<sup>98</sup>. La crainte de voir des affrontements éclater dans la ville conduit le cardinal à adopter une politique plus répressive en matière de libertés. Un comité secret, les *secreti*, composé de quatre hommes, est ainsi chargé de surveiller et d'arrêter les fauteurs de troubles. De même, plusieurs mesures sont prises contre les libelles diffamatoires, le jeu, les courtisanes<sup>99</sup>. Les grains des campagnes environnantes font l'objet de réquisitions de la part du gouvernement<sup>100</sup>. Les mesures, loin d'apaiser ces opposants, les confortent dans leurs convictions.

Le cardinal de Ferrare fait face à des tentatives de coup de force visant à le renverser. À la fin du mois d'août 1553, il recherche ces personnes « très mal intentionnées » qui entendent remettre en cause son autorité<sup>101</sup>. Il s'agit de trois citoyens, Marc'Antonio Amerighi, Andrea Landucci et Giovanni Maria Benedetti, finalement identifiés au début du mois de septembre. Les fauteurs de troubles chercheraient à allumer des foyers insurrectionnels dans la ville<sup>102</sup>. Le lieutenant général finit toutefois par les relâcher, de peur d'envenimer davantage la situation politique intérieure<sup>103</sup>. Même les plus proches conseillers du duc, au premier rang desquels Bartolomeo Cavalcanti, s'inquiètent de la fragilisation du pouvoir du lieutenant-général et de l'incapacité grandissante dans laquelle il se retrouve pour gérer la situation politique<sup>104</sup>. L'agent du duc de Ferrare à Sienne en donne un bon exemple lorsqu'il rapporte que les opposants siennois souhaitent faire d'une des

<sup>97</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 569.

<sup>98</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 3 août 1553. L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 570.

<sup>99</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 230.

<sup>100</sup> ASSi, Balià, *Deliberazioni*, b. 154, fol. 58r, 5 octobre 1553 et fol. 60v-61r, 6 octobre 1553 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ercole II d'Este, Sienne, 17 octobre 1553.

<sup>101</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 23 août 1553. Voir aussi Ribier, t. II, p. 428-430, « Instruction aux Envoyez de Sienne de ce qu'ils auront à faire auprès de sa majesté, et des plaintes du cardinal de Ferrare » ; R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 154.

<sup>102</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, 1 septembre 1553.

<sup>103</sup> C. Sauzé (éd.), *Correspondance politique de M. de Lanssac...*, p. 188-189, Louis de Saint-Gelais à Ippolito II d'Este, Rome, 7 septembre 1553 ; *CCJDB*, t. VI, p. 175-176, Jean du Bellay à Ippolito II d'Este, Rome, 7 septembre 1553 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ippolito II d'Este, Sienne, 15-23 septembre 1553 ; ASSi, Balià, *Deliberazioni*, b. 154, fol. 63v-64r, 6 octobre 1553.

<sup>104</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ercole II d'Este, Sienne, 2 septembre 1553.

personnes condamnées par le lieutenant-général le nouveau *capitano del popolo*<sup>105</sup>.

Le deuxième trimestre voit la situation interne de la ville se dégrader encore davantage. Le cardinal de Ferrare abandonne la poursuite des réformes qui se retrouvent coupées dans leur élan. Il se concentre désormais sur le maintien de ce pouvoir contesté en interne par ses opposants siennois et à l'extérieur par ses adversaires politiques<sup>106</sup>. L'arrivée de Piero Strozzi achève de déstabiliser l'autorité d'Ippolito II d'Este<sup>107</sup>. Les tentatives de réformes de Sienne, tout comme les difficultés afférentes, peuvent être interprétées comme la manifestation de l'ambition politique d'Ippolito II d'Este et les fragilités de cette dernière. Le prélat a compris que la référence à la « protection » française constituait une matière malléable à laquelle il convient de donner une consistance. La capacité de traduire la politique française de manière concrète sur le terrain italien permet à celui qui la détient de se poser en chef du réseau français. La lieutenance générale de Sienne apparaît donc comme une tentative du cardinal de Ferrare de s'imposer comme le point de référence unique du royaume de France en Italie.

#### b. À la tête du réseau français ?

Une lettre de Louis de Saint-Gelais, adressée à Piero Strozzi au début de l'année 1554, l'enjoint à pacifier ses relations avec le cardinal de Ferrare, afin d'éviter les interférences dont souffre le réseau français en Italie :

« Par quoy nous vous prions comme voz meilleurs amys et comme en chose dont sadite Majesté pourroyt avoyr ennuy, que vous faciez tout ce qu'il vous sera possible de vostre costé en sorte que ne luy donnez la peyne de vous faire aultre declaracion de sa voullonté, et aussy d'employer le temps que vous despendez en ces différénds à luy faire quelque bon service, comme nous sçavons que l'ung e l'autre de vous y estes assez affectionnez. Et nous semble que sans avoir regard aux diffèrentz qui donneroient autant de plaisir à voz ennemis que d'ennuy à voz amys, que vous devez chercher tous moyens de contenter mondit S<sup>r</sup> le cardinal et luy faire autant d'honneur et autant luy defférer que vous pourrez, mectant en considéracion non seulement le lieu que luy et les siens tiennent, et combien ilz atouchent de sang au Roy, mais aussi en particulier les grandes quallitez dudit S<sup>r</sup> et l'affection que tousjourz ils vous ont monstrée »<sup>108</sup>.

La lettre de Lansac comprend les différents éléments enchevêtrés dans la lutte

<sup>105</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ercole II d'Este, Sienne, 22 septembre 1553.

<sup>106</sup> CCJDB, t. VI, p. 205-206, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 25 novembre 1553.

<sup>107</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Florence, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ercole II d'Este, Sienne, 30 novembre 1553.

<sup>108</sup> C. Sauzé (éd.), *Correspondance politique de M. de Lanssac...*, p. 345-346, Louis de Saint-Gelais à Piero Strozzi, Rome, 11 janvier 1554.

d'Ippolito II d'Este pour la concentration de la représentation française entre ses mains. L'ambassadeur conseille au maréchal de prendre garde à témoigner ses égards au cardinal de Ferrare en raison de sa proximité avec la famille royale et, plus spécifiquement, avec le souverain. Il suggère également que ce conflit entre le *fuoriuscito* florentin et le ferrarais dessert leur maître commun, le roi de France. La dépêche témoigne de l'imbrication des réseaux français mais également de leur faiblesse et de leur instabilité.

Les agents du roi de France constituent initialement une ressource pour le cardinal de Ferrare. Lorsque l'évêque de Lodève, Dominique du Gabre, est envoyé par Henri II à Sienne, au mois de septembre 1553, il se fait agent de liaison entre Ippolito II d'Este et son frère<sup>109</sup>. C'est également par lui que transite une partie de la correspondance entre le cardinal de Ferrare et son gendre, le comte de La Mirandola<sup>110</sup>. À ce titre, le jugement de Francesco Babbì sur l'agacement et la colère de l'évêque de Lodève face à l'ignorance militaire du cardinal de Ferrare, rapporté au mois d'avril 1553 à Cosimo de' Medici, ne constitue pas une rupture avec le trésorier des armées du roi de France à Modène, d'autant plus que sa correspondance n'en garde pas la trace<sup>111</sup>. Il reste pour le cardinal de Ferrare un homme sûr ainsi qu'un recours<sup>112</sup>. De même Paul de Termes, homme des Guise, apparaît entretenir une relation correcte avec le cardinal, même si la répartition des activités politiques et militaires pose problème<sup>113</sup>. L'imbrication des réseaux se retrouve avec l'ambassadeur à Venise, Odet de Selve, qui représente durant l'année 1554 et au début de l'année 1555 un allié pour le cardinal<sup>114</sup>. À un niveau plus modeste, mais aussi plus concret, les courriers des ambassadeurs français sont souvent, également, ceux du prélat<sup>115</sup>. Le rôle de l'abbé de Saint-Gildas Jean Niquet, passant du cardinal de Ferrare au service de l'évêque de Mirepoix, Claude de la Guiche, et *vice-versa*, est un autre témoignage de la plasticité de ces réseaux et de la capacité d'Ippolito II d'Este à mobiliser une vaste clientèle au service du

<sup>109</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 17 septembre 1553. Voir déjà *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 18 mai 1553.

<sup>110</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 94, Dominique du Gabre à Galeotto II Pico, Ferrare, 20-27 mars 1554.

<sup>111</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 2883, Francesco Babbì à Cosimo de' Medici, Ferrare, 10 avril 1553.

<sup>112</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 23 septembre 1553.

<sup>113</sup> BnF, Fr. 20453, fol. 137r, Ippolito II d'Este à Henri II, Ferrare 8 août 1552 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 22-23 décembre 1553. Sur les accusations de mésentente entre les deux hommes voir Ribier, t. II, p. 428, « Instruction aux Envoyez de Sienne de ce qu'ils auront à faire auprès de sa majesté, et des plaintes du cardinal de Ferrare ».

<sup>114</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 6 et 26 mars 1555.

<sup>115</sup> *CCJDB*, t. VI, p. 228, Jean du Bellay et Louis de Saint-Gelais à Henri II, Rome, 7 janvier 1554.

roi de France<sup>116</sup>. Cela illustre la concentration de l'information mais aussi l'insertion du cardinal et du duc de Ferrare dans le réseau français. Par ailleurs, il agrège des Italiens, comme c'est le cas avec Cornelio Bentivoglio, qui lui témoigne sa fidélité lorsque l'autorité du cardinal est ébranlée<sup>117</sup>. Enfin, il dispose d'agents dans le royaume de France, et plus particulièrement auprès de la cour, qui relaient ses directives et lui permettent de garder un contact direct avec le souverain français<sup>118</sup>.

Toutefois, cet enchevêtrement est loin de s'opérer de manière harmonieuse. Le cardinal de Ferrare est confronté à partir de l'automne 1553 à l'hostilité du cardinal du Bellay<sup>119</sup>. Ce dernier contribue à la constitution d'un pôle romain avec Louis de Saint-Gelais, hostile à la politique d'Ippolito II d'Este<sup>120</sup>. Ce dernier succède à Claude de La Guiche, mort le 16 avril 1553, jugé trop favorable à la politique pontificale. Il est nommé sur l'instance d'Anne de Montmorency et Alvarotti le décrit comme « dependente dal contestabile et portato et favorito da Sua Eccellentia »<sup>121</sup>. Les deux hommes se font les hérauts de la politique d'Anne de Montmorency à Rome<sup>122</sup>. L'affrontement entre les Guise et Montmorency se retrouve transporté et reconfiguré sur le sol romain. Le cardinal de Ferrare, soucieux de centraliser l'ensemble des réseaux français, s'inscrit dans cette logique de l'affrontement qui doit lui permettre, *in fine*, d'asseoir sa gloire et son autorité dans un même mouvement. L'arrivée de Piero Strozzi coïncide avec le moment d'une ouverte remise en question de la position du prélat.

<sup>116</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 3 novembre et 16 décembre 1552 ; Dom R. Ancel, *Nonciatures de France...*, t. I, p. 68-69, Sebastiano Gualterio à Innocenzo Ciochi del Monte, Reims, 13 juillet 1554. Voir L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 101 ; Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Jean Niquet, abbé de Saint-Gildas et Méobec, agent diplomatique au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Cahiers d'archéologie & d'histoire du Berry*, Bourges, Société d'archéologie et d'histoire du Berry, 1996, p. 34-39.

<sup>117</sup> A.N., 653MI/9, t. 27, fol. 37r, Cornelio Bentivoglio à Henri II, Sienne, 8 janvier 1554. Sur l'agacement de Piero Strozzi devant l'attitude de Bentivoglio voir *Ibid.*, t. 28, fol. 25r, Piero Strozzi à Henri II, Sienne, 7 janvier 1554.

<sup>118</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 3272, fol. 146r, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 2 juin 1553.

<sup>119</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 389.

<sup>120</sup> A.N.G., vol. IX, p. 152, Innocenzo Ciochi del Monte à Prospero Santacroce, Rome 20 mars ; C. Sauzé (éd.), *Correspondance politique de M. de Lansac...*, p. 205, Louis de Saint-Gelais à Beauregard, Rome, 9 septembre 1553 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 361.

<sup>121</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 30, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 5 avril 1553. Sur l'appartenance de Louis de Saint-Gelais à la clientèle de Montmorency, voir Nicolas Le Roux, *Le Roi, la cour, l'État, de la Renaissance à l'Absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 188 ; *Id.*, *Portraits d'un royaume ; Henri III, la noblesse et la ligue*, Paris, Passés Composés, 2020, p. 278.

<sup>122</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 366.

Ce dernier s'efforce d'entretenir des rapports cordiaux avec Strozzi au moins jusqu'au mois d'avril 1553. Il témoigne ainsi à son frère du contentement qu'il éprouve quant à la perspective de revoir prochainement le maréchal<sup>123</sup>. Le conclave qui avait suivi la mort de Paul III à la fin de l'année 1549 avait été un moment de tensions entre les représentants du roi de France, où les Strozzi s'étaient retrouvés opposés au cardinal de Lorraine et au cardinal de Ferrare<sup>124</sup>. Il existe donc des crispations même si ces dernières ne constituent pas un obstacle dirimant au premier semestre de l'année 1553<sup>125</sup>. Toutefois, la nomination de Strozzi comme commandant suprême des armées françaises à Sienne fait de celui-ci un ennemi direct du lieutenant général. Henri II avait pourtant insisté dans sa patente sur le rôle exclusivement militaire de Strozzi mais la crainte d'Ippolito II d'Este est d'assister à l'hypertrophie du commandement militaire au détriment de son autorité politique<sup>126</sup>. Cette évolution aboutirait à une interrogation dubitative sur le travail accompli depuis le milieu de l'année 1551 pour se poser à la tête des réseaux français. Le prélat ne s'y trompe pas et il se désole de la nouvelle dès qu'il l'apprend au début du mois de novembre 1553. En ce sens, Roberto Cantagalli, s'il a raison de rappeler que, sur le plan institutionnel, les délimitations juridiques de la charge de Piero Strozzi circonviennent son intervention, méconnaît la traduction pratique de cette nomination d'un cousin de la reine de France, *fuoriuscito* florentin prônant une guerre contre Cosimo de' Medici<sup>127</sup>.

La situation entre les deux hommes se dégrade rapidement et elle entraîne avec elle une polarisation des réseaux français en deux camps incapables de fonctionner en harmonie. L'arrivée de Piero Strozzi avec ses lettres de provision crée un désaccord politique consistant à savoir auquel des deux revient l'autorité<sup>128</sup>. Un rapport de forces se noue immédiatement entre le cardinal et le maréchal qui en appellent au roi, ainsi qu'à leurs appuis respectifs<sup>129</sup>. L'agent du duc de Ferrare dépeint la rencontre entre les deux hommes dans un tableau exposant toutes les tensions du pouvoir :

<sup>123</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este et Ercole II d'Este, Sienne, 14 avril 1553 ; Rome, 1 mai 1553.

<sup>124</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 30 janvier 1550.

<sup>125</sup> Il est également en relation financière avec les Strozzi, comme l'atteste cette lettre adressée à Roberto Strozzi, alors que ce dernier se trouve à la cour de France. ASFi, Carte Strozzi, Quinta serie, filza 1211, vol. 1, fol. 66r, Ippolito II d'Este à Roberto Strozzi, Rome, 31 décembre 1550.

<sup>126</sup> ASSi, Balia 757, fol. 96r-v, Villers-Cotterêts, 29 octobre 1553 ; *C.A.H.*, t. VII, n°14523, p. 304.

<sup>127</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, n. 86, p. 178-179.

<sup>128</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 2 janvier 1554.

<sup>129</sup> A.N., 653MI/9, t. 27, fol. 12r, Piero Strozzi à Henri II, Sienne, 6 janvier 1554 ; *Ibid.*, fol. 52r, Piero Strozzi à Henri II, Sienne, 15 janvier 1554 ; *Ibid.*, fol. 54r, Piero Strozzi à Anne de Montmorency, Sienne, 15 janvier 1554 ; *Ibid.*, fol. 58r, Ippolito II d'Este à Henri II, Sienne, 16 janvier 1554 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 12 et 15 janvier 1554.

« Il Marte passato gionse il S. Pietro in questa città, molto ben veduto da tutto il popolo. Prima che andasse al suo alloggiamento smonto in casa del Car<sup>le</sup> e a S.S. III<sup>ma</sup> fece riverentia in capo alla scala dove gli era venuto contra. E con molte ceremonie gli volea baciare le mani. IL Car<sup>le</sup> non volse ma l'abbraccio e andorno senza altro intervallo di tempo a riserarsi in camera dove vi stetero circa quatre hor. Puo nel uscire il cardinale voleva che egli alloggiasse con lui non vi volse stare et se ne ando alla casa sua che anchora non era al ordine et accentia di cosa che li facesse di bisogno. Da questo si judico che le cose fossero male in caminate. » Et d'ajouter un peu plus loin : « Il S<sup>or</sup> Pietro havea fatta resolutione di volere parlare a tutti noi cap<sup>ni</sup> e mostrarsi l'aurorità che havea dal re e domandarci se li volevamo obedire, penso che si è dubitato di haverne avere poco honore come haveria in effetto havuto non essendo persona che più volentieri non obedisca al Car<sup>le</sup> che al S<sup>or</sup> Pietro stando le discordie perchè dall'uno all'altro si sa la differentia che vi è.»<sup>130</sup>

Les tensions sont telles qu'Ippolito rapporte à Ercole II d'Este qu'il aimerait mieux se trouver aux Indes que dans sa situation actuelle<sup>131</sup>. Devant une tentative de coup de force de la part de Strozzi pour se voir reconnaître le titre de dirigeant, le cardinal décide d'envoyer Jean Niquet en France pour plaider sa cause auprès du roi<sup>132</sup>. La situation paralyse le fonctionnement du réseau français pris dans la lutte entre les groupes d'intérêts dont les deux acteurs se font les hérauts. Odet de Selve se plaint ainsi au roi du dysfonctionnement qu'introduit ce conflit dans l'efficacité du réseau français<sup>133</sup>. La fragile structuration de ce dernier apparaît dès lors dans le jeu qui est laissé aux différentes clientèles. L'intégration de ces dernières n'est qu'imparfaite, grevant l'action politique du royaume de France dans la péninsule italienne. L'affaire connaît une escalade avec l'interdiction formulée aux soldats par le cardinal de Ferrare d'obéir aux ordres de Strozzi. La première victime de cette lutte s'avère être la République de Sienne, suivie de près par la monarchie française<sup>134</sup>. La situation avec Piero Strozzi est bloquée à la fin du mois de janvier 1554 et elle continue de se dégrader dans les mois qui suivent, tandis que le prélat cherche à obtenir son congé<sup>135</sup>.

<sup>130</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Firenze, b. 17, Teofilo Calcagnini à Ercole II d'Este, Florence, 6 janvier 1554.

<sup>131</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 23 et 29 janvier 1554 : « Ma quanto all'altra dove V.Ex<sup>ta</sup> desidera di saper liberamente l'animo mio, per esser cosa che mi preme infinitamente et ch'io vorrei più tosto andar all'Indie che dove ella dice ho eletto di rimandar esso Ms. Cosimo a lei per raguagliar la tanto più minutamente delle cause che mi muovono a questo le quali perchè sono molte ».

<sup>132</sup> A.N., 653MI/9, t. 27, fol. 85r, Piero Strozzi à Henri II, Sienne, 31 janvier 1554 ; *Ibid.*, fol. 97r, Ippolito II d'Este à Dominique du Gabre, Sienne, 5 février 1554.

<sup>133</sup> A.N., 653MI/9, t. 27, fol. 58r, Odet de Selve à Henri II, Ferrare, 21 janvier 1554.

<sup>134</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 238.

<sup>135</sup> A.N., 653MI/9, t. 28, fol. 30r, Ippolito II d'Este à Henri II, Sienne, 9 janvier 1554 ; *Ibid.*, fol. 32r, Ippolito II d'Este à Anne de Montmorency, Sienne, 9 janvier 1554 ; *Ibid.*, t. 27,

La rupture entre les deux hommes est d'autant plus importante qu'elle constitue une division durable<sup>136</sup>. Les accusations portées par Strozzi au moment où le cardinal de Ferrare obtient sa licence de partir en sont le témoignage :

« J'ai veu par les lectres de S.M. qu'elle a accordé le congé à M. le R<sup>me</sup> Card. de Ferrare, lequel il a plus recherché en esperance qu'il ayt de de s'en aller, vous assurant bien qu'il feroit toutes choses fort que de partyr de ceste ville et fera tout ce qu'il luy sera possible pour ne s'en aller, car tout son but est de demeurer en cested. ville, là où en lieu de s'estudier à la ruyne et confusion des ennemys, il s'est du tout resolu, pour la grande hayne qu'il a contre moy, conceue de me tormenter et fascher par tous les moiens qui luy sont possibles »<sup>137</sup>.

Ippolito II d'Este n'est pas en reste lorsqu'il explique à son frère qu'aucun accord ne peut plus le rapprocher du maréchal<sup>138</sup>. La mission de Lancelot de Carle, évêque de Riez, n'a pas permis de clarifier les compétences respectives ni d'apaiser la querelle en cours<sup>139</sup>. La mésentente entre les deux hommes est de notoriété publique comme l'attestent les bruits que rapporte le nonce lorsque la nouvelle de la défaite de Montalcino parvient à la cour de France<sup>140</sup>. En 1555, en dépit de relations apparemment pacifiées entre les deux hommes, la lutte pour le pouvoir entérine une séparation définitive et grève les possibilités d'action de la France<sup>141</sup>. En creux, cette division marque l'impossibilité pour le roi de France de fédérer ses réseaux de clients et, pire, elle indique la tendance de ces mêmes réseaux à s'annuler réciproquement.

L'affrontement avec Strozzi révèle l'incapacité d'Ippolito II d'Este à incarner l'autorité référente de la monarchie française dans la péninsule. La mobilisation d'une Italie du Très Chrétien n'aboutit pas et le cardinal de Ferrare se retrouve installé dans une impasse politique. En effet, le service du roi de France doit le placer à la tête des nombreuses clientèles enchevêtrées qui composent l'Italie du

fol. 124r, Ippolito II d'Este à Anne de Montmorency, Sienne, 11 février 1554 ; BnF, Fr. 20455, fol. 217r-219v, Ippolito II d'Este à Anne de Montmorency, Sienne, 24 février 1554 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 24 février 1554.

<sup>136</sup> Biblioteca degli Intronati, A.III.30, fol. 16r, copie d'une lettre de Piero Strozzi à Anne de Montmorency et au capitaine Flaminio, Montalcino, 4 mars 1554 ; A.N., 653MI/10, t. 29, fol. 166r, Ippolito II d'Este à Anne de Montmorency, Rome, 29 décembre 1554 ; *Ibid.*, fol. 282r, Ippolito II d'Este à Anne de Montmorency, Rome, 15 mars 1555.

<sup>137</sup> BnF, Fr. 20453, fol. 255r, Piero Strozzi à Anne de Montmorency, Sienne, 21 mars 1554. Voir aussi BnF, Fr. 20455, fol. 238r, Piero Strozzi à Anne de Montmorency, Sienne, 2 avril 1554 : « La nature du Cardinal est insupportable ed vouldroyt icy estre roy et des armes et de l'Estat ».

<sup>138</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 22 mars 1554.

<sup>139</sup> *CCJDB*, t. VI, p. 257-260, Jean du Bellay et Louis de Saint-Gelais, Rome, 3 mars 1554.

<sup>140</sup> Dom R. Ansel, *Nonciatures de France...*, t. I, p. 100-101, Sebastiano Gualterio à Innocenzo Ciocchi del Monte, Compiègne, 24 août 1554.

<sup>141</sup> AAV, Misc. Arm XI, t. XIII, fol. 184r-v et 230r.

Très Chrétien. La lieutenance générale de Sienna correspond donc à une tentative politique du prélat pour restructurer les réseaux français sous son égide. Or, les oppositions qu'il rencontre, tout comme son incapacité à s'imposer, le conduisent à l'échec. La lieutenance générale coïncide avec l'impossibilité pour Ippolito II d'Este de mener à bien son projet politique. Les lettres écrites au roi de France témoignent de sa désillusion progressive et de sa prise de conscience des apories de son action. En ce sens, la lieutenance générale d'Ippolito II d'Este apparaît davantage comme l'échec d'un positionnement politique que comme le reflet de l'incurie d'un homme. Pourtant, les jugements portés sur le cardinal et son œuvre entre 1552 et 1554 sont caractérisés par leurs tendances à psychologiser l'échec. En les naturalisant, certains contemporains et des historiens ont fait des ratés du cardinal de Ferrare les fruits de son comportement. Ce sont ces jugements qu'il convient maintenant d'interroger pour observer le creuset que constitue l'épisode de la lieutenance générale pour l'image du prélat.

### c. Portrait d'Ippolito II d'Este en dilettante, à l'origine des accusations contre le fils de Lucrèce Borgia ?

L'action du cardinal de Ferrare a fait l'objet de la condamnation d'une partie de ses contemporains, impliqués comme lui dans les espoirs italiens du roi de France<sup>142</sup>. Ces adversaires ne se sont pas privés de mettre en cause sa lieutenance générale en insistant sur son caractère autoritaire, sur son dilettantisme et sur son manque de compétences<sup>143</sup>. La principale accusation porte notamment sur sa complaisance à l'égard du duc de Florence<sup>144</sup>. Le départ du cardinal, à l'été 1554, écorne durablement son image et la charge de surintendant des affaires du roi de France en Italie ne compense qu'imparfaitement l'échec<sup>145</sup>. Ces jugements négatifs ont été repris par les deux grands historiens de la Guerre de Sienna que sont Lucien Romier et Roberto Cantagalli.

Le premier porte sur le prélat le jugement le plus dur dans son ouvrage sur *Les origines politiques des guerres de Religion*. Le portrait initial qu'il en dresse contribue d'emblée à discréditer le cardinal de Ferrare :

« Mais si grandes qu'aient été les charges qu'il occupa, ce prince fastueux ne réussit pas à exercer une action efficace. Son caractère s'épuisa dans une incurable frivolité. Lieutenant du roi à Sienna, en 1553, à l'heure où sa mission lui imposera de protéger

<sup>142</sup> *CCJDB*, t. VI, p. 236, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 13 janvier 1554.

<sup>143</sup> Ce n'est pas le cas de tous ceux qui sont témoins de sa lieutenance générale à Sienna. Voir A.N., 653MI/9, t. 28, fol. 11r, Enea Piccolomini à Henri II, Sienna, 6 janvier 1554.

<sup>144</sup> C. Sauzé (éd.), *Correspondance politique de M. de Lanssac...*, p. 256, Louis de Saint-Gelais à Ippolito II d'Este, Rome, 26 octobre 1553.

<sup>145</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 255.

contre les entreprises astucieuses de Cosme de Médicis, la liberté de la République et les intérêts de son patron, il sollicitera du duc de Florence l'envoi « de vins suaves et de melons doux ».

Plus loin dans l'ouvrage, il développe sa critique en la centrant plus spécifiquement sur le gouvernement d'Ippolito II d'Este à Sienne :

« Les fautes accumulées par le cardinal de Ferrare livraient d'avance la République à Cosme de Médicis, qui avait préparé son effort à loisir. Peut-être quelque génie militaire, par une action rapide, ordonnée et soutenue, aurait-il retardé la chute de Sienne. Le duc de Guise était capable d'une telle œuvre, d'ailleurs forcément précaire. Mais les combinaisons de partis, qui avaient permis à Hippolyte d'Este de poursuivre si longtemps sa politique néfaste, empêchèrent que le vainqueur de Metz ne prît la direction des armes en Italie<sup>146</sup>. »

La condamnation du cardinal de Ferrare dans l'œuvre de Romier trouve dans la lieutenance générale la pierre d'angle supportant l'ensemble des critiques. Roberto Cantagalli reprend les jugements de Romier, tout en y apportant des nuances :

« Quel peso dare a tali accuse e valutazioni? Anche se non ci sentiamo di sottoscrivere in pieno il giudizio negativo del Romier, che vede la fortuna di Ippolito legata quasi esclusivamente al fasto spettacolare e al decoro esteriore del mecenate rinascimentale, è certo che il secondogenito di Alfonso 1er e di Lucrezia Borgia fu tutt'altro che un genio della diplomazia e i Senesi non ebbero di che lodarsi per come si destreggiò nei confronti del Duca. Però è un fatto che il suo programma senese (pacificazione interna e accordi con Cosimo per evitare a qualsiasi costo la guerra) sia pure, come vedremo, largamente ispirato a valutazioni di tornaconto personale, se non fosse stato avversato e respinto dalla Corte non avrebbe salvato la libertà di Siena, ormai comunque caduta nelle mani degli stranieri, ma avrebbe almeno risparmiato alla città et al dominio lutti e rovine irreparabili. In ogni modo la sfortunata vicenda senese non diminuì il prestigio dell'uomo nella considerazione dei contemporanei: non solo il Re gli conservò immutata la sua fiducia fino al punto da dare istruzioni ai cardinali di parte francese di riversare su di lui i loro voti in caso di conclave ma anche la Santa Sede stessa, al tempo delle guerre civili di Francia, si valse di lui in delicate missioni<sup>147</sup>. »

Si le jugement est moins sévère, il n'en est pas moins rédhibitoire pour le cardinal de Ferrare qui est présumé incompétent et incapable, inapte à gérer la situation siennoise. C'est donc au moment de la lieutenance générale de Sienne que se forge le portrait du cardinal en dilettante, construit par des contemporains

<sup>146</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 103-104 et p. 390 - 391.

<sup>147</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 146-147.

hostiles à sa politique puis repris et étayé par des historiens. Ces derniers voient donc dans sa politique de temporisation, tout particulièrement à l'égard de Cosimo de' Medici, l'échec de la défense française apportée à la République de Sienne. C'est le cas de l'historien Fausto Landi dans son ouvrage sur les dernières années de la République de Sienne. Outre le caractère « mondain et licencieux » et « philomédicéen » du cardinal, il émet l'hypothèse, sans la démontrer, que le cardinal se serait fait l'interprète de la duplicité d'Henri II vis-à-vis du duc de Florence<sup>148</sup>. Ces jugements se fondent sur les résultats de la mission du cardinal de Ferrare, à commencer par celui de son départ de Sienne.

Sans qu'il soit question de réhabiliter Ippolito II d'Este, comme s'y essaie difficilement Vincenzo Pacifici, il est toutefois possible de suivre ce dernier lorsqu'il tente d'expliquer les choix du cardinal de Ferrare ainsi que les contraintes de son action<sup>149</sup>. Le prélat est au service du roi de France dans la péninsule italienne. Pour autant, il n'oublie pas qu'il doit aussi agir au bénéfice de sa famille, ce qui permet de mieux rendre compte de son attitude à l'égard de Cosimo de' Medici. En toile de fond, il s'agit également d'adopter une attitude favorisant une approche conciliatrice avec l'Empereur. Par ailleurs, il prend également soin de ménager la papauté qui souhaite apparaître dans le conflit comme un arbitre entre les princes<sup>150</sup>. À la situation italienne, viennent se surimposer les querelles françaises, principalement entre les Guise et Montmorency. Les répercussions de ces affrontements forment le cadre de son action, tout comme les luttes entre factions siennoises. Si la lieutenance générale est un échec, il est possible de comprendre le fonctionnement de l'action politique d'Ippolito II d'Este en la réinscrivant dans ses multiples réseaux. En montrant l'articulation des différents champs d'action du prélat, et l'imbrication des échelles, il est possible de mieux saisir les pratiques politiques du cardinal. L'échec apparaît alors comme un moment de reconfiguration et de redéploiement de l'action du frère d'Ercole II d'Este.

### III. Les enjeux et les conséquences de la lieutenance générale

#### A. Un conflit se déroulant à plusieurs échelles

L'action d'Ippolito II d'Este se situe à la confluence de trois sphères, Sienne, les États de la péninsule italienne et les grandes puissances européennes. Ces trois échelles interagissent entre elles dans un mouvement constant de va-et-vient. Afin d'exposer la complexité du positionnement du cardinal de Ferrare, nous présenterons successivement ces trois espaces, en essayant de montrer comment les conflits doivent être lus à l'optique des différentes focales.

<sup>148</sup> Fausto Landi, *Gli ultimi anni della Repubblica di Siena 1525-1555*, Sienne, Cantagalli, 1994, p. 72-87.

<sup>149</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 255-259.

<sup>150</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 148.

La situation de Sienne lorsqu'Ippolito II d'Este entre dans les murs de la ville est le fruit de la profonde division régnant entre les diverses factions politiques. L'affrontement entre les quatre *monti*, et principalement entre les *Popolari* et les *Noveschi* constitue une donnée essentielle de la lieutenance générale. Elle conditionne, en effet, la vie politique siennoise et les projets de réforme la concernant. Les *Popolari* considèrent le cardinal de Ferrare comme un de leurs adversaires, ce qui explique l'origine des plaintes adressées au roi de France et à ses représentants contre Ippolito II d'Este, tandis que les *Noveschi* cherchent à s'opposer à Piero Strozzi, considéré comme le héraut des intérêts des *Popolari*. Les factions siennoises épousent les inimitiés des agents français que ceux-ci emploient à leurs fins, tout en étant utilisés parallèlement par les *monti* pour régler leurs comptes. La situation aboutit d'ailleurs à une paralysie occasionnelle du fonctionnement des institutions siennoises<sup>151</sup>. Il n'est pas question de proposer une formulation simple de l'opposition entre d'un côté les *Popolari* associés aux Français et, de l'autre, les *Noveschi* associés aux Impériaux et aux Florentins, puisque Strozzi comme Ferrare sont tous deux des agents du roi de France. C'est le mode d'action qui opère la distinction politique ainsi que l'opportunisme des acteurs<sup>152</sup>. Ce qui domine, c'est que reste la difficulté pour Ippolito II d'Este d'asseoir son action sur un socle politique suffisamment large pour lui assurer sa stabilité. Par ailleurs, le prélat se retrouve pris dans un paradoxe politique, celui de défendre la liberté de la République de Sienne en s'appuyant sur les *Noveschi* et en préconisant une attitude conciliante à l'égard de Florence. Les échos entre factions citadines siennoises et factions curiales françaises forment ainsi une contrainte permanente de son action.

Ensuite, à l'échelle de la péninsule, quand bien même le cardinal accomplit sa mission au service du roi de France, il garde néanmoins à l'esprit la nécessité d'assurer la protection du duché de Ferrare. Cela implique pour le prélat de gérer ou, au pire, d'excuser la politique de son frère. Le duc de Ferrare craint tout au long de l'année 1553 de se voir embrigader dans les aventures françaises. Ainsi, Ercole II d'Este consent des prêts au roi de France comme au mois d'avril où il est disposé à lui accorder 25 000 écus<sup>153</sup>. Ce sont finalement 50 000 écus que le duc prête, à condition que l'opération soit garantie par Albizzo del Bene et Roberto Strozzi<sup>154</sup>. C'est une manière de ne pas s'engager dans le conflit tout en refusant de participer à une ligue offensive au côté du roi de France<sup>155</sup>. Le nonce Santacroce

<sup>151</sup> J. Hook, « Imperialismo asburgico e particolarismo italiano... », p. 161.

<sup>152</sup> F. Landi, *Gli ultimi anni della Repubblica di Siena...*, p. 111.

<sup>153</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 45, Dominique du Gabre à Ercole II d'Este, Ferrare, 18 avril 1553.

<sup>154</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 97.

<sup>155</sup> BNF, Fr. 6977, fol. 164r-170r, « Articles secretz d'estroicte amitié et intelligence, ligue et confoedderation entre le Roy très chrestien Henri II et monseigneur le duc de Ferrare, lesquelz l'evesque de Lodesve a proposez et mis en avant a mondict s<sup>r</sup> le duc ». Une transcription des articles se trouve dans A. Vitalis (éd.), *Correspondance politique de*

en infère néanmoins que le duc de Ferrare est « à la dévotion du Roi Très Chrétien »<sup>156</sup>. Le cardinal de Ferrare prend soin de se démarquer de la politique de son frère dans une lettre écrite au roi de France :

« Si je n'eusse si longuement retardé ceste depesche, n'eust esté le désir et l'ennuye que j'avois de tirer de monsieur mon frère quelque résolution sur les grandes et honorables offres et avantageulx partits que vous luy avez faits, pour la vous faire entendre. [...] et quelques remontrances et persuasions que je luy aye veu faire, et quelque assurance que j'aye sceu luy donner »<sup>157</sup>.

La politique du duc constitue ainsi un élément dont le prélat doit occasionnellement se démarquer. Pour autant, il ne perd jamais de vue les intérêts de sa maison. Vincenzo Pacifici voit dans la politique du cardinal de Ferrare à l'égard du duc de Florence un moyen de ménager un puissant prince italien, susceptible d'exercer des mesures de représailles à l'encontre du duché. Cette hypothèse a le mérite de dépasser la lecture psychologisante de l'action du cardinal de Ferrare par rapport à Cosimo de' Medici, pour proposer une interprétation politique qui se fonde sur le positionnement stratégique du cardinal de Ferrare<sup>158</sup>. La difficulté du prélat consiste alors à tenir l'équilibre entre les injonctions contradictoires qu'il reçoit. La lutte entre Piero Strozzi et lui-même dévoile également une rivalité entre un homme qui représente les intérêts des *fuoriusciti* florentins et un autre qui défend une politique différente par rapport à Florence. La majorité des *fuoriusciti* rejoint Piero Strozzi mais non la totalité, comme l'atteste la fidélité de Bartolomeo Cavalcanti à Ippolito II d'Este.

Enfin, la lieutenance générale du cardinal s'inscrit dans la lutte de factions entre le connétable et les Guise dans les premières années du règne d'Henri II<sup>159</sup>. Le

*Dominique du Gabre...*, p. 281-290 ; *Ibid.*, p. 46, Dominique du Gabre à Henri II, Ferrare, 27 avril 1553 ; *CCJDB*, t. VI, Jean du Bellay à Henri II, Ferrare, 2 juin 1553. Jean de Morvillier juge sévèrement la conduite de Dominique du Gabre qu'il accuse d'avoir été trompé et manipulé par le Duc. BnF, Fr. 5172. Gustave Baguenault de Puchesse reprend entièrement à son compte le jugement de Morvillier, G. Baguenault de Puchesse, « Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare d'après des documents inédits. 1555-1557 » dans *Revue des questions historiques*, Paris, Victor Palmé, vol. V (1868), p. 493. L'évêque de Lodève a surtout le défaut de proposer un traité à un moment où le duché de Ferrare ne souhaite pas d'alliance et se permet de surenchérir sur son ralliement à la France. En revanche, il témoigne du souhait d'une partie des représentants français, parmi lesquels se trouve Ippolito II d'Este, de lier résolument la politique de l'aigle blanc à celle des Lys.

<sup>156</sup> *A.N.G.*, vol. IX, p. 160, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciochi del Monte, Poissy, 3 avril 1553.

<sup>157</sup> Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire de France*, s. I, t. VI, Paris, chez l'éditeur du Commentaire analytique du Code civil, 1839, p. 169, Ippolito II d'Este à Henri II, Sienne, 9 mars 1553.

<sup>158</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 227.

<sup>159</sup> É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 231.

cardinal de Ferrare doit faire face aux bruits qui circulent à son propos à la cour de France. Il se plaint auprès de son frère du comportement du duc de Somma, Gian Bernardo Sanseverino<sup>160</sup>. La cour est une caisse de résonance des critiques de toutes les personnes persiflant contre l'action du cardinal<sup>161</sup>. C'est ainsi qu'un pôle adverse au cardinal est présent en France, articulé autour du connétable. De son côté, Ippolito II d'Este s'insère dans le réseau des Guise, ce qu'atteste bien l'abandon du projet par le cardinal de Châtillon de se rendre à Rome au printemps 1553 devant les oppositions qu'il s'apprêtait à rencontrer<sup>162</sup>. Le connétable apparaît comme un opposant de la politique d'Ippolito II d'Este dont il discrédite les actes, allant jusqu'à parler de « la sottise du cardinal de Ferrare » qui empêche d'« élargir et fortifier les conquêtes de Piémont »<sup>163</sup>. L'opposition entre les Guise et Montmorency ne constitue pas le seul élément déterminant de l'action d'Ippolito II d'Este mais elle rend compte des tensions que rencontre le prélat en Italie, comme à la cour de France. L'affrontement entre le cardinal de Ferrare et Piero Strozzi est également une lutte entre deux clientèles qui s'identifient par leur politique divergente pour la péninsule italienne. Ce dernier conflit aboutit aussi à éloigner le prélat de la reine, Catherine de Médicis, cousine germaine du maréchal Strozzi et l'un de ses principaux appuis à la cour de France. L'éloignement d'Ippolito II d'Este et la nouvelle configuration de la cour sont autant de facteurs qui pèsent sur la prise de décisions du cardinal.

Il convient donc de lire cet événement à plusieurs niveaux, en oscillant constamment entre la politique siennoise, celle du duc de Florence, celles des autres États italiens et celles du royaume de France et de l'Empire. L'action du cardinal de Ferrare se trouve à l'intersection de ces champs politiques. Le service exclusif du roi de France lors de la lieutenance générale apparaît bien comme un moment révélateur des fragilités de la conduite d'Ippolito II d'Este, non pas tant en ce qu'il exposerait au monde sa pusillanimité politique, mais en ce qu'il met en lumière les apories du mode d'insertion du prélat dans les réseaux français. Trop français pour ne pas être pris dans les luttes pour le pouvoir, il pâtit toujours de son appartenance à la maison d'Este qui fait de lui un allié parmi d'autres du gouvernement français. L'épisode siennois d'Ippolito II d'Este et son échec invitent à considérer les tentatives de reconfiguration de son positionnement politique dans la seconde moitié des années 1550.

## B. Les redéploiements du positionnement politique d'Ippolito II d'Este (1555-1559)

L'enjeu est maintenant de mesurer les conséquences de la lieutenance générale de Sienne, de sa disgrâce et de son retour sur le devant de la scène à la fin de l'année

<sup>160</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Sienne, 3 novembre 1553.

<sup>161</sup> *A.N.G.*, vol. IX, p. 231, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciocchi del Monte, Morfontaine, 1 novembre 1553.

<sup>162</sup> *A.N.G.*, vol. IX, p. 172, Prospero Santacroce à Girolamo Dandino, Poissy, 20 avril 1553.

<sup>163</sup> Cité dans L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 352.

1554 et durant l'année 1555. La question qui se pose est celle du lien qu'il entend désormais privilégier avec le royaume de France. Il est évident qu'ayant été à peine nommé surintendant des affaires du roi de France en Italie, le service de la monarchie française continue de définir l'action du cardinal de Ferrare. Les querelles demeurent, en effet, avant que le cardinal de Ferrare ne revienne à Rome, entre les différents membres du réseau français comme l'énonce Claude Breton, seigneur de Villandry, au secrétaire Jean Duthier :

« Le seul moien de pourveoir à ce qu'il n'advienne désordre et inconvéniement aux afferez du Roy et de lever Farnèse d'icy [...], soit soubz umbre de la venue de M. le cardinal de Ferrare icy, qui a la superintendance des afferez, ou aultres. Mais souvenez-vous, qu'il vous plaist, que il fault tenir ung moien pour ne le malcontenter ou perdre... Et quant il y en viendra ung aultre en son lieu, je ne scay que ce sera, car Mons. d'Armaignac desjà se trouve bien empesché à vivre avec le dict S<sup>r</sup> du Bellay, et à l'ouyr parler, non pas seullement en secret avec moy, mais avec led. d'Armaignac, Boucher et aultres, il me semble qu'il n'y ait icy fidèle serviteur du Roy que luy »<sup>164</sup>.

Le retour d'Ippolito II d'Este le pose à nouveau face au problème de Sienne dont la situation ne cesse de se dégrader<sup>165</sup>. Il passe d'ailleurs les trois premiers mois de l'année 1555 à se préoccuper de la situation de la cité toscane ainsi que des forces armées françaises<sup>166</sup>. La capitulation de Sienne est finalement signée à Florence le 15 avril 1555, six jours après le conclave qui avait élu le pape Marcel II et accaparé le cardinal de Ferrare<sup>167</sup>. Les deux événements concomitants entraînent une reconfiguration de l'activité politique du prélat en redimensionnant son champ d'action. En effet, la retraite des Républicains siennois et des troupes de Piero Strozzi à Montalcino entraîne la fin du projet d'Ippolito II d'Este de se poser en principal héraut de la liberté italienne défendue par le roi de France. Le service du royaume des Lys, après ce bouleversement, ne revêt plus la même signification pour le fils de Lucrèce Borgia qui doit réinvestir cette notion de service afin de continuer à bénéficier de la faveur du roi de France.

L'élection du pape Carafa, le 23 mai 1555, marque un tournant dans la carrière politique d'Ippolito II d'Este. Le pape inquisiteur, à peine élu, bannit le cardinal de Ferrare de Rome en l'accusant de simonie<sup>168</sup>. Ne pouvant plus prétendre exercer le rôle de chef des armées françaises, le prélat se voit également éloigné du théâtre

<sup>164</sup> BnF, Fr. 20442, Claude Breton à Jean Duthier, Rome, 23 septembre 1554. Sur les querelles des membres du réseau français voir L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. II, p. 5.

<sup>165</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, 6-7 mars 1555.

<sup>166</sup> Biblioteca degli Intronati, ms. A.III.30, fol. 91v, Ippolito II d'Este à Piero Strozzi, Rome, 5 avril 1555 : *Ibid.*, fol. 90v-91r, Piero Strozzi à Ippolito II d'Este, Montalcino, 31 mars 1555.

<sup>167</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 21 mars 1555.

<sup>168</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Tivoli 9 juillet 1555.

romain par la vindicte du Souverain Pontife. Cette perte d'influence est entérinée par le bref pontifical du 5 septembre 1555, qui retire au cardinal d'Este le gouvernement de Tivoli<sup>169</sup>. Il se désole auprès de son frère des changements survenus à Rome dans un laps de temps si bref<sup>170</sup>. Il saisit bien que la situation l'empêche d'exercer son rôle au service du roi de France, alors que les ambassadeurs français l'appellent à Rome<sup>171</sup>. Or, Paul IV craint que Tivoli ne devienne un abcès de fixation de ses ennemis, conspirant contre lui en vue du conclave à venir<sup>172</sup>. Il chasse donc Ippolito II d'Este de sa retraite tiburtinienne au mois de septembre 1555, éloignant encore davantage le prélat du centre du pouvoir romain<sup>173</sup>. Le pape Carafa désigne Ippolito II d'Este comme son ennemi, ainsi que le rapporte une dépêche de l'ambassadeur florentin à Rome, Averardo Serristori :

« Lo Ambasciatore di Francia fù questa sera da S.Stà per fare offitio che ella si contentassi che il Car<sup>le</sup> di Ferrara potessi venire qua a giustificarsi, il che Ella non volse mai acconsentire, nè manco che se ne potessi, come ricercava, ire a stare a Urbino o in altro luogo più vicino a Roma che non è Ferrara, dicendo che se ne andassi al diavolo, chiamandolo fino a sodomito, et che se li levassi d'inanzi in ogni modo altrimenti che lo gastigherebbe<sup>174</sup>. »

Le renvoi du cardinal de Ferrare met un terme à ses espoirs de jouer le premier rôle sur le théâtre romain. Les divisions du réseau français l'ont davantage exposé aux critiques de Paul IV. L'ambassadeur vénitien à Paris, Girolamo Soranzo, rapporte, en des termes semblables à ceux d'Alvarotti, les rumeurs circulant à la cour de France sur le rôle des cardinaux Carpi et du Bellay dans l'exil d'Ippolito II d'Este<sup>175</sup>. L'année 1555 se clôt ainsi par le renvoi du cardinal de Ferrare et la déstabilisation du réseau français, miné par les luttes de ses membres<sup>176</sup>. Ces derniers tendent à former plusieurs réseaux concurrents, parmi lesquels le cardinal doit trouver sa place en mobilisant sa clientèle. Enfin, l'échec d'Ippolito II d'Este à s'imposer comme le principal référent français à Rome démontre qu'il n'a pas su attirer les éléments composant le réseau français, se rendant par là-même indispensable. En voulant s'intégrer au même titre que les autres acteurs dans le réseau, sans parvenir à mettre en avant sa plus-value, le cardinal de Ferrare a fini par perdre ses traits distinctifs. Au jeu de la concurrence pour le rôle de principal

<sup>169</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 269.

<sup>170</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Tivoli, 17 août 1555.

<sup>171</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Tivoli, 4 septembre 1555.

<sup>172</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rufina, 28 août 1555.

<sup>173</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, 7 septembre 1555. Voir aussi *CT*, t. II, p. 281.

<sup>174</sup> ASFi, *Mediceo del Principato*, filza 3274, fol. 369r, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 7 septembre 1555.

<sup>175</sup> AAve, *Dispacci degli ambasciatori, Francia*, filza 1, Giacomo Soranzo au Sénat, La Ferté-Milon, 28 octobre 1555. Voir aussi ASMo, *Carteggio ambasciatori, Francia*, b. 32, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Villers-Cotterêts, 1 octobre 1555.

<sup>176</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. II, p. 15.

représentant du roi de France, Ippolito II d'Este n'a pas su mettre en valeur ses atouts. La disgrâce de 1555 sanctionne une erreur de stratégie politique tout comme elle révèle la nécessité pour le prélat de réorienter son action et de redéfinir les modalités de son service auprès du gouvernement français.

Lucien Romier et Vincenzo Pacifici font des années du pontificat de Paul IV des années de retraite à Ferrare. Le cardinal se replierait alors dans la sphère privée pour panser ses blessures d'amour propre. Pourtant, la période allant du début de 1556 à la fin de 1559 correspond aux tentatives de redéfinition de l'action politique d'Ippolito II d'Este. Ce dernier a désormais recours, encore plus qu'auparavant, à la médiation de ses parents, les Guise. Il s'appuie notamment sur le cardinal Charles de Lorraine<sup>177</sup>. Il peut compter sur ce dernier pour plaider sa cause auprès de Paul IV<sup>178</sup>. Le cardinal de Ferrare occupe aussi le rôle d'intermédiaire entre le Lorrain, le gouvernement royal et son frère, le duc de Ferrare<sup>179</sup>. Le cardinal de Lorraine déplore à son tour, en 1557, l'absence du cardinal de Ferrare de la Curie ainsi que celle de Tournon puisque ce vide laisse le champ libre à Jean du Bellay<sup>180</sup>. Il procède ainsi à un recentrement de son activité en mettant en avant son statut de cadet d'une dynastie italienne alliée du royaume de France. C'est avec une égale attention qu'il va suivre les progrès du duc de Guise en Italie au début de l'année 1557<sup>181</sup>. Il se fait l'avocat de ce dernier auprès d'Ercole II d'Este afin que le duc de Ferrare accorde des subsides à son gendre pour l'entretien de son armée<sup>182</sup>. Le service du roi de France passe désormais par la médiation dans le duché de Ferrare. C'est Ippolito II d'Este qui, le 15 novembre 1555, à Ferrare, signe le traité de Ligue avec le cardinal de Lorraine, représentant du roi de France<sup>183</sup>. Le traité prévoit la

<sup>177</sup> BnF, Fr. 15881, fol. 262r, Ippolito II d'Este à Charles de Lorraine, Ferrare, 20 décembre 1555. Voir déjà ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 24 octobre 1555.

<sup>178</sup> Dom R. Ancel, *Nonciatures de France...*, t. II, p. 328.

<sup>179</sup> BnF, Fr. 15881, fol. 1r-4r, Ippolito II d'Este à Charles de Lorraine, Ferrare, 2 janvier 1556. Voir L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. II, p. 42.

<sup>180</sup> Paris, Arch. du ministère des Aff. Etr., Rome, Supplément 1, fol. 170, Charles de Lorraine à François de Lorraine, avril 1557, cité dans *CCJDB*, t. VII, p. 245.

<sup>181</sup> BnF, Clairambault 348, fol. 304r-305r, Ippolito II d'Este à François de Guise, 3 janvier 1557.

<sup>182</sup> Alexandre Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 270, Dominique du Gabre à François de Lorraine, Venise, 1 septembre 1557.

<sup>183</sup> BnF, Fr. 3126, fol. 48r-51r, « Double des articles de capitulation accordée entre messieurs les cardinaux de Lorraine et de Ferrare au nom et comme députés du Roy et monsieur le duc de Ferrare » ; BnF, Fr. 3125, fol. 66r-70r, « Declaration des vouloir et intention du roy [HENRI II] sur les articles traictez et accordez par messrs les cardinaux de Lorraine et de Ferrare, ou nom de Sa Majesté, et monseigneur le duc de Ferrare », Ainay, 5 décembre 1555 ; Alexandre Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 119 ; BnF, Fr. 20453, fol. 227r, Charles de Lorraine et Ippolito II d'Este à Henri II, Ferrare, 15 novembre 1555 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de*

protection du royaume de France, la nomination d'Ercole II d'Este comme lieutenant-général en Italie et capitaine général de la Ligue et enfin plusieurs gains territoriaux. Ercole II se fait également le financier du roi de France et du pape en avançant la somme de 300 000 écus destinés aux soldats. Il est censé la trouver en faisant appel à des banquiers, et non au roi<sup>184</sup>. Au cours de ces années, l'argent joue un rôle crucial dans les relations du royaume de France et du duché de Ferrare et il apparaît comme un facteur déterminant dans les choix politiques du duché<sup>185</sup>. La venue de Charles de Lorraine permet ainsi d'apprécier les changements en cours dans la ligne de conduite d'Ippolito II d'Este. D'autre part, il reste disqualifié en tant qu'interlocuteur avec le Souverain Pontife. Il ne peut donc remplir le rôle de représentant à Rome<sup>186</sup>. Toutefois, il n'a pas perdu tout crédit auprès du roi ni du gouvernement français<sup>187</sup>. Ses avis continuent d'être écoutés, *a fortiori* lorsqu'ils sont formulés en concertation avec ceux du cardinal de Tournon<sup>188</sup>.

Le cardinal de Ferrare essaie également de se rapprocher du neveu du Pape, Carlo Carafa. Le fils de Lucrece Borgia entend ménager ce nouvel acteur politique dans l'espoir d'obtenir un éventuel retour dans les grâces papales<sup>189</sup>. Ippolito II d'Este est également conscient du rôle occupé par le cardinal-neveu auprès de son oncle. Il estime ainsi nécessaire de l'ancrer du côté des Français et il constitue un des relais d'Henri II auprès de celui-ci<sup>190</sup>. À plus long terme, le cardinal de Ferrare espère faire du cardinal Carafa un allié en vue du prochain conclave. Le cardinal

*religion...*, t. II, p. 35 ; É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 336-338. Le 3 novembre 1555, Henri II écrivait à Ercole II d'Este : « j'espere bien que a ce coup, que le feu d'offre si beau pour nous, vous ne vouldrez faillir d'estre de la partie, ny aussy de me secourir et ayder come je sçay que vous en avez le moyen » (ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1559/2, Henri II à Ercole II d'Este, Villers-Cotterêts, 3 novembre 1555).

<sup>184</sup> G. Baguenault de Puchesse, « Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare, 1555-1557... », p. 502-503. Sur le brevet de nomination d'Ercole d'Este voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 327, Rome, 26 février 1556

<sup>185</sup> Laura Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II a Bruxelles (1558-1559) » dans *Deputazione di storia patria per le antiche provincie modenesi*, serie XI, vol. XXXVIII, Modène, Aedes Muratoriana, n°39 (2016), p. 139.

<sup>186</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Ferrare, 3 décembre 1555. Voir le vers d'Olivier de Magny, le secrétaire d'Avançon sur le cardinal de Lorraine. Olivier de Magny, *Les Souspîrs*, éd. par David Wilkin, Genève, Droz, 1978, p. 122: « Cettuy n'espère plus qu'à Rome on le rappelle ».

<sup>187</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Ferrare, 22 octobre 1555.

<sup>188</sup> Alexandre Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 300, Anne de Montmorency à Dominique du Gabre, Paris, 11 octobre 1556.

<sup>189</sup> BAV, Barb. Lat. 5702, fol. 1r, Ippolito II d'Este à Carlo Carafa, Tivoli, 31 août 1555 ; fol. 3r-v, *Id. à Id.*, Ferrare, 4 octobre 1555 ; fol. 5r, *Id. à Id.*, Ferrare, 4 octobre 1555 ; fol. 7r, *Id. à Id.*, Ferrare, 17 octobre 1555 ; fol. 9r, *Id. à Id.*, Ferrare, 1 janvier 1556.

<sup>190</sup> BnF, Fr. 20453, fol. 219r-v, Ippolito II d'Este à Henri II, Ferrare, 28 septembre 1555 ; BAV, Barb. Lat. 5702, fol. 20r-v, Ippolito II d'Este à Carlo Carafa, Ferrare, 25 mai 1556.

Sermoneta, Niccolò Caetani, obligé du cardinal de Ferrare, fait le lien entre les deux hommes<sup>191</sup>. Le duc de Ferrare permet également au cardinal Carafa de faire passer des messages lénifiants à Ippolito II d'Este<sup>192</sup>. Les Impériaux réagissent d'ailleurs au projet de nomination de cardinaux favorables au roi de France en rapportant au pape Carafa que la démarche revient à faire élire Ippolito II d'Este. Ce dernier affirme qu'il « ne sera pas dit qu'un simoniaque s'assit sur ce Siege après moi »<sup>193</sup>.

Le cardinal de Ferrare continue, au cours des années 1556-1558, à entretenir des liens avec les représentants du roi de France dans la péninsule italienne. C'est le cas avec le cardinal de Tournon dont il partage les vues lors de cette dernière phase des guerres d'Italie, ou avec le cardinal d'Armagnac<sup>194</sup>. C'est également le cas avec Dominique du Gabre, qui agit souvent de concert avec le cardinal<sup>195</sup>. Il entretient également d'excellents rapports avec Blaise de Montluc, ce dernier se réjouissant de l'accueil que lui réservent le cardinal et Renée de France à Ferrare, au mois d'avril 1558<sup>196</sup>. Le cas de Philibert Babou de la Bourdaisière montre le rôle politique que continue à occuper le cardinal de Ferrare. Le nouvel ambassadeur donne ainsi des informations à ce dernier à peine arrivé à Rome, dans son palais de Monte Giordano<sup>197</sup>. Il prend soin de rechercher la protection du cardinal qui apparaît au mois de juin 1558 comme un représentant du roi de France à cultiver<sup>198</sup>. L'ambassadeur français se fait explicitement l'informateur du cardinal retiré à Ferrare. Il lui rapporte les bruits qui circulent en cour de Rome<sup>199</sup>. La communication est assurée entre les deux prélats par Niquet qui continue de relier

<sup>191</sup> Daniele Santarelli (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ambasciatore veneziano a Roma (1555-1558)*, Rome, Aracne, 2011, p. 200, Bernardo Navagero aux Capi dei Dieci, Rome, 30 mai 1556.

<sup>192</sup> ASMò, *Carteggio con principi esteri*, b. 1346, Carlo Caraffa à Ercole II d'Este, Rome, 10, 25 septembre, 1<sup>er</sup> octobre 1555 et 1<sup>er</sup> février 1556.

<sup>193</sup> D. Santarelli (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ...*, p. 211, Bernardo Navagero aux Capi dei Dieci, Rome, 20 marzo 1557.

<sup>194</sup> Sur Tournon, voir Michel François (éd.), *Correspondance du cardinal François de Tournon...*, n°559, p. 344-345, François de Tournon à Henri II, Venise, 11 décembre 1557. Sur Georges d'Armagnac, voir *CCJDB*, t. VII, p. 122, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 7 juillet 1556.

<sup>195</sup> Alexandre Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 166, Dominique du Gabre à Anne de Montmorency, Ferrare, 6 mai 1556.

<sup>196</sup> B. de Montluc, *Commentaires, 1521-1576...*, p. 422.

<sup>197</sup> BnF, NAF. 1201, fol. 1r, minute, Philibert Babou de la Bourdaisière à Ippolito II d'Este Rome, 21 mai 1558.

<sup>198</sup> *Ibid.*, fol. 8r, minute, Philibert Babou de la Bourdaisière à Ippolito II d'Este, Rome 14 juin 1558 ou *Ibid.*, fol. 33r, minute, Philibert Babou de la Bourdaisière à Ippolito II d'Este, Rome 27 août 1558.

<sup>199</sup> *Ibid.*, fol. 40r, minute, Philibert Babou de la Bourdaisière à Ippolito II d'Este, Rome, 2 septembre 1558.

les différents pôles du réseau français en Italie<sup>200</sup>. L'échange entre de la Bourdaisière et Ferrare témoigne du rôle stratégique que ne cesse d'occuper ce dernier dans la politique d'Henri II. Il prouve également les faiblesses de la diplomatie française minée par les oppositions et sa sortie exsangue des affrontements militaires. Le cardinal de Ferrare demeure un allié trop précieux pour que le roi et ses ambassadeurs puissent penser à s'en séparer. L'absence de structuration d'un appareil diplomatique explique la possibilité pour Ippolito II d'Este de constituer une alternative pour la politique italienne du roi de France.

Il cherche, à partir de ce moment-là, à faire de Ferrare le principal pôle du réseau français, celui par lequel doivent transiter les informations, les courriers et les hommes<sup>201</sup>. Deux raisons président à ce nouveau positionnement. La première tient à l'alignement du duché sur les positions françaises. Ippolito II d'Este peut ainsi faire correspondre ses propres actions à celles du gouvernement de son frère. La deuxième voit le cardinal se résigner à occuper la position de médiateur entre les membres du réseau français et son frère et entre les membres du réseau français eux-mêmes. C'est donc toujours le service du royaume de France qui conditionne l'action politique d'Ippolito II d'Este, à cette nuance près qu'il apparaît comme un adjuvant au bon fonctionnement de ce réseau. Ce nouveau mode de servir va de pair avec le souci accru de placer son action dans les pas des Guise<sup>202</sup>. Ces différentes reconfigurations tiennent à l'évolution de la situation romaine mais sont aussi les conséquences des évolutions entraînées par la lieutenance générale à Sienne. Le cardinal de Ferrare ne délaisse pas le service du roi de France, mais ce dernier ne constitue plus son unique horizon d'attente politique. Le prélat est obligé de s'ouvrir à des fonctions qu'il avait jusqu'à présent moins occupées, comme celle de médiateur entre le duché de Ferrare et le royaume de France ou entre les agents du roi de France et sa clientèle italienne. Il est en même temps contraint de resserrer les assises de son action en réactivant les liens de dépendance les plus forts qu'il entretient avec le clan des Lorrains. Ce double mouvement correspond à un décalage opéré par le cardinal de Ferrare. Il ne s'agit pas pour autant d'un abandon du service direct du royaume de France comme l'atteste l'engagement du duc de Ferrare aux côtés du roi de France. L'alliance contractée par Ercole II d'Este aux côtés d'Henri II à la fin de l'année 1555 marque un moment inédit dans la politique extérieure du duché. Celle-ci est le reflet des hésitations d'Ippolito II d'Este tout comme elle est le produit de l'instabilité politique de la péninsule italienne lors du pontificat de Paul IV.

<sup>200</sup> *Ibid.*, fol. 71r, minute, Philibert Babou de la Bourdaisière à Ippolito II d'Este, Rome, 26 décembre 1558.

<sup>201</sup> C'est le cas y compris pour Piero Strozzi qu'Ippolito II d'Este accueille en 1556, comme l'en remercie Catherine de Médicis.

<sup>202</sup> BnF, Fr. 20512, fol. 60r-61v, Ippolito II d'Este à François de Guise Ferrare, 29 mai 1557.

## C. Le service direct du royaume de France, une impasse ? (1555-1559)

La deuxième moitié des années 1555 correspond à un moment d'inhabituel engagement du duché de Ferrare<sup>203</sup>. Il rompt avec ce que Jean de Morvillier a défini comme le cœur de son action politique, à savoir le souci de garder une stricte neutralité entre les puissances s'affrontant en Italie<sup>204</sup>. La trêve de Vaucelles, qui avait un temps mis fin aux menées de la Ligue anti-Habsbourg, est remise en cause par le traité de Gand du 13 août 1556. C'est lors de ce tournant politique que le duc fait enfermer Luigi d'Este, coupable de fragiliser la position de son père. Au même moment l'aîné d'Ercole II, Alfonso II, est présent à la cour de France où, après avoir été blessé lors d'un tournoi, il est veillé par un de ses oncles, Alfonso di Montecchio, le fils de Laura Dianti<sup>205</sup>. La prise de position du duc lui vaut d'être vigoureusement condamné à la cour de Philippe II, qui l'interprète comme une trahison des bienfaits espagnols et la preuve de la duplicité du duc<sup>206</sup>.

Jusqu'alors, Ercole II d'Este avait adopté une neutralité bienveillante à l'égard du royaume des Lys, en dépit des tentatives de Dominique du Gabre pour l'arrimer fermement à l'alliance française. Il avait accepté de former un nœud du réseau français, capable de trier les informations et les hommes pour les redistribuer à l'échelle de la péninsule italienne. Les années 1556 et 1557 ainsi que le premier trimestre de l'année 1558 correspondent donc à un changement de politique. C'est justement au moment où le cardinal réside à Ferrare et mise sur le service de la France depuis cette ville. Parmi les raisons qui expliquent ce changement politique, ont été avancés le mécontentement de Francesco d'Este, capitaine mal traité par Charles V, la concession par Philippe II de la préséance à Florence, et enfin l'opposition des Espagnols à l'élection d'Ippolito II d'Este<sup>207</sup>. À ces facteurs, il convient d'ajouter le changement de pouvoir au sein de la maison de Habsbourg, avec le progressif retrait de Charles V et l'arrivée sur le trône de Philippe II. Ce changement crée une situation de tension, notamment pour le duc d'Albe, qui

<sup>203</sup> L. A. Muratori, *Delle Antichità ...*, p. 366-381 ; Odette Turias, « Hercule d'Este et Renée de France : un rêve de médiation à la fin du règne de Charles Quint (1548-1555) », p. 87 - 100.

<sup>204</sup> G. Bagnenault de Puchesse, « Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare, 1555 – 1557... », p. 493. Voir notamment en ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1346, un dossier daté de l'année 1556 intitulé « animo di Papa Paolo 4° di tirare in lega seco il duca Ercole 2° ».

<sup>205</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 81, Alfonso II d'Este à Ercole II d'Este, Chambourg, 6 mai 1556. Alfonso II d'Este souffre encore de ce pied à son retour en Italie, comme il en informe le connétable. BnF, Fr. 3137, fol. 58r, Alfonso II d'Este à Henri de Montmorency, Ferrare, 27 février 1557.

<sup>206</sup> E. Alberi (éd.), *Relazioni degli ambasciatori veneti...*, s. I, vol. III, p. 310-311, « Relazione delle persone, governo e stati di Carlo V e Filippo II da Federico Badoero nel 1557 ».

<sup>207</sup> BnF, Fr. 20522, fol. 17r-20r, Francesco d'Este à François de Guise, Ferrare, 28 mai 1556.

semble ouvrir la voie aux entreprises militaires<sup>208</sup>. Enfin, la politique du Pape Carafa, ainsi que les pressions exercées sur Ercole II d'Este, son feudataire, s'avèrent décisives<sup>209</sup>.

Le changement de camp tient donc d'une analyse en termes de coûts et avantages opérée par le duc de Ferrare au détriment de la monarchie espagnole. Francesco d'Este est ainsi choisi comme lieutenant par Henri II en octobre 1557, pour assurer la défense de la République de Sienne retranchée à Montalcino<sup>210</sup>. Il y arrive le 18 mars et y assiste à la perte des dernières forteresses de la République en exil<sup>211</sup>. Francesco d'Este occupe ainsi durant plusieurs mois un rôle dans l'effort militaire et diplomatique du roi de France en Italie. Il se charge de porter des offres de paix au pape de la part du souverain français<sup>212</sup>. De même, il négocie avec le pape un éventuel transfert des places toscanes, bien qu'il semble s'avancer trop avant dans la négociation et soit obligé de temporiser dans l'attente de l'aval d'Henri II<sup>213</sup>. Il apparaît ainsi durant les premiers mois de l'année 1558 comme un agent au service de la France<sup>214</sup>. Il agit d'ailleurs de concert avec son frère, Ippolito II d'Este, qui essaie de lui faire parvenir les sommes nécessaires à l'entretien de ses troupes à l'été 1558<sup>215</sup>. Malgré les débâcles de l'année 1558, il continue de réaffirmer sa fidélité au roi de France et à se revendiquer comme un serviteur zélé<sup>216</sup>. D'ailleurs, comme son frère le cardinal, il entretient une correspondance fournie avec Philibert Babou de la Bourdaisière, l'ambassadeur du roi à Rome à partir de l'été 1558<sup>217</sup>. Francesco d'Este bénéficie de sa parenté avec les Guise et de son insertion dans leur clientèle<sup>218</sup>. Pour autant, il ménage lui aussi

<sup>208</sup> M. J. Rodriguez-Salgado, *The Changing Face of Empire ...*, p. 139-145.

<sup>209</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1642/1, minute de la créance de Camillo Montecuccoli, Ferrare, 20 juin 1558.

<sup>210</sup> BnF, Fr. 4588, fol. 159r-160v, « Pouvoir de lieutenant general du Roy audit Syennois et Tuscanne pour le seigneur domp Francisque d'Est » ; Daniel Cuisiat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, Genève, Droz, 1998, n°417, 418 et 419, p. 296, Charles de Lorraine à François de Noailles, à Ercole II d'Este et à Alfonso II d'Este, Saint-Germain-en-Laye, 11 décembre 1557.

<sup>211</sup> D. Santarelli (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ...*, p. 114-115, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, Rome, 19 janvier 1558 ; *Ibid.*, p. 121, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, Rome, 26 janvier 1558.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 126, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, 5 février 1558.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 130. Voir aussi Ribier, t. II, p. 728-729, Charles de Lorraine à Francesco d'Este, Paris, 10 février 1558.

<sup>214</sup> D. Santarelli (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ...*, p. 142, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, Rome, 19 février 1558.

<sup>215</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Baura, 27 juin 1558.

<sup>216</sup> BnF, Fr. 3141, fol. 40r, Francesco d'Este à Henri II, Grosseto, 11 octobre 1558.

<sup>217</sup> Voir, par exemple, BnF, Fr. 16038, fol. 25r, Philibert Babou de la Bourdaisière à Henri II, Rome, 26 juin 1558. Voir aussi BnF, NAF. 1201, fol. 4r-5r, minute, Philibert Babou de la Bourdaisière à Francesco d'Este, Rome, 3 1558.

<sup>218</sup> É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 431

Cosimo de' Medici tant en raison de la politique du duché que de la faiblesse des forces militaires dont il dispose<sup>219</sup>.

Plus généralement, c'est le duché de Ferrare qui se retrouve aux côtés du royaume de France et de la monarchie pontificale lorsque reprennent les hostilités à l'été 1556, à la suite des manœuvres du Pape et de Carlo Carafa. L'armée du roi de France met du temps à quitter le royaume et à franchir les Alpes. De son côté, Ercole II d'Este, encerclé par des ennemis après la défection des Farnese, se prépare à la guerre. Le début de l'année 1557 voit ainsi les troupes du duc chasser les Espagnols de San Martino et, quelques jours plus tard, de Corregio<sup>220</sup>. L'enjeu principal, pour le duc de Ferrare, est de parvenir à orienter l'effort de guerre vers le duché de Milan plutôt que vers le royaume de Naples où, après tant d'autres, Henri II s'imagine un destin<sup>221</sup>. Les buts de guerre divergent ainsi presque immédiatement entre les forces françaises, menées par le duc de Guise, et le duc de Ferrare. Ce dernier se fortifie dans ses terres, sans mener d'opérations d'envergure. La défaite française de Saint-Quentin, le 10 août 1557, marque un tournant dans les affrontements se déroulant dans la péninsule italienne<sup>222</sup>. Elle oblige les troupes françaises, ainsi que leur chef, le duc de Guise, à s'en retourner promptement défendre la frontière nord du royaume. La proposition de paix de Cave, signée le 14 septembre 1557 entre le pape et le duc d'Albe, concrétise la fin des hostilités<sup>223</sup>. Elle s'avère toutefois trop favorable au pape et Philippe II refuse de la ratifier. Il faut la prise de Calais au début de l'année 1558 pour que le souverain espagnol revienne sur sa décision<sup>224</sup>.

Dès le mois d'octobre 1557, le duc de Ferrare doit faire face à l'avancée des troupes des Medici, et du marquis del Vasto<sup>225</sup>. Les négociations s'ouvrent alors autour de deux thèmes, c'est-à-dire la paix avec les Espagnols et leurs alliés, et le mariage entre Alfonso II d'Este et Lucrezia de' Medici<sup>226</sup>. Le duc signe la paix

<sup>219</sup> R. Cantagalli, *La guerra di Siena...*, p. 518-519.

<sup>220</sup> L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 141-142.

<sup>221</sup> É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 347-374.

<sup>222</sup> Suzanne Solente, « Une lettre du cardinal de Ferrare à propos de la défaite de Saint-Quentin, 30 août 1557 », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Paris, Marcel Didier, t. 120 (1962), p. 178-185. La lettre se trouve en BnF, NAF. 25119, fol. 29r-30v, Ippolito II d'Este à Raymond de Beccaria de Pavie, Ferrare, 30 août 1557. C'est également Ippolito II d'Este qui informe Blaise de Montluc de la déroute française. B. de Monluc, *Commentaires, 1521-1576...*, p. 412.

<sup>223</sup> É. Durot, *François de Lorraine...*, p. 382-383.

<sup>224</sup> D. Santarelli (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ...*, p. 117-118, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, Rome, 22 janvier 1558.

<sup>225</sup> L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 143.

<sup>226</sup> D. Santarelli (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ...*, p. 149, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, Rome, 5 mars 1558 ; *Ibid.*, p. 153, Bernardo Navagero au Doge et au Sénat, Rome, 8 mars 1558.

avec l'Espagne, à Pise le 18 mars 1558, et Cosimo de' Medici s'en porte garant<sup>227</sup>. La paix de Pise constitue un moindre mal pour le duché de Ferrare puisqu'elle lui assure de continuer de pouvoir exister<sup>228</sup>. Ce dernier évite ainsi le démembrement potentiel qu'il encourait après son ralliement aux positions françaises. Le gouvernement français permet d'ailleurs à Ercole II d'Este de profiter de conditions jugées favorables<sup>229</sup>. Il ne s'agit alors pas d'un alignement des positions du duc de Ferrare sur la politique de Philippe II mais d'un retour à la neutralité du duché *ante bellum*. C'est à Pise que la situation de Brescello est régularisée, en contrepartie de celle de Guastella, désormais fief de Cesare Gonzaga, fils de Ferrante Gonzaga. Les instructions du nouvel ambassadeur espagnol à Rome, Juan de Figueroa, datées de septembre 1558, dressent un tableau de la situation italienne perçue par Philippe II. Dans ces instructions, le duché de Ferrare est considéré comme une principauté neutre, susceptible de se retrouver rapidement alliée avec le roi catholique. Les instructions mentionnent notamment l'encerclement du duché par les possessions espagnoles et celles de leurs alliés, qui ne sauraient manquer d'exercer une pression sur Ercole II d'Este. La fin de l'année 1558 marque la disparition de l'alliance française, remplacée par un rapprochement durable avec les Habsbourg<sup>230</sup>. Un débat anime toujours les historiens pour savoir si le traité du Cateau-Cambrésis entérine définitivement la défaite française ou si celle-ci était en cours depuis 1556<sup>231</sup>. Il semble néanmoins acquis que le réaligement du duché de Ferrare se soit décidé avant le traité, au cours de l'année 1558<sup>232</sup>.

La portée de l'engagement d'Ercole II d'Este apparaît nettement dans les sommes investies par le duc dans sa participation à la Ligue. Entre janvier 1556 et juin 1558, le duc a financé entre 7 000 et 9 000 hommes, contribué aux fortifications nécessaires, veillé à l'approvisionnement des armées et payé les intérêts sur les dépôts des 300 000 écus prévus par le traité du 15 novembre 1555. Sur cette période, les dépenses d'Ercole II d'Este se montent à 3 757 731 livres

<sup>227</sup> Sur le rôle de Cosimo de Medici', voir Gianluca Montinaro (éd.), « Un ambasciatore del duca di Urbino a Firenze » dans *Rivista della Società pesarese di studi storici*, vol. 22 (2006), p. 27-28, Guidobaldo II della Rovere à Fabio Barignani, Pesaro, 18 giugno 1558 et p. 31, Guidobaldo II della Rovere à Fabio Barignani, s.l., 26 giugno 1558.

<sup>228</sup> Sur les deux traités, public et secret, signés à Pise, voir L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 146-148.

<sup>229</sup> D. Cuisiat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine...*, n°463, p. 314, Charles de Lorraine à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 11 avril 1558 et n°482, p. 320, Charles de Lorraine à Ercole II d'Este, Montceaux, 11 juin 1558.

<sup>230</sup> M. J. Rodriguez-Salgado, *The Changing Face of Empire...*, p. 164 ; L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 144 ; E. Taddei, *Die Este...*, p. 117.

<sup>231</sup> Bertrand Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010, p. 2 et 148-150.

<sup>232</sup> L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 145.

tournois, 6 sous et 3 deniers<sup>233</sup>. Ces sommes grèvent lourdement le budget du duché et font de celui-ci un créancier de la couronne française<sup>234</sup>. La question des dettes financières constitue l'héritage de l'engagement de Ferrare auprès de la France tout comme elle en conditionne les relations. Plusieurs niveaux de considérations se mêlent pour former l'écheveau des relations financières entre les deux États. Ercole II d'Este garde ainsi à l'esprit, au moment de la négociation du traité de Pise, l'existence de possessions obtenues par son mariage avec Renée de France et notamment des trois vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise. Une rupture unilatérale des relations avec le royaume de France signifierait ainsi une perte sèche pour le duché de Ferrare. À ce premier élément, s'ajoutent donc les sommes versées par Ercole II au moment des affrontements. Le séjour d'Alfonso II d'Este en France, s'il vise à se dérober de la tutelle paternelle, comprend également l'objectif de solder les dettes du duché<sup>235</sup>. Cet objectif devient, à partir de l'année 1559, un élément structurant des relations entre le duché et la France<sup>236</sup>. Avant de rentrer en France, le nouveau duc de Ferrare demande au nouveau roi de France, François II, de lui verser 100 000 écus comme premier acompte des dettes<sup>237</sup>. Il met en avant, comme principal argument, son besoin d'argent pour maintenir ses états et continuer à servir la couronne de France. François II y consent et ajoute même le versement d'une pension de 20 000 écus, tout comme le remboursement du solde de la dette française qu'Alfonso II d'Este ne percevra jamais.

À partir du début des années 1560, la question de la dette est régulièrement mise en avant et conditionne les autres négociations. Alfonso II d'Este se rend en France en 1564 pour obtenir le recouvrement des dettes, ce qui ne se produit pas. Il finit par obtenir de Charles IX une reconnaissance de dettes à hauteur de 2 200 000 livres, avec un échéancier s'étalant sur six ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1565. Entre 1565 et 1567, le duc ne reçoit que 380 000 livres et à la mort du roi,

<sup>233</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 329, « Cayer del credito di Sua Eccellenza col Re Cristianissimo tradotto dal francese... ». Voir aussi *Ibid.*, « Cayer del credito di Sua Eccellenza col Re Cristianissimo tradotto puramente dal francese... » ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 330, « Estat e caiero contenente tutto il credito del signor duca di Ferrara... 1555-1564 ». En ASMo, *Casa e Stato*, b. 327, se trouvent les mandats et les quittances d'Ercole II d'Este pour le financement de l'armée.

<sup>234</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 54, minute, Instructions données à Guido Bentivoglio, Reggio Emilia, 30 novembre 1557 ; *Ibid.*, minute, Instructions données à Cornelio Bentivoglio, s.l., s.d. [1558]. Le cardinal de Tournon est chargé par le roi de vérifier les comptes à l'été 1558, tâche rendue ardue par l'indisposition dont il souffre. François Michel François (éd.), *Correspondance du cardinal François de Tournon...*, n°615, p. 369 - 370, François de Tournon à Henri II, Conegliano, 4 septembre 1558.

<sup>235</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 54, Instructions à Alfonso II d'Este, Ferrare, juillet 1558.

<sup>236</sup> Michel François (éd.), *Correspondance du cardinal François de Tournon...*, n°677, p. 394, François de Tournon à Henri II, Modène, 7 mai 1559.

<sup>237</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 54, Alfonso II d'Este à Ercole II d'Este, Villers-Cotterêts, 5 et 15 mars 1559.

en 1574, il se voit objecter l'absence de contrôle de ses comptes par la Cour des Comptes. La situation se bloque en 1575 et reste inchangée treize ans plus tard, en 1588<sup>238</sup>. L'importance des sommes en jeu explique qu'Ercole II et Alfonso II d'Este à sa suite ne rompent pas avec le royaume de France. En retour, ces dettes offrent la possibilité au roi de France, Henri II et ses successeurs, d'exercer une pression constante sur le duc de Ferrare en le forçant à garder une position de neutralité active. Ce calcul permet de mieux comprendre la facilité avec laquelle Henri II a accepté que le duc de Ferrare signe un traité avec Philippe II après la défaite de Saint-Quentin<sup>239</sup>. En effet, ces possessions ferraraises en France et les dettes contractées constituent une contrainte structurelle sur le duché de Ferrare. Cela permet de nuancer le jugement de Lucien Romier qui ne voit les relations franco-ferraraises que suivant la trace des liens familiaux<sup>240</sup>.

Un dernier élément mérite d'être souligné à propos de l'engagement du duc de Ferrare auprès du roi de France. Il s'agit du rôle qu'a pu occuper le cardinal de Ferrare auprès de son frère dans le choix de l'alignement sur les positions du royaume de France. La présence même du cardinal à Ferrare, auprès de son frère, rend difficile la mesure du poids qu'ont eu ses conseils et ses recommandations sur le duc. Néanmoins, il semble possible de défendre, à titre d'hypothèse, l'idée que la présence même du cardinal à Ferrare a pu jouer un rôle dans les choix politiques de son frère<sup>241</sup>. Le calcul d'Ercole II d'Este de se joindre aux forces françaises en 1555, assumé au moins jusqu'en 1557, s'inspire vraisemblablement des vues d'Ippolito II d'Este. En tout cas, l'implication du duché de Ferrare dans les combats de la fin des guerres d'Italie correspond à un moment de fragilité espagnole dans la péninsule, liée à la question de la succession de Charles V, mais coïncide également avec le retour du cardinal de Ferrare dans sa ville natale. Le redéploiement de l'action ferraraise pourrait être le fruit d'une concordance de vues entre le duc et le cardinal. Toutefois, au cours de l'année 1558, la politique de soutien ouvert à la France est abandonnée pour un retour à la politique de neutralité suivie antérieurement par le duc de Ferrare.

<sup>238</sup> L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 148-149.

<sup>239</sup> Le jugement de Montluc doit ainsi être considéré avec circonspection, même s'il traduit la construction d'une représentation idéalisée de l'alliance entre le duché de Ferrare et le royaume de France. B. de Monluc, *Commentaires, 1521-1576...*, p. 422 : « Pendant ce temps - là, le duc de Florence pourchassoit la paix du duc de Ferrare envers le roy d'Espagne par le bon advis et consentement du Roy, car autrement ledit sieur duc ne l'eust fait pour mourir ; il estoit trop François. »

<sup>240</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. II, p. 205-207.

<sup>241</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 182, Dominique du Gabre à Anne de Montmorency, Vicence, 15 août 1556.

C'est notamment ce qu'illustrent les ambassades ferraraises à la cour de Philippe II en 1558 et en 1559<sup>242</sup>. Ce changement entérine l'échec de l'adoption d'une position ouvertement pro-française. Avant la mort d'Ercole II et l'arrivée à la tête du duché d'Alfonso II d'Este, le choix d'un retour au *statu quo* est privilégié par le duc de Ferrare<sup>243</sup>.

<sup>242</sup> L. Turchi, « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II... », p. 150-168.

<sup>243</sup> G. Vidori, *The Path to Pleasantness...*, p. 126-131.

## Chapitre III

### Servir le roi, le duc et le Pape - Les années italiennes d'Ippolito II d'Este (1559-1572)

L'institutionnalisation de la représentation française débute au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. L'ambassadeur résident constitue une innovation aux contours encore flous et en voie de définition<sup>1</sup>. Les ambassadeurs du roi, dotés de lettres de créance, côtoient d'autres protagonistes comme des marchands, des religieux ou encore des hommes aux fonctions parfois mal identifiées. Ces derniers affichent parfois même la prétention de porter le message officiel du monarque. La conception que se font les cardinaux d'Este de leur rôle de médiateur est un des facteurs entrant dans l'institutionnalisation de la charge d'ambassadeur et la configuration de son champ d'action, tout au moins pour l'Italie. La place qu'ils appellent de leurs vœux n'est, en effet, pas la même et là où Ippolito II d'Este privilégie une vision maximaliste de sa charge, Luigi d'Este préfère procéder graduellement. Cette question de la place du cardinal de Ferrare dans la diplomatie française et par rapport aux diplomaties ferraraise et romaine constitue tout à la fois une ressource pour le roi de France et pour le pape, mais également une source de tensions et de discordes.

De ce point de vue, le rôle du prélat auprès de l'ambassadeur français à Rome représente un aspect primordial de leur mission. Le cardinal de Ferrare vient seconder, redoubler et parfois suppléer à l'activité des ambassadeurs, sur le modèle de leur action par rapport aux ambassadeurs ferrarais auprès du roi de France. Qui

<sup>1</sup> L. Bély, *L'art de la paix en Europe...*, p. 41-67 ; Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne...* p. 326-335.

plus est, en raison de son statut de cardinal, il dispose d'une autre forme d'accès au pape et d'une sociabilité curiale qui lui est propre. Ces caractéristiques constituent des atouts pour les agents du roi de France qui collaborent souvent avec Ippolito II d'Este. Plus généralement, le cardinal de Ferrare entretient un rapport de protection, d'aide mais aussi, à l'occasion, de rejet avec le milieu français de Rome.

Ce développement doit offrir l'occasion de revenir sur la structuration de la diplomatie française à Rome. L'hypothèse retenue est qu'Ippolito II d'Este joue un rôle dans la configuration des activités françaises en raison de la place qu'il occupe au sein du système de représentation française. Pour le dire autrement, si la diplomatie française à Rome fonctionne comme elle le fait dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, cela tient aux pratiques du cardinal de Ferrare. Celui-ci invite à considérer la multiplicité des protagonistes prenant part à l'activité diplomatique.

Enfin ce chapitre offre une interprétation des dernières années d'Ippolito II d'Este, entre son retour à Rome datant de 1559 et son décès, au mois de décembre 1572. Il présente l'action du prélat comprise entre le service de la monarchie française, de la monarchie pontificale et celui de la politique impulsée par le nouveau duc de Ferrare, son neveu Alfonso II d'Este. Afin d'étudier la configuration du pouvoir d'Ippolito II d'Este à Rome, il convient de reprendre le dossier de la place du cardinal de Ferrare dans la politique italienne du royaume de France en partant de la volonté du prélat d'en occuper le centre. Une fois traitée cette question de la prééminence d'Ippolito II d'Este, émerge une question centrale pour Ippolito II d'Este mais également pour la France et la papauté, à savoir son action durant les cinq conclaves auxquels il prend part.

## I. La question de la prééminence sur la diplomatie romaine et italienne

### A. Une vision maximaliste chez Ippolito II d'Este : la crise de 1549-1550

Le retour d'Ippolito II d'Este en Italie, à la fin de l'année 1549, est un moment de cristallisation de ses ambitions pour la politique extérieure française. Le conflit qui émerge entre Claude d'Urfé, ambassadeur du roi de France au Concile de Trente puis à Rome à partir de la fin de l'année 1548, et Ippolito II d'Este à partir du début de l'année 1550 trouve son origine dans le conclave. À peine sorti du conclave, Ippolito II d'Este écrit à son frère pour lui décrire sa demeure envahie par les cardinaux de France et leur suite<sup>2</sup>. Davantage que de simples agapes, il s'agit pour le cardinal de Ferrare de profiter de la présence du cardinal de Guise, Charles de Lorraine<sup>3</sup>. L'affrontement éclate à propos d'une question de

<sup>2</sup> ASFi, Mediceo del Principato, filza 3269, fol. 18r, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 31 mars 1550 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 10 février 1550.

<sup>3</sup> Les deux prélats mettent régulièrement leurs liens en avant. Quelques mois plus tard, Ippolito II d'Este conseille à son frère, par l'intermédiaire de son ambassadeur Giulio

représentation, à savoir lequel des deux doit centraliser les dépêches et parler en dernière instance au nom du roi de France<sup>4</sup>. Finalement, il ne s'agit pas tant de déterminer si doit prévaloir une autorité mélangeant tradition et charisme ou si une autorité bureaucratique prévaudra, mais de savoir si la proximité avec le souverain ou les instruments politiques mis en place par ce même monarque l'emporteront. La participation d'Ippolito II d'Este au Conseil du Roi a pu lui donner l'espoir d'apparaître comme le principal ministre de Henri II à Rome.

Aucun élément ne semble pourtant faire du cardinal de Ferrare l'unique référent de la politique italienne du gouvernement français. Au contraire, une lettre de Henri II plaidait pour une égale répartition des responsabilités au mois d'octobre 1549<sup>5</sup>. Sur ce flou institutionnel, vient se greffer la mésentente des protagonistes favorables aux intérêts du roi de France. La situation des partisans de Henri II dans la ville sainte au premier semestre 1550 n'a de cesse de se détériorer<sup>6</sup>. En même temps, les factions s'activent à la cour de France pour désigner les coupables et le cardinal de Ferrare se retrouve exposé aux accusations<sup>7</sup>. L'affrontement se déroule

Grandi, de présenter ses condoléances à Charles de Lorraine pour le décès de Jean de Lorraine. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 48, Giulio Grandi à Ercole II d'Este, Rome, 10 juin 1550. Charles de Lorraine écrit à Ercole II d'Este à son arrivée à la cour pour l'informer de la mort de son père (12 avril 1550) et de son oncle, le cardinal de Lorraine (18 mai 1550). Voir D. Cuisiat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine...*, n°104, p. 145, Charles de Lorraine à Ercole II d'Este, Saint-Fuscien, 26 mai 1550.

<sup>4</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 225 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 114-115.

<sup>5</sup> Ribier, vol. II, p. 244-246, minute, s.l., Henri II à Ippolito II d'Este et Claude d'Urfé, 26 octobre 1549.

<sup>6</sup> Claude d'Urfé accuse, par exemple, le cardinal de Ferrare de ne pas respecter la procédure conforme pour la validation des indults, c'est-à-dire sans passer par un consistoire. Ribier, vol. II, p. 272, Claude d'Urfé à Anne de Montmorency, Rome, 7 avril 1550 ; *CCJDB*, t. V, p. 331-332, Jean du Bellay à Olivier le Doyen. Les indults en question sont ceux refusés par Paul III. Ils sont en réalité accordés par Jules III le 20 octobre 1550. *CCJDB*, t. IV, n. 2, p. 65-66 ; BnF, Fr. 3138, Claude d'Urfé à Henri II, Rome, fol. 44r-v, Claude d'Urfé à Henri II, Rome, 22 octobre 1550. Les tensions des représentants français sont décrites par Claude Breton dans ses lettres à Jean Duthier. BnF, Fr. 20441, fol. 81v-82r, Claude Breton à Jean Duthier, Rome, 3 mai 1550 ; *Ibid.*, fol. 43r, Claude Breton à Jean Duthier, Rome, 7 mai 1550. Le cardinal du Bellay se plaint de la campagne de diffamation de Charles de Lorraine et d'Ippolito II d'Este à son encontre. *CCJDB*, t. V, p. 340-342, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, 12 mai 1550 ; *Ibid.*, p. 342-344, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, 13 mai 1550 ; *Ibid.*, p. 346-347, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 14 mai 1550 ; *Ibid.*, p. 358-359, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, 27 mai 1550 ; *Ibid.*, p. 362, Jean du Bellay à Diane de Poitiers, Rome, 3 juin 1550. Diane de Poitiers écrit une lettre à du Bellay pour le rassurer. *Ibid.*, p. 365, Diane de Poitiers à Jean du Bellay, Saint-Germain-en-Laye, 7 juin 1550.

<sup>7</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 48, Giulio Grandi à Ercole II d'Este, Rome,

au vu et au su de tous et Jean du Bellay peut déplorer auprès de Jean Des Monstiers que le cardinal de Ferrare n'a pas même pris la peine de l'« envoyé jamais visité par un laquais »<sup>8</sup>. Les différents camps se rejetant la faute de l'échec lors du conclave, le roi décide d'écrire à son envoyé, Robert IV de la Marck, parti pour porter le serment d'allégeance à Jules III, afin de déterminer les responsabilités de chacun ainsi que de rétablir l'ordre<sup>9</sup>. Dans la lettre que le roi de France écrit au maréchal de la Marck (et qui parvient dans les mains d'Ippolito II d'Este en déplaçant au grand jour un conflit qui se déroulait à l'ombre), le souverain déplore la « mauvaise intelligence » qui règne par-delà les monts. Il ajoute qu'il n'est « aucunement raisonnable, diminuer d'un seul point l'autorité de celui que je fais résider pardelà mon ambassadeur ». Il termine en souhaitant que les deux hommes, à la lecture de la lettre, se réconcilient<sup>10</sup>. Ainsi, il bat froid à Ippolito II d'Este qui remet en cause l'autorité de son ambassadeur, soit de celui qu'il a expressément choisi pour le servir.

C'est pourtant l'effet inverse de celui escompté qui se produit. Après avoir pris connaissance du message royal, Ippolito II d'Este entre, à partir de juillet 1550, dans une véritable campagne contre Claude d'Urfé<sup>11</sup>. Il adresse des lettres de justification à Henri II ainsi qu'au connétable et il ne manque pas également de s'ouvrir à Jules III de la situation, exposant davantage les tensions traversant la faction française<sup>12</sup>. Son principal interlocuteur à ce moment précis de l'affaire

11 juin 1550. Le cardinal de Lorraine explique à Ercole II d'Este qu'il a trouvé Henri II prévenu contre lui à son retour, mais il a su le remettre dans de bonnes dispositions. D. Cuisiat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, n°106, p. 146, Charles de Lorraine à Ercole II d'Este, Paris, 15 juin 1550. Il demande même à Giulio Alvarotti de rapporter sa faveur auprès du roi, ainsi que celle d'Ippolito II d'Este, à Ercole II. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Poissy, 23 juin 1550.

<sup>8</sup> *CCJDB*, t. V, p. 381, Jean du Bellay à Jean Des Monstiers, Rome, 23 juin 1550.

<sup>9</sup> Ribier, vol. II, p. 267, Robert IV de la Marck à Anne de Montmorency, Turin, 18 avril 1550 ; BnF, Fr. 3137, fol. 8r, Robert IV de la Marck à Anne de Montmorency, Pavie, 24 avril 1550 ; D. Cuisiat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, n°99 bis, p. 142-143, Charles de Lorraine et Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 16 avril 1550. Sur les justifications des différents acteurs, voir Alain Tallon, « Le « parti français » lors des conclaves de 1549-1550 et de 1555 » dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, éd. Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 111-112.

<sup>10</sup> BnF, Fr. 20441, fol. 119r, Henri II à Robert IV de La Mark, Saint Germain en Laye, 3 octobre 1550. Voir aussi ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 9 juillet 1550.

<sup>11</sup> *Ibid. Id. à Id.*, Rome, 9 juillet 1550.

<sup>12</sup> *Ibid.*, copie, Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 6 juillet 1550 ; *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Anne de Montmorency, Rome, 6 juillet 1550. Pour la lettre à Jules III voir AAV, Segr. di Stato, *Principi*, t. XX, fol. 183r-v, Ippolito II d'Este à Jules III, Saint-Marc, 5 juin 1550.

s'avère être son parent par alliance, Charles de Lorraine, à qui il écrit une longue lettre le 30 juin 1550. Dans cette dépêche de douze pages, il revient sur les raisons qui ont présidé à son envoi en Italie, insistant sur sa fidélité à la monarchie française ainsi que sur son investissement au service de la royauté<sup>13</sup>. Il lui rappelle également qu'il s'est alors vu promettre une autorité supérieure à toutes les autres par les membres de la cour. Une entrevue avec Robert IV de la Marck, au cours de laquelle l'ambassadeur se trouve présent, tourne à l'affrontement et les griefs du cardinal de Ferrare, à commencer par son déficit de reconnaissance, sont mis en lumière. La question centrale porte sur celle de l'autorité et de l'organisation de son système de représentation. Il estime qu'à la différence des cardinaux impériaux, il ne peut être soumis à l'ambassadeur, en l'occurrence don Diego de Mendoza, en raison même de l'autorité dont il est investi par Henri II. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la question de savoir si le cardinal-protecteur est le supérieur hiérarchique de l'ambassadeur ou l'inverse est posée avec une acuité brûlante<sup>14</sup>. Il menace également d'abandonner la ville de Rome devant l'affront subi, en espérant d'ailleurs transformer cette déconvenue en rappel triomphant à la cour de France<sup>15</sup>.

Il écrit longuement à son frère, Ercole II d'Este, pour se plaindre de l'absence de reconnaissance de la part d'Henri II ainsi que des mauvais procédés du connétable à son encontre. Ippolito II d'Este active son réseau, et en premier lieu il fait appel son frère, afin de se défendre. Le duc de Ferrare est immédiatement informé de la teneur de la lettre de Henri II au maréchal de la Marck. Il précise dans sa réponse qu'il entend prendre parti pour son frère non seulement en raison de son rôle politique, mais parce qu'à travers lui c'est toute leur maison qui est visée<sup>16</sup>. Ercole II d'Este place ainsi le débat dans les mêmes termes que son frère, savoir qu'un grand prélat, issu d'une famille princière italienne apparentée aux Valois, ne peut que l'emporter sur un ambassadeur issu de la noblesse seconde. Lorsque le maréchal rentre en France, à la fin du mois de juillet 1550, il s'arrête à Ferrare où le duc l'entreprend au sujet des déboires de son frère<sup>17</sup>.

Ercole II d'Este voit dans son frère une victime expiatoire des cabales menées à la cour de France contre les Guise et Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Le maréchal, beau-fils de la duchesse avec Françoise de Brézé, acquiesce et s'engage à en référer à sa belle-mère et aux Guise. L'ennemi visé derrière ces propos, celui qui tire les ficelles, est désigné à demi-mots, il s'agit du connétable, et de l'ambassadeur Claude d'Urfé qui, sous le prétexte de servir le roi, applique en réalité les directives d'Anne de Montmorency. Le duc de Ferrare privilégie une interprétation faisant de l'affrontement entre l'ambassadeur et le cardinal une lutte politique française se reformulant sur le terrain romain. Si cette lecture est également retenue par Ippolito II d'Este, ce dernier perçoit de surcroît les enjeux

<sup>13</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Charles de Lorraine, Rome, 30 juin 1550.

<sup>14</sup> *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 2 juillet 1550.

<sup>15</sup> *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 30 juin 1550.

<sup>16</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 16 juillet 1550.

<sup>17</sup> *Ibid.*, minute, *Id.* à *Id.*, Ferrare, 29 juillet 1550.

institutionnels de cet affrontement. Il voit dans ce conflit un enjeu de définition du périmètre d'action des représentants du roi de France. Ces deux niveaux d'analyse sont intrinsèquement liés dans la lutte qui se déroule sous la chaleur de l'été romain.

Le départ de Jean du Bellay, le 19 juillet 1550, n'apaise pas la situation ni ne vient résoudre le problème de fond que connaît la représentation diplomatique française<sup>18</sup>. Au début du mois d'août, Ippolito II d'Este, humilié de l'absence de reconnaissance, exaspéré par l'attente et constatant la lenteur de son réseau à se mettre en route, écrit une lettre incendiaire à son frère. S'il se réjouit de l'attitude du maréchal de la Marck, il déplore le faible soutien de ses parents, à commencer par Charles de Lorraine, prompt à lui faire des promesses qui ne sont pas suivies d'actes. Le cardinal de Ferrare déplore, en réalité, l'incapacité de son réseau à peser dans ce qu'il ne veut considérer que comme une lutte de prestige et une lutte de factions<sup>19</sup>. À ce stade de l'affaire, il est déjà possible de tirer plusieurs conclusions. Premièrement, le réseau d'Ippolito II d'Este ne s'avère pas suffisant pour lui permettre d'imposer ses vues. À cet égard, il convient de ne pas surévaluer l'alliance entre le cardinal de Lorraine et Ippolito II d'Este. Pire, le décalage entre les mots et les actes de ses soutiens renforce peut-être encore davantage l'incertitude de sa position. Par ailleurs, la lecture que fait Ippolito II d'Este de son affrontement avec Claude d'Urfé préfère se cantonner à une interprétation politique, évacuant les questions institutionnelles posées par son projet pour établir une hiérarchie des représentants du roi de France en Italie. Enfin, les conséquences des déchirements de la diplomatie française fragilisent sa position alors même que Jules III incline résolument la politique de la papauté vers une ligne pro-impériale<sup>20</sup>. Les nouvelles qui arrivent de France le 9 août sont vécues comme un camouflet par le cardinal de Ferrare :

«Mercori di sera poco dopo l'havere sottoscritta la precedente mia, giunsero lettere di Francia con le quali hebbi la risposta che attendevo. Et come dissi che farei, cosi mando a la Ex<sup>ta</sup> Vostra copia delle lettere, che ho dal Re, da Mons<sup>r</sup> Connestabile, et dal Provosto et vedendo ella, come potrà veder per esse la gran differentia che è da quel che esso Provosto scrive haverli detto Madama di Valentinoyis il R<sup>mo</sup> di Lorena et Mons<sup>r</sup> di Guisa a quel che scrive poi S.M<sup>ta</sup> et esso Connestabile, voglio credere che non sarà per parerle, ne per trovarla manco strana di quel che è parsa et che l'ho trovata anco io. Et havendo considerata la data delle lettere del Provosto che sono da Annet, et la data di quelle del Re et d'esso Connestabile, che sono da Benne, et

<sup>18</sup> *CCJDB*, t. V, p. 387-389, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, 19 juillet 1550 ; *CCJDB*, t. VI, p. 1, Jean du Bellay à Cosimo de' Medici, Scarperia, Rome, 26 juillet 1550.

<sup>19</sup> *ASMo*, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 6 août 1550. Giulio Alvarotti perçoit bien le soutien du connétable à Claude d'Urfé mais estime que les lettres doivent donner raison au cardinal. *ASMo*, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Alfonso II d'Este, Paris, 29 juillet 1550. L'ambassadeur ferrarais prend acte de la disgrâce du cardinal onze jours plus tard. *Ibid.*, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Poissy, 8 août 1550.

<sup>20</sup> A. Tallon, *La France et le concile de Trente...*, p. 220-221.

sapendo il viaggio che suol fare S.M<sup>ta</sup> per andar da Annet a San Germano. Et che Madama di Valentinoy non suol seguir S.M<sup>ta</sup> ne giungere in corte, senon quel di ch'ella sa che'l re dee giungere a San Germano trovo anchora che l'*amico ha aspettato a fare questo dispaccio in questo camino et in questo yempo, et accioche Madama de Valentinois non vi si trovi et sapendo anco che esso Provosto che da Annet andava a Parigi, non vi dovea tornare anche gli senon a San Germano. Sicché ha molto bene havuto lagro et il comodo di fare fare lo dispacio a modo suo come ha fatto, et di qui si puo molto ben vedere che egli fa quel che vuole et lascia dire gli altri cio che vogliono et vedendo io che egli è sempre più pronto et più caldo in favorire gli amici suoi et questi altri più freddi et più lenti sempre in aiutarli loro et che ogni officio che volessi rinovare sopra a cio sarebbe uno esasperare la cosa davantaggio et farli far peggio, ho in fino ad hora risoluto se non mi muto come non penso di mutarmi di non far altra replica, senon conforme a questa resolutione loro non volendo mostrar di trovarla male* »»<sup>21</sup>.

Le cardinal de Ferrare prend acte de la faiblesse de ses soutiens et de leur incapacité à imposer sa fonction au roi. Il préfère se mettre en retrait et ne pas encourir une remise en question plus brutale de sa mission de protecteur. La lettre de Henri II, qu'il copie à l'intention de son frère, vient trancher le nœud du problème. Si le souverain n'entend pas diminuer l'affection qu'il porte au cardinal de Ferrare, ce dernier est un cardinal-protecteur, et non pas un ambassadeur. Le monarque français établit une claire distinction entre les deux missions qui n'ont pas les mêmes finalités. Au premier, le droit et l'espoir de devenir pape<sup>22</sup>, ainsi qu'un rôle de première importance dans le système bénéficial sorti du concordat de Bologne ; au second le rôle d'appliquer la politique du roi<sup>23</sup>. La tentative d'Ippolito II d'Este de rassembler sur sa personne les deux fonctionnalités se solde par un *non possumus* de Henri II. Celui-ci entend affirmer une représentation politique qui soit uniquement établie sur l'autorité de la monarchie française. Le rôle du cardinal de Ferrare est celui qu'il désirait éviter à tout prix, à savoir être l'adjuvant de l'ambassadeur. Ippolito II d'Este annonce alors sa ferme intention de quitter Rome et de se retirer à Tivoli, cité dont il vient de recevoir le gouvernement<sup>24</sup>. À la fin du mois d'août 1550, Claude d'Urfé peut remercier le

<sup>21</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 9 août 1550. Voir aussi sa réponse, bien plus désabusée, à Trotti, *Ibid.*, copie, Ippolito II d'Este à Brandelise Trotti, Rome, 12 août 1550.

<sup>22</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 12 juillet 1550.

<sup>23</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, copie, Henri II à Ippolito II d'Este, Beynes, 26 juillet 1550. La réponse du connétable est plus cinglante et vise à clore l'affaire, en soulignant la nécessité pour le cardinal de Ferrare de demeurer désormais à sa place. *Ibid.*, copie, Anne de Montmorency à Ippolito II d'Este, Beynes, 26 juillet 1550.

<sup>24</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 9 et 16 août 1550. Voir aussi ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 13 et 16 août 1550 ;

secrétaire des commandements, Jean Duthier, pour le soutien qu'il lui a témoigné<sup>25</sup>. Il écrit également au connétable de se méfier des cardinaux de Lorraine et de Ferrare, puisque ces derniers chercheraient à troubler les affaires de la France en Italie et, *in fine*, à se donner au pape. Il cherche ainsi à porter le fer plus avant contre le cardinal de Ferrare. Une copie de cette lettre tombe d'ailleurs entre les mains de Charles de Lorraine par l'entremise d'un secrétaire d'Anne de Montmorency soudoyé par le cardinal, et elle constitue une preuve à charge contre l'ambassadeur<sup>26</sup>.

Une fois la crise passée, en février 1551, Ippolito II d'Este explique qu'au plus fort de la tension, Claude d'Urfé allait jusqu'à envoyer des rapports louangeurs au sujet du cardinal de Tournon. L'objectif était double, puisqu'il s'agissait, d'une part, de détacher complètement Tournon du cardinal de Ferrare, et, d'autre part, de faire monter une figure suffisamment prestigieuse pour contrebalancer l'autorité du prince ferrarais au sein de la Curie<sup>27</sup>. Parmi les nombreux aspects que revêt cet affrontement, la lutte pour le contrôle de la fabrique de l'église Saint-Louis-des-Français illustre les mécanismes en jeu dans leur opposition. Les intérêts exprimés à propos de la fabrique, bien loin d'être anecdotiques, reflètent l'ampleur de la crise et font prendre conscience de la gravité de la désunion régnant au sein de la diplomatie française<sup>28</sup>. Les institutions placées sous le patronage français font également l'objet d'affrontements afin de s'en assurer le monopole. Ces luttes ont pour conséquence de fragmenter l'ensemble de la communauté en affaiblissant sa position dans un contexte de recomposition des alliances politiques de la papauté. Les difficultés de Henri II à imposer ses vues à Jules III s'expliquent aussi par cette lutte des places des agents du roi de France<sup>29</sup>.

Toutefois, un événement se produisant à la cour de France vient redistribuer la faveur royale. C'est une lettre de Giulio Alvarotti, entièrement chiffrée, qui permet d'en saisir les enjeux. L'été 1550 avait été marqué par l'idylle naissante entre Henri II et Jane Stuart, aussi appelée lady Fleming, une gouvernante de la suite de

BnF, Fr. 3137, fol. 17v, Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 29 août 1550 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 29 août 1550. Ippolito II d'Este est nommé gouverneur de Tivoli dès l'élection de Jules III au pontificat. AAV, Reg. Vat. 1796, fol. 77r-v, Saint-Pierre, 8 mars 1550.

<sup>25</sup> BnF, Fr. 3138, fol. 49r, Claude d'Urfé à Jean Duthier, Rome, 29 août 1550.

<sup>26</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 4 septembre 1550 ; *CCJDB*, t. VI, p. 75-77, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Saint-Maur, après le 11 août 1551.

<sup>27</sup> M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 247.

<sup>28</sup> Sebastiano Roberto, *San Luigi dei Francesi: la fabbrica di una chiesa nazionale nella Roma del '500*, Roma, Gangemi, 2005, p. 95 ; *Id.*, « L'eloquenza dell'architettura : afferma politica e pratica religiosa nella chiesa di San Luigi dei Francesi tra '500 e '600 » dans *Identità e rappresentazione. Le chiese nazionali a Roma, 1450-1650*, éd. Alexander Koller et Susanne Kubersky-Piredda, Rome, Campisano, 2015, p. 115-116 et p. 125.

<sup>29</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 227 ; M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 246.

Marie Stuart. Cette relation est encouragée par Anne de Montmorency qui espérait ainsi contrebalancer l'influence de Diane de Poitiers et des Guise<sup>30</sup>. Or, la relation est découverte par les Guise, qui rapportent l'infidélité du souverain à la duchesse de Valentinois. Une nuit, celle-ci décide de confondre le souverain. Le roi préfère la suivre à Anet et demande au connétable de Montmorency de ne pas l'accompagner. Ce dernier cherche à se défendre en dénonçant une machination mais le roi reste hermétique à ses arguments<sup>31</sup>. Si cette histoire n'entraîne pas la disgrâce du connétable, elle le fragilise dans la lutte d'influence qu'il mène contre les Guise et la duchesse de Valentinois. Il est contraint d'accepter les compensations que Henri II fournit à ses adversaires<sup>32</sup>. Parmi celles-ci, le cas de Claude d'Urfé est à nouveau évoqué. Lorsque ce dernier apprend les mésaventures du connétable, il fait part de son fatalisme à Jean Duthier :

« Par ce qu'il a pleu a Mons. le Conestable me mander, j'ay eu des nouvelles qui m'ont esté telles que vous pouvez extimer. Car puisque la lectre dont est fait mention a esté veue, je n'en puy attendre que mon piz, si ce n'est que Dieu my survyenne comme il tousjours faict<sup>33</sup>. »

Claude d'Urfé a compris qu'il allait potentiellement constituer une victime expiatoire de la politique d'Anne de Montmorency. Il revendique d'ailleurs le service du connétable ainsi que toutes ses actions. Bien qu'apparemment résigné, le cardinal de Ferrare continue de mobiliser ses soutiens, à commencer par la duchesse de Valentinois et le cardinal de Lorraine, efficacement secondés par l'ambassadeur de Ferrare<sup>34</sup>. Si la manœuvre des Guise et de Diane de Poitiers ne s'effectue pas uniquement pour défendre Ippolito II d'Este, le traitement du cardinal de Ferrare constitue un *casus belli*. Giulio Alvarotti peut ainsi écrire au début du mois de septembre 1550 que le règlement de l'affaire impliquant le cardinal de Ferrare est en passe d'être trouvé<sup>35</sup>. Ces attaques aboutissent, à partir du mois de septembre 1550, à des discussions au sujet du rappel de Claude d'Urfé, définitivement acté au mois de janvier 1551<sup>36</sup>. Entre les deux dates, le cardinal de

<sup>30</sup> Fabrice Micallef, *Le bâtard royal. Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551 - 1586)*, Genève, Droz, 2018, p. 22-25.

<sup>31</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Poissy, 2 septembre 1550.

<sup>32</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 85-85 ; Brigitte Bedos-Rezak, *Anne de Montmorency, seigneur de la Renaissance*, Paris, Publisud, 1990, p. 148.

<sup>33</sup> BnF, Fr. 3138, fol. 42r, Claude d'Urfé à Jean Duthier, Rome, 16 septembre 1550. Voir aussi *Ibid.*, fol. 56r-57r, Claude d'Urfé à Anne de Montmorency, Rome, 16 septembre 1550.

<sup>34</sup> ASMo, *carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Poissy, 2 septembre 1550.

<sup>35</sup> *Ibid.*, *Id. à Id.*, Poissy, 11 et 19 septembre 1550.

<sup>36</sup> Le cardinal de Ferrare se plaint toutefois au mois de décembre 1550 de la durée des

Ferrare rentre à Rome le dernier jour d'octobre 1550. Il est accueilli par Ascanio della Corgna, Fabrizio Colonna, Giuliano Cesarino, des prélats et d'autres aristocrates romains mais l'ambassadeur de France ne se rend pas à son arrivée et lui délègue son fils. Suprême affront pour Ippolito II d'Este, le lendemain de son retour, Claude d'Urfé vient le retrouver chez lui pour lui demander d'apposer sa signature sur les indults<sup>37</sup>.

Le départ de Claude d'Urfé marque une victoire pour Ippolito II d'Este mais ce dernier ne parvient pas à accomplir l'objectif qu'il s'était fixé en obtenant la supervision des agents du roi de France en Italie. Un autre ambassadeur lui succède, Paul de Termes, seigneur de Labarthe. Celui-ci est certes un client des Lorrains, mais il n'en occupe pas moins la charge d'ambassadeur résident<sup>38</sup>. C'est déjà un nom qui circulait dès le mois de juillet 1550, en vue de remplacer Claude d'Urfé. Par ailleurs, comme le déplore Ippolito II d'Este, le retour de Claude d'Urfé n'est pas synonyme de disgrâce<sup>39</sup>. Celui-ci est promu gouverneur du Dauphin et des enfants de la maison de France<sup>40</sup>. Ainsi, sa conduite en tant qu'ambassadeur ne lui a pas valu de disgrâce de la part du roi. Ses excellentes relations avec Anne de Montmorency ayant perduré, il a pu capitaliser sur le temps passé à l'étranger au service des rois de France<sup>41</sup>. Le cardinal de Ferrare n'obtient ainsi qu'à moitié gain de cause dans le différend qui l'opposait à Claude d'Urfé. En outre, ses soutiens se sont avérés difficiles à mobiliser dans la longueur et n'ont pas répondu à toutes les attentes du prélat. Si son réseau a fonctionné dans l'affrontement avec l'ambassadeur du roi de France, il a aussi montré ses limites. Enfin, l'issue du conflit est un échec en matière d'organisation institutionnelle de la représentation française à Rome, telle que souhaitée par le cardinal de Ferrare. La figure de l'ambassadeur permanent du roi de France, apparue progressivement dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, s'est suffisamment imposée pour recouvrir des prérogatives mieux définies, même si elles demeurent en construction. Parmi celles-ci, la capacité à être l'unique représentant officiel du roi sort renforcée de l'affrontement. La tentative d'Ippolito II d'Este de superviser l'action politique française en Italie visait à la fois à éliminer un adversaire, Claude d'Urfé, mais

procédures pour congédier Claude d'Urfé. Il se lamente, surtout, de l'indifférence des Guise. ASM<sub>o</sub>, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 10 décembre 1550. Voir aussi ASM<sub>o</sub>, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 31 octobre 1550.

<sup>37</sup> ASM<sub>o</sub>, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 1<sup>er</sup> novembre 1550.

<sup>38</sup> ASM<sub>o</sub>, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 28, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Caudebec, 3 novembre 1553 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 86.

<sup>39</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 117.

<sup>40</sup> United Kingdom National Archive, SP 68/9A, fol. 96r, John Masone au Conseil, Poissy, 10 septembre 1550 ; BnF, NAF. 24213, fol. 197r, Claude d'Urfé à Anne de Montmorency, Blois, 6 février 1551.

<sup>41</sup> *CCJDB*, t. VI, p. 78-79, Jean du Bellay à Claude d'Urfé, Saint-Maur, 14 août 1551.

aussi à reconfigurer la hiérarchie institutionnelle. La nomination de Paul de Termes signifie l'impossibilité pour Ippolito II d'Este à être l'ordonnateur officiel de la politique française. Le caractère public de sa mission était, en effet, essentiel pour le cardinal qui voulait non seulement être mais s'imposer comme le chef incontesté des représentants du roi de France en Italie.

Qui plus est, la lutte pour diriger l'application de la politique royale à Rome laisse des traces parmi les agents de la France. Les divisions sortent renforcées de ces mois d'affrontement et les lignes de fracture se sont durcies. Si un homme comme le cardinal de Tournon a su rester en bons termes avec les différents protagonistes de l'affaire, les cardinaux de Ferrare et Du Bellay voient leur inimitié s'accroître. De même, la lutte entre le connétable de Montmorency et les Lorrains a trouvé dans la ville sainte une scène toute désignée pour s'affronter. Les tensions de la décennie 1550, tout au moins de la première moitié, trouvent aussi leur source dans l'instabilité des charges attribuées aux représentants de Henri II. À cet égard, l'action d'Ippolito II d'Este dessert la monarchie qu'il entend pourtant protéger. La légation du cardinal de Ferrare en France de 1561 à 1563 ne parvient pas à le replacer au centre des relations franco-romaines, et son retour à Rome est marqué du sceau de la mélancolie<sup>42</sup>.

## B. La position fragilisée d'Ippolito II d'Este : les années 1560

Ippolito II d'Este garde un rôle de conseiller auprès des ambassadeurs dans les années 1560, comme viennent le rappeler les instructions et les dépêches du monarque allant en ce sens. Une mésentente se reproduit toutefois, sur un mode mineur, au milieu des années 1560 avec Henri Clutin, seigneur de Villeparisis. Ippolito II d'Este est confronté à la poursuite du conflit de préséance entre Espagnols et Français, mené par Villeparisis et l'ambassadeur espagnol, Luis de Requesens y Zúñiga<sup>43</sup>. L'affaire prend rapidement les dimensions d'une crise et l'ambassadeur menace de quitter le Saint-Siège.

Henri Clutin finit par obtenir la conservation de la préséance à la fin du mois de mai 1564, confirmée à l'occasion de la fête de la Trinité<sup>44</sup>. Durant cet incident

<sup>42</sup> Jean Sènié, « Le pari du légat : Hippolyte d'Este, Antoine de Navarre au commencement des guerres de religion », dans *Enquêtes, Revue en ligne de l'École Doctorale* 2, n°2, Sorbonne Université, mis en ligne le 17 janvier 2017 ([http://www.e-sorbonne.fr/sites/www.e-sorbonne.fr/files/6\\_senie.pdf](http://www.e-sorbonne.fr/sites/www.e-sorbonne.fr/files/6_senie.pdf)) ; G. Vidori, *The Path to Pleasantness...*, p. 133-166.

<sup>43</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 3v, Henri Clutin à Catherine de Médicis, Rome, 1 avril 1564.

<sup>44</sup> *Ibid.*, fol. 17r-20r, *Id. à Ead.*, Rome, 31 mai 1564. Voir Dietrich Briesemeister, « Der publizistische Rangstreit zwischen Spanien und Frankreich in der Frühen Neuzeit » dans *Translation und interkulturelle Kommunikation. 40 Jahre Fachbereich Angewandte Sprachwissenschaft der Johannes Gutenberg*, Francfort, Université du Maine, 1987, p. 315 - 338 ; A. Tallon, *Conscience nationale...*, p. 224 ; B. Haan, *L'amitié entre princes...*, p. 252 - 254 ; Thomas James Dandeleit, *Spanish Rome, 1500-1700*, New Haven, Yale

diplomatique, la conduite du cardinal de Ferrare est durement jugée par l'ambassadeur français qui l'accuse d'avoir voulu accommoder les Espagnols en échange de voix pour la prochaine élection pontificale<sup>45</sup>. L'ambassadeur procède à une mise à l'écart du cardinal-protecteur et lui préfère le cardinal de la Bourdaisière<sup>46</sup>. Il n'en reste pas moins un conseiller auquel Henri Clutin se réfère et avec lequel il traite de certaines négociations<sup>47</sup>. Le cardinal continue d'occuper un rôle, plus en retrait, au cours de l'ambassade d'Henri Clutin, qui ne fait que peu appel à lui. Lorsqu'Ippolito II d'Este tombe gravement malade au moment du conclave de 1566, qui s'ouvre à la mort de Pie IV, le seigneur de Villeparisis se contente d'enregistrer la convalescence du prélat pour expliquer au roi qu'il n'a pas encore pu saluer le nouveau pontife<sup>48</sup>. Henri Clutin, jaloux de son autorité, n'entend pas la partager avec Ippolito II d'Este, se contentant de traiter ce dernier avec la déférence due à son rang et à le considérer comme un renfort dans les négociations avec le pape :

« Le marquis d'Aguilar [...] fera aujourd'huy son entree, lequel et l'ambassadeur du Roy son maistre avec de ses aultres ministres ne se sont esparnez ces jours passez a cuider persuader qu'il seroit bon que je gardasse le logis soubz prétexte de quelque indisposition ou autrement le jour que led. Marquis et ambassadeur rendront leur obediance, laquelle sans cela ilz monstroient ne voullroir ou pouvoir faire. De quoy sa Sainteté me feit de premiere abordee quelque instance et touteffois apres avoir entendu et consider » mes raisons, et les remonstrances la dessus de monseigneur le cardinal de Ferrare, elle s'en est rendue si cappable qu'elle demeure contente et satisfaite de moy »<sup>49</sup>.

Pour autant, le cardinal de Ferrare demeure un référent des ambassadeurs

University Press, 2001, p. 62-65 ; J.-F. Labourdette, *Charles IX et la puissance espagnole. Diplomatie et guerre civile (1563-1574)*, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 76-77 ; Thomas Weller, « Très chrétien » oder « católico »? Der spanisch-französische Präzedenzstreit und die europäische Öffentlichkeit », dans *Streitkultur und Öffentlichkeit im konfessionellen Zeitalter*, éd. Henning P. Jürgens et Thomas Weller, Göttingen, 2013, p. 85-127, ici p. 99-101.

<sup>45</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 17r-v, Henri Clutin à Catherine de Médicis, Rome, 31 mai 1564.

<sup>46</sup> *NBD*, s. II, vol. IV, p. 89, Prospero d'Arco à Ferdinand I<sup>er</sup>, Rome, 1 avril 1564.

<sup>47</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 32r, Henri Clutin à Catherine de Médicis, Rome, 18 février 1565 ; *Ibid.*, fol. 36r, *Id.* à *Ead.*, Rome, 4 novembre 1565. Il explique à cette date qu'il a su s'accommoder avec le cardinal de Ferrare. *Ibid.*, fol. 36r, *Id.* à *Ead.*, 4 novembre 1565. L'ambassadeur se décrit comme collaborant activement avec le cardinal-protecteur en ce mois de novembre 1565. *Ibid.*, fol. 38r, *Id.* à *Ead.*, Rome, 5 novembre 1565.

<sup>48</sup> *Ibid.*, fol. 58v, Henri Clutin à Charles IX, Rome, 18 février 1565. Il note avec une pointe de fierté que Ippolito II et Luigi d'Este lui ont rendu visite tandis qu'il fut alité à cause de ses coliques néphrétiques. *Ibid.*, fol. 119v, Henri Clutin à Charles IX, Rome, 10 juin 1566.

<sup>49</sup> *Ibid.*, fol. 104r, *Id.* à *Id.*, Rome, 13 mai 1566.

lorsqu'ils arrivent à Rome<sup>50</sup>. Ainsi Charles d'Angennes, ambassadeur de 1568 à 1570, écrit au roi lors de son arrivée dans la Ville Sainte, le 19 juillet 1568 que « messieurs les Cardinaux de Ferrare et Vitelli sont hors de Rome pour fuir la chaleur que j'espere aller trouver peu de jours après avoir baisé les pieds de sa Sainteté »<sup>51</sup>. Ce rôle de référent semble particulièrement mis en avant dans la lettre du 9 août 1568. Le cardinal de Ferrare demeurant à Ferrare en raison de sa santé fragile, et cette absence paralysant la mission de l'ambassadeur, ce dernier décide d'envoyer au cardinal une dépêche contenant ses salutations, les instructions du roi et une protestation de sa fidélité<sup>52</sup>. Ainsi, malgré sa mise à l'écart par le pape Pie V, Ippolito II d'Este reste un appui de l'ambassadeur, sans pour autant occuper une place primordiale dans le dispositif d'action de Charles d'Angennes ou de François Rougier, baron de Ferrals<sup>53</sup>. Plusieurs raisons prévalent à ce moindre rôle du cardinal de Ferrare puisqu'aux malentendus avec le gouvernement français, s'ajoute le refus de Pie V de lui laisser un rôle politique :

« Car de le faire sans que sa Sainteté le sache, il est impossible dans Rome et le sachant, je ne scay quel contentement et opinion elle en aura, m'ayant deffendu des le commencement que j'arrive en ceste ville sy je voulois bien faire le service de Votre Majesté de ne traicter avec autre qu'avec elle, et qu'en sorte du monde pour les affaires de France, icelle ne vouloit negotier avec Mond. sieur le Cardinal de Ferrare. Ce que m'a semblé estre nécessaire faire maintenant entendre a Votre Majesté et la supplier très humblement me commander comme il luy plaist que je me gouverne<sup>54</sup>. »

De son côté le souverain français invite ses ambassadeurs à se reposer sur les cardinaux-protecteurs. C'est ce que Charles IX écrit à François Rougier, en 1571, à propos de la dispense canonique nécessaire à l'union de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois :

« Vous avez fait tres saignement y employer mon Cousin le Cardinal d'Este de l'affection duquel j'ay entiere confiance et m'a esté plaisir entendre ce que vous m'avez escript qu'il aye fait ceste office si gaillardement et que Sa Sainteté le voye de bon cœur. Je luy en escriptz comme aussi a mon cousin le Cardinal de Ferrare son oncle chacun une bonne lettre pour les en remercier et prie continuer affin que je ne soys refusé de ceste grâce laquelle est ordinairement accordee sans difficulté a

<sup>50</sup> Dans son instruction au comte de Tournon, Charles IX écrit que Tournon doit tenir au pape les propos « selon qu'en toutes occasions il sera advisé et conseillé par Monsieur le Cardinal de Ferrare, par la prudence, advis et conseil duquel il regardera tousjours a ce conduire ». BnF, Fr. 3172, fol. 2r, Instructions à Just de Tournon, s.l., 1566.

<sup>51</sup> BnF, Fr. 3104, fol. 1r, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 19 juillet 1568.

<sup>52</sup> *Ibid.*, fol. 3r, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 9 août 1568 ; *Ibid.*, fol. 4v, Charles d'Angennes à Catherine de Médicis, Rome, 9 août 1568.

<sup>53</sup> BnF, Fr. 3105, fol. 24v, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 1 août 1569.

<sup>54</sup> *Ibid.*, fol. 26v, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 1 août 1569.

ceux qui les poursuivent pareilles. Lesd. lettres sont en creance sur vous suivant laquelle les priray encores de ma part vous ayder a fere lad. poursuite et d'aultant que j'estime mon cousin le Cardinal de Lorraine estre maintenant arrivé a Rome. Je luy escriptz pareillement et mande que vous luy ferez entendre tout ce que vous avez negocié pour ce regard l'ordre que avez observé et particulièrement les responces qui vous ont esté faictes par sa Saintete<sup>55</sup>. »

Les cardinaux d'Este sont chargés de conseiller les ambassadeurs dans plusieurs domaines. D'une part, ils ont une connaissance du fonctionnement de la Curie que l'ambassadeur ne peut espérer posséder lors des premiers mois de sa mission. Ce dernier se repose alors sur les prélats de la maison d'Este pour proposer et recommander au pape les personnes choisies par le roi<sup>56</sup>. Ippolito II et Luigi leur apportent également leurs avis et leurs conseils sur les matières canoniques. Cette dimension essentielle du travail des ambassadeurs du roi de France à Rome repose sur une collaboration étroite avec les cardinaux-protecteurs, même si les années 1560 ont marqué un étiolement de ce lien, avant que Luigi d'Este ne vienne en renouer les fils distendus.

Le cardinal de Ferrare n'arrive pas à occuper cette position de surplomb dans le système de représentation française en Italie. De surcroît, il est exilé de Rome sous Paul IV, entre 1555 et 1559, et il rencontre une forte méfiance de la part de Pie V, entre 1566 et 1572<sup>57</sup>. Ces deux mises à l'écart lui interdisent de pouvoir espérer occuper ces positions hégémoniques à la tête des agents du roi de France. L'approche d'Ippolito II d'Este peut être qualifiée de maximaliste, étant donné qu'il espère emporter par l'épreuve de force la première position parmi les représentants du roi à Rome ainsi que le droit d'être l'interprète des directives du monarque. Cette méthode s'avère être une impasse pour le prélat. Son neveu, confronté au même dilemme, mais plus de 25 ans après, et dans un contexte différent, opte pour une autre pratique. Cette évolution de la place occupée par le cardinal de Ferrare pendant les années 1550 et pendant les années 1570, de même que celle entre son rôle et celui de son neveu se retrouve à l'occasion des conclaves destinés à élire un nouveau pape.

<sup>55</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 457, Charles IX à François Rougier, s.l., 24 juin 1571. Voir aussi Bibliothèque Mazarine, Ms. 2078, fol. 6r-v, Charles IX à François Rougier, s.l., 6 octobre 1571 ; *Ibid.*, fol. 8v-9r, Charles IX à Ippolito II d'Este, s.l., 7 octobre 1571 ; *Ibid.*, fol. 9v 10r, Catherine de Médicis à Ippolito II d'Este, s.l., 7 octobre 1571.

<sup>56</sup> BnF, Fr. 3014, fol. 9v, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 13 septembre 1568 : « Et pour ce je m'en iray des demain trouver Mons<sup>r</sup> le Card<sup>al</sup> de Ferrare a Tivoli pour m'en assurer, ce qu'il scait mieux que nul autre pour estre affaire comme toutes autres semblables dependantes de sa protection, et le priray par mesme moyen y interposer son autorite. Ayant parlé avec lui, je feray ce qu'il me commandera, puis en advertiray Votre ma<sup>te</sup> ».

<sup>57</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 334-338.

## II. Ippolito II d'Este : six conclaves et le rêve de devenir pape

### A. 1549-1559 : quatre conclaves pour devenir Pape

La décennie qui s'ouvre avec la fin du pontificat farnésien, à l'hiver 1549, est marquée par la succession de quatre conclaves – 1549, deux conclaves en 1555, 1559 – auxquels prend part Ippolito II d'Este. Le cardinal de Ferrare joue dans chacun de ces conclaves un rôle de premier plan, avec à chaque fois l'ambition d'être élu pape<sup>58</sup>. L'ascension au trône de Saint-Pierre constitue l'objectif d'Ippolito II et il y consacre ses forces et les moyens à sa disposition. Il entend jouer sur son statut de cardinal protecteur de la France pour être distingué comme le candidat légitime et obligatoire de la faction française. Les conclaves de cette décennie sont l'occasion d'observer la tension qui s'instaure entre les intérêts de la monarchie française et ceux du cardinal de Ferrare. En outre, ils permettent d'observer son positionnement sur les enjeux religieux débattus au sommet de l'Église au cours de cette décennie qui marque un tournant.

#### a. 1549 : Premier conclave en tant que cardinal protecteur

Le conclave de 1549 est le premier auquel participe le cardinal de Ferrare. Il s'ouvre à l'hiver 1549, après un long pontificat de quinze ans<sup>59</sup>. En tant que cardinal protecteur du royaume de France, il adopte un ensemble de pratiques constituant le répertoire d'action des cardinaux protecteurs au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Il prévient immédiatement le roi de France du décès en l'enjoignant d'envoyer promptement les cardinaux présents dans le royaume de France. Ensuite, il se charge, en concertation avec l'ambassadeur de France, Claude d'Urfé, de retarder le plus possible l'entrée dans le conclave. Ainsi, tandis qu'Ippolito II d'Este fait pression pour retarder les funérailles de Paul III, Claude d'Urfé oblige les cardinaux à

<sup>58</sup> Un pasquin écrit au moment du conclave de 1549-1550 présente l'assemblée des cardinaux comme un échiquier, Charles Quint comme la reine, Henri II comme le roi, Reginald Pole comme la tour et Alessandro Farnese ainsi qu'Ippolito II d'Este comme les fous, les autres cardinaux étant les pions. Maria Antonietta Visceglia, *Morte e elezione del papa. Norme, riti e conflitti. L'età moderna*, Viella, Roma, 2013, p. 310.

<sup>59</sup> Sur le conclave de 1549, voir Chiara Quaranta, *Marcello II Cervini (1501-1555). Riforma della Chiesa, concilio, Inquisizione*, Bologne, il Mulino, 2010, p. 317-337 ; M. Firpo, *La presa di potere...*, p. 4-51 ; E. Bonora, *Aspettando l'Imperatore...*, p. 246-271. Sur la France et le conclave de 1549 voir Frederic J. Baumgartner, « Henry II and the Papal Conclave of 1549 » dans *The Sixteenth Century Journal*, vol. 16 (1985), p. 301-314 ; et, surtout, A. Tallon, « Parti français... », p. 101-122. On se référera toujours avec profit à L. von Pastor, *Storia...*, vol. VI, p. 3-33. Sur la mort de Paul III, voir le récit d'Ippolito II d'Este, Ernst von Munch, *Denkwürdigkeit zur geschichte der Hauser Este, Lothringen*, t. I, Stuttgart, 1840, Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 10 novembre 1549 p. 54-59 ; *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 29 novembre 1549, p. 61-65. Voir aussi ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 10 novembre 1549.

attendre les Français, sous peine de ne pas voir le pape élu reconnu par son maître. L'enjeu est de parvenir à résoudre la difficulté engendrée en cas de mort d'un pape en l'absence des cardinaux français de Rome<sup>60</sup>. En effet, la faction française, théoriquement plus nombreuse que la faction espagnole, tout du moins en cardinaux nationaux, se trouve dans les faits réduite à la portion congrue, en dépit des appels du cardinal protecteur<sup>61</sup>. Les cardinaux entrent finalement en conclave le 29 novembre, 19 jours après la mort de Paul III<sup>62</sup>. Le cardinal de Ferrare essaie alors de temporiser, en attendant la venue d'autres cardinaux français<sup>63</sup>. Celui-ci applique les instructions du roi de France. Ainsi, il n'est pas désigné comme le premier choix d'Henri II, ce rôle revient à Jean de Lorraine, mais comme le premier des cardinaux italiens mis en avant par le roi. Il reçoit, en outre, une liste des cardinaux neutres sur lesquels les votes de la faction française peuvent se reporter en cas de blocage. Par ailleurs, il a pour mission de faire obstruction aux cardinaux sur lesquels le roi a mis un veto, soit le cardinal Pole<sup>64</sup>. Sans rejoindre les manœuvres du cardinal Carafa, il fait obstruction de son côté à la candidature du cardinal anglais<sup>65</sup>.

L'arrivée des cardinaux français – Jean du Bellay, Charles de Lorraine, Odet de Châtillon et Charles de Bourbon –, le 12 décembre 1549, apporte au cardinal de Ferrare les instructions du roi ainsi qu'un allié dans la personne de Charles de Lorraine<sup>66</sup>. Les Français portent avec eux une liste mise à jour des candidats soutenus par Henri II : Lorraine, Este, Ridolfi, Salviati, Cervini ou Del Monte. Grâce à la renonciation de Jean de Lorraine, Ippolito II est placé en première position et s'efforce de réunir suffisamment de voix sur sa candidature. Il promet des bénéfices et d'importantes sommes d'argent à plusieurs cardinaux et à leurs parents dans l'espoir de parvenir à un accord. Toutefois, sa candidature fait l'objet de l'hostilité aussi bien des Impériaux que d'une part des Français<sup>67</sup>. En effet, le

<sup>60</sup> A. Tallon, « Parti français »... », p. 103-104.

<sup>61</sup> En novembre 1549, seuls les cardinaux d'Armagnac, de Meudon et de Lenoncourt se rendent à Rome.

<sup>62</sup> La liste des conclavistes qui accompagnent Ippolito II d'Este est donnée dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 107. Voir aussi, *CT*, vol. II, p. 28.

<sup>63</sup> *CT*, vol. II, p. 40.

<sup>64</sup> A. Tallon, « Parti français »... », p. 106.

<sup>65</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 108.

<sup>66</sup> D. Cuisiat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine...*, n. 95, p. 139, Charles de Lorraine et Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 28 décembre 1549. Les deux prélats font la liste suivante des cardinaux de la faction française : Trani, Salviati, Boulogne, Del Monte, Tournon, Du Bellay, Lenoncourt, Cesi, Meudon, Armagnac, Amboise, Guise, Veralli, Ridolfi, Pisani, Châtillon, Sermoneta, Ferrare, San Giorgio, Crispi, Vendôme. Voir aussi *CT*, t. XI, p. 973, relation sur le conclave, 12 décembre 1549.

<sup>67</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 26, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 5 décembre 1549 : « dicendoli che havendo inteso quello che era successo in materia del Papato in vantaggio del Car<sup>le</sup> da Este le faceva sapere che non se ne dovesse fidare perché se ben faceva il Francese ».

cardinal de Ferrare et le cardinal de Guise sont à la tête d'une partie de la faction française, mais une autre partie suit le connétable de Montmorency. Le conclave de 1549 est marqué par les divisions de la faction française qui amenuisent les chances du cardinal de Ferrare. Celui-ci fait l'objet d'un double rejet, externe, avec l'opposition des Impériaux, et interne, avec la contestation par une partie des cardinaux français. Cette double remise en question fragilise la position du prélat, comme l'atteste la situation décrite par l'ambassadeur de Ferrare, au mois de février 1550. Alors que le conclave dure depuis deux mois, et que ce délai exacerbe les tensions, Charles de Lorraine et Ippolito II d'Este espèrent parvenir à arracher un accord autour du second, en quelque sorte par défaut des autres candidatures. Toutefois, cette stratégie se heurte à la politique d'Anne de Montmorency, soucieux de l'importance que cela conférerait aux Guise, et défenseur d'une résolution immédiate du conclave<sup>68</sup>.

Outre l'incapacité à s'imposer comme le chef incontesté de la faction française, le cardinal de Ferrare lutte également pour se voir reconnaître comme son candidat naturel. Son réseau trop marqué et sa condition de parent des ducs de Ferrare et de Guise le desservent auprès des Français et des Italiens. Il pâtit aussi de l'hypothèse de la candidature d'autres cardinaux comme Niccolò Ridolfi ou Giovanni Salviati, en dépit du refus catégorique formulé par l'empereur contre leur candidature le 20 novembre 1549<sup>69</sup>. La première candidature, appuyée par les Strozzi et Catherine de Médicis, se heurte, outre l'opposition de Charles Quint, à celle d'Alessandro Farnese et des cardinaux de sa faction<sup>70</sup>. Le cardinal Ridolfi tient Ippolito II d'Este pour son ennemi, estimant que ce dernier a préféré soutenir son rival dans la personne de Salviati<sup>71</sup>. L'animosité entre les deux hommes, de même que leur conflit, se termine avec la mort de Ridolfi, le 30 janvier 1550. La seconde candidature s'enracine dans les relations entre les Gonzaga et les Este. Ippolito II d'Este avait ainsi promis son soutien et celui des Français à Ercole Gonzaga sur la candidature de Salviati au début du printemps 1549<sup>72</sup>. Celle-ci est poussée par le cardinal de Mantoue qui cherche à mobiliser son réseau pour la faire réussir. Elle

<sup>68</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 37, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 10 février 1550 : « Il Landredini mi ha detto havere havuto da Mons. de Umala che'l Car<sup>le</sup> de Guisa ha scritto al Re, che se potranno portare un poco le cose in longo che sperava bene il Car<sup>le</sup> da Este, e che'l Contestabile che non vorria la grandezza di S.S.R<sup>ma</sup> per non vedere anco la grandezza della casa di Guisa havea suaso al Re di commandare al predetto Car<sup>le</sup> de Guisa di far'ogni cosa per abbreviare questa longhezza, e risolversi sopra quello della aprte francese che potesse riuscire per non si mettere a pericolo di perder il gioco sperando di vincerlo col mezo del tempo. » Voir déjà, *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Melun, 7 janvier 1550.

<sup>69</sup> CT, vol. XI, p. 525-528. Le premier veto contre Salviati est confirmé par un second, définitif, le 29 décembre 1549. E. Bonora, *Aspettando l'imperatore...*, p. 267.

<sup>70</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 17 janvier 1550.

<sup>71</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 30 janvier 1550.

<sup>72</sup> E. Bonora, *Aspettando l'imperatore...*, p. 263; Marco Iacovella, *Ercole e Ferrante Gonzaga...*, p. 182-198.

rencontre un grand succès dans la deuxième moitié du mois de janvier 1550 et semble devoir l'emporter. Toutefois, elle est finalement rejetée aux premiers jours du mois de février 1550<sup>73</sup>.

Un papier, entièrement chiffré, présent dans la correspondance d'Ippolito II d'Este à son frère, évoque justement les déboires d'un cardinal à la fin du mois de janvier 1550. Vincenzo Pacifici l'a attribué au cardinal de Ferrare, se fondant notamment sur l'opposition des cardinaux Carpi et Pacheco<sup>74</sup>. Pourtant, le texte mentionne, à plusieurs reprises, le cardinal de Ferrare comme distinct du « je » de l'auteur. Il est, en réalité, vraisemblable qu'il s'agisse d'une lettre du cardinal Salviati adressée à Ercole II d'Este, dans laquelle il déplore l'opposition de l'Empereur, de Farnese, de Carpi, de Pacheco mais aussi de Ferrante Gonzaga, ce qui explique l'abandon de sa candidature par Ercole Gonzaga<sup>75</sup>. Une minute d'une lettre d'Ercole II d'Este à Giovanni Salviati, remaniée par le duc de Ferrare avec des ajouts autographes pour être envoyée à Ippolito II d'Este, confirme cette hypothèse. Dans cette minute du 12 novembre 1550, Ercole II d'Este raconte une entrevue avec le cardinal Gonzaga au cours de laquelle ils en viennent à évoquer le conclave du début de l'année. Ercole Gonzaga explique qu'il a dû abandonner la candidature de Salviati en soutien à son frère Ferrante. Le cardinal Gonzaga avance que les proches du vice-roi de Naples, Pedro Álvarez de Toledo, avaient prétexté d'un complot entre Ferrante Gonzaga et Salviati pour que le premier puisse devenir duc de Milan<sup>76</sup>. Le cardinal de Mantoue conclut en précisant qu'à

<sup>73</sup> Sur la candidature de Giovanni Salviati, voir E. Bonora, *Aspettando l'imperatore...*, p. 266-267 ; C. Quaranta, *Marcello II Cervini...*, p. 332-333 ; Marco Iacovella, *Ercole e Ferrante Gonzaga...*, p. 199-216.

<sup>74</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 111

<sup>75</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Giovanni Salviati à Ercole II d'Este, Rome, 20 janvier 1550 : « Et come potrà haver inteso V.Ex. vengono ordini rigorosissimi da S.M<sup>ta</sup> et dal S. Don Ferrante che alle cose mie non si attendesse, il che fu causa che'l Car<sup>le</sup> di Mantova per il rispetto del S. Don Ferrante si havesse a ritirare dal favorire le cose mie che se cio non fosse stato il certo sariano successe al modo che V.Ex. desidera. Et havendo Farnese sempre fattosi intendere che per niente voleva consentire in me, tanto più si commincio a allargare sotto pretesto della esclusione di sua M<sup>ta</sup> ne ci è bastato la intercessione della madre, de fratelli, de cugini, et di molti altri che per bontà loro più che per esserne ricercati da me si sono operati sempre, e cresciuta la sua durezza con parole et con fatti, facendo aperta professione principalmente di impedire me senza saperne allegare causa alcuna. Ma io ne attribuisco buona parte al consiglio continuo di Carpi, il quale non ha mancato con lettere false intercete calunniarmi alla corte cesarea. Et per tutto io che, come sa V.Ex, ho sempre fatto professione di poco ambizioso et di huomo da bene vedendo tante injuste persegutioni et false calmie, me risolveto a temporigiare ».

<sup>76</sup> Le duc de Ferrare ajoute à l'intention de son frère : « si che tal sospitione cadeva nella persona del predetto Salviati (col quale la casa Gonzaga non ha che fare) molto magior seria iustamente venuta nella persona di V.S. R<sup>ma</sup> essendoli cugina et affezionata a Francia ». ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1416, minute, Ercole II d'Este à Giovanni Salviati, Ferrare, 12 novembre 1550.

partir de ce moment-là, il entend exercer sa liberté lors des prochains conclaves<sup>77</sup>. En revenant au texte de Salviati présent dans la correspondance d’Ippolito II d’Este, il est possible d’avancer l’hypothèse selon laquelle, alors que les cardinaux français défendaient la candidature de Ridolfi, le cardinal de Ferrare, aidé par Charles de Lorraine, poussait celle de Salviati. Il est possible qu’il s’agisse d’une stratégie pour temporiser, avant que ne soit proposé le nom d’Ippolito II d’Este, qui circule depuis le début du mois de janvier 1550<sup>78</sup>. Pourtant, la perspective d’une élection de celui-ci échoue sur le veto de l’Empereur qui parvient au conclave le 25 janvier 1550<sup>79</sup>.

Parmi les raisons des difficultés rencontrées par le cardinal de Ferrare émises par l’ambassadeur de Ferrare lui-même au début du mois de janvier 1550, il compte le caractère « trop français » du prélat, en sus de sa jeunesse<sup>80</sup>. Giacomo Trotti, l’auteur d’une lettre qui répond aux arguments de l’ambassadeur ferrarais, renverse l’argument en expliquant que la direction de la faction française constitue l’atout principal du cardinal de Ferrare. Cette réversibilité de l’appartenance au « parti français » traduit la tension que suscite la candidature d’Ippolito II d’Este durant le conclave de 1549-1550. Cette contradiction se révèle un élément structurant des participations d’Ippolito II d’Este aux conclaves. D’une part, le prélat est obligé de s’appuyer sur la faction française pour espérer pouvoir peser durant les délibérations, ce qui entraîne un veto de la part de l’Empereur et des autres puissances italiennes, à commencer par les Medici et les Farnese. D’autre part, la faction française n’est pas suffisamment puissante pour le faire élire pape, d’autant plus qu’elle est elle-même gangrénée par les divisions. Cette double contrainte enferme le cardinal de Ferrare dans un dilemme, qu’il espère dépasser lors des conclaves de 1555 de deux manières, en affirmant plus fortement son autorité sur la faction française et en déployant une pratique du don capable de lui assurer une réserve de voix chez les cardinaux italiens, vivier susceptible d’emporter l’élection.

<sup>77</sup> *Ibid.* Marco Iacovella, « Padrone di me e del voto moi ». Militanza filoimperiale e coscienza religiosa nel cardinal Ercole Gonzaga » dans *Riforma e movimenti religiosi*, vol. 7 (2020), p. 13-46. Je remercie très chaleureusement Marco Iacovella de m’avoir fait l’amitié de me communiquer cette référence.

<sup>78</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 48, Giacomo Trotti à Giulio Grandi, Rome, 7 janvier 1550.

<sup>79</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d’Este à Ercole II d’Este, Rome, 17 janvier 1550; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 48, Giacomo Trotti à Giulio Grandi, Rome, 25 janvier 1550 ; *CT*, t. XI, p. 536, Charles Quint à Don Diego de Mendoza, Bruxelles, 25 janvier 1550.

<sup>80</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 48, Giacomo Trotti à Giulio Grandi, Rome, 6 janvier 1550.

## b. Les deux conclaves de 1555 et l'accusation de simonie

L'année 1555 est marquée par la succession rapprochée de deux conclaves<sup>81</sup>. À la fin du mois de mars 1555, Ippolito II d'Este, apprenant la mort de Jules III, prend des dispositions financières en vue du conclave. Il contracte un emprunt de 25 000 écus auprès du duc de Ferrare. Ceux-ci s'ajoutent aux 25 000 écus qu'il a obtenus du roi de France. À la fin du mois de mars 1555, Ippolito II d'Este dispose ainsi d'une somme de 50 000 écus, égale aux deux tiers de son revenu annuel, sans compter les prêts contractés par le cardinal de Ferrare à hauteur de 4 000 écus<sup>82</sup>. D'emblée, le cardinal Carafa incrimine ces pratiques dès avant l'entrée dans le conclave<sup>83</sup>. Pourtant, elles sont la réponse à l'obstacle structurel rencontré par le cardinal de Ferrare au précédent conclave. Cette stratégie semble d'ailleurs porter ses fruits lorsque les cardinaux entrent dans Saint-Pierre, puisqu'elle lui assure, outre le soutien des cardinaux français et du cardinal Gonzaga, celui des cardinaux attirés par les promesses de dons et de protection<sup>84</sup>. Il a ainsi bon espoir de l'emporter durant les trois premiers jours du conclave, d'autant plus que la candidature de Marcello Cervini lui apparaît plus incertaine que la sienne<sup>85</sup>.

Pourtant, la candidature d'Ippolito II d'Este est remise en question par trois vecteurs d'instabilité. Le premier découle des attaques du cardinal Carafa. Le second tient au désistement d'Ercole Gonzaga durant la journée du 8 avril 1555. Le troisième, enfin, est le fruit de l'accord sur la personne de Marcello Cervini entre les cardinaux de Carpi et de Santa Fiora. Le 8 avril au soir, la candidature du frère d'Ercole II d'Este apparaît définitivement compromise alors que pointe celle

<sup>81</sup> Sur les conclaves de 1555, voir A. Tallon, « Parti français »... », p. 101-122. Voir aussi L. von Pastor, *Storia...*, vol. VI, p. 303-310 et 340-346. Sur le premier conclave d'avril 1555, voir (C. Quaranta, *Marcello II Cervini...*, p. 459-466. Sur le second conclave de mai 1555, voir Antonio Santosuosso, « An account of the election of Paul IV to the Pontificate » dans *Renaissance Quaterly*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 31 (1978), p. 486-498.

<sup>82</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito d'Este à Ercole d'Este, Rome, 30 mars et 5 avril 1555 ; Ribier, vol. II, p. 605, mémoire d'Henri II à Ippolito II d'Este, Launay, 4 avril 1555. Sur les prêts, voir ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°913, fol. 14v. Le cardinal de Ferrare est le premier choix de la diplomatie française, suivi de Tournon, de du Bellay, d'Armagnac et, finalement, de Pole et de Carafa. Ribier, vol. II, p. 604-605, Henri II à Ippolito II d'Este, Launay, 4 avril 1555.

<sup>83</sup> August von Druffel (éd.), *Briefe und akten zur geschichte des sechzehnten jahrhunderts*, Munich, M. Riegersche Universitäts-Buchhandlung, vol. IV (1896) p. 624-625, Agostino Cocciano à Girolamo Seripano, Rome, 27 mars 1555.

<sup>84</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance...*, p. 110, Dominique du Gabre à Ercole II d'Este, Venise, 5 avril 1555 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 262 ; C. Quaranta, *Marcello II Cervini...*, p. 460. Sur l'espérance de parvenir à agréger la voix d'Ercole Gonzaga sur sa candidature, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II D'Este, Rome, 4 avril 1555.

<sup>85</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II D'Este, Rome, 8 avril 1555 ; C. Quaranta, *Marcello II Cervini...*, p. 463.

du cardinal de Sainte-Croix<sup>86</sup>. L'échec d'Ippolito II d'Este trouve son origine dans les faiblesses structurelles de sa candidature. Celle-ci génère une trop grande hostilité chez les Impériaux, contraignant les Français à se rabattre sur une autre personne, comme Cervini<sup>87</sup>. Par ailleurs, il ne peut compter sur les voix qui lui avaient été promises, ainsi de celle du cardinal de Mantoue ou de celle du cardinal de Trente. Le choix d'adopter une politique du don pour franchir l'obstacle qu'il rencontre ne suffit pas à lui assurer un quota de voix suffisamment nombreux, ni même pérenne<sup>88</sup>.

Cette faiblesse du nombre se fait d'autant plus sentir que seuls deux cardinaux français – Jean du Bellay et Georges d'Armagnac – sont présents pour le conclave d'avril 1555<sup>89</sup>. Une nouvelle fois, en dépit de toutes les assurances nécessaires qu'il a reçues de la part du roi de France, Ippolito II d'Este se retrouve pris dans les contradictions de son positionnement<sup>90</sup>. En outre, avec ses dernières largesses le prélat s'est exposé à l'accusation de simonie.

Le pontificat de Marcel II ne dure que 21 jours et le pontife décède dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai<sup>91</sup>. Le deuxième conclave qui s'ouvre pose le problème de l'élection d'Ippolito II d'Este en des termes similaires<sup>92</sup>. La différence notable est la présence du duc de Ferrare dans la cité romaine, qui vient redoubler l'activité du cardinal par ses efforts. Le conclave de mai 1555, voit ainsi les deux frères tenter par une débauche de promesses de faire élire le cardinal<sup>93</sup>. Toutefois, au lieu de faire émerger sa candidature, ces pratiques éloignent Ippolito II d'Este de ses objectifs. Il écrit ainsi le 11 mai 1555 à son frère pour lui faire part de son désarroi, et déplorer l'attitude des Farnese. Il ajoute s'en remettre une nouvelle fois à l'arrivée des cardinaux français, selon un schéma désormais solidement établi<sup>94</sup>. Deux jours après l'entrée en conclave, le 17 mai 1555, Dominique du Gabre explique au duc de Ferrare qu'il a perdu « quasi toute espérance que

<sup>86</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 263-264.

<sup>87</sup> C. Quaranta, *Marcello II Cervini...*, p. 464.

<sup>88</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 13 avril 1555.

<sup>89</sup> ASNa, Tiburtio Burti à Ottavio Farnese, Fontainebleau, 29 avril 1555, cité dans L. Romier, *Les Origines...*, vol. II, p. 3.

<sup>90</sup> Henri II réaffirme son soutien au cardinal de Ferrare dans une lettre à Ercole II d'Este. ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1559/2, Henri II à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 21 avril 1555.

<sup>91</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 30 avril 1555.

<sup>92</sup> L. Romier, *Les Origines...*, vol. II, p. 4 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 264.

<sup>93</sup> ASFI, Mediceo del Principato, filza 3274, fol. 96r-v, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 11 mai 1555.

<sup>94</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 11 mai 1555 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 15 mai 1555. Le cardinal s'ouvre au même moment de ses difficultés au roi de France. BnF, Fr. Fr. 20441, fol. 213r-215r, Ippolito II d'Este à Henri II, Rome, 15 mai 1555.

Monseigneur le Cardinal de Ferrare puisse parvenir à ce pontificat<sup>95</sup>. »

Ce sentiment d'impuissance est partagé par l'ambassadeur Jean d'Avanson, qui déconseille à Henri II de poursuivre son appui à la candidature d'Ippolito II d'Este<sup>96</sup>. Le 23 mai 1555, l'accord se fait sur la personne de Gian Pietro Carafa, élu pape sous le nom de Paul IV. Encore une fois, le cardinal de Ferrare a pâti des divisions de la faction française, en particulier de l'hostilité des cardinaux du Bellay et Farnese<sup>97</sup>. L'appui du souverain n'oblitére pas le jeu des factions dont souffre la candidature d'Ippolito II d'Este. Il est également frappé par l'hostilité des Impériaux qui concentrent sur sa personne leurs principaux traits. Enfin, les tentatives d'achat des votes ne se sont pas avérées fructueuses, en dépit de l'effort consenti par le cardinal et le duc de Ferrare<sup>98</sup>. Ainsi, une élection qui paraissait imperdable pour l'évêque de Lodève débouche sur une défaite<sup>99</sup>. La raison provient du profil d'Ippolito II d'Este qui est le négatif de l'idéal-type pontifical qui est en train d'émerger<sup>100</sup>.

Paul IV, à peine élu, chasse le cardinal de Ferrare hors de Rome, arguant de son comportement répréhensible pendant les conclaves. Après un été passé à subir les foudres du souverain pontife, le cardinal est finalement chassé de Tivoli au début du mois de septembre 1555, le gouvernement de la cité tiburtinienne lui étant ôté<sup>101</sup>. Les ambassadeurs présents à Rome ne s'y trompent pas et voient dans l'exil du prélat une des conséquences du conclave<sup>102</sup>. En effet, Paul IV avance comme principal motif d'accusation le comportement simoniaque d'Ippolito II d'Este pendant les conclaves. À un premier niveau, il convient de prendre la mesure de la haine de Paul IV pour Ippolito II d'Este. Le pape fait du prélat le parangon du cardinal simoniaque. La charge porte d'autant plus qu'Ippolito II d'Este, par sa mère Lucrèce Borgia, est assimilé à la figure de son grand-père, le pape Alexandre VI. Les adversaires du cardinal de Ferrare procèdent à une superposition des

<sup>95</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance...*, p. 112, Dominique du Gabre à Ercole II d'Este, Padoue, 17 mai 1555.

<sup>96</sup> Ribier, vol. II, p. 609-610, Jean d'Avanson à Henri II, Rome, s.d. Sur les efforts d'Henri II pour pousser la candidature d'Ippolito II d'Este, voir V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 267.

<sup>97</sup> *CCJDB*, t. VII, p. 2-3, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 4 mai 1555 ; Ribier, vol. II, p. 612, Jean d'Avanson à Anne de Montmorency, Rome, 25 mai 1555.

<sup>98</sup> A. Tallon, « Parti français »... », p. 116.

<sup>99</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance...*, p. 111, Dominique du Gabre à Ercole II d'Este, Venise, 4 mai 1555.

<sup>100</sup> A. Tallon, « Parti français »... », p. 122.

<sup>101</sup> Bernardo Navagero au Sénat, Rome, 7 décembre 1555 [disponible à l'adresse suivante : <http://www.storiadivenezia.net/sito/testi/Navagero2.pdf>].

<sup>102</sup> Biblioteca Universitaria di Pisa, ms. 154, fol. 2r, Girolamo Grimani et Bernardo Navagero au Sénat, Rome, 14 septembre 1555 ; ASFi, Mediceo del principato, filza 3274, fol. 363r, Camillo Tizio à Cristiano Pagni, Rome, 4 septembre 1555 ; *Ibid.*, fol. 368r, Averardo Serristori à Cosimo de' Medici, Rome, 6 septembre 1555 ; *Ibid.*, fol. 369r, *Id.* à *Id.*, Rome, 7 septembre 1555 ; ASNa, Archivio Farnese, b. 261, fol. 204r, Vincenzo Buoncambi à Ottavio Farnese, 14 septembre 1555.

turpitudes de son grand-père avec ses actions. Paul IV poursuit le cardinal de Ferrare de sa vindicte durant les années suivantes, réitérant à plusieurs reprises sa critique des faits de corruption d’Ippolito II d’Este au moment des conclaves. En mars 1557, alors que les cardinaux impériaux font courir le bruit que les Français poussent de toutes leurs forces en vue de l’élection d’Ippolito II d’Este, Paul IV s’exclame qu’il ne laissera jamais élire une personne simoniaque<sup>103</sup>. Quelques mois plus tard, il réitère ses propos en plein consistoire :

« E che si maravigliava come questo tale havesse alcuni cardinali che lo servivano come cagnioletti, quali si doverriano vergogniare, essendo così nobili come sono. Chi intendesse Sua Sanità per Simon Mago et che habbi voluto notare per cagnioletti, se bene è assai chiaro, havendo havuto rispetto Sua Santità di nominarli, lo debbo haver ancor io»<sup>104</sup>.

Il existe plusieurs lectures possibles de cette condamnation par le souverain pontife. La première tient du jugement moral et porte sur la corruption dont se serait rendu coupable le cardinal de Ferrare, en l’occurrence la pratique de la simonie. Toutefois, les pratiques du cardinal de Ferrare, qualifiées par ses opposants d’« immorales », reflètent une culture politique propre à certains représentants de la dignité cardinalice au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les pratiques du don, en nature et en argent, auxquelles s’adonne Ippolito II d’Este doivent être étudiées comme formes d’interactions sociales particulières, caractéristiques des liens de clientélisme traversant les sociétés d’Ancien Régime<sup>105</sup>. Le cardinal de Ferrare cherche à s’assurer d’un nombre suffisant de

<sup>103</sup> Bernardo Navagero au Conseil des Dix, Rome, 20 mars 1557 [<http://www.storiadi venezia.net/sito/testi/Navagero.pdf>].

<sup>104</sup> Biblioteca Universitaria di Pisa, ms. 154, fol. 350r-v, Bernardo Navagero au doge et au Sénat, Rome, 29 mai 1557. Sur le contexte de ce consistoire, voir Daniele Santarelli, « La riforma della Chiesa di Paolo IV nello specchio delle lettere dell’ambasciatore veneziano Bernardo Navagero » dans *Annali dell’Istituto Italiano per gli Studi Storici*, vol. XX (2004), p. 84-87. Voir aussi *CCJDB*, t. VII, p. 123, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 7 juillet 1556 : « car, a la fin, le Pape le a trop cruellement offensé en ces deux imputations publiques de sodomie et simonie pour jamais luy pardonner s’il ne veult changer de nation et d’age ; *Ibid.*, p. 282, Jean du Bellay a Louis de Guise, Rome, 4 décembre 1557. Un *avviso* romain raconte, au moment de l’arrestation de Giovanni Morone, que les prochaines cibles du pape sont le cardinal Pole et le cardinal de Ferrare. *PM*, vol. III, p. 138

<sup>105</sup> Jens Ivo Engels, Andreas Fahrmeir et Alexander Nützenadel (éd.), *Geld - Geschenke - Politik: Korruption im neuzeitlichen Europa*, Munich, Oldenbourg, 2009 ; Ronald G. Asch, Birgit Emich et Jens Ivo Engels (éd.), *Integration - Legitimation - Korruption: Politische Patronage in Fruher Neuzeit und Moderne*, Berne, Peter Lang, 2011 ; Frédéric Monnier et Jens Ivo Engels, « Pour une histoire comparée des faveurs et de la corruption: France et Allemagne, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles » dans *La politique vue d’en bas. Pratiques privées et débats publics, 19<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> siècles*, éd. Jens Ivo Engels, Frédéric Monnier et Natalie Petiteau, Armand

clients en vue de son élection. Par ailleurs, les faits de corruption dépassent largement le cas d'Ippolito II d'Este étant donné que les acteurs impliqués dans l'élection s'y livrent de manière structurelle. Ce qui est englobé sous la définition de corruption, en tant que fonction sociale, est donc une composante à part entière du conclave<sup>106</sup>. Les tentatives d'Ippolito II d'Este pour se faire élire permettent donc d'observer un fait socio-politique structurant de la papauté, en l'envisageant sous l'angle de ce que Wolfgang Reinhard appelle la « micropolitique ». En creux, les condamnations portées à l'encontre d'Ippolito II d'Este traduisent donc les reformulations du degré d'acceptabilité des pratiques de corruption et des modalités de leur exercice. Ces critiques sont le reflet des métamorphoses que connaissent les normes et les pratiques de la Curie et de l'Église au moment du concile de Trente.

Le fait de corruption, loin d'être un agissement isolé, constitue un registre du répertoire d'actions disponibles pour les cardinaux. Depuis le pontificat d'Alexandre VI, le Sacré Collège se caractérise lors des conclaves par l'affrontement entre factions adverses. Ces luttes nécessitent la mobilisation de clients parmi les cardinaux pour se faire élire ou, *a minima*, pour constituer des minorités de blocage. La constitution d'un trésor de guerre reflète les missions du prélat. Il doit défendre les intérêts de la maison d'Este ainsi que ceux du roi de France, au moment même où la ville de Sienne est assiégée. L'argent est censé lui permettre de contracter rapidement des liens de dépendance avec des cardinaux n'appartenant pas à la faction impériale ou médicéenne. La corruption vise justement à compenser ses faiblesses par la constitution d'un lien d'obligation dont les bénéfices doivent pouvoir être immédiatement perceptibles, même si les échecs du cardinal témoignent de l'inadéquation de cette stratégie. En creux, c'est la faiblesse du réseau du cardinal de Ferrare qui est mise en lumière, tout comme sa difficulté à mobiliser les cardinaux français. En effet, ses réseaux et les réseaux philo-français présents à Rome ne se recoupent qu'imparfaitement.

Les accusations de Carafa ont pour objectif de disqualifier un homme honni par le souverain pontife. En cela, les pratiques du prélat, peut-être plus flamboyantes que celles des autres cardinaux, ou ambassadeurs, au vu de leur caractère massif, ne sont pas un cas isolé<sup>107</sup>. À titre d'exemple, l'accusation de simonie est portée contre Giulio Antonio Santori, cardinal de Santa Severina, lors du conclave de 1592, à la suite du décès d'Innocent IX, afin de le discréditer<sup>108</sup>. Toutefois, Paul IV

Colin, Paris, 2012, 127-148 ; Jens Ivo Engels, *Die Geschichte der Korruption. Von der Frühen Neuzeit bis ins 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, S. Fischer, 2014 ; Anna Karsten et Hillard von Thiesen (éd.), *Normenkonkurrenz in historischer Perspektive*, Berlin, Duncker et Humblot, 2015.

<sup>106</sup> Mark Granovetter, « La costruzione sociale della corruzione » dans *Stato e mercato*, vol. 78 (2006), p. 343-368.

<sup>107</sup> L'ambassadeur espagnol Francisco Vargas y Mexia encourt la même accusation pour ses pratiques lors du conclave de 1559, voir BAV, Urb. lat. 1039, 106r, avviso, Rome, 9 décembre 1559.

<sup>108</sup> M.A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 352.

prend également des mesures qui encadrent plus rigoureusement l'élection pontificale. La bulle *Cum ex apostolatus officio*, fulminée le 15 février 1559, est la plus connue<sup>109</sup>. Elle est dirigée contre les « schismatiques » et prévoit que quiconque a été accusé d'hérésie doit être immédiatement démis de ses fonctions ecclésiastiques, y compris les cardinaux et le pape. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'hérésie impulsée par Carafa et vise le cardinal Morone, alors enfermé dans les prisons pontificales<sup>110</sup>. Quelques mois auparavant, le 16 décembre 1558, Paul IV avait fulminé une autre bulle, *Cum secundum Apostolum*, visant à mettre un terme aux négociations en vue des conclaves. Maria Antonietta Visceglia a rappelé l'étroite association que cette bulle noue entre simonie, hérésie et lèse-majesté, selon une logique déjà bien établie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>. Or, cette bulle, prolongeant et durcissant la bulle fulminée en 1505 par Jules II, *Cum tam divino quam humano jure*, a dû être rédigée en pensant au cardinal de Ferrare<sup>112</sup>. En ce sens, le pontificat de Paul IV marque un tournant dans l'acceptabilité des pratiques des cardinaux en vue de se concilier la voix d'autres cardinaux. L'œuvre normative de Pie IV, en la matière, s'inscrit en continuité avec cette législation. Ainsi, la bulle *In eligendis*, fulminée le 9 octobre 1562, impose une rigueur nouvelle dans le déroulement de l'élection, reflet de la recherche d'un nouveau modèle de pasteur pour l'Église<sup>113</sup>. Ces évolutions, si elles ne modifient pas substantiellement les pratiques d'Ippolito II d'Este, amenuisent cependant ses chances de succès<sup>114</sup>. Elles reflètent également l'évolution des normes au sommet de l'Église et requièrent une adaptation de la part des cardinaux d'Este. Le cardinal de Ferrare appréhende ainsi le conclave de 1559 comme une autre occasion d'assouvir ses ambitions mais également comme le premier se déroulant selon les nouvelles règles. Il lui offre également l'occasion de récupérer sa surface politique après son ostracisme.

### c. Le conclave de la dernière chance 1559

À l'annonce de la mort de Paul IV, le 18 août 1559, l'ambassadeur ferrarais, Giulio Grandi s'empresse d'écrire à Ercole II d'Este pour lui faire savoir qu'Ippolito II d'Este peut revenir à Rome et se préparer pour un nouveau

<sup>109</sup> E. Bonora, *Giudicare i vescovi...*, p. 153-154 et 208.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 155-156.

<sup>111</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 155.

<sup>112</sup> Le résident mantouan à Venise, Ludovico Tridapali, écrit le 29 décembre 1558 que « la bolla contra quelli cardinali che faranno pratica per il papato [...] si tiene qui che sia principalmente per il cardinale di Ferrara ». *PM*, vol. III, p. 267. Ce dernier s'en plaint à Pie V huit ans plus tard. ASMo, *Casa e stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 23 mai 1567.

<sup>113</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 158-159.

<sup>114</sup> Le prélat prépare le conclave depuis le début de l'année 1559, comme il l'écrit à son neveu présent en France. ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Ferrare, 14 février 1559.

conclave<sup>115</sup>. Alors qu'il s'apprête à entrer dans le conclave, Ippolito II d'Este identifie bien ses adversaires, c'est-à-dire la faction espagnole et le cardinal de Carpi à sa tête. L'inimitié entre les deux hommes, redoublant l'affrontement franco-espagnol, forme l'arrière-plan de l'action du cardinal de Ferrare, résolument décidé à tout accomplir pour s'opposer à l'élection de ce rival<sup>116</sup>. Ippolito II d'Este, à la tête de la faction française, se dresse face aux impériaux menés par Carpi et Madruzzo et aux cardinaux créés par Paul IV, conduits par l'ancien cardinal neveu, Carlo Carafa<sup>117</sup>. Dès l'entrée des cardinaux « en prison », le 5 septembre 1559, le cardinal de Ferrare cherche à s'assurer l'appui de tous les cardinaux de la faction française, y compris de Jean du Bellay ou du cardinal Jean Suau, appelé aussi Reoman en raison de son lieu de naissance, Rieumes en Haute-Garonne<sup>118</sup>. Il peut compter sur l'appui du cardinal Louis de Guise, frère cadet de François de Guise et de Charles de Lorraine, qu'il attend avec impatience dès l'ouverture du conclave<sup>119</sup>.

Le projet initial du cardinal de Ferrare est de tenter de se faire élire dès la première semaine ou, en second choix, le cardinal de Tournon<sup>120</sup>. De ce point de vue, le projet d'Ippolito II d'Este se distingue de celui de son frère, qui défend la candidature du cardinal Gonzaga, immédiatement après celle du cardinal de

<sup>115</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Ercole II d'Este, Rome, 18 août 1559. Sur le conclave de 1559, la reconstruction la plus complète, et centrée sur la figure d'Ippolito II d'Este, est l'ouvrage de Mary Hollingsworth, *Conclave. 1559*, Londres Thistle Publishing, 2013 ; Massimo Firpo et Germano Maifreda, *L'eretico che salvò la Chiesa. Il cardinale Giovanni Morone e le origini della Controriforma*, Turin, Einaudi, 2019, p. 547-550.

<sup>116</sup> E. Alberi, *Relazioni...*, s. II, vol. IV, p. 41, relation de Rome de Luigi Mocenigo, 1560 ; *Ibid.*, p. 102-103, relation de Rome de Girolamo Soranzo au Sénat, 14 juin 1563.

<sup>117</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 13 septembre 1559. Avant d'entrer dans le conclave, Ippolito II d'Este et les autres cardinaux français – du Bellay, Lenoncourt et Reoman, avaient reçu les instructions du roi transmises par Philibert Babou de la Bourdaisière. BnF, Fr. 16038, p. 178-179, Philibert Babou de la Bourdaisière, Rome, 6 septembre 1559.

<sup>118</sup> *CCJDB*, t. VII, p. 380-381, Ippolito II d'Este et Jean du Bellay à François II, Rome, 5 septembre 1559 ; *Ibid.*, p. 381-382, Jean du Bellay à Charles de Lorraine, Rome, 5 septembre 1559. Sur les soutiens d'Ippolito II d'Este, voir ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Ercole II d'Este, Rome, 2 septembre 1559.

<sup>119</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 5 septembre 1559 ; A. Desjardins, *Négociations...*, t. III, p. 405, Leone Ricasoli à Cosimo de' Medici, s.l., 11 septembre 1559. Le cardinal de Guise entre dans le conclave à la mi-septembre. *CCJDB*, t. VII, n. 1, p. 393. Le cardinal de Guise occupe notamment le rôle d'intermédiaire entre l'ambassadeur du Très Chrétien et le cardinal de Ferrare, évitant que ne se reproduise la situation du conclave de 1549-1550.

<sup>120</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 336-337.

Ferrare<sup>121</sup>. Il s'aligne sur les cardinaux français qui n'ont pas reçu pour première consigne de faire élire Ercole Gonzaga. Devant le blocage de la situation, et l'impossibilité de parvenir à un accord avec les Espagnols sur la personne d'Ercole Gonzaga au mois d'octobre 1559, Ippolito II d'Este pousse sa candidature une nouvelle fois et de manière plus méthodique à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre 1559, appuyé en cela par Louis de Guise et les autres cardinaux de la faction française<sup>122</sup>. Il est poussé par la présence d'un grand nombre de cardinaux français, tenant à la durée du conclave<sup>123</sup>. Le cardinal de Ferrare manque alors d'être élu par adoration, notamment en raison de la défection du cardinal Carafa<sup>124</sup>. Néanmoins, cette tentative se conclut par un échec et Ippolito II d'Este est contraint d'abandonner l'espoir d'être pape<sup>125</sup>. Après une autre tentative autour du cardinal de Mantoue, le cardinal de Ferrare finit par s'arrêter sur la liste qu'avait fixée le roi de France : les cardinaux Pisani, Cesi, Medici, Puteo et Montepulciano<sup>126</sup>. Face à l'opposition résolue de Carafa par rapport au premier, le cardinal de la maison d'Este se retrouve à devoir choisir entre Cesi, choix du roi

<sup>121</sup> L'ambassadeur mantouan porte alors un jugement acerbe sur Ippolito II d'Este. ASMa, Archivio Gonzaga, b. 889, Francesco de Guadagno à Guglielmo Gonzaga, Rome, 20 septembre 1559.

<sup>122</sup> Le projet de faire élire le cardinal de Mantoue apparaît dans la faction française à la fin du mois de septembre 1559, après l'impossibilité de parvenir à un consensus sur la candidature de François de Tournon. Ribier, vol. II, p. 833-835, Louis de Guise à François de Guise et à Charles de Lorraine, Rome, 27 septembre 1559 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Renée de France, Rome, 18 octobre 1559. Sur les oppositions à la candidature d'Ercole Gonzaga, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 20 septembre 1559 ; BnF, Fr. 20443, fol. 301r-v, Ippolito II d'Este à François II, Rome, 19 octobre 1559 ; *CCJDB*, t. VII, p. 393, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, 20 octobre 1559. Sur la candidature d'Ippolito II d'Este, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 3 décembre 1559 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Alfonso II d'Este, Rome, 3 décembre 1559.

<sup>123</sup> Aux cardinaux Du Bellay, Reoman, de Lenoncourt et de Tournon se sont ajoutés les cardinaux de Guise, Strozzi, d'Armagnac, de Sens (Jean de Bertrand). BnF, Fr. 16038, p. 183, Philibert Babou de la Bourdaisière à François II, Rome, 1-2 novembre 1559 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Renée de France, Rome, 28 octobre 1559. Parmi les cardinaux français absents, se trouvent Claude de Givry, Odet de Châtillon, Antoine Sanguin, Charles de Lorraine et Charles de Bourbon.

<sup>124</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 284-285.

<sup>125</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Alfonso II d'Este, Rome, 6 décembre 1559.

<sup>126</sup> Ribier..., vol. II, p. 839, François II à Louis de Guise, Blois, 6 décembre 1559 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 23 décembre 1559. Sur la candidature du cardinal Pisani, voir *CCJDB*, t. VII, p. 391, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, 20 octobre 1559.

de France, et Medici, choix des ducs de Florence et de Ferrare<sup>127</sup>. Alors que le cardinal de Ferrare incline pour la première option, en raison de son statut de cardinal protecteur et d'affinités personnelles, c'est finalement sur la seconde que se fait l'accord avec le cardinal Carafa, pressé de son côté par le duc de Florence<sup>128</sup>. Giovanni Angelo de' Medici est ainsi élu le 25 décembre 1559, au terme de quatre mois d'un conclave éprouvant<sup>129</sup>. Le cardinal de Ferrare apparaît comme un des principaux protagonistes de l'élection de Pie IV, ne serait-ce qu'en ayant levé la minorité de blocage qu'il organisait depuis le mois de septembre 1559. Outre la reconnaissance du nouveau pape, il a réussi à obtenir l'assurance d'une nomination au cardinalat de son neveu, Luigi, assurant la continuité de la dynastie<sup>130</sup>.

Ce conclave représente pour Ippolito II d'Este une démonstration de force après les temps difficiles du pontificat de Paul IV. Il parvient à se placer à la tête de la faction française dès le début de conclave, profitant de la relative mise à l'écart du cardinal du Bellay après l'affaire de l'élection au poste de doyen du Sacré Collège, ainsi que de l'appui du cardinal Louis de Guise, relais entre le cardinal de Ferrare et ses parents François de Guise et Charles de Lorraine, alors principaux ministres de François II. Il devient également pendant le conclave le chef temporaire de la maison d'Este, en raison de la mort de son frère Ercole II d'Este, le 3 octobre 1559. Le temps que le nouveau duc de Ferrare rentre de France pour se faire couronner, il gère les affaires en lien avec Renée de France, représentant l'autorité ducale à Ferrare et assurant la transition<sup>131</sup>. Le prélat est investi d'une double légitimité, celle que lui confère son statut de cardinal protecteur et celle qu'il occupe momentanément pendant un mois en tant que chef de la maison d'Este. Il peut ainsi promouvoir sa candidature et tenter de se faire élire, d'autant plus que son adversaire, le cardinal Carpi, est également celui du gouvernement français, l'opposition entre Français et Espagnols recouvrant l'inimitié entre les deux cardinaux.

Pourtant, de la même manière dont il dispose d'une force suffisante pour faire obstruction à la candidature de Carpi ou d'un autre cardinal appartenant ouvertement à la faction du Roi catholique, comme le cardinal Pacheco, il réunit trop d'oppositions sur sa candidature, comme le relevait l'ambassadeur mantouan dès le mois de septembre 1559. Sa volonté de réunir le quorum des voix sur son nom est une des raisons de la prolongation du conclave au mois de novembre 1559, ce qui ne manque pas de susciter des tensions au sein même de la faction française,

<sup>127</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 285.

<sup>128</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 25 décembre 1559.

<sup>129</sup> BnF, Fr. 20443, fol. 317r, Ippolito II d'Este et Louis de Guise à François II, Rome, 25 décembre 1559 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Alfonso II d'Este, Rome, 27 décembre 1559 ; Ribier, vol. II, p. 840, Ippolito II d'Este et Louis de Guise à François de Guise et à Charles de Lorraine, Rome, 25 décembre 1559.

<sup>130</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 286-287.

<sup>131</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 152, Ippolito II d'Este à Renée de France, Rome, 9, 15 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1559. Voir M. Hollingsworth, *Conclave...*, p. 160-161.

comme en témoigne Tournon aux Guise :

« Il a cent et je ne sçay combien de jours que nous sommes ceans à ne faire rien qui vaille ; pensant plustost à défaire, qu'à faire un bon pape, et tout ce mal procede de quelqu'un qui desire trop ce qu'il ne peut avoir, et tant plus il va, tant moins en approche »<sup>132</sup>.

Celles-ci tiennent à la divergence qui existe entre la persévérance d'Ippolito II d'Este dans ses ambitions et la conduite des cardinaux français sur lesquels il s'appuie. Le conclave durant lequel est élu Pie IV témoigne ainsi de la disjonction qui existe entre le rôle de chef de faction, que le cardinal de Ferrare tient de ses contraintes matérielles à sa dimension stratégique, et celui de candidat soutenu par la faction. De surcroît, la tâche même d'organisation qui incombe à Ippolito II d'Este durant le conclave l'oblige à déployer un faste qui l'expose à d'éventuelles critiques sur son comportement. Le conclave de 1559 fait apparaître les forces du cardinal de Ferrare, protagoniste majeur dans l'élaboration des stratégies, mais aussi les faiblesses de sa position, qui soulignent celles des cardinaux « de famille » comme Alessandro Farnese, Ranuccio Farnese, Ercole Gonzaga ou encore Guido Ascanio Sforza. En ce sens, il peut être considéré comme un tournant dans la vie d'Ippolito II d'Este, celui de la confirmation de l'accumulation d'obstacles devant son rêve de devenir pape. Il indique aussi les difficultés du cardinal protecteur à maintenir unie la faction sous son autorité, *a fortiori* pour de longues durées. Ainsi, si le conclave de 1559 marque une recomposition dans les équilibres du Sacré Collège, notamment avec l'émergence d'une faction espagnole distincte d'une faction impériale, et la confirmation du duc de Florence comme une force de premier plan, il marque aussi les limites de la candidature d'Ippolito II d'Este, confirmée par les deux conclaves de 1566 et de 1572.

#### B. 1566-1572 : les conclaves de la résignation

Les conclaves des années 1560 et 1570 sont les premiers se déroulant dans le nouveau contexte international engendré par la paix du Cateau-Cambrésis<sup>133</sup>. La disparition de Pie V au mois de décembre 1565 marque le début d'une nouvelle espérance pour le cardinal de Ferrare. Dans une lettre du 9 décembre 1565 écrite à Alfonso II d'Este, il lui demande de prendre toutes ses dispositions en vue du conclave imminent. Il l'enjoint à écrire à l'Empereur, au duc de Florence et au duc de Savoie en faveur de sa candidature. Il conclut la missive en expliquant qu'il serait judicieux d'écrire au roi d'Espagne pour « lui démontrer qu'il ne trouverait pas un autre sujet dont il puisse attendre de plus grand effet que de [lui] pour le

<sup>132</sup> Ribier, vol. II, p. 839, François de Tournon à François de Guise et à Charles de Lorraine, Rome, 16 décembre 1559.

<sup>133</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 339.

service des affaires de la Religion et de la Chrétienté »<sup>134</sup>. Au-delà de la volonté du cardinal de Ferrare d'apparaître comme un cardinal au-dessus de la mêlée, ce dernier point montre l'inflexion dans le discours d'Ippolito II d'Este, insistant désormais sur la dimension pastorale de la charge. Cette dernière remarque peut être lue comme un coup tactique mais elle peut également indiquer une prise de conscience par le prélat de la rupture confessionnelle, renforcée par sa légation en France. L'argument du bon pasteur est également utilisé par l'ambassadeur du roi de France, Henri Clutin de Villeparisis, lorsqu'il se rend auprès de plusieurs cardinaux pour les convaincre de voter pour le candidat du roi de France, Ippolito II d'Este<sup>135</sup>. Ippolito II d'Este demeure toujours le premier choix du gouvernement français, comme l'explique l'ambassadeur français à ses interlocuteurs<sup>136</sup>. Durant les onze jours qui le séparent de l'entrée en conclave, le 20 décembre 1565, Ippolito II d'Este entame les négociations en vue de l'élection. Il prend la mesure du danger que représente Charles Borromée et les cardinaux créés par Pie IV pour ses projets<sup>137</sup>. Le cardinal de Ferrare combat alors sur un double front puisqu'il s'oppose aux partisans du défunt pape, réunis autour de Borromée, et à la faction espagnole. En effet, il est identifié par ceux-ci comme un de leurs principaux ennemis et un cardinal dont il faut absolument empêcher l'élection<sup>138</sup>. Sa candidature concentre sur elle les refus, d'autant plus qu'il doit aussi combattre celle du cardinal Farnese, qui a réussi à se prévaloir d'un important contingent de cardinaux. Les chances d'Ippolito II d'Este s'amenuisent encore avec la sempiternelle difficulté de la faction française à disposer d'effectifs suffisants, les cardinaux résidant en France faisant défaut<sup>139</sup>.

Dès l'entrée en conclave, le 20 décembre 1565, le cardinal de Ferrare s'oppose à la candidature de Giovanni Morone, faisant sur cette question front commun avec les cardinaux créés par Paul IV<sup>140</sup>. Durant les premiers jours du conclave, Ippolito II d'Este n'hésite pas à se prévaloir des accusations formulées contre

<sup>134</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 9 décembre 1565 : « rimonstrandoli di non vedere alcun subbietto, del quale si potesse aspettare maggior effetti, che da me in servizio delle cose della Religione et della Christianità ».

<sup>135</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 43r, Henri Clutin à Charles IX, Rome, s.d. [entre le 10 et le 19 décembre 1565].

<sup>136</sup> *Ibid.*, fol. 43r-v.

<sup>137</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 20 décembre. Un bruit circule dans Rome selon lequel cette inimitié serait imputable au traitement du cardinal de Ferrare par Pie IV. BAV, Urb. Lat. 1041, fol. 149v, avisio, Rome, 20 décembre 1565.

<sup>138</sup> Josef Ignaz von Döllinger, *Beitrag zue politischen, kirchlichen, und Cultur-Geschichte der Sechs Letzten Jahrhunderte*, vol. I, Georg Joseph Ganz, Regensburg, 1862, p. 582, Luis de Requesens y Zúñiga à Filippo II, Roma, 5 janvier 1565 : « Da este tiene ya V.M. harta noticia. Es de cerca sesenta años . Esta lleno de mal Frances en el alma y en el cuerpo. »

<sup>139</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 46r, Henri Clutin à Charles IX, Rome, 7 janvier 1566.

<sup>140</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 341.

Morone lors de son procès afin de faire barrage à cette candidature<sup>141</sup>. Ce dernier, voyant s'accumuler les oppositions à sa candidature, s'appuie de son côté sur le cardinal Borromée, lui faisant entrevoir le risque d'une candidature d'Alessandro Farnese ou d'Ippolito II d'Este<sup>142</sup>. Cette stratégie du cardinal protecteur de la France se retourne contre lui puisqu'avec l'échec de la candidature de Morone, Charles Borromée est contraint d'en trouver une nouvelle. Il formule alors un interdit contre celle d'Ippolito II d'Este<sup>143</sup>. Dès lors, les chances de ce dernier de parvenir à être couronné de la tiare disparaissent et le cardinal de Ferrare assiste à la succession des candidatures d'Alessandro Farnese, de Giovanni Ricci, de Guglielmo Sirleto puis, enfin, de Michele Ghislieri à la fin de la première semaine du mois de janvier 1566<sup>144</sup>. L'accord finit par se faire sur le nom de l'inquisiteur, qui est élu le 7 janvier 1566 sous le nom de Pie V. Ce conclave marque le cinquième échec d'Ippolito II à se faire élire et entérine l'impossibilité pour un cardinal de la maison d'Este d'accéder au trône pontifical. Deux enseignements peuvent être tirés de ce conclave concernant la pratique du cardinal de Ferrare, et il est possible qu'ils aient marqué le jeune cardinal d'Este. D'une part, la faction française, si elle n'est pas moins nombreuse que l'espagnole, souffre d'un défaut d'organisation et d'un manque d'alliances qui gêne ses projets. D'autre part, la fixation sur le pontificat comme but ultime de leur action par les cardinaux d'Este finit par les desservir dans leur capacité à imposer leur choix. Enfin, ce conclave montre également l'entrée dans une nouvelle période marquée par l'importance espagnole dans la péninsule ainsi que par celle prise par l'héritage du concile de Trente et la lutte contre les Protestants. C'est ainsi que Ghislieri, sans être partisan du Roi catholique, a pu satisfaire aux conditions posées par Philippe II.

Le dernier conclave auquel participe Ippolito II d'Este se déroule au mois de mai 1572. Pie V meurt le 1<sup>er</sup> mai 1572 et les cardinaux entrent dans la chapelle Sixtine le 12 mai. Le cardinal de Ferrare demeure le premier choix du gouvernement français comme le rappelle une lettre de la reine mère à l'ambassadeur à Rome, François Rougier, baron de Ferrals<sup>145</sup>. Le 19 mai, Charles IX écrit également une lettre à son ambassadeur dans laquelle il lui demande d'appuyer la candidature du cardinal de Ferrare. Il ajoute cependant que

<sup>141</sup> Luciano Serrano (éd.) *Correspondencia diplomática entre España y la Santa Sede durante el pontificado de S. Pio V*, Madrid-Rome, Istituto Pio IX, 1914, vol. I, p. 52, Francisco Pacheco à Philippe II, Rome, 20 décembre 1565 ; Massimo Firpo, *Inquisizione romana e Controriforma. Studi sul cardinal Giovanni Morone (1509-1580) e il suo processo d'eresia*, éd. revue et augmentée, Brescia, Morcelliana, 2005, p. 347, 428 et 479 ; *PM*, vol. III, p. XXXVII-XXXVIII.

<sup>142</sup> M. Firpo et G. Maifreda, *L'eretico...*, p. 674-675.

<sup>143</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 342.

<sup>144</sup> M. Firpo et G. Maifreda, *L'eretico...*, p. 676-677.

<sup>145</sup> *Lettres de Catherine de Médicis*, vol. IV, p. 100, Catherine de Médicis à François Rougier, s.l., 12 mai 1572. Voir, déjà, BnF, Fr. 16040, fol. 91r, Charles IX à François Rougier, s.l., 10 mai 1572, *Ibid.*, fol. 93r, minute, Charles IX à Ippolito II d'Este, s.l., 12 mai 1572.

dans l'hypothèse où celle-ci n'aboutirait pas, Ippolito II d'Este doit appuyer les autres candidats du roi de France et, parmi ceux-ci, le cardinal Alessandro Farnese. Le cardinal protecteur demeure le premier choix de la monarchie mais sans grande conviction, d'autant plus que le prélat est alors affaibli par le passage des années et il s'est éloigné des affaires politiques durant le pontificat de Pie V. La brièveté du conclave – il ne dure qu'un jour, du 12 au 13 mai – l'isolement du cardinal de Ferrare, la faiblesse de la faction française font qu'Ippolito II d'Este n'occupe qu'un rôle marginal durant le conclave au cours duquel est élu le cardinal Ugo Buoncompagni<sup>146</sup>. Le cardinal de Ferrare ne semble même pas avoir cherché à se faire élire pape, ses ambitions semblant usées par les échecs précédents. Surtout, Ippolito II d'Este a pris conscience de l'évolution de la situation aux sommets de l'Église et de l'impossibilité pour un cardinal « de famille » d'être élu.<sup>147</sup> Le conclave de 1572 marque ainsi une rupture dans la façon dont les cardinaux d'Este envisagent le conclave, et il constitue un tournant dans leur positionnement au sein de l'Église. Par ailleurs, cette élection marque aussi un étiage dans l'influence française à Rome, le nouveau pape s'affichant comme favorable à Philippe II. La trajectoire biographique d'Ippolito II d'Este au cours des conclaves constitue un répertoire de pratiques, d'expériences et aussi d'interdits pour Luigi d'Este qui reprend la fonction de son oncle mais en modifiant ses objectifs.

<sup>146</sup> *Ibid.*, fol. 102r, François Rougier à Charles IX, Rome, 14 mai 1572 ; *Ibid.*, p. 100-101, Charles IX à François Rougier, s.l., 19 mai 1572.

<sup>147</sup> M. A. Visceglia, *Morte e elezione...*, p. 340.

## Chapitre IV

### Les cardinaux d'Este et la vie de cour

Ippolito II et Luigi d'Este occupent une fonction de médiateurs dans le champ politique entre le royaume de France, le duché de Ferrare et la papauté. Cette activité se déroule de part et d'autre des Alpes mais selon des modalités et des temporalités diverses. Alors que leur présence à la cour de France correspond à la première partie de la vie des deux hommes, ceux-ci fréquentent la Curie romaine dans un second temps. Ces deux volets de leur action politique ne doivent pas oblitérer les autres dimensions de leurs relations avec le royaume de France. En effet, entre 1536 et 1586, l'accroissement et la diversification des liens matériels, économiques, artistiques et religieux avec le royaume de France ont accompagné leurs fonctions politiques. Ces autres types de relations sont d'ailleurs inextricablement liés avec le rôle de médiateur des cardinaux et elles en constituent généralement les supports matériels, voire intellectuels.

Ainsi, les rapports avec le royaume de France peuvent, tout d'abord, être envisagés dans leur matérialité. Les cardinaux circulent ainsi entre les cours d'Italie et la cour de France. Les voyages, le logement, les habitudes de consommation sont autant d'éléments à étudier dans les déplacements d'Ippolito II et de Luigi au-delà et en-deçà des Alpes. Les pratiques que les cardinaux d'Este développent s'inscrivent dans leurs stratégies curiales. Il s'agit surtout d'envisager la façon dont ils s'insèrent dans le milieu curial français et les conséquences qu'ils en tirent dans leur autoreprésentation, en France puis en Italie. Cette question de la dimension curiale des pratiques des cardinaux témoigne d'un investissement différent des prélats dans leur rôle de courtisan. C'est une autre façon d'observer les deux

Jean Sènié, Université de Tours et Centre Supérieur de la Renaissance, France, jean.senie@univ-tours.fr  
FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup\_best\_practice)

Jean Sènié, *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, © 2021 Author(s), content CC BY 4.0 International, metadata CC0 1.0 Universal, published by Firenze University Press ([www.fupress.com](http://www.fupress.com)), ISSN 2705-0297 (online), ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF), DOI 10.36253/978-88-5518-519-6

manières dont Ippolito II et Luigi conçoivent leur rôle de médiateur.

## I. Résider et accueillir : les résidences de la faveur pour les cardinaux d'Este

### A. Loger à la Cour de France

La question du rang habite les cardinaux d'Este en tant que représentants de la maison d'Este et, *a fortiori*, en tant que porteurs d'un nouveau statut après l'obtention de leur barrette<sup>1</sup>. Ces deux dimensions cohabitent dans une lecture aristocratique de la dignité cardinalice apparue à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. À leur arrivée dans le royaume de France, les cardinaux s'insèrent dans le milieu curial où ils entendent préempter une place privilégiée. Ils sont alors confrontés à l'itinérance de la cour, tout du moins jusqu'aux règnes de Charles IX et d'Henri III<sup>3</sup>. Les cardinaux d'Este se voient ainsi soumis aux conditions de logement français. Ippolito II d'Este évoque son retour à Rome avec le nonce, en 1547, et il explique pouvoir se contenter de peu – il pense modestement résider au palais de Santi Apostoli – puisque, même si le Pape vient à y séjourner, « suffiraient deux petites salles à la française, et pour sa famiglia il tiendrait toujours une maison spécialement pour cette occasion »<sup>4</sup>. La formule se révèle ambivalente puisque le cardinal signale aussi bien le caractère rustique, voire rudimentaire, des logements à la cour de France, que son accoutumance à ces conditions de vie. Toutefois, en dépit de leur inconfort, ces logis symbolisent la faveur du roi, proportionnelle à

<sup>1</sup> Sur le poids de la représentation de l'éthos cardinalice, voir Gigliola Fragnito, « La trattativa cinque e seicentensca sulla corte cardinalizia. Il vero ritratto d'una bella e ben governata Corte » dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, vol. 17 (1991), p. 135-185 ; *Ead.*, « What made a Renaissance cardinal respectable ? The Case of Cardinal Costa of Portugal » dans *Renaissance Studies*, vol. 12 (1998), p. 87-108 ; D. S. Chambers, « The Economic Predicament of Renaissance Cardinals... », p. 289-313 ; Marco Pellegrini, « Da Iacopo Ammannati Piccolimini a Paolo Cortesi : lineamenti dell'Ethos cardinalizio in Età rinascimentale » dans *Roma nel Rinascimento*, 1998, p. 23 - 44 ; P. Hurtubise, *Tous les chemins mènent à Rome...*, p. 129-149.

<sup>2</sup> Marco Pellegrini, « A turning-point in the history of the factional system in the Sacred College: the power of pope and cardinals in the age of Alexander VI » dans *Court and politics in papal Rome, 1492-1700*, éd. Gian Vittorio Signorotto et Maria Antonietta Visceglia, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 24.

<sup>3</sup> Voir, par exemple, BnF 3236, fol. 50r, Luigi d'Este à Renée de France, s.l., 8 août 1574 ; Monique Chatenet, *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle : vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002, p. 19-20 ; Caroline Zum Kolk, « La sédentarisation de la cour à Paris d'après les itinéraires des derniers Valois (1515-1589) » dans *Paris, ville de cour (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, éd. Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu et Cédric Michon, Rennes, PUR, 2017, p. 51-68.

<sup>4</sup> *A.N.G.*, vol. VI, p. 174, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Rambouillet, 29 mars 1547 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 100-101.

l'emplacement de l'éphémère logement. L'ambassadeur de Ferrare peut ainsi se réjouir de la situation dont bénéficie le cardinal de Ferrare auprès du jeune Henri II, immédiatement après la mort de son père :

« Alcuni delli Sig<sup>ri</sup> Ambasciatori non ha ancor fatto la riverentia al novo Re. Pero non l'ho fatta anch'io, ma mi governero secondo che vedero ch'essi farano, che sonno pure miei maggiori, et come mi commanderà Mons. R<sup>mo</sup> et III<sup>mo</sup> fratello di V.Ecc., il quale fin'hora si trova in ottimo grado con S.M<sup>tà</sup> per quanto io ne odo da ognuno, et li segni sonno questi : prima in San Germano le hanno dato allogiamento in Castello migliore e più commodo che non havea, quello che le hanno dato hora, e quello apunto che era de Madama la Gran Sinissale, la hanno poi alloggiata in altro migliore che non era il suo, et questo è il primo segno. Il secondo è che una di queste mattine essendo il Re in capella al sermone, ove era anco S.S.R<sup>ma</sup>, S.M<sup>tà</sup> voleva pure che le sedesse acanto, ma ella non la volse pero mai ubidere. Il terzo è che essendo andata S.S<sup>ria</sup> R<sup>ma</sup> al disnare de S.M<sup>tà</sup>, la quale non sapendo ch'ella haveasse disnato, la invito a disnare seco, et le ne fece molta instantia, tanto ch'al fine S.S<sup>ria</sup> R<sup>ma</sup> disse haveare disnato. Il quarto è che tenendosi consiglio ove era S.M<sup>tà</sup> et non vi essendo S.S.R<sup>ma</sup> la mando a chiamare in consiglio dalle quali dimostrazioni si comprehende chiaramente in quanta buona existimatione ella sia con S.M<sup>tà</sup>, alla tavola della quale non ha ancor disnato che due fiate il S<sup>or</sup> Car<sup>le</sup> di Lorena<sup>5</sup>. »

Comme le fait remarquer Monique Chatenet, « la redistribution des logis de Saint-Germain entre 1547 et 1550 donne une occasion d'observer la traduction architecturale de la fameuse révolution de palais qui inaugure le règne d'Henri II »<sup>6</sup>. Or, il s'avère qu'Ippolito II d'Este en est un des principaux bénéficiaires, ainsi que de son confort. Déjà en 1540, alors que l'ambassadeur de Mantoue évoque la faveur dont le cardinal de Ferrare jouit dans le choix de ses logements à Fontainebleau, Ippolito II d'Este apparaît comme un récipiendaire privilégié de la grâce royale manifestée par l'emplacement de son logis<sup>7</sup>. En réalité, dès son arrivée à la cour de France, en 1536, Ippolito II d'Este a bénéficié de la faveur royale dans l'obtention de logements dans les résidences royales, honneur d'autant plus remarquable que Fontainebleau est encore peu praticable à cette date<sup>8</sup>. Cet empressement témoigne du souci d'intégration d'Ippolito II d'Este dans les logiques curiales de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Or, jouir d'un logement est une faveur insigne quand on sait que même un château comme celui de Saint-

<sup>5</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, 5 avril 1547 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, s.l., avril 1547.

<sup>6</sup> M. Chatenet, *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 76. Voir BnF, It. 1716, p. 102-110, Francesco Giustiniani au Doge, Poissy, 16 avril 1548.

<sup>7</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 639, Giovan Battista da Gambara à Francesco III Gonzaga, Melun, 6 juin 1540 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 11 juin 1540.

<sup>8</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 13, Geronimo Feruffino, Meun, 17 décembre 1536.

Germain-en-Laye ne bénéficie que de 80 logis et que les dames de la cour sont prioritaires<sup>9</sup>. Qui plus est, l'itinérance de la cour de France implique une reconfiguration fréquente de la disposition des logis<sup>10</sup>. Ippolito II d'Este s'inscrit, par cette pratique curiale, dans la catégorie des prélats d'État courtisans étudiée par Cédric Michon. Il convient, néanmoins, de préciser que celle-ci concerne avant tout les sujets du roi de France qui doivent leur ascension au service du souverain, ce qui n'est qu'en partie le cas pour le fils de Lucrece Borgia.<sup>11</sup>

Cette catégorie d'analyse du prélat d'État courtisan s'avère pertinente pour marquer la différence avec Luigi d'Este et ses pratiques curiales. Tout comme son oncle, celui-ci suit la cour de France dans ses déplacements<sup>12</sup>. Toutefois, il n'est pas logé à la même enseigne. Le cardinal d'Este se rend chez ses parents, les Guise, et plus précisément chez le cardinal de Lorraine, lors de son arrivée au mois de février 1571<sup>13</sup>. L'accueil en grande pompe qui lui est réservé est une démonstration du fonctionnement du réseau familial et curial regroupé autour des Este<sup>14</sup>. De même, lorsque la cour de France s'arrête à Anet au mois de mai 1571, c'est chez un parent, le duc d'Aumale, qu'il loge plutôt que chez un courtisan<sup>15</sup>. Les Guise sont les principaux référents du cardinal d'Este pour le logement au cours de ses premières semaines dans le royaume de France, ainsi à Meudon où il passe l'hiver

<sup>9</sup> C. Michon, *La Crosse et le sceptre...*, p. 121 ; M. Chatenet, *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 67.

<sup>10</sup> Ce système n'est pas sans rappeler celui des *delizie* pratiqué par la maison d'Este dans leurs domaines. Ippolito II d'Este obtient ainsi en 1534 le palais de Belfiore, dans lequel il entreprend des travaux à partir de 1543. Situé hors de la ville de Ferrare, il l'établit en retraite tandis que le palais San Francesco, légué par son père en 1535, constitue sa résidence urbaine.

<sup>11</sup> Le prélat d'État sert le roi et son gouvernement en prenant part au conseil, en endossant l'habit de diplomate, en exerçant des fonctions de relais du pouvoir royal. C'est l'investissement dans le service royal qui définit le prélat d'État. C. Michon, *La Crosse et le Sceptre...*, p. 117-149, ici p. 121-122 ; *Id.*, « Les prélats d'État dans la France et l'Angleterre... », p. 101-117. Ippolito II d'Este se distingue ainsi d'un François de Tournon, d'un Charles Hémard de Denonville ou d'un Jean du Bellay à l'aune de la question du service du roi. Il occupe toutefois un rôle qui excède le statut de prélat courtisan. Voir sur cette typologie, Cédric Michon, « Mécénat et politique : le cas des prélats français et anglais à la Renaissance » dans *Les Cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique*, éd. Frédérique Lemerle, Yves Pauwels et Gennaro Toscano, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2009, p. 23-24. En ce sens, Ippolito II d'Este peut être qualifié de prélat d'État courtisan.

<sup>12</sup> BnF, Fr. 3228, fol. 8r, Luigi d'Este à Renée de France, Paris, 16 mars.

<sup>13</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Paris, 12-19 mars 1571.

<sup>14</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 59, Gasparo Fogliani à Alfonso II d'Este, Paris, 10 février 1571, reproduite dans A. Solerti, *Vita di Torquato Tasso*, vol. I, n. 4, p. 142 - 143.

<sup>15</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Gaillon, 22 mai 1571.

1571<sup>16</sup>. L'ambassadeur de Ferrare, Alessandro Fiaschi, témoigne des difficultés que peut rencontrer Luigi d'Este pour loger à la cour :

« Mons Ill<sup>mo</sup> se ne sta tuttavia alla sua abbazia di Chialis et credo per due cause. L'una è ch'anchor non è finito il trattamento della pace della quale direi qui a basso quello che ne odo. L'altra è che nell'allogiare la Corte nel Lovro S.S.Ill<sup>ma</sup> non havea havuto alloggiamento, a che si è provisto, perchè S.M. Chr<sup>ma</sup> ha comandato che in una sala si facciano alcune tramezzari. Et così fra pochi di sarà accommodato et Madama di Nemours ha in un medesimo tempo fatto doglianza con la Regina si del non esser stato alloggiato detto Mons<sup>or</sup> Carle come del disfavor fatto all'ambasciatore di V.Alt. A che dice che la Regina rispose che voleva che S.S.Ill<sup>ma</sup> fosse alloggiata ad ogni modo, et così comando a Mons. di Lansac che facesse accommodare la detta sala. <sup>17</sup> »

Ce passage illustre, d'une part, la difficulté pour Luigi d'Este de parvenir systématiquement à loger à la cour et, d'autre part, l'aspect politique que revêt la question du logement, comme le reflètent l'intervention d'Anne d'Este auprès de Catherine de Médicis et le parallèle établi par la duchesse de Nemours entre la situation de son frère et le traitement de l'ambassadeur de Ferrare. En février 1576, alors qu'il est perclus de goutte, Luigi d'Este réside dans une demeure distante du Louvre. Ses maladies chroniques le tiennent souvent immobilisé au lit, éloigné de la vie de cour<sup>18</sup>. Surtout, le cardinal d'Este se différencie du cardinal de Ferrare par un effort moindre dans la lutte des places à obtenir dans les résidences royales<sup>19</sup>. Cette différence témoigne de son appréciation de la situation politique et sociale de la cour, où il ne lui semble pas aussi pertinent qu'à son oncle de lutter pour la place de premier favori du roi, position qu'il estime d'ailleurs ne pouvoir remplir. Luigi d'Este affiche une moindre volonté d'insertion dans le milieu curial, tout au moins dans l'affrontement qui vise à atteindre la place de favori. Au contraire, il active d'autres ressources présentes dans le royaume de France, à commencer par son réseau familial. Il bénéficie aussi d'un riche parc immobilier, mis en place par Ippolito II d'Este. Les prélats de la maison d'Este se révèlent, en effet, de grands bâtisseurs, même si, là encore, l'activité d'Ippolito II s'éloigne de celle de Luigi d'Este, traduisant les différences de leur approche dans leurs relations avec le royaume de France.

<sup>16</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60, Ercole Gianelli à Alfonso II d'Este, Amboise, 26 décembre 1571 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Meudon, 16, 30 octobre et 6 décembre 1571.

<sup>17</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 61, Alessandro Fiaschi à Alfonso II d'Este, Paris, 6 mai 1575.

<sup>18</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 656, Guglielmo Malaspina à Guglielmo Gonzaga, Paris, 20 décembre 1573.

<sup>19</sup> Il n'en est pas moins présent à la cour de France comme l'atteste sa signature « dalla corte » dans certaines de ses lettres. BnF, Fr. 3236, fol. 14r-v, Luigi d'Este à Renée de France, 4 mai 1574 ; *Ibid.*, fol. 16r, Luigi d'Este à Renée de France, 6 mai 1574.

## B. Des prélats bâtisseurs

Ippolito II d'Este forme rapidement le désir de disposer de lieux pour accueillir sa propre cour et, si l'occasion venait à se présenter, le roi et la cour de France. Le séjour du roi de France dans la demeure d'un membre de la cour est, en effet, une faveur dont les courtisans savent apprécier la valeur sous François I<sup>er</sup> et, plus encore, sous Henri II<sup>20</sup>. Le prestige provient de la réception la plus réussie envers le roi de France. Ippolito II d'Este se lance dans le jeu courtisan visant à acquérir de potentiels relais sur les routes parcourues par le roi<sup>21</sup>. À ce titre, l'architecture apparaît comme un des domaines privilégiés pour exprimer la magnificence des princes de l'Église<sup>22</sup>. Il procède de manière comparable à celle d'autres prélats courtisans comme Jean de Lorraine<sup>23</sup>, Charles de Lorraine<sup>24</sup>, Jean du Bellay<sup>25</sup>, ou encore Georges d'Amboise avant lui<sup>26</sup>. À ce propos, Flaminia Bardati fait

<sup>20</sup> M. Chatenet, *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 38 et 258-260.

<sup>21</sup> Sabine Frommel, « Ippolito II d'Este committente in Francia : dimore e architettura dipinta » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 92.

<sup>22</sup> Flaminia Bardati, « Les conseillers du roi bâtisseur » dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 625-647. Voir aussi *Ead.*, « Ippolito II d'Este e i cardinali francesi : dialogo, emulazione, competizione » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 74-75 ; Flaminia Bardati, *Hommes du roi...*, p. 29-54, ici p. 32. Sur la question des circulations de modèles architecturaux entre Rome et la France, voir Flaminia Bardati, « Reflets et citations de la culture romaine dans les commandes d'architecture des cardinaux français (1530-1560) » dans *Seizième Siècle*, Genève, Droz, vol. 11 (2015), p. 175-196. Les grandes familles nobles ne sont pas pour autant exclues de cette compétition à laquelle elles participent avec un évident souci de territorialiser leur puissance. Sur le cas des Guise voir M. Meiss-Even, *Les Guise et leur paraître...*, p. 129-164.

<sup>23</sup> Cédric Michon, « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498 - 1550) et François I<sup>er</sup> » dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Paris, Belin, n° 50 (2003), p. 34-61 ; Cédric Michon, « Jean de Lorraine (1498-1550) » dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 383-400.

<sup>24</sup> Mark Greengrass, « L'Intendance des affaires de Charles... », p. 221-223.

<sup>25</sup> Flaminia Bardati, « Jean du Bellay, bâtisseur passionné de la France à l'Italie » dans *Le cardinal Jean Du Bellay - Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, dir. Cédric Michon et Loris Petris, Tours, PUFR, 2014, p. 193-229 ; Loris Petris, « Philibert de l'Orme et Jean du Bellay » dans *Philibert de l'Orme. Un architecte dans l'histoire*, éd. Frédérique Lemerle et Yves Pauwels, Turnhout, Brepols, 2016, p. 37-47.

<sup>26</sup> Cédric Michon, « Georges d'Amboise, principal conseiller de Louis XII » dans *Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, 1460-1510 : une figure plurielle de la Renaissance*, dir. Jonathan Dumont et Laure Fagnart, Rennes, PUR, 2013, p. 17-30. Sur le rapport de Georges d'Amboise à l'architecture et sur le château de Gaillon, voir M. Chatenet, *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle...*, p. 265-269 et surtout Flaminia Bardati, « Georges d'Amboise et

remarquer que les projets d'aménagement du cardinal de Ferrare ne répondent pas à une logique d'implantation territoriale à la différence de ceux des prélats français développant une stratégie dans ce domaine. Ces ambitions architecturales sont mues avant tout par un souci d'entretenir sa proximité avec le souverain. Cette politique somptuaire explique pourquoi les abbayes de Saint-Médard-de-Soissons et de Jumièges reçoivent une attention moindre en la matière<sup>27</sup>. Cette série d'aménagements est rendue possible par les premiers bénéfices que lui accorde François I<sup>er</sup> ainsi que par l'acquisition du chapeau de cardinal en 1539, attribution qui vient renforcer son statut<sup>28</sup>. À son retour en France, il débute plusieurs travaux de réfection d'édifices déjà existants ainsi que plusieurs projets *ex nihilo*, les chantiers entretenant l'image de soi du cardinal de Ferrare en pleine construction.

Dans la première catégorie de travaux se trouve l'abbaye de Chaalis. Outre sa présence en Île-de-France, celle-ci présente un terrain sur lequel il est plus aisé de construire que sur celui des abbayes de Saint-Médard de Soissons ou de Jumièges<sup>29</sup>. Les travaux débutent vraisemblablement en 1544, après un séjour d'Ippolito II d'Este à Chaalis en mars 1543<sup>30</sup>. La perspective de la venue du roi agit comme un puissant stimulant alors que la décision royale de ne plus s'y rendre marque un temps d'arrêt pour ces travaux<sup>31</sup>. Cela prouve la place du système curial dans les projets d'aménagements d'un prélat d'État et, plus généralement, des courtisans. Les travaux reprennent de plus belle en 1546, après le succès rencontré par le « Grand Ferrare », comme l'annonce le cardinal de Ferrare à son frère :

« Con questa anco non lasciero di rispondere a la parte che V.Ex. mi replica sopra il disegno de la mia casa di Fontanbleau la qual veramente non è già qual ella se l'argumenta, et so ben ch'ella si burla. Pure vedendo ch'ella vuol pur haverla et desiderando io di satisfarle in ogni cosa, non manchero di dar commission a Ms.

l'architecture. Passions, modèles, nécessités, objectifs » dans *Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, 1460-1510 : une figure plurielle de la Renaissance*, dir. Jonathan Dumont et Laure Fagnart, Rennes, PUR, 2013, p. 131-146.

<sup>27</sup> Flaminia Bardati, « Ippolito II d'Este e i cardinali francesi... », p. 76-77.

<sup>28</sup> Ippolito II d'Este a déjà manifesté une âme de maître d'ouvrage comme en attestent les travaux du palais San Francesco à Ferrare. M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 25 - 62.

<sup>29</sup> François I<sup>er</sup> visite l'abbaye de Jumièges à l'été 1545. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 43, copialettere, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Coudekerque, 26 juillet et 4 août 1545. Pour sa part, l'abbaye de Soissons est lieu de villégiature du cardinal de Ferrare où il se retire occasionnellement. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 26, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Poissy, 9 mars 1549. En l'occurrence, Ippolito II d'Este opte finalement pour l'abbaye de Chaalis plutôt que pour celle de Saint-Médard de Soissons. ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Chaalis, 27 mars 1549.

<sup>30</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 18, Lodovico da Thiene à Ercole II d'Este, Melun, 14 mars 1543 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Thorigny-sur-Marne, 28 mars 1543.

<sup>31</sup> Carmello Occhipinti, « Documents inédits... », p. 21.

Bastian Serlio che ne fù l'architetto, et che è hora qui meco, di metterla in forma come egli sia a Fontanableau, et io poi di mandarla qual ella si sia a l'Ex<sup>tia</sup> Vostra per le prime commodità. Et andando anco la corte a Fontanableau solecitero similmente d'haver quei disegni dal Re, ch'ella pur mi scrisses et desidera d'havere li quali anco li rimettero poi più tosto che mi sarà possibile<sup>32</sup>. »

L'objectif est de réaliser une galerie grandiose dans l'abbaye. Sabine Frommel date la réalisation du portail toscan ouvert dans le mur crénelé à cette époque et le rattache donc au projet de la « bella fabricca »<sup>33</sup>. À côté de ce projet extérieur, l'intérieur des bâtiments fait aussi l'objet de travaux afin d'aménager la résidence de l'abbé. Il reste aujourd'hui un portail ouvrant sur un mur crénelé abritant le jardin, reprenant le dessin des bossages rustiques que l'on retrouve dans les portails romains de Bramante<sup>34</sup>. Ce type de portail rustique connaît immédiatement un grand succès comme l'atteste le rez-de-chaussée de la façade de l'hôtel Carnavalet<sup>35</sup>.

Le coût des travaux est estimé par Giulio Alvarotti entre 12 000 et 15 000 francs (par conséquent entre environ 10 665 et 13 335 écus), même s'il ne précise pas s'il s'agit de l'ensemble des travaux ou bien uniquement de ceux prenant place à l'extérieur<sup>36</sup>. Le départ d'Ippolito II d'Este en 1549 vient mettre un terme à ce projet, le condamnant à demeurer une vision. Pour autant, le cardinal de Ferrare continue de se préoccuper de l'abbaye de Chaalis comme l'atteste la réfection du système de plomberie. L'entretien des abbayes est un constant souci des vicaires et receveurs des cardinaux d'Este afin d'assurer le bon fonctionnement des bénéfices<sup>37</sup>. L'abbaye de Chaalis répond ainsi au désir d'affirmation d'Ippolito II d'Este au sein de la concurrence pour obtenir la faveur du roi dans la cour<sup>38</sup>.

<sup>32</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Chaalis, 29 décembre 1546. Au même moment, Ippolito II d'Este prévoit de construire une galerie à l'abbaye Saint-Médard-de-Soissons. ASMo, *Carteggio Ambasciatori*, Francia, b. 44, copialettere, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Trosly-Breuil, 4 décembre 1546.

<sup>33</sup> Sabine Frommel, *Sebastiano Serlio. Architecte de la Renaissance*, trad. de l'allemand par Yves Pauwels, Paris, Gallimard, 2002, p. 242-246 ; *Ead.*, « Hippolyte d'Este à Chaalis... », p. 154.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 99 ; F. Bardati, *Hommes du roi et princes de l'Église romaine...*, p. 85-87.

<sup>35</sup> Jean-Pierre Babelon, « Du grand Ferrare à Carnavalet, naissance de l'hôtel classique » dans *La Revue de l'Art*, Paris, Ophrys, vol. 41 (1978), p. 83-108.

<sup>36</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, La-Ferté-Milon, 7 janvier 1547.

<sup>37</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 87, fol. 287, 10 août 1560, « marché de travaux de plomberie », reproduit dans Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, à Paris et à l'abbaye de Chaalis », dans *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Société de l'histoire de Paris, Ecole Nationale des Chartes, t. 125-126 (2001), p. 15.

<sup>38</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b.153, registro delle lettere, vol. II, p. 130, Ippolito II d'Este à

Dans la deuxième catégorie de chantiers se range la réalisation du « Grand Ferrare ». En 1542, Ippolito II d'Este débute les projets d'installation d'une villa, à Fontainebleau, en face de la *cour du Cheval Blanc*<sup>39</sup>. C'est pour lui l'occasion de contrôler son image et de se donner à voir selon son désir. Le premier projet fait rapidement place à un autre, plus ambitieux, visant à offrir une représentation en puissance du cardinal. Ces plans signés par Sebastiano Serlio aboutissent à l'inauguration de la résidence en mai 1546<sup>40</sup>. Le cardinal de Ferrare profite de cette occasion pour mettre en scène sa faveur dans une entreprise de célébration de la cour<sup>41</sup>.

Le « Grand Ferrare », en dépit des dénégations d'Ippolito II d'Este auprès de son frère, offre un moyen de capter l'attention du roi, amateur de nouveautés. Il faut imaginer une maison construite selon un modèle original, ayant voulu se conformer aux critères architecturaux français mais d'un point de vue italien, c'est-à-dire proposant une adaptation des modèles italiens tout en s'inscrivant dans la

Alessandro Bendidio, Ferrare, 8 mars 1552. De même, le cardinal de San Giorgio y loge lors de sa légation. *A.N.G.*, vol. IX, p. 209, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciocchi del Monte, Compiègne, 17 octobre 1553.

<sup>39</sup> Sur les débuts des travaux, voir A.N., M.C., Et. CXXII, liasse 1064, 3 mars 1542. Ce document est connu depuis François-Charles James, « L'Hôtel du cardinal de Ferrare d'après un document inédit » dans *L'art à Fontainebleau*, Paris, 1975, p. 35-37. Sur le premier projet datant de 1542, voir aussi A.N., M.C., Et. XIX, liasse 162, 23 décembre 1542, « devis de serrurerie » ; A.N., M.C., Et. VIII, liasse 70, fol. 327v, fourniture de verre, 15 novembre 1542 ; *Ibid.*, fol. 328r-v, 15 novembre 1542, « vitres pour l'hôtel de Ferrare à Fontainebleau », reproduit dans Catherine Grodecki, *Documents du Minutier central des notaires de Paris. Histoire de l'art au XVI<sup>e</sup> siècle (1540- 1600). I : Architecture, vitrerie, menuiserie, tapisserie, jardins*, Paris, Archives nationales, 1985, p. 247-248. Sur le « Grand Ferrare » voir Carmelo Occhipinti, « Il “camerino” e la “galleria” nella Villa d'Este a Fontainebleau (“Hôtel de Ferrare”) » dans *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, s. IV, vol. II (1997), p. 601-635 ; *Id.*, « La Villa d'Este a Fontainebleau e le sue “stufette”. Documenti su Serlio e il Cardinale di Ferrara » dans *Prospettiva*, 89-90 (1998), p. 169-183. Sur l'imitation des modèles architecturaux mis en place par le cardinal de Ferrare voir C. Grodecki, *Documents du Minutier central des notaires de Paris...*, p. 111.

<sup>40</sup> S. Frommel, *Sebastiano Serlio...*, p. 234.

<sup>41</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 23, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 17 mai 1546. Sur cet épisode voir aussi, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 43, copialettere, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 17 mai 1546 ; ASMA, *Archivio Gonzaga*, b. 640, Tommaso Sandrini à Ercole Gonzaga et Margerita Paleologo, Melun, 18 mai 1546. Le duc de Ferrare manifeste son désir que lui parvienne le dessin de cette demeure ainsi célébrée pour la faire représenter dans sa demeure de Copparo. ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II à Ippolito II d'Este, Ferrare, 11 septembre 1546. Ippolito II d'Este lui répond qu'il n'est appelé ainsi qu'en raison de ses proportions et du décalage esthétique avec le style français. ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Mareilles, 16 octobre 1546. La fonction sociale de l'architecture dans le système de cour est analysée dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 140-142..

tradition de l'hôtel entre cour et jardin<sup>42</sup>. Au-delà de la passion du fils de Lucrece Borgia pour l'architecture, l'établissement d'une série de demeures françaises permet d'enraciner la faveur royale en constituant un ensemble de relais monumentaux, censés tout à la fois la représenter et s'en montrer digne. Ces derniers témoignent, de surcroît, de la capacité du cardinal de Ferrare, à adapter son goût tout en faisant preuve d'une continuité dans ses choix esthétiques<sup>43</sup>.

Outre ces grands projets, Ippolito II d'Este bénéficie d'un important parc immobilier à Paris et à Lyon. Dans la cité rhodanienne, il possède une demeure appelée « la masone de Lyon », en plus du palais archiépiscopal<sup>44</sup>. Dans la capitale du royaume de France, il possède l'hôtel Saint Faron en sa qualité d'abbé commendataire de Saint Faron de Meaux, l'hôtel de Lyon en tant qu'archevêque de Lyon, l'hôtel du Faucon en tant que dépendance de l'abbaye de Chaalis appartenant à une autre maison ayant pour enseigne l'Épée de Roland<sup>45</sup>. Il dispose aussi, en tant qu'abbé commendataire de Chaalis, d'une maison rue des Bernardins<sup>46</sup>, et, sur la rive droite, de deux maisons aux Halles, l'une rue de la Cossonerie et l'autre à l'angle des rues Saint-Denis et de la Truanderie<sup>47</sup>. Ces maisons sont louées à des

<sup>42</sup> S. Frommel, *Sebastiano Serlio. Architecte de la Renaissance*, p. 236.

<sup>43</sup> Sabine Frommel, « Le residenze del cardinale Ippolito d'Este in Francia : il Grand Ferrare e Chaalis » dans *Delizie estensi...*, p. 416-417.

<sup>44</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 22, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 2 janvier 1546.

<sup>45</sup> Pour l'hôtel de Lyon, voir A.N., M.C. Et. CXII, liasse 1, fol 29r-v, 10 mai 1549. Voir aussi A.N., M.C. Et. VIII, liasse 90, fol. 328v-330r, 5 décembre 1562, testament de Francesco Novelli « de la maison appelée l'hostel du petit Lyon ». Les agents du cardinal de Ferrare y logent lorsqu'ils sont à Paris, et le cardinal lui-même s'y déclare domicilié lorsqu'il a affaire en justice. Voir M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 6. Sur l'hôtel du Faucon et l'hôtel de l'Épée de Roland, A.N. M.C. Et. VIII, liasse 69, fol. 310r-311r, 24 janvier 1542, bail ; A.N., M.C., Et. VIII, liasse 78, 16 mai 1551, bail. Ces hôtels sont toujours affermés dans les années 1560, ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°871, 1563, p. 3-4.

<sup>46</sup> Sur les baux locatifs de la maison jouxtant le collège des Bernardins, du côté du cimetière de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on note qu'elle est louée en 1541 à Odet de Bretagne. A.N., Y. 92, fol. 53r-54r, 17 juin 1541. Sur ce contrat voir aussi, A.N., M.C., Et. VIII, liasse 70, fol. 268r-v, 18 septembre 1542 ; *Ibid.*, liasse 73, fol. 75v, 23 juin 1546. En 1558, un bail pour neuf ans la concède à Nicole Champaigne, curé de Saint-Nicolas d'Attez et bedeau du collège des Bernardins. A.N., M.C., Et. XXXIII, liasse 171, fol. 604r-v, 19 février 1558.

<sup>47</sup> Sur la maison de la rue de la Cossonerie, voir A.N., M.C., Et. VIII, liasse 69, 29 septembre 1541, fol. 140r-141v, bail de « L'Ecu de France ». Voir aussi, Archives départementales de l'Oise, H 5200, « Contredits fournis devant la Cour de Parlement à Paris par les Religieux de l'abbaye de Chaalis ». Sur la maison rue Saint-Denis, voir Archives départementales de l'Oise, H 5440, « Coppie des lectres d'acquisition des sept douzeiesmes portions de la maison où pend enseigne Dieu et la Magdelene, rue St. Denis », 12 juillet 1550. Le patrimoine immobilier parisien de l'abbaye de Chaalis est important dans la première moitié

habitants de Paris et Marie-Noëlle Baudouin Matuszek fait remarquer que ce sont « souvent des marchands qui par exemple avec l'hôtel du Faucon, utilisent les caves ou une partie des caves comme entrepôts, et tiennent boutique ou ouvrier, avec chambre basse attenante, sur la rue »<sup>48</sup>. L'état du parc immobilier est détérioré et nécessite des travaux qui reviennent la plupart du temps aux preneurs de baux pour l'entretien courant. Ces immeubles et maisons attestent d'un autre atout des abbayes, à savoir celui de mettre à disposition un parc immobilier permettant des rentrées d'argent et une emprise territoriale à Paris même<sup>49</sup>. Le cardinal de Ferrare devient ainsi un bailleur immobilier reconnu au début des années 1540, ce qui lui apporte un complément financier non négligeable, mais peut aussi représenter un coût comme lors des travaux de réfection des fortifications<sup>50</sup>.

Le prélat dispose de résidences lui permettant d'accueillir ses invités d'une manière princière<sup>51</sup>. Son implantation territoriale est tendue par sa volonté de participer au système de cour. Elle répond en même temps aux exigences de munificence de la fonction cardinalice<sup>52</sup>. Le souci d'Ippolito II d'Este de se placer en prélat courtisan afin de bénéficier des avantages afférents traduit aussi la fragilité de son positionnement social et politique et la nécessité de réactiver constamment la faveur royale. À ce premier ensemble d'explications, s'ajoute la conscience, particulièrement développée chez les Este, que les réalisations architecturales sont bien plus qu'une forme d'art et qu'elles forment des représentations du pouvoir des commanditaires<sup>53</sup>. Si Luigi d'Este hérite de la configuration sociale élaborée par son oncle ainsi que de nombre de ses biens, il n'adopte pas la même posture de bâtisseur, se contentant davantage de suivre la Cour.

du XVI<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les acquisitions de la communauté des religieux dans les années 1540. Archives départementales de l'Oise, H 5439, « Sentence du Chastelet de Paris qui adjuge aux Religieux de l'abbaye de Chaalis la priorité d'une rente foncière de 8 livres tournois à prendre sur une maison sise à Paris au coin de la rue aux Fers, contre Giles Malet », 19 septembre 1542.

<sup>48</sup> M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 7. Voir, par exemple, A.N., M.C., Et. VIII, liasse 78, 16 mai 1551, fol. 74v-75r, bail d'un « bouge ».

<sup>49</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°871, fol. 1r-8v, « libre del maneggio », 1563.

<sup>50</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 389, « cotisation de douze livres pour la nouvelle fortification de Paris pour l'année 1560 », 8 juillet 1560.

<sup>51</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 22, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 3 avril 1546 ; *Ibid.*, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 16 janvier 1548.

<sup>52</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 47, Alessandro Rosseto à Ercole II d'Este, Rome, 30 octobre 1549.

<sup>53</sup> Thomas Tuohy, *Herculean Ferrara: Ercole D'Este, 1471–1505, and the Invention of a Ducal Capital*, New York, Cambridge University Press, 1996 ; Marco Folin, « Il governo degli spazi urbani negli statuti cittadini di area estense » dans *Signori, regimi signorili e statuti nel tardo medioevo*, Actes de colloque, Ferrare, 5-7 octobre 2000, éd. Rolando Dondarini, Gian Maria Varanini et Maria Venticelli, Bologna, Pàtron, 2003, p. 337-366.

Luigi d'Este marque sa faveur pour l'abbaye de Chaalis dont il fait une de ses résidences de prédilection lors de son deuxième séjour en France<sup>54</sup>. Une partie de sa suite arrive le 15 novembre 1570 à Paris et elle y reste jusqu'à la fin de l'année avant de se rendre dans cette abbaye afin d'attendre son arrivée. Si ce choix est vraisemblablement dicté par des raisons économiques<sup>55</sup>, il n'est pas impossible qu'il se soit aussi opéré en accord avec le goût du fils de Renée de France. Ce dernier passe ainsi le printemps 1575 à Chaalis<sup>56</sup>. Il en fait temporairement sa résidence principale et le foyer de son réseau familial. Il reçoit ainsi sa sœur, son beau-frère Jacques de Nemours, et leurs enfants à la fin du mois d'avril 1575, lorsque ceux-ci logent à proximité de l'abbaye<sup>57</sup>.

La différence entre Ippolito II d'Este et Luigi d'Este tient dans le positionnement que chacun des deux entend assumer dans le système de Cour. Ippolito II d'Este investit fortement les stratégies courtoises d'attraction de la faveur royale en matière d'aménagement architectural alors que Luigi d'Este préfère vivre de son patrimoine familial et du parc immobilier dont il a hérité de son oncle. La première conclusion de ce changement concerne le nombre de demeures que Luigi parvient à s'assurer une fois qu'il obtient la succession de son oncle et sa confirmation dans les bénéfices ecclésiastiques du royaume de France. Il n'éprouve plus le même besoin d'installation que le cardinal de Ferrare. Deuxièmement, cette différence d'approche, outre les perspectives divergentes sur l'intégration dans le royaume de France qu'elles révèlent, reflète aussi un changement d'époque. Le statut de prélat d'État courtisan, s'il est endossé avec ferveur par l'oncle dans son entreprise d'affirmation, ne constitue plus un débouché privilégié pour le neveu, tout au moins sur le plan de la construction architecturale. Ce changement démontre une évolution générale du positionnement social des prélats dans le domaine de l'exaltation architecturale au tournant de 1560<sup>58</sup>.

<sup>54</sup> Il y avait déjà résidé comme, par exemple du 1er au 9 septembre 1559. Voir ASMo, *Amministrazione dei Principi*, n°1294, livre de dépense pour le mois de septembre 1559. Il bénéficie de l'hospitalité du cardinal de Ferrare avec sa suite. L'abbaye de Chaalis apparaît ainsi comme un lieu primordial dans le maillage territorial des cardinaux d'Este. Girolamo Recanati Capodiferro, lors de sa légation *a latere* de 1553, loge à Chaalis. *A.N.G.*, vol. IX, p. 206, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciochi del Monte, Compiègne, 17 août 1553. C'est également le cas d'Alfonso II d'Este qui s'y retire à l'occasion d'une indisposition. Charles Weiss M., *Papiers d'état du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, vol. IV, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 682, Simon Renard à Philippe II, Paris, 1 septembre 1556.

<sup>55</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°1299 bis, fol. 18v-21v cité dans A.Solerti, *Vita di Torquato Tasso*, vol. III, Turin-Rome, Ermanno Loescher, 1895, n°IX et X, p. 19 et 20.

<sup>56</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Chaalis, 4, 27 avril, 30 mai, 23 juin 1575.

<sup>57</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 61, Alessandro Fiaschi à Alfonso II d'Este, Paris, 26 avril 1575.

<sup>58</sup> Cédric Michon dans son ouvrage consacré aux prélats d'État conclut à la mort du prélat d'État entre 1550 et 1600. C. Michon, *La Crosse et le Sceptre*..., p. 287.

Si ce changement est aussi perceptible dans les autres pratiques sociales des prélats d'État, il apparaît moins nettement pour les deux cardinaux d'Este. Les deux hommes sont en effet conscients de leur statut de descendants d'une famille princière italienne et ils adoptent de ce fait des stratégies somptuaires princières. À ce premier trait structurant leur action s'en ajoute un deuxième : la nécessaire représentation de leur place dans la hiérarchie ecclésiastique<sup>59</sup>. En l'occurrence, tous les deux princes de l'Église, familiers des fastes romains, ils adoptent des pratiques qui diffèrent de celles en cours dans le Royaume de France. Tous les deux revendiquent d'ailleurs une politique de la magnificence attachée à leur dignité cardinalice, divergeant d'autres modèles épiscopaux et cardinalices émergents<sup>60</sup>.

## II. Les plaisirs du jeu et de la table : parcours d'intégration curiale

### A. Se divertir et savoir divertir

La cour est un espace caractérisé par une série de pratiques renvoyant à une sociabilité avec ses normes, ses codes et ses valeurs. Les prélats occupent pleinement leur place dans le système de la cour et ils prennent part aux activités quotidiennes<sup>61</sup>.

La chasse constitue une pratique distinctive chère aux deux cardinaux d'Este, représentants en cela de leur milieu aristocratique<sup>62</sup>. Il existe une longue tradition éducative et récréative ferraraise organisée autour de l'activité cynégétique<sup>63</sup>. Les deux descendants d'Ercole 1<sup>er</sup> d'Este s'y adonnent avec assiduité, au risque même de se blesser<sup>64</sup>. Ippolito II d'Este participe activement aux chasses royales de François I<sup>er</sup> et d'Henri II, tous les deux grands amateurs de cette noble activité<sup>65</sup>.

<sup>59</sup> Gigliola Fragnito, « Le corti romane nella prima età moderna » dans *Cinquecento italiano. Religione, cultura e potere dal Rinascimento alla Controriforma*, Bologne, il Mulino, 2011, p. 85.

<sup>60</sup> Benoît Schmitz, « Devoir de résidence et service aulique. L'évêque de cour dans les débats du concile de Trente » dans *L'évêque de cour. Figure politique, figure polémique*, dir. Sylvain Destephen, Paris, Hermann, 2017, p. 235-277.

<sup>61</sup> C. Michon, *La Crosse et le Sceptre...*, p. 117-120.

<sup>62</sup> Philippe Salvadori, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 148.

<sup>63</sup> Enrica Guerra, « La caccia nel territorio estense tra pratica e legislazione nel XV secolo » dans *La caccia nello Stato sabaud. II. Pratiche e spazi (secc. XVI-XIX)*, éd. Paolo Bianchi et Pietro Passerin d'Entrèves, Turin, Silvio Zamorani editore, 2011, p. 137-152 ; Nathalie Bauer, « Les fêtes équestres à la cour de Ferrare dans les années 1400-1550 » dans *Les Écuries royales du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998, p. 237-243.

<sup>64</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Amboise, 12 janvier 1572 ; BAV, Urb. Lat. 1044, fol. 47v, avviso, Paris, 26 mars 1574.

<sup>65</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Loches, 11 novembre 1536.

Une des raisons de sa satisfaction lors de l'obtention de l'abbaye de Chaalis tient à la fréquentation des giboyeuses forêts dépendant de celle-ci par les rois de France<sup>66</sup>. Les journées s'écoulent ainsi en de longues parties de chasse<sup>67</sup>. En 1550, c'est au fils de Lucrece Borgia que Federico Grisone dédit l'un des traités fondateurs de l'art équestre<sup>68</sup>. Le cardinal de Ferrare dispose d'ailleurs d'un riche attirail composé de plusieurs tenues de chasse ainsi que d'un chenil bien fourni, avec notamment des lévriers anglais, reconnaissables à leur collier d'argent, sans oublier un service de fauconnerie<sup>69</sup>. Un inventaire de ses biens, réalisé en 1555, ne comprend pas moins de treize sacs remplis de cornes, de colliers, de capuchons pour les faucons ou encore de quatre épieux pour chasser le sanglier<sup>70</sup>.

L'activité cynégétique offre aussi la possibilité aux cardinaux d'Este de s'afficher en généreux donateurs<sup>71</sup>. Le cardinal de Ferrare offre douze lévriers à Orazio Farnese en mai 1546, deux lévriers au Dauphin le 2 juillet 1546 ; en mars 1547 ce sont six faucons qu'il donne à Claude d'Annebault, un autre au cardinal de Tournon ou encore deux autres à monsieur de Canaples<sup>72</sup>. Il peut aussi être le récipiendaire de dons comme lorsque le cardinal de Lorraine lui offre un cheval, à Rome, en 1550<sup>73</sup>. En 1559, Luigi d'Este demande à son frère de lui faire parvenir de bons faucons « da riviera » pour répondre aux instances pressantes de Catherine

<sup>66</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Saint-Cléry, 13 février 1541.

<sup>67</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 23 juin et 6 décembre 1540.

<sup>68</sup> Federico Grisone, *Gli ordini di cavalcare*, Naples, Giovanni Paolo Sukanappo, 1550, fol. Ar-v.

<sup>69</sup> M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 50. L'inventaire de sa garde-robe de 1548 contient ainsi « tre arme d'asta », « una spada da tui tagli col fornimento lavorato alla damaschina rotto », « una spadetta piccola da putto col fornimento adorato » et « una spada alla antiga ». ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°888, fol. 163v, cité dans C. Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi...*, p. 311. Le cardinal de Ferrare se fait régulièrement envoyer des faucons. ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rambouillet, 20 mars 1547.

<sup>70</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°928, fol. 75r et 201r, cité dans Mary Hollingsworth, « A Taste for Conspicuous Consumption: Ippolito d'Este and his Wardrobe, 1555-66 » dans *The Possessions of a Cardinal: Politics, Piety and Art 1450-1700*, éd. Mary Hollingsworth and Carol Richardson, University Park PA (Pennsylvania State University Press), 2010, p. 134.

<sup>71</sup> Sur les « compagnons des chasseurs » voir P. Salvadori, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, p. 94-105. Voir aussi, Thierry Rentet, « Le don royal à la cour de François I<sup>er</sup> » dans *Seizième Siècle*, Genève, Droz, n° 13 (2017), p. 25.

<sup>72</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 22, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 7 mai 1546 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 23, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 3 juillet 1546 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 15 mars 1547.

<sup>73</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 21 mars 1550.

de Médicis, qui occupe son deuil par des parties de chasse<sup>74</sup>. Il participe également, dès son plus jeune âge, à cette culture cynégétique<sup>75</sup>. Le duc de Wurtemberg, après avoir reconnu ses armes, lui renvoie ainsi un « sacro », soit un faucon sacre, grand oiseau de proie prisé des veneurs, qu'un de ses fauconniers avait laissé s'envoler sur les terres de son abbaye de Chaalis<sup>76</sup>. La chasse est l'occasion pour les cardinaux d'Este de s'inscrire dans une économie du don en usage à la cour de France<sup>77</sup>. Cette pratique ne se dément pas pendant toutes les années que dure le séjour d'Ippolito II d'Este en France et elle se retrouve lors du séjour de Luigi d'Este dans les années 1570<sup>78</sup>. Ce dernier n'hésite pas à revenir à Chaalis, en dépit de sa santé fragile, pour accueillir le roi de Navarre et accomplir ses offices d'hôte<sup>79</sup>. Cette économie du don se retrouve à l'échelle de la famille, comme l'attestent les faucons qu'offre Ercole II d'Este à François I<sup>er</sup> par l'intermédiaire de son frère<sup>80</sup>.

D'autres activités viennent agrémenter le quotidien de la cour et offrir l'occasion de briller aux cardinaux d'Este. Les animations sportives constituent ainsi une pratique prisée par les rois de France sur laquelle les deux cardinaux entendent capitaliser. La construction d'un terrain de jeu de paume à côté de sa villa du « Grand Ferrare » illustre bien le déploiement de l'activité d'Ippolito II d'Este pour capter la faveur royale. Le nouveau roi, Henri II, est un fêru de ce jeu qu'il pratique excellemment. Le cardinal de Ferrare, également adepte de ce sport en vogue dans la Ferrare de la Renaissance, fait alors bâtir un terrain de jeu, auquel on peut accéder aussi bien de son appartement que de la place séparant son hôtel de la demeure royale, pour l'agrément du souverain<sup>81</sup>. Giulio Alvarotti peut informer le duc que « dans la maison de Monsieur Révérendissime le cardinal frère de Votre Excellence, presque tous les jours on joue à la balle avec sa Seigneurie Révérendissime Monsieur de Saint-André, Monsieur de Nemours et beaucoup

<sup>74</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Blois, 3 décembre 1559.

<sup>75</sup> *Ibid.*, Luigi d'Este à Ercole d'Este, Ferrare, 8 avril 1550.

<sup>76</sup> *Ibid.*, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Meudon, 10 juillet 1573.

<sup>77</sup> P. Salvadori, *La Chasse sous l'Ancien Régime...*, p. 160.

<sup>78</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 656, Gian Battista Salvato à Guglielmo Gonzaga, Amboise, 1<sup>er</sup> janvier 1572 ; AAV, Segr. di Stato, *Nunz. Fran.*, fol. 420r, Antonio Maria Salvati à Tolomeo Galli, Paris, 17 août 1573.

<sup>79</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 61, Alessandro Fiaschi à Alfonso II d'Este, Paris, 9 juin 1575.

<sup>80</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 29 mars 1542.

<sup>81</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 45, copialettere, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 20 et 23 août 1547 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 24 novembre 1547 et 6 décembre 1547.

d'autres »<sup>82</sup>. L'inauguration du jeu donne lieu à une nouvelle célébration<sup>83</sup>. La capacité d'adaptation du cardinal de Ferrare aux désirs royaux lui assure de conserver une place de premier rang en survivant à la révolution curiale décidée par Henri II. Plus généralement, les activités sportives constituent des spectacles de cour auxquels prennent part les cardinaux d'Este.

Les jeux d'intérieur occupent une place tout aussi importante. Ippolito II d'Este joue avec assiduité aux cartes, souvent pour des sommes d'argent qui peuvent atteindre 50 à 60 écus à chaque partie. Son carnet des dépenses de jeu indique qu'il joue en moyenne deux à trois fois par semaine, y compris les dimanches et durant le carême<sup>84</sup>. Ces parties sont un moment d'intimité comme le relève l'ambassadeur de Ferrare quand il rapporte que « ces seigneurs se retirèrent dans la chambre de Sa Seigneurie Révérendissime pour jouer à la prime, à savoir madame d'Étampes, le seigneur cardinal de Lorraine, le seigneur cardinal de Votre Excellence et je ne sais qui d'autre »<sup>85</sup>. Il reproduit d'ailleurs ce schéma curial lors de sa légation lorsqu'il joue, et perd, aux cartes avec le nouveau roi, Charles IX<sup>86</sup>. Luigi d'Este n'est pas en reste lors de son séjour en France au début des années 1570. Il perd de l'argent en jouant avec le roi de France, bien que dans de moindres proportions que son oncle<sup>87</sup>. Le jeu remplit plusieurs fonctions puisqu'il permet de montrer sa richesse, de créer des contacts avec d'autres membres de la cour à travers la fiction d'une suspension temporaire des statuts sociaux et, enfin, parce qu'il autorise à montrer sa libéralité sous une forme voilée grâce aux pertes, qui, de ce fait, n'en sont plus vraiment<sup>88</sup>.

Cédric Michon, étudiant la trajectoire de Jean de Lorraine, insiste sur l'évolution qui le voit passer de compagnon des plaisirs du roi à une « pièce maîtresse des rapports de force au cœur du pouvoir royal ». Il distingue son parcours de celui d'un François de Tournon, « qui atteint comme lui les plus hautes responsabilités dans l'État royal, mais seulement après avoir multiplié les missions administratives et diplomatiques et les commissions financières »<sup>89</sup>. Les deux cardinaux d'Este s'apparentent clairement à la catégorie des prélats d'État courtisans sur le modèle de Jean de Lorraine, leurs trajectoires respectives

<sup>82</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 6 décembre 1547.

<sup>83</sup> ASFi, MdP 4592, fol. 365v, Giovan Battista Ricasoli a Cosimo de' Medici, Melun, 21 novembre 1547.

<sup>84</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°999, p. 219 ; M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 105.

<sup>85</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 23, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 30 juin 1546.

<sup>86</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°1022, fol. 47r, 24 décembre 1561.

<sup>87</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°1402, fol. 7v, « Spese de minuti piaceri del Cardinal Luigi », Fontainebleau, 16 juillet 1576.

<sup>88</sup> Guido Guerzoni, « Playing Great Games: the Question of *Giucoco* in Italian 16th Century Courts » dans *Italian History and Culture*, Edizioni Cadmo, vol. 1 (1995), p. 53-57.

<sup>89</sup> Cédric Michon, « Les richesses de la faveur... », p. 39-40.

entretenant des similitudes de parcours. Leur participation active au monde de la cour leur a permis de s'insérer dans un nouvel univers social, devenant ainsi plus et autre chose que des cardinaux « de famille », dépendant uniquement de leur aîné. L'obtention du chapeau de cardinal est d'ailleurs due pour partie à l'intervention du gouvernement français, complexifiant la définition de cardinal « de famille ». Leurs pratiques de table constituent un point d'observation précis de cette intégration au monde de la cour française. Il présente, en outre, l'avantage de rappeler que les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France ne fonctionnent pas à sens unique. L'adoption de pratiques curiales témoignant d'une acculturation française est revendiquée comme un signe distinctif, destiné à souligner le prestige des cardinaux d'Este.

## B. À la table des cardinaux

Prendre part aux festins du souverain est une marque de faveur, *a fortiori* lorsque cette offre est réitérée, comme c'est le cas pour Ippolito II d'Este lors de son retour en France en 1540<sup>90</sup>. Outre ces marques de distinction, l'art de savoir dresser une table, de transformer un repas en festin et d'offrir une fête à ses hôtes constitue un atout important pour les prélats pris dans la logique curiale. Il n'est pas anodin que le fameux traité de Cristoforo di Messisbugo, publié en 1549 à titre posthume, intitulé *Banchetti, composizioni di vivande e apparecchio generale*, soit dédié au cardinal Ippolito II d'Este<sup>91</sup>. Il avait, en effet, voulu organiser un festin en l'honneur de la nomination cardinalice du deuxième fils d'Alfonso 1er d'Este mais Ercole II, jaloux, l'en avait empêché<sup>92</sup>. Il offre ainsi le livre en hommage au cardinal de Ferrare. Le fait que le maître-queux ferrarais ait décidé de dédier son ouvrage sur les banquets à Ippolito II d'Este illustre ce que Luigi Firpo observait, c'est-à-dire que « le panorama de la gastronomie du XVI<sup>e</sup> siècle dépasse désormais les domaines de la cuisine et de la table pour embrasser le complexe réseau des rapports et hiérarchies sociales »<sup>93</sup>. Le banquet est ainsi l'occasion de prouver sa libéralité et son hospitalité dans un cadre codifié<sup>94</sup>. Les agapes offrent des moments de représentation et c'est pourquoi, dès son arrivée à Lyon, en 1536, il en gratifie

<sup>90</sup> Benvenuto Cellini, *La Vita*, éd. Lorenzo Bellotto, Parma, Fondazione Pietro Bembo- Ugo Guanda, 1996, Liv. II, chap. X, p. 495 et chap. XVI, p. 511.

<sup>91</sup> Cristoforo da Messisbugo, *Banchetti, composizioni di vivande e apparecchio generale*, Ferrare, Per Giovanni de Buglhat et Antonio Hucher compagni, 1549, fol. 2r.

<sup>92</sup> Luciano Chiappini, *La Corte Estense alla metà del Cinquecento : i compendi di Cristoforo di Messisbugo*, Ferrara, Belriguardo, 1984, p. 51.

<sup>93</sup> Luigi Firpo éd., *Gastronomie del Rinascimento*, Turin, UTET, 1974, p. 20 : « il panorama della gastronomia cinquecentesca si allarga ormai dalla cucina et dalla mensa ad abbracciare la complessa rete dei rapporti e delle gerarchie sociali »

<sup>94</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Jumièges, 31 juillet 1545.

le roi et la cour<sup>95</sup>. L'organisation des repas répond à une finalité politique pour le fils de Lucrece Borgia. Ippolito II d'Este tient ainsi table ouverte pour les prélats italiens présents à la cour de France<sup>96</sup>. Les soins qu'il apporte à sa table commencent par l'harmonie et le luxe qu'il met à la dresser<sup>97</sup>.

Les liens avec la France se lisent sur la table d'Ippolito II d'Este, avant comme après son retour en Italie. Lors de son séjour en France, il prend en compte les particularités culinaires françaises tout comme les différences dans l'organisation des banquets<sup>98</sup>. À son retour en Italie, il continue d'afficher les idiosyncrasies acquises durant ses années françaises. Il occupe la fonction d'hôte des cardinaux français, à la sortie du conclave de 1549, lorsqu'il les reçoit magnifiquement dans son palais de Montegiordano<sup>99</sup>. Luigi d'Este fait de même à Tivoli où il héberge différents voyageurs, parmi lesquels se retrouve Michel de Montaigne. Les victoires du roi de France sont ponctuées de banquets où les représentants et les soutiens du royaume se retrouvent pour festoyer, comme à l'occasion de la récupération de Boulogne en 1550, avec une fête clôturée par un feu d'artifice<sup>100</sup>.

La table d'Ippolito II d'Este s'illustre aussi par ses saveurs venues de France, comme ses 522 barils de vin français que révèle l'inventaire de ses dépenses au mois d'avril 1566<sup>101</sup>. Ces bouteilles en provenance de Narbonne, Tournon, Montélimar ou encore Mailhac pour le muscat, sont un objet de prestige que le cardinal de Ferrare n'hésite pas à offrir à des représentants de l'aristocratie

<sup>95</sup> June Di Schino, « Banchetti, vivande e imbandigione della tavola per Ippolito II d'Este », dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 463.

<sup>96</sup> *A.N.G.*, vol. I, p. 580, Filiberto Ferrerio à Alessandro Farnese, Sainte-Colombe, 13 juillet 1540. Voir aussi ASM, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 44, copialettera, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este Melun, 18 juillet 1546.

<sup>97</sup> Marina Cogotti, « Alla tavola di Ippolito II d'Este. Il sontuoso convito in una corte cardinalizia del XVI secolo » dans *Magnificenze a tavola. Le arti del banchetto rinascimentale*, Cat. exp., Tivoli, villa d'Este, 15 juin – 4 novembre 2012, éd. Marina Cogotti et June Di Schino, Rome, De Luca, 2012, p. 34

<sup>98</sup> M. Cogotti, « Alla tavola di Ippolito II d'Este ... », p. 24

<sup>99</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 112 ; M. Cogotti, « Alla tavola di Ippolito II d'Este ... », p. 31.

<sup>100</sup> ASM, *Amministrazione dei principi*, n°984, fol. 62r, cité dans J. Di Schino, « Banchetti, vivande e imbandigione della tavola per Ippolito II d'Este... », p. 464. Le même livret indique au fol 74 : « chiodi dorati con l'aquila e zigli da scarana ottanta ».

<sup>101</sup> ASM, *Amministrazione dei principi*, n° 869. Ces vins servent notamment à faire des dons. Voir J. Di Schino, « Banchetti, vivande e imbandigione della tavola per Ippolito II d'Este... », p. 464-465. Elle rapporte en même temps le jugement peu amène de l'impitoyable spécialiste des vins de Paul III, Sante Lancerio : « Tali vini rari sono buoni perché patiscono il mare ; son anco matrosi e sentono di corame o vuoi dire di stivali ». Pierre Hurtubise conclut pour sa part que les vins français n'étaient pas en faveur dans les celliers des cardinaux (P. Hurtubise, *Tous les chemins mènent à Rome...*, p. 221).

italienne, comme c'est le cas avec Pie IV<sup>102</sup>. En cette même année, la cour d'Ippolito II d'Este comporte 275 personnes, dont un peu plus de 140 sont employées dans des activités qui se rapportent à la cuisine ou à la table<sup>103</sup>. Ces festivités sont bien plus que de simples repas et s'apparentent à de complexes scénographies mettant au centre l'affirmation d'une manière de vivre caractéristique des vertus nobiliaires, ce que viennent souligner les présents d'Ippolito II d'Este à ses hôtes à la fin des banquets<sup>104</sup>. Là encore, Luigi d'Este suit les pratiques de son oncle, comme lorsqu'il envoie son sommelier à Narbonne pour chercher sa « provision de vins ordinaires » pour la somme de deux mille écus<sup>105</sup>. La magnificence des banquets des Este répond de surcroît à une exigence de paraître de la fonction cardinalice<sup>106</sup>.

Les bals, la danse et les fêtes en général rythment la vie des cardinaux d'Este à la cour de France. Luigi d'Este explique ainsi être retenu « per forza » aux fêtes du roi et il avance leur rythme effréné pour justifier de son inaction en ce qui concerne les affaires de sa sœur Lucrezia d'Este, duchesse d'Urbino<sup>107</sup>. De même, le carnaval l'empêche d'écrire au duc de Mantoue puisque, comme il l'explique à l'ambassadeur mantouan, les célébrations retardent sa lecture d'une lettre détenue par Louis de Gonzague<sup>108</sup>. Ippolito II d'Este participe aussi de cette plaisante vie de cour comme l'écrit l'ambassadeur ferrarais :

« Ho inteso da Ms. Thomaso del Vecchio che il giorno che S.M<sup>ia</sup> arrivo a Fontanableo, la sera Madama Malgherita et Madama d'Etampes con Madama di Rotolino et due altre dame erano nel bagno et S.M<sup>ia</sup> con Mons. Contestabile et Mons<sup>r</sup> R<sup>mo</sup> di Loreno et Mons<sup>r</sup> R<sup>mo</sup> Nostro che vi anderono et le trovarono ignude, et li stettero gran pezzo a scherzare. La qual cosa è segno che Mons<sup>r</sup> Contestabile è in buona gratia di S.M<sup>ia</sup>. Quando furno per uscire del bagno Mons<sup>r</sup> di San Polo li soprapiunse ma non chiamato da Sua M<sup>ia</sup><sup>109</sup>. »

Si l'ambassadeur évoque la faveur dont jouit Anne de Montmorency, celle du cardinal de Ferrare n'est pas en reste. La question de la nature du lien entre le

<sup>102</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°941, « Conto dei denari pagati dal Cambio in Roma, 1564-1565 », fol. 65r.

<sup>103</sup> Mary Hollingsworth, « A Cardinal and his Household in Rome and Ferrara in 1566 » dans *The Court Historian*, vol. V (2000), p. 105-126.

<sup>104</sup> M. Cogotti, « Alla tavola di Ippolito II d'Este ... », p.19 ; Mary Hollingsworth, « A Taste for Conspicuous Consumption... », p. 132-152.

<sup>105</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, Luigi d'Este à Philippe de Castille, Rome, Juillet 1582.

<sup>106</sup> G. Fragnito, « Buone maniere e professionalità » dans *Cinquecento italiano...*, p. 118.

<sup>107</sup> Bnf, Fr. 3228, fol. 18r, Luigi d'Este à Renée de France, Paris, 2 avril 1571 ; Vincenzo Pacifici, « Luigi d'Este » dans *AMST*, vol. XXVI (1954), p. 5-50.

<sup>108</sup> ASMa, *Archivio Gonzaga*, b. 656, Gian Battista Salvato à Guglielmo Gonzaga, Blois, 15 février 1572.

<sup>109</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 16, Carlo Sacrati à Ercole II d'Este, Paris, 18 juin 1540.

souverain et les cardinaux d'Este recoupe le questionnement sur l'amitié à l'époque moderne. Dans sa réflexion autour de la question des favoris, Nicolas Le Roux invite à bien distinguer notre conception contemporaine de l'amitié de celle en cours au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>110</sup>. La proximité des cardinaux, surtout celle d'Ippolito II d'Este, avec le souverain n'abolit jamais la distance infranchissable avec le roi tout comme elle nécessite des cardinaux de faire preuve de ductilité dans leur rapport avec le souverain<sup>111</sup>. Lorsque le cardinal de Ferrare mentionne la grande amitié qui existe entre le monarque et lui, c'est pour rappeler qu'il continue de bénéficier des faveurs de François I<sup>er</sup>, sans jamais se faire d'illusion sur la place qu'il occupe dans le monde curial<sup>112</sup>. Il fait en cela preuve de compréhension de l'économie de la faveur et du rôle de l'amitié comme lien social et politique.

Les cardinaux d'Este participent tous les deux au fonctionnement de la société de cour en France. Ils adoptent les codes des prélats d'État courtisans même si une inflexion est visible entre l'activité d'Ippolito II d'Este et celle de Luigi d'Este, concomitante des évolutions portées par le Concile de Trente dans la perception du comportement des prélats, y compris des princes de l'Église. Insérer les deux cardinaux dans les dynamiques de la société de cour et dans les pratiques d'une économie de l'ostentation et de l'honneur permet à la fois de rendre compte de leur consommation, des logiques politiques accompagnant cette dernière, et offre en même temps la possibilité de revenir sur la dichotomie entre comportement mondain et souci spirituel. *A fortiori*, inscrire les cardinaux d'Este dans le monde des cours de France et de Rome – où ils sont investis du poids de leur statut de cardinaux – évite de les réduire à de simples prélats jouisseurs uniquement préoccupés de leurs plaisirs<sup>113</sup>. Cela permet aussi de réintroduire les stratégies des usages présidant au paraître des cardinaux d'Este. La construction d'un ethos cardinalice revendiqué par les deux cardinaux d'Este passe par la cour de France bien qu'il s'appuie également sur des pratiques de la cour du duc de Ferrare et de la cour de Rome. Il s'agit ici de souligner la part que prenait leur intégration dans le monde curial français et la dialectique consécutive qui s'instaurait avec les cours italiennes. C'est d'ailleurs ces dernières qui permettent d'élaborer des éléments de chronologie dans les comportements curiaux des deux cardinaux, tout en relevant les permanences structurelles. À cet égard, les différences entre l'oncle et le neveu proviennent également du coût de cette politique somptuaire, l'argent constituant le nerf de l'opulence.

Ces manifestations de la grandeur ne sont rendues possibles que parce qu'elles

<sup>110</sup> Nicolas Le Roux, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 11 et p. 29-30 ; SCHICK (S.), *Des liaisons avantageuses...*, p. 55.

<sup>111</sup> F. Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault...*, p. 440.

<sup>112</sup> ASM, *Casa e Sato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Luigi d'Este, Vincennes, 9 avril 1543.

<sup>113</sup> Sur la cour de Rome, voir par exemple, BAV, Urb. Lat. 1052, fol. 488r, avis, Rome, 12 décembre 1584 : « Non è dubbio che tre sono, i quali dant lumen in Curia : Farnese, Este et Medici ». Voir aussi E. Alberi (éd.), *Relazioni degli ambasciatori veneti...*, serie II, t. IV, p. 254, relation d'Antonio Tiepolo (1578).

se fondent sur des circulations humaines, capables d'assurer aux cardinaux d'Este le délassement de leur personne, le lustre de leur cour et l'assouvissement de leurs ambitions. Ces hommes, entrant plus ou moins longuement à leur service, assurent le fonctionnement des stratégies somptuaires mises en place par Ippolito II et Luigi d'Este. C'est ainsi que les cardinaux d'Este en viennent à exercer une fonction de médiateur qu'ils mettent à profit dans la représentation de leur identité culturelle.

### III. Le problème de la circulation des modèles culturels chez les Este : l'exemple des deux cardinaux d'Este

#### A. Les cardinaux d'Este, médiateurs de productions culturelles

Le 17 mars 1541, Ippolito II d'Este offre à François I<sup>er</sup> une aiguïère et un bassin réalisés par l'orfèvre Benvenuto Cellini<sup>114</sup>. Le 4 septembre 1541, il juge bon de donner au roi une épée ramenée de Ferrare par Ludovico da Thiene<sup>115</sup>. Il n'hésite pas à offrir à François I<sup>er</sup> six chemises brodées d'or et de soie qu'il avait fait importer de Ferrare<sup>116</sup>. C'est encore lui qui fait envoyer des chevaux à Henri II, depuis la péninsule italienne, pour lui en faire cadeau, en décembre 1552<sup>117</sup>. La société du XVI<sup>e</sup> siècle et, *a fortiori*, la société de cour fonctionne selon des pratiques de don<sup>118</sup>. Il est logique de voir les cardinaux d'Este multiplier les prodigalités aux rois de France et à leur entourage<sup>119</sup>. Néanmoins, ceux-ci ne peuvent manquer de frapper tant par leur ampleur que par la profusion de présents artistiques<sup>120</sup>. Avant de se rendre en France pour la première fois, Ippolito II d'Este fait dresser un inventaire de ses biens<sup>121</sup>. Parmi ceux-ci se trouvent de l'argenterie,

<sup>114</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 16, Carlo Sacrati à Ercole II d'Este, Blois, 17 mars 1541 ; V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 67 ; Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance : François I<sup>er</sup> et son royaume*, Paris, Fayard, 1998 (1<sup>ère</sup> éd. 1994), p. 297-299 et p. 441-442 ; Thierry Rentet, « Le don royal à la cour de François I<sup>er</sup>... », p. 13-60.

<sup>115</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 17, Lodovico da Thiene à Ercole II d'Este, Charlieu, 4 septembre 1541.

<sup>116</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 23, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 17 mai 1546, citée d'après C. Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi...*, p. 135.

<sup>117</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 29, Gulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Compiègne 28 décembre 1552.

<sup>118</sup> Felicity Heal, *The Power of Gifts: Gift-exchange in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 6-23.

<sup>119</sup> C. Michon, « Mécénat et politique ... », p. 23-37.

<sup>120</sup> Mary Hollingsworth, « Coins, cloaks and candlesticks : the economics of extravagance » dans *The Material Renaissance*, éd. Michelle O'Malley et Evelyn Welch, Manchester, Manchester University Press, 2007, p. 260-287..

<sup>121</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°924, « Inventario delle gioie e dei dipinti di

de nombreuses statues antiques, des bronzes, des vases, des pierres précieuses et autres médailles. Une partie de ces objets, notamment le lot de médailles, est justement destinée au roi de France<sup>122</sup>. Après l'obtention du chapeau de cardinal, il revient chargé de cadeaux pour le souverain, le dauphin et le connétable<sup>123</sup>. Les dons fonctionnent d'ailleurs selon un principe de circulation entre l'Italie et la France, Ippolito II d'Este envoyant régulièrement des présents à son frère, le duc de Ferrare<sup>124</sup>. Ils servent à conjurer la distance et à retisser des liens toujours susceptibles de s'étioler. La politique du don chez Ippolito II d'Este se nourrit du décalage entre la France et l'Italie et de la situation de médiateur où ce dernier le place. Luigi d'Este prend, lui aussi, soin d'entretenir les bonnes grâces du roi par des présents. Il envoie, en janvier 1580, Silvio de Cechi porter des présents au couple royal, à sa sœur, à Livia Pico della Mirandola et à d'autres membres du réseau du cardinal d'Este. Le porteur, après avoir pris des vêtements à Rome et à Ferrare, ainsi que des *Agni Dei* et des rosaires à Milan, arrive à la cour où il offre une croix à Henri III, cinq pendentifs à Jean-Louis de Nogaret de La Valette et à d'autres mignons du roi. En outre, il offre au roi des créations d'orfèvre « parmi lesquelles sa Majesté en prit pour une grande somme d'argent »<sup>125</sup>. Le même Cechi revient un an plus tard porter de nouveaux cadeaux à Henri III et à sa femme<sup>126</sup>. Là encore, les présents réalisés par des orfèvres italiens viennent réactiver les faveurs du roi.

Ce rôle de passeur s'avère riche de possibilités pour les cardinaux d'Este. Le cardinal de Ferrare a, en effet, senti qu'il pouvait bénéficier, à son arrivée dans le royaume des Lys, de la différence entre les modèles artistiques italien et français. Il l'expose à son frère dans une lettre du 16 octobre 1546, soit dix ans après son arrivée en France :

Ippolito II d'Este portati in Francia », 1 octobre 1535, fol. 8r-84v, transcrit partiellement par Michele Celentano à l'adresse suivante,

[http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV\\_ESTENSE\\_924.pdf](http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV_ESTENSE_924.pdf). *Ibid.*, n°925,

« Inventario delle gioie di Ippolito II d'Este portate in Francia », 21 octobre 1535, fol. 1r-3v, transcrit partiellement par Michele Celentano à l'adresse suivante,

[http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV\\_ESTENSE\\_925.pdf](http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV_ESTENSE_925.pdf). Voir V. Pacifici,

*Ippolito II d'Este...*, p. 123-125.

<sup>122</sup> C. Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi...*, p. 304. Sur les médailles du « camerino » d'Ippolito, voir *Id.*, « Il « camerino » et la « galleria » nella villa d'Este a Fontainebleau (*Hôtel de Ferrare*) », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di Lettere e Filosofia*, s. IV, col. 2, Pise, Scuola Normale Superiore, n°2 (1997), p. 611.

<sup>123</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 92.

<sup>124</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 1 avril 1543, Meudon, 11 avril 1543.

<sup>125</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 74, Silvio de Cechi à Luigi d'Este, Paris, 3 janvier 1580 : « delle quale S.M<sup>à</sup> ne piglio per una grande suma di dinari ».

<sup>126</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 76, Silvio de Cechi à Luigi d'Este, Blois, 1er janvier 1581.

« Quanto al designo poi che la mi domanda de la mia casa di Fontanableo V.Extia sappi che ella è assai manco in fatti di quel ch'ella ha per avventura il nome, et qualche la dee far forse, nominar per bella, credo che sia più tosto per esser fatta nel luogo dove è et dove par che sia più di quel che vi convegnaria. Et per esservi osservato anco un poco più le misure et ordini del architettura cosi nel Francese come in qualche ciè del Italiano, che non si sogliano cosi avvertire et osservare in quelle di questi paesi, che perchè in effetto sia cosa segnalata ne notabile. Et Ms. Bastian Serlio che ne è stato l'architetto, l'havea messa in un suo libro d'architettura, che ha ultimamente fatto et vuole far stampare et io ne l'ho fatta levare, parendomi che'l vederla in disegno fusse per levarle più tosto che per darle punto di riputatione. Ma se V.Ex. la vorrà pur qual ella è, non mancherò d'ubidirla cosi in questo come in quel tutto che la mi commanderà sempre et gliela manderò, il che anco non saprei far per adesso per non esser in luogo comodo »<sup>127</sup>.

Ippolito II d'Este entend bénéficier de son positionnement dans le champ artistique, notamment sur le plan de la différence entre les canons français et italiens, pour en récolter les fruits dans le champ politique et religieux, avec l'obtention de bénéfices ecclésiastiques<sup>128</sup>.

Pour accomplir leurs objectifs, les cardinaux d'Este disposent de plusieurs moyens. Le plus simple, et le plus direct, consiste à faire des dons d'œuvres ou de biens provenant d'Italie, comme c'est le cas avec les marbres et les statues antiques. Les ambassadeurs de Ferrare présents à la cour de France, dans les rapports détaillés qu'ils envoient au duc de Ferrare sur Ippolito II d'Este, insistent sur sa passion pour les antiques<sup>129</sup>. François I<sup>er</sup> est ainsi heureux de pouvoir montrer au fils d'Alfonso 1er d'Este les galeries qu'il est en train de faire bâtir à Fontainebleau pour accueillir ses collections<sup>130</sup>. Il partage cet engouement avec d'autres prélats et princes italiens, à commencer par Ercole II d'Este lui-même, qui lui demande de lui faire parvenir des statues trouvées dans les fouilles<sup>131</sup>. Dans ce champ, Ippolito II d'Este entend se positionner comme un pourvoyeur de biens culturels à

<sup>127</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Mareilles, 16 octobre 1546.

<sup>128</sup> Marc Smith rappelle, à juste titre, qu'il faut aussi voir dans le propos du cardinal de Ferrare une authentique incompréhension pour l'engouement français (Marc H. Smith, « Les diplomates italiens, observateurs et conseillers artistiques à la cour de François Ier » dans *Histoire de l'art*, Paris, n° 35-36 (1996), p. 33).

<sup>129</sup> Voir, par exemple, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 29, Gulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Reims, 22 novembre 1552.

<sup>130</sup> Adolfo Venturi, « Una visita artistica di Francesco I re di Francia » dans *Archivio storico dell'arte*, vol. II (1889), p. 377-378 ; *Id.*, « Le cardinal de Ferrare en France » dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, vol. XXI (1903), p. 229-230.

<sup>131</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 58, Grandi à Ercole II d'Este, Rome, 22 octobre 1550.

l'interface entre les besoins du roi de France et l'offre des sous-sols du Latium<sup>132</sup>. Il commissionne ainsi Benvenuto Cellini pour faire réaliser une copie en bronze du *Spinario* (*Le tireur d'épine*), qui est donnée au roi en décembre 1540<sup>133</sup>.

Son retour à Rome, en 1549, est l'occasion de se livrer à sa passion de manière méthodique et réfléchi. Son plaisir esthétique se trouve avivé par la concurrence symbolique se déroulant entre les princes de l'Église et par son souci d'apparaître comme le principal fournisseur de la cour de France en antiques. Rome et ses alentours sont la scène d'une concurrence acharnée entre les cardinaux passionnés de statues et sensibles aux charmes de l'Antiquité<sup>134</sup>. L'étalage de collections de statues, d'inscriptions, de médailles ou de pierres rares témoigne de la libéralité du prélat et affiche sa position dans l'économie symbolique d'une ville comme Rome<sup>135</sup>. À ce premier niveau d'expression des luttes entre cardinaux, s'en ajoute un deuxième qui tient à l'arrivée sur le marché romain de nouveaux acteurs en la personne des cardinaux et ambassadeurs français. La rivalité entre Ippolito II d'Este et Jean du Bellay trouve dans le commerce des Antiquités un terrain d'expression tout désigné. Il n'est d'ailleurs pas anodin que Pirro Ligorio, longtemps au service du cardinal et de la famille d'Este, se soit livré à une critique

<sup>132</sup> Richard Cooper, *Roman Antiquities in Renaissance France (1515-65)*, Farnham, Ashgate, 2013, p. 126.

<sup>133</sup> Bertrand Jestaz, « Benvenuto Cellini et la cour de France (1540-1545) » dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, Genève, Droz, t. 161 (2003), p. 79 ; Carmelo Occhipinti, « Iacopo Palma il Vecchio : vicende estensi tra Ferrara, Parigi e Roma » dans *Studi di Memofonte. Rivista on line semestrale*, Fondazione Memofonte, n° 5 (2010), p. 8-9 ; R. Cooper, *Roman Antiquities ...*, p. 134. Sur le caractère prisé de cette statue par les princes voir Sylvie Deswarte-Rosa, « Le cardinal Ricci et Philippe II : cadeaux d'œuvres d'art et envoi d'artistes » dans *Revue de l'Art*, n°88 (1990), p. 56.

<sup>134</sup> Sur le climat de compétition, Giorgio Vasari, *Le Vite de' più eccellenti pittori scultori e architettori nelle redazioni del 1550-1568*, vol. IV, texte édité par Rosanna Bettarini, commentaire par Paolo Barocchi, Florence, Sansoni, 1976, p. 307 ; Gigliola Fragnito « Rivalità cardinalizie nella Roma del secondo Cinquecento » dans *From Florence to the Mediterranean and Beyond. Essays in Honour of Anthony Molho*, éd. Diego Ramada Curto, Eric, R. Dursteler, Julius Kirshner et Francesca Trivletto, Florence, Olschki, 2009, p. 529 - 530 ; Elena Bonora, *Roma 1564. La congiura contro il papa*, Roma, Laterza, 2011, p. 73 - 74.

<sup>135</sup> Guido Guerzoni, « Liberalitas, magnificentia, Splendor: The classic origins of Italian renaissance Lifestyles » dans *Economic Engagement with art*, éd. Neil Marchi et Craufurd D. W. Goodwin, Durham/Londres, Duke University Press, 1999, p. 332-377 ; *Id.*, *Apollo e Vulcano...*, p. 105-131 ; Barbara Furlotti, « Constructing Antiquities as Luxurious Goods in Early Modern Rome : a Preliminary Overview » dans *Le commerce du luxe*, éd. Natacha Coquery et Alain Bonnet, Paris, Mare & Martin, 2015, p. 93 ; *Ead.*, *A Renaissance Baron and his Possessions. Paolo Giordano I Orsini (1541-1585)*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 102.

en règle de l'activité du cardinal du Bellay<sup>136</sup>. Le cardinal de Ferrare se lance dans des campagnes d'excavations autour de Rome à partir des années 1550. Il obtient ainsi l'autorisation de fouiller sur l'Esquilin, sur le Palatin ou encore sous la via Appia. Toutefois, c'est surtout la proximité de la villa d'Hadrien de Tivoli qui constitue le vivier de ses découvertes<sup>137</sup>. Il intervient en tant qu'acteur dans le grand marché des antiquités romaines et même européennes, contribuant ainsi à la circulation de modèles esthétiques antiques<sup>138</sup>. Les dimensions économiques et symboliques vont toujours de pair avec le plaisir esthétique d'une activité qui constitue le régal de ses vieux jours, dans sa villa de Tivoli<sup>139</sup>.

Ippolito II d'Este cherche aussi à valoriser les artistes venus d'Italie, dont il a parfois facilité le voyage depuis la péninsule, et qui se retrouvent à son service. C'est le cas d'écrivains comme Luigi Alamanni ou Gabriele Cesano, venus à la suite d'Ippolito II d'Este. Après le dîner, Cesano lit Dante à la Dauphine, à madame Margherita et à Monseigneur d'Orléans et, lors d'une occasion, l'ambassadeur ferrarais le décrit discutant avec Sebastiano Serlio, en mai 1546, des principes de la castramétation tels qu'exposés par Polybe dans les *Histoires*<sup>140</sup>. Enfin, le prélat contribue à la diffusion de modèles artistiques, comme dans le cas du Primaticcio passant de sa clientèle à celle de ses parents, les Guise. Cette circulation ne fonctionne pas de manière univoque et Ippolito II d'Este et Luigi d'Este emploient également des artistes français en Italie. C'est le cas d'Étienne du Pérac qui reçoit le soutien des deux cardinaux à partir des années 1550 et dessine des vues de la

<sup>136</sup> Barbara Furlotti, « Le cardinal Jean du Bellay et le marché des antiquités à Rome au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Le cardinal Jean du Bellay. Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, éd. Cédric Michon et Loris Petris, Rennes, Presses Universitaires François-Rabelais – PUR, 2013, p. 245-246. À la mort de Du Bellay, le cardinal de Ferrare achète une partie de sa collection de statues et prend à son service les deux antiquaires, Giovanni Antonio et Vincenzo Stampa. *Ibid.*, p.253.

<sup>137</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 128-30. Voir aussi sur les entreprises d'excavations d'Ippolito II d'Este, Bertrand Jestaz, « L'exportation des marbres de Rome de 1535 à 1571 » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Paris, De Boccard, N° 75/2 (1963), n°57, p. 459 et n°72 et 73, p. 461-462.

<sup>138</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 133.

<sup>139</sup> Thomas Ashby, « The Villa d'Este at Tivoli and the Collection of Classical Sculptures which it contained » dans *Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, n. 1, vol. 61 (1908), p. 219-256 ; Francesco Ferruti, « La villa d'Este a Tivoli e la collezione di sculture classiche che conteneva (di Thomas Ashby) » dans *AMST*, Tivoli, Società tiburtina di storia e d'arte, vol. LXXXII (2008), p. 169-278 ; *Id.*, « La collezione di sculture antiche di Ippolito II d'Este: su alcuni esemplari » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca Editori d'Arte, 2013, p. 367-390.

<sup>140</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 43, copialettera, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este Argentan, 11 juin 1545 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 22, Giulio Alvarotti à Ercole II, Melun, 5 mai 1546.

villa de Tivoli<sup>141</sup>. Néanmoins, Luigi d'Este ne cherche pas à occuper le rôle de collectionneur attiré du roi de France ou de pourvoyeur de nouveaux talents à la cour de France. S'il pratique assidûment l'économie du don et du contre-don artistique, il ne s'implique pas comme son oncle dans les circulations d'artistes. Parmi les facteurs explicatifs, outre la différence de position tenue dans le système curial, les troubles du royaume et la concurrence d'autres patronages italiens, à commencer par celui de la reine, rendent compte de l'abandon de ce positionnement social par Luigi d'Este.

Les cardinaux acquièrent ainsi une position de médiateur, particulièrement Ippolito II d'Este, entre l'Italie et le royaume de France. Celui-ci leur permet de capitaliser sur le plan symbolique et de revendiquer un rôle sur le plan politique. Dans le cas du cardinal de Ferrare, il parvient à transformer la faveur royale en capital politique. Ayant constaté l'appétence royale pour l'art et les artistes italiens, il investit ce champ pour consolider sa position politique<sup>142</sup>. Le prélat est un des organisateurs, avec Catherine de Médicis, du groupe d'artistes italiens bellifontains<sup>143</sup>. C'est vers eux qu'il convient désormais de porter le regard, auteurs d'une synthèse inédite des traditions artistiques de part et d'autre des Alpes, formant un spectre qui va de l'hybridation culturelle à la réaffirmation d'une séparation artistique nette entre les deux entités géographiques.

## B. Les muses dans la Cour des cardinaux d'Este : patronage des cardinaux d'Este, politique de la grandeur et logique curiale polycentrique

Ippolito II d'Este emploie des artistes italiens dans le royaume de France. Il peut aussi bien s'être lié avec eux en France que les avoir fait venir d'Italie. Les Italiens qui se trouvent à Fontainebleau, formant une communauté soudée et fermée, sont d'abord soumis au problème de la langue, « en ceste solitude de Fontainebleau » pour reprendre les mots de Sebastiano Serlio<sup>144</sup>. Benvenuto Cellini, qui reste à Paris et en marge des Italiens bellifontains, rappelle dans son autobiographie que François I<sup>er</sup> parlait en français avec Ippolito II d'Este puis il ajoute « s'étant tourné vers moi, me parla en Italien »<sup>145</sup>. Le témoignage de l'éruptif orfèvre rappelle, outre le double isolement, social et artistique de Cellini, le rôle du cardinal de Ferrare comme intermédiaire entre plusieurs artistes italiens et le roi de France. Il facilite l'interaction entre le roi et l'artiste, bien qu'il ne s'agisse que

<sup>141</sup> R. Cooper, *Roman Antiquities* ..., p. 209.

<sup>142</sup> Il se positionne aussi comme compagnon des plaisirs du roi comme le rappelle la fameuse scène de la visite aux bains, évoquée par Carlo Saccati (ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 16, Carlo Saccati à Ercole II d'Este, Paris, 18 juin 1540).

<sup>143</sup> Jestaz Bertrand, « Les Italiens à Fontainebleau » dans *Künstlerischer Austausch*, vol. 28 (1992), p. 93-104.

<sup>144</sup> Sebastiano Serlio, *Il primo libro d'Architettura*, Paris, De l'imprimerie de Jehan Barbé, 1545, fol. aaIir.

<sup>145</sup> B. Serlio, *La Vita*, éd. L. Belloto, Liv. II, chap. IX, p. 494 : « voltosi a me mi parlò in italiano ».

d'une voie possible d'accès au patronage royal. L'artiste Francesco Primaticcio, entre autres, se retrouve dans cette configuration.

Ce dernier est aussi bien au service de François I<sup>er</sup> que d'Ippolito II d'Este pour lequel il réalise des fresques dans sa chapelle abbatiale de Chaalis ainsi que le décor des bains du Grand Ferrare<sup>146</sup>. Même si l'artiste n'a pas la même proximité avec le prélat que Benvenuto Cellini ou Sebastiano Serlio, il n'en est pas moins entré en relation avec lui. C'est d'ailleurs par l'entremise de la famille d'Este que le peintre noue un intense échange avec le cardinal Charles de Lorraine, beau-frère d'Anne d'Este, la nièce d'Ippolito II. Le Primaticcio participe à une période de bouillonnement où les modèles artistiques importés de la péninsule italienne se diffusent et sont réinterprétés dans des synthèses originales.

Le deuxième cas, celui de Sebastiano Serlio, montre les difficultés des artistes italiens à trouver leur public en France. Le principal appui de Sebastiano Serlio à la cour reste Ippolito II d'Este. Les liens de Serlio avec la maison d'Este sont anciens. Toutefois, c'est le cardinal qui en est le principal commanditaire et, à ce titre, le principal soutien. L'architecte semble dessiner pour lui son premier édifice en France et il n'est pas à exclure que c'est le prélat qui lui a procuré sa situation en France. Le cardinal lui offre également un logement au Grand Ferrare<sup>147</sup>. Les années 1542-1545 sont parmi les plus fécondes de toute son activité française. L'année 1545, en particulier, est celle qui voit l'édition franco-italienne du *Primo* et du *Secondo Libro*, où les textes des deux langues sont disposés en vis-à-vis. En ce sens, il est possible de parler d'une entreprise de diffusion d'un savoir, en l'occurrence celui de son maître Baldassare Peruzzi, dans le royaume de France. De même, ce sont les années où Serlio dirige les travaux du « Grand Ferrare » et de l'abbaye de Chaalis<sup>148</sup>. Un premier coup est porté à sa carrière française avec la mort de François I<sup>er</sup> et l'arrivée sur le trône d'Henri II. Il se réfugie alors chez le cardinal d'Este, à Fontainebleau, où il revient sur les livres de son traité qui n'ont pas encore été imprimés, c'est-à-dire les *Livres VI* et *VII* ainsi qu'à son *Livre Extraordinaire* et à un traité sur les camps des Romains<sup>149</sup>. Le nouveau roi, et encore bien davantage sa femme, lui préfère un architecte français, Philibert De L'Orme. Il est toutefois intéressant de noter que celui-ci est familier de l'architecture italienne, qu'il a étudiée à Rome. Le départ du cardinal le prive d'un soutien dans sa quête de reconnaissance artistique et le laisse amer. Pour Sabine Frommel, l'échec relatif de Sebastiano Serlio traduit l'inadéquation entre le projet artistique d'un Italien et les aspirations esthétiques françaises, les deux ne

<sup>146</sup> S. Frommel, « Hippolyte d'Este à Chaalis... », p. 143-172.

<sup>147</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 22, Giulio Alvarotti à Ercole II, Melun, 5 mai 1546. C'est encore là qu'il réside après le retour du cardinal de Ferrare en Italie en 1549.

<sup>148</sup> S. Frommel, *Sebastiano Serlio...*, p. 28 et p. 219-246.

<sup>149</sup> Sylvie Deswarte-Rosa, « Le traité d'Architecture de Sebastiano Serlio, l'œuvre d'une vie » dans *Sebastiano Serlio à Lyon. Architecture et imprimerie*, vol. I, dir. Sylvie Deswarte-Rosa, Mémoire Active, 2004, p. 32.

parvenant qu'occasionnellement à se rencontrer<sup>150</sup>. En ce sens, Sebastiano Serlio serait, entre autres, une victime collatérale de la politique d'insertion curiale mise en place par le cardinal de Ferrare. C'est néanmoins le « Grand Ferrare », de même que le château d'Ancy-le-Franc, qui forme un exemple réussi « d'imbrications typologiques »<sup>151</sup>.

Reste une figure qui entretient des rapports tumultueux avec le cardinal de Ferrare, tout comme avec l'ensemble des personnes qui croisent sa route, celle du sculpteur Benvenuto Cellini. Dans le cas de l'irascible artiste, il est intéressant de voir qu'Ippolito II d'Este, agissant sur commande royale, facilite sa sortie des prisons romaines<sup>152</sup>. Il se sert ensuite des dons de l'orfèvre pour arriver les bras chargés de présents pour François I<sup>er</sup>, à commencer par un pot et un bassin<sup>153</sup>. C'est aussi le cardinal qui aiguillonne l'orfèvre vers le roi pour son projet de salière, si grandiose selon Ippolito II d'Este qu'il ne pourrait convenir qu'à un roi. Luigi Alamanni et Gabriele Cesano lui avaient d'ailleurs proposé chacun un programme iconographique avant de se voir congédiés par Benvenuto Cellini qui leur répondit, devant le prélat de la maison d'Este, que « ce sera mon œuvre et mon invention »<sup>154</sup>. Ippolito est conscient du caractère éruptif de Cellini mais il entend aussi profiter de son talent, tout au moins tant que François I<sup>er</sup> tolère le comportement du Florentin<sup>155</sup>. Il profite en même temps de ses dons pour passer des commandes de prestige à l'orfèvre. Il lui achète ainsi, en 1540, une tête antique en bronze de l'empereur Vitellius pour la somme de 20 écus, et quatre chandeliers en argent pour 114 écus<sup>156</sup>. La demande de François I<sup>er</sup> d'accueillir un artiste italien a été comblée par Ippolito II d'Este dans le cas de Benvenuto Cellini. Devant les dangers représentés par le soutien affiché envers un personnage aussi imprévisible, le cardinal de Ferrare a rapidement préféré prendre ses distances. Pour autant, c'est bien son rôle d'intermédiaire, de *broker* pour reprendre une formulation de

<sup>150</sup> S. Frommel, *Sebastiano Serlio...*, p. 31-32.

<sup>151</sup> *Ead.*, « Sebastiano Serlio et Francesco Primaticcio. Deux architectes bolonais à la cour de France », dans *Les Européens. Ces architectes qui ont bâti l'Europe (1450-1950)*, dir. Olga Medvedkova, Berne, Peter Lang, 2017, p. 46-49.

<sup>152</sup> V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 62. Au même moment, il œuvre pour la libération d'un autre artiste, le musicien Francesco Della Viola, qui l'accompagne en France et reste à son service jusqu'en 1549. Voir Annunziato Pugliese, « Musica e musicisti alla corte di Ippolito II d'Este », dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, ouvr. cit., p. 479.

<sup>153</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 20, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 29 janvier 1545.

<sup>154</sup> B. Cellini, *La Vita*, éd. L. Belloto, Liv. II, chap. II, ouvr. cit., p. 468 : « sarà mia opera e mia invenzione ».

<sup>155</sup> Le cardinal de Ferrare fait venir un artiste italien qui n'hésite pas à porter un jugement sévère sur l'art français puisqu'il parle de « lor mala maniera franciosa ». *Ibid.*, chap. XXI, ouvr. cit., p. 527. Voir aussi, *Ibid.*, Liv. II, chap. XXVII, p. 540-543.

<sup>156</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°935, fol. 45r et 124v, cité dans M. Hollingsworth, « Materializing Power... », p. 170

l'historiographie anglo-saxonne<sup>157</sup>, qui ressort du cas de Cellini.

Le patronage du cardinal de Ferrare englobe aussi un soutien à la réalisation d'entreprises artistiques auxquelles travaillent plusieurs personnes comme dans le cas de traductions. Le frère d'Ercole II d'Este soutient plusieurs entreprises éditoriales qui prennent place sur le sol français. Rosanna Gorris émet ainsi l'hypothèse que la traduction du *Roland Furieux* ait pu s'insérer dans un contexte d'émulation curiale et d'autopromotion du prélat. Le traducteur anonyme serait en fait un groupe de traducteurs réunis autour de Jean des Gouttes<sup>158</sup>.

Cette entreprise rencontre immédiatement un vif succès et passe de l'imprimerie de Sulpice Sabon pour Jean Telusson aux libraires parisiens Galliot du Pré, Pierre Regnault et Guillaume Lebre<sup>159</sup>. Ce texte connaît cinq rééditions jusqu'en 1576, année où paraît l'édition « revue et corrigée » de Chappuys. Cette lecture constitue une œuvre de choix qu'il exhibe dans sa bibliothèque, en français comme en italien<sup>160</sup>. Le plaisir esthétique éprouvé par Ippolito II d'Este devant ce texte joue également dans son souhait de faire connaître ces textes nouveaux en France. Un cercle de traducteurs, liés par l'amitié et opérant entre Ferrare et Paris, à travers une filière lyonnaise et une filière vénitienne, agit sous le patronage direct d'Ippolito II d'Este ou s'en réclame<sup>161</sup>. À cet égard, les appels à la prudence formulés par Francesco Montorsi sur la participation active d'Ippolito II d'Este ne changent pas fondamentalement le résultat final<sup>162</sup>. La traduction du *Roland furieux* est bien dédiée au cardinal de Ferrare et ce dernier l'endosse à son tour. Le soutien, plus ou moins fort, du fils d'Alfonso 1er d'Este à cette entreprise illustre, d'une part, le soin d'élaborer une forme de pouvoir culturel qui rejoint le souci de sa grandeur, renforcée par le jeu d'homonymie avec son oncle<sup>163</sup>, et, d'autre part, l'existence d'un réseau dont les membres passent aisément du patronage de Renée de France à celui du fils de Lucrèce Borgia. Le patronage d'artistes sur le sol français par les cardinaux d'Este reproduit l'inflexion observée entre l'action

<sup>157</sup> Sharon Kettering, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York / Oxford, Oxford University Press, 1986.

<sup>158</sup> Elise Rajchebach-Teller, « Le *Roland Furieux*, Lyon, Sulpice Sabon pour Jean Thelusson, 1543-1544 », dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, Lyon, n° 71 (2011), p. 45-54.

<sup>159</sup> Rosanna Gorris-Camos, « “Non è lontano a discoprisi il porto”... », p. 62-63.

<sup>160</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°928, fol. 157r-161r, « Libro del Card. Ippolito 1555-1561 », cité, avec des erreurs, dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 376. Carmelo Occhipinti cite également cette partie de l'inventaire de 1555 dans C. Occhipinti *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi...*, p. 327-331. Rosanna Gorris identifie l'exemplaire en italien « in carta pecora coperto di veluto cremisino » avec le magnifique exemplaire conservé à la Biblioteca Apostolica Vaticana sous la cote Barb. Lat. 3942. Voir Rosanna Gorris-Camos, « “Non è lontano a discoprisi il porto”... », p. 64.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 73-79.

<sup>162</sup> Francesco Montorsi, *L'apport des traductions de l'italien dans la dynamique du récit de chevalerie (1490-1550)*, Paris, Classiques Garnier, 2015 p. 215-219.

<sup>163</sup> Rosanna Gorris-Camos, « “Non è lontano a discoprisi il porto”... », p. 80.

d'Ippolito II d'Este et celle de Luigi d'Este. Ce dernier n'occupe pas d'ailleurs le rôle de pourvoyeur de nouveaux talents auprès de roi de France et si Torquato Tasso a fait le voyage d'outre-mer, c'est uniquement en tant que membre de sa suite. Pour autant, les deux cardinaux développent un rapport avec le royaume de France qui devient constitutif de leur identité et de leurs revendications.

### C. Des pratiques culturelles à cheval entre la France et l'Italie

Ippolito II d'Este et Luigi d'Este se situent au carrefour de pratiques culturelles italiennes et françaises. Sur ce plan, ils jouent un rôle de médiateur en contribuant à la circulation de modes et de tendances. Ce positionnement à l'interface des deux sociétés trouve un écho dans les dispositions que les cardinaux d'Este prennent pour construire leur représentation. Le cardinal de Ferrare attache une grande importance à afficher ces signes le rattachant à la couronne de France et témoignant du lien privilégié qu'il entretient avec le royaume des Lys<sup>164</sup>. Sa garde-robe comprend de multiples tenues « à la française ». De même, il prend logiquement le deuil, ainsi que sa maison, lors du décès des souverains français, comme c'est le cas au printemps 1547, à la mort de François I<sup>er</sup> ou en août 1559, après la mort d'Henri II<sup>165</sup>. Les funérailles du premier sont tout particulièrement suivies par la cour de Ferrare<sup>166</sup>. Lors de sa légation en France, il achète en quantité des livrets de chants français pour ses musiciens<sup>167</sup>. Mary Hollingsworth relève que ces démonstrations d'attachement à la France empruntent également le chemin de sa cour en la personne de trois chanteurs, de trois cuisiniers, d'un pâtissier, d'un sommelier ou encore d'un secrétaire, en l'occurrence Marc-Antoine Muret, tous français<sup>168</sup>. À la fin de sa vie, il fait réaliser un jeu de paume « à la française » sur un terrain resté en friche de sa villa de Tivoli<sup>169</sup>. Le royaume de France est un élément constitutif des pratiques culturelles affichées par le cardinal de Ferrare. Toutefois, Ippolito II d'Este procède en la matière par juxtaposition. Aux différentes facettes de sa vie, répondent autant de fragments mis en représentation selon une logique que nous pourrions qualifier de mode de représentation de soi par addition.

<sup>164</sup> Irene Fosi, « Fra protezione, circolazione, scambio. Il cardinale Virginio Orsini (1615-1676) » dans *Diplomatische Wissenskulturen der frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, éd. Guido Braun, Berlin, De Gruyter, 2018, p. 288.

<sup>165</sup> Sur les funérailles organisées dans la cathédrale de Milan au mois de mai 1547, voir ASMo, *Ambasciatori*, Milano, b. 31, Alfonso Trotti à Ercole II d'Este, Milan, 3 mai 1547 ; ASFi, *Mediceo del Principato*, filza 3101, fol. 493, Francesco Vinta à Cosimo de' Medici, Milan, 3 mai 1547. Sur la tenue de deuil adoptée par sa suite en hommage à Henri II, voir ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°969, fol. 29r, 2 août 1559.

<sup>166</sup> G. Ricci, *Il principe e la morte...*, p. 127-128.

<sup>167</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°959, fol. 12v, 21 janvier 1563 et 13r, 24 février 1563.

<sup>168</sup> M. Hollingsworth, « A Taste for Conspicuous Consumption... », p. 141.

<sup>169</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 152, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Tivoli, 28 juillet 1571.

Ainsi, Ippolito II d'Este n'hésite pas à mettre en avant des éléments italiens au cœur même de célébrations françaises. L'organisation de l'entrée d'Henri II et de Catherine de Médicis dans Lyon permet d'observer le fonctionnement de ce mode de représentation de soi par addition<sup>170</sup>. Cette entrée, remarquable par sa magnificence, au point qu'elle effraye l'ambassadeur du duc de Ferrare par les sommes engagées, vise à conforter le nouveau roi dans son affection pour le cardinal tout en affichant sa puissance, au moment où le mariage de sa nièce avec François d'Aumale est en voie de conclusion<sup>171</sup>. Pour imaginer ce triomphe de la monarchie française et organiser cette cérémonie du pouvoir, le cardinal d'Este fait appel aussi bien à des Français qu'à des Italiens. Maurice Scève, Guillaume du Choul, Barthélémy Aneau et Bernard Salomon côtoient Semenza, le maître d'hôtel d'Ercole II d'Este, venu prêter renfort au cardinal de Ferrare<sup>172</sup>. Ce dernier travaille lui-même en coopération avec le consulat de la ville. Parmi les réalisations du cardinal, la moins somptueuse n'est pas l'organisation de festivités navales pour lesquelles il fait venir de Venise plusieurs bateaux comme un bucentaure<sup>173</sup>, une fisolère ou des gondoles<sup>174</sup>. Ces vaisseaux, construits spécialement pour l'entrée, marquent les esprits et notamment le bucentaure. Ippolito II d'Este, tout en s'inscrivant dans une tradition lyonnaise de célébration aquatique, intègre des éléments ouvertement vénitiens pour recomposer la cérémonie<sup>175</sup>. Il crée une tradition comme l'atteste la présence de structures semblables lors de la venue de Charles IX en 1564 et d'Henri III en 1574<sup>176</sup>. Outre l'indéniable captation de la bienveillance royale et l'évidente démonstration de puissance de l'archevêque de Lyon, ces célébrations permettent d'observer la sédimentation des représentations

<sup>170</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Meudon, 18 mai 1548.

<sup>171</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Lyon, 19 septembre 1548 (reproduite dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 415-416, dans Maurice Scève, *The Entry of Henri II into Lyon, September 1548*, intr. et annoté par Richard Cooper, Tempe Arizona, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1997, p. 315-316 et dans C. Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi...*, p. 198.) et 23 septembre 1548 (reproduite dans V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 416-418, dans M. Scève, *The Entry of Henri II into Lyon...*, p. 315-319 et dans C. Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi...*, p. 198-200).

<sup>172</sup> Le cardinal de Ferrare organise également des représentations théâtrales dans la cour du palais de l'archevêque. Eugene J. Johnson, « The Theater at Lyon of 1548: A Reconstruction and Attribution », dans *Artibus et Historiae*, Cracovie, IRSA s.c., vol. 35, n°69 (2014), p. 173-202.

<sup>173</sup> Il s'agit d'un vaisseau de parade vénitien, orné à la proue d'un bucentaure, sur lequel monte le Doge lors de la cérémonie des épousailles avec la mer.

<sup>174</sup> Une fisolère est un bateau léger, à un seul rameur, utilisé à Venise pour la pêche dans la lagune.

<sup>175</sup> M. Scève, *The Entry of Henri II into Lyon...*, p. 1-31 et particulièrement p. 27-30.

<sup>176</sup> Margaret M. McGowan, « Lyon: a Centre for Water Celebrations » dans *Waterborne Pageants and Festivities in the Renaissance. Essays in Honour of J.R. Mulryne*, éd. Margaret Shewring et Linda Briggs, Farnham, Ashgate, 2013, p. 42.

qui concourent à l'action curiale d'Ippolito II d'Este. La quête d'autonomie et l'acquisition d'une position de médiateur entraînent l'apparition de représentations des cardinaux d'Este comme passeurs entre la France et l'Italie.

C'est particulièrement frappant dans le cas de Luigi d'Este. Dans son deuxième testament, rédigé à Paris en 1576, le cardinal prend des dispositions précises pour son inhumation. S'il vient à mourir en France, son cœur et sa tête doivent être ramenés en Italie, près de Ferrare :

« Et le reste de son corps veult qu'il soit porté et inhumé en son abbaye de Chaalis en laquelle il veult et ordonne en ce cas estre dict et celebré per chacun jour une basse messe par l'un des relligieux dud. couvent et un obit solemnel a tel jour qu'il decedera et pour ce veult estre donné a ladite Abbaye jusques a la somme de deux mils escuz dor soleil pour une fois payee qui seront employés en rente annuelle, perpetuelle et amortie pour la fondation et entretenement de lad. messe et obit<sup>177</sup>. »

Avant sa mort, advenue le 30 décembre 1586, Luigi d'Este exprime, dans un troisième testament, le souhait de faire ensevelir son corps à Tivoli<sup>178</sup>. Il stipule dans le même texte vouloir établir une fondation de vingt moines de l'ordre des Minimes à Belfiore, « qui sont de la nation française » et il ajoute « et aussi le Collège dans lequel sont admis continument 20 étudiants, dont dix sont de nation française et le reste d'hommes originaire de Ferrare et de Carpi ». À sa mort, ses volontés concernant son corps sont respectées, tandis que ses viscères sont enterrés à Rome, dans l'Église Saint-Louis des Français et son cœur à Auch. Il entérine ainsi dans la mort les liens politiques et religieux qu'il a entretenus avec la France<sup>179</sup>. Il fait partie de ce groupe que l'italianisant Papire Masson désigne sous le vocable d'« Italogalles »<sup>180</sup>. Toutefois, cette vision d'un Luigi d'Este comme serviteur zélé de la diplomatie française correspond à la position acquise par le prélat au moment de sa mort et doit être réinscrite dans sa trajectoire biographique.

Le voyage représente pour les cardinaux d'Este une étape indispensable dans le développement de leur autonomie. Entreprendre de franchir les Alpes, au prix d'une logistique coûteuse en hommes et en moyens, représente une rupture dans

<sup>177</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 411, deuxième testament de Luigi d'Este, Paris, 12 novembre 1576. On en trouve une version en A.N., M.C., Et. XXIII, liasse 178, fol. 424v-438r.

<sup>178</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 411, troisième testament de Luigi d'Este, Tivoli, 25 février 1585 : « qui sint de natione gallica » et « nec non Collegium etiam ibidem in quo perpetuo admittantur XX scolares, quorum decem etiam sint de natione gallica, reliqui vero Ferrarienses et Carpenses ».

<sup>179</sup> Minou Schraven, *Festival Funerals in Early Modern Italy. The Art and Culture of Conspicuous Commemoration*, Farnham, Ashgate, 2014, p. 162-164.

<sup>180</sup> Pierre Ronzy, *Un humaniste italianisant : Papire Masson (1544-1611)*, Paris, Édouard Champion, 1924, p. 450-453. Papire Masson écrit un *Éloge de Luigi d'Este* à la mort du prélat qui, avec son *Eloge de René de Birague*, est le seul éloge consacré à des Italiens.

l'existence des deux cardinaux d'Este. Ce voyage est à l'origine d'une acculturation aux pratiques curiales françaises au sein d'une économie de la faveur. Les conditions structurant les déplacements – trajet, taille de la suite, affaires emportées, dons diplomatiques – constituent les invariants d'une stratégie visant à faire entrer les cardinaux dans les bonnes grâces des souverains français. C'est le moyen de sortir de leur situation de prélat « de famille », de cadet d'une famille princière prise dans les affrontements de la péninsule italienne, pour bénéficier des ressources d'un autre État.

Les rythmes revêtent une importance particulière dans cette histoire matérielle de l'aventure curiale des cardinaux d'Este. Ippolito II entame son insertion curiale dans ce que Robert J. Knecht a qualifié d'« âge d'or » dans son essai sur la cour de France à la Renaissance<sup>181</sup>. À l'instar d'un Jean de Lorraine, il dépend de la faveur du souverain dont il cherche à capter la manne bénéficiaire. Le fils de Lucrece Borgia investit ainsi dans les différentes options que lui offre la cour pour s'attirer les bonnes grâces du souverain. La possibilité d'apparaître comme un médiateur privilégié avec la péninsule italienne constitue un atout majeur en même temps qu'elle permet d'expliquer une partie de la rivalité qui l'oppose à Jean du Bellay. Les années 1540 sont pour le cardinal de Ferrare l'occasion de se construire un capital économique, politique et symbolique qu'il met à profit dès son retour en Italie, en 1549, dans la perspective de se faire élire au pontificat. Si le séjour de Luigi d'Este dans les années 1570 est structuré par les mêmes pratiques sociales, la perspective du fils de Renée de France n'est plus la même. Si ce dernier participe activement à la vie de cour, il ne parvient pas comme son oncle à sécuriser une voie privilégiée où transiterait la faveur du souverain. Même s'il entretient d'excellents rapports avec Charles IX – les relations sont plus distantes avec Catherine de Médicis et Henri III, tout du moins en cette décennie 1570 – il ne parvient pas à monopoliser la faveur. L'explication réside probablement dans les difficultés que connaît le pouvoir royal et leurs effets sur la vie curiale ainsi que dans le sentiment d'urgence qui s'est installé au sommet de l'État. Il faut aussi probablement y voir une évolution d'appréciation de Luigi d'Este qui considère nécessaire de sécuriser l'héritage de son oncle mais ne juge plus indispensable à sa carrière politique l'acquisition d'une familiarité établie avec le souverain. Ces données peuvent contribuer à expliquer la durée plus courte du séjour français de Luigi d'Este ainsi que sa moindre capacité d'insertion, même s'il n'en demeure pas moins un prélat de cour, à défaut d'occuper pleinement les habits d'un prélat d'État<sup>182</sup>. Il convient

<sup>181</sup> Robert J. Knecht., *The French Renaissance Court*, Yale, Yale University Press, 2008, p. 1-21.

<sup>182</sup> Nous employons l'expression « prélat de cour » pour signifier qu'il s'agit d'une forme incomplète ou actualisant les caractéristiques du prélat d'État sur un mode mineur. Elle cherche à témoigner d'une évolution entre Ippolito II d'Este, prélat d'État courtisan, et Luigi d'Este, prélat de cour. En revanche, l'expression « cleric de cour » ne nous paraît pas rendre compte de l'action de Luigi d'Este. Elle tend, d'une part, à gommer la spécificité de la position du cardinal d'Este en uniformisant les aspérités de sa trajectoire de cadet de famille

aussi d'y voir le reflet d'une définition du favori à laquelle Luigi d'Este ne parvient pas – ou ne cherche plus – à correspondre. Le rôle politique des cardinaux d'Este dans son rapport avec la faveur du souverain s'est recomposé à partir des années 1560.

Pour autant, au-delà des différences entre les deux cardinaux, émerge l'originalité d'un positionnement qui passe, après l'évidente affirmation de l'appartenance à un lignage princier, par l'insertion dans le milieu curial afin d'acquérir, en dernier ressort, l'autonomie à laquelle aspirent Ippolito II et Luigi d'Este. Les « richesses de la faveur » (Cédric Michon) sont convoitées par les cardinaux d'Este puisqu'elles fournissent une assise économique et politique à leurs ambitions. L'insertion dans le milieu curial français vise, en effet, une triple finalité. L'enjeu est d'acquérir une surface politique excédant les simples possibilités offertes par le statut de frère du duc de Ferrare, une puissance économique au service de leurs revendications et un capital symbolique réemployable dans le monde curial italien et, en particulier, à Rome. Or, un des fondements de cette stratégie réside dans la capacité des cardinaux d'Este à capter des bénéfices français et à rediriger les flux financiers de la France vers l'Italie. La question des relations économiques des cardinaux d'Este avec le royaume de France va de pair avec l'approfondissement de leur participation au monde de la cour et leur émergence comme acteurs politiques.

princière italienne, tout en requérant une dimension religieuse dans son action à la cour. Benoist Pierre, « Varia. Prélats et clergé de cour en France au XVII<sup>e</sup> siècle » dans *Dix-septième siècle*, n°4, vol. 253 (2011), p. 713-714. Il est d'ailleurs significatif que Benoist Pierre mentionne Ippolito II d'Este alors qu'il n'évoque pas son neveu, dans l'ouvrage où il théorise la catégorie socio-professionnelle de clergé de cour (B. Pierre, *La Monarchie ecclésiastique...*).

# Chapitre V

## Les cardinaux d'Este et leurs bénéfices ecclésiastiques

La fortune des cardinaux d'Este constitue un sujet de spéculations pour leurs contemporains, quand il ne s'agit pas de fantasmes. Les ambassadeurs vénitiens se livrent ainsi à des approximations sur leurs revenus. Giacomo Soranzo estime que les bénéfices français d'Ippolito II d'Este lui rapportent 80 000 livres tournois par an (35 555 écus)<sup>1</sup>. Emilio Maria Manolessio affirme en 1575 que Luigi d'Este dispose de plus de 60 000 écus d'entrées en provenance du royaume de France, pour un revenu total qu'il évalue à 90 000 écus<sup>2</sup>. Si l'on s'essaie à proposer des estimations du revenu total des cardinaux d'Este, celui d'Ippolito II d'Este, peu après son arrivée en France, en 1537, soit avant l'attribution de la plupart de ses bénéfices ecclésiastiques français et sa nomination à la fonction de cardinal protecteur de la couronne de France, se monte à 10 440 écus<sup>3</sup>. Un document

<sup>1</sup> AAVE, Dispacci, Francia, Filza 1, Giacomo Soranzo au doge de Venise, Melun, 14 mai 1555, cité dans L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 94.

<sup>2</sup> A. Segarizzi (éd.), *Le relazioni degli ambasciatori veneti...*, p. 41 et 46, « Relazione di Ferrara del Signor Emilio Maria Manolessio datta in Signoria di Venezia l'anno 1575 ».

<sup>3</sup> M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 138. Le revenu global d'Ippolito II d'Este en 1537 s'élève à 10 439,58 écus et se décompose de la manière suivante : 1 559 écus de l'archevêché de Milan (15%), 608,57 écus de pensions sur l'évêché de Modène (6%), 1 068,57 écus d'une somme allouée selon les volontés de son père (10%), 542,29 écus des

essentiel et constituant un jalon dans l'estimation de la fortune des cardinaux d'Este se révèle être la taxe levée sur les revenus des cardinaux italiens pour financer la guerre contre les Turcs, en 1571. Les revenus d'Ippolito II d'Este sont alors de 70 666 écus tandis que ceux de Luigi d'Este sont de 7 150 écus<sup>4</sup>. À titre de comparaison, sur les 66 cardinaux de cette liste, 42 ont un revenu inférieur à 10 000 écus. Mary Hollingsworth estime que, sur la période 1561-1565, Ippolito II d'Este dispose de 80 000 à 85 000 écus de revenus par an<sup>5</sup>. Il disposerait alors des mêmes revenus qu'Alessandro Farnese, que Pierre Hurtubise estime à 80 000 écus pour l'année 1563, avec un quart de cette somme qui proviendrait de France<sup>6</sup>. L'historiographe Girolamo Meranda, écrivant dans les années 1590, estime même le revenu d'Ippolito II d'Este à 120 000 écus<sup>7</sup>. L'historien de Luigi d'Este, Paolo Portone, avance le chiffre de 96 000 écus pour Luigi d'Este, à la fin des années 1570 et au début des années 1580<sup>8</sup>. Il écrit à sa sœur, la duchesse d'Urbino, au mois de juillet 1581, qu'il ne peut abandonner l'habit de cardinal comme son frère l'y enjoint pour le bien de la lignée des Este. Parmi les obstacles qu'il avance, outre sa santé défaillante et la difficulté d'obtenir une dispense, il évoque aussi la réduction de son train de vie, puisque s'il se faisait gentilhomme il ne disposerait que de 22 000 ou 23 000 écus alors qu'il bénéficie, en fonction des années, de quelque 120 000 écus de revenus<sup>9</sup>. La fortune des deux prélats se révèle un enjeu majeur de leur action et un sujet impliquant l'ensemble de la famille d'Este. Or, une part essentielle de leurs revenus tire son origine de leurs relations avec le royaume de France.

L'enjeu financier est crucial pour le maintien de leur train de vie et la réalisation de leurs projets politiques. Les apanages annuels alloués par les ducs de Ferrare, même confortés par l'apport des rentrées fiscales du duché, s'avèrent loin d'être suffisants pour des cardinaux insérés dans des situations de compétitions sociales et aux ambitions politiques considérables<sup>10</sup>. La nécessité de se procurer de l'argent

taxes sur les bouchers de Reggio (5%), 1 647,74 écus des taxes sur les animaux entrant vivants dans Ferrare (16%), 2 460,39 écus de Bressello (24%), 2553,02 écus de ses terres (24%). Mary Hollingsworth relève que la même année, ses dépenses se montent à 12 603 écus, dont plus de 75% sont liées à son séjour dans le royaume de France (*Ibid.*, p. 178.)

<sup>4</sup> Edith Hewett A., « An Assessment of Italian Benefices held by the Cardinals for the Turkish War of 1571 » dans *The English Historical Review*, vol. XXX, n°119 (1915), p. 488-501 ; Jean Delumeau, *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, t. I, Paris, De Boccard, 1957, p. 453.

<sup>5</sup> Mary Hollingsworth, « A Cardinal in Rome: Ippolito d'Este in 1560 » dans *Art and Identity in Early Modern Rome*, éd. Jill Burke and Michael Bury, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 82.

<sup>6</sup> P. Hurtubise, *Tous les chemins mènent à Rome...*, p. 248.

<sup>7</sup> BCA, coll. Antonelli, ms. 332, *Vite dei signori d'Este vissuti al tempo dello scrittore. Principia col card. Ippolito I, e termina col principe Cesare, 1592*, fol. 100r.

<sup>8</sup> Paolo Portone, « ESTE, Luigi » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 43, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana Treccani, 1993, p. 388.

<sup>9</sup> G. Campori et A. Solerti, *Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este*, p. 22.

<sup>10</sup> G. Guerzoni, *Apollo e Vulcano...*, p. 139-141.

constitue un aiguillon permanent<sup>11</sup>. Lorsque l'on considère la carte de provenance des revenus des cardinaux d'Este, plus de la moitié trouve son origine en France, sans même évoquer ceux liés à la protection du royaume de France. La gestion des bénéfices ecclésiastiques, des domaines agricoles et des biens immobiliers ainsi que les transferts financiers de ces ressources économiques nécessitent une intendance efficace, capable de faire face à l'ampleur de la tâche et de réduire le temps d'attente pour les cardinaux. La question de l'administration du patrimoine contribue à donner forme aux relations des cardinaux d'Este avec la France. Elle démontre surtout le rôle que joue la faveur française dans le processus de construction d'une identité sociale et politique.

## I. Une cartographie des biens des cardinaux d'Este

### A. L'acquisition et la consolidation d'un patrimoine bénéficial unique

#### a. Ippolito II d'Este (1536-1572)

La venue en France d'Ippolito II d'Este répond à la volonté de prendre son autonomie par rapport à son frère, choix impératif à la réalisation d'ambitions personnelles. Il entend bénéficier du régime concordataire pour se voir nommer aux riches bénéfices ecclésiastiques français, capables de lui apporter les ressources économiques qu'il ne peut tirer du seul archevêché de Milan, obtenu en 1519, alors qu'il est âgé de dix ans, après la résignation de son oncle<sup>12</sup>. Une première étape est atteinte lorsque François I<sup>er</sup> rédige une lettre patente accordant la faculté au jeune Ippolito II d'Este d'être pourvu de bénéfices ecclésiastiques dans son royaume « pour la plus ample manutention et entretienement de son estat en sainte eglise »<sup>13</sup>. Quelques années après, en 1535, Jean du Bellay résigne en sa faveur l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Breteuil, avec l'objectif de scinder la famille d'Este et de motiver la venue en France de l'archevêque de Milan<sup>14</sup>. La présence d'Ippolito II d'Este sur le sol français permet d'obtenir l'accélération du rythme des nominations aux bénéfices ecclésiastiques du royaume français.

La première étape dans l'étude de la constitution de ce patrimoine bénéficial est de déterminer les dates d'obtention des bénéfices ecclésiastiques. Nous avons choisi de retenir la date des bulles pontificales, en essayant de préciser la date de la proposition royale à des bénéfices ainsi que celle d'entrée en possession effective dans le bénéfice. Pour présenter la chronologie de l'acquisition des bénéfices, nous suivons la répartition canonique entre bénéfice ecclésiastique séculier et bénéfice ecclésiastique régulier. Le fils de Lucrece Borgia parvient à acquérir de multiples

<sup>11</sup> D. S. Chambers, « The Economic Predicament of Renaissance Cardinals », p. 307.

<sup>12</sup> G. Vidori, *The Path to Pleasantness...*, p. 114-126.

<sup>13</sup> ASMo, *Casa e stato*, b. 389, lettre-patente de François I<sup>er</sup>, Saint-Germain-en-Laye, 27 février 1529 ; *C.A.F.*, t. VI, n°19 746, p. 167.

<sup>14</sup> *Gallia Christiana*, t. IX, col. 806.

bénéfices ecclésiastiques séculiers dans le royaume de France. Le premier archevêché obtenu est celui de Lyon, le 29 octobre 1539. Il y succède à Jean de Lorraine<sup>15</sup>. Sa nomination intervient au lendemain du consistoire public où il a reçu le chapeau de cardinal<sup>16</sup>. Il s'agit en réalité d'un long processus où Ippolito II d'Este a cherché à se mouvoir entre la royauté française et la monarchie pontificale. En effet, avant même son arrivée dans le royaume des Lys, en 1536, le nonce écrit que le roi de France lui a conféré l'évêché de Mirepoix, rapportant de 8 000 à 9 000 francs, avant de se corriger dans une autre lettre en précisant que l'évêché n'était pas vacant.<sup>17</sup> De même, dès les premiers jours de son séjour dans le royaume de France, les promesses royales en sa faveur abondent. Le jeune archevêque de Milan se voit d'abord offrir l'archevêché d'Arles, sous réserve du décès de son occupant, condition qui n'est pas remplie<sup>18</sup>. Le jeune prélat est ensuite pressenti pour obtenir l'archevêché de Lyon à l'annonce de la mauvaise santé de François II de Rohan, mais c'est finalement Jean de Lorraine qui est nommé. Parmi les raisons qui prévalent à ce délai, se trouve le refus de Paul III de concéder des archidiocèses à un prélat qui n'est pas encore cardinal. Un compromis est trouvé entre le roi de France et Ippolito II d'Este d'un côté et Paul III de l'autre. Il est convenu que Jean de Lorraine sera le détenteur des bénéfices jusqu'à ce que l'archevêque de Milan soit fait cardinal<sup>19</sup>. Ce dernier doit attendre le mois de septembre 1539 pour acquérir son premier diocèse français. Les rumeurs autour des vacances de bénéfices sont légion et alimentent une chronique des illusions perdues. Le cardinal de Ferrare l'expérimente lorsque se répand à la cour la nouvelle du décès de l'évêque de Lombès, au mois d'avril 1546, et que François I<sup>er</sup> lui concède le diocèse<sup>20</sup>. Pourtant l'information se révèle erronée comme le raconte plaisamment Ippolito II d'Este à son frère :

« V.Ex<sup>tia</sup> saprà anchora che se ben dissì, et si tenea publicamente dal Re et da tutta la corte, che'l vescovo di Lombes era morto, et che havessero mandato la espeditione a Roma et io un huomo la per far mettere in man del Re tutte quelle cose. Esso moi

<sup>15</sup> Sur la bulle pontificale de Paul III pour l'archevêché de Lyon, voir Archives Départementales du Rhône, 10 G 116, copie, fol. 224r-227v ; Eubel, t. III, p. 230. Sur la confirmation de François I<sup>er</sup>, voir Archives Départementales du Rhône, 10 G 116, fol. 228 r - v, Fontainebleau 27 décembre 1539.

<sup>16</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 30 octobre 1539.

<sup>17</sup> *La nunziatura in Francia...*, éd. P. G. Baroni, p. 362-363 et p. 376, Ridolfo Pio da Carpi à Ambrogio Ricalcati, Lyon, 24 janvier 1536 et 1 février 1536.

<sup>18</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 14 juillet 1536. Ercole II d'Este déplore dans le brouillon de sa lettre à son frère, avant de se corriger en rayant le passage, « che quei preti a danno da lei si siano fatti immortali » (ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 31 juillet 1536).

<sup>19</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 9 octobre 1536 ; ASM<sup>o</sup>, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 13, Geronimo Feruffino à Ercole II d'Este 1536, Lyon, 7 octobre 1536.

<sup>20</sup> *A.N.G.*, vol. III, p. 431, Giovanni Guidiccioni à Alessandro Farnese, Melun, 2 avril 1546

huomo nondimeno giuntolo l'ha trovato risuscitato. Onde non ha altramente havuto effetto. Et non solo questo non è morto, ma ne uno altro anchora ad un altro vescovato, che stava similmente male. Nel qual per esser di maggior valore di quello S.M<sup>ia</sup> era stato contento di permutarmi il predetto secondo che nel l'havevo pregato, et pur prima che giungesse la novella di quella resurrectione. Si che questi di questo Regno mi hanno d'haver molto obligeo quando io facci cosi scampar et risussitar i lor vescovi. »<sup>21</sup>

Malgré ces imitations de Lazare, le cardinal de Ferrare obtient par la suite l'évêché de Tréguier en avril 1542<sup>22</sup>, celui d'Autun en janvier 1547<sup>23</sup>, de Narbonne en juin 1550 puis en octobre 1563<sup>24</sup>, d'Auch en avril 1551<sup>25</sup>, d'Arles en 1562 et de Saint-Jean-de-Maurienne en 1564<sup>26</sup>.

Ippolito II se constitue en même temps un imposant patrimoine de bénéfices ecclésiastiques réguliers grâce au système de la commende. En 1535, il obtient sa première nomination à un bénéfice régulier, l'abbaye bénédictine Notre-Dame de Breteuil. Il reçoit ensuite l'abbaye bénédictine de Saint-Médard de Soissons, dont il est nommé abbé commendataire à la fin de l'année 1536<sup>27</sup>. Les années qui suivent voient la liste de ses bénéfices s'allonger. Il devient ainsi abbé commendataire de l'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Jumièges, le 8 novembre 1539<sup>28</sup>, de l'abbaye

<sup>21</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 23 avril 1546..

<sup>22</sup> Eubel, t. III, p. 317. *C.A.F.*, t. VI, n°22 487, p. 685, Angoulême, 9 novembre 1542.

<sup>23</sup> Eubel, t. III, p. 96. *C.A.F.*, t. V, n°15 395, 11 octobre 1546. *A.N.G.*, vol. III, p. 434, Giovanni Guidiccioni à Alessandro Farnese, Paris, 16 juin 1546. Le cardinal de Ferrare est nommé administrateur *ad annum* en janvier 1547 et devient effectivement évêque le 14 juin 1548.

<sup>24</sup> Eubel, t. III, p. 253.

<sup>25</sup> Eubel, t. III, p. 125 ; AAV, Reg. Vat. 1759, fol. 195r-198v, Saint-Pierre de Rome, 1 mai 1551 et fol. 199r-201v, Saint-Pierre de Rome, 5mai 1551.

<sup>26</sup> Sur l'archevêché d'Arles, voir Eubel, t. III, p. 116. Sur l'évêché de Maurienne, voir Eubel, t. III, p. 238. Nous mettons le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne dans la liste des bénéfices ecclésiastiques uniquement pour le signaler, ce dernier faisant aujourd'hui partie de l'archidiocèse métropolitain de Lyon. Il constitue dans les années 1560 un des diocèses du duché de Savoie depuis qu'Emmanuel-Philibert de Savoie a récupéré ses États en 1559 grâce au traité du Cateau-Cambrésis.

<sup>27</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 13, Geronimo Feruffini à Ercole II d'Este, Lyon, 7 et 11 octobre 1536 et Compiègne, 25 février 1537.

<sup>28</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Codigoro, 17 septembre 1539 ; Jean Mabillon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges*, t. II, Rouen, C. Métérie, 1884, p. 271. Le texte de la bulle, se trouvant dans les Archives Départementales de la Seine-Maritime, sous la côte 9H 21, est reproduit dans Bernard Lucet, « Les bulles de Jumièges » dans *Jumièges*, Actes de colloque, Rouen, 10-12 juin 1954, Rouen, Lecerf, 1957, p. 429.

cistercienne de Chaalis en 1541<sup>29</sup>, de l'abbaye bénédictine Saint-Laumer de Blois, en octobre 1546<sup>30</sup>, de l'abbaye cistercienne de Fontfroide, le 16 juillet 1548<sup>31</sup>, de l'abbaye cistercienne de l'Aumône<sup>32</sup>, aussi appelée abbaye du Petit-Cîteaux, de l'abbaye bénédictine de Lyre, le 4 avril 1549<sup>33</sup>, de l'abbaye cistercienne de Boulbonne le 3 avril 1551<sup>34</sup>, de l'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Flavigny et du prieuré de Saint-Vivant en 1551<sup>35</sup>, de l'abbaye bénédictine de Saint Faron de Meaux, en 1553<sup>36</sup>, de l'abbaye bénédictine Saint-Georges de Boscherville en 1556<sup>37</sup>, de l'abbaye cistercienne de Pontigny, le 14 mars 1560<sup>38</sup>, de l'abbaye bénédictine de la Sainte-Trinité de Tiron en 1560, à la même date<sup>39</sup>, de l'abbaye bénédictine de Saint-Mesmin de Micy, le 4 janvier 1562<sup>40</sup>, de l'abbaye de Prémontré, le 14 mai 1562<sup>41</sup>, de l'abbaye bénédictine de Saint Chinian, le 21 mai 1562<sup>42</sup>, de l'abbaye bénédictine d'Ainay en 1562<sup>43</sup>, et de l'abbaye cistercienne de

<sup>29</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Cléry, 13 février 1541.

<sup>30</sup> *Gallia Christiana*, t. VIII, c. 1362 ; *A.N.G.*, vol. III p. 434, Giovanni Guidiccioni à Alessandro Farnese, Paris, 16 juin 1546.

<sup>31</sup> AAV, Reg. Vat 1660, Saint-Marc à Rome, 16 juillet 1548 ; *Gallia Christiana*, t. VI, c. 215.

<sup>32</sup> *Gallia Christiana*, t. VIII, c. 1400.

<sup>33</sup> AAV, Reg. Vat. 1671, fol. 278r-279v, Saint-Pierre de Rome, 4 avril 1549. Sur la prise de possession par procuration, voir *Gallia Christiana*, t. XI, c. 650.

<sup>34</sup> AAV, Reg. vat. 1734, fol. 128v-132v, Saint-Pierre de Rome, 3 avril 1551. Voir aussi *Gallia Christiana*, t. XIII, c. 296

<sup>35</sup> *Ibid.*, t. IV, c. 464.

<sup>36</sup> *Ibid.*, t. VIII, c. 1697.

<sup>37</sup> *Ibid.*, t. XI, c. 273.

<sup>38</sup> AAV, Reg. Vat. 1873, fol. 221r-223r, Saint-Pierre de Rome, 14 mars 1560 ; Archives Départementales de l'Yonne, H 1411, confirmation des bulles pontificales, Fontainebleau, 23 août 1560. *Ibid.*, « bulle du cardinal de Ferrare pour l'abbaye de Pontigny par le pape Pie IV », Rome, 14 mars 1560 ; *Ibid.*, « prise de possession de l'abbaye de Pontigny par le procureur du cardinal d'Este », 30 septembre 1560.

<sup>39</sup> AAV, Reg. Vat. 1873, fol. 219r-220v, Saint-Pierre de Rome, 14 mars 1560.

<sup>40</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 390, brevet de nomination du cardinal de Ferrare après acceptation de la résignation de Francesco Pico II della Mirandola, Saint-Germain, 12 octobre 1561. Pour la bulle pontificale, voir AAV, Arm. XXVII, *Bullarium Pii IV*, vol. 25, fol. 23r-25v.

<sup>41</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 390, brevet de nomination du cardinal de Ferrare, Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1561. Sur la bulle de nomination d'Ippolito II d'Este, le 14 mai 1562, voir Paul-Émile Valvekens, « Le cardinal Hyppolite d'Este, abbé commendataire de Prémontré (14 mai 1562 – 2 décembre 1572) » dans *Analecta Pramonstratensia*, Tongerlo, S. Norbert, t. XVIII (1942), p. 104.

<sup>42</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 390, brevet de nomination du cardinal de Ferrare, Melun, 2 avril 1562 ; AAV, Reg Vat. 1892, fol. 241r-243r, Saint-Pierre de Rome, 21 mai 1562 ; *Gallia Christiana*, t. VI, c. 263 ; *HGL*, vol. IV, p. 531.

<sup>43</sup> BnF, Fr. 16074, fol. 249r.

Longpont en 1563<sup>44</sup>.

À ces bénéfices, il conviendrait d'ajouter les fruits de la confiscation des biens du cardinal Farnese, concédés à Ippolito II d'Este par Henri II en 1557. Par lettre patente du 23 octobre, le roi de France a en effet privé Alessandro Farnese de ses bénéfices français, à savoir les abbayes de Saint-Étienne de Caen, de Beauport et de Granselve ainsi que l'archevêché de Viviers. Le cardinal Farnese se voit ainsi puni pour son engagement aux côtés des Impériaux. Dans une lettre de Lorenzo Lenzi, évêque de Fermo, au cardinal de Naples, le nonce en France rapporte que le cardinal de Ferrare serait parvenu, à cette occasion, à mettre la main sur un ensemble de biens valant trente mille « francs » de rentes<sup>45</sup>.

Entre la nomination royale, la bulle pontificale, la confirmation royale et la prise de possession<sup>46</sup>, plus d'une année peut s'écouler, compliquant aussi bien le profit escompté par le prélat que la vie de la communauté religieuse. La maîtrise du temps devient un enjeu de la gestion du patrimoine des Este. C'est le cas pour l'abbaye Saint-Médard de Soissons qui est, vraisemblablement, celle-là même qu'évoque François I<sup>er</sup> au mois de juin 1536 :

« Et appresso per far sapere a V.Ex. ogni mia attione, oltre quello che le haverà di mia commissione detto Ms Galasso sopra il vescovato di Vauri, le fo sapere che havendo havuta una lettera da un Mons<sup>r</sup> de Pelin (qual non conosco) di una abbatia che vale quattro milla scudi d'entrata, che era per vacare per stare l'abbate malissimo et vecchio di più di ottanta anni, mostrando la lettera in quel ch'ella mi fù data, ch'ero in camera del Re, a Mons<sup>r</sup> Gran Maestro, esso la dimando a S.M<sup>ia</sup> per me che rispose esserne contentissima et desiderare che fusse vero et maggiore, con molte buone parole, de quali baciandole di poi la mano. Essa S.M<sup>ia</sup> mi replico che questo era un piccol principio a qual molto che havea in animo di far per mio profitto, con altre infinite buone parole, che non replico per non mi parere necessario il ridirle, ne da lei è mancato due o tre volte di volerne mostrare quegli effetti che ha apportata l'occasione, che se ben non mi è stato di altro utilità, potrà al meno esser causa di acquistarmi fama et nome di curare le infirmitati de preti di questo paese, che dicono incurabile et far vivere allor dispetto vecchio mezi morti et ottuagenarii<sup>47</sup>. »

Le cardinal confirme l'obtention du bénéfice ecclésiastique dans une lettre adressée à son frère au mois d'octobre 1536, dans laquelle il se réjouit que les revenus de Saint-Médard, combinés à ceux de l'archevêché de Lyon, lui

<sup>44</sup> *Gallia Christiana*, t. IX, col. 477.

<sup>45</sup> *A.N.G.*, vol. XIV, p. 105, Lorenzo Lenzi à Carlo Carafa, Poissy, 24 décembre 1557 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. II, p. 90 et p. 211. Sur les bénéfices d'Alessandro Farnese dans le royaume de France, voir *Ibid.*, t. I, p. 303-309 ; *A.N.G.*, vol. IX, p. 215, Prospero Santacroce à Innoncenzo Ciocchi del Monte, Clermont-en-Beauvaisis, 13 septembre 1553.

<sup>46</sup> Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1996, p. 71-78.

<sup>47</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 4 juin 1536.

rapporteraient entre 18 000 et 20 000 francs<sup>48</sup>. Toutefois, il lui faut alors attendre les bulles pontificales pour obtenir l'investiture canonique. Or, le cardinal se plaint du délai que rencontre l'examen de son dossier en cour de Rome. Il déplore que les bulles ne soient pas expédiées puisqu'il ne peut bénéficier de ses entrées sur l'archevêché de Lyon et, surtout, il se lamente que les moines de l'abbaye ne se conforment pas à ses directives. Il imagine alors de faire expédier les bulles en faveur du cardinal de Lorraine en attendant de pouvoir obtenir qu'elles le soient en son nom propre<sup>49</sup>. Toutefois, avant même l'expédition des bulles pontificales en 1539, le cardinal d'Este considère l'abbaye comme sienne, recevant fastueusement le roi en sa demeure<sup>50</sup>. Une certaine période de temps, parfois longue de plusieurs années, peut ainsi s'écouler entre les premiers signes de la grâce royale et l'expédition des bulles pontificales.

Or, ce laps de temps s'avère dommageable pour Ippolito II d'Este puisqu'il contribue à saper les fondements de son autorité et le prive de rentrées financières. L'entrée en possession d'un bénéfice ecclésiastique se comprend ainsi comme un processus et non comme un événement unique. Le cas de l'abbaye de Jumièges offre un autre exemple de ce problème. Une fois encore, l'affaire commence par la maladie d'un abbé, invitant les prétendants à se positionner sur les rangs pour la succession. C'est le cas d'Ippolito II d'Este qui fait campagne auprès de François I<sup>er</sup> au mois de novembre 1538 et voit ses efforts récompensés. Cette abbaye suscite d'autant plus la convoitise du prélat que « par certains elle est estimée valoir 10 000 francs » et « d'autres la tiennent pour valoir de 12 à 14 mille francs »<sup>51</sup>. L'abbé François de Fontenay finit par mourir au mois d'août 1539<sup>52</sup>, la nouvelle parvenant à Ippolito II d'Este à Codigoro, le 17 septembre 1539<sup>53</sup>. Les moines profitent du temps de circulation des informations pour tenter de faire élire le neveu de François de Fontenay et de faire confirmer cette élection par le pape<sup>54</sup>. Se trouvant alors en Italie, il se heurte à une communauté religieuse hostile lorsqu'il envoie son agent prendre possession de l'abbaye en mars 1540 et il n'entre vraiment en possession de l'abbaye que le 8 juillet de cette même année<sup>55</sup>.

<sup>48</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Lyon, 9 octobre 1536.

<sup>49</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à [nom illisible], Chantilly 9 février 1537 ; *Ibid.*, Ippolito II d'Este à [sans nom], Paris, 12 février 1537.

<sup>50</sup> *Ibid.*, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Cambrai 8 octobre 1538..

<sup>51</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 145, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Villers-Cotterêts, 2 novembre 1538, Nanteuil-le-Haudoin, 11 novembre 1538 : « per alcuni viene stimata valere X mila franchi » et « altri la tengono di XII mila et anco di XIII mila ».

<sup>52</sup> J. Mabillon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges...*, t. II, p. 267.

<sup>53</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Codigoro, 17 septembre 1539.

<sup>54</sup> J. Mabillon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges...*, t. II, p. 270.

<sup>55</sup> Archives Départementales de Seine-Maritime, 9H25. Voir aussi *Ibid.*, « vidimus des lettres du Roy François premier du 22 juin 1540 de la mainlevée donnée au cardinal de Ferare abbé de jumièges en consequence du serment de fidélité donné au Roy », 8 février

C'est son vicaire et procureur général, Tommaso del Vecchio, qui participe à la cérémonie de prise de possession, s'engageant à respecter les libertés et les franchises des moines<sup>56</sup>. Ippolito II d'Este cherche à abréger le délai entre la promesse de la nomination pontificale, l'assurance d'obtenir l'expédition de la bulle pontificale et la prise effective de possession. Il se heurte dans le cas de Jumièges à la communauté des religieux, habiles à manier les différents niveaux de juridiction, tout comme l'argumentaire gallican, pour contraindre le pouvoir du nouvel abbé commendataire. La bulle pontificale ne coïncide pas systématiquement avec la prise de possession et, dans les interstices de cette mécanique institutionnelle, se niche la possibilité pour les acteurs de négocier leurs rapports de force.

Même sans donner lieu à des conflits latents, la prise de possession impose un temps incompressible. Le cardinal de Ferrare doit franchir, ou faire franchir, les distances qui le séparent de ses bénéfices, générant un décalage systématique dans l'acte d'autorité qu'est la prise de possession. Ainsi, quatre mois passent entre la fin du mois d'octobre 1539 et le 26 février 1540, jour de la cérémonie solennelle de prise de possession de l'archevêché de Lyon par Étienne Faye, official et vicaire général d'Ippolito II d'Este<sup>57</sup>. L'enjeu d'une nomination pour Ippolito II d'Este ne peut donc se concrétiser que sur la durée, les premiers temps étant consacrés à l'acquisition de l'assurance de pouvoir jouir de son bénéfice ecclésiastique.

Figure 1. Bénéfices d'Ippolito II d'Este

Lieux	Prédécesseur	Dates de possession du bénéfice par Ippolito II d'Este	Successeur	Notes	Ordre
Archevêché de Lyon	Jean de Lorraine	29 octobre 1539 <sup>58</sup> - 11 mai 1551	François de Tournon		
	François de Tournon	24 avril 1562 - 14 juillet 1564	Antoine d'Albon		

1541. Peu de temps auparavant avaient été rédigées les lettres de réception du serment de fidélité d'Ippolito II d'Este pour le temporel de Jumièges. *C.A.F.*, t. VI, n°22301, p. 652.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>57</sup> J. Tricou, « Hippolyte d'Este ... », p. 324.

<sup>58</sup> AAV, Reg. Vat. 1553, fol. 16v-17r, copie du bref pour l'administration spirituelle et temporelle du diocèse de Lyon, Saint-Pierre de Rome, 29 octobre 1539.

Évêché de Tréguier	Louis de Bourbon-Vendôme	26 avril 1542 - 25 mai 1548 <sup>59</sup>	Jean Juvénal des Ursins		
Évêché d'Autun	Jacques Hurault de Cheverny	Octobre 1546 - juin 1550	Philibert Dugny de Courgenoux	Jacques Hurault de Cheverny meurt le 14 juin 1546.	
Archevêché de Narbonne	Jean de Lorraine	27 juin 1550 - 22 ou 27 avril 1551	François de Tournon		
	François de Tournon	8 octobre 1563 – 2 décembre 1572 <sup>60</sup>	Simon Vigor (meurt le 10 décembre 1572)		
Archevêché d'Auch	François de Tournon	22 avril 1551 – 8 octobre 1563	Luigi d'Este		
Archevêché d'Arles	Antoine d'Albon	1564 - 17 juin 1566 <sup>61</sup>	Prospero Santacroce		
Évêché de Saint-Jean-de-Maurienne	Brandelise Trotti	1564 - 21 novembre 1567	Pierre de Lambert	Brandelise Trotti meurt en 1563.	
Abbaye bénédictine de Notre-Dame de Breteuil	Jean du Bellay	1535 - décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre bénédictin

<sup>59</sup> AAV, Arch. consist., Acta vicecancellarii, 7, fol. 81r ; *A.N.G.*, t. VI, p. 282, Michelle Della Torre à Girolamo Dandino, Melun, 26 mars 1548 ; C. Michon, « Les bénéfices du cardinal Du Bellay... », p. 85.

<sup>60</sup> AAV, Reg. Vat. 1908, fol. 33r-34v, Saint-Pierre de Rome, 8 octobre 1563. M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 441-442.

<sup>61</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 70r, Henri Clutin à Catherine de Médicis, Rome, 19 mars 1566 ; BAV, Urb. Lat. 1040, fol. 239v, aviso, Rome, 15 juin 1566.

Abbaye de Saint-Médard de Soissons	Jean de Lorraine	29 octobre 1539 <sup>62</sup> - 2 décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre bénédictin
Abbaye de Saint-Pierre de Jumièges	François II de Fontenay	8 novembre 1539 <sup>63</sup> - après février 1549	Gabriel Le Veneur		Ordre bénédictin
Abbaye de Chaalis	Simon Postel, dit Buyres <sup>64</sup>	1541- 2 décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre cistercien
Abbaye de Saint-Laumer de Blois	Jacques Hurault de Cheverny	Octobre 1546 - 7 mars 1551 <sup>65</sup>	François de Tournon		Ordre bénédictin
	François de Tournon	1563 - décembre 1572	Luigi d'Este		
Abbaye de Fontfroide	Agostino Trivulzio	16 juillet 1548 - décembre 1572 <sup>66</sup>	Luigi d'Este		Ordre cistercien
Abbaye de Notre-Dame-de-La-Lyre	Gabriel Le Veneur	4 avril 1549 - décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre bénédictin
Abbaye de Saint-Pierre de Flavigny	Philibert Dugny de Courgengoux	1551 - 1555	Regnaud Clutin <sup>67</sup>		Ordre bénédictin

<sup>62</sup> AAV, Reg. Vat. 1553, fol. 17v-20r, Saint-Pierre de Rome ; AAV, Reg. Vat 1553, fol. 16r - 17v, Saint-Pierre de Rome, 14 novembre 1551.

<sup>63</sup> AAV, Reg. Vat. 1553, fol. 21r-23v.

<sup>64</sup> M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, à Paris et à l'abbaye de Chaalis... », p. 3.

<sup>65</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 7 mars 1551 ; M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 441-442.

<sup>66</sup> Archives départementales de l'Aude, 3J 1197, conflit opposant d'Alezio au cardinal de Ferrare, Narbonne, 24 juillet 1572.

<sup>67</sup> BnF, Dupuy 348, fol. 106r, notice sur Regnaud et Henri Clutin.

Abbaye de Notre-Dame de l'Aumône, dite du « Petit Cîteaux »	Jean Juvénal des Ursins <sup>68</sup>	1551 - 1558	Eustache du Bellay		Ordre cistercien
Abbaye de Boulbonne	Amanieu de Foix	3 avril 1551 - décembre 1572 <sup>69</sup>	Luigi d'Este		Ordre cistercien
Abbaye de Saint Faron de Meaux	Jean de Buz <sup>70</sup>	Novembre 1552 - octobre 1555	Louis de Brézé	Louis de Brézé reçoit l'abbaye Saint Faron de Meaux à partir de 1577. Il est évêque de Meaux depuis septembre 1553. Il est aussi abbé de Pontlevoy, d'Igny (1556)	Ordre bénédictin
Abbaye de Saint Georges de Boscherville	Louis de Brézé	1556 - décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre bénédictin
Prieuré de Saint-Vivant		1557 - 2 décembre 1572			

<sup>68</sup> AAV, Arch. consist., Acta vicecancellarii, 7, fol. 97r.

<sup>69</sup> AAV, Reg. Vat. 1734, fol. 128v-132v, Saint-Pierre de Rome, 3 avril 1551 ; *HGL*, t. IV, p. 615.

<sup>70</sup> Auguste Allou, *Chronique des évêques de Meaux suivie d'un état de l'ancien diocèse et du nouveau*, Meaux, 1875, p. 77-80.

Abbaye de Pontigny	Jean du Bellay	14 mars 1560 - décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre cistercien
Abbaye de Sainte-Trinité de Tiron	Jean du Bellay	14 mars 1560 - 6 février 1566 <sup>71</sup>	Charles de Ronsard		Ordre bénédictin
Abbaye de Saint-Mesmin de Micy	François II Pic de la Mirandole	4 janvier 1562 - 2 décembre 1572	Sacripante Pedocca		Ordre bénédictin
Abbaye de Prémontré	François Pisani	14 mai 1562 - 2 décembre 1572	Jean Despruet		Ordre de Prémontré
Abbaye de Saint-Martin-d'Ainay	Niccolò Gaddi	1550-1551	François de Tournon		Ordre bénédictin
	François de Tournon	1562-1567	Vespasien Gribaldi en 1567 <sup>72</sup>		
Abbaye de Chinian	Nicolas de Salerne (meurt le 24 avril 1555)	21 mai 1562 - 2 décembre 1572 <sup>73</sup>	Jacques Pelet administrateur le 2 avril 1581	On ignore ici le successeur immédiat d'Ippolito II d'Este.	Ordre bénédictin
Abbaye de Notre-Dame de Longpont	Guillaume d'Avançon	1563 -- 2 décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre cistercien

<sup>71</sup> M. Jurgens, *Ronsard et ses Amis*, p. 17. Les références sont A.N., M.C., Et. XXXIII, liasse 48, bail à ferme du 27 septembre 1563 ; A.N., M.C., Et. CXXII, liasse 280, transaction du 18 septembre 1564, fol. 80r-81r ; A.N., M.C., Et. VIII, liasse 119, fol. 229r-v, accords des 16 avril et 18 août 1565. Voir également AAV, Reg. Vat. 1954, fol. 71r-74v, Saint-Pierre de Rome, 6 février 1566.

<sup>72</sup> BnF, Fr. 16074, fol. 249r.

<sup>73</sup> *HGL*, t. IV, p. 531.

Abbaye Saint-Orens de Lareulle	Philibert Babou de la Bourdaisière <sup>74</sup>	Avril 1570 - 2 décembre 1572	Luigi d'Este		Ordre bénédictin
Abbaye de Sénanque	Cesare Trivulzio <sup>75</sup>			Attribution incertaine	Ordre cistercien
Abbaye de Fontcaude				Attribution incertaine <sup>76</sup>	Ordre de Prémontré

<sup>74</sup> BnF, Fr. 3106, fol. 40r-v, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 23 avril 1570.

<sup>75</sup> *C.A.H.*, t. II, n°3625, p. 370, Lyon, 25 septembre 1548, « don au cardinal de Ferrare de l'abbaye de Sénanque, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Cavaillon, vacante par le décès de César Trivulzio ». Nous n'avons pas trouvé d'autres indications de la présence d'Ippolito II d'Este comme abbé commendataire de Sénanque.

<sup>76</sup> Mentionné sans autre indication dans *HGL*, t. IV, p. 531.



Il est possible de distinguer trois moments dans la constitution et la consolidation d'un patrimoine bénéficial par Ippolito II d'Este. Le premier moment coïncide avec son arrivée dans le Royaume de France et, surtout, avec l'obtention du cardinalat. Il prend place à la fin des années 1530 et se termine au début de la décennie 1540. Le deuxième temps vient avec l'arrivée d'Henri II sur le trône, en 1547, et il dure jusqu'au début des années 1550. Les bénéfices obtenus au commencement de la décennie 1550 viennent compenser la perte de la terre de Brescello, envahie par les troupes impériales<sup>77</sup>. Enfin, les trois premières années de la décennie 1560 voient le cardinal de Ferrare obtenir une nouvelle série de bénéfices, coïncidant approximativement avec sa mission de légat *a latere*<sup>78</sup>. Les acquisitions ne se font généralement pas par addition mais par permutation, Ippolito II d'Este participant au grand jeu d'échanges se déroulant sous le regard de la monarchie française. De manière attendue, les débuts d'un nouveau règne sont concomitants avec des périodes de restructuration du capital bénéficial d'Ippolito II d'Este, exception faite du règne de François I<sup>er</sup>. C'est d'autant plus le cas en 1560 que le début du règne de François II est marqué par le décès de Jean du Bellay, le 16 février 1560, par conséquent le cardinal de Ferrare récupère l'abbaye de Pontigny et celle de Notre-Dame du Tiron<sup>79</sup>.

Les bénéfices d'Ippolito II d'Este se concentrent principalement autour de Paris et, progressivement, dans le Sud-Ouest du royaume, là où sont généralement nommés les prélats italiens que la monarchie entend récompenser<sup>80</sup>. Il existe également dans son cas un regroupement, plus modeste, autour de Lyon, même s'il ne s'agit pas d'une installation aussi durable que dans les deux autres régions citées. Un pôle normand semble aussi se dessiner avec les abbayes de Jumièges, de Saint-Georges-de-Boscherville et de Notre Dame de Lyre, qui pourrait s'expliquer par la présence des Este et des Guise en Normandie, facilitant ainsi la gestion de ces bénéfices. Cette géographie dresse la carte de France des bénéfices des cardinaux et forme le cadre de vie de leurs vicaires, procureurs et autres agents chargés de visiter leurs biens et de gérer leur patrimoine. Pour autant, le cardinal de Ferrare ne délaisse pas tout espoir de se voir conférer des bénéfices italiens au début des années 1540. François I<sup>er</sup> manœuvre ainsi pour lui remettre l'évêché de Ferrare tandis qu'Ercole II d'Este cherche à le voir coiffer la mitre à Reggio, dans

<sup>77</sup> A. Vitalis (éd.), *Correspondance politique de Dominique du Gabre...*, p. 60-61, Dominique du Gabre à Anne de Montmorency, Ferrare, 23 juin 1553.

<sup>78</sup> La mort de François de Tournon en 1562 est également une explication de l'augmentation des revenus du cardinal d'après l'ambassadeur du duc de Ferrare. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 37, Giulio Alvarotti et Alessandro Fiaschi à Alfonso II d'Este, Paris, 23 avril 1562 : « Il signor Cardinal Tornone è morto a San Germano en Laya. Per la morte del quale il R<sup>mo</sup> Legato ha guadagnato da 36 in 40<sup>m</sup> franchi d'entrata. »

<sup>79</sup> Henry Outram Evennett, « Pie IV et les bénéfices de Jean Du Bellay » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 22, n°97, 1936, p. 453.

<sup>80</sup> Marylin Manera Edelstein, « Les origines sociales de l'épiscopat sous Louis XII et

les deux cas sans rencontrer de succès.<sup>81</sup>

Il est possible de distinguer deux formes de logique présidant à l'obtention d'un bénéfice. Dans le premier cas, les bénéfices entrent pour la première fois dans le système de la commende, comme c'est le cas pour Jumièges ou Chalais. Dans le second, ils font l'objet d'échanges entre prélats, donnant d'ailleurs lieu à des montages complexes impliquant les grands clercs du Royaume de France et la royauté. L'échange peut se révéler simple, comme celui qui prend place entre Louis de Brézé et Ippolito II d'Este en 1555, le premier cédant l'abbaye de Saint Georges de Boscherville contre l'abbaye Saint-Faron de Meaux, jusqu'alors détenue par le deuxième. Avant cela, le comportement prédateur du prélat l'avait déjà conduit à délaisser l'évêché d'Autun pour celui de Narbonne, vacant en 1550 après la mort de Jean de Lorraine. Là encore, le cardinal de Ferrare se réjouit de la bonne opération qui lui permet de mettre la main sur un bénéfice lui rapportant 6 000 à 7 000 écus de plus par an<sup>82</sup>. Ce transfert s'insère dans un partage plus global des bénéfices de Jean de Lorraine, orchestré par les Guise, auquel le cardinal de Ferrare participe en tant que parent<sup>83</sup>.

Les montages peuvent revêtir un aspect plus complexe et impliquer plusieurs acteurs participant à la chasse aux bénéfices ecclésiastiques. Henri II s'est tout d'abord montré peu soucieux de faire respecter le non-cumul des bénéfices, renforcé par le décret de Paul III du 18 février 1547 étendant aux cardinaux l'interdiction déjà imposée à tous les évêques, par la septième session du concile de Trente, de cumuler les bénéfices résidentiels<sup>84</sup>. Néanmoins, les instances réitérées de Jules III pour faire cesser le cumul entraînent une série de mouvements chez les détenteurs de bénéfices français<sup>85</sup>. En 1550, Ippolito II d'Este est encore archevêque de Milan, d'Autun – deux bénéfices qu'il résigne la même année –, de

François I<sup>er</sup> » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 24 (1977), p. 243 ; Jean-François Dubost, *La France italienne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997, p. 177.

<sup>81</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 147, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Pacy-sur-Eure, 19 février 1546 ; Fontainebleau, 1 avril 1546 ; Fontainebleau, 18 juillet 1546.

<sup>82</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 11 juin 1550.

<sup>83</sup> *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Amiens, 24 mai 1550 ; *Ibid.*, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Amiens, 25 mai 1550.

<sup>84</sup> *CT*, t. I, p. 135 ; Barbara McClung Hallman, *Italian Cardinals, Reform, and the Church as Property*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1985, p. 32-33. Sur les oppositions d'Henri II, voir L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 202-205. Le 31 octobre 1546, le cardinal de Santa Fiora expose au nonce les difficultés que pose le cumul des bénéfices épiscopaux du cardinal de Ferrare. *A.N.G.*, t. VI, p. 99, Guido Ascanio Sforza à Girolamo Dandino, Rome, 31 octobre 1545. Le nonce Guiddiccione dit avoir évoqué le décret tridentin devant les cardinaux de Ferrare et de Tournon. *A.N.G.*, t. III, p. 428, Giovanni Guidiccioni à Alessandro Farnese, Paris, 10 mars 1546.

<sup>85</sup> Frederic J. Baumgartner, *Change and Continuity in the French Episcopate. The Bishops and the Wars of Religion (1547-1610)*, Durham, Duke University Press, 1986, p. 112.

Narbonne et de Lyon<sup>86</sup>. Conscient de la nécessité de se conformer aux nouvelles normes tridentines, et attiré par une offre du cardinal de Tournon concernant le prestigieux bénéfice d'Auch, Ippolito II d'Este envisage dès 1551 une permutation entre l'archevêché d'Auch – appartenant alors à François de Tournon, bénéfice qu'il estime à 35 000 francs – et l'archevêché de Lyon, auquel il ajouterait deux abbayes, celle de Saint-Laumer de Blois (dont il est abbé) et celle d'Ainay, dépendant du cardinal Niccolò Gaddi dont il se fait fort d'avoir obtenu le consentement au printemps 1550<sup>87</sup>. La somme des trois bénéfices restant inférieure aux 35 000 francs, le cardinal de Ferrare doit, en outre, adjoindre une part des revenus de l'archevêché d'Auch et entre un tiers et la moitié des revenus de l'archevêché de Narbonne<sup>88</sup>, ainsi que la collation des bénéfices de ce dernier diocèse, qu'il résigne en faveur de Francesco Pisani, à condition que celui-ci accepte l'accord avec François de Tournon<sup>89</sup>. Chez Ippolito II d'Este la recherche de bénéfices correspond à une stratégie bien définie et élaborée sur le temps long. Ainsi, il insiste pour acquérir l'archevêché d'Auch « de la qualité que j'ai décrite » puisqu'il lui semble aisé de le maintenir dans la maison d'Este le moment venu surtout « quand doit passer ce décret de ne pas pouvoir tenir plus d'une seule église ». Il conclut d'ailleurs cette lettre à son frère en lui rapportant qu'Auch est la plus belle pièce qu'on puisse recevoir en France ou en Italie<sup>90</sup>. Le cardinal pouvait toutefois reprendre les bénéfices en cas de décès de son successeur selon la faculté de regrès<sup>91</sup>. Cette dernière explique qu'en deux temps, en 1562 avec l'archevêché de Lyon, l'abbaye d'Ainay et celle de Saint-Laumer de Blois, et en

<sup>86</sup> *A.N.G.*, t. VI, p. 174, Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Rambouillet, 29 mars 1547 ; *Ibid.*, p. 195, Girolamo Recanati Capodiferra à Alessandro Farnese, Paris, 21 mai 1547 ; *Ibid.*, p. 213, Girolamo Recanati Capodiferro et Girolamo Dandino à Alessandro Farnese, Paris, 18 juillet 1547.

<sup>87</sup> ASM, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 7 mars 1551.

<sup>88</sup> Déjà en 1553, le cardinal de Ferrare était prêt à abandonner l'archevêché de Narbonne au cardinal del Monte pour mettre la main sur l'évêché de Mirepoix, laissé vacant par le trépas du cardinal Salviati, et trois abbayes de del Monte. Voir *A.N.G.*, vol. IX, p. 235, Prospero Santacroce à Innocenzo Ciochi del Monte, Paris, 23 novembre 1553. Le cardinal del Monte est directement nommé administrateur du diocèse de Mirepoix. Eubel, t. III, p. 246.

<sup>89</sup> ASM, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 7 mars 1551. L'archevêché de Narbonne est résigné en faveur de François de Tournon pour qu'il puisse obtenir le droit de regrès mais celui-ci le cède à Francesco Pisani avant même d'en avoir pris possession. Voir *HGL*, vol. XI, p. 297 et M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 254. Sur la pension voir *Ibid.*, p. 442 pour le tiers et Eubel, t. III, p. 253 pour la moitié de la pension.

<sup>90</sup> ASM, *Casa e Stato*, b. 149, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 7 mars 1551 ; *C.A.H.*, t. V, n°9740, p. 288, Paris, 9 novembre 1551.

<sup>91</sup> Pour la définition du regrès, voir Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique, et de pratique bénéficiale*, t. IV, Lyon, Chez Benoît Duplain, 1770, p. 298 : « la révocation de la renonciation faite à un bénéfice ». Sur le regrès, voir B. McClung Hallman, *Italian Cardinals...*, p. 34-38 ; J. Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661...*, p. 56.

1563 avec l'archevêché de Narbonne, le cardinal de Ferrare revienne à la tête d'un bénéfice ecclésiastique qu'il avait utilisé dans ses logiques d'acquisition.

La circulation des bénéfices selon un modèle de fonctionnement en vase clos permet d'observer les stratégies d'acquisitions des prélats ainsi que leur insertion dans des visées clientélares à plus long terme. Ainsi, quand le cardinal de Tournon meurt le 22 avril 1562, Ippolito II d'Este se hâte d'exercer son droit de regrès et il donne les pleins pouvoirs à son trésorier général Antonio Ariosto pour prendre possession de l'archevêché de Lyon<sup>92</sup>. S'ensuit une période de contestation du regrès au nom du droit de régale de l'évêque d'Autun qui, traditionnellement, gère l'administration temporelle et spirituelle en attendant que le nouvel archevêque ait été investi au temporel et au spirituel<sup>93</sup>. Cette affaire se poursuit jusqu'en 1564, quand Ippolito II d'Este obtient de Pie IV de nouvelles bulles, confirmées par Charles IX. Le 6 mai 1564, le cardinal de Ferrare peut déléguer son vicaire général, Alfonso Vercelli, pour que celui-ci prenne possession, à nouveau, de l'archevêché. Loin de s'arrêter à cette victoire politique, le cardinal souhaite rapidement procéder à l'échange de l'archevêché de Lyon avec celui d'Arles, ce qui advient le 28 juin 1564 lorsqu'il obtient la bulle le nommant administrateur temporaire de l'archevêché d'Arles. Antoine Ier d'Albon reçoit les bulles de Lyon le 14 juillet de la même année<sup>94</sup>. Ippolito II d'Este gère l'archevêché d'Arles en qualité d'administrateur pendant deux ans pour le résigner, en avril 1566, en faveur de Prospero Santacroce, satisfait de la nomination du nouveau cardinal en raison de ses prises de position durant sa deuxième nonciature en France<sup>95</sup>. Il attend toutefois un retour sur investissement et se plaint de n'avoir pas reçu, en 1570, la récompense qui lui avait été promise pour prix de sa démission de l'évêché d'Arles<sup>96</sup>.

Cet ensemble de permutations, de résignations *in favorem* et d'usage du regrès témoigne, outre de la capacité à obtenir gain de cause auprès des autorités en matière de nominations aux bénéfices, de la vision à long terme du cardinal de Ferrare en l'espèce. L'empire bénéficial qu'il se bâtit en France, comparé à l'Italie où il ne dispose pas de la même collection de bénéfices, reflète la réflexion sur le temps long nécessaire à la constitution d'un tel patrimoine tout comme la capacité d'adaptation imposée par les évolutions politiques. À cet égard, les pratiques bénéficiales d'Ippolito II d'Este se confrontent à la législation mise en place au Concile de Trente. Le règne d'Henri II, à partir du pontificat de Jules III, coïncide avec le commencement de la remise en cause des pratiques les plus affichées de

<sup>92</sup> Archives départementales du Rhône, 10 G 126, fol. 63v.

<sup>93</sup> Olivier Poncet, *La France et le pouvoir pontifical (1595-1661). L'esprit des institutions*, Rome, Ecole Française de Rome, 2011, p. 223.

<sup>94</sup> Joseph Hyacinthe Albanes et Joseph Ulysse (éd.), *Gallia christiana novissima : histoire des archevêchés, évêchés [et] abbayes de France, accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales*, t. III, Valence, Imprimerie valentinoise, 1901, col. 916-917.

<sup>95</sup> *Ibid.*, col. 917-925.

<sup>96</sup> BnF, Fr. 16074, fol. 251r, « Mémoire des debtes que le Card. de Ferrare pretend luy estre deues par le Roy tant pour argent avancé que pensions et recompenses ».

pluralisme épiscopal. Un mouvement de décrue s'amorce pour entraîner une raréfaction de la pratique jusqu'au règne d'Henri III<sup>97</sup>. Pour autant, cela n'entraîne pas une disparition des cas de cumuls comme l'illustre le parcours de François de Joyeuse, pendant treize ans archevêque de Narbonne et de Toulouse et qui se voit même adjoindre sous Henri IV l'archevêché de Rouen<sup>98</sup>. De même, Ippolito II d'Este peut encore, dans les années 1560, être archevêque de Narbonne en même temps qu'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne et administrateur de l'archevêché d'Arles, sans compter les pensions dont il bénéficie sur l'archevêché d'Auch. Ainsi, la diffusion de la réforme tridentine n'empêche pas le cardinal de Ferrare de poursuivre une pratique caractéristique d'un âge d'or de la prédation bénéficiale. Pour autant, les moyens se font plus contournés et la concentration sur les bénéfices réguliers suit le mouvement d'ensemble des prélats à la recherche de bénéfices ecclésiastiques.

Cette pratique dépend toutefois, en dernier ressort, de la faveur royale. Le roi est celui qui décide, à condition de trouver un accord avec le pape sur le candidat, de la nomination à un bénéfice. Le cardinal dépend donc toujours de la volonté royale, comme l'illustre le cas de Tréguier. Le diocèse breton n'est pas soumis au régime concordataire. Pour les bénéfices consistoriaux bretons, François I<sup>er</sup> a obtenu un indult en 1516 et celui-ci l'autorise à nommer ses candidats, sans conditions d'origine, lui permettant ainsi de passer outre l'acte d'union de 1532<sup>99</sup>. À ce titre, le choix de nommer Ippolito II d'Este à Tréguier en 1542 s'inscrit dans cette optique de sape des privilèges bretons et de contrôle d'un pays d'obédience<sup>100</sup>. C'est encore le roi qui défend les intérêts du cardinal de Ferrare lorsque ce dernier s'estime lésé d'un bénéfice au prétexte que le cardinal Cibo le possède alors qu'il devrait dépendre de l'archevêque de Lyon. François I<sup>er</sup> s'en ouvre au nonce pour que ce préjudice soit corrigé<sup>101</sup>. Ce dernier exemple rappelle que les cardinaux d'Este n'hésitent pas à jouer le roi contre le Pape pour obtenir un bénéfice ecclésiastique<sup>102</sup>. Inversement, ce dernier exemple témoigne en même temps de la fragilité de la position du cardinal de Ferrare dans la mesure où le refus pontifical peut s'ériger en obstacle insurmontable. C'est une difficulté supplémentaire pour Ippolito II d'Este, et Luigi d'Este à sa suite, de maintenir un équilibre entre les différents acteurs impliqués dans le processus d'obtention d'un bénéfice.

Les bénéfices servent aussi à Ippolito II d'Este à entretenir un réseau d'obligés dans le royaume de France. La redistribution de la manne bénéficiale devient l'occasion d'un débouché pour la clientèle du frère d'Ercole II d'Este. Les

<sup>97</sup> J. Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661...*, p. 341 ; Marc Venard, « L'Épiscopat catholique à l'époque du Concile de Trente » dans *Le Catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2000, p. 154.

<sup>98</sup> J. Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661...*, p. 403-404.

<sup>99</sup> Georges Minois, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien régime*, Brasparts, Beltan, 1987, p. 87.

<sup>100</sup> C. Michon, « Les bénéfices du cardinal Du Bellay... », p. 69.

<sup>101</sup> *A.N.G.*, t. III, p. 112, Girolamo Capodiferro à Alessandro Farnese, Paris, 23 janvier 1542.

<sup>102</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 567-569.

serviteurs du cardinal de Ferrare sont souvent récompensés par l'obtention de bénéfices ecclésiastiques mineurs dépendant de ceux du cardinal. Le cardinal cherche également à les placer dans des bénéfices majeurs à sa suite afin de s'assurer de substantielles pensions. En 1547, circulent des rumeurs annonçant que son vicaire, Tommaso Mosto, pourrait récupérer l'évêché de Tréguier<sup>103</sup>. Plus tard, le fils de Lucrece Borgia profite de sa faveur auprès du pape, comme c'est le cas avec Pie IV, pour placer ses protégés à des bénéfices majeurs. Il parvient ainsi à faire nommer Brandelise Trotti, dit aussi Prevosto Trotti parce qu'il occupait la fonction de prévôt dans la *familia* d'Ippolito II d'Este<sup>104</sup>, à l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne et son secrétaire Gian Paolo Amanio à l'évêché d'Anglona<sup>105</sup>. Dans le cas de l'évêché savoyard, il s'agit d'obtenir des compensations pour la perte de l'archevêché de Milan<sup>106</sup>. Il fait aussi nommer son vicaire général, Alfonso Vercelli, évêque de Lodève en 1570, après lui avoir fait recevoir une abbaye en Languedoc<sup>107</sup>. Un exemple français marquant est la transmission de l'abbaye Saint-Mesmin de Micy à Sacripante Pedocca, familier du cardinal de Ferrare, qui se voit récompensé de ses services par l'accession à la commende de l'abbaye<sup>108</sup>. Ce dernier appartient au réseau des familiers des cardinaux d'Este en France. Il entretient d'excellentes relations avec Livia Pico della Mirandola, notamment en raison de leur cité d'origine commune<sup>109</sup>. De même, sans entrer au sens strict dans la catégorie du clientélisme, l'installation à Arles de Prospero Santacroce voit succéder au cardinal de Ferrare un autre cardinal italien avec lequel il entretient d'excellents rapports.

À l'image de Jean du Bellay avec ses sept diocèses, dont un archidiocèse, et ses dix-huit abbayes ou de Jean de Lorraine avec ses onze diocèses, dont trois archidiocèses, et ses treize abbayes<sup>110</sup>, Ippolito II d'Este n'a pas à rougir avec ses

<sup>103</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 9 avril 1547.

<sup>104</sup> M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 33 ; *Ead.*, « A Cardinal in Rome... », p. 87.

<sup>105</sup> Sur Saint-Jean-de-Maurienne, ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 27 mars 1560 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 56, Giulio Grandi à Alfonso II d'Este, Rome, 27 mars 1560. AAV, Reg. vat. 1908, fol. 42r-45r, Saint-Pierre de Rome, 6 avril 1560. Sur Anglona, ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 6 avril 1560.

<sup>106</sup> *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 30 novembre 1560.

<sup>107</sup> Eubel, t. III, p. 227.

<sup>108</sup> Jules Mathorez, « Le clergé italien en France au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°41 (1922), p. 427.

<sup>109</sup> Bibliothèque Ambrosiana, ms. D90 inf., fol. 13r-v, cité dans Edoardo Demo, *Mercanti di Terraferma. Uomini, merci e capitali nell'Europa del Cinquecento*, Milan, FrancoAngeli, 2012, p. 109.

<sup>110</sup> À propos de Jean de Lorraine, Cédric Michon fait mention de douze évêchés et de neuf abbayes (« Les richesses de la faveur... », p. 55.). Dans C. Michon, « Les bénéfices du cardinal Du Bellay... », p. 70, il est question de onze diocèses et de treize abbayes. Voir aussi J. Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, p. 33-36.

sept diocèses, dont quatre archidiocèses, et ses vingt-et-une abbayes<sup>111</sup>. Sans pour autant égaler les empires des bénéfices ecclésiastiques bâtis après lui par François de Joyeuse, Richelieu<sup>112</sup> ou Mazarin<sup>113</sup>, il se situe dans une catégorie comparable à son parent Charles de Lorraine, exception faite des phares que sont l'archevêché de Reims et l'abbaye de Saint Denis<sup>114</sup>, ou à celle de son contemporain Charles de Bourbon, à condition de prendre aussi en compte ses bénéfices italiens<sup>115</sup>.

À l'heure de sa mort, il dispose encore d'un archevêché, Narbonne, ainsi que de quasiment l'intégralité des revenus de l'archevêché d'Auch, sur lequel il n'a accordé qu'une pension de 1000 écus à son neveu en 1563. Outre son archidiocèse, il détient aussi treize abbayes françaises. L'enjeu pour son neveu est de s'assurer que le patrimoine constitué par son oncle ne disparaisse pas au moment de la succession. S'il s'est acquis l'accord du gouvernement royal pour la transmission des biens, il doit aussi tenir compte des exigences des différentes communautés religieuses, ainsi que des prétendants attendant avec impatience la mort de son oncle pour se répartir les *membra disjecta* de sa collection bénéficiaire.

<sup>111</sup> Michel François place Ippolito II d'Este dans une autre catégorie que François de Tournon (M. François, *Le cardinal François de Tournon...*, p. 428-430)

<sup>112</sup> Joseph Bergin, *Cardinal Richelieu: Power and the Pursuit of Wealth*, New Haven/London, Yale University Press, 1985.

<sup>113</sup> *Id.*, « Cardinal Mazarin and his benefices » dans *French History*, t. I (1987), p. 3-26.

<sup>114</sup> *Id.*, *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, p. 37.

<sup>115</sup> Eugène Saulnier, *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), 1523-1590*, Paris, Honoré Champion, 1912, p. 261-264.

Figure 3. Ensemble des bénéfécies d'Ippolito II d'Este

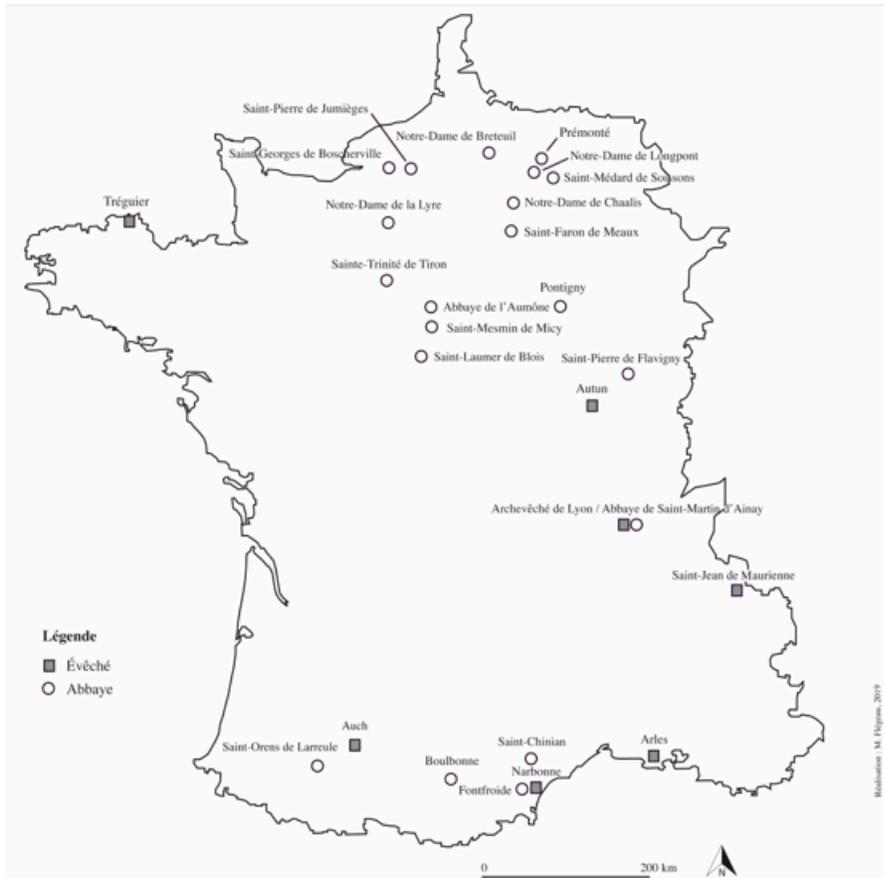
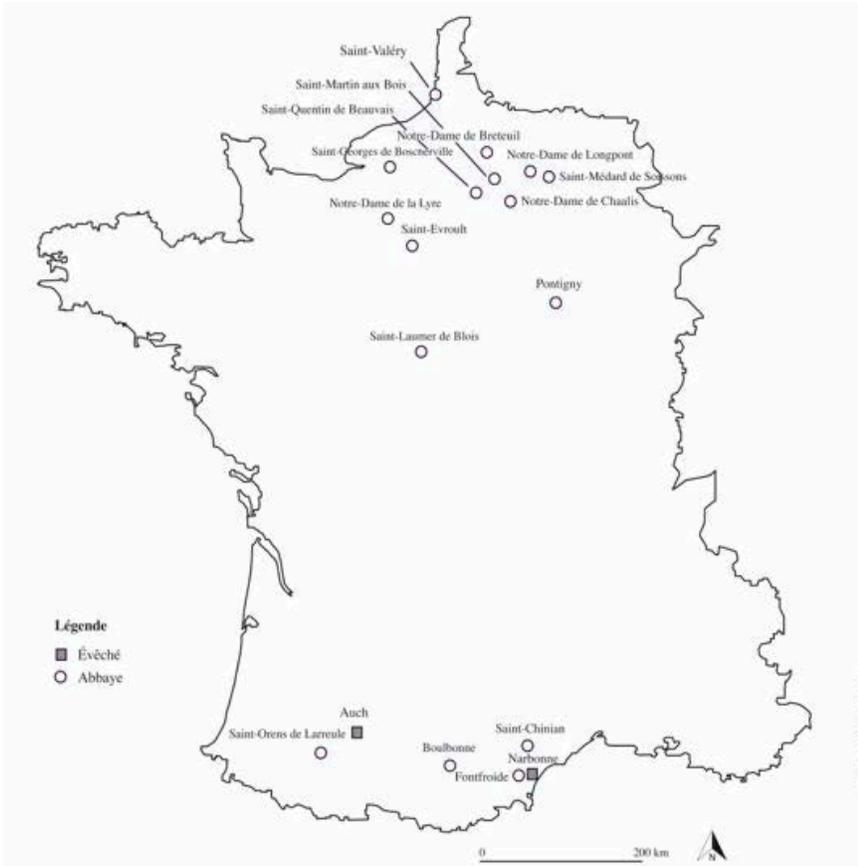


Figure 4. Ensemble des bénéfices de Luigi d'Este



## b. Luigi d'Este (1570-1586)

Outre l'archevêché d'Auch, dont il obtient le titre dès 1563<sup>116</sup>, tout en devant réserver la quasi-totalité des revenus à son prédécesseur, Luigi d'Este hérite de nombreux bénéfices de son oncle<sup>117</sup>. En mettant de côté le cas particulier de l'archevêché de Narbonne dont il n'est pas investi mais qu'il gère sous le régime de l'économat entre 1575 et 1581, plusieurs abbayes lui reviennent, à commencer par celle de Chaalis, où il aime à se retirer lors de son deuxième séjour en France<sup>118</sup>. Outre celle-ci, il succède à son oncle en tant qu'abbé de Pontigny, de Longpont, de Saint Médard de Soissons, de Notre-Dame de Breteuil, de Notre-Dame de la Lyre, de Saint-Georges de Boscherville, de Saint-Laumer de Blois, de Boulbonne et de Fontfroide ainsi qu'en tant que prieur de Saint-Chinian. Sur les seize bénéfices de son oncle, il parvient donc à en préserver onze pour son compte, et non des moindres comme l'attestent les abbayes de Chaalis, de Breteuil, de Saint-Médard de Soissons ou encore de Notre-Dame de Lyre<sup>119</sup>. À cet héritage conséquent, il faut ajouter les abbayes de Saint-Quentin de Beauvais, de Saint-Martin aux bois, de

<sup>116</sup> Le projet de transmission est évoqué dès 1561 par Ippolito II d'Este. ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Saint-Germain, 4 octobre 1561 ; 20 novembre 1561. Le même jour un aviso rapporte le contenu du consistoire, BAV, Urb. Lat. 1039, aviso, Rome, 20 novembre 1561. La nouvelle était parvenue à Alfonso II d'Este à la mi-novembre, ASMo, *Casa e Stato*, b. 85, minute, Alfonso II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 17 novembre 1561. Bien que la situation paraisse initialement mal engagée en cour de Rome, elle évolue favorablement pour Ippolito II d'Este. Voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Francesco Maria Visconti, Saint-Germain, 31 décembre 1561 ; Josef Susta, *Die Römische Kurie Die römische Kurie und Das Konzil von Trient unter Pius IV. Aktenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient*, vol. I, Hölder, 1904, p. 133, Carlo Borromeo à Ercole Gonzaga, Rome, 14-15 décembre 1561 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Saint-Germain, 20 décembre 1562. Luigi d'Este reçoit les bulles en octobre 1563 (AAV, Reg. Vat. 1908, fol. 39r-42r, 8 octobre 1563) mais son oncle se réserve les fruits de l'archevêché (AAV, Reg. Vat. 1909, fol. 23r-24r, Saint-Pierre de Rome, 8 octobre 1563).

<sup>117</sup> Eubel, t. III, p. 253. Voir pour les pensions de l'archevêché de Narbonne et de l'abbaye d'Aisnay, s'élevant à la somme de 24 000 livres tournois (9 796 écus d'or), et dont le montant est impayé depuis 1574, ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1561, supplique du cardinal d'Este, 28 septembre 1579. L'affaire se résout favorablement pour Luigi d'Este, ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 18 janvier 1580.

<sup>118</sup> Il avait obtenu la survivance de l'abbaye de Chaalis par un brevet de la reine mère en cas de vacance en 1561. ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, copie du brevet, 18 mai 1561.

<sup>119</sup> Le pape estime d'ailleurs avoir fait preuve d'une telle générosité à l'égard du cardinal d'Este « tanto grato a S.M<sup>ta</sup> » en lui accordant la plupart des bénéfices de son oncle qu'il peut bien soustraire de cette liste l'archevêché de Narbonne et l'abbaye de Prémontré pour « darli a doi Francesi naturali, de più qualificati per dottrina et bontà di vita ». *A.N.G.*, vol. XII, t. I, p. 372, Tolomeo Galli à Antonio Maria Salviati, Rome, 5 janvier 1573 ; p. 378 - 379, Antonio Maria Salviati à Tolomeo Galli, Paris, 14 janvier 1573.

Villelongue et de Saint-Orens de Larreule, toutes les deux situées dans le sud-ouest du royaume de France, ainsi que les abbayes de Saint-Valéry sur Somme et de Sainte-Evroult<sup>120</sup>. Au total, Luigi d'Este a occupé le rôle d'abbé commendataire à la tête de 17 abbayes. Sur ses principales années d'activités politiques (1570-1586), Luigi d'Este est ainsi parvenu à acquérir quatre nouveaux bénéfices ecclésiastiques majeurs. L'insistance acharnée à succéder à son oncle prend tout son sens si l'on considère la part héritée dans l'ensemble des bénéfices occupés par Luigi d'Este. À titre de comparaison, l'historien Joseph Bergin a étudié, au même moment, un recentrage de l'emprise bénéficiaire des Guise dans le Royaume et une pratique plus développée du patronage à travers la mise en place de clients à la tête de bénéfices ecclésiastiques<sup>121</sup>. Pour autant, Luigi d'Este parvient à maintenir sa présence à la tête de nombreux bénéfices jusqu'à sa mort, en décembre 1586.

Cela ne s'est d'ailleurs pas fait sans procès comme l'atteste l'affrontement opposant le cardinal d'Este à l'abbé successeur de son oncle à la tête de l'abbaye de Prémontré et nouvel abbé général de la famille norbertine, Jean Despruets<sup>122</sup>. De même, l'abbaye de Fontfroide fait l'objet d'une guérilla judiciaire entre le cardinal d'Este et Janus Fregoso, ce dernier bénéficiant du soutien de la reine-mère<sup>123</sup>. Henri III est obligé d'intervenir pour contraindre Luigi d'Este à laisser l'abbaye à celui qui la détient de plein droit<sup>124</sup>. Les procès s'éternisent et Catherine de Médicis réitère une nouvelle fois, en 1579, ses demandes auprès de son fils<sup>125</sup>. Le Grand Conseil Royal, saisi de l'affaire, finit par rendre sa décision en 1582, en faveur de Janus Fregoso<sup>126</sup>. Cet exemple montre aussi que le cardinal d'Este, tout en finissant par se conformer à la décision du roi et de son gouvernement, dispose d'une marge de manœuvre dans la gestion de ses bénéfices. Cette affaire indique aussi, dans le cas de Luigi d'Este et de ses vicaires, la tendance à la judiciarisation de ses affaires en France<sup>127</sup>, reflet d'une implantation durable et d'une conscience

<sup>120</sup> Sur l'abbaye augustiniennne de Saint-Quentin de Beauvais, voir *Gallia Christiana*, t. IX, c. 825. Sur l'abbaye de Saint-Martin aux bois, voir *Ibid.*, c. 829.

<sup>121</sup> Joseph Bergin, « The Decline and Fall of the House of Guise as an ecclesiastical Dynasty » dans *English Historical Review*, vol. 99 (1984), p. 34-58.

<sup>122</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, « compendio de processi che restano della badia di Premonstre et prima come attori ».

<sup>123</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 64, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 29 janvier 1577..

<sup>124</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1561, Henri III à Luigi d'Este, Paris, 24 mars 1578.

<sup>125</sup> *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 300, Catherine de Médicis à Anne d'Este, Agen, 14 mars 1579 ; *Ibid.*, p. 338, Catherine de Médicis à Henri III, Saverdun, 14 avril 1579.

<sup>126</sup> Voir Vladimir Chichkine, « Un prélat de l'époque des guerres de Religion : Janus Frégose, évêque d' Agen » dans *Revue de l'Agenais*, Agen vol. CXLIV/4 (2017), p. 508.

<sup>127</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Cattaio, 11 novembre 1580.

de la nécessité de préserver intact l'ensemble bénéficial<sup>128</sup>.

La géographie des bénéfices ecclésiastiques de Luigi d'Este se coule dans le moule de celle de son oncle. Avec le relatif tassement du nombre des bénéfices, s'observe une concentration autour de deux pôles, c'est-à-dire au nord entre la Seine-Maritime et l'Aisne en passant par l'Oise pour le premier, et au sud-ouest, entre Narbonne et Auch, pour le second. Ce dernier ensemble géographique correspond à la concentration des Italiens dans les diocèses du midi à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, dont l'évolution géographique des bénéfices de Luigi d'Este est l'illustration<sup>129</sup>. Des bénéfices ecclésiastiques subsistent hors de ces sphères d'implantation du cardinal d'Este, comme Pontigny ou Saint-Laumer de Blois. Toutefois, dans les deux cas, le fils de Renée de France se livre à des tentatives de permutations qui illustrent son souci de rationaliser l'ensemble bénéficial. Il s'en ouvre d'ailleurs dans une lettre à son vicaire général Ercole Rondinelli où il lui exprime son souhait de concentrer ses bénéfices dans la même région<sup>130</sup>. Il existe une volonté de contrôle et d'encadrement explicitement formulée chez le cardinal d'Este.

De même, il utilise comme son oncle les possibilités offertes par le droit de regrès pour placer ses serviteurs, ou des proches, à la tête de bénéfices ecclésiastiques. C'est le cas de Giovanni Vitriani à Pontigny entre 1576 et 1584, au cours duquel le cardinal d'Este abandonne la commende de Pontigny tout en s'en réservant les pensions<sup>131</sup>. À Narbonne, le système de l'économat lui permet de récompenser ses clients tout en s'assurant la plus grande part des revenus. Joseph Bergin voit justement dans la capacité à résigner et à permuter des bénéfices sans incident, l'outil nécessaire à la promotion de ses clients<sup>132</sup>. Il hérite également de son oncle certaines affinités, comme avec les Santacrose à Arles, ou en crée de nouvelles à l'instar de celles initiées avec les Birague à Longpont<sup>133</sup>. La collection de bénéfices ecclésiastiques ne constitue donc pas qu'un indispensable capital économique, mais elle permet au cardinal d'Este d'entretenir le capital humain

<sup>128</sup> Luigi d'Este dispose d'un agent, Camillo Savanucci, qui est chargé de suivre l'ensemble de ses affaires judiciaires et de coordonner l'action de ses sollicitateurs. Sa correspondance se trouve en ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 72.

<sup>129</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 699.

<sup>130</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 404, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Tivoli, 27 juillet 1579.

<sup>131</sup> ASMo, *Documenti di Città et di Stati*, b. 166, « Discours de la forme de vivre du Rev<sup>end</sup> abbé de Pontigny et ce qui s'est passé entre l'abbé de Cisteaux et luy » : « D'autant que Monseigr<sup>r</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> Cardinal d'Este luy avoit resigné l'abbaye *retentis omnibus fructibus pro pensione* ». Sur la mort de Vitriani, voir Archives Départementales de l'Yonne, H 1411, « Choix d'un député pour porter à François Jean prieur de l'abbaye de la Russière la nouvelle que les religieux de Pontigni l'ont élu pour abbé à cause de la mort de l'abbé Jean Vitriani », 12 juin 1584.

<sup>132</sup> J. Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, p. 358.

<sup>133</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, Henri III à Luigi d'Este, Saint-Germain-des-Prés, 22 octobre 1583.

constitutif de son réseau clientélaire.

À la différence de son oncle, le cardinal d'Este participe plus modérément au système d'échange des bénéfices ecclésiastiques pratiqué par les prélats en faveur à la cour. En revanche, Luigi d'Este se montre tout autant soucieux de complaire au roi, ainsi qu'à son réseau familial, ce qui suscite de longues tractations, comme il advient au sujet de l'archevêché de Narbonne et de l'abbaye de Boulbonne.

Dans le premier cas, il s'agit de la résignation de l'archevêché de Narbonne, tenu en économat par le cardinal d'Este, en faveur du fils de Guillaume de Joyeuse, le jeune François de Joyeuse<sup>134</sup>. L'archevêché de Narbonne fait l'objet de multiples convoitises après la mort du cardinal de Ferrare. Luigi d'Este a ainsi manifesté son intérêt pour le diocèse narbonnais dès 1573. Il espère même à ce moment-là rogner les prérogatives concordataires du roi de France en cherchant à obtenir la faculté de nommer le titulaire de l'archevêché en cas de vacance, suscitant immédiatement l'opposition du nonce, approuvé par le cardinal secrétaire d'État<sup>135</sup>. Il récupère le diocèse à la mort de Simon Vigor, le 1er novembre 1575, grâce à l'existence d'un brevet de réserve<sup>136</sup>. La résignation de Narbonne est souhaitée par Henri III qui désire gratifier une famille à son service et, plus spécifiquement, le frère cadet de son favori, Anne de Joyeuse. Luigi d'Este entend complaire au roi et enjoint à ses agents de mener les négociations avec le frère du futur impéreur. Cette affaire occupe le vicaire de Luigi d'Este, Ercole Rondinelli, à partir de la fin de l'année 1579 et durant le premier semestre de l'année 1580<sup>137</sup>. Les négociations portent sur les conditions de la résignation de l'archevêché<sup>138</sup>. Ces tractations s'étendent jusqu'en juillet 1580, le cardinal se montrant soucieux d'obtenir de justes compensations et de ne pas se voir contraint par des pensions qui resteraient à sa charge<sup>139</sup>. On promet à Luigi d'Este de nombreuses abbayes en échange de l'archevêché de Narbonne, ainsi Saint-Julien de Tours et, de nouveau, Saint-Laumer de Blois<sup>140</sup>, ou encore cette dernière couplée à Saint-Jean

<sup>134</sup> *A.N.G.*, vol. VIII, p. 470-471, Tolomeo Gallio à Anselmo Dandino, Rome, 10 août 1579.

<sup>135</sup> *A.N.G.*, vol. XII, t. I, p. 622-623, Antonio Maria Salviati à Tolomeo Galli, Paris 30 août 1573 ; *Ibid.*, p. 637, Tolomeo Galli à Antonio Maria Salviati, Rome, 21 septembre 1573.

<sup>136</sup> *A.N.G.*, vol. XIII, t. II, p. 360, Antonio Maria Salviati à Tolomeo Galli, Paris, 22 novembre 1575 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, p. 179-180, Catherine de Médicis à Luigi d'Este, 23 décembre 1575.

<sup>137</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 7 décembre 1579.

<sup>138</sup> *Ibid.*, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Chaalis, 27 décembre 1579 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 6 janvier 1580 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 63, Ottavio Godi à Luigi d'Este, Narbonne, 30 octobre 1580. Ces échanges de propositions ont été conservés dans les papiers du cardinal d'Este à l'Archivio di Stato di Modena Voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, « Scrittura sopra la permuta di Narbona mandate dal Vicario Rondinello ».

<sup>139</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, minutes, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Tivoli, 2 mai, et Montortone, 8 juillet 1580.

<sup>140</sup> *Ibid.*, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 1 février 1580.

d'Amiens<sup>141</sup>, sans que les parties ne semblent parvenir à un accord fondé sur un échange de bénéfices<sup>142</sup>. Ce sont finalement les abbayes de Saint-Evroult et de Saint-Valéry qui sont retenues pour compenser Luigi d'Este de la perte de Narbonne<sup>143</sup>. Dans cette affaire, le cardinal a accepté de négocier pour se concilier les bonnes grâces du favori, dont l'influence ne cesse de s'affirmer durant la fin des années 1570<sup>144</sup>. Le cardinal est conscient de l'entreprise de consolidation d'un domaine foncier à laquelle se livrent les Joyeuse dans le Languedoc<sup>145</sup>. Désireux de satisfaire une famille bénéficiant de la grâce royale, et de contenter le roi par la même occasion, le cardinal d'Este, sans négliger les compensations financières, gère son capital bénéficial de manière plus ouvertement politique que son oncle. La conformité aux directives royales l'emporte dans les deux cas. Elle reflète, d'une part, le fonctionnement structurel de la nomination aux bénéfices dans le royaume de France et, d'autre part, le statut particulier des cardinaux d'Este dont l'ensemble des titres est constamment soumis au patronage royal.

Le rôle politique des bénéfices transparait aussi lors des négociations autour de l'abbaye de Boulbonne durant l'année 1579. Les discussions impliquent plusieurs acteurs, à commencer par le roi, le cardinal d'Este, sa sœur et son conjoint, Jacques de Nemours, mais aussi l'ancienne maîtresse de celui-ci, Françoise de Rohan et le fils qu'il avait eu avec cette dernière, Henri de Rohan. L'affaire conjugale s'était poursuivie durant trois décennies et les différents protagonistes recherchaient encore une solution dans les années 1570<sup>146</sup>. À la fin de la décennie, une solution est proposée avec la résignation de l'abbaye de Boulbonne en faveur d'Henri de

<sup>141</sup> *Ibid.*, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 15 mars 1580. Voir aussi *Ibid.*, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Rome, 6 avril 1580.

<sup>142</sup> *Ibid.*, 23 mai 1580.

<sup>143</sup> *Ibid.*, 24 juin 1580 ; *Ibid.*, *Id à Id.*, Paris, 14 août 1580. Dans les papiers du cardinal se trouvent les « suppliche delle abbatie di St Evreust et di San Valery in favore del S<sup>or</sup> Car<sup>le</sup> d'Este. ASMo, *Casa e Stato*, b. 410. L'abbaye de Saint-Valéry n'est définitivement concédée à Luigi d'Este que bien plus tard. Voir ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 25 avril 1581 et *Ibid.*, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 9 avril 1582 ; ASMo, Amministrazione dei principi, n°1401, « Copia della scrittura fatta dal S<sup>or</sup> Rondinelli al S<sup>or</sup> Car<sup>le</sup> di Guisa sopra l'Abb<sup>a</sup> di San Valery », Paris, 29 avril 1581. Le 2 octobre 1581, Luigi d'Este écrivait pourtant à Pietro Rotati pour lui indiquer que les bulles des abbayes de Saint-Evroult et de Saint-Valéry auraient dû lui parvenir. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 75, minute, Luigi d'Este à Pietro Rotati, 2 octobre 1581. C'est le successeur de Rondinelli, Pietro Rotato, qui fait le voyage pour prendre possession de l'abbaye de Saint-Valéry. *Ibid.*, « Viaggio c'ho fatto per andare a pigliare il possesso del abbatial di San Valeri et a visitar l'insfrascritta abbazia et quello che si occorre di fare per conto di esse », avril 1582 et *Ibid.*, Pietro Rotati à Luigi d'Este, Paris, 7 mai 1582.

<sup>144</sup> *Ibid.*, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Rome, 16 novembre 1579 ; N. Le Roux, *La Faveur du roi...*, p. 244-247, ici p. 247.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 493.

<sup>146</sup> C. Coester, *Schön wie Venus, mutig wie Mars...*, p. 220-221.

Rohan. Luigi d'Este laisserait à ce dernier le revenu de l'abbaye, compris entre 16 000 et 20 000 francs (7 110 ou 8 890 écus), tout en pouvant se réserver des pensions sur le bénéfice<sup>147</sup>. Boulbonne fait partie d'un marché élaboré par Anne d'Este pour mettre un terme aux procédures judiciaires, sources d'affaiblissement de sa famille à la cour<sup>148</sup>. Luigi d'Este est ainsi sollicité par son réseau familial en lien avec une affaire aux conséquences politiques en raison de la configuration confessionnelle de cette dernière<sup>149</sup>. La question de la conversion d'Henri de Rohan se révèle d'ailleurs un sujet épineux, corrélé à l'absence du versement de la pension<sup>150</sup>. D'ailleurs, deux ans plus tard, pendant l'été 1581, Luigi d'Este renouvelle sa procuration à Pietro Rotati pour résigner l'abbaye de Boulbonne. Toutefois, il la fait en faveur du cardinal de Bourbon, afin d'éviter de concéder un bénéfice à une personne suspectée d'être protestante. Si jamais le bénéfice revenait à Charles de Bourbon, à charge pour celui-ci de s'accommoder avec le jeune homme, au moyen d'une pension ou d'un autre arrangement. Le cardinal d'Este prête attention à l'orthodoxie du récipiendaire de l'abbaye<sup>151</sup>.

Luigi d'Este ne fait pas que répondre aux injections de son réseau en faisant preuve d'un altruisme désintéressé. En 1578, son vicaire, Giulio Salviati, pouvait lui écrire que :

« In materia della badia di Bolbona non occorre ch'io non ne rompi il capo d'avantaggio a V.S. Illma che la sappi ; in questi due anni che non se non è havuto altro che fastidio et è più quel che s'ha da dar assai, che quel che s'ha d'haver. Et si i tempi non vanno più chiari, saremo sempre a questo medesimo, o peggio »<sup>152</sup>.

<sup>147</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Chaalis, 29 juillet 1579. Le cardinal d'Este répond immédiatement à son vicaire en lui expliquant vouloir seconder les projets de sa sœur. *Ibid.*, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, 24 août 1579..

<sup>148</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 6, 18 janvier, 29 février 1580. Voir *A.N.G.*, t. VIII, p. 102-103 ; Una McIlvenna, *Scandal and Reputation at the Court of Catherine de Medici*, Londres – New-York, Routledge, 2016, p. 146.

<sup>149</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 2 mai 1580.

<sup>150</sup> *Ibid.*, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 17 janvier 1581.

<sup>151</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 75, minute, Luigi d'Este à Pietro Rotati, Tivoli, 24 août 1581. Le cardinal est encore plus explicite dans les lettres qu'il adresse à Gian Pietro Tolomei. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, minute, Luigi d'Este à Gian Pietro Tolomei, Tivoli, 21 et 24 août 1581.

<sup>152</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 70, Giulio Salviati à Luigi d'Este, Auch, 22 mars 1578.

Le souhait de se départir de l'abbaye de Boulbonne au cours d'un échange de faveurs doit s'inscrire dans une logique d'échange de capitaux, financiers ou symboliques. Il enjoint à Ercole Rondinelli d'assurer à sa sœur qu'il ne lâchera pas la proie pour l'ombre en ce qui concerne l'abbaye de Boulbonne<sup>153</sup>.

Figure 5. Bénéfices de Luigi d'Este

Lieux	Prédécesseur	Dates de possession du bénéfice par Luigi d'Este	Successeur	Notes	Ordre
Archevêché d'Auch	Ippolito II d'Este	8 octobre 1563 <sup>154</sup> – 30 décembre 1586	Léonard de Trappes <sup>155</sup>	À la mort du cardinal d'Este, le chapitre nomme François de Vedelli vicaire capitulaire. Il exerce cette fonction jusqu'à la nomination de Léonard de Trappes <sup>156</sup>	
Archevêché de Narbonne	Simon Vigor	Décembre 1575 – octobre 1581 <sup>157</sup>	François de Joyeuse		

<sup>153</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 404, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Tivoli, 27 juillet 1579.

<sup>154</sup> Eubel, t. III, p. 126.

<sup>155</sup> *A.N.G.*, t. XVII, p. 333-334, Gasparo Silingardi à Pietro Aldobrandini, Paris, 2 septembre 1599.

<sup>156</sup> Adrien Clergeac, « Les « commentaires » du P. Montgaillard sur le collège d'Auch » dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 64 (1952), p. 215.

<sup>157</sup> *A.N.G.*, t. XII, t. 1, p. 865-866, Anton Maria Salviati à Tolomeo Galli, Paris, 22 novembre.

Abbaye de Chaalis	Ippolito II d'Este	Décembre 1572 – 30 décembre 1586	Julien de Saint-Germain, (confesseur de Catherine de Médicis)		Ordre cistercien
Abbaye de Pontigny <sup>158</sup>	Ippolito II d'Este	4 décembre 1572 <sup>159</sup> - 1576	Giovanni Vitriani		Ordre cistercien
	Luigi d'Este <sup>160</sup>	9 Avril 1584 <sup>161</sup> - 30 décembre 1586	Henri de Savoie-Nemours (marquis de Saint-Sorlin)	Henri de Savoie-Nemours n'obtient pas les bulles pour l'abbaye. Lui succède en 1588 Claude Boucherat <sup>162</sup> .	
Abbaye de Notre-Dame de Longpont	Luigi d'Este	Décembre 1572-1578	Cardinal René de Birague	Il est possible qu'entre 1573 et 1577 Louis de la Chambre soit abbé commendataire	Ordre cistercien

<sup>158</sup> Jean-Luc Benoît, « Une liste critique sommaire des abbés de Pontigny » dans *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : histoire, inventaires anciens, manuscrits*, Paris, CNRS éditions, 2001, p. 641-643.

<sup>159</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, copie de la bulle de commende, Rome, 4 décembre 1572.

<sup>160</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 267r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Tivoli, 6 avril 1584 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 8 avril 1584.

<sup>161</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, Gian Pietro Tolomei à Luigi d'Este, Rome, 10 avril 1584 ; *Ibid.*, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 10 avril 1584 ; *Ibid.*, minute, Luigi d'Este à Ercole Tassoni Estense, Tivoli, 10 avril 1584.

<sup>162</sup> Bertrand Marceau, *Exercer l'autorité : l'abbé de Cîteaux et la direction de l'ordre cistercien en Europe (1584-1651)*, Paris, Honoré Champion, 2018, p. 71-72.

Abbaye de Saint Médard de Soissons	Ippolito II d'Este	1573 <sup>163</sup> - 30 décembre 1586	François Vallier économiste	En 1588, Mathurin Vincent (aumônier du roi) succède à François Vallier <sup>164</sup>	Ordre bénédictin
Abbaye de Breteuil	Ippolito II d'Este	2 décembre 1572 - 30 décembre 1586	Nicolas de Pellevé	Nicolas de Pellevé devient abbé en 1590.	Ordre bénédictin
Abbaye de Notre-Dame-de-La-Lyre	Ippolito II d'Este	5 décembre 1572 - 30 décembre 1586	Louis III de Lorraine (1586-1588), cardinal de Guise		Ordre bénédictin
Abbaye de Saint Georges de Boscherville	Ippolito II d'Este	Décembre 1572 - 30 décembre 1586	Charles de Balsac	Charles de Balsac devient abbé en 1591.	Ordre bénédictin
Abbaye de Saint Laumer de Blois	Ippolito II d'Este	Décembre 1572 - jusqu'en 1575 ou 1577	Laurent de Fires <sup>165</sup>	Plusieurs auteurs donnent pour successeur à Luigi d'Este Charlotte de Beaune-Samblancay Laurent de Fires ne serait ainsi que le premier d'une série de trois custodinos <sup>166</sup> .	Ordre bénédictin
Abbaye de Boulbonne	Ippolito II d'Este	Décembre 1572 - 30 décembre 1586	Arnaud V <sup>167</sup>		Ordre cistercien

<sup>163</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, copie de la bulle de commende, Rome 5 décembre 1572.

<sup>164</sup> A.N., M.C. Et. LIV, liasse 122, Paris, 23 novembre 1588.

<sup>165</sup> *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1362.

<sup>166</sup> Abbé M. Vinet, *Le royal monastère bénédictin de Saint-Laumer de Blois*, La Roche-sur-Yon, Imprimerie centrale de l'Ouest, 1960, p. 93-94.

<sup>167</sup> *HGL*, t. IV, p. 615.

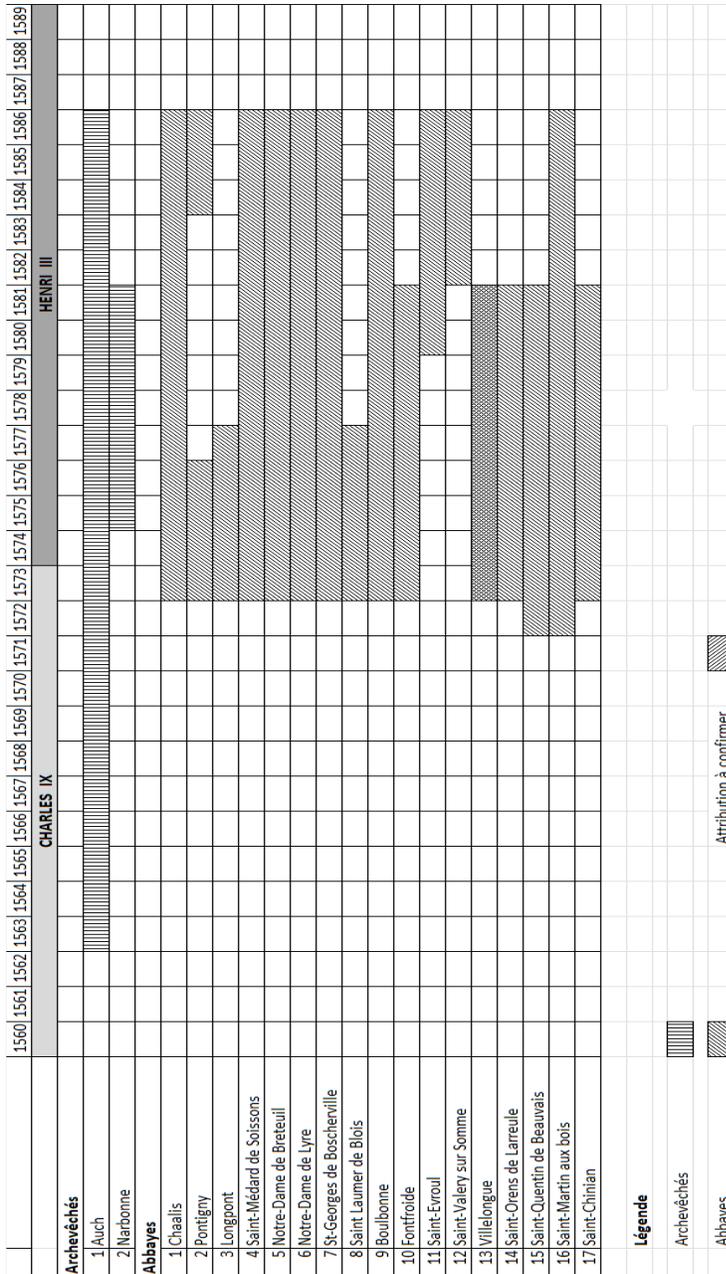
Abbaye de Saint-Chinian	Ippolito II d'Este	Décembre 1572 - jusqu'en 1581			Ordre bénédictin
Abbaye de Fontfroide	Ippolito II d'Este	Décembre 1572 - 1581	Janus Fregoso		Ordre cistercien
Abbaye de Villelongue		Décembre 1572 - jusqu'en 1581		Attribution à confirmer <sup>168</sup>	Ordre cistercien
Abbaye Saint-Orens de Larreule	Ippolito II d'Este	2 décembre 1572 – 1581 <sup>169</sup>			Ordre bénédictin
Abbaye de Saint-Quentin de Beauvais	Charles de Humières	5 décembre 1571 – 1581	Louis de Guise		Ordre des Augustins
Abbaye Saint-Martin aux bois	Charles de Humières	5 décembre 1571 – 30 décembre 1586	Philippe Boucher		Ordre des Augustins
Abbaye de Saint-Evrout	Antoine Évrard de Saint-Sulpice	1580 – 30 décembre 1586 <sup>170</sup>	Antoine de Roquelaure		Ordre bénédictin
Abbaye de Saint-Valéry sur Somme	Louis de Guise	Novembre 1582 – 30 décembre 1586	Alessandro Peretti		Ordre bénédictin

<sup>168</sup> Louis Pierre d'Hozier, *Armorial général, ou Registres de la noblesse de France. Registre Seconde. Première partie*, Paris, Prault Père, 1741, p. 173.

<sup>169</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, Charles Robert de La Marck à Luigi d'Este, Paris, 14 avril 1580 ; *Ibid.*, ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, Jacques de Bayonne à Ercole Rondinelli, Paris, 6 janvier 1581.

<sup>170</sup> *Gallia Christiana*, t. XI, col. 829.

Figure 6. Ensemble des bénéfices de Luigi d'Este



À la différence de son oncle, Luigi d'Este ne se lance pas dans des opérations d'agrandissement de sa collection de bénéfices français. Deux ensembles de raisons expliquent cette évolution du comportement entre les deux hommes. Tout d'abord, Luigi d'Este s'insère moins que son oncle dans les réseaux de la faveur royale et il ne bénéficie plus de la capacité à capter les bénéfices vacants comme Ippolito II d'Este avait su le faire, au moins jusqu'au début du règne de Charles IX. Ensuite, le cardinal d'Este s'avère soucieux de faire fructifier son héritage. Cette logique doit se comprendre selon deux acceptions puisque, d'une part, il s'agit de préserver ses acquis en matière de bénéfices et, d'autre part, d'améliorer la gestion de ces derniers. Celle-ci peut être qualifiée d'effort de rationalisation de l'ensemble bénéficial. Bien plus que son oncle, il gouverne ses biens depuis Rome, instaurant une gestion de la distance.

Cet empire bénéficial est composé de bastions, regroupés dans des emprises territoriales cohérentes, qui sont à l'origine de la richesse des cardinaux d'Este. C'est cette dernière qui confère aux deux prélats les moyens de leur politique. Cette politique d'accumulation a d'ailleurs alimenté la critique des prélats italiens, accusés d'accaparer la richesse des bénéfices ecclésiastiques français<sup>171</sup>. La capacité des cardinaux d'Este à continuer leur captation de bénéfices durant les guerres de Religion traduit leur importance pour le gouvernement français tout comme elle est le reflet de leur intégration au système royal de circulation de bénéfices parmi les prélats du royaume français. Elle leur permet d'entretenir des réseaux d'obligés et d'assurer le fonctionnement de leur patronage dans le royaume de France, assurant un débouché pour le service des deux cardinaux. La chronologie traditionnelle marquant une perte d'influence des hommes d'Église italiens à partir des années 1560 peut être revue à partir du cas particulier des deux cardinaux d'Este. Il convient ainsi d'évaluer la part française de leurs revenus ainsi que leur capacité à s'assurer la circulation constante de flux financiers du royaume de France vers l'Italie<sup>172</sup>.

<sup>171</sup> Frederic J. Baumgartner, « Henry II's Italian Bishops: A Study in the Use and the Abuse of the Concordat of Bologna » dans *The Sixteenth Century Journal*, vol. 11 (1989), p. 49-58 (la date de nomination de Luigi d'Este à la page 52 est erronée).

<sup>172</sup> Une lettre de Ippolito II d'Este à son frère, monument de sophistication, expose crûment sa situation et démontre bien le mécanisme décrit (ASMo, *Casa e Stato*, b. 146, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Joinville, 15 juin 1542) : « Et certo che in questo cosa niente mi preme più di questo, cio è che V.Ex. voglia mostrar di credere ch'io habbia denari con dire, che l'entrate mie sono grandi, et le spese picciole, et che volessi havrei ben commodità di renderglike perciò che in vero s'io l'havesse, o havessi mai havuta et non l'havessi satisfatta, mi sarei parso et mi pareria di haver non solo mancato alla promessa ch'io ne le feci, ma alla ricognitione anchora de la cortesia, che mi uso V.Ex., la quale potre essere sicura che s'io mi sono mai sforzato, et se io ho anno di sforzami, come ho, di non mancar giamai di quello ch'io prometto, tanto meno harei voluto mancare a lei. [...] Et se bene è vero ch'io le dissi già, che vivrei solo di queste mie entrate di Francia et lascierei quelle d'Italia, l'effetto nondimeno mi è altrimenti riuscito di quelch'io mi persuadeva ; perciòche

## B. Les revenus français des cardinaux d'Este

L'estimation des revenus des cardinaux d'Este est une œuvre périlleuse en raison de la diversité et de l'abondance de leurs sources de revenus. À ce premier niveau de difficulté s'en ajoute un deuxième lorsque l'on cherche à spécifier la part française de ces revenus. En effet, leurs ressources françaises proviennent essentiellement de trois sources, à savoir les bénéfices ecclésiastiques, la protection de la couronne française et les biens acquis dans le royaume de France. Ce dernier point est le plus difficile à estimer en raison du caractère fragmentaire des archives comptables. À ces difficultés s'en ajoute une troisième provenant des hésitations dans la rédaction de leur comptabilité. Toute tentative de mesurer la part française des cardinaux d'Este revêt ainsi rapidement un aspect impressionniste et relève de l'approximation. Néanmoins, il est possible de fournir des ordres de grandeur grâce aux croisements des différentes sources qui nous sont parvenues.

### a. Propositions d'estimation de la part d'origine française dans la fortune des cardinaux d'Este

L'acquisition de biens dans le royaume de France – bénéfices et biens immobiliers confondus – entraîne une rapide croissance des revenus des cardinaux d'Este, qu'il s'agisse d'Ippolito II ou de Luigi d'Este. Dans le cas du premier, Tommaso Mosto, son chef de garde-robe, livre une comptabilité consolidée des revenus français de son maître, toutes origines confondues, entre 1536 et 1544. Le cardinal de Ferrare a ainsi reçu du royaume de France 14 617 écus en 1536, 13 498 en 1537, 13 219 en 1538, 36 196 en 1539, 23 569 en 1540, 14 623 en 1541, 17 767 en 1542, 17 493 en 1543, 22 104 en 1544<sup>173</sup>. Sur la même période, le comptable enregistre comme dépenses : 11 011 écus en 1536, 14 524 en 1537, 15 780 en 1538, 33 571 en 1539, 23 571 en 1540, 15 052 en 1541, 18 199 en 1542, 18 302 en 1543, 20 501 en 1544<sup>174</sup>. Sur l'ensemble de la période la différence est de 2 536 écus. Les revenus qu'Ippolito II d'Este tire du royaume de France lui permettent ainsi de tenir son rang sans pour autant consolider sa fortune. Conformément au modèle économique du cardinal, ses revenus sont caractérisés par leur instabilité, laquelle

non solo questi di Francia che sono pur anco maggiori adesso di quel ch'eran prima, ma quelle d'Italia anco, et tutto quello insieme che mi è stato possibile trovare in presto da le bande di qua, non hanno mai potuto fare tanto ch'io non sii sempre stato et stii tuttavia in penda d'onde trovar dinari. » La réponse d'Ercole II d'Este est aussi cinglante que le propos d'Ippolito II d'Este se veut implacable. ASMò, *Casa e Stato*, b. 79, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 26 juin 1542. La réponse d'Ercole II d'Este a probablement été adoucie par rapport à ce premier jet. Le remboursement se fait néanmoins attendre puisqu'en décembre 1543, le duc mentionne à nouveau la question des dettes du cardinal. *Ibid.*, minute, Ercole II d'Este à Ippolito II d'Este, Ferrare, 21 décembre 1543.

<sup>173</sup> ASMò, *Amministrazione dei principi*, n°917, fol. 199v.

<sup>174</sup> *Ibid.*, fol. 200r.

justifie un besoin chronique d'argent<sup>175</sup>. Au tournant des années 1550, les sommes en jeu augmentent. En effet, Gian Battista Oraboni inscrit dans ses carnets que pour les années 1551 – au 6 janvier – et 1552 – au 6 mars –, uniquement en ce qui concerne les bénéfices réguliers, le cardinal de Ferrare perçoit 18 745 et 21 081 écus d'or respectivement<sup>176</sup>. Sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 7 août 1552, la somme de ses entrées se monte à 31 858 livres, 6 sous et 7 deniers, soit 14 158 écus d'or<sup>177</sup>. Ainsi, sur l'année 1551 et sur le premier trimestre de l'année 1552, le cardinal de Ferrare a reçu 79 292 livres, 3 sous et 6 deniers, soit 33 018 écus<sup>178</sup>. Cette somme est entièrement dépensée dans le même laps de temps par Gian Battista Oraboni<sup>179</sup>. Sur la période courant du 11 février 1563 au 12 mai 1564, Lucrezio Tassone, le trésorier général d'Ippolito II d'Este, consigne la somme de 20 712 écus d'or. Le journal de Francesco Castrino, rapportant les revenus issus des abbayes normandes, du bassin parisien et de la région blésoise pour les années 1564-1570, montre que ces bénéfices lui rapportent 22 781 écus pour les années 1564, 1565 et 1566<sup>180</sup>. C'est à peu près la même somme – exactement 22 928 écus – qu'Ippolito II d'Este retire de ses bénéfices et de ses pensions entre le 3 janvier 1569 et le 11 mai 1571<sup>181</sup>. Un papier non daté, remontant à la fin des années 1560 ou au début des années 1570, rapportant les revenus de l'archevêché de Narbonne et de plus de la moitié de ses abbayes, avance la somme de 89 000 livres (33 585 écus)<sup>182</sup>. Cette somme est incomplète puisqu'elle omet plusieurs sources de revenus provenant du royaume de France. Premièrement, il arrive que les revenus des abbayes fassent l'objet de relevés concomitants et se trouvent alors dispersés entre plusieurs livres de comptabilité. Ensuite, les pensions d'Ippolito II d'Este sur d'autres bénéfices sont elles aussi mentionnées dans différents livres de compte.

À titre de comparaison, Guido Guerzoni, procédant à des sondages pour calculer les revenus des cardinaux d'Este provenant des territoires italiens de la maison d'Este, rapporte qu'Ippolito II d'Este reçoit 51 604 livres, 14 deniers (14 744 écus) en 1544<sup>183</sup>, 51 712 livres, 14 deniers (14 775 écus) en 1547, 86 858 livres, 9 deniers (24 817 écus) en 1549, et 171 257 livres, 19 deniers (48 931 écus)

<sup>175</sup> C. Michon, « Les bénéfices du cardinal Du Bellay... », p. 83.

<sup>176</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°919.

<sup>177</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°918, fol. 16r.

<sup>178</sup> *Ibid.*, fol. 51v.

<sup>179</sup> *Ibid.*, fol. 52r.

<sup>180</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°1297, fol. 2v. Parmi les bénéfices se trouvent Notre-Dame de la Lyre, la pension sur Jumièges, Saint-Georges de Boscherville, Saint-Médard de Soissons, Chaalis, Saint-Laumer de Blois et des ventes extraordinaires.

<sup>181</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°960, p. 1-8.

<sup>182</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 390. Les chiffres, en livres tournois, sont les suivants : 8 000 (Boulbonne), 4 000 (Saint-Georges de Boscherville), 6 000 (Saint-Lomer), 8 000 (Lyre), 15 000 (Chaalis), 2 500 (Longpont), 5 500 (Saint-Médard), 8 000 (Prémontré), 5 000 (Breteuil), 27 000 (archevêché de Narbonne).

<sup>183</sup> Les bénéfices français lui rapportent 22 104 écus en 1544.

en 1554<sup>184</sup>. Mary Hollingsworth, ayant procédé à un recouplement de ces archives pour la période 1560-1565, c'est-à-dire une décennie plus tard, établit une moyenne de 52% des revenus du cardinal de Ferrare en provenance de ses bénéfices français, séculiers et réguliers, ainsi que des pensions du cardinal sur des bénéfices français<sup>185</sup>. Autrement dit, pour un revenu annuel de 80 000, les entrées fiscales issues des bénéfices français représentent 41 600 écus et, pour un revenu annuel de 85 000, 44 200 écus. Il semble ainsi pertinent de retenir comme ordre de grandeur qu'environ la moitié des revenus du cardinal de Ferrare provient du royaume de France.

Les bénéfices ecclésiastiques s'avèrent plus ou moins lucratifs en fonction de la richesse des biens détenus par l'abbaye. Une première remarque porte sur la stabilité relative des revenus de certains bénéfices. Ainsi, l'abbaye de Notre-Dame de Breteuil rapporterait 3 000 ducats (3 200 écus) lorsqu'Ippolito II d'Este l'obtient en 1535<sup>186</sup>. Lorsque l'abbaye est affermée pour cinq ans, dix ans plus tard, en 1545, la somme avancée est de 5 637 livres 12 sous et deux deniers (2 505 écus)<sup>187</sup>. C'est, à peu de choses près, la somme consignée dans la liste du revenu des abbayes datée de la fin des années 1560 ou des débuts des années 1570. De ce fait, malgré les guerres de Religion, les entrées provenant de l'abbaye de Breteuil sont restées relativement stables. Ainsi la commende de l'abbaye de Chalais s'avère particulièrement rentable puisqu'elle confère au cardinal le droit de jouir des possessions de l'abbaye que sont Thorigny-sur-Marne, Corbeil et Argenteuil<sup>188</sup>. Les bénéfices permettent aussi de dégager rapidement d'importantes sommes d'argent. En 1541, Ippolito II d'Este procède à deux coupes de bois dans la forêt de Jumièges pour une vente estimée à 75 000 livres. Il en destine 12 000 pour la construction d'un navire du roi et 3 000 pour la fonte des cloches et la réparation de l'église paroissiale. Il lui reste alors 60 000 livres dont il peut jouir à sa discrétion, le roi interdisant aux religieux et au parlement de Normandie d'agir en justice<sup>189</sup>. En revanche, d'autres bénéfices, notamment dans le midi pyrénéen, voient leur revenu diminuer avec le début des guerres de Religion.

Luigi d'Este hérite des rentrées de son oncle et semble parvenir à un aussi bon rendement, si ce n'est meilleur, qu'Ippolito II d'Este. Une feuille figurant dans les papiers du fils de Renée de France et recensant les rentrées de différentes abbayes au mois de mars 1575, avance la somme de 60 800 ou 66 800 livres (21 847 ou 24 291 écus)<sup>190</sup>. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux de son oncle, alors qu'il manque des abbayes ainsi que les rentrées d'Auch, estimées à 18 000

<sup>184</sup> G. Guerzoni, « The Courts of Este ... », p. 98.

<sup>185</sup> M. Hollingsworth, « A Cardinal in Rome... », p. 82.

<sup>186</sup> ASMo, *Biblioteca*, Ms. 69, p. 556-557 « Cronica estense di Fra Paolo da Lignago ». Jean du Bellay se fait fort de lui faire « bailler quatre mil livres de ferme ». *CCJDB*, t. II, p. 24, Jean du Bellay à François I<sup>er</sup>, Ferrare, 26 juillet 1535.

<sup>187</sup> A.N., M.C. Et. VIII, liasse 73, fol. 99r-101v, 9 août 1546.

<sup>188</sup> M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 15.

<sup>189</sup> J. Mabillon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges...*, t. II, p. 275-276.

<sup>190</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409.

livres (6 545 écus) au minimum. Les revenus du cardinal d'Este en provenance du royaume de France doivent ainsi dépasser les 30 000 écus, sans compter les ventes de bois ou les aliénations progressives du domaine des abbayes. Ces chiffres se retrouvent lorsque le vicaire général de Luigi d'Este, Ercole Rondinelli, peu après son arrivée dans le royaume de France, dresse un tableau des finances du cardinal. Il constate que le cardinal doit 66 979 livres, 18 sous et 10 deniers à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1580 (23 547 écus). Or, les rentrées des bénéfices, ainsi que des assignations payées par Annibale Milano – soit au total 6 545 écus –, doivent lui permettre de s'acquitter de cette somme avant la Chandeleur<sup>191</sup>. En un peu plus de six mois, les revenus français du cardinal l'enrichissent de 17 000 écus. En réalité, sur cette période, ils ont dû rapporter encore davantage au fils de Renée de France. Giuseppe Campori et Angelo Solerti estiment ainsi que les bénéfices du cardinal d'Este, si on leur adjoint la protection du royaume de France, se montent à 50 000 écus. Ils évaluent qu'à la même date Luigi d'Este tire 46 000 écus d'Italie, ce qui fait un total de 96 000 écus avec une part française représentant 52% des revenus du cardinal, soit la même moyenne que celle proposée par Mary Hollingsworth pour Ippolito II d'Este, vingt ans plus tôt<sup>192</sup>.

Si l'estimation de la part française des revenus des cardinaux d'Este reste approximative, il ressort toutefois des grands mouvements financiers circulant du royaume de France vers les coffres des cardinaux d'Este qu'à partir du début des années 1540, exception faite des années de guerre, Ippolito II et Luigi d'Este reçoivent la moitié de leurs revenus de leurs bénéfices ecclésiastiques, soit une somme oscillant entre 25 000 et 40 000 écus, mais vraisemblablement plus importante. Ainsi, en 1586, lorsque des nouvelles font craindre la mort du cardinal d'Este, l'ambassadeur savoyard, René de Lucinge décrit les manœuvres d'Anne d'Este pour assurer la captation d'une partie des bénéfices français du cardinal d'Este qu'il estime justement à 40 000 écus<sup>193</sup>. Les chiffres évoqués ici ne concernent que les revenus ecclésiastiques des cardinaux d'Este, entendus dans une acception large, soit en prenant aussi en compte les pensions sur d'autres bénéfices ainsi que les arriérés qui sont légion dans le système bénéficial<sup>194</sup>. À ce total, il est possible d'ajouter les revenus de leurs biens immobiliers ou des rentrées d'argent ponctuelles. L'important est avant tout de retenir l'ordre de grandeur des sommes d'argent en jeu. Elles forment le nerf de l'action des cardinaux d'Este. À ces

<sup>191</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 18 janvier 1579.

<sup>192</sup> G. Campori et A. Solerti, *Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este*, p. 23.

<sup>193</sup> René De Lucinge, *Lettres sur la cour d'Henri III en 1586*. Texte établi et annoté par Alain Dufour, Genève, Droz, 1966, p. 199-200, René de Lucinge à Charles-Emmanuel de Savoie, Paris, 24 mai 1586. Sur le projet d'Anne d'Este d'obtenir la survivance des bénéfices pour ses fils, voir *Ibid.*, p. 205, René de Lucinge à Charles-Emmanuel de Savoie, Paris, 27 mai 1586 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, b. 89, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 8 août 1586.

<sup>194</sup> Au mois de novembre 1582, les revenus de la « caisse de Ferrare » se montent à 12 090 écus. ASMo, *Amministrazione dei principe*, n°1403.

revenus français, il convient d'adjoindre l'argent qu'ils retirent de leur position de cardinaux-protecteurs.

#### b. Le rôle de la protection des intérêts du royaume de France en Cour de Rome

La protection d'un État offre au cardinal protecteur de la puissance séculaire une taxe, ou propine, qui correspond, à partir de 1530, à 15% des revenus annuels des bénéficiaires ecclésiastiques concernés<sup>195</sup>. Olivier Poncet a démontré que la protection des intérêts du royaume de France n'est pas un gage de revenus importants<sup>196</sup>. Il illustre son propos en citant un compte des propines perçues par Luigi d'Este entre le 7 mars 1573 et le 17 juin 1575 où il reçoit la somme de 9 112 ducats, soit 7 593 écus, sur un peu plus de deux ans<sup>197</sup>. À titre de comparaison, en 1615, le marquis de Traisnel estime le montant des propines à 2 000 écus par an, tandis que dans un mémoire commandité en 1624 par le cardinal de Savoie, il est précisé que la charge rapportait au cardinal de Joyeuse entre 9 000 et 10 000 écus par an<sup>198</sup>. Les revenus de la protection font l'objet d'une attention particulière en raison de leur caractère incertain comme l'atteste un mémoire sans date présent dans les papiers du cardinal Luigi d'Este. L'auteur se plaint de la baisse des entrées, notamment en raison de la voie de daterie faisant concurrence au rôle du cardinal protecteur<sup>199</sup>. Il s'agit d'un problème permanent pour le cardinal d'Este comme l'atteste une lettre d'un auditeur de Luigi, Giovanni Bolone, datée de 1574<sup>200</sup>. En effet, les propines ne constituent pas des revenus fixes pour les cardinaux.

Lorsqu'Ippolito II d'Este est nommé cardinal protecteur en avril 1548, l'ambassadeur du duc de Ferrare, Giulio Alvarotti, explique que les propines ne rapportent guère plus de 4 000 écus par an, même si Anne de Montmorency cherche à démontrer la générosité du roi en évoquant la somme de 8 000 écus, que lui aurait confié toucher le cardinal protecteur précédent<sup>201</sup>. En 1560, la protection de France rapporte 6 895 écus à Ippolito II d'Este<sup>202</sup>. En revanche, la somme n'est

<sup>195</sup> D. S. Chambers, « The Economic Predicament of Renaissance Cardinals... », p. 301-302.

<sup>196</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 275

<sup>197</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, « Nota delli danari hauti della protettioni di Francia per la propina spettante all'III<sup>mo</sup> et R<sup>mo</sup> S. Card. da Est ».

<sup>198</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 275. Le dernier chiffre est vraisemblablement exagéré à dessein par Maurice de Savoie.

<sup>199</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, « Ricordo per le cose della protettione di Francia ». Sur cette alternative, voir O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 190-193. Sur les possibilités de contournements qu'elle offre, voir *Ibid.*, p. 215 et 276.

<sup>200</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 411, Giovanni Bolone à Luigi d'Este, Rome, 27 août 1574. Sur Bolone voir ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, minute, Luigi d'Este à Gian Pietro Tolomei, Venise, 4 mars et Ferrare 30 mars 1581.

<sup>201</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 2 avril 1548.

<sup>202</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°957, fol. 2r-6v.

plus que de 1 850 écus en 1569, pour remonter à 3 481 écus en 1570<sup>203</sup>. Entre temps, elle lui a rapporté entre le 1<sup>er</sup> novembre 1563 et le 4 mai 1564, 730 écus<sup>204</sup>. Cette somme modique, comparativement aux 3 773 écus qu'il obtient pour la période allant du mois de janvier au moins de juin 1561, semble refléter les dérèglements suscités par les guerres de Religion<sup>205</sup>. Les revenus de la protection, à l'instar de ceux des bénéfices ecclésiastiques, subissent les effets des affrontements religieux. Pour Luigi d'Este, en dépit de l'érosion dont il se plaint à plusieurs reprises, les revenus de la protection semblent osciller, en moyenne, entre 3 500 et 4 000 écus.

Ces rémunérations apportent un complément modeste mais non négligeable aux revenus des cardinaux d'Este. En additionnant la part des bénéfices ecclésiastiques à celle de la protection et à celle de gains exceptionnels, ce sont plus de 60% des revenus des cardinaux d'Este qui proviennent annuellement du royaume de France. Cette forte propension française de la richesse des cardinaux d'Este nécessite d'organiser la gestion de ces flux financiers. Ippolito II et Luigi d'Este mettent en place une administration pour gérer leurs finances et leurs biens. Ces agents des cardinaux sont ainsi chargés d'une mission primordiale, assurer la permanence des revenus, voire améliorer les fondements de la puissance matérielle des deux cardinaux.

<sup>203</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°961, fol. 2r et fol. 35r-36v.

<sup>204</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°982, fol. 1r-v. Le trésorier Lucrezio Tassone ajoute à cette somme l'argent provenant de fabriques et les intérêts de prêts pour arriver à la somme de 2 095 écus. *Ibid.*, fol. 2r-5r.

<sup>205</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°958, fol. 1r-3v.



## II. Les rouages financiers de la puissance des cardinaux d'Este

« Potrà meglio intendere dal predetto cavaliere il quale veramente ha usata tutta quella diligenza et con tutto quel buon modo che si fosse potuto desiderare et certo la pratica che lui ha con questi finanziari serve infinitamente massime a me che non ci ho pratica nissuna .»<sup>206</sup>

### A. L'intendance des biens des cardinaux d'Este

L'éclatement territorial des bénéfices ecclésiastiques, les problèmes juridiques et économiques auxquels Ippolito II et Luigi d'Este sont confrontés et leur absence du royaume de France requièrent la mise en place d'une intendance rompue à gérer le quotidien, tout comme les imprévus. Ce sont avant tout des hommes capables de veiller sur les biens des cardinaux et d'en tirer le meilleur parti. Nous en avons identifié 22 au service d'Ippolito II d'Este et 15 au service de Luigi d'Este. Dans les documents, ils endossent les charges de vicaire et de vicaire général, au sens d'officier chargé de la perception des impôts et de l'administration des biens, de receveur et de receveur général, de trésorier et de procureur. Il existe une labilité entre les différents termes, le même homme pouvant recevoir différentes appellations selon les sources désignant sa mission dans le royaume de France ou selon les institutions devant lesquelles il est amené à se rendre. Ainsi, il est vicaire pour le bail d'un bénéfice, procureur ou sollicitateur dans une instance de procédure judiciaire, ou encore officier ou agent du cardinal de Ferrare devant les autorités locales.

Les hommes s'occupant des biens des cardinaux d'Este se répartissent en deux groupes. Le premier, composé des vicaires généraux, est chargé de superviser l'ensemble des bénéfices des cardinaux d'Este. Alfonso Zerbinati, Tommaso Mosto, Gian Battista Oraboni, Pietro Rotati ou encore Ercole Rondinelli occupent chacun la fonction de vicaire général. Ce sont tous des Italiens et des hommes de confiance. Ils ont pour mission de représenter les volontés des cardinaux d'Este. Ils se déplacent dans le royaume de France pour contrôler les revenus et l'état des différents bénéfices ecclésiastiques du cardinal. Dans le mémoire adressé à Ercole Rondinelli pour son voyage à Auch et à Narbonne, le cardinal d'Este demande à son vicaire général de vérifier l'ensemble de ses comptes<sup>207</sup>. En 1580, la transition entre les deux vicaires généraux, Ercole Rondinelli et Pietro Rotati, donne lieu à une transmission de la mémoire administrative du vicariat général :

« Il vicario Rondinello ha ordine di dare piena informazione inanzi che parta per Italia di tutti gli affari di S.S.Illma al Prothonotario Rotato sopradetto suo successore, il quale procurerà di farsene ben capace. Pigliarà per inventario tutte le

<sup>206</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 162, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Amboise, 30 janvier 1572.

<sup>207</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, « Memoriale a Ms. Hercole Rondinello vicario generale dell'III<sup>mo</sup> S<sup>or</sup> Cardinale d'Este in Parigi per il suo viaggio d'Aux et Narbona et altri luoghi di S.S.III<sup>ma</sup> », Cattaio, 20 novembre 1580.

scritture et tutti i mobili di casa per reassignare l'uno et l'altro nel medesimo modo quando verrà il caso della sua partità. S'informerà ben in che statà si trovino di presente le Abbatie di S.S. Illma et terrà mano che i Religiosi vivano conforme ai loro instituti et cerchi ci è un breve del Papa emologato dal Parlamento che concede facultà al Sor Cardle di correggere et castigare detti Religiosi<sup>208</sup>. »

Ces consignes de Luigi d'Este insistent sur la conservation, l'indexation et l'organisation des titres et papiers concernant les affaires du cardinal en France. Sans aller jusqu'à en faire des feudistes avant l'heure, ces directives témoignent d'un souci de Luigi d'Este de relever les droits de ses bénéfices. Elles démontrent aussi que la tâche du vicaire général est de s'occuper de l'ensemble des bénéfices du cardinal se trouvant dans le royaume des Lys. À cet égard, les vicaires généraux sont amenés à circuler entre les différents bénéfices. Ils sont aidés dans leur tâche par les agents des cardinaux sur place.

Ces derniers constituent le deuxième groupe de personnes au service des cardinaux d'Este. Ainsi, Ercole Rondinelli et Pietro Rotati bénéficient de l'aide d'un vicaire ad hoc, Gian Pietro Tolomei<sup>209</sup>. Au même moment, d'autres agents du cardinal d'Este sillonnent la France, comme le procureur Camillo Savanucci qui accompagne l'abbé de Pontigny, Giovanni Vitrianni, jusqu'à son abbaye pour vérifier les loyers des terres<sup>210</sup>, ou encore Giulio Salviati, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, dans le Sud-Ouest du royaume<sup>211</sup>. Le redoublement d'agents sur place est une pratique fréquente dans la gestion du système d'intendance, semblable au traitement des biens des ducs de Ferrare dans le royaume de France<sup>212</sup>. Les différents membres chargés de l'administration des biens ecclésiastiques de Luigi d'Este entretiennent une correspondance suivie témoignant d'un réseau dense entre les différents protagonistes<sup>213</sup>. Cette interaction des éléments composant le réseau tient à la rationalisation souhaitée par Luigi d'Este. En effet, le maillage de ses agents en charge de l'intendance est structuré d'une manière hiérarchisée qui, si elle n'empêche pas les agents du cardinal d'Este de faire preuve d'autonomie, encadre leur action. Les consignes circulent jusque dans les différents lieux où

<sup>208</sup> *Ibid.*, « Memoriale al Prothonotario destinato vicario generale del S<sup>or</sup> Card<sup>le</sup> Ill<sup>mo</sup> d'Este in Francia », Cattaio, 20 novembre 1580.

<sup>209</sup> *Ibid.*, « Memoriale al Reverendo Ms Gian Pietro Tolomeo nell'andata sua in Francia », Cattaio, 20 novembre 1580.

<sup>210</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 72, Camillo Savanucci à Luigi d'Este, Pontigny, 15 septembre 1580. Le cardinal d'Este l'informe de l'arrivée de Pietro Rotato comme successeur d'Ercole Rondinelli, le 20 novembre 1580 (*Ibid.*, minute, Luigi d'Este à Camillo Savanucci, Cattaio, 20 novembre 1580.)

<sup>211</sup> *Ibid.*, b. 70, minute, Luigi d'Este à Giulio Salviati, Ferrare, 30 novembre et 29 décembre 1580.

<sup>212</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 74, Girolamo Tedeschi à Luigi d'Este, Narbonne, 31 mai 1580.

<sup>213</sup> *Ibid.*, Francia, b. 70, Giulio Salviati à Luigi d'Este, Auch, 17 août 1579 ; *Ibid.*, Francia, b. 91, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 5 juillet et 15 août 1585.

s'exerce le pouvoir du cardinal d'Este et les résultats reviennent ensuite dans les centres de gestion de ces informations que sont Paris et Lyon, avant de parvenir au cardinal d'Este en Italie. Ce quadrillage territorial remonte à Ippolito II d'Este, même si la conservation des documents du troisième cardinal de la famille d'Este nous permet de mieux saisir le fonctionnement de son système de gestion et de supervision de ses affaires françaises.

Ippolito II d'Este est le premier à avoir établi un réseau d'agents chargés de veiller à la bonne marche de ses affaires. Le testament de l'avocat au parlement de Paris, Clément Dupuy, daté de 1554, laisse apercevoir une partie du réseau d'intendance du cardinal de Ferrare. Dans celui-ci, sont présents dans la maison du mourant à Saint-Germain ses « grands amis », Brandelise Trotti et Tommaso Mosto, cités respectivement dans l'acte comme prévôt en l'église de Ferrare et prévôt en celle de Laval<sup>214</sup>. Les agents du cardinal de Ferrare développent ainsi une sociabilité locale et s'ancrent dans le milieu de la magistrature et de la finance parisiennes<sup>215</sup>. Le contact est facilité par la présence de régnicoles dans le réseau d'Ippolito II d'Este, où un quart des membres sont d'origine française. Outre les hommes qu'il emploie directement, le cardinal de Ferrare entretient plusieurs avocats et procureurs français à Paris. Pour l'année 1569, il pensionne sept personnes pour la somme de 151 livres tournois (62 écus)<sup>216</sup>.

Le réseau de Luigi d'Este est bien plus fortement italianisé, même s'il fonctionne aussi en s'appuyant sur des éléments français, comme c'est le cas avec le trésorier Philippe de Castille<sup>217</sup>. Par ailleurs, le cardinal d'Este prête une attention constante au devenir des bénéfices mineurs vacants dépendant de son ressort. Il applique une politique bien plus systématique d'utilisation de ceux-ci comme récompense<sup>218</sup>. Ces hommes entretiennent donc une sociabilité locale qui contribue à l'implantation des réseaux d'Ippolito II et de Luigi d'Este. C'est particulièrement

<sup>214</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 80, fol. 331r-332r, 27 juillet 1554.

<sup>215</sup> L'insertion dans le tissu social parisien passe également par une inscription locale, même passagère, comme semble l'indiquer le bail d'une maison à Argenteuil par Brandelise Trotti. A.N., M.C., Et. VIII, liasse 70, fol. 410r-v., bail d'une maison, 27 janvier 1543.

<sup>216</sup> ASM<sup>o</sup>, *Amministrazione dei principi*, n°1401, « danari pagati alli advocati et procuratori di Mons<sup>re</sup> III<sup>mo</sup> di Ferrara in Parigi ». Elles sont toutes contractées au mois de janvier 1569.

<sup>217</sup> En A.N., M.C., Et. VIII, liasse 106, fol. 178r, il est qualifié de « trésorier et receveur général des finances de mondict seigneur cardinal ». En 1565, il est trésorier et payeur de la compagnie du duc de Nevers (A.N., M.C., Et. CXXII, liasse 247, 1 juillet 1565) et, en 1570, de celle du duc d'Anjou (A.N., M.C., Et. LIV, liasse 70, 15 avril 1570.). Philippe de Castille est receveur général du Clergé de France de 1575 à 1602. Sur la gestion des affaires de Luigi d'Este par Philippe de Castille, voir ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 410, minute, Luigi d'Este à Philippe de Castille, Rome, 16 août 1583 ; *Ibid.*, b. 409, « Inventaire des baux affermes du revenu des abbayes appartenans a monseigneur le Cardinal d'Est, delivrez a M<sup>s</sup> Philippes de Castille son tresorier et receveur general des finances pour en vertu d'iceulx contraindre les fermiers et personnes y desnommees au payement des sommes y contenues ».

<sup>218</sup> ASM<sup>o</sup>, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 70, minute, Luigi d'Este à Giulio Salviati, Tivoli, 21 août 1581.

marquant dans le cas du second où l'abondante correspondance qui a survécu donne l'impression que les agents du cardinal d'Este labourent les terres dont ils ont la charge, par leur volonté de s'insérer dans le tissu social local. En outre, ils peuvent passer au service des membres du clan des Guise-Nemours, selon un principe de labilité caractéristique du service des membres de la famille ducale<sup>219</sup>. Ces hommes sont également les clés d'appréhension du territoire français. Grâce à eux, Luigi d'Este développe une forme particulière de connaissance du royaume de France, entre savoir d'intendance et savoir géographique. Les différentes listes des bénéfices se trouvant dans les papiers du cardinal d'Este dressent une cartographie de sa puissance. Par ailleurs, ces intendants constituent également des rouages utiles dans l'action diplomatique du cardinal d'Este. Ils lui permettent de concentrer des informations de première main en provenance de plusieurs provinces du royaume. Ces intendants rendent possible la projection de la puissance du cardinal d'Este comme ils viennent, en retour, l'enraciner localement.

Sur le plan politique, les agents des bénéfices ecclésiastiques des cardinaux d'Este ont dû faire face à la vague de mesures anti-italiennes s'accumulant à partir de 1560. Cette année-là, les étrangers n'ont plus le droit de prendre à ferme les temporels des bénéfices ecclésiastiques. La législation va continuer de se durcir et l'article IV de l'ordonnance de Blois de 1579 interdit la nomination de tous ceux qui ne seraient pas originaires du royaume de France à un archevêché, un évêché ou une abbaye chef d'ordre. Ces limitations politiques, si elles sont facilement contournées, n'en dessinent pas moins un cadre plus contraignant de l'exercice de l'administration des biens des cardinaux d'Este<sup>220</sup>. L'obtention de lettres de naturalité devient ainsi un prérequis pour les intendants de Luigi d'Este, comme l'écrit ce dernier dans une de ses missives adressées à Gian Pietro Tolomei<sup>221</sup>. Ce qui était auparavant une marque de faveur du souverain devient, en outre, un outil juridique nécessaire à l'administration des bénéfices ecclésiastiques<sup>222</sup>. Le cadre dans lequel opèrent les agents de Luigi d'Este est caractérisé par un plus grand formalisme tout comme par un nombre supérieur d'interdits. C'est une des explications qui peuvent être avancées pour rendre compte de l'attention accrue de Luigi d'Este au fonctionnement de son réseau administratif. En effet, l'administration mise en place par le fils de Renée de France donne l'impression d'une reprise en main qui s'effectue aussi, en partie, en raison de la négligence d'Ippolito II d'Este, tout au moins dans les années 1560, cette réorganisation étant concomitante de l'éclatement de conflits religieux.

Le maillage étroit du réseau soumet les intendants à un contrôle interne exercé par les agents des cardinaux d'Este eux-mêmes. Ainsi, Francesco Novello rapporte à Luigi d'Este qu'il est en train d'accomplir les démarches nécessaires au rappel de Francesco Gherardini, intendant à Auch, puisqu'il serait un « homme lassé, haï

<sup>219</sup> Jean-François Dubost, *La France italienne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997, p. 59.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 334-335.

<sup>221</sup> ASMo, *Carteggio Ambasciatori*, Roma, b. 121, minute, Luigi d'Este à Gian Pietro Tolomei, Ferrara, 30 novembre 1581.

<sup>222</sup> Voir Annexe : liste des serviteurs.

par tout le monde et trop dépensier de l'argent de son patron »<sup>223</sup>. Francesco Novello trahit ici la confiance de celui qui s'ouvrait à lui au sujet de sa difficile implantation dans le midi de la France quelques années auparavant<sup>224</sup>. Le déplacement dans le Languedoc peut en effet être vécu comme un exil en raison de son éloignement de l'axe Paris, Lyon, Turin, Ferrare et Rome, autour duquel s'organise le service des cardinaux d'Este. Plus généralement, l'éloignement peut agir comme un facteur déstructurant et les grands vicaires des cardinaux d'Este apparaissent comme les médiateurs, voire les recours, afin de conjurer la distance et de continuer à traiter des affaires italiennes. Ainsi, Gian Battista Trotti supplie Ercole Rondinelli de parler en sa faveur au cardinal d'Este afin de l'aider dans les procès qu'il mène en Italie<sup>225</sup>. La communauté des intendants, des administrateurs et des fondés de pouvoir représente le moyen incontournable pour les cardinaux d'Este d'entretenir leurs possessions et de faire circuler l'argent. Leur rôle excède la simple fonction de percepteur, étant donné que ces hommes sont chargés d'accomplir de nombreuses tâches pour le service des cardinaux.

## B. Le fonctionnement au quotidien

La gestion des affaires des cardinaux d'Este regroupe plusieurs champs d'activités. La première exigence pour ces hommes est de pallier l'absence des cardinaux. Ils parcourent le royaume de France pour procéder aux visites des bénéfices. Ainsi, le vicaire Pietro Rotati décrit, peu de temps après sa prise de fonctions, ses visites aux abbayes de Chaalis, de Saint-Médard de Soissons, de Breteuil, de Saint-Georges de Boscherville et de Notre-Dame de la Lyre. Il précise que le vicaire général Ercole Rondinelli et le procureur Gian Pietro Tolomei ont même poursuivi jusqu'à Saint-Evroult<sup>226</sup>. Le but de ce déplacement était essentiellement de solder les comptes avec les fermiers et de procéder aux réparations d'églises, décrites comme se trouvant à l'état de ruines, comme c'est le cas pour Saint-Georges de Boscherville<sup>227</sup>. Cette visite est estimée, par Ercole Rondinelli, devoir durer une vingtaine de jours<sup>228</sup>. En une autre occasion, la visite du même Rondinelli à Pontigny est rapportée par Giovanni Vitriani. L'abbé précise que le vicaire « a vu l'état du bâtiment et comment se portent les entrées du bâtiment, des vignes et les autres particularités dont je sais bien qu'il vous

<sup>223</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60, Francesco Novello à Luigi d'Este, Auch, 18 août 1571 : « uomo rotto, odiato da tutte le genti del paese et troppo largo spenditore delli danari del padrone ».

<sup>224</sup> *Ibid.*, b. 54, Francesco Gherardini à Francesco Novello, Auch, 16 avril 1565.

<sup>225</sup> *Ibid.*, b. 64, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 22 septembre 1577.

<sup>226</sup> *Ibid.*, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 26 février 1581.

<sup>227</sup> *Ibid.*, b. 75, Pietro Rotati à Luigi d'Este, Paris, 27 mars 1581 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, minute, Luigi d'Este à Gian Pietro Tolomei, Venise, 4 mars 1581.

<sup>228</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, 25 janvier 1581.

informera si ce n'est déjà fait»<sup>229</sup>. Les vicaires généraux se déplacent régulièrement pour observer, constater ou contrôler l'état des biens de leur maître. C'est par eux que les cardinaux d'Este conjurent la distance et conservent leur empire sur leurs biens.

Ils représentent également les cardinaux d'Este lors des contrats ou des procès. Les vicaires et procureurs prêtent serment devant notaire, au nom des cardinaux. Gian Battista Oraboni est présent à de nombreuses reprises dans les années 1540 et 1550 devant le notaire Boureau pour bailler les revenus de l'abbaye de Notre-Dame de Breteuil<sup>230</sup>, pour passer un bail concernant les dîmes et les champs de l'abbaye de Notre-Dame de Chaalis<sup>231</sup> mais aussi pour louer un grenier à Saint-Germain-des-Prés<sup>232</sup>, ou encore une salle appelée « salle des festins » dans la maison de Bourbon<sup>233</sup>. De même, Annibale Milano et Gian Pietro Tolomei se chargent de régler une transaction difficile avec les marchands pourvoyeurs Joachim Chevreau et Joseph Mondon<sup>234</sup>. Le choix de la personne à qui affermer les biens des cardinaux, et la responsabilité afférente, revient aux vicaires. Ercole Rondinelli décrit ainsi longuement la personne à qui vient d'être affermée l'abbaye de Saint-Evroult<sup>235</sup>. On le retrouve aussi occupé à bailler un moulin à vent à Hallivillers, dépendant de l'abbaye de Breteuil, au seigneur du lieu, Aubert de Givry<sup>236</sup>. La question des aliénations des bois, bosquets ou forêts et de leur vente occupe une partie du temps des agents des cardinaux d'Este. L'aliénation des bois est, en effet, une source de revenus pour les prélats disposant de la commende. Grâce à ces ventes, ils bénéficient d'importantes rentrées d'argent. L'aliénation des bois de La Croix Saint-Ouen, près de la ville de Compiègne, occupe ainsi les agents de Luigi d'Este tout au long des années 1580<sup>237</sup>.

Ces hommes sont ainsi chargés de la gestion des affaires courantes de la fortune des cardinaux d'Este, qu'ils administrent au quotidien selon les règles juridiques en vigueur dans le royaume de France. À cet égard, une part importante de leur activité se déroule en procès concernant les biens immobiliers des cardinaux et les affaires litigieuses touchant à l'exercice de leur juridiction. Le cardinal Luigi d'Este garde ainsi un recueil de tous les procès auxquels il prend part en France au

<sup>229</sup> *Ibid.*, b. 73, Giovanni Vitriani à Luigi d'Este, Chaalis, 23 juin 1579.

<sup>230</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 73, fol. 112r-114v, 8 août 1546.

<sup>231</sup> *Ibid.*, fol. 175r-v, 8 janvier 1557.

<sup>232</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 70, fol. 209v-210r, 16 août 1542. Gian Battista Oraboni loue aussi quatre greniers à Claude Billore dans une maison, « appelée la grant maison de la Bymonde », rue du Vertbois, au nord du prieuré Saint-Martin-des-Champs, *Ibid.*, fol. 220 r - v, 21 août 1542.

<sup>233</sup> *Ibid.*, fol. 209r-v, 14 août 1542.

<sup>234</sup> A.N., M.C., Et. XLII, liasse 112, fol. 83r, 12 juillet 1577.

<sup>235</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Chaalis, 22 mai 1582.

<sup>236</sup> Archives Départementales de l'Oise, H 1816, 8 janvier 1580.

<sup>237</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 76, Gian Pietro Tolomei à Luigi d'Este, Paris, 17 juillet 1581.

sujet de ses bénéfices ecclésiastiques. Ce bilan, dressé en 1576, indique 31 procès pour l'abbaye de Chaalis, 35 pour l'abbaye Saint-Médard-de-Soissons, 9 pour l'abbaye Notre-Dame de Breteuil, 8 pour l'abbaye Notre-Dame de Pontigny, 2 pour Prémontré, 6 pour Saint-Laumer-de-Blois, 2 pour l'abbaye de Longpont<sup>238</sup>. Ce sont 93 procès menés devant la Cour du Parlement de Paris, dont 57 en tant que plaignant et 36 en tant qu'accusé<sup>239</sup>. Ces affaires requièrent la plus grande attention de la part des agents du cardinal d'Este et elles occupent une part importante de leurs journées. La correspondance de son procureur Camillo Savanucci traite principalement des nombreuses affaires en cours dans les différentes régions du royaume de France<sup>240</sup>. Pendant plus de six années, il court les salles d'audience de plaidoirie en plaidoirie, afin de régler les nombreux litiges que suscitent les affaires du cardinal. Ce travail judiciaire permanent est un trait de la correspondance de ces agents des cardinaux d'Este. Il traduit la volonté de tirer le meilleur parti de leurs biens. Cette gestion des litiges implique un effort de rationalisation de la part des agents comme de la part des cardinaux d'Este. La profusion des procès, loin d'indiquer une perte d'influence, traduit les tentatives de renforcement du pouvoir local des cardinaux d'Este par le biais de leurs agents. Ces derniers sont ainsi porteurs de dynamiques de pouvoir. Ces agents doivent également se coordonner entre eux afin d'être les plus efficaces possible. Ils tentent de s'acclimater au système juridique du royaume de France et de réunir autour d'eux des secrétaires et des aides capables de faciliter le traitement des affaires.

Il serait erroné de promouvoir une image irénique d'une imposition paisible de l'autorité des cardinaux d'Este par leurs intendants. L'autorité des cardinaux d'Este est remise en question, négociée, voire contestée, par les acteurs locaux et la marge de manœuvre des intendants peut s'en trouver restreinte. Ces conflits se jouent à plusieurs échelles entre la France et l'Italie et ils obligent les cardinaux d'Este à faire preuve d'adaptation. Le cas de l'abbaye de Jumièges offre un exemple de ces contraintes permanentes pour les cardinaux d'Este et leurs hommes. La prise de possession de l'abbaye de Jumièges s'est avérée difficile pour Tommaso del Vecchio. Peu de temps après, au mois de novembre 1540, le cardinal de Ferrare se voit obligé de passer un concordat avec les moines de l'abbaye, réorganisant leur vie quotidienne et, notamment, la part de l'abbé et celle des moines<sup>241</sup>. Il s'agit d'une défaite de la part du vicaire qui échoue à imposer les volontés de son patron. Les tensions persistent et les moines continuent de réclamer davantage d'exemptions. Ils obtiennent une bulle de Paul III leur concédant l'exclusivité de la jouissance de la dîme des noales, soit des terres nouvellement défrichées et

<sup>238</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409, « Compendio de Processi di Parigi fatto il di XXX ottobre 1576 ». Le document fait 35 pages.

<sup>239</sup> *Ibid.*, « Distintione de processi di Parigi », p. 1.

<sup>240</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 72, Camillo Savanucci à Luigi d'Este, Paris, 18 janvier 1579.

<sup>241</sup> BnF, Fr. 19620, fol. 22r-24r, « concordat fait entre les religieux de Jumieges et le Reverendissime Cardinal de Ferrare abbé de ladite abbaye touchant leur vivre et bestiaire par l'arbitrage du Cardinal de Bourbon et autres es religion ».

misés en culture, dans tous les lieux où ils bénéficient des anciennes dîmes<sup>242</sup>. La même année, le cardinal de Ferrare est poussé à renégocier avec le prieur et les moines un concordat procédant à un nouveau partage<sup>243</sup>. Le cardinal, en accord avec les religieux et, plus particulièrement, avec Dom Gauvin, choisit de faire approuver cet accord par des bulles pontificales, obtenues le 9 mars 1546<sup>244</sup>. Elles sont ensuite confirmées par le roi et enregistrées par le Parlement de Paris, le 18 janvier 1549, et par celui de Rouen, le 16 février de la même année<sup>245</sup>. Ces nouvelles négociations traduisent une logique de contestation de la part de l'abbé commendataire, à laquelle doit faire face le vicaire. La difficulté de catalyser les revendications de la communauté religieuse est une des explications du retrait d'Ippolito II d'Este de l'abbaye de Jumièges en 1549. Ces questions de répartition des biens de la mense abbatiale occupent de la même manière le vicaire Francesco Castrino en août 1565, au sujet de l'abbaye Saint-Georges-de-Boscherville<sup>246</sup>. L'administration des biens des cardinaux s'effectue à travers des logiques de rapports de forces nécessitant une attention constante de la part de leurs agents<sup>247</sup>.

L'appel au souverain constitue un recours possible afin de couper court aux conflits lancinants entre le titulaire du bénéfice et d'autres acteurs locaux. Ippolito II d'Este en appelle à François I<sup>er</sup> et à son conseil pour ne pas se retrouver enlisé dans des procès portant sur son droit de collation, comme c'est le cas à Lyon en 1542<sup>248</sup>. Les affaires impliquant le prélat sont transférées au Parlement de Paris avec une interdiction pour le Parlement de Chambéry de juger le procès entre le procureur du roi et le cardinal de Ferrare<sup>249</sup>. La même procédure se retrouve en 1545 avec une affaire opposant Tommaso del Vecchio à un dénommé Pierre Couetenevoy (ou Coatnevenoy), en rapport avec l'évêché de Tréguier<sup>250</sup>. L'évocation générale, avec renvoi au Grand Conseil, de l'ensemble des procès du cardinal de Ferrare pour l'ensemble de ses bénéfices, en 1548, démontre la nécessité de recourir au roi de France pour sortir des procédures judiciaires<sup>251</sup>.

<sup>242</sup> Archives Départementales de Seine-Maritime, 9H21, bulle de Paul III, 3 août 1545. Plusieurs copies existent.

<sup>243</sup> *Ibid.*, « Concordat de 1545 pour le partage entre Hypolite, Cardinal de Ferrare, abbé commendataire de Jumièges et le Prieur et Religieux, en 1545 ».

<sup>244</sup> Archives Départementales de Seine-Maritime, 9H22.

<sup>245</sup> *C.A.H.*, t. III, n°4254, p. 85, Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1549. Voir *Gallia Christiana*, t. XI, « *Addenda* », col. 975-976 ; J. Mabillon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges...*, t. II, p. 280.

<sup>246</sup> Archives Départementales de Seine-Maritime, 13H32.

<sup>247</sup> Voir, par exemple, Archives Départementales de l'Yonne, H1412, « Contrat passé entre les religieux et Mons. Le Cardinal de Ferrare ».

<sup>248</sup> *C.A.F.*, t. VI, n°22478, p. 683 ; B. McClung Hallman, *Italian Cardinals...*, p. 105.

<sup>249</sup> *C.A.F.*, t. VI, n°22519, p. 692, Fontainebleau, 21 février 1543.

<sup>250</sup> *Ibid.*, n°23010, p. 791, Touques, 3 juillet 1545 ; *Ibid.*, n°23016, p. 792, Vatteville, 23 juillet 1545.

<sup>251</sup> *C.A.H.*, t. II, n°2884, p. 193, Vauluisant, 24 avril 1548. Une évocation a de nouveau lieu en 1550 sur le même sujet. *C.A.H.*, t. V, n°7748, p. 16, Blois, 8 janvier 1551.

L'appel au roi constitue une constante du répertoire d'action du cardinal de Ferrare afin de bénéficier d'un droit de gestion de ses bénéfices le plus étendu possible. L'arrivée sur le trône de Henri II montre le cardinal renforcé dans ses prérogatives en se voyant décerner la juridiction de Lyon<sup>252</sup>. Un an plus tard, en 1548, Henri II mande au Parlement de Paris d'enregistrer une bulle de Jules III confirmant l'indult qu'Ippolito II d'Este « avait obtenu de Paul III pour la collation des bénéfices dépendant de ses bénéfices »<sup>253</sup>. Le 6 mai 1549, Henri II envoie des lettres itératives au parlement de Dijon pour décharger le cardinal de Ferrare de la contribution aux frais de procès contre les hérétiques, en tant qu'administrateur du diocèse d'Autun<sup>254</sup>. Henri II fait un don particulièrement généreux à Ippolito II d'Este en rendant à l'archevêché de Lyon la juridiction temporelle<sup>255</sup>. L'appel au roi constitue un recours du répertoire des cardinaux d'Este. Il permet de jouer sur l'enchevêtrement des juridictions et leurs oppositions. Il dénote, au passage, l'acculturation des intendants des cardinaux d'Este aux procédures juridiques en vigueur dans le royaume de France ainsi qu'une bonne connaissance des rapports de pouvoir. Par ailleurs, l'appel au souverain permet d'observer l'évolution dans la gestion des deux cardinaux. Si le cardinal de Ferrare fonde la gestion de ses bénéfices sur un usage massif de sa capacité à interagir directement avec le roi, Luigi d'Este se révèle bien plus parcimonieux, se contentant de recourir aux voies judiciaires. Les réactions différentes face aux situations d'entrave de leurs droits témoignent du changement de la gestion mise en œuvre par les deux cardinaux.

Parmi les autres tâches des intendants, ceux-ci sont en charge des comptes des cardinaux. Ils se retrouvent soumis aux pressions des créiteurs du cardinal qui n'hésitent pas à les assiéger dans l'espoir d'obtenir leur remboursement, comme ce seigneur de Fortiac qui sollicite quotidiennement Ercole Rondinelli afin d'être payé. Le vicaire général se plaint au cardinal de ne pouvoir le contenter avec des assignations sur la vente de bois à venir et il expose sa crainte de devoir finir par s'en acquitter<sup>256</sup>. Les habituelles pratiques dilatoires, dont usent les agents en ces occasions, rendent d'autant plus compliquées les affaires des cardinaux d'Este en leur imposant des temporalités contraintes et en grevant les rentrées futures. La tâche d'intendant requiert ainsi la nécessité d'entretenir une mémoire administrative et de faire circuler rapidement l'information au sein du réseau<sup>257</sup>.

<sup>252</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 24, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 20 avril 1547.

<sup>253</sup> *C.A.H.*, t. IV, n°7016, p. 169, Saint-Germain-en-Laye, 29 août 1550.

<sup>254</sup> *C.A.H.*, t. III, n°4677, p. 181-182, Saint-Germain-en-Laye, 6 mai 1549. Voir, déjà, *C.A.H.*, t. II, n°3326, p. 305, Bourg-en-Bresse, 26 juillet 1548.

<sup>255</sup> AAVe, Dispacci, Arch. Proprio Francia, 4, Francesco Giustiniani à Francesco Donato [doge de Venise], Poissy, 20 avril 1547.

<sup>256</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 64, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 29 janvier 1577.

<sup>257</sup> Voir, par exemple, les directives de Luigi d'Este à Pietro Rotati après lecture du mémoire que lui a adressé Ercole Rondinelli à son retour en Italie. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, b. 75, minute, Luigi d'Este à Pietro Rotati, Tivoli, 3 janvier 1583.

Enfin, à partir de 1561, les vicaires généraux doivent agir en tant que représentants du cardinal d'Este lors des assemblées du clergé. Ainsi, peu de temps après la fin de l'assemblée de 1579-1580, le chanoine d'Auch, Bernard de Barry, accompagnant l'évêque de Bazas, Arnaud de Pontac, rend compte des événements au cardinal<sup>258</sup> :

« Car je n'y ay peu apporter qu'une bonne et affectionnée volonté, telle que j'auray toute ma vie en tout ce qui concernera vostre service. Si de ladite assemblée il en est reüssy quelque chose qui soit à vostre gré, il le faut attribuer à la diligence de Mons<sup>r</sup> Rondinelli, et bon devoir de Monsieur de Bazas qui pouvoit beaucoup en icelle. »

Il profite de l'occasion pour demander au cardinal de lui confirmer la collation d'une chanoinie que lui avait concédée Giulio Salviati<sup>259</sup>. Ce chanoine, appelé à être agent du clergé entre 1594 et 1596, rend compte au cardinal d'Este de l'efficacité de l'action du vicaire général, en concertation avec celle d'Arnaud de Pontac, à l'intérieur de l'assemblée. Cette assemblée est de première importance, puisque c'est à Melun qu'est signé pour six ans le contrat des décimes. L'émergence de cette nouvelle institution requiert de Luigi d'Este une rapide acculturation à son fonctionnement, tout comme elle nécessite une bonne entente avec le receveur général du Clergé. Les années où Luigi d'Este est à la tête de son ensemble bénéficiaire français correspondent à celles où Philippe de Castille exerce cette fonction. Ce dernier est loin d'être un inconnu pour le cardinal d'Este puisqu'il avait entretenu de bons rapports avec le clan des Guise avant sa nomination<sup>260</sup>. Il devient immédiatement un interlocuteur privilégié du fils de Renée de France et un référent pour ses vicaires généraux et, plus généralement, ses intendants. Ces derniers se tournent vers Philippe de Castille lorsqu'il est question d'obtenir une forte somme d'argent, quand bien même le financier rechignerait à la tâche<sup>261</sup>. Les affaires financières du cardinal sont régulièrement discutées avec ses vicaires avant toute prise de décision<sup>262</sup>. Les vicaires de Luigi d'Este travaillent également avec le neveu de Philippe de Castille, présent à Narbonne. Si le réseau des administrateurs apparaît comme moins francisé que celui d'Ippolito II d'Este, il bénéficie néanmoins du travail du receveur général du Clergé. Ces activités diverses posent la question du coût d'entretien des bénéfices des cardinaux d'Este.

<sup>258</sup> *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, t. IX, Paris, Guillaume Desprez, 1780, p. 58.

<sup>259</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 74, Bernard de Barry à Luigi d'Este, Paris, 20 avril 1580.

<sup>260</sup> Claude Michaud, *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : les receveurs généraux du clergé de France aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1991, p. 161.

<sup>261</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 1 avril 1585.

<sup>262</sup> *Ibid.*, b. 76, Gian Pietro Tolomei à Luigi d'Este, Paris, 11 janvier 1581 ; *Ibid.*, b. 92, Ercole Rondinelli, Paris, 24 mai 1586.

## C. Le poids de l'entretien des bénéfiques dans les finances des cardinaux d'Este

Les cardinaux d'Este ont pour mission de s'assurer du bon état de leurs bénéfiques ecclésiastiques et de leurs propriétés ou, au minimum, d'éviter toute dégradation. À Jumièges, Ippolito II d'Este fait relever la tour de l'église paroissiale<sup>263</sup>. L'acquisition d'un nouveau bénéfice ecclésiastique requiert généralement un investissement de la part des cardinaux, comme celui de Saint-Évroult où Luigi d'Este doit réparer une grange laissée à l'abandon<sup>264</sup>. Or, cet entretien, par son coût élevé, mobilise une partie de l'argent en provenance du royaume de France. Sur les années 1563-1565, les dépenses du cardinal de Ferrare pour l'abbaye de Boulbonne se montent à 4 750 écus, dont 2 890 livres (1 285 écus) versées aux rentiers qui ont pâti d'une tempête<sup>265</sup>. Elles comprennent aussi l'entretien de troupes armées pour se protéger des attaques des Protestants ainsi que l'argent versé aux prédicateurs de Mazères pour leurs aumônes<sup>266</sup>. Les affrontements entre Catholiques et Protestants, qui embrasent le royaume de France, grèvent lourdement les finances des cardinaux d'Este<sup>267</sup>. L'abbaye Saint-Laumer de Blois est ainsi dévastée par les troupes protestantes durant l'année 1562<sup>268</sup>. Alessandro Fiaschi rapporte en février 1577 que le cardinal d'Este finance 150 combattants pour se protéger des troupes protestantes, ce qu'il estime d'ailleurs ne pas devoir grever trop fortement les revenus du cardinal<sup>269</sup>. Dans une série de demandes que formule le cardinal de Ferrare au roi Charles IX, le prélat supplie le souverain de l'aider. En effet, le prince de Condé a détenu les abbayes de Breteuil et de Saint-Médard de Soissons en immobilisant leurs revenus, contrairement à l'édit royal. Il a ainsi contraint Ippolito II d'Este à racheter ce qui avait été vendu. Ce dernier demande de l'assistance pour nourrir les religieux ainsi que pour être exempté des décimes<sup>270</sup>. Les dévastations causées aux abbayes ont un double effet sur les finances des cardinaux d'Este. Elles les atteignent directement en diminuant, voire en supprimant, leur revenu<sup>271</sup>. Giovanni Vitriani, abbé de Pontigny et fidèle du cardinal, se plaint ainsi des malheurs du temps dans une lettre du 26 mai 1581 :

<sup>263</sup> J. Mabillon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges*, t. II, p. 281.

<sup>264</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 75, minute, Luigi d'Este à Pietro Rotati, Rome, 20 août 1582.

<sup>265</sup> M. Hollingsworth, « A Cardinal in Rome... », n. 19, p. 90.

<sup>266</sup> ASMo, *Amministrazione dei principi*, n° 1023, « Summario delli danari che l'Alesio rentiere generale della Badia di Bolbona assigna haver pagati ».

<sup>267</sup> Archives Départementales de l'Yonne, H1419.

<sup>268</sup> A. Desjardins (éd.), *Négociations diplomatiques ...*, t. III, p. 476, Niccolo Tornabuoni à Cosimo de' Medici, Paris, 5 mai 1562.

<sup>269</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 61, Alessandro Fiaschi à Alfonso II d'Este, Saint-Dyé, 17 février 1577.

<sup>270</sup> BnF, Fr. 16074, fol. 234v-235r.

<sup>271</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 14 novembre 1563.

« Io per me desiderarei si facesse almeno per uscire questi Ugonotti. Sono già passati due anni, et per me non è comparso una occasione per cavarmene, et vorrei pure come sempre le ho scritto et humilmente pregatonela essere aiutato a vivere questo residuo di vita al servizio di N.S. Dio. »<sup>272</sup>.

Les ravages représentent aussi, indirectement, une part contrainte dans le budget des cardinaux d'Este. En effet, ils entraînent un manque à gagner pour les cardinaux en provoquant une baisse, parfois considérable, de ce qui est perçu sur le bénéfice<sup>273</sup>. C'est d'autant plus lourd pour ces derniers qu'ils participent, au même titre que les autres membres du clergé, aux contributions concédées au souverain. Les cardinaux d'Este sont, en effet, soumis à la pression fiscale de la monarchie française. La décime est bien installée au XVI<sup>e</sup> siècle et elle constitue la contribution fiscale principale du clergé sous les règnes de François I<sup>er</sup> et d'Henri II, avec les amortissements généraux, qui représentent une décime supplémentaire<sup>274</sup>. Philippe Hamon évoque la réaction des prélats face aux demandes de François I<sup>er</sup>, en constatant que « la relative docilité du clergé dans son ensemble face aux exigences royales est patente »<sup>275</sup>. Il remarque le consentement du clergé, et notamment des cardinaux, pour financer le fonctionnement de l'État. En même temps, il constate que le règne de François I<sup>er</sup> coïncide avec une période d'« institutionnalisation de la fiscalité ecclésiastique » qui va se poursuivre sous le règne d'Henri II<sup>276</sup>. La période allant de 1516 à 1561 est donc marquée par un accroissement de la fiscalité pesant sur les ecclésiastiques<sup>277</sup>. Pour faire face à l'endettement croissant de la monarchie en 1561 – 43 483 939 livres tournois 9 sous et 6 deniers –, les États de Pontoise souhaitent procéder à des aliénations des biens du clergé. En 1561, un accord est trouvé entre le gouvernement et le premier ordre. Il s'agit du « contrat de Poissy » qui instaure le versement régulier de 1 600 000 livres tournois par an pendant six ans, suivi par le rachat des rentes constituées sur la ville de Paris pour les dix années suivantes, avec 1 300 000 livres par an<sup>278</sup>. Cette date de 1561 entérine ainsi la contribution régulière du Clergé aux

<sup>272</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 73, Giovanni Vitriani à Luigi d'Este, Paris, 26 mai 1581.

<sup>273</sup> Claude Michaud, « Finances et guerres de Religion en France » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Société d'Histoire moderne, t. 28 (1981), p. 580-594.

<sup>274</sup> Philippe Hamon, *L'argent du roi. Les finances sous François I<sup>er</sup>*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994, p. 87-90.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>277</sup> Louis Serbat, *Les assemblées du Clergé de France. Origines, organisation, développement, 1561-1615*, Paris, Honoré Champion, 1906 p. 21-30 ; Pierre Blet S.J., *Le clergé de France et la monarchie. Études sur les assemblées générales du clergé de 1615 à 1666*, t. I, Rome, PUG, 1959, p. 141.

<sup>278</sup> Julien Lafférière, *Le contrat de Poissy (1561)*, Paris, Sirey, 1905, p. 145 ; Wolfgang Reinhard, « Glaube, Geld, Diplomatie. Die Rahmenbedingungen des Religionsgesprächs

finances de l'État, sous la forme de dons librement consentis.

Un enjeu central touche à la capacité des cardinaux d'Este à être exemptés de décimes. Bien qu'ils ne procèdent pas systématiquement de la sorte, comme le met en avant Ippolito II d'Este dans une lettre à Charles Borromée, les deux prélats cherchent régulièrement à s'en soustraire<sup>279</sup>. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne leurs bénéfices du Sud-Ouest du royaume, fortement touchés par les dévastations occasionnées par les bandes armées. Ercole Rondinelli se démène pour obtenir l'exemption des décimes portant sur l'archevêché d'Auch<sup>280</sup>. Pour le grand vicaire, il s'agit d'une entreprise au long cours puisqu'il y passe le second semestre de l'année 1585 et toute l'année 1586<sup>281</sup>. Les décimes représentent un budget variable mais, surtout, elles instaurent un nouveau mode de relations avec la monarchie française. Face aux demandes pressantes du roi se fait jour un effort de rationalisation de sa gestion de la part de Luigi d'Este. L'adaptation à la nouvelle institution qui naît à Poissy déclenche chez ce dernier un souci de gestion plus conséquent, reflet de l'évolution des relations entre le gouvernement et le cardinal d'Este<sup>282</sup>.

Outre l'organisation et l'institutionnalisation des décimes du Clergé à partir de 1561, la monarchie procède également à des aliénations du temporel ecclésiastique dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Elles ont lieu en 1563, 1568, 1568-1569, 1574, 1576, 1586 et 1587-1588. Les trois premières aliénations concernent directement Ippolito II d'Este, les trois suivantes Luigi d'Este et la septième, aucun des deux<sup>283</sup>. Autant les impôts grèvent le budget du cardinal d'Este, autant les aliénations, en fonction de leur déroulement, peuvent se révéler fructueuses<sup>284</sup>. Néanmoins, c'est généralement la méfiance, voire le rejet, qui dominent face aux aliénations décidées par le pouvoir royal. Ercole Rondinelli peut ainsi déplorer dans une lettre à Luigi d'Este, datée de 1585, les comportements prédateurs dont il

von Poissy im Herbst 1561 » dans *Schriften des Vereins für Refomationsgeschichte*, vol. 190, Gütersloh, Gütersloher Verlaghaus Gerd Mohn, 1978, p. 100-105.

<sup>279</sup> *Négociations ou lettres d'affaires ecclésiastiques et politiques, écrites au pape Pie IV et au cardinal Borromée, depuis canonisé saint, par Hypolite d'Est, cardinal de Ferrare, légat en France, au commencement des Guerres civiles*, Paris, Simeon Piget, 1658, p. 65.

<sup>280</sup> ASM, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 91, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 4 septembre 1585.

<sup>281</sup> *Ibid.*, b. 92, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 15 mai 1586.

<sup>282</sup> Michel Peronnet, « Naissance d'une institution, les assemblées du Clergé » dans *Pouvoirs et institutions en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. André Stegmann, Paris, Vrin, 1987, p. 249-261.

<sup>283</sup> Ivan Cloulas, « Les aliénations du temporel ecclésiastique sous Charles IX et Henri III (1563-1587) » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, Paris, Société d'histoire ecclésiastique de la France, t. 44 (1958), p. 39.

<sup>284</sup> Sur le rôle ambigu des cardinaux vis-à-vis des aliénations, voir J. Serbat, *Les assemblées du Clergé de France...*, p. 156.

a été témoin au moment des aliénations<sup>285</sup>. Les deux cardinaux d'Este, et en particulier Luigi lorsqu'il récupère les bénéfices de son oncle, sont ainsi soumis à un nouveau régime de relations financières avec le gouvernement français, caractérisé par l'augmentation des prélèvements sur le clergé lors d'une période d'anomie politique<sup>286</sup>. Le cardinal d'Este s'organise pour faire face à l'incertitude de la situation du royaume et aux injonctions du gouvernement.

Enfin, l'entretien du réseau des agents requiert un financement de la part des cardinaux d'Este. Celui-ci s'effectue par le versement régulier des émoluments de leurs agents. Mais ces derniers sollicitent en outre des témoignages de la faveur du cardinal. Les cardinaux d'Este entretiennent ainsi une masse d'obligés dans le royaume de France.

Ce patrimoine bénéficial est donc le fruit d'une histoire procédant tant de la capacité des cardinaux d'Este à s'insérer dans le jeu de circulation des bénéfices ecclésiastiques français, et à conserver les grâces du souverain, que de la progressive rationalisation de leur réseau d'intendants capables de gérer l'ensemble de leurs bénéfices. La gestion de ceux-ci connaît ainsi une amélioration ou plutôt une réorganisation visant à rendre plus efficace l'intégration des différents espaces à l'origine de la puissance économique des cardinaux d'Este

<sup>285</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 91, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 6 août 1585.

<sup>286</sup> P. S. J. Blet, *Le clergé de France et la monarchie...*, t. I, p. 147-148.



## Chapitre VI

### Une reconfiguration des rapports de pouvoir entre la France et un cardinal d'Este : Luigi d'Este à Rome (1577-1586)

Dans sa lettre du 20 mai 1586, Antoine Lefebvre, seigneur de la Boderie, secrétaire de l'ambassadeur Jean de Vivonne, témoigne à Pierre Brulart, seigneur de Crosne, secrétaire d'État, de son inquiétude devant l'imminence de la possible mort du cardinal Luigi d'Este.

« Je vous diray que messieurs de Luxembourg et de S<sup>i</sup> Goart sont attendus par deça en aussi bonne devotion, pour le moins comme estoient les Espagnols et ne doute nullement qu'estant le premier accomply des qualitez que vous avez très bien sceu remarquer en vostre lettre qu'il ne donne toute sorte de satisfaction à sa S<sup>teté</sup> : nous avons eu fort grand peur ces jours passez que monseigneur le Car<sup>al</sup> d'Est par sa mort, ne nous remeist en ung autre nouvel embarras beaucoup plus dangereux que le premier, mais Dieu par sa grace le nous a encore conservé encore qu'il ait esté tenu pour mort, faict son testament receu nostre Seigneur et qu'il ait esté generally pleuré de tous les gents de bien il se porte beaucoup mieux a ceste heure et ne garde le lict que pour la debilité dont le mal l'a attenué et avons esperance comme il est prince plein de vigueur et generosité que dans peu de jours nous le verrons dehors, s'il eust pleu a Dieu parmy tant d'autres malheurs dont nostre pauvre royaume est tous les jours assailly le visiter encore de cestuy cy, que de luy oster ce prince qui veritablement est son seul et unique pilier par deça, j'eusse dict librement adieu aux affaires du roy en ces quartiers. Car comme on s'est si peu soucié d'y obliger

Jean Sènié, Université de Tours et Centre Supérieur de la Renaissance, France, jean.senie@univ-tours.fr  
FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup\_best\_practice)

Jean Sènié, *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, © 2021 Author(s), content CC BY 4.0 International, metadata CC0 1.0 Universal, published by Firenze University Press ([www.fupress.com](http://www.fupress.com)), ISSN 2705-0297 (online), ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF), DOI 10.36253/978-88-5518-519-6

personne d'autorité, nous eussions peu chercher tout le college qu'a grande peine y en eussions-nous trouvé un qui eust voullu accepter nostre protection. Nous avons deux François pour tout dont l'un a l'ame autant mauvaise et estropiée comme l'autre a le corps impotent et d'autre qui tienne nostre party, il se peut dire qu'il n'y a point ou s'il y en a quelqu'un qu'il est si faible d'autorité qu'il n'est nostre qu'au reffus d'autrui. Je vous puis assureur Monseigneur que si le roy ne donne ordre à s'obliger des serviteurs par deça il seroit quasi meilleur pour sa dignité qu'il n'y tint ambassadeur ni demy, car si nous perdons un jour mondit seigneur le Car<sup>al</sup> d'Est, come veu les frequentes maladies dont il est tourmenté, sa vie se peut dire ne dependre que d'un filet que fera icy un pauvre ambassadeur assailly de tous costez sans avoir l'ayde, support ni conseil de qui que ce soit. Je vous escriis cecy avec peut estre plus de liberté que le respect que je vous doy ne me permet, mais la recente peur ou l'apprehension de la mort de ce pauvre prince nous a mis dernièrement n'y a fait plus penser que jamais et croire que ma hardiesse feu excusée par la nécessité de ce que je dy<sup>1</sup>. »

Antoine Lefebvre de la Boderie déplore la mauvaise santé d'un cardinal acquis au pouvoir royal et à la défense des intérêts du royaume de France. Toutefois, c'est l'absence d'organisation de la diplomatie française à Rome qui le désole peut-être encore davantage, qui plus est dans un moment aussi crucial que les années 1585-1586, marquées par les débuts de la deuxième Ligue catholique, l'excommunication d'Henri de Navarre et du prince de Condé ainsi que les difficiles rapports entre Henri III et Sixte Quint. Cette interrogation pressante de la part d'un agent français traduit en creux le rôle central occupé par Luigi d'Este dans la diplomatie française à Rome. Le secrétaire d'ambassade prend d'ailleurs soin de préciser qu'il est le seul dans son cas, et que parmi les autres cardinaux présents, nul ne saurait le remplacer, qu'il soit Français ou Italien. En ce sens, l'image du « seul et unique pilier » n'apparaît pas comme une hyperbole mais bien comme une description relevant d'une observation aigüe de la réalité romaine<sup>2</sup>.

À sa mort, le 30 décembre 1586, Luigi d'Este est un interlocuteur incontournable des relations entre le royaume de France et la Papauté, d'une part, mais aussi, d'autre part, entre la France et les principautés de la plaine padane, à commencer par le duché de Ferrare. Le cardinal d'Este a acquis une position originale sur la scène romaine, où il joue pleinement ce positionnement d'interface. Toutefois, la construction de ce statut politique est le résultat d'une longue pratique de sa mission de cardinal-protecteur. Elle fait donc encore preuve de plasticité dans ses définitions ainsi que dans l'étendue des compétences recouvertes au XVI<sup>e</sup>

<sup>1</sup> BnF, Cinq-Cents de Colbert 338, p. 539, Antoine Lefebvre de La Boderie à Pierre Brûlart, Rome, 20 mai 1586.

<sup>2</sup> Il n'est pas impossible que s'ajoutent à ces considérations politiques d'autres inquiétudes sur le devenir des bénéfices français du cardinal d'Este. En effet, la mort de Paul de Foix *in Curia*, deux ans auparavant, avait posé d'épineux problèmes sur la capacité du roi de France à imposer ses candidats selon les règles définies par le concordat de Bologne. *Lettres de Henri III*, t. VI, n°5698, p. 386-387, Henri III à Luigi d'Este, Paris, 16 février 1585.

siècle. Ippolito II et Luigi d'Este font de leur charge de cardinal protecteur une assise de leur rôle de médiateur. La protection est une des modalités de l'action des cardinaux d'Este, tout comme celle-ci en module les pratiques.

### I. Luigi d'Este et la protection des intérêts de la couronne de France

Ippolito II et Luigi d'Este occupent successivement la charge de cardinal-protecteur des intérêts du royaume de France de 1548 à 1586. La protection du royaume de France revient au cardinal de Ferrare à la mort d'Agostino Trivulzio<sup>3</sup>. L'obtention de la protection est un honneur qui distingue le cardinal de Ferrare. C'est aussi une des raisons de son retour à Rome, cette charge ne pouvant s'exercer qu'à Rome. En effet, en cas d'absence, un cardinal qualifié de vice-protecteur est chargé de remplacer le cardinal en titre dans la présentation des expéditions en consistoire<sup>4</sup>. À cet égard, le choix de Jean du Bellay en 1548 comme vice-protecteur répond à plusieurs logiques<sup>5</sup>. D'une part, il s'agit d'un cardinal français ayant effectué à plusieurs reprises de longs séjours à Rome et familier des arcanes de la Curie. D'autre part, concéder une part de cette mission honorifique, et des bénéfices afférents, au cardinal du Bellay permet au connétable de contrebalancer l'influence d'un parent des Guise. Le cardinal de Ferrare s'accommode d'ailleurs bien du cardinal du Bellay pour conduire cette charge. Il insiste même pour que le prélat français la garde, du Bellay ayant manifesté des velléités de vouloir s'en libérer<sup>6</sup>. Le vice-protecteur oppose deux arguments au cardinal de Ferrare. D'une part, la protection le plonge dans des conflits d'intérêts dont il aimerait se passer et, d'autre part, elle représente un coût qu'il peine à assumer sans pouvoir même bénéficier de toute la somme des propines<sup>7</sup>. La vice-protection de Jean du Bellay

<sup>3</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 25, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Melun, 2 avril 1548 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Fontainebleau, 2 avril, Noyon, 9-12 avril 1548.

<sup>4</sup> Olivier Poncet, « The Cardinal-Protectors of the Crowns in the Roman Curia during the first half of the Seventeenth Century: The Case of France » dans éd. *Court and Politics in Papal Rome, 1492–1700*, éd. Gianvittorio Signorotto et Maria Antonietta Visceglia, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 164 ; Josef Wodka, *Zur Geschichte der nationalen Protektorate der Kardinäle an der römischen Kurie*, Innsbruck, F. Rauch, 1938, p. 100-102.

<sup>5</sup> *CCJDB*, t. IV, p. 136-137, Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 26 mars 1548. L'ambassadeur vénitien pense d'ailleurs que le cardinal de Ferrare ne compte pas se rendre en Italie et qu'il entend faire assurer la protection par un intérim. BnF, It. 1716, p. 447, Francesco Giustinian à Francesco Donato [doge], 27 avril 1548. C'est, en effet, Jean du Bellay qui exerce la fonction entre le 16 mai 1548 et le 5 mars 1550, Ippolito II d'Este l'occupant à partir du 19 mars 1550. *CCJDB*, t. IV, p. 166-167, Rome, Jean du Bellay à Anne de Montmorency.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 240-241, Ippolito II d'Este à Jean du Bellay, Point-d'Ain, 27 juillet 1548.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 323-325, Jean du Bellay à Ippolito II d'Este, Rome, 18 septembre 1548 ; *Ibid.*, p. 328-330, Jean du Bellay à Olivier Le Doyen, Rome, septembre 1548.

indique que le cardinal de Ferrare n'occupe pleinement la fonction que lorsqu'il est présent à la cour de Rome, tout comme il n'exerce qu'un lointain droit de regard sur le choix du chargé d'intérim. Pour autant, l'implication des cardinaux d'Este dans le choix des vice-protecteurs n'est pas négligeable et s'avère à plusieurs occasions décisive. Ainsi, Charles d'Angennes, à peine élevé au cardinalat, en 1570, donne des instructions au jeune de L'Aubespine alors qu'il s'apprête à exercer la vice-protection du royaume, avec l'accord d'Ippolito II d'Este :

« Et quant a la protection dont M<sup>r</sup> Le Cardinal de Ferrare m'a prié prendre la charge pour le service du Roy a depuis le Pape commande a son instance et priere, je prie M<sup>r</sup> de L'aubespine de faire entendre a leurs Majestez qu'en cela non plus qu'en toute autre chose de ne faire jamais la peine pour leur faire le très humble service que je leur doibs et desire sans entrer en marché ou composition quelconque et comme ont fait beaucoup d'autres cardinaux qu'on y a voulu employer et qui y ont esté employez par le passé, encores que la pauvreté et nécessité me pressent beaucoup plus que pas ung d'eux<sup>8</sup>. »

La retraite du cardinal de Ferrare à Tivoli requiert la présence d'un cardinal chargé de s'occuper de la protection en son absence. Luigi d'Este pourrait remplir cette fonction mais il est également absent de Rome, occupé à préparer sa venue dans le royaume de France depuis le duché de Ferrare. De même, le cardinal d'Este, souvent absent de Rome au premier semestre de l'année 1586 à cause de la faiblesse de sa santé, a voulu que Saint-Gouard dise « a Sa Sainteté que V.M. le [Prospero Santacroce] faisoit son viceprotecteur, ce que sad. Sainteté a eu très agréable »<sup>9</sup>. Les cardinaux d'Este participent donc à la nomination de leur successeur, comme en atteste le brevet de survivance de la protection concédé par Charles IX à Ippolito II d'Este en 1566 en faveur du cardinal Vitelli<sup>10</sup>. L'absence des prélats de la Ville Sainte doit être palliée pour assurer le bon fonctionnement des expéditions françaises. Pour autant, les cardinaux d'Este restent détenteurs de la charge qui ne leur est jamais retirée entre 1548 et 1586, quand bien même elle se réduirait à un titre<sup>11</sup>. Cette détention continue de la protection explique l'importance des cardinaux d'Este pour les ambassadeurs et les autres représentants du roi de France, ne serait-ce qu'en raison du contrôle qu'Ippolito II et Luigi d'Este peuvent exercer sur l'expédition des bénéfices. Les vice-protecteurs sont d'ailleurs

<sup>8</sup> BnF, Fr. 3106, fol. 60v, mémoire de Charles d'Angennes adressé à [Guillaume ou Claude, seigneur de Verderonne] de L'Aubespine, Rome, 20 juin 1570. [Nous remercions Damien Fontvieille d'avoir attiré notre attention sur les difficultés d'identification du destinataire de ces instructions ainsi que de nous avoir proposé les deux hypothèses de Guillaume et de Verderonne].

<sup>9</sup> BnF, Fr. 16045, fol. 233r, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 8 septembre 1586.

<sup>10</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 390, copie d'un brevet de Charles IX, Saint-Maur-des-Fossés, 21 juin 1566.

<sup>11</sup> BnF, Fr. 4401, fol. 787r-789r, « Estat de protecteur general des affaires du Roy en cour de Rome » ; O. Poncet, « The Cardinal-Protectors... », p.164-165.

conscients de la distinction entre leur charge et celle des cardinaux-protecteurs du point de vue du prestige. Accessoirement, il convient de relever qu'il faut également avoir une fortune confortable pour supporter le poids de la charge, notamment l'entretien de plusieurs solliciteurs pour traiter des affaires, ce dont les deux cardinaux disposent en abondance. Cette fonction que les cardinaux d'Este prennent soin de ne pas perdre comporte plusieurs aspects.

Dans son étude, Olivier Poncet identifie plusieurs missions conférées au cardinal protecteur. Parmi les fonctions du cardinal-protecteur, se trouvent l'encadrement des nominations aux bénéfices ecclésiastiques, l'organisation d'un pôle francophile structuré et efficace ainsi qu'un rôle diplomatique d'importance variable<sup>12</sup>. Ces trois caractéristiques constituent les fondements de l'action d'Ippolito II et de Luigi d'Este. Avant d'aborder la structuration du milieu diplomatique au cours de ce chapitre, il convient de considérer les deux volets restants de leur action de cardinaux protecteurs. Le premier est également le plus évident, tout au moins celui qui justifie initialement la création de la protection<sup>13</sup>. Les cardinaux d'Este sont un rouage dans le processus d'attribution et de validation des nominations aux bénéfices. Concrètement, en tant que cardinaux protecteurs, ils veillent, ou plus exactement font veiller, à la rédaction des rapports des dossiers de provision consistoriale, à la confection de procès d'information initiaux ou complémentaires et à la réception des professions de foi<sup>14</sup>. Charles IX demande ainsi à Ippolito II d'Este d'appuyer sa nomination d'un nouvel abbé à la tête de Notre-Dame de Réau en 1569<sup>15</sup>. Pour Luigi d'Este, il est possible de proposer une reconstruction d'une partie des requêtes de Henri III à partir des lettres de recommandation conservées dans les archives de Modène, dont la série est plus complète que les demandes d'expéditions conservées dans les papiers de Luigi d'Este<sup>16</sup>.

Figure 8. Lettres de recommandation d'Henri III pour un bénéfice ecclésiastique, adressées à Luigi d'Este

Années	Nombre de lettres
1577	2
1578	3
1579	6
1580	38
1581	17
1582	5

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 167-168 ; *Id.*, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 269.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 177-179.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 278.

<sup>15</sup> BnF, Fr. 3365, fol. 3v, Charles IX à Ippolito II d'Este, Metz, 14 avril 1569.

<sup>16</sup> Respectivement en ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1561 et ASMo, *Casa e Stato*, b. 410.

1583	12
1584	42
1585	21
1586	16
Total 1577-1586	162

Ces chiffres laissent deviner la place du cardinal d'Este dans le système d'expédition des bénéfices ecclésiastiques. Même s'ils sont largement inférieurs aux nombres de la série d'expéditions reconstituée par Olivier Poncet sur la période 1596-1661, cette différence s'explique de plusieurs manières<sup>17</sup>. Premièrement, les recommandations de Henri III à Luigi d'Este ne sont que partiellement conservées. Deuxièmement, cette série doit être croisée avec l'ensemble des papiers conservés en différents fonds des Archives de Modène pour se faire une idée plus précise des expéditions dont le cardinal d'Este s'est occupé. Enfin, ces dernières ne passent pas toutes par les mains du cardinal protecteur, comme celui-ci le déplore à plusieurs reprises. Le roi de France se montre également fort attaché au respect du rôle de Luigi d'Este. Ainsi, dans une lettre à Jean de Vivonne, Henri III condamne la pratique d'expéditions se déroulant à l'insu du cardinal protecteur. Le roi demande que l'*expediatur* ne soit inscrit qu'après consultation de Luigi d'Este, dont les droits doivent être impérativement protégés<sup>18</sup>. Les chiffres avancés dans le tableau sont donc certainement sous-évalués mais ils permettent néanmoins de dessiner une tendance. Au-delà du poids politique que ce rôle confère à Luigi d'Este pour le gouvernement français, ce dernier devient également un intermédiaire indispensable des patrons français désireux de favoriser l'obtention d'un bénéfice ecclésiastique pour leur client. Ainsi, lorsque le chancelier René de Birague entend résigner ses abbayes en faveur de ses neveux – l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens à Galeazzo Malaspina, chevalier de l'ordre de Malte, et l'abbaye de saint-Pierre de Flavigny à Ludovic de Birague –, le roi demande à Luigi d'Este d'appuyer cette demande<sup>19</sup>. En 1582, le garde des sceaux, Philippe Hurault de Cheverny, remercie de son côté le cardinal pour l'expédition d'une coadjutorerie au bénéfice du fils de sa sœur, Denis Hurault :

« Recepvant de jour a autre tant d'honneur et de faveur de vous en tout ce qui s'offre a Rome pour ma recommandation, et mesmes ces derniers jours en l'expedition de la coadjutorerie de l'evesché d'Orleans pour un myen nepveu, je m'en resceus si

<sup>17</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 334-336.

<sup>18</sup> *Lettres de Henri III*, t. VI, n°5710, Henri III à Jean de Vivonne, Paris, 27 février 1585.

<sup>19</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, expédition de Henri III en faveur de Galeazzo Malaspina, Saint-Germain-en-Laye, 22 octobre 1583 ; *Ibid.*, expédition de Henri III en faveur de Ludovic de Birague, Saint-Germain-en-Laye, 22 octobre 1583.

infiniment votre obligé que je ne veulx faillir vous en remercier très humblement<sup>20</sup>. »

Le cardinal d'Este reçoit régulièrement des lettres de remerciement pour ses services<sup>21</sup>. La position de cardinal protecteur le place au centre du processus d'expédition des bénéfices ecclésiastiques majeurs. À ce titre, Luigi d'Este prend soin de dresser régulièrement des listes de sollicitateurs des bénéfices ecclésiastiques pour les matières françaises, ces acteurs privés spécialisés dans le « marché de l'expédition en cour de Rome »<sup>22</sup>. Dans une liste des « noms et prénoms des sollicitateurs français qui pratiquent et sollicitent les expéditions de France en cour de Rome », sont nommés quatre acteurs principaux, Dominique Hatton, secrétaire apostolique, Renauld Le Chandelier, scripteur apostolique, Jean Raymon, écuyer apostolique, et Claude Chirinot, écuyer apostolique, ainsi que d'autres sollicitateurs de moindre envergure comme Olivier Levesque, Claude Le Sourd et Bénigne Buisson<sup>23</sup>. La connaissance de ces expéditionnaires par Luigi d'Este, élément nécessaire au bon exercice de sa charge, s'ajoute à une compréhension précise des arcanes de l'administration curiale, compétence qu'il peut ensuite mettre au profit de l'ambassadeur dans les questions de matières bénéficiales<sup>24</sup>. La présence d'auditeurs compétents tient également de cette vue d'ensemble sur l'appareil d'État formé par la Curie<sup>25</sup>. Cet aspect de leur mission place donc les cardinaux d'Este au centre de l'important marché bénéficial se tenant entre le royaume de France et Rome. Ils deviennent ainsi des interlocuteurs recherchés dans le domaine bénéficial et par là-même des protagonistes indispensables des relations entre la France et Rome, telles que les a dessinées le concordat de Bologne en 1516.

À cette mission, ainsi qu'à la constitution d'un pôle francophile, s'ajoute une troisième tâche, celle d'exercer des fonctions en partie semblables à celles de l'ambassadeur. Dans son traité écrit au XVII<sup>e</sup> siècle, *L'ambassadeur et ses fonctions*, partant de l'exemple de Luigi d'Este, Abraham de Wicquefort estime que le rôle officieux du cardinal protecteur n'obère pas les négociations en cas d'échec de ses propositions<sup>26</sup>. Le cardinal protecteur présente l'intérêt permanent

<sup>20</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, Philippe Hurault de Cheverny à Luigi d'Este, Paris, 18 avril 1582.

<sup>21</sup> *Ibid.*, Gaspar de Bernardi [prieur de Sault] à Luigi d'Este, Sault, 18 avril 1581 ; *Ibid.*, Balthazar Thibault [prieur de Chaalis] à Luigi d'Este, Chaalis, 1 août 1581 ; *Ibid.*, Pierre du Faur [vicaire de Georges d'Armagnac] à Luigi d'Este, Toulouse, 8 avril 1582.

<sup>22</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 331-334.

<sup>23</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 409 ; O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 337.

<sup>24</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, Camillo Peruzzi à Luigi d'Este, Rome, 15 avril 1584. Le rôle de l'ambassadeur est également indispensable comme le rappelle Luigi d'Este lorsque l'absence de Saint-Gouard paralyse l'expédition des bénéfices. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 22 octobre 1585.

<sup>25</sup> O. Poncet, *La France et le pouvoir pontifical...*, p. 277-278.

<sup>26</sup> Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, t. I, La Haye, Jean & Daniel Steucker, 1681, p. 644-645.

de représenter son souverain de manière officieuse, sans jamais l'engager tant que les négociations ne se sont pas conclues. En ce sens, son domaine d'action se situe à la fois en-deçà et au-delà de celui de l'ambassadeur. En-deçà, car il ne peut représenter le roi comme l'ambassadeur et au-delà, car il assure les missions que lui seul peut accomplir. Pour autant le poids politique du cardinal protecteur est réel<sup>27</sup>. Par rapport au XVII<sup>e</sup> siècle, où la charge affiche des contours mieux définis, elle apparaît encore en voie d'élaboration au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, le poids politique revendiqué par le cardinal protecteur est plus important qu'au siècle suivant, que cette ambition soit portée de manière directe par Ippolito II, ou de manière plus feutrée par Luigi d'Este. Finalement, les deux prélats de la maison d'Este entendent occuper une position politique supérieure aux autres cardinaux italiens francophiles, aux cardinaux nationaux et même à l'ambassadeur. L'impossibilité de représenter le roi, fonction propre à l'ambassadeur, n'empêche pas les cardinaux d'Este d'étendre leur domaine d'action aux pratiques d'information et de négociation propres aux ambassadeurs. En ce sens, les cardinaux d'Este sont plus que des auxiliaires, même brillants, des ambassadeurs. Toutefois, dans le cas des cardinaux d'Este, il ne s'agit pas simplement d'une capacité à rediriger les flux d'information mais d'une volonté de participer à l'application des desseins français à la cour de Rome

À son retour à Rome, à l'été 1577, le cardinal d'Este entretient immédiatement une relation chaleureuse avec l'ambassadeur du roi de France, Louis Chasteigner, seigneur d'Abain et de La Rocheposay . Pour autant, ce dernier met initialement sur le même plan – employant toujours la même énumération – les cardinaux d'Este, de Pellevé et de Rambouillet<sup>28</sup>. Luigi d'Este devient progressivement le conseiller privilégié de l'ambassadeur, la voix que ce dernier doit écouter avant de prendre une décision<sup>29</sup>. De son côté, Henri III invite d'Abain à conférer avec le cardinal d'Este et à ne jamais préférer une option avant d'avoir entendu le prélat à son sujet<sup>30</sup>.

Le fils de Renée de France apparaît comme l'élément stable d'une politique fragilisée par ses représentants, comme l'illustrent les déconvenues de Paul de Foix. Alors que ce dernier s'active pour voir ses créances reconnues par Grégoire XIII, il se repose sur l'ambassadeur, mais également sur le cardinal d'Este. Celui-ci l'informe de l'avancée des négociations avec Grégoire XIII, des dispositions du pape à son égard<sup>31</sup>. Il se développe ainsi une collaboration étroite avec Paul de Foix, dès le mois de mai 1581 et le début de la seconde ambassade de ce dernier. Sa correspondance atteste de la place prise par Luigi d'Este par rapport

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>28</sup> BnF, Dupuy 351, fol. 49r, Louis Chasteigner à Henri III, Rome, 12 août 1577 ; *Ibid.*, fol. 50r, Louis Chasteigner à Catherine de Médicis, Rome, 12 août 1577.

<sup>29</sup> *Ibid.*, fol. 50v, Louis Chasteigner à Henri III, Rome, 16 septembre 1577. Voir aussi *Lettres de Henri III*, t. IV, p.27, Henri III à Louis Chasteigner, Roue, 18 juin 1578.

<sup>30</sup> BnF, Cinq-Cents de Colbert 345, p. 326, Henri III à Louis Chasteigner, Rome, s.l., 6 août 1578.

<sup>31</sup> BnF, Fr. 16043, fol. 86r, Paul de Foix à Catherine de Médicis, Rome, 24 janvier 1580.

aux autres cardinaux, principalement par rapport au cardinal de Rambouillet, Nicolas de Pellevé apparaissant désormais comme un ennemi du gouvernement français et, plus particulièrement, de Paul de Foix. Le cardinal d'Este valide les actions de l'ambassadeur<sup>32</sup>; il constitue une force tutélaire pour lui<sup>33</sup>. L'ambassadeur n'hésite pas à retarder une audience pour bénéficier de son avis<sup>34</sup>.

Une lettre, écrite alors que Luigi d'Este fait son retour à Rome après une année d'exil volontaire, permet de resituer le poste qu'occupe Luigi d'Este dans la politique extérieure du royaume des Lys<sup>35</sup>. Celui-ci occupe une place centrale dans la prise de décision de l'ambassadeur. Dans le cas présent, l'attente du cardinal d'Este se justifie d'autant plus que Paul de Foix ne s'est vu agréé comme ambassadeur que le 12 mai 1581<sup>36</sup>. Sa situation reste fragile et l'appui du fils de Renée de France devient une nécessité. Le prélat propose ses conseils, apporte ses informations, affine les directives royales en les replaçant dans leur contexte romain. Les dépêches du seigneur d'Abain, de Paul de Foix et de Jean de Vivonne situent toujours leurs actions par rapport au cardinal d'Este. Ce dernier constitue la figure de référence pour l'ambassade française, un mètre étalon reconnu par le souverain. Toutefois, l'ambassadeur est celui qui, en dernier lieu, prend la décision et se charge de la défendre. C'est bien lui qui est missionné pour représenter le roi et pour exercer son autorité. Luigi d'Este occupe rapidement tout l'espace du conseil et une partie de la décision<sup>37</sup>. Il participe à la traduction romaine de la politique française. S'il ne décide pas de celle-ci, il collabore activement à sa conception ainsi qu'à son suivi. Louis Chasteigner accuse le coup lors du départ du prélat à l'été 1580. Pour autant, si cette retraite grève les capacités d'action de l'ambassadeur, l'absence du cardinal d'Este n'empêche pas ce dernier d'exercer sa mission<sup>38</sup>.

Ainsi, le cardinal d'Este occupe sans tarder une position de conseiller et de soutien de l'ambassadeur de France à Rome. Grâce aux excellents rapports qu'il entretient avec le roi et la reine mère, ainsi qu'avec les membres du gouvernement, et à la solidité de son réseau, Luigi d'Este devient une figure incontournable pour

<sup>32</sup> *Les lettres de messire Paul de Foix, archevesque de Tolose, et ambassadeur pour le roy auprès du pape Gregoire XIII, écrites au roy Henry III*, Paris, Charles Chappellain, 1628, p. 20, Paul de Foix à Henri III, Rome, 29 mai 1581.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 38, Paul de Foix à Henri III, Rome, juin 1581.

<sup>34</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 51-52, Paul de Foix à Henri III, Rome, 26 juin 1581.

<sup>35</sup> Paul de Foix note que Grégoire XIII affirme qu'il « avoit tousjours aimé et aimoit Monsieur le Cardinal d'Este, tant pour l'amour de luy-mesme, qu'aussi pour le respect de vostre Majesté à qui il appartenoit » (*Ibid.*, p. 53).

<sup>36</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 13 mai 1581 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, minute, Luigi d'Este à Ercole Tassoni Estense, Rome, 20 mai 1581.

<sup>37</sup> BnF, Dupuy 351, fol. 54r, Louis Chasteigner à Henri III, Rome, 20 novembre 1577.

<sup>38</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 423-424, Paul de Foix à Henri III, Rome, 30 avril 1582 ; *Ibid.*, 459-460, Paul de Foix à Henri III, Rome, 28 mai 1582.

l'ambassadeur du roi de France à Rome. À la différence d'Ippolito II d'Este, son neveu ne cherche pas à occuper le sommet de la hiérarchie des représentants du roi de France à Rome. Il préfère rester en soutien de l'ambassadeur et bénéficiaire des fragilités dans la représentation française pour s'imposer comme un recours. À cet égard, la place qui est la sienne lorsque débute l'ambassade de Jean de Vivonne, marquis de Pisany et seigneur de Wicquefort, au printemps 1585, témoigne de l'étendue de son champ d'action dans l'ensemble des pratiques qui constituent la mission de l'ambassadeur. Sans jamais confondre sa place avec celle du représentant du roi, le cardinal d'Este a su progressivement jouer un rôle politique de premier plan. Les périodes de transition et de vacance des ambassades offrent des observatoires de la situation acquise par Luigi d'Este.

## II. Les enseignements des vacances d'ambassadeurs

Une situation exceptionnelle révèle le poids croissant du cardinal d'Este dans la politique extérieure française. Isabella Lazzarini, dans son article sur les rituels et les pratiques qui entourent la mort de l'ambassadeur, invite à considérer la mort d'un ambassadeur et la vacance de la représentation comme un événement révélateur des fonctionnements quotidiens de la politique extérieure des États mais également des configurations sociales élaborées par les ambassadeurs<sup>39</sup>. Or, à deux reprises, après la mort de Paul de Foix à Rome en 1584 et au moment de l'affaire Saint-Gouard au printemps 1585, le cardinal d'Este occupe, sinon en droit, tout au moins dans les faits, le poste d'ambassadeur<sup>40</sup>. *A contrario*, Ippolito II d'Este n'assure pas l'intérim en 1566, après la mort de Henri Clutin, seigneur de Villeparisis le 20 juin de cette année<sup>41</sup>. Or, en 1584, des cardinaux français étaient présents sur place, comme Rambouillet ou Pellevé tout comme des secrétaires qui auraient pu occuper la fonction de chargé d'affaires, comme c'est le cas en 1575, lorsque Jean d'Angennes, marquis de Poigny, assure l'intérim après le décès de François Rougier, baron de Ferrals<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> Isabella Lazzarini, « La mort de l'ambassadeur : ritualités croisées et pratiques sociales dans le milieu diplomatique » dans *Mourir à la cour. Normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen Âge et à l'Epoque Moderne*, dir. Bernard Andenmatten, Eva Pibiri, Lausanne, 2016 p. 229-230.

<sup>40</sup> *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 366, Catherine de Médicis à Luigi d'Este, Blois, 13 mars 1581 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 15 mars 1581 ; *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 22 mars 1581 ; ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1561, Henri III à Luigi d'Este, Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1581.

<sup>41</sup> Mattieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 609.

<sup>42</sup> Charles-Martial de Witte, « Notes sur les ambassadeurs de France à Rome et leurs correspondances sous les derniers Valois (1556-1589) » dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 83 (1971), p. 110 ; M. Gellard, *Une reine épistolaire...*, p. 610.

Les premiers symptômes de la dégradation de la santé de l'ambassadeur sont suivis avec une grande attention par Luigi d'Este et ses hommes. Le 22 mars 1584, Ercole Tassoni Estense s'empresse ainsi autour de Paul de Foix<sup>43</sup>. Tassoni Estense retourne le voir le 4 avril et le trouve souffrant d'une rage de dent<sup>44</sup>. Au début du mois d'avril 1584, c'est au secrétaire de Luigi, Camillo Peruzzi, de visiter Paul de Foix pour constater son état de santé. Il se réjouit d'une amélioration sensible<sup>45</sup>. Toutefois, dans les premiers jours de mai, la situation se détériore à nouveau, et les hommes du cardinal s'activent fiévreusement auprès de l'ambassadeur, à commencer par les médecins du prélat<sup>46</sup>. C'est également l'occasion pour Ercole Tassoni Estense de s'enquérir du devenir des papiers de l'ambassade. Arnaud d'Ossat lui explique qu'il a débuté leur collecte et leur tri. Ces papiers doivent justement revenir à Luigi d'Este en cas de décès de Paul de Foix. Le cas de d'Ossat permet de mesurer les circulations du personnel qui surviennent à l'approche de la mort. Le secrétaire d'ambassade témoigne, en effet, à ce moment-là son intérêt pour entrer au service du cardinal d'Este. Luigi d'Este est donc identifié comme le dépositaire des forces vives de l'ambassade ainsi que de sa mémoire<sup>47</sup>. Le devenir des bénéfices de Paul de Foix fait également l'objet de discussions entre les hommes du cardinal et le secrétaire de l'ambassadeur<sup>48</sup>. Le 7 mai 1584, la situation semblant désespérée, Ercole Tassoni Estense décrit au cardinal la mise en ordre des affaires de l'ambassadeur :

« Pero andai incontinente da Mons<sup>or</sup> Serafino, et li conferi tutto questo con quel di più che havevo hauto in commissione da V.S.III<sup>ma</sup>, in caso che succedesse la morte del detto S<sup>or</sup> Amb<sup>or</sup>, qual Mons<sup>or</sup> Serafino fù da parere, che non si dovesse innovar cosa veruna finchè havesse spirito. Ma che venendo questa notte a mrote, si fusse la con Ms. Fulvio Theofilo, et un notaio del A. della Camera per metter le scritture nei confini sigillati, et far inventariare i mobili et robbe al notaio. Di che ne ho fatto avvisato Ms. Fulvio, accio proveda un notaio »<sup>49</sup>.

La demeure de l'ambassadeur se referme sur elle-même, afin de ne rien laisser échapper des derniers instants du diplomate, ni des papiers de l'ambassade. C'est

<sup>43</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 22 mars 1584.

<sup>44</sup> *Ibid.*, *Id. à Id.*, Rome, 4 avril 1584.

<sup>45</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, Camillo Peruzzi à Luigi d'Este, Rome, 15 avril 1584.

<sup>46</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1358, Arnaud d'Ossat à Luigi d'Este, Rome, 1<sup>er</sup> mai 1584.

<sup>47</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 2 et 3 mai 1584. Voir aussi une autre lettre datée du 3 mai, écrite en fin de journée. *Ibid.*, *Id. à Id.*, 3 mai 1584.

<sup>48</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 4 mai 1584.

<sup>49</sup> *Ibid.*, *Id. à Id.*, Rome, 7 mai 1584.

le moment où les deux corps de l'ambassadeur, le sien et celui de la puissance qu'il représente, se dissocient. Or, le cardinal d'Este participe justement à ce processus de dissociation et de réorganisation du pouvoir. Ses agents ont veillé quotidiennement, en compagnie des médecins, les derniers jours de Paul de Foix, attentifs au moindre de ses gestes comme à l'expression de ses dernières volontés<sup>50</sup>. Ercole Tassoni Estense insiste également sur la mort chrétienne du prélat, notamment sur sa confession et sa communion spirituelle, son état physique ne lui permettant pas de les recevoir sacramentellement. Parallèlement, le 10 mai 1584, se déroule l'inventaire de toutes les lettres reçues par Paul de Foix depuis le début de son ambassade ainsi que celui des registres de lettres que celui-ci a pu écrire. À côté des missives sont également recensés les livres de l'ambassade restants, y compris ceux laissés par les ambassadeurs précédents, François Rougier et Louis Chasteigner<sup>51</sup>. Paul de Foix meurt finalement le 12 mai 1584 et ses funérailles ont lieu le 29 à Saint-Louis des Français<sup>52</sup>.

Pendant les derniers jours de la maladie de l'ambassadeur, confronté à la gravité du mal, le cardinal d'Este a dépêché plusieurs missives au gouvernement français. Il demande à Villeroy d'envoyer prestement un nouvel ambassadeur ou, à tout le moins, un homme pouvant suppléer celui-ci dans sa charge. Il lui rend aussi compte de la mise sous scellé des papiers de l'ambassade. En réalité, il démontre au secrétaire d'État qu'il est déjà en train d'assurer l'intérim et qu'il a pris en charge l'organisation de l'ambassade<sup>53</sup>. Le lendemain de la mort de Paul de Foix, il rédige une lettre destinée à Henri III :

« Par l'ordinaire precedant, j'avisay Monsr de Villeroy de la griesve infirmité de Monsieur de Foix, ambassadeur de Votre Maté et maintenant qu'en est succedee la mort, j'ay pensé pour mon devoir luy en donner conte par courrier espres. Et a la supplier tres humblement aussi que soudain elle veille commander que soit envoye le successeur ou quel qu'autre personne en attendant icelluy capable en son lieu de pouvoir porter le faiz de telle charge pour ce qu'aucunement trop prejudiceroit aux affaires de vore Maté le retard, si bien de mon costé ne manqueray de fere tout ce qui me sera possible. Quant le mal dud. feu Sr se descrivit de tel peril, j'en feiz adviser les siens d'avoir soing des papiers en particulier. Mais d'heure a autre croissant, j'envoye le conte Hercole Estense Tasson mien gentilhomme principal avec mon auditeur et l'intervien encores a ma prière de Monsr Seraphin auditeur de Rotte François, et d'un notere et en leur presence et des mesmes

<sup>50</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 9 mai 1584.

<sup>51</sup> *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 10 mai 1584.

<sup>52</sup> *A.N.G.*, t. II, p. 248, Tolomeo Galli à Girolamo Ragazzoni, Rome, 13 mai 1584 ; Marc - Antoine Muret, *Oratio in funere Pauli Foxii archiepiscopi. Tolosani oratoris ad Gregorium. 13. pont. max et ad sedem apostolicam regij, habita Romae, in aede S. Ludouici 4. kal. Iunij. 1584*, Rome, Francesco Zannetti, 1584, 4 fol.

<sup>53</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 277r-v, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Tivoli, 7 mai 1584.

serviteurs dud. feu S. furent mis tous les papiers dans un coffre et sans estre autrement veuz bien sachetté et scellé et ainsi se conserveront jusques a ce que Votre Maté commande ce que l'on en debvra fere<sup>54</sup>. »

Henri III souhaite envoyer rapidement un nouveau représentant et son dévolu se jette sur Jean de Vivonne<sup>55</sup>. Il demande à Villeroy de veiller à la continuité des affaires et il précise que le cardinal d'Este peut s'occuper du suivi de celles en cours<sup>56</sup>. Le 18 juin 1584, le cardinal d'Este se réjouit de l'envoi de Jean de Vivonne et il en profite pour expliquer comment doit se comporter le nouvel ambassadeur lors de sa première audience. Le fils de Renée de France livre ses recommandations sur la conduite du parfait ambassadeur à Rome, n'hésitant pas à effectuer des comparaisons avec les modèles espagnol et vénitien<sup>57</sup>. Par la suite, le 2 juillet, Luigi d'Este rassure Villeroy en lui expliquant que la mort de Paul de Foix ne risque pas de léser les affaires du roi puisqu'il peut lui-même les gérer<sup>58</sup>. Saint-Gouard n'arrivant à Rome qu'au printemps 1585, à l'occasion du conclave ouvert à la suite de la mort de Grégoire XIII, Luigi d'Este exerce à partir de la fin de l'été 1584 l'intérim pendant neuf mois<sup>59</sup>. Arnaud d'Ossat décrit le cardinal « son esprit et sa pensée d'un côté et d'autre »<sup>60</sup>. Sans en avoir le titre, Luigi d'Este a su momentanément adapter ses habits de cardinal-protecteur à ceux d'ambassadeur.

Une vacance se produit de nouveau à l'automne 1585 avec le renvoi de l'ambassadeur Jean de Vivonne. Le roi de France refusant de recevoir Fabio Mirto Frangipani, sur l'instigation de Luigi d'Este, Sixte V décide de congédier l'ambassadeur du roi de France<sup>61</sup>. Le cardinal d'Este ne parvient à arracher au pape Montalto que deux compromis : la possibilité pour Saint-Gouard de demeurer dans les États pontificaux, à Tivoli, et l'omission de la mention d'une séance houleuse

<sup>54</sup> *Ibid.*, fol. 280r, Luigi d'Este à Henri III, Rome, 13 mai 1584.

<sup>55</sup> *Lettre de Henri III*, t. VI, p. 261, Henri III à Saint-Gouard, s.l. 23 mai 1584 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 68, Flaminio Mannelli à Luigi d'Este, Paris, 29 mai 1584 ; *Ibid.*, b. 78, Ludovic de Parades à Luigi d'Este, Saint-Maur-des-Fossés, 28 mai 1584 ; ASFi, Mediceo del Principato, filza 4612, Giulio Busini à Belisario Vinta, Paris, 29 mai 1584..

<sup>56</sup> *Lettre de Henri III*, t. VI, p. 268-269, Henri III à Nicolas de Neufville, s.l., entre le 30 mai et le 5 juin ; BnF, Fr. 16041, fol. 294r-295v, minute, Henri III à Luigi d'Este, s.l., 30 mai 1584.

<sup>57</sup> *Ibid.*, fol. 299v, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 18 juin 1584.

<sup>58</sup> *Ibid.*, fol. 316r, *Id.* à *Id.*, Tivoli, 2 juillet 1584.

<sup>59</sup> BnF, Fr. 16045, fol. 17r, Jean de Vivonne à Henri III, Papose [?], 12 avril 1585. Le cardinal d'Este agit durant ces mois-là comme le chef de la diplomatie française à Rome. *Lettres du cardinal d'Ossat*, vol. I, p. 24, Arnaud d'Ossat à Henri III, Rome, 24 octobre 1584.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 32, Arnaud d'Ossat à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 9 novembre 1584.

<sup>61</sup> ASMa, Archivio Gonzaga, b. 937, Camillo Capiluppi à Guglielmo Gonzaga, Rome, 12 juin 1585 ; *Ibid.*, Camillo Capiluppi à Guglielmo Gonzaga, 19 juin 1585.

du consistoire. En effet, le 27 juillet, Luigi d'Este avait essayé de raisonner le pape, sans pouvoir empêcher ce dernier de se lancer dans une longue diatribe contre Jean de Vivonne<sup>62</sup>. Le pape demeure intransigeant sur l'essentiel et refuse de recevoir Saint-Gouard tant que Henri III n'aura pas fait de même avec Frangipani<sup>63</sup>. La situation se fige au cours du mois d'août en une guerre d'attrition entre les deux souverains<sup>64</sup>. Pendant un moment, l'idée d'envoyer le cardinal d'Este en tant que légat *a latere* se fait jour mais elle est rapidement évacuée par le gouvernement français, sans regret de la part du prélat qui ne croyait que peu à cette solution<sup>65</sup>.

Le cardinal d'Este se retrouve une nouvelle fois à devoir gérer la représentation française à Rome, en attendant la résolution du conflit. Il est même le principal rempart du roi contre les menées conjointes des Ligueurs et des Espagnols à la Curie. Lui incombe également la difficile tâche de convaincre Sixte Quint. Il n'occupe pas pour autant la place de l'ambassadeur et les conditions du retour de Jean de Vivonne constituent un âpre sujet de négociations<sup>66</sup>. Un accord est trouvé au mois de mai 1586. Henri III accepte la venue de Frangipani comme nonce afin de permettre le retour de Jean de Vivonne à Rome<sup>67</sup>. Au mois d'août 1586, le cardinal d'Este parvient, avec des peines infinies, à faire revenir l'ambassadeur ordinaire<sup>68</sup>, avant même que ne fût parvenu à Rome l'ambassadeur extraordinaire, François de Luxembourg<sup>69</sup>. C'est d'ailleurs à lui que le pape, de guerre lasse, remet le soin des préparatifs<sup>70</sup>.

Luigi d'Este a assuré la conduite des affaires françaises lors de l'absence de Rome d'ambassadeurs royaux. Il peut aussi profiter des dissensions au sein du groupe des Français présents à Rome pour se poser en médiateur. Surtout, il apparaît à la cour de France comme un pôle de stabilité et de permanence, le plus à même de garantir le respect pérenne des volontés royales. Luigi d'Este parvient ainsi à occuper une position non pas plus dominante que celle de son oncle, mais

<sup>62</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Roma, 26 juillet, 4 et 16 août 1585 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 17 août 1585.

<sup>63</sup> *Lettres de Henri III*, n°6064, p. 125-126, Henri III à Luigi d'Este, Paris, 16 août 1585 ; *Ibid.*, n°6067, p. 126-127, Henri III à Sixte Quint, Paris, 17 août 1585.

<sup>64</sup> *A.N.G.*, t. II, p. 65-90 ; A. Tallon, « Réforme catholique et conscience nationale... », p. 46-47 ; A. Tallon, *Conscience nationale...*, p. 263 ; A. Tallon, « C'est le pape et non un prince ... », p. 63-64.

<sup>65</sup> BnF, Fr. 16045, fol. 137r-v, Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy à Jean de Vivonne, Paris, 6 août 1585 ; *Ibid.*, fol. 163v, Antoine Lefebvre de La Boderie à Jean de Vivonne, Rome, 27 août 1585.

<sup>66</sup> BnF, Fr. 16042, fol. 204r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 22 octobre 1585

<sup>67</sup> *A.N.G.*, t. II, p. 582, Girolamo Ragazzoni à Girolamo Rusticucci, Paris, 26 mai 1586.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 598-599, Girolamo Rusticucci à Girolamo Ragazzoni, Rome, 1 juillet 1586 ; BnF, Fr. 16045, fol. 225r, Rome, 26 août 1586

<sup>69</sup> *Ibid.*, fol. 240r, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 17 septembre 1586.

<sup>70</sup> L. von Pastor, *Storia dei papi...*, vol. X, p. 215.

davantage intégrée au fonctionnement quotidien des ambassades françaises à Rome. Plutôt que d'imposer son autorité en surplomb comme Ippolito II d'Este, Luigi part de la position de son oncle – celle de médiateur – pour l'investir d'une autorité accrue. Ce phénomène dépasse le simple cas d'un suivi d'intendance puisqu'il s'apparente à une pratique de redoublement de l'activité diplomatique. Les vacances permettent d'observer la propension du cardinal d'Este à n'être plus un support en marge du fonctionnement de la diplomatie française à Rome, mais bien un acteur diplomatique à part entière, impulsant son propre dynamisme. Les ambassadeurs, les cardinaux français à Rome, les agents romains se tournent vers le cardinal d'Este qui centralise la prise d'informations et de décisions. Le soin que prennent les ambassadeurs français, que ce soit Louis Chasteigner de La Rocheposay, Paul de Foix ou encore Jean de Vivonne, à toujours discuter de la conduite à mener avec lui, des stratégies d'ensemble jusqu'à l'exécution des moindres détails, pourrait traduire le besoin de reformuler des directives royales. Luigi d'Este, en raison de la situation qu'il a héritée de son oncle, et de l'état de la diplomatie française, endosse ce rôle de médiateur chargé de faciliter, voire de rendre possible le dialogue entre les deux interlocuteurs français et romain. S'il ne participe que marginalement à la conception de la stratégie diplomatique française, cette dernière ne correspondant d'ailleurs pas exactement à ses intérêts, il est l'instigateur de la tactique de la diplomatie française à Rome. Cette différence dans le positionnement d'Ippolito II et de Luigi d'Este n'oblitére pas pour autant le rôle commun des deux cardinaux d'Este, celui d'être une aide pour les représentants du roi en Italie et celui de donner un atout supplémentaire à la politique de la monarchie française. Ces missions constituent l'essentiel de l'activité de Luigi d'Este à Rome entre 1577 et 1586

### III. Un conseiller et un auxiliaire des ambassadeurs

Le cardinal d'Este a pour mission de faciliter la tâche des ambassadeurs en leur apportant l'appui de leurs ressources, la lumière de leur conseil et en les complétant par ses activités de cardinal-protecteur. En effet, Luigi d'Este dispose d'un atout majeur grâce à sa connaissance du milieu romain et de la Curie. Pour des ambassadeurs dont la durée moyenne du séjour est de trois ans, le cardinal-protecteur constitue une forme de stabilité ainsi que l'assurance de disposer d'un guide romain. Le prélat de la maison d'Este n'est pas le seul protagoniste à pouvoir jouer ce rôle. Les cardinaux français présents à Rome ou les cardinaux italiens résolument francophiles forment autant d'éventuels soutiens pour les ambassadeurs. Toutefois, il apparaît qu'à de rares exceptions près, le cardinal d'Este occupe ce rôle avec constance entre 1577 et 1586. Cette pratique de Luigi permet de l'assimiler à un guide, chargé de conduire l'ambassadeur là où il le souhaite, sans pour autant occuper sa place. La comparaison avec un interprète est également utile vu la nécessité pour les hommes du roi de France de disposer d'interprètes de la langue politique en cours à la Curie. La valeur du cardinal d'Este se mesure également pour le gouvernement français à sa capacité à saisir l'esprit des négociations ainsi qu'à en conserver la mémoire.

Ces traits caractéristiques de son action rejoignent son rôle de relais. À cet égard, il est également recherché par le souverain pontife qui voit en lui un représentant du pouvoir français à Rome. Luigi d'Este offre la possibilité, au roi de France et au Pape, de multiplier les canaux de communication et de poursuivre les négociations quand les canaux officiels sont rompus. De même, le prélat redistribue la somme d'informations dont il dispose. Les interactions entre les canaux épistolaires français et ferrarais sont fréquentes et le cardinal se trouve au centre de ces redéploiements de courrier. Luigi d'Este se présente ainsi comme un relais dans la circulation des informations italiennes.

Cette situation réticulaire trouve sa traduction partielle dans l'organisation spatiale du milieu français<sup>71</sup>. Le cardinal d'Este ne fait pas partie, *stricto sensu*, du milieu français mais il côtoie la plupart des agents du gouvernement français ainsi que les grands aristocrates lors de leur passage à Rome. Sa villa de Tivoli héberge une multitude de personnes, parmi lesquelles de nombreux ressortissants français<sup>72</sup>. La résidence du cardinal offre une retraite dans un cadre bucolique au programme iconographique teinté de néoplatonisme<sup>73</sup>. Nonobstant ces attraits purement esthétiques, la demeure constitue également un espace sûr pour les représentants du roi à Rome, à une journée à cheval de Rome. L'exemple de la villa montre le rôle du cardinal d'Este dans la structuration des ambassades françaises.

#### A. La fonction de guide des cardinaux d'Este

Le cardinal d'Este est chargé de conseiller les ambassadeurs dans plusieurs domaines. D'une part, ils ont une connaissance du fonctionnement de la Curie que l'ambassadeur ne peut espérer avoir lors des premiers mois de sa mission. Il se repose alors sur les prélats de la maison d'Este pour proposer et recommander au pape les personnes choisies par le roi<sup>74</sup>. Ippolito II et Luigi leur apportent également leurs avis et leurs conseils sur les matières canoniques. Cette dimension essentielle du travail des ambassadeurs du roi de France à Rome repose sur une collaboration étroite avec les cardinaux-protecteurs. Ces derniers ne sont pas les uniques référents comme l'attestent les exemples des cardinaux de La Bourdaisière, de Pellevé et de Rambouillet côté français, et de Vitelli ou Santacroce

<sup>71</sup> Irene Fosi, « Roma e gli « ultramontani » : conversioni, viaggi, identità » dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, Berlin, De Gruyter, vol. 81 (2001), p. 351-396 ; *Ead.*, « Non solo pellegrini : Francesi a Roma nella prima età moderna. Qualche esempio e osservazione » dans *Anabases*, vol. 5 (2007), p. 137-148.

<sup>72</sup> BAV, Urb. Lat. 1050, fol. 63r, avviso, Rome, 21 février 1582.

<sup>73</sup> Gérard Desnoyers, *La Villa d'Este à Tivoli ou Le songe d'Hippolyte. : Un rêve d'immortalité héliaque*, Ciez, Myrobolan, 2002.

<sup>74</sup> BnF, Fr. 3014, fol. 9v, Charles d'Angennes à Charles IX, Rome, 13 septembre 1568 : « Et pour ce je m'en iray des demain trouver Mons<sup>r</sup> le Card<sup>al</sup> de Ferrare a Tivoli pour m'en assurer, ce qu'il scait mieux que nul autre pour estre affaire comme toutes autres semblables dependantes de sa protection, et le priray par mesme moyen y interposer son autorite. Ayant parlé avec lui, je feray ce qu'il me commandera, puis en advertiray Votre ma<sup>te</sup> ».

côté italien. Cette dimension occupe une part considérable de l'activité des ambassadeurs et du cardinal d'Este et elle marque celle où la collaboration entre les deux protagonistes de la représentation française à Rome s'effectue sinon sans heurts, tout au moins avec le plus de fluidité. Dans ce cas, Luigi d'Este occupe pleinement sa mission de conseil. L'entente peut aller jusqu'à un partage permanent des activités et une répartition des informations. Paul de Foix et Luigi d'Este se rendent ainsi fréquemment ensemble aux audiences que leur accorde Grégoire XIII en 1582<sup>75</sup>. Si c'est l'ambassadeur qui est chargé *in fine* de parler devant le pape, le discours prononcé est le fruit d'une réflexion commune<sup>76</sup>. De surcroît, cette division des tâches permet au cardinal d'Este de ne pas reprendre à son compte les discours les plus gallicans. Le prélat, au fait des représentations gallicanes, sait à quel point elles peuvent heurter le gouvernement pontifical. Le cardinal prend ainsi soin de ne pas les faire ouvertement siennes, conscient du risque encouru pour son statut de médiateur de les endosser unilatéralement. Ce dernier point permet de souligner que l'argumentation du cardinal d'Este, si elle témoigne de sa familiarité avec la *Weltanschauung* gallicane, cherche davantage à trouver le point d'union entre Paris et Rome, tendant parfois à niveler les revendications de chacun.

Une fois l'entrevue terminée, Luigi d'Este reste seul avec le pape pour poursuivre les négociations et traiter des sujets qui ne concernent plus Paul de Foix. Si ce dernier a prononcé l'exorde, la péroraison revient à Luigi d'Este<sup>77</sup>. Le travail concernant les sujets religieux, comme les attributions de bénéfices ecclésiastiques, les promotions à la dignité cardinalice, les dispenses pontificales ou encore les aliénations de biens du Clergé, donnent lieu à un partage des tâches entre l'ambassadeur et les cardinaux d'Este. Pour cette raison, l'entente avec l'ambassadeur est recherchée par les prélats qui essaient de se les attacher ou, tout du moins, de se concilier leurs bonnes grâces. Luigi d'Este supplie de la sorte Catherine de Médicis d'accepter que le baron de Ferrals reçoive une pension de 6 000 livres sur Narbonne, archevêché qu'il espère encore obtenir au mois de février 1573 grâce à la réserve, afin de le récompenser de ses bons offices envers le roi mais également envers le cardinal<sup>78</sup>. Cette harmonie entre les deux hommes permet de mettre en place des stratégies au long cours dans lesquelles ceux-ci se relayent auprès du pape pour défendre la politique française. Ce rôle de conseil et d'aide revêt aussi une dimension politique, principalement liée au contexte politique que connaît le royaume de France.

Le cardinal d'Este donne également son avis sur les enjeux stratégiques que doivent aborder les ambassadeurs avec le pape. Il apporte son expertise sur des thèmes variés. Ainsi, en 1582, lorsque l'ambassadeur d'Espagne propose de former

<sup>75</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 250r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 6 mars 1582 ; *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 341, Paul de Foix à Henri III, Rome, 16 mars 1582.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 350.

<sup>78</sup> BnF, Fr. 16040, fol. 440r, Luigi d'Este à Catherine de Médicis, Rome, 19 février 1573.

une ligue entre Philippe II, Grégoire XIII et les États italiens, afin d'assurer l'ordre de la péninsule, Luigi d'Este déconseille d'aborder le sujet avec le pape, arguant que ce dernier a déjà manifesté son opposition à ce projet d'alliance<sup>79</sup>. Cette affaire de ligue occupe l'ambassadeur et le prélat tout l'été et, même quand le projet semble abandonné à la fin du mois d'août, les deux hommes redoublent de vigilance<sup>80</sup>. Le roi rappelle à l'ambassadeur de ne jamais manquer une occasion de recueillir l'avis du cardinal-protecteur sur ces questions internationales<sup>81</sup>. La nécessité de contrebalancer l'influence espagnole à Rome constitue une ligne directrice de l'action du cardinal d'Este, et sans doute de la France. À l'été 1586, même affaibli par la maladie, il prend en charge la collecte d'informations sur les discussions de Sixte V et les agents de Philippe II au sujet de possibles opérations militaires contre Genève et l'Angleterre<sup>82</sup>. Saint-Gouard, rendant compte de son action, décrit en même temps la conduite de Luigi d'Este. Ce dernier propose une marche à suivre et se soucie ensuite de son application. Il demande au cardinal Santacroce de faire une offre au pape tandis que lui-même communique son projet à l'ambassadeur de Venise. Le cardinal d'Este explique notamment qu'une telle levée d'hommes, couplée à l'opération contre Genève, ne pourrait « qu'occasionner de très grands remuements et desordres en toute la Chrestienté qui n'auroit besoing a ceste heure que de paix et concorde »<sup>83</sup>. Les moments de répit que lui laisse sa maladie se passent à défendre la politique de Henri III<sup>84</sup>. Les hommes des cardinaux d'Este travaillent de manière régulière avec les ambassadeurs du roi de France. Le secrétaire de Luigi d'Este entretient un échange constant avec Louis Chasteigner qui lui commente ses entrevues avec Tolomeo Galli, le cardinal secrétaire. L'ambassadeur lui explique aussi que Henri III

<sup>79</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 529-530, Paul de Foix à Henri III, Rome, 9 juillet 1582.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 578-579, Paul de Foix à Henri III, Rome, 20 août 1582.

<sup>81</sup> *Lettres de Henri III*, t. VI, n°5360, p. 259, Henri III à Paul de Foix, Saint-Maur-des-Fossés, 13 mai 1584.

<sup>82</sup> BnF, Fr. 16045, fol. 234r, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 8 septembre 1586 ; *Ibid.*, fol. 236v, Jean de Vivonne à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 8 septembre 1586 ; *Ibid.*, fol. 254r-v, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 22 septembre 1586. La maladie du cardinal est telle qu'il ne peut trouver la force d'accompagner Saint-Gouard et le maréchal de Luxembourg à leur audience pontificale. *Ibid.*, fol. 240r, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 17 septembre 1586.

<sup>83</sup> BnF, Fr. 16045, fol. 260r, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 5 octobre 1586.

<sup>84</sup> Sur le projet de soutien aux menées expansionnistes de Charles-Emmanuel de Savoie contre Genève, initialement soutenu par Philippe II et Sixte V avant que ceux-ci ne l'abandonnent à l'automne 1586, voir Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze*, t. XXVII, éd. Alain Dufour, Hervé Genton, Béatrice Nicollier-De Weck et Hippolyte Aubert, Genève, Droz, 2005, p. 206-207, Théodore de Bèze à Grynaeus, Genève, 1<sup>er</sup> décembre 1586 ; *Ibid.*, t. XXVIII, 2006, p. 13-15, Philippe Duplessis-Mornay à Théodore de Bèze, Lectoure, mars 1587.

considère positivement la venue du cardinal de Guise en Italie au printemps 1579<sup>85</sup>. De même, Ercole Tassoni Estense porte les lettres et les directives de son maître à Louis Chasteigner et à Paul de Foix, lors de la politique de la chaise vide du deuxième semestre de 1580<sup>86</sup>.

Un exemple synthétise l'ensemble des dimensions de la charge du cardinal d'Este. Il s'agit de l'implication de Luigi d'Este dans les affaires de l'ordre de Cîteaux. À la mort du cardinal Giovanni Morone, le 1<sup>er</sup> décembre 1580, l'ordre cistercien cherche un nouveau protecteur<sup>87</sup>. Luigi d'Este est alors proposé pour lui succéder comme cardinal-protecteur de l'ordre cistercien<sup>88</sup>. Quelques jours après son retour à Rome, Luigi d'Este est « esleu bien et deuement Protecteur de l'Ordre de Cisteaux »<sup>89</sup>. Paul de Foix se réjouit de cette nomination qu'il défend auprès du pape, dénonçant ceux qui voudraient « un particulier Protecteur », soit une autorité qui favoriserait des démembrements pour raison de nation<sup>90</sup>. La question cistercienne s'avère être un sujet brûlant. En effet, à la fin des années 1570, débute un mouvement de soustraction d'obédience de monastères de moniales italiens de la juridiction de l'abbé de Cîteaux<sup>91</sup>. Paul de Foix estime que Giovanni Morone, l'ancien protecteur de l'ordre, a favorisé les empiètements sur la juridiction cistercienne à cause de son soutien à la couronne d'Espagne. C'est en réaction contre cette tendance que se pose l'élection de Luigi d'Este, candidat idéal du gouvernement français pour défendre les intérêts du royaume et de l'ordre, les deux ne faisant qu'un dans la vision de la monarchie française. La protection du cardinal d'Este est ainsi pensée comme un moyen d'inverser la tendance apparue au début des années 1580<sup>92</sup>. Etant donnée la position du prélat comme cardinal-protecteur, Paul de Foix se voit obligé de l'attendre pour traiter de la défense de la juridiction de l'ordre<sup>93</sup>. Luigi d'Este laisse toutefois l'ambassadeur exprimer les doléances du roi de France et des instances dirigeantes de l'ordre cistercien. L'ambassadeur, en

<sup>85</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, Camillo Peruzzi à Luigi d'Este, Rome, 2 mai 1579.

<sup>86</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128 Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 16 juillet 1581.

<sup>87</sup> M. Firpo et G. Maifreda, *L'eretico...*, p. 758-762.

<sup>88</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 32, Paul de Foix à Henri III, Rome, 10 juin 1581.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 60, Paul de Foix à Henri III, Rome, 26 juin 1581.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>91</sup> BnF, Fr. 16044, fol. 10r, « Mémoire de l'abbé de Cisteaux au S<sup>r</sup> de Villeroy pour faire au nom du Roy que le pape revoque la bulle par laquelle il oste la jurisdiction audict abbé sur tous les monasteres de filles de son ordre en Italie » ; A. Tallon, *Conscience nationale...*, p. 42-44.

<sup>92</sup> B. Marceau, *Exercer l'autorité...* p. 84-85.

<sup>93</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 302, Paul de Foix à Henri III, Rome, 19 février 1582. Le même jour, Luigi d'Este écrit une lettre à Villeroy pour lui faire part de sa conviction d'obtenir prochainement les bulles de révocation. BnF, Fr. 16041, fol. 248r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Tivoli, 19 février 1582.

compagnie du cardinal, dénonce les attaques commises à l'encontre de la juridiction, attentatoires aux principes gallicans et au principe du *Novum monasterium* comme chef d'ordre, cher à l'abbé de Cîteaux<sup>94</sup>. Le cardinal secrétaire, Tolomeo Galli, écrit au nonce peu de temps après cette audience, répondant que cette pratique de la soustraction de juridiction est ancienne, qu'elle ne concerne pas que les Cisterciens et, enfin, qu'elle n'a pas d'autres finalités que d'en finir avec le mauvais gouvernement des monastères concernés<sup>95</sup>. Le cardinal d'Este espère une issue rapide et positive mais l'affaire ne tourne pas comme le souhaitent les représentants du roi de France. Paul de Foix voit justement dans l'inhabituelle célérité de la réponse pontificale un signe de mauvais augure<sup>96</sup>. L'enjeu devient la révocation de la bulle pontificale autorisant la remise en cause de la juridiction de son chef d'ordre. Le général des cisterciens poursuit la lutte, de même que Henri III, en dépit des allégations du nonce qui estime que le roi se désintéresse de ce problème au cours de l'année 1583<sup>97</sup>. Le roi, grâce aux manœuvres du cardinal d'Este, obtient néanmoins une bulle de Grégoire XIII révoquant la bulle du 15 février 1579. Toutefois, comme le pape décède avant qu'elle ne soit expédiée, Henri III doit repartir en campagne auprès de Sixte V<sup>98</sup>. Durant ses six années de protectorat, Luigi d'Este défend les intérêts de l'ordre de Cîteaux<sup>99</sup>. Il entretient également de bons rapports avec le général de l'ordre<sup>100</sup>.

La nomination de Luigi d'Este comme protecteur de l'ordre revêt plusieurs finalités. Premièrement, il s'agit de nommer un cardinal intéressé par l'ordre cistercien en raison des nombreuses abbayes cisterciennes qu'il détient en commende. Deuxièmement, cette nomination vise à contrebalancer les positions

<sup>94</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 322-340, Paul de Foix à Henri III, Rome, 6 mars 1582 ; BnF, Fr. 16041, fol. 250r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroi, Rome, 6 mars 1582.

<sup>95</sup> *A.N.G.*, t. VII, p. 284, Tolomeo Galli à Giovanni Battista Castelli, Rome, 19 mars 1582.

<sup>96</sup> *Les lettres de Messire Paul de Foix...*, p. 391-393, Paul de Foix à Henri III, Rome, 2 avril 1582 ; *Ibid.*, p. 571-572, *Id.* à *Id.*, Rome, 20 août 1582.

<sup>97</sup> Henri III écrit à Luigi d'Este pour se plaindre de l'administration pontificale et demande que soit enfin expédiée la bulle de révocation. *Lettres de Henri III*, t. VI, n°5059, p. 134, Henri III à Luigi d'Este, s.l., 21 octobre 1583. Le monarque relance Paul de Foix sur l'affaire de Cîteaux au mois d'avril 1584. *Ibid.*, n°5290, Henri III à Paul de Foix, s.l., 1<sup>er</sup> avril 1584. Sur l'interprétation de Castelli voir *A.N.G.*, t. VII, p. 284, Giovanni Battista Castelli à Tolomeo Galli, Saint-Cloud, 27 juin 1583.

<sup>98</sup> *Privilèges de l'ordre de Cîteaux*, Paris, Denis Mariette, 1713, p. 295-296.

<sup>99</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1405A, Nicolas de Pellevé à Luigi d'Este, Rome, 24 mars 1584 ; *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 4 avril 1584. Sur la proposition de création du collège cistercien, voir ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, Mémoire pour le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, s.l., s.d. ; *Ibid.*, Mémoire pour Henri III, s.l., s.d.

<sup>100</sup> ASmo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 17 juin 1585 ; ASmo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 14 octobre 1585 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 95, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Rome, 24 février 1586.

du précédent cardinal protecteur, Giovanni Morone, jugées pro-espagnoles. Les fidélités de Luigi d'Este garantissent au gouvernement français qu'il défendra leur point de vue auprès du pape. Enfin, la protection de l'ordre montre que ces sujets requièrent une collaboration entre l'ambassadeur et le cardinal-protecteur. Le cardinal d'Este apparaît ici comme le partenaire indispensable pour le représentant du roi. La destitution du 51<sup>e</sup> grand maître de l'ordre de Malte, Jean L'Evesque de La Cassière, intervenue au même moment, vient conforter ce statut de Luigi d'Este. Un soulèvement contre le grand-maître a lieu le 11 juillet 1581 au cours d'une réunion conventuelle<sup>101</sup>. Grégoire XIII envoie alors Gaspare Visconti, auditeur de la Rote, pour enquêter sur les raisons du soulèvement et sur les torts des protagonistes. Jean L'Evesque de La Cassière est ensuite transféré de sa résidence maltaise, le fort Saint-Ange où il était assigné à résidence, à Rome où il est accueilli pour être entendu. Il est finalement restauré dans sa charge de grand maître en attendant d'être lavé des charges d'accusation. Il ne jouit que peu de temps de sa dignité restaurée puisqu'il meurt à Rome le 21 décembre 1581<sup>102</sup>. Parmi les causes du soulèvement, la plus immédiate trouve ses origines dans le conflit qui oppose les chevaliers espagnols de l'ordre à Philippe II. Ayant été contraints de s'excuser auprès de La Cassière pour leur soulèvement, les chevaliers espagnols de l'ordre, menés par le prieur de Toulouse, Mathurin de l'Escur, dit Romégas, animent la fronde contre le grand maître<sup>103</sup>. Pour les représentants du roi à Rome, Paul de Foix, Luigi d'Este, ou encore Nicolas de Pellevé, il s'agit d'une manœuvre espagnole pour mettre la main sur un Ordre dont la majorité des commanderies sont situées dans le royaume. Ils déclarent que si les Espagnols s'emparaient de l'Ordre, Henri III réagirait en séquestrant ces biens<sup>104</sup>. Le cardinal d'Este se retrouve encore une fois à défendre les revendications françaises contre les tentatives hégémoniques des Espagnols sur un ordre religieux. Le prélat s'affiche ouvertement favorable au grand maître, présentant l'affaire comme un empiètement espagnol sur les prérogatives du roi de France, dont il est le défenseur<sup>105</sup>. Le souci du roi à hâter la révision du procès, y compris après la mort

<sup>101</sup> BnF, Fr. 16043, fol. 203r, 6 et 8 juillet 1581 ; *Ibid.*, fol. 204r-205r, Paul de Foix à Jean L'Evesque de La Cassière, Rome, 8 juillet 1581 ; *Ibid.*, fol. 212r, Romégas à Paul de Foix, Malte, 14 juillet 1581 ; *Ibid.*, 215r, le lieutenant et conseil de Malte à Paul de Foix, Malte, 14 juillet 1581.

<sup>102</sup> Charles Hirschauer, « Recherches sur la déposition et la mort de Jean Levesque de La Cassière, Grand Maître de l'Ordre de Malte » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, vol. 31 (1911), p. 75-141. L'oraison du grand maître peut se lire en BnF, Dupuy 87, fol. 131r-134v. Les funérailles ont lieu à Saint-Louis-des-Français. BAV, Urb. Lat. 1050, fol. 1v et fol. 3v, avviso, Rome, 6 janvier 1582.

<sup>103</sup> *A.N.G.*, t. VIII, p. 765, Anselmo Dandino à Tolomeo Galli, Paris, 7 décembre 1580 ; *Ibid.*, p. 770, Anselmo Dandino à Tolomeo Galli, Blois, 18 décembre 1580.

<sup>104</sup> Alain Blondy, *Hugues Loubens de Verdalle, 1531-1582-1595, cardinal et grand maître de l'ordre de Malte*, Paris, Bouchène, 2005, p. 48.

<sup>105</sup> Anne Brogini, « Crisis and Revival. The Convent of the Order of Malta during the

du grand maître, et le rôle qu'occupe Luigi d'Este dans cette opération mémorielle, témoigne de l'étendue du champ d'action du cardinal<sup>106</sup>. Cet événement donne également à voir la mobilisation du réseau français à Rome par l'entremise des hommes du cardinal<sup>107</sup>. De manière incidente, l'affaire de La Cassière offre un nouvel exemple de pratiques concertées de l'ambassadeur et du cardinal-protecteur.

Le besoin de la présence du cardinal d'Este se fait encore davantage ressentir en cas de fragilités dans la situation des ambassadeurs. De conseiller et de collaborateur, le prélat devient alors un appui pour un homme affaibli. La trajectoire biographique de Paul de Foix offre un observatoire de cette dernière fonction du cardinal d'Este. Paul de Foix, magistrat français, compromis dans l'affaire de la Mercuriale de 1559, où des parlementaires modérés manifestent leur refus de la politique de répression menée par Henri II, pâtit des suites de cette affaire<sup>108</sup>. En effet, une enquête est ouverte contre lui par le Saint-Office, macule appelée à obérer ses relations avec Rome. En 1566, Pie V le refuse comme ambassadeur, avant qu'il n'essuie un second refus en 1573, alors que Charles IX espère l'envoyer auprès de Grégoire XIII. Paul de Foix doit passer par un long parcours de réhabilitation qui traverse toute la décennie. Il finit par se rendre à Rome comme personne privée au printemps 1580 pour obtenir son absolution et être agréé ensuite comme ambassadeur, ce qui advient en 1581<sup>109</sup>. Ippolito II d'Este n'est pas intervenu dans cette affaire, qui correspond pour lui au pontificat de Pie V et à sa mise à l'écart par le gouvernement pontifical. De son côté, Luigi d'Este n'est confronté aux difficultés de Paul de Foix qu'après son retour à Rome en 1577.

Catholic Reformation (16<sup>th</sup>-17<sup>th</sup>centuries) » dans *The Military Orders. Culture and Conflict in the Mediterranean World*, 1, éd. Mike Carr et Jochen Schenk, Londres-New York, Routledge, vol. VI (2017), p. 170-171.

<sup>106</sup> *Lettres de Henri III*, t. V, n°4665, p. 341, Henri III à Luigi d'Este, Bourbon Lancy, 18 septembre 1582. Le cardinal surveille aussi le déroulement de la succession à la tête de l'ordre. BAV, Urb. Lat. 1050, fol. 30r, avviso, Rome, 27 janvier 1582 ; *Ibid.*, fol. 92r, avviso, Rome, 24 mars 1582

<sup>107</sup> ASM, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 10 octobre 1581.

<sup>108</sup> Noël Didier, « Paul de Foix à la mercuriale de 1559, son procès, ses idées religieuses » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 56 (1939), p. 396-435 ; Malcolm C. Smith, « Paul de Foix and Freedom of Conscience » dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 55 (1993), Genève, Droz, p. 301-315 ; *Id.*, « Early French Advocate of Religious Freedom » dans *the Sixteenth Century Journal*, t. XXV (1994), p. 29-51 ; A. Tallon, *La France et le Concile de Trente...*, p. 340-342 ; A. Tallon *Conscience nationale...*, p. 103-106.

<sup>109</sup> Noël Didier, « Paul de Foix et Grégoire XIII » dans *Annales de l'université de Grenoble*, section Lettres-Droit, t. XVII (1941), p. 93-245 ; Elena Bonora, *Giudicare i vescovi, La definizione dei poteri nella Chiesa posttridentina*, Roma, Editori Laterza, 2007, p. 215-225 ; A. Tallon, « Réforme catholique et conscience nationale... » p. 28-29 ; A. Tallon, « Entre intransigeance confessionnelle et casuistique diplomatique... », 2011, p. 334.

C'est donc à partir de la fin des années 1570 qu'un cardinal d'Este s'intéresse à ce point de fixation de la diplomatie française des années 1560 jusqu'au début des années 1580.

À son arrivée dans la Ville Sainte, le 29 novembre 1579, Paul de Foix est immédiatement pris en charge par les représentants du roi de France, parmi lesquels se trouve Luigi d'Este<sup>110</sup>. Ce dernier presse Grégoire XIII, au début de l'année 1580, d'en finir avec cette affaire et il rapporte à Paul de Foix que le pape a promis de s'en occuper dès son retour de villégiature<sup>111</sup>. Après la cérémonie de purgation du 24 mars 1580, le cardinal d'Este continue de manifester son soutien à Paul de Foix. Cela passe tout d'abord par son appui pour obtenir l'expédition des bulles de l'archevêché de Toulouse<sup>112</sup>. L'exil forcé du cardinal d'Este, à l'été 1580, prive Paul de Foix d'un fervent soutien qu'il retrouve dès le retour du cardinal, un an plus tard, occupant cette fois la charge d'ambassadeur ordinaire<sup>113</sup>. L'expédition de l'archevêché de Toulouse n'est obtenue qu'à la fin de l'année 1582, après de longues discussions avec Grégoire XIII dans lesquelles Luigi d'Este ne cesse de défendre Paul de Foix<sup>114</sup>. À peine cette victoire obtenue pour Paul de Foix, le cardinal d'Este lui souhaite de revêtir le chapeau de cardinal, en accord avec le roi et la reine mère. Dans la lettre où il évoque ce projet à Villeroy, Paul de Foix rend compte du soutien de longue date qu'il a reçu de la part du fils de Renée de France<sup>115</sup>. Le cardinal est présenté comme une des rares personnes à l'avoir aidé et à continuer de le faire. Le roi se tourne donc une nouvelle fois vers Luigi d'Este pour qu'il accomplisse sa mission et obtienne la promotion de Paul de Foix :

« Je desirerois bien en ceste consideration et pour plus grand honneur de ced. Royaume que Sa Sainteté m'eslargist encores plus sa faveur en cest endroict et pour ce que j'ay entendu que pour n'avoir esté sa dernier promotion que de bien petit nombre et seulement en contemplation es princes qui l'en avoient requis, elle est en voluté d'en fere en peu de temps une autre. A ceste cause je vous prie, mon oncle, que l'occasion s'en offrant vous vueillez de nouveau interceder et vous emploier envers sa Sainteté, a ce que faisant ceste ouverture, il luy plaise me gratiffier encores de semblable promotion pour mon Cousin le S<sup>r</sup> de Foix et le S<sup>r</sup> de Lenoncourt »<sup>116</sup>.

Le cardinal est censé intercéder « de nouveau » en faveur de Paul de Foix. La mission de protection est ici à entendre dans son sens premier, à savoir la défense

<sup>110</sup> BnF, Fr. 16043, fol. 78v, Paul de Foix à Henri III, Rome, 29 décembre 1579.

<sup>111</sup> *Ibid.*, fol. 86r, Paul de Foix à Catherine de Médicis, Rome, 24 janvier 1580.

<sup>112</sup> *Ibid.*, fol. 132r, Paul de Foix à Henri III, Rome, 13 juin 1580.

<sup>113</sup> *Ibid.*, fol. 134r, Paul de Foix à Henri III, Rome, 13 juin 1580.

<sup>114</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 252r, Luigi d'Este à Paul de Foix, Rome, 19 mars 1582.

<sup>115</sup> BnF, Fr. 16044, fol. 234r, Paul de Foix à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 3 janvier 1583.

<sup>116</sup> BnF, Dupuy 937, fol. 193r, Henri III à Luigi d'Este, s.l., s.d. [1583].

des intérêts du roi et de ses représentants contre d'éventuels contrecoups<sup>117</sup>. Dans le cas de l'archevêque de Toulouse, Luigi d'Este et le gouvernement français se heurtent à un refus pontifical catégorique qui ne disparaît qu'avec la mort de Paul de Foix<sup>118</sup>. Les accusations portées contre ce dernier, ainsi que les freins mis à sa carrière ecclésiastique, ont conduit le cardinal d'Este à occuper un rôle de protecteur des intérêts de l'ambassadeur, outre ses autres tâches. Le neveu d'Ippolito II d'Este confère à la mission de cardinal-protecteur de nouveaux aspects et il étend son champ d'action. Pour autant, les caractéristiques initiales, c'est-à-dire conseiller et aider l'ambassadeur, demeurent les mêmes pour le membre de la maison d'Este. Luigi d'Este constitue un relais opérant en même temps que le pôle formé par l'ambassadeur. La monarchie française bénéficie alors d'une organisation souple pour faire circuler les informations, tout comme elle peut plus facilement faire basculer ses demandes sur des canaux alternatifs. Pour le cardinal d'Este, cette configuration communicationnelle favorise leur intégration dans l'appareil d'État et lui permet d'accroître ses prétentions à jouer leur rôle de médiateur.

## B. La possibilité de démultiplier les canaux diplomatiques pour la monarchie française

Luigi d'Este offre la possibilité aux gouvernements français, ferrarais et romain de disposer en même temps ou alternativement de voies de communication différenciées. Une remarque de Paul de Foix expose les canaux que peuvent emprunter les lettres entre la France et Rome :

« C'est, Sire, tout ce que j'avois a vous escrire sur vosd. lettres, que j'ay envoyees a Monsieur le Cardinal d'Este, qui est à Tivoli, comme j'ay acoustumé de luy communiquer toutes voz despeches et tout ce qui est de votre service, auquel aussy il est très affectionné<sup>119</sup>. »

Les lettres destinées à l'ambassadeur français sont également lues, sauf contre-indication expresse, au cardinal d'Este. Henri III montre que ce partage de l'information est organisé par le gouvernement royal. Dans une lettre du 20 février 1584, le roi explique à son ambassadeur qu'il lève des troupes, entre 10 000 et 12 000 Suisses, pour répondre aux manœuvres des Espagnols, appuyées par le duc de Savoie. Il ne faut communiquer cette information à personne si ce n'est au cardinal d'Este à qui l'ambassadeur doit également rapporter la lettre<sup>120</sup>. Le cardinal d'Este se trouve donc au centre des correspondances politiques entre le

<sup>117</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri* b. 1561, Henri III à Luigi d'Este, Ollainville, 8 avril 1582 ; *Ibid.*, Henri III à Luigi d'Este, Fontainebleau, 3 juillet 1582.

<sup>118</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 264r-v, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, 31 janvier 1584.

<sup>119</sup> BnF, Fr. 16044, fol. 266v, Paul de Foix à Henri III, Rome, 14 mars 1583.

<sup>120</sup> *Lettres de Henri III*, t. VI, n°5225, p. 200, Henri III à Paul de Foix, Paris, 20 février 1584.

royaume de France et Rome. Le prélat, comme les agents du roi, communique dans l'attente du courrier de France<sup>121</sup>. Parfois, c'est même lui qui informe les ambassadeurs des volontés du roi, comme l'explique Charles IX au baron de Ferrals dans une lettre datant de décembre 1571 :

« Je vous faitz ceste despesche en telle diligence que ne vous pouvant par icelle assez particulièrement fere entendre mon intention vous l'entendrez de mon cousin le Cardinal de Ferrare ou de mon cousin le Cardinal d'Est, ausquelz je la faitz scavoir. Et partant vous vous conduirez à ce qu'ilz vous diront »<sup>122</sup>.

De ce point de vue, il est utile de comparer les pratiques de Luigi avec celles de son oncle pour mieux comprendre la structure des échanges d'informations. Dans le cas d'Ippolito II d'Este, il faut distinguer, d'une part, les lettres du cardinal de Ferrare au roi et à la Reine mère et, d'autre part, les lettres de ces derniers à leur ambassadeur. Ippolito II d'Este et les agents du roi mettent en commun leurs connaissances à Rome. Ce partage des informations s'opère donc à Rome, dans l'hypothèse où le cardinal protecteur et l'ambassadeur parviennent à s'accorder, et à la cour, où le gouvernement, en l'occurrence Villeroy qui a récupéré le département de Simon Fizes, seigneur de Fauze<sup>123</sup>, centralise les informations provenant des ambassades et de la correspondance avec le cardinal. Occasionnellement, cette dernière peut être appuyée ou orientée par l'intendant du cardinal de Ferrare. Dans ce cas de figure, le cardinal de Ferrare représente une alternative à l'ambassadeur ou aux autres cardinaux favorables à la couronne de France comme le cardinal de La Bourdaisière, présent à Rome en tant que prélat de 1561 à sa mort, en 1570, ou, plus tard, le cardinal de Rambouillet. Toutefois, Ippolito II d'Este agit principalement en fonction de sa relation directe avec le roi et la reine mère, rendant parfois difficile la synchronisation avec l'action de l'ambassadeur. Il n'en demeure pas moins que le cardinal de Ferrare propose une alternative aux ambassades françaises et il autorise à poursuivre les négociations avec le pouvoir pontifical sous d'autres formes.

La structure fondamentale des échanges avec Luigi d'Este présente un canevas similaire. Néanmoins, dans le cas du cardinal d'Este, elle s'avère, d'une part, plus intégrée dans les réseaux épistolaires français, et, d'autre part, le prélat rend possible un dédoublement des communications. Dans une lettre à Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, datée du 15 avril 1585, Henri III précise qu'il lui enverra un double de la lettre écrite au cardinal d'Este sur les soulèvements dans le royaume de France<sup>124</sup>. L'information communiquée à l'ambassadeur se fonde sur celle

<sup>121</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, Camillo Peruzzi à Luigi d'Este, Rome, 6 avril 1579.

<sup>122</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 470r, Charles IX à François Rougier, s.l., décembre 1571.

<sup>123</sup> Nicolas Mary Sutherland, *The French secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, The Athlone Press, 1962, p. 37.

<sup>124</sup> *Lettres de Henri III*, t. VII, n°5850, p. 29, Henri III à Jean de Vivonne, Paris, 15 avril 1585.

portée à la connaissance du cardinal protecteur. En effet, Henri III ou Villeroy expliquent régulièrement soit écrire une missive identique aux deux protagonistes, soit joindre la dépêche de l'un à l'autre, soit expédier une lettre à l'un d'eux pour que l'autre la consulte ensuite. Les canaux de Luigi d'Este ne s'arrêtent cependant pas là puisqu'il bénéficie, en outre, d'une correspondance personnelle avec les secrétaires d'État. Cette dernière est, à son tour, redoublée par la correspondance avec ses agents auprès de la cour de France, à savoir son représentant, son vicaire général, le coadjuteur de ce dernier et des informateurs comme l'abbé de Parades<sup>125</sup>. Les échanges avec le cardinal d'Este peuvent ainsi passer directement par une lettre entre lui et le roi ou le secrétaire d'État, mais également par les lettres qu'il multiplie avec ses agents. De même, à Rome, si l'ambassadeur ne lui fait pas directement voir la lettre arrivée de France, le contenu est généralement communiqué aux agents romains du cardinal et Luigi d'Este est donc systématiquement informé. Le prélat dispose donc de multiples moyens de communication avec le gouvernement français, ce qui en fait un recours utile et, surtout, témoigne d'une grande souplesse quant au maniement.

Ippolito II et Luigi d'Este s'emploient à ce que le gouvernement français dispose d'une alternative à l'ambassadeur. Dans le cas d'Ippolito II d'Este, la structure est semblable à celle que l'on retrouve pour les autres cardinaux nationaux œuvrant pour le roi. En revanche, avec son neveu, l'articulation des différentes voies de communications est plus complexe et plus complète. Le cardinal d'Este a su se trouver au centre de plusieurs canaux qui permettent de choisir le moyen le plus adéquat de lui faire parvenir une nouvelle ou une instruction. Il apparaît, à ce titre, comme un atout pour le gouvernement français ainsi que pour la papauté dans sa capacité à offrir différentes façons de continuer les négociations. Personnellement, il parvient à capitaliser sur ces informations pour renforcer sa position et se rendre encore plus indispensable qu'Ippolito II d'Este, tout en reprenant le positionnement de celui-ci. Cette capacité à capter les directives du roi se double d'une emprise romaine qui permet au cardinal de participer à l'organisation du milieu français à Rome.

### C. Le milieu français à Rome

Luigi d'Este dispose de plusieurs palais dans la Ville Sainte et ses alentours. Ces demeures constituent à la fois des espaces d'agrément, de vie et de concentration de l'activité politique du prélat. Cette dernière dimension revêt plusieurs caractéristiques. Premièrement, ces palais sont les pôles entre lesquels circulent les informations et les agents du cardinal. Ils forment les structures où sont organisés les papiers ainsi que les lieux où se trouvent les bureaux. D'un point de vue concret, ces espaces sont les lieux du pouvoir du cardinal car ils abritent ses pratiques politiques. Deuxièmement, ces sites attirent les hommes souhaitant présenter leurs hommages, discuter ou conclure une affaire avec Luigi. C'est

<sup>125</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 89, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 22 octobre 1585 .

notamment le cas des représentants du roi de France pour qui les demeures du cardinal d'Este constituent un espace de négociation apprécié. Autour du prélat se retrouvent les représentants du roi de France, des voyageurs prestigieux ou encore des Français installés à Rome. Parmi les différents espaces, la villa d'Este à Tivoli apparaît comme celui disposant de la centralité politique la plus importante, inverse par rapport à son emplacement géographique<sup>126</sup>.

La villa de Tivoli est pensée par Ippolito II comme un havre de paix et une retraite pour le recueillement<sup>127</sup>. Elle offre également un cadre pour recevoir les hôtes de marque de passage à Rome. Ces derniers forment le premier cercle, le plus étendu, gravitant autour des cardinaux d'Este. Le passage par la villa constitue d'ailleurs une étape des visiteurs français ayant la chance d'être suffisamment bien introduits auprès des cardinaux. Cette pratique se poursuit avec Luigi d'Este. Celui-ci fait accueillir Montaigne dans la villa de Tivoli, le 3 avril 1581<sup>128</sup>. Cela n'est guère surprenant lorsqu'on sait que le compagnon de voyage de l'auteur des *Essais*, Charles d'Estissac, disposait d'une lettre de recommandation du roi datant du 27 août 1580, expressément adressée au cardinal d'Este, où il le priait de faire preuve de toute la courtoisie possible envers le jeune homme<sup>129</sup>. Le prélat voit passer dans sa villa le duc de Nevers, l'ambassadeur de Russie ou encore Jean L'Evesque de La Cassière, dans son périple romain de l'automne 1581. Il y reçoit aussi de nombreux cardinaux italiens. Un seul exemple, en mai 1578, le majordome de Luigi d'Este, Gian Pietro Tolomei, lui écrit pour lui signifier que tous les préparatifs ont été accomplis pour la venue à Tivoli de Prospero Santacroce<sup>130</sup>.

La villa d'Ippolito II d'Este à Tivoli apparaît également comme un lieu de réunion des défenseurs des intérêts français. Selon cette acception, le milieu est entendu comme un cercle restreint de Français participant à l'exécution de la politique étrangère du royaume de France. La villa d'Este présente un avantage indéniable pour les représentants du roi de France, c'est-à-dire un espace sûr et confortable, propice aux concertations. Les ambassadeurs du roi de France à Rome louent encore des palais romains et ne disposent pas d'une résidence propre. Ils ne

<sup>126</sup> La villa d'Este est située à environ 36 kilomètres du Vatican, au nord-ouest de la villa d'Hadrien.

<sup>127</sup> Le cardinal de Ferrare y séjourne chaque année depuis 1563, s'y rendant aux alentours du 15 juillet pour revenir à Rome à la mi-octobre. V. Pacifici, *Ippolito II d'Este...*, p. 341.

<sup>128</sup> Michel de Montaigne, *Journal de voyage de Michel de Montaigne*, éd. François Rigolot, Paris, Puf, 1992, p. 128-130.

<sup>129</sup> Warren Boutcher, *The School of Montaigne in Early Modern Europe*, vol. I, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 265-266. Sur la lettre de recommandation de Charles d'Estissac, voir ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1561, copie en italien, Henri III à Alfonso II d'Este, Saint-Maur-des-Fossés, 27 août 1580. Sur les problèmes posés par cette lettre, voir Concetta Cavallini, « Montaigne politique "italien" » dans *Montaigne politique*, éd. Philippe Desan, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 377-378.

<sup>130</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, Gian Pietro Tolomei à Luigi d'Este, Rome, 30 mai 1578.

possèdent pas encore le palais Farnese, acquis définitivement en 1874<sup>131</sup>. Le sujet de l'appropriation de l'espace urbain, dans un contexte de concurrence symbolique avec les Espagnols, s'avère une question d'importance pour les ambassadeurs, sans négliger les besoins pratiques de ces derniers<sup>132</sup>. Le cardinal d'Este fait de sa villa un refuge pour les ambassadeurs, dans laquelle ceux-ci peuvent préparer leur arrivée à Rome, dresser leur plan de bataille pour l'audience pontificale et recevoir les dernières nouvelles. C'est également un lieu de rassemblement des membres de la faction française. Just de Tourmon, successeur de Henri Clutin, marque une halte à la villa de Tivoli en compagnie des cardinaux Vitelli et de Ferrare à son arrivée à Rome en 1566<sup>133</sup>. Dans les années 1580, les cardinaux français, comme Nicolas de Pellevé, viennent y manger en compagnie des Français de passage comme Pierre Tollet, l'abbé de Plaimpied<sup>134</sup>. Outre l'existence d'un lieu physique où peuvent s'abriter les concertations des partisans du roi de France, l'accueil des ambassadeurs par le cardinal d'Este, et le soin que prennent ces derniers à en rendre compte à leur gouvernement, témoignent du rôle de soutien de Luigi d'Este, épigone de l'hospitalité de son oncle. Jean de Vivonne et François de Luxembourg sont ainsi attendus à Tivoli à l'été 1586, dernière étape avant leur entrée dans Rome. Il s'agit également d'une réunion stratégique entre les hommes de Henri III<sup>135</sup>. Tivoli, ainsi que les autres palais des cardinaux, offrent leurs atouts à un cercle plus étendu. Les hommes d'Anne d'Este logent ainsi chez Luigi d'Este. Le majordome du cardinal, Gian Pietro Tolomei, fournit obligeamment logement, domestiques et un carrosse à Pierre de Selincourt, gouverneur et bailli de Montargis<sup>136</sup>.

Dans les demeures des cardinaux d'Este se retrouvent une foule de solliciteurs et d'hommes venant proposer leurs services<sup>137</sup>. Le trait qui ressort le plus de la correspondance du cardinal d'Este avec ses agents concerne les contacts avec l'ambassadeur et le personnel de l'ambassade. Ces représentants du gouvernement

<sup>131</sup> *Le palais Farnèse*, Rome, Ecole française de Rome, 1980-1981, 2 vol.

<sup>132</sup> Maria Antonietta Visceglia, « Vi è stata una "Roma spagnola" ? » dans *La Roma dei Papi...*, p. 207-208.

<sup>133</sup> BnF, Fr. 16039, fol. 117r, Just de Tournon à Jean de Morvillier, Tivoli, 28 septembre 1566.

<sup>134</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 134, Ercole Buonacciolli à Luigi d'Este, Rome, 27 octobre 1583.

<sup>135</sup> BnF, Fr. 16042, fol. 322r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 19 mai 1586.

<sup>136</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, Gian Pietro Tolomei à Luigi d'Este, Rome, 26 juillet 1586. Sur l'expédition de Selincourt, voir ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 8 et 9 août 1586. Le seigneur de Selincourt était venu à Rome pour sonder le cardinal sur la survivance de ses bénéfices pour les fils d'Anne d'Este. *Ibid.*, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 22 octobre 1586.

<sup>137</sup> A.N., M.C., Et. LIV, liasse 109, acte de notoriété de Pierre Baudry concernant Jean Victor, 15 juin 1584.

français, chargés d'accomplir une mission à Rome, entrent la plupart du temps en relation avec le cardinal. C'est le cas de Pierre de Tollet, abbé de Saint-Martin de Plainpied, qui se rend à de nombreuses reprises à Rome pour les affaires de la reine mère et qui collabore avec Luigi d'Este<sup>138</sup>. De la même manière, le *fuoruscito* florentin Orazio Rucellai est amené à croiser Luigi d'Este en raison des missions qu'il accomplit pour la reine et le roi, à partir des années 1570<sup>139</sup>. Les séjours d'Orazio Rucellai à Rome créent une familiarité entre le prélat et lui, le cardinal n'hésitant pas, au moment de l'affaire Saint-Gouard, à se reposer sur le Florentin pour faire parvenir ses dépêches en France à l'été 1585<sup>140</sup>. Les réseaux postaux du banquier florentin intéressent tout particulièrement le cardinal d'Este, qui y voit l'occasion d'acheminer avec plus de sûreté ces lettres touchant aux affaires du royaume. Le prélat entend également bénéficier des capacités financières du membre de la famille des Rucellai pour régler les dettes de l'ambassadeur<sup>141</sup>.

Un autre cas a laissé une importante documentation, c'est celui d'Arnaud d'Ossat, secrétaire de Paul de Foix passé au service de Luigi d'Este. D'Ossat est lié à Paul de Foix depuis de longues années et il l'a accompagné à Rome dans les années 1570, consolidant leurs liens, comme l'atteste en 1579 la constitution d'une rente de 200 écus soleils de la part du conseiller d'État<sup>142</sup>. Arnaud d'Ossat rejoint Paul de Foix à Rome, où il occupe la fonction de secrétaire d'ambassade. Il accomplit ainsi des démarches pour l'ambassadeur lorsque ce dernier tombe malade au printemps 1583 et il apparaît comme l'auxiliaire de l'ambassadeur<sup>143</sup>. Une lettre de Henri III, datée du 20 octobre 1584, soit cinq mois après la mort de Paul de Foix, désigne Arnaud d'Ossat comme « secrétaire ordinaire de [l]a chambre, resident pour [l]es affaires et service en cour de Rome »<sup>144</sup>. Dès 1581, les hommes du cardinal débute une relation suivie avec Arnaud d'Ossat, suivant en cela les recommandations de leur maître<sup>145</sup>. Cette dernière ne faiblit pas durant l'ambassade de Paul de Foix, le secrétaire d'Ossat constituant un interlocuteur prisé

<sup>138</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, minute, Luigi d'Este à Pierre de Tollet, Ferrare, mars 1582.

<sup>139</sup> BnF, Fr. 3902, fol. 178r, Instruction de Henri III à Orazio Rucellai, Paris, 3 septembre 1576. Luigi d'Este est également en affaire avec le banquier florentin. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 134, Filippo Taddei à Luigi d'Este, Rome, 5 octobre 1584 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Paris, 7 janvier 1585.

<sup>140</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, minute, Luigi d'Este à Orazio Rucellai, Rome, 20 juillet 1585.

<sup>141</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, b. 89, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 18 novembre 1586.

<sup>142</sup> A.N., Y//121, fol. 76v, constitution d'une rente à Arnaud d'Ossat, Lyon, 25 septembre 1579.

<sup>143</sup> *Lettres de Henri III*, t. VI, n°4855, Henri III à Paul de Foix, Paris, 3 mai 1583 ; abbé A. Degret, *Le cardinal d'Ossat. Evêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604) : sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, Victor Lecoffre, 1894, p. 22-28.

<sup>144</sup> *Lettres de Henri III*, t. VI, n°5536, Henri III à Arnaud d'Ossat, Blois, 20 octobre 1584.

<sup>145</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1358, Arnaud d'Ossat à Luigi d'Este, Rome, 10 mars 1583.

d'Ercole Tassoni Estense ou de Camillo Peruzzi. Peu de temps après la mort de l'archevêque de Toulouse, Luigi d'Este manifeste à Villeroy son intérêt pour un « personnage remply de doctrine et bon jugement et de moy auparavant congnu » ainsi que son désir de le prendre à son service. Luigi d'Este l'admet comme collaborateur pour le seconder dans la période d'intérim qui s'ouvre. C'est une manière supplémentaire de témoigner de la continuité de ses pratiques avec celles de Paul de Foix. De surcroît, il mène une œuvre d'intégration des hommes employés par le gouvernement français à son service. Luigi d'Este poursuit la formation de d'Ossat et décide de le présenter au pape afin de l'introniser comme un acteur à part entière de la représentation française<sup>146</sup>.

Pendant l'affaire Saint-Gouard, Arnaud d'Ossat seconde l'activité du cardinal d'Este, notamment en lui servant d'agent de liaison avec le cardinal de Rambouillet<sup>147</sup>. C'est lui que Luigi d'Este envoie en Toscane après la mort de Marguerite d'Autriche, le 18 janvier 1586, pour réclamer les biens sur lesquels portent les prétentions de Catherine de Médicis<sup>148</sup>. Arnaud d'Ossat apparaît ainsi comme un agent au service du cardinal d'Este et de la couronne française, les deux se superposant pour lui en ces années-là<sup>149</sup>. En retour, Arnaud d'Ossat conseille le cardinal, comme lorsqu'il lui expose son avis sur le bon tempo de présentation des lettres d'expédition de l'évêché de Tulle en mars 1585<sup>150</sup>. Le cardinal protège également les intérêts d'Arnaud d'Ossat en France. Girolamo Giglioli cherche à s'immiscer favorablement dans un procès qui implique d'Ossat<sup>151</sup>. Le même Giglioli intervient auprès de Villeroy pour lui faire attribuer l'abbaye de Varennes située dans le Berry<sup>152</sup>. Luigi d'Este initie Arnaud d'Ossat à sa pratique de la diplomatie ainsi qu'à sa vision des problématiques religieuses. Les agents du prélat œuvrant à Rome ont d'ailleurs collaboré, pour la plupart, avec le secrétaire<sup>153</sup>. Le prélat finit même par l'ajouter dans un codicille testamentaire où il lui lègue « de grosses marguerites, appelées par le vulgaire perles, en forme de poire et un anneau

<sup>146</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 299r, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Rome, 18 juin 1584.

<sup>147</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1358, Arnaud d'Ossat à Luigi d'Este, Rome, 3 août et 20 septembre 1585.

<sup>148</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 95, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Tivoli, 2 mars 1586 ; BnF, Fr. 16042, fol. 281v, Luigi d'Este à Nicolas de Neufville, Sr. de Villeroy, Tivoli, 10 mars 1586.

<sup>149</sup> A. Degret, *Le cardinal d'Ossat...*, p. 35-36.

<sup>150</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Tivoli, 25 mars 1585.

<sup>151</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 17 septembre 1585.

<sup>152</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, *Id. à Id.*, Paris, 5 août 1586 ; *Ibid.*, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 7 octobre 1585 ; *Ibid.*, minute, *Id. à Id.*, 2 décembre 1586.

<sup>153</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 129, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, 4 juin 1586.

d'or avec un grand diamant » afin de régler ses dettes envers lui<sup>154</sup>. Dans son éloge d'Arnaud d'Ossat, Jacques-Auguste de Thou, au prix d'arrangements avec la vérité, attribue à cette période de la vie de d'Ossat sous l'égide du cardinal d'Este les premiers éclats de son mérite. L'auteur laisse deviner la cristallisation des conceptions politiques privilégiant la défense de la royauté, qui s'est opérée autour du cardinal d'Este dans les années 1584-1586<sup>155</sup>. Ce milieu français ne constitue pas un ensemble monolithique mais il est traversé par des lignes de fractures. Le cardinal se retrouve partie prenante de ces querelles. Un cas permet d'observer ces divisions au sein du milieu français et leurs implications sur le positionnement des cardinaux d'Este.

Il correspond au moment ligueur, lorsqu'à Rome les Français s'affrontent autour de deux lignes politiques, l'une favorable au roi et l'autre à la Ligue catholique. Parmi les obstacles qui se dressent alors face au cardinal d'Este, une figure paradigmatique vient hypostasier tout ce que le cardinal d'Este combat. Il s'agit du cardinal de Sens, Nicolas de Pellevé. Comme Luigi d'Este l'écrit le 7 septembre 1585 à son frère, le duc de Ferrare :

« Il cardinale di Sans che non lascia di far continuamente tutto le mali uffitti che puo contra di me, m'ha mi partic.re dispiacciuto in estremo con l'haver scritto a madama di Nemour nostra sorella et alli signori nostri nepoti che in queste cose di Francia, io habbia fatto tutto quello ch'ho potuto contra nostri nepoti, et come se gli fosse stato inimico, ch'è falsissimo, per il qual rispetto son risoluto di non voler più tenere pratica seco, et di scriverne anche a detti ss.ri accio sappiano che la malignità che usa quest'huomo in mio pregiuditio non merita che essi ne tengano più conto alcuno per l'avenire »<sup>156</sup>.

Parmi les torts qui lui sont reprochés, et qui dessinent un portrait en creux du cardinal d'Este, est placée au premier rang la déloyauté. L'agent du cardinal rapporte ainsi, dans une lettre du 17 août 1585, qu'il est la cause de l'affront subi par Saint-Gouard<sup>157</sup>. Girolamo Giglioli suggère d'ailleurs à Catherine de Médicis de le « châtier pour donner un exemple aux autres sujets et serviteurs afin qu'ils le {le Roi} servent mieux »<sup>158</sup>. Le cardinal d'Este déplore tout au long de l'année qu'il reste impuni, semblant ainsi donner une légitimité à son opération de

<sup>154</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 411, copie du codicille testamentaire de Luigi d'Este ; A.N., Y//128, codicille testamentaire de Luigi d'Este, 15 mai 1586.

<sup>155</sup> Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou*, t. VII, La Haye, Henri Scheurleer, 1740, p. 272.

<sup>156</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 163, Louis d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 7 septembre 1585.

<sup>157</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Giralomo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 17 août 1585.

<sup>158</sup> *Ibid.*, *Id. à Id.*, Paris, 22 septembre 1585 : « Risposi, che V.S.Ill<sup>ma</sup> haveva assicurata il Re che erano tutte bugie inventate dal Card<sup>le</sup> di Sans. La Regina in questo proposito mi disse certo che costui è mal servitore del Re. Io soggiunsi che era pessimo, e che il Re lo doverebbe castigare per dare essemplio a gli altri suoi sudditi e servitori di servirlo meglio ».

déstabilisation. Cela est d'autant plus surprenant pour le cardinal-protecteur que le roi partage cette interprétation<sup>159</sup>. Cette situation ambiguë permet à Henri III de ne pas intervenir de manière trop tranchée, au grand dam de Luigi d'Este, qui se plaint de l'inaction du roi, pourtant conscient de l'attitude du prélat. Le cardinal d'Este ne se décourage pas pour autant et finit par obtenir, au prix d'une campagne dirigée contre le prélat rebelle, la promesse de la confiscation de ses bénéfices ecclésiastiques français<sup>160</sup>. Néanmoins, dans la seconde moitié de l'année 1586, il assiste aux tentatives de Nicolas de Pellevé pour apaiser le roi et ainsi détourner la punition imminente<sup>161</sup>. Le cardinal finit toutefois par être condamné à la mise sous séquestre de ses biens à la fin de l'année 1586<sup>162</sup>.

Il répand des bruits fâcheux, qui plus est à Rome, une ville où sont analysées et commentées les actions de chaque roi. Il apparaît comme la source des rumeurs contre le roi de France, induisant systématiquement le pape à prendre le parti contraire à ce monarque. Parmi les fausses rumeurs que ce dernier occasionne, se trouvent les bruits d'une alliance entre le roi et les protestants, alors que le roi, au même moment, ne cesse de multiplier les protestations de fidélité catholique<sup>163</sup>. Il remet en cause l'orthodoxie du roi, son appartenance même à la catholicité. Le cardinal présente, ainsi, tous les signes du sujet infidèle. À titre plus personnel pour Luigi d'Este, il ne cesse de se répandre en calomnies auprès de sa sœur et de ses neveux, endossant le *topos* du mauvais conseiller<sup>164</sup>. Dans une lettre du mois de décembre 1585, le prélat résume ses griefs et son argumentation à Ercole Rondinelli. Luigi d'Este condamne la défense de Nicolas de Pellevé qui dit s'être rendu insupportable au roi pour avoir obéi aux Guise. Le cardinal d'Este rappelle qu'il s'est ruiné à cause de ses actions contre les affaires du roi, comme le seigneur d'Abain et d'autres membres du milieu français peuvent en témoigner. Il ajoute qu'en réalité le cardinal de Sens l'a desservi, lui, mais également les Guise, et plus particulièrement le cardinal Charles de Lorraine<sup>165</sup>. Par ailleurs, Luigi d'Este, parce que serviteur du roi, est pris dans une campagne d'attaques violentes. Il cherche du

<sup>159</sup> *Lettres de Henri III*, t. VII, p. 163, Henri III à Orazio Pallavicino, s.l., 1<sup>er</sup> octobre 1585.

<sup>160</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, minute, Luigi d'Este à Giralomo Giglioli, 16 décembre 1586.

<sup>161</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 92, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, 16 septembre 1586.

<sup>162</sup> Ibid., Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, 26 novembre 1586.

<sup>163</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Giralomo Giglioli à Luigi d'Este, Rome, 1<sup>er</sup> octobre 1585.

<sup>164</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 91, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 25 juin et 22 octobre 1585. Le 18 septembre 1585, Luigi d'Este attire l'attention d'Ercole Rondinelli sur ses démarches auprès d'Alfonso II d'Este pour dénoncer les agissements du cardinal de Sens. Il demande à Rondinelli de se rendre auprès du duc de Guise avec l'ambassadeur ferrarais pour exposer les vérités du cardinal. ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 95, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Rome, 18 septembre 1585.

<sup>165</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 95, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Rome, 3 décembre 1585.

reste à multiplier les témoins des mauvais procédés réalisés à son encontre, par exemple en la personne du cardinal de Joyeuse<sup>166</sup>.

De son côté, le cardinal de Pellevé préfère feindre l'ignorance ou l'incompréhension. Se fondant sur ses liens avec les neveux du cardinal d'Este, il insiste sur sa proximité avec ce dernier<sup>167</sup>. Il n'hésite pas à lui écrire une lettre le 30 juillet 1586 pour lui dire son impatience de le voir revenir à Rome<sup>168</sup>. Pourtant, quelques semaines après la mort du cardinal, le 30 décembre 1586, il écrit une longue lettre à un membre de la famille de Guise, probablement Henri de Guise, pour lui raconter les démarches de son frère, Charles de Pellevé, afin de lui faire récupérer ses bénéfices confisqués. Il dénonce à cette occasion la politique du cardinal d'Este à son encontre comme la principale raison ayant mû le roi<sup>169</sup>. Il reconnaît s'être opposé à la politique de Luigi d'Este, même si cet affrontement n'a jamais été publiquement assumé par le cardinal de Sens qui a toujours préféré prétendre à un malentendu avec le cardinal d'Este, s'appuyant sur ses liens avec les Guise.

Plus généralement, Luigi d'Este tient tête sur un double front durant les années 1585-1586. D'une part, il combat les représentants de la diplomatie espagnole à Rome, *a fortiori* dans leur politique de soutien aux Ligueurs. D'autre part, il essaie de limiter l'influence du camp ligueur, tout en essayant de le scinder, comme l'illustre le cas de l'abbé d'Orbais<sup>170</sup>. Jean de Piles, abbé d'Orbais depuis 1579, chanoine de Paris et vicaire de Louis de Guise, accomplit plusieurs missions pour les Guise dans la deuxième moitié de la décennie 1580<sup>171</sup>. Jean de Vivonne en a laissé un portrait acerbe :

« Il y a ici un très-mauvais et pernicieux instrument qui s'appelles Piles, autrement l'abbé d'Orbais, lequel y est au nom et comme agent de monsieur le cardinal de Guyse. Il travaille tout ce qu'il peut pour y faire revivre le nom de la Ligue et y donner infinies nouvelles au préjudice des affaires de vostre majesté, traictant ordinairement avec tous les cardinaux de la faction espagnolle, et avec le mesme ambassadeur d'Espagne, tirant luy et le cardinal de Sens ceste corde d'un mesme accord ; et ce jourd'huy j'ai prié sa sainteté de ne donner credit ne à l'un ne à l'autre

<sup>166</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Giralomo Giglioli à Louis d'Este, Rome, 31 décembre 1585.

<sup>167</sup> ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1405A, Nicolas de Pellevé à Luigi d'Este, Rome, 7 juillet, 1 et 24 octobre 1584.

<sup>168</sup> *Ibid.*, *Id.* à *Id.*, Rome, 30 juillet 1586.

<sup>169</sup> BnF, Clairambault 357, fol. 142r-v, Nicolas de Pellevé à [Henri de Guise], Rome, début 1587.

<sup>170</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 91, Ercole Rondinelli à Luigi d'Este, Paris, 17 avril 1586.

<sup>171</sup> *Lettres de Henri III*, t. IV, n°3565, Henri III à Louis Chasteigner, Paris, 28 octobre 1579 (nomination à l'abbaye d'Orbais) ; BnF, Dupuy 549, fol. 69r, Jean de Piles à Nicole Colin [secrétaire de Louis de Guise], Paris, 39 novembre 1582 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 410, minute, Luigi d'Este à Jean de Piles, s.l., 12 septembre 1582.

en ce qui toucheroit les affaires de vostre majesté, ce qu'elle m'a promis de faire. Mais il seroit à propos que vostre majesté y donnast ordre encore de son costé, et le faire rétracter d'icy, car je sais bien qu'il a ses audiences particulieres où il ne fait rien pour vostre service, et est l'organe du cardinal de Sens, à qui sa Sainteté m'a dite qu'il y avoit plus de neuf mois qu'elle avoit si bien fermé la bouche, qu'il n'oseroit plus prendre hardiesse de luy en parler »<sup>172</sup>.

Cette condamnation des agissements de l'abbé d'Orbais est le fait des agents du gouvernement français. Or, elle s'avère absente du discours du cardinal d'Este et de celui de ses agents. Cet homme des Guise entre fréquemment en contact avec Girolamo Giglioli durant l'année 1585 pour traiter d'affaires concernant les Guise et le cardinal d'Este. À cette occasion, Jean de Piles rassure l'agent de Luigi d'Este sur les sentiments favorables de ses neveux.<sup>173</sup> L'abbé apparaît comme un intermédiaire entre les Guise et le cardinal, particulièrement lié à Louis de Guise, à Anne de d'Este et à Catherine de Montpensier<sup>174</sup>. Ce rôle lui est conféré par le projet formé à l'été 1585 consistant à envoyer l'abbé d'Orbais à Rome pour régler plusieurs matières urgentes comme celle de la légation<sup>175</sup>. Toutefois, les bonnes dispositions du cardinal ne sont pas si généreuses qu'elles s'étendent au cardinal de Pellevé. Luigi d'Este accepte de discuter avec Jean de Piles en tant que représentant de ses neveux, et à condition d'exclure Nicolas de Pellevé. Le frère du duc de Ferrare opère une nette distinction au sein du groupe des Ligueurs en distinguant sa famille, les Guise-Nemours, des mauvais conseillers que le cardinal de Sens représente<sup>176</sup>. Cette discrimination permet de voir les divisions du parti français ainsi que la capacité du cardinal d'Este d'en jouer. En renversant l'interprétation, il apparaît également que Luigi d'Este refuse à tout prix la rupture avec sa famille, érigeant une démarcation entre celle-ci et son affrontement avec Nicolas de Pellevé. Cette instance lui permet de rendre des comptes au roi ainsi qu'à ses agents à Rome, tout en rappelant à ses parents qu'il demeure leur allié.

Les rancœurs et les combats politiques qui traversent le milieu français

<sup>172</sup> Auguste Bernard (éd.), *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, Paris, Imprimerie royale, 1842, p. XIV-XV, Jean de Vivonne à Henri III, Rome, 11 septembre 1586. Sur Jean de Piles, voir *Lettres du cardinal d'Ossat*, vol. I, p. 177, Arnaud d'Ossat à Henri III, Rome, 9 janvier 1589 ; Cornel Zwierlein, *The Political Thought of the French League and Rome, 1585-1589. De justa populi gallici ab Henrico tertio defectione and De justa Henrici tertii abdicatione (Jean Boucher, 1589)*, Genève, Droz, 2016, p. 96.

<sup>173</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 17 août 1585. Voir aussi ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, copie de la lettre de Luigi de Guise à Luigi d'Este.

<sup>174</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87, Girolamo Giglioli à Luigi d'Este, Paris, 1 octobre 1585.

<sup>175</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 95, minute, Luigi d'Este à Ercole Rondinelli, Tivoli 13 août 1585.

<sup>176</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 89, minute, Luigi d'Este à Girolamo Giglioli, Rome, 18 septembre 1585.

gravitant autour de la Curie nuancent la vision d'une faction française unie. Le cardinal d'Este est constamment pris dans des dynamiques politiques qui conditionnent son action ainsi que ses pratiques. En creux, elles viennent confirmer la place du prélat au sein du milieu diplomatique français à Rome. Luigi d'Este a été un des acteurs des ambassades françaises dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. D'abord, grâce à ses moyens, il a pu apporter une assise matérielle, toujours appréciable lors des transitions ou des revers des ambassadeurs. Ensuite, il a participé à la mise en scène du pouvoir royal à Rome. Enfin, il a installé une continuité dans le service du royaume de France que des hommes comme Arnaud d'Ossat ont su mettre à profit pour se former. Luigi d'Este a donc contribué à configurer la diplomatie française entre 1577 et 1586. Cette position centrale dans les relations entre la France et Rome apparaît au cours d'un épisode paradigmatique qui voit s'opposer le pape Grégoire XIII et le cardinal d'Este.

#### IV. Le cardinal d'Este, rouage indispensable du processus de prise de décision de la diplomatie française

Au mois de juin 1580, un incident éclate entre des hommes de la suite du cardinal d'Este et des gardes pontificaux. Ses serviteurs ont poursuivi les sbires qui conduisaient un homme en prison jusque dans l'église Santa Maria de la Vallicella. Ils l'ont enlevé, mettant le pape dans une colère noire. Ce dernier pose alors un ultimatum à Luigi d'Este : rendre le prisonnier ou quitter la ville. Le prélat refuse et annonce publiquement qu'il profite de cet exil pour se rendre à la cour de France<sup>177</sup>. En réalité, il quitte Rome et se retire sur le territoire de la République de Venise avant de rejoindre le duché de Ferrare<sup>178</sup>.

Pendant son absence, le cardinal de Rambouillet doit le remplacer dans le traitement des affaires courantes du roi de France<sup>179</sup>. Cet événement doit être examiné à plusieurs niveaux. Il faut le lire à l'échelle locale, le cardinal d'Este se faisant l'allié des barons romains, notamment de Paolo Giordano Orsini, contre la

<sup>177</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 14 et 15 juin 1580 ; *A.N.G.*, t. VII, p. 685, Tolomeo Galli à Anselmo Dandino, Rome, 13 juin 1580 ; *Ibid.*, p. 685, Tolomeo Galli à Anselmo Dandino, Rome, 14 juin 1580 ; BnF, Fr. 16041, fol. 176r-177v, « L'occasion pour laquelle monsieur le Car<sup>al</sup> d'Este partist de Rome le lundy 13 jour du mois de juing dernier 1580 » ; *Ibid.*, fol. 212v-213r, Rome, 15 juin 1585 ; *Ibid.*, fol. 218r, Louis Chasteigner à Catherine de Médicis, Rome, 27 juin 1580 ; BnF, It. 1731, p. 361, Lorenzo Priuli à Nicolò da Ponte, Paris, 1 juillet 1580 ; *Sommaire mémorial (Souvenirs) de Jules Gassot, secrétaire du roi (1555-1623)*, publié pour la Société de l'Histoire de France par Pierre Champion, Paris, Champion, 1934, p. 162-163.

<sup>178</sup> BnF, Fr. 16081, fol. 76r-v, Arnaud du Ferrier à Henri III, Venise, 24 juin 1580 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 163, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Murano, 4 juillet 1580 ; BnF, Fr. 16081, fol. 79r-v, Arnaud du Ferrier à Henri III, Venise, 8 juillet 1580.

<sup>179</sup> BnF, Fr. 16041, fol. 175r, Charles d'Angennes à Henri III, Rome, 24 juillet 1580.

centralisation du pouvoir pontifical<sup>180</sup>. Il doit aussi être analysé à l'aune des relations diplomatiques entre le royaume de France et le Saint-Siège. À cet égard, il convient de noter que c'est la spécificité même du positionnement des cardinaux d'Este que de jouer sur différentes échelles en se plaçant à leur intersection. Le récit de l'événement par Flaminio Manelli suscite une levée de boucliers chez les membres du réseau de Luigi d'Este<sup>181</sup>. En effet, Henri III voit dans le renvoi du cardinal d'Este un affront commis à l'encontre du cardinal-protecteur de son royaume<sup>182</sup>. Le nonce Dandino rapporte, dans une lettre datant du 3 juillet 1580 au cardinal de Côme, le mécontentement de la reine mère :

« Sa Majesté me répondit que le roi ne pouvait pas m'avoir dit vouloir quitter l'obédience de Notre Seigneur, parce qu'il sait bien qu'un prince chrétien doit s'en abstenir quelqu'en soit la raison, mais il aura seulement évoqué d'enlever son ambassadeur. Ce à quoi il est si résolu qu'il ne sert à rien de vouloir l'en dissuader ou de chercher à l'apaiser d'une autre manière, s'il n'obtient pas la satisfaction qu'il désire »<sup>183</sup>.

L'affaire devient donc un incident diplomatique majeur, au point d'affoler le nonce à Paris, d'autant plus qu'il craint qu'elle ne serve de prétexte aux gallicans du conseil du roi. À Rome, les représentants d'Henri III, le seigneur d'Abain, le cardinal de Rambouillet et le cardinal de Pellevé font pression sur le souverain pontife pour obtenir le rappel du cardinal d'Este<sup>184</sup>. L'ambassadeur du roi de France apparaît comme un des plus ardents défenseurs du prélat<sup>185</sup>. La cohésion de sa défense est également assurée par les membres de sa *famiglia*, demeurés à Rome

<sup>180</sup> Barbara Furlotti, *A Renaissance Baron and his Possessions. Paolo Giordano I Orsini (1541-1585)*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 26-30. Sur les liens entre Luigi d'Este et Paolo Giordano Orsini voir ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 16 juin 1580 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 163, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 26 février et 6 mars 1583.

<sup>181</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 67, Flaminio Mannelli à Luigi d'Este, Paris, 30 juillet 1580 ; ASMo, *Carteggio con principi esteri*, b. 1458, Anne d'Este à Luigi d'Este, s.l., 6 juillet 1580.

<sup>182</sup> *A.N.G.*, t. VII, p. 698, Anselmo Dandino à Tolomeo Galli, Paris, 28 juin 1580 ; BnF, Fr. 16041, fol. 220r, Henri III à Louis Chasteigner, Paris, 1 juillet 1580.

<sup>183</sup> *A.N.G.*, t. VII, p. 700, Anselmo Dandino à Tolomeo Galli, Paris, 3 juillet 1580 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 271, Catherine de Médicis à Louis Chasteigner, s.l., 10 juillet 1580 ; *Ibid.*, p. 274, Catherine de Médicis à Arnaud du Ferrier, Saint-Maur-des-Fossés, 30 juillet 1580.

<sup>184</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense, Rome, 1 juillet et 13 juillet 1580 ; *Ibid.*, Ercole Tassoni Estense, Rome, 23 juillet 1580 ; BnF, Fr. 16041, fol. 234r, Louis Chasteigner à Henri III, Rome, 8 août 1580.

<sup>185</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense, Rome, 25 juillet 1580.

sous l'autorité de son majordome, Gian Pietro Tolomei<sup>186</sup>. Grégoire XIII finit par autoriser le cardinal à revenir à Rome, à condition que ce soit un messager du roi qui lui apporte la nouvelle. C'est Jules Gassot qui est chargé d'accomplir cette mission, aux mois de septembre et d'octobre 1580<sup>187</sup>. L'affaire se termine définitivement avec le retour du cardinal d'Este à Rome, à l'été 1581<sup>188</sup>. Cet épisode, aussi bien dans son déroulé que dans ses conclusions, révèle la place et la stratégie du cardinal d'Este ainsi que son rôle médiateur. Il fonctionne comme un révélateur de la place qu'occupe le prélat. Luigi d'Este a, en effet, mobilisé l'ensemble des éléments de son réseau, aussi bien en France qu'en Italie. Dans ce cas précis, le fils de Renée de France parvient à imposer un rapport de force avec Grégoire XIII et ce différend finit par se résoudre en sa faveur. Le cardinal parvient ainsi à avoir une action, certes modeste et occasionnelle, à l'échelle de la ville qui s'insère dans des enjeux internationaux. Maria Antonietta Visceglia a justement attiré l'attention sur l'importance de lire les conflits romains en les replaçant dans le contexte international<sup>189</sup>. Cela permet de mieux comprendre que les cardinaux d'Este interviennent toujours en s'appuyant sur leur réseau. Il demeure une dernière composante à envisager, à savoir les appuis ferrarais des cardinaux d'Este.

Lorsqu'éclatent les troubles de la Ligue catholique, à l'été 1585, la diplomatie française à Rome est présentée comme déficiente, désorganisée par vingt ans de guerres de Religion. Le roi de France ne disposerait plus que d'une faible influence et peinerait même à obtenir une information de qualité. Les déboires de Paul de Foix, suivis par l'épreuve de force entre Henri III et Sixte Quint au sujet de Jean de Vivonne et de Fabio Mirto Frangipani, ont contribué à fragiliser la représentation française à Rome. En outre, le manque d'appui des ambassadeurs français parmi les membres du Sacré Collège affaiblit les possibilités d'action des ambassadeurs du roi de France. Il est donc indéniable de conclure à la fragilité d'une diplomatie chancelante. Toutefois, cette vision a tendance à partir de la diplomatie comme institution de l'État moderne pour constater l'inefficacité des

<sup>186</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121, minute, Luigi d'Este à Gian Pietro Tolomei, Montortone, 8 juillet 1580.

<sup>187</sup> *Sommaire mémorial (Souvenirs) de Jules Gassot...*, p. 164-165.

<sup>188</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 128, Ercole Tassoni Estense à Luigi d'Este, Rome, 4 juin 1581 ; *Ibid.*, *Id. à Id.*, Rome, 18 juin 1581 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, Camillo Peruzzi à Alfonso II d'Este, Foligno, 19 juin 1581 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 163, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 24 juin 1581.; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, Camillo Peruzzi à Alfonso II d'Este, 1 juillet 1581 ; Vincenzo Pacifici, « Luigi d'Este » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia e d'Arte*, Tivoli, Arte grafiche e cartotecniche Aldo Chicca, vol. XXVI (1954), p. 16-18.

<sup>189</sup> Maria Antonietta Visceglia, « Factions in Rome between Papal Wars and International Conflicts (1480-1530) » dans *Factional Struggles. Divided Elites in European Cities & Courts (1400-1750)*, Mathieu Caesar (ed.), Leyde, Brill, 2017, p. 82-103.

ambassades françaises dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup>. Or, la structuration de la diplomatie comme institution est encore loin d'être achevée. Elle repose sur une pluralité d'acteurs et de pratiques.

Luigi d'Este n'est pas un ambassadeur, il n'en a ni les lettres de créance, ni les instructions, ni le rôle. Lui conférer cette charge lui ferait d'ailleurs perdre de son intérêt aux yeux du gouvernement français. Pour autant, le cardinal d'Este joue un rôle important dans le déroulement des ambassades françaises à Rome. Il est le garant d'une stabilité et assure un soutien sans lequel les ambassadeurs seraient plus démunis. Ainsi, la structuration de la diplomatie française passe par Luigi d'Este, comme elle avait pu passer, de manière plus sommaire, par Ippolito II d'Este avant lui. Les pratiques des ambassadeurs se configurent par rapport à la place qui est laissée aux deux prélats. La diplomatie française à Rome ne se caractériserait pas tant par sa faiblesse que par l'existence d'un modèle organisant une répartition des tâches entre l'ambassadeur et le cardinal-protecteur. Toutefois, en raison des nombreux liens de dépendance du premier comme du second, cette configuration se révèle fragile et susceptible de se retourner contre le gouvernement français et les cardinaux d'Este.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que le cardinal d'Este n'est pas le seul prélat français présent à Rome, ni même ni même le seul cardinal favorable à la France, même s'il s'agit d'une catégorie peu répandue. En ce sens, Luigi d'Este n'organise pas la diplomatie française. Il n'en demeure pas moins que cette dernière s'organise avec lui. Ce serait une erreur de perspective de vouloir se contenter d'observer le fonctionnement des ambassades romaines à partir du seul acteur identifié comme valable institutionnellement, à savoir l'ambassadeur. C'est dans la diversité des acteurs, et des appartenances de ceux-ci, qu'il est possible d'approcher le fonctionnement de ces ambassades. En ce sens, et sans remettre en question les échecs de la diplomatie française à Rome dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, réintégrer le rôle du cardinal-protecteur de la maison d'Este permet d'envisager une autre structuration des ambassades, fondée sur un modèle plus souple.

<sup>190</sup> Wolfgang Reinhard, *Geschichte der Staatsgewalt: Eine vergleichende Verfassungsgeschichte Europas von den Anfängen bis zur Gegenwart*. Munich, Beck, 1999, p. 370 ; Hillard von Thiesen, « Aussenbeziehungen und Diplomatie in der Frühen Neuzeit und im Übergang zur Modern: Ansätze der Forschung – Debatten - Periodisierung » dans *Internationale Geschichte in Theorie und Praxis / International History in Theory and Practice*, Barbara Haider-Wilson, William D. Godsey et Wolfgang Mueller Wien, 2017, p. 146-147.

## Conclusion générale

Ippolito II et Luigi d'Este, en dépit de l'inimitié qui a pu régner entre les deux hommes et qui a envenimé leurs rapports, ont adopté des comportements similaires, en particulier en ce qui concerne leurs liens avec la France. En effet, ils ne sont pas de simples auxiliaires de la politique des ducs de Ferrare. D'une part, Alfonso 1er (1505-1534), Ercole II (1534-1559) et Alfonso II d'Este (1559-1597) mènent une politique extérieure au sein de laquelle la France est une puissance qu'ils espèrent jouer contre la papauté et les impériaux. Cette relation asymétrique avec le royaume, souvent infructueuse, entraîne des relations contrastées qu'il n'est pas possible de définir comme naturelles, traditionnelles, ni même efficaces. Tout au plus, le royaume de France s'avère occasionnellement un allié pour contrecarrer les pressions auxquelles est soumis le duché<sup>1</sup>. Par ailleurs, avec l'arrivée d'Alfonso II d'Este sur le trône ducal, concomitante de la paix du Cateau-Cambrésis, en 1559, le duché de Ferrare réoriente résolument sa politique vers les Habsbourg, plus précisément vers le Saint-Empire, afin de trouver une alliance contre les logiques d'expansion pontificale<sup>2</sup>. Qui plus est, les guerres de Religion

<sup>1</sup> Elena Taddei, « Der Römische König Maximilian aus der Sicht der estensischen Gesandtschaft und das Beispiel eines problematischen Lebensverhältnisses in Reichsitalien », dans *Maximilian I. (1459 - 1519). Wahrnehmung, Übersetzungen, Gender*, éd. Heinz Noflatscher, Michael A. Chisholm et Bertrand Schnerb, Innsbruck, Studien Verlag, 2011, p. 95-110.

<sup>2</sup> Elena Taddei, « Die Este, Herzöge von Ferrara... », p. 61-78 ; Matthias Schnettger, « Das Alte Reich und Italien in der Frühen Neuzeit. Ein institutionengeschichtlicher Überblick », dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, vol. 79 (1999),

qui déchirent alors la France ne poussent pas le duc à se prévaloir de liens avec ce royaume. D'autre part, les rapports entre les cardinaux et les ducs se distendent sur le siècle. Si le cardinal de Ferrare soutient généralement la politique de son frère tandis que ce dernier aide le cardinal lors des conclaves ou lorsque celui-ci rencontre des revers, Alfonso II d'Este se montre plus distant avec Ippolito II d'Este puis avec Luigi d'Este. Du reste, les conflits de succession qui secouent la dynastie ne contribuent pas à apaiser leurs rapports. Ainsi, si la diplomatie du duché de Ferrare, comme celle des États de la plaine padane, constitue pour ceux-ci un mode d'affirmation de l'autorité ainsi qu'une stratégie compensatoire de leurs faiblesses démographiques et militaires, les cardinaux d'Este ne forment pas uniquement un des rouages de cet appareil diplomatique.

Au contraire, ils ont tissé des liens suffisamment forts avec le royaume de France pour créer un espace d'action autonome et distinct de celui de leurs parents. Ils ne répondent plus aux mêmes logiques que les ducs de Ferrare, et même s'ils ne se désintéressent jamais du sort de leur maison, ils développent leurs propres projets. De ce point de vue, il serait plus juste de parler de partenaires plutôt que d'auxiliaires, d'adjuvants ou de collaborateurs, même si l'acquisition de cette autonomie se fait progressivement pour les deux hommes et qu'elle n'exclut pas les actions concertées avec leurs parents. C'est en se plaçant à l'interface des relations entre le royaume de France, le duché de Ferrare et la papauté que les prélats parviennent à créer cette configuration autonome. Si elle ne se présente pas de la même manière pour l'oncle et le neveu, elle demeure néanmoins identique dans sa structure. Leur capacité à se comporter en médiateurs entre les trois puissances fonde leur valeur. Ainsi, l'intérêt du gouvernement français n'est pas tant de disposer, dans la personne des prélats, d'ambassadeurs de prestige – le vivier de l'aristocratie française est déjà bien assez riche et la charge paraît trop contraignante à Ippolito II et à Luigi – que de personnes au statut plus souple, comme celui de cardinal-protecteur, pour assurer des négociations permanentes<sup>3</sup>. De surcroît, les deux hommes sont capables de relayer les consignes des souverains en les adaptant à leurs destinataires et en les traduisant dans le langage politique le plus approprié. C'est également cette compétence qui est recherchée par la

p. 344–420 ; *Id.*, « Le Saint-Empire et ses périphéries : l'exemple de l'Italie », dans *Histoire, économie et société*, Paris, Armand Colin, vol. 23 (2004), p. 18 ; *Id.* et Marcello Verga, *L'Impero e l'Italia nella prima età moderna / Das Reich und Italien in der Frühen Neuzeit*, Bologne - Berlin, il Mulino - Duncker&Humblot, 2006.

<sup>3</sup> Cette opportunité présente des similitudes avec les pratiques de la « diplomatie des secrétaires » au moment des traités de Westphalie. Sur cette notion voir Julien Régibeau, *Faire face à l'incertitude du monde. Pratiques diplomatiques et identité politique du Saint-Siège à l'épreuve des paix de Westphalie (1639-1651)*, Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Liège, 22 mars 2019, p. 399-408. C'est un aspect de la mission des cardinaux protecteurs sur lequel Olivier Poncet attire l'attention (*La France et le pouvoir pontifical...*, p. 280).

monarchie pontificale, notamment lors de la légation d’Ippolito II d’Este<sup>4</sup>. Une des évolutions de Luigi d’Este par rapport à son oncle est de parvenir à mieux articuler différentes grammaires politiques dans une Europe en voie avancée de confessionnalisation, là où Ippolito II privilégie une lecture des événements en termes politiques plus traditionnels recourant aux catégories de la sédition et de la trahison. Les deux cardinaux ont été les contemporains du concile de Trente dont ils tirent les leçons dans l’intervalle des années 1560 à 1580. Ces pratiques de médiation prennent la forme de la charge de cardinal protecteur. En effet, l’oncle et le neveu habitent cette fonction qu’ils essaient de modeler à leur convenance pour en étendre le champ de compétences.

Ils font l’expérience d’une charge, celle de cardinal protecteur, dont ils déterminent les contours. Cette situation n’est pas seulement favorable aux prélats mais la royauté française y trouve également son intérêt. Cette dernière instaure ainsi à Rome une représentation plus souple où l’ambassadeur et le cardinal protecteur collaborent, mais davantage encore se complètent, et où le cardinal protecteur peut prendre le relais de l’ambassadeur, assurant une continuité dans le service du roi. Bien que les rôles de chacun soient, en dernière instance, apparemment définis, il existe une structuration différente du rapport entre ambassadeur et cardinal protecteur aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le fonctionnement des ambassades a ainsi emprunté au XVI<sup>e</sup> siècle des chemins tortueux pour aboutir à l’instauration des ambassades permanentes, répondant à des principes de pragmatisme selon lesquels plusieurs acteurs sont mobilisés en raison de leurs multiples rôles. L’image d’une royauté française dépourvue d’influence sur la scène romaine, ignorante de la teneur des discussions et en proie à des conspirations, est remise en question par l’action des cardinaux d’Este au service de la monarchie. En élargissant la focale au-delà des acteurs identifiés comme ses ambassadeurs, il est possible de constater que le gouvernement des Valois s’appuyait sur d’autres moyens pour conduire sa politique extérieure. Cette cohabitation se termine avec la reprise en main de l’institution par la royauté décidant de nommer, en 1587, comme cardinal protecteur, un proche d’Henri III qui sera également homme de confiance d’Henri IV, François de Joyeuse. Les différents acteurs de la représentation sont alors soumis aux logiques du pouvoir monarchique français, qui renforce la hiérarchie entre eux<sup>5</sup>.

La médiation d’Ippolito II et de Luigi d’Este en matière religieuse constitue le

<sup>4</sup> Sur cette capacité à dire une autre réalité confessionnelle, voir Elena Bonora, « Comprendre et décrire un autre monde. Le voyage d’un nonce dans l’Europe des confessions et du pluralisme religieux (1560-1562) », dans *Le Langage et la Foi dans l’Europe des Réformes*, éd. Julien Ferrant et Tiphaine Madinier-Guillabert, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 215-224.

<sup>5</sup> Bernard Barbiche, « L’influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », dans *Mélanges d’archéologie et d’histoire*, Rome, École Française de Rome, t. 77 (1965), p. 277-299 ; *Id.*, « Les stratégies d’évitement des crises entre la France et Rome sous Henri IV », dans *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles* Rome, École Française de Rome, 2016, p. 7-30

domaine où la continuité des pratiques des deux hommes est la plus apparente. Les contacts avec le royaume de France et l'expérience des conflits religieux les ont conduits à élaborer leur propre vision des conflits. Pour eux, les guerres de religion sont causées par deux problèmes majeurs qui s'entretiennent l'un l'autre et empêchent leur résolution. D'un côté, les masses converties au protestantisme ne sont pas suffisamment soumises à des mesures contraignantes, de même qu'elles ne font pas l'objet de politiques missionnaires de la part des catholiques. D'un autre côté, les nobles protestants profitent du climat de contestation de la royauté pour prospérer, empruntant les habits de la religion pour régler leurs querelles. La clé de voûte de cette dernière lecture repose sur le respect de la monarchie, qui constitue la pierre angulaire de la conduite à suivre pour les cardinaux d'Este. Le plus urgent reste la défense du roi de France, le seul à même de pouvoir parvenir à résoudre l'hérésie protestante. Cela implique une politique de temporisation à l'égard des Huguenots, qui n'exclut pas de se réjouir de leur défaite ou de célébrer la Saint-Barthélemy en 1572. Cela se manifeste également par l'entretien de relations suivies avec Antoine de Navarre, puis avec son fils, Henri de Navarre, le futur Henri IV. Ces dernières s'apparentent non seulement au sentiment d'appartenir à la même société des princes, mais surtout elles relèvent d'une analyse de la situation religieuse où sont identifiés les éléments susceptibles d'être des pivots.

À ce propos, l'action de Luigi d'Este dans les années 1585-1586 pour revenir contre la bulle excommuniant Henri IV est riche d'enseignements. Premièrement, elle illustre cette capacité du cardinal d'Este à agir en médiateur entre Rome et la cour de France, prenant en compte les dommages causés par la fulmination de cette bulle ainsi que le heurt qu'elle ne peut manquer de causer chez les gallicans, sans même parler de la déstabilisation encourue par la monarchie. Deuxièmement, la défense de la nécessité de maintenir des liens avec le fils de Jeanne d'Albret, en vue d'une éventuelle conversion au catholicisme, paraît devoir s'imposer au prélat étant donné la crise successorale du royaume. Il défend alors l'idée d'une conversion sur laquelle s'accorderaient Rome et la cour. Or, ce programme est celui que reprend dix ans plus tard Arnaud d'Ossat en compagnie de Jacques Davy du Perron. D'Ossat a justement été un des secrétaires de Luigi d'Este durant la crise des premiers temps de la Ligue. Il a ainsi dû assister, et même participer, à l'élaboration de la position du prélat. Sans aller jusqu'à parler d'atelier où serait mise en forme la vision du cardinal, l'entourage de Luigi d'Este partage sa conception du besoin d'une conversion d'Henri IV comme nécessité pour le royaume mais également comme gain pour la papauté<sup>6</sup>. Même si la situation de la

<sup>6</sup> Alain Tallon, « Henri IV and the Papacy after the League », dans *Politics and Religion in Early Bourbon France*, éd. Alison Forrestal et Eric Nelson, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, p. 21-41 ; Gigliola Fragnito, « « Sa Sainteté se resoudra par l'avis des cardinaux de l'Inquisition sans lesquels il n'oseroit rien faire » Clemente VIII, il Sant'Ufficio e Enrico IV di Borbone », dans *Schifanoia*, Pise-Rome, Fabrizio Serra, vol. 38 -39 (2011), p. 143-169 ; Lana Martysheva, *Le pari de l'Hérétique. Les prélats royalistes et la légitimation d'Henri IV*, Thèse pour obtenir le grade de docteur de Sorbonne Université, 23 mars 2018, p. 293-343.

France, en 1595, n'a plus rien à voir avec celle de 1585, la conviction qu'une conversion reconnue par Rome bénéficierait aux deux puissances demeure, portée par Arnaud d'Ossat. L'héritage de Luigi d'Este, ainsi que celui de son oncle, irriguent une partie des agents du roi à Rome jusqu'à la fin des années 1590 et, peut-être même encore plus longtemps.

En revenant sur l'analyse du positionnement religieux des cardinaux, celle-ci s'éclaire par la comparaison avec la trajectoire biographique de Renée de France. D'une part, elle montre la difficulté de classer le cardinal de Ferrare du côté des évangelistes. Dans les années 1530 et 1540, ce dernier semble indifférent aux projets réformateurs circulant en Italie et en France, il se montre davantage préoccupé par les sujets diplomatiques, par la vie de cour et par les affaires bénéficiales. En réalité, il modèle ses pratiques sur celles de François I<sup>er</sup> et, dans une moindre mesure, sur celles d'Henri II durant les deux premières années de son règne. Cela ne l'empêche pas d'employer des hommes appartenant aux *spirituali*, voire des hérétiques, mais le critère religieux n'apparaît jamais comme déterminant. Il est d'ailleurs significatif que Paul IV ou Pie V n'aient jamais cherché à accuser le cardinal de Ferrare d'hérésie. Par ailleurs, à partir des années 1560, Ippolito II d'Este manifeste une piété nouvelle. C'est aussi un moment où il réaffirme sa distance avec sa belle-sœur, revenue en France en 1560, à Montargis, tout en gardant de bonnes relations avec elle. Cette dernière configuration transparaît encore davantage dans le cas de Luigi d'Este qui, en dépit de sa proximité avec sa mère, n'a jamais montré de faveur envers les idées hétérodoxes. Deux raisons permettent de l'expliquer puisque, d'une part, les identités confessionnelles sont déjà en train de se figer lorsqu'il est nommé cardinal et que, d'autre part, la mort de son oncle en 1572 en fait un défenseur de l'institution ecclésiastique, ne serait-ce qu'en raison de sa situation. Du reste, il n'a pas manifesté d'enthousiasme apparent envers la foi de sa mère et les projets de mariage avec des Protestantes le séduisaient, avant tout, pour leurs promesses de liberté. Les cardinaux d'Este sont les témoins des évolutions religieuses de leur temps, à commencer par le concile de Trente et l'émergence de nouvelles normes et pratiques sociales. L'œuvre pastorale des prélats peut être abordée sous cet angle, notamment celui du soin dont témoignent le choix des vicaires ainsi que celui apporté dans les réformes des communautés monastiques sous leur autorité. À cet égard, l'image négative de la commende, *a fortiori* lorsqu'elle est couplée avec la nomination d'un étranger, doit être nuancée<sup>7</sup>. La médiation entre la France et les États pontificaux permet de rendre compte de l'originalité des convictions religieuses des cardinaux et de leur permanence entre l'oncle et le neveu. En même temps, elle autorise à établir des points de comparaison avec les autres prélats italiens, curialistes ou pas, qui ont eu des commendes dans le royaume de France.

Une question reste encore à aborder, celle du gain que les cardinaux ont retiré

<sup>7</sup> Bertrand Marceau « L'autorité abbatiale au temps de la première modernité. Clairvaux face à la commende (XV<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) », dans *Le temps long de Clairvaux (XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles). Nouvelles recherches, nouvelles perspectives*, éd. Arnaud Baudin et Alexis Grémois, Paris, Éditions Somogy et Archives départementales de l'Aube, 2017, p. 341-357.

de leur rôle de médiateur. Sur un plan économique, l'opération s'avère globalement positive puisqu'elle leur a permis d'acquérir des revenus excédant largement ceux auxquels ils pouvaient initialement prétendre, pour rejoindre les rangs des cardinaux les plus riches du Sacré Collège. Ensuite, sur un plan politique, l'appui de la France a permis à Ippolito II et à Luigi d'Este d'acquérir une autonomie par rapport à leur frère. Les deux hommes ont ainsi pu s'extraire de leur condition de cardinaux « de famille » en mettant à profit leur relation avec le royaume des Lys. L'interrogation n'en demeure pas moins valide à condition d'être envisagée sous un autre angle, c'est-à-dire en considérant les objectifs qu'ont pu se fixer les cardinaux. Par ailleurs, elle en soulève une autre : pourquoi les cardinaux d'Este sont-ils restés fidèles à leurs liens français, plutôt que de se tourner vers l'Espagne ou vers l'Empire ? Sans avoir le même caractère éphémère que le passage au service de la France d'Alessandro Farnese, dans la première moitié des années 1550, les cardinaux d'Este auraient pu opter pour une attitude similaire à celles d'autres cardinaux comme Sermoneta et privilégier louvoisements tactiques et renversements d'alliance<sup>8</sup>.

La première question ne peut recevoir qu'une réponse nuancée. En effet, dans le cas d'Ippolito II d'Este, en dépit du soutien français, ainsi que de celui du duc de Ferrare, il ne parvient pas à se faire élire pape lors des cinq conclaves auxquels il participe activement. Si on considère que monter sur le trône de Saint-Pierre constitue le but ultime d'Ippolito II d'Este, comme l'ont dit nombre de ses contemporains et comme lui-même l'a parfois suggéré, il est alors indéniable que l'appui français n'a pas tenu toutes ses promesses. De surcroît, parfois contesté au sein même de la faction française, le cardinal de Ferrare n'a pas pu ou n'a pas su tirer les profits escomptés du service de la France pour accomplir ses objectifs. Il ne s'agit pas tant ici d'envisager la faisabilité du projet que de constater que l'investissement français ne s'est pas révélé suffisant et qu'il a même parfois pu jouer contre le cardinal de Ferrare. Dans le cas de Luigi d'Este, l'élection n'apparaît plus comme la priorité du prélat, qui lui préfère la position de faiseur de pape. L'appui français est alors mieux employé par le cardinal d'Este pour favoriser ses revendications, comme lors des incidents survenant entre ses gens et ceux du souverain pontife. Il est indéniable que l'abandon du projet d'être élu, s'il traduit une adaptation aux nouveaux enjeux tridentins ainsi qu'une meilleure perception des rapports de forces à l'échelle de la péninsule, marque une mutation des buts que peuvent se fixer les Este. En dehors de cet objectif bien identifié – soit celui de devenir pape – le rôle de médiateur s'avère globalement positif pour les cardinaux d'Este. Ils encourent toutefois le risque de se voir cantonnés dans le rôle de porte-parole du roi de France à l'occasion d'un jugement critique formulé contre leur fonction de médiateur.

La deuxième question, celle de leur fidélité, se fait alors jour. Les changements

<sup>8</sup> Alain Tallon, « Les cardinaux à la Renaissance. Profil historique » dans *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique*, Actes de colloque, Tours, 8-10 juin 2005, éd. Frédérique Lermerle, Yves Pauwels, Gennaro Toscano, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2009, p. 14.

d'allégeance sont légion dans les familles princières et les Este ne font pas exception<sup>9</sup>. En revanche, le maintien des liens des cardinaux avec la France, opérant indépendamment de la politique ducale, apparaît comme l'élément structurant de l'action des cardinaux d'Este entre 1536 et 1586. Les rapports entre les cardinaux et leurs interlocuteurs français connaissent des périodes de crispation mais la communication ne se rompt jamais. La charge de cardinal protecteur ne constitue pas une explication suffisante puisqu'il aurait été possible au gouvernement français d'opter pour un autre prélat missionné aux fins de défendre ses intérêts. Une première raison tient aux nombreux gains que les cardinaux retirent de leur investissement dans le camp français : économique avec les bénéfiques et les propines, social avec la consolidation d'un réseau étendu et dense, et symbolique par l'aura que leur confère leur statut de défenseur de la couronne. Le retour sur investissement serait plus intéressant que son coût, *a fortiori* dans le cas de Luigi d'Este pour qui l'accès au trône de Saint-Pierre ne constitue plus un objectif poursuivi. Pour le dire autrement, le changement de camp des cardinaux entraînerait une perte sèche que ne pourraient égaler les offres du roi d'Espagne ou de l'Empereur. La deuxième explication provient de l'indépendance que leur apporte leur choix. Certes, les cardinaux d'Este sont stigmatisés comme les défenseurs du royaume de France, mais cette différence par rapport à leur frère reste la leur, et l'autonomie qu'elle leur donne vient compenser les déconvenues qu'elle pourrait engendrer. La dernière explication s'apparenterait à un ressort psychologique. Ippolito II et Luigi d'Este ont pu considérer leurs liens avec la France comme une composante de leur autoreprésentation. Leur attachement au royaume de France pourrait alors revêtir une valeur sentimentale qui se rajouterait aux autres facteurs. De manière provocante, il serait possible de le formuler en avançant que les cardinaux d'Este se revendiquent aussi Français. Si cette hypothèse doit être proposée avec prudence dans le cas d'Ippolito II, elle revêt plus d'acuité dans le cas de Luigi d'Este. Petit-fils de roi, parent de la famille royale et de la plus haute aristocratie française, il s'est plusieurs fois rêvé en seigneur français. S'il n'a jamais choisi cette option, la revendication de cette partie de son héritage ne l'a jamais quitté. Quoi qu'il en soit, les cardinaux d'Este ont estimé, malgré les tensions, qu'il était plus avantageux pour eux de rester dans le camp français. S'il y a eu une alliance française des Este au XVI<sup>e</sup> siècle, elle passe avant tout par les cardinaux.

Pour autant, l'engagement d'Ippolito II et de Luigi aux côtés de la France n'est pas sans avantage pour les ducs. Les bonnes dispositions du gouvernement français envers leurs parents forment un atout lorsqu'il s'agit de requérir l'appui ou la protection de la monarchie française, ainsi lors de la querelle de préséance entre les Medici et les Este. Dans les relations asymétriques que les ducs de Ferrare nouent avec les autres puissances européennes, leur frère leur offre la possibilité de garder des contacts avec le gouvernement français, y compris après 1559. Pour autant, la séparation progressive des membres de la famille d'Este a créé des tensions intra familiales, apparentes au moment des successions. Les alignements

<sup>9</sup> Stéphane Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie : La politique du précipice*, Paris, Payot, 2012.

divergents des ducs et des cardinaux ont pu fragiliser le pouvoir ducal. Il faut ici distinguer les règnes d'Ercole II et d'Alfonso II, le premier entretenant avec Ippolito II une proximité qui ne se retrouve jamais entre le second et Luigi d'Este. Au contraire, les relations des deux frères durant les années 1580 sont tout au plus cordiales et se cantonnent souvent à des échanges de faveurs pour leurs clients respectifs. Qui plus est, les intérêts d'Alfonso II d'Este le poussent à regarder du côté du Saint-Empire et non plus vers un royaume des Lys agité par les convulsions des affrontements religieux. Ainsi, les jeux de bascule des Este entre le Très Chrétien et le roi catholique qui avaient cours dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle cessent, aux dépens d'autres membres de la famille d'Este comme Francesco d'Este dont les changements d'obédience répétés finissent par l'isoler. Chez les Gonzaga, c'est le cadet, Louis, qui est envoyé faire carrière à la cour de France, renonçant à son influence directe sur les affaires du duché, tout au moins jusqu'à ce que ses descendants fassent valoir leurs droits sur le siège ducal<sup>10</sup>. Chez les Este, la ligne de démarcation des allégeances se situe entre le duc de Ferrare et son frère cardinal. Toutefois, loin de fonctionner en binôme, chacun des deux poursuit son projet politique sans se reposer sur l'autre. Ippolito II et Luigi d'Este sont de même progressivement sortis de leur statut de cardinal « de famille » sur le plan de l'organisation politique extérieure du duché. Ils ne sont pas les meneurs de celle-ci, comme un Alessandro Farnese pour le duché de Parme ou un Ferdinando de' Medici pour le Grand-Duché de Toscane, ou encore comme les cardinaux des lignages romains.

Néanmoins, la démarcation de ces deux lignes d'action ne signifie pas pour autant que les cardinaux n'ont pas le sens de la piété familiale<sup>11</sup>. Le souci permanent de maintenir les meilleures relations possibles avec Anne d'Este et ses enfants en témoigne. Les cardinaux d'Este entendent aider leurs parents, les avantager et faire retomber sur leurs proches une partie de leur fortune. Cette remarque vaut également pour le duc de Ferrare, même si l'absence d'héritier le pénalise dans ce domaine. Ippolito II et Luigi ne sont donc pas indifférents au devenir de leur maison comme suffisent à le prouver les attentions prodiguées à Alfonso di Montecchio et à son fils, Cesare d'Este. Luigi d'Este a d'ailleurs essayé de peser pour que ce dernier soit reconnu comme l'héritier légitime d'Alfonso II d'Este. Une question appelée à rester sans réponse se pose alors : savoir comment les cardinaux d'Este auraient pu agir au moment de la dévolution. S'il est impossible d'y répondre, il est permis de se demander s'ils auraient adopté une posture différente de celle de leur sœur, Lucrezia d'Este, duchesse d'Urbino, en charge des négociations avec Pietro Aldobrandini au nom de Cesare d'Este en

<sup>10</sup> David Parrot, « The Mantuan Succession, 1627-1631: A Sovereignty Dispute in Early Modern Europe », dans *The English Historical Review*, vol. 112 (1997), p. 20-65 ; Sven Externbrink, « *Le Cœur du monde* » – *Frankreich und die norditalienischen Staaten (Mantua, Parma, Savoyen) im Zeitalter Richelieus 1624–1635*, Lit-Verlag, Munster, 1999.

<sup>11</sup> Sur l'importance sociale de cette vertu, voir Wolfgang Reinhard, « Papa Pius. Prolégomènes à une histoire sociale de la papauté », dans *Papauté, confessions, modernité*, éd. *Id.*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998, p. 41-67.

1598. En effet, elle manifesta une neutralité bienveillante envers la politique annexionniste du pape Aldobrandini<sup>12</sup>. La présence d'un cardinal d'Este, protecteur des intérêts de la monarchie française, bien qu'elle n'eût vraisemblablement pas empêché la perte du duché de Ferrare, aurait pu constituer un atout supplémentaire dans le jeu de l'héritier des Este. Dans tous les cas, les deux prélats sont restés attachés, leur vie durant, à l'avenir de leur dynastie, quand bien même ils ne l'envisageaient pas de la même manière que les ducs de Ferrare. Contre les tendances à la personnalisation de l'écriture de l'histoire du duché à travers la figure des ducs, les cardinaux d'Este rappellent le poids des autres membres de la dynastie quant au devenir de ces territoires.

Le rôle des cardinaux d'Este comme protecteurs de la France en cour de Rome et guides des agents français a été souligné à plusieurs reprises. Les considérations sur Ippolito II et Luigi d'Este amènent également à réfléchir sur la place qu'ils laissaient aux autres cardinaux français ou francophiles présents à Rome. En règle générale, et sous réserve que les rapports entre le cardinal protecteur et le gouvernement français soient harmonieux, les cardinaux d'Este sont les médiateurs de la monarchie auprès de la papauté. Toutefois, certains cardinaux parviennent également à occuper une partie de la surface politique que l'oncle et le neveu ont définie comme leur champ d'action. Ainsi, si les cardinaux de Pellevé, de Rambouillet ou Santacroce n'acquièrent pas l'envergure d'Ippolito II et de Luigi, Philibert Babou de La Bourdaisière jouit d'une position ressemblant à celle du cardinal de Ferrare à compter de son élection au cardinalat en 1561 jusqu'à sa mort en 1570<sup>13</sup>. Il profite des déconvenues du cardinal de Ferrare ainsi que de ses éloignements répétés de la Curie. Outre ces raisons négatives, La Bourdaisière réussit à s'imposer comme un interlocuteur écouté de Catherine de Médicis et de Charles IX ainsi que de leurs ambassadeurs à Rome. Il peut en effet se targuer d'être apprécié par Pie IV et de ne pas entretenir de mauvais rapports avec Pie V. De surcroît, il est lié aux familles des secrétaires de la monarchie et forme un des pôles de ce vaste ensemble. Son exemple montre qu'en dépit de sa durée, la position des cardinaux d'Este n'est jamais acquise et qu'elle doit faire l'objet d'un constant réinvestissement de la part de ceux-ci. Par ailleurs, il faut constater que le gouvernement français a pu laisser émerger d'autres figures, comme celle de La Bourdaisière, qui viennent, d'une part, pallier l'absence du cardinal protecteur mais aussi, d'autre part, instaurer une concurrence avec ce dernier. La politique extérieure de la royauté cherche à multiplier les relais auprès du souverain pontife. Il n'en demeure pas moins que la place laissée à La Bourdaisière trouve sa principale source dans la conduite d'Ippolito II d'Este. Lorsque ce dernier est présent à Rome et que ses relations avec la monarchie française sont apaisées, il occupe pleinement sa fonction de chef de la faction française. La politique

<sup>12</sup> Maria Teresa Fattori, « Procedura e cerimoniale romano della devoluzione », dans *Schifanoia*, Rome-Pise, Fabrizio Serra, 2011, p. 138.

<sup>13</sup> Il n'existe pas d'étude récente de l'œuvre de ce diplomate et cardinal français. On trouve quelques indications dans Édouard Henry, *Notice sur Philibert Babou de La Bourdaisière et sur le manuscrit qui contient sa correspondance*, Reims, Éditions P. Dubois, 1859.

française à Rome dépend ainsi des relations entretenues entre ses différents acteurs (le cardinal protecteur, les cardinaux français, les cardinaux francophiles, les ambassadeurs, leurs suites, les Français présents à la Curie) ainsi que de subtiles hiérarchies qui s'établissent entre eux. Par ailleurs, la royauté et ses représentants font preuve d'un pragmatisme qui nécessite d'observer les réajustements constants que chacun connaît dans la représentation française. Les cardinaux d'Este sont, durant tout leur séjour à Rome, des éléments à part entière de ce milieu français chargé de mettre en œuvre les décisions du roi.

Les cardinaux d'Este ont utilisé tous les moyens mis à leur disposition pour se poser en unique médiateur des relations entre le royaume de France et les États italiens, à commencer par la papauté. Ils l'ont fait en avançant les origines anciennes de leur lignée, les alliances formées avec d'autres dynasties italiennes et la famille royale française, ou encore en mettant à profit le soutien du duc de Ferrare lorsque celui-ci voulait bien le leur accorder. Cet ensemble de dispositions a rencontré une demande de la part de la monarchie française occupée à s'interroger sur les modes d'organisation de sa représentation en Italie. Cette dernière réflexion s'est opérée dans une logique de comparaison avec l'organisation retenue par les autres puissances européennes. Les cardinaux d'Este sont les bénéficiaires d'une étape de la réflexion de la royauté sur la meilleure manière de mettre en pratique sa politique extérieure. Ambassadeur et prince ne s'excluent pas mais ils se complètent et, même, ils sont censés collaborer étroitement. Toutefois, cette confiance envers les prélats de la maison d'Este s'explique par leur proximité avec la couronne les dotant d'une forme de légitimité supplémentaire, excédant leur dignité cardinalice ou princière. En ce sens, l'espace politique créé par Ippolito II et Luigi d'Este n'aurait été reconductible que pour un fils légitime d'Alfonso II d'Este, encore que ce dernier n'aurait pas disposé du même degré de proximité avec la couronne, n'étant plus que le petit-fils de Renée de France. Si le choix des cardinaux d'Este présentait de multiples avantages pour les Valois, il ne pouvait perdurer indéfiniment, à moins d'envisager une véritable alliance naturelle entre les Valois et les Este. En outre, le modèle cardinalice requis par cette configuration politique entre progressivement en contradiction avec les normes tridentines qui s'imposent dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Vues sous cet aspect, les trajectoires biographiques d'Ippolito II et de Luigi constituent une expérience originale. De surcroît, elles font apparaître le pragmatisme de la monarchie française, qui tente simultanément de développer de nouveaux moyens pour mettre en œuvre sa politique extérieure. La création de cet espace a conféré aux cardinaux d'Este les ressources nécessaires pour accomplir leurs projets et non pas ceux des ducs de Ferrare. S'ils ne peuvent constituer un modèle politique durable, ils laissent en legs leur villa de Tivoli comme le symbole d'une époque déterminée des relations du royaume de France avec les dynasties italiennes.

# Annexe

## Les hommes des cardinaux

### I. Les hommes d'Ippolito II d'Este dans le royaume de France

**Don Marinoze Mochei** : clerc de Recanati<sup>1</sup>.

**Pierre-Paul Beaumont** : clerc né à Ferrare, fils de Diane Ariosto<sup>2</sup>.

**Alfonso Zerbinati** : protonotaire apostolique du Saint-Siège. Il est trésorier, vicaire de l'archevêché de Lyon puis vicaire général et procureur général d'Ippolito II d'Este<sup>3</sup>.

**Tommaso Mosto** : trésorier qui tient les comptes de Chaalis et de Fontainebleau, en 1544 vicaire du cardinal à Chaalis. L'assistent ou lui succèdent : Bartelemei Novello, nommé procureur par lettres du 4 juin 1546<sup>4</sup>, et dans les années de la fin

<sup>1</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8625, fol. 280v-281r.

<sup>2</sup> A.N., JJ//264, fol. 280v, n°529 et fol. 309r, n°588, naturalité de Pierre Paul Beaumont ; A.N., X<sup>1a</sup> 8627, fol. 199v-200r.

<sup>3</sup> Archives départementales de Seine-et-Marne, H 194, bail emphytéotique d'un moulin à blé, 24 mai 1554 ; L.Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 102 ; M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. 228, 231, 235 et 251 ; G. Guerzoni, « Between Rome and Ferrara... », p. 67.

<sup>4</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 73, fol. 75v, 23 juin 1546.

du règne d'Henri II, Alessandro Zerbinati puis Francesco Novello<sup>5</sup>.

**Tommasio del Vecchio** : chanoine de Lyon et vicaire à Chaalis<sup>6</sup>.

**Brandelise Trotti** : prévôt général de l'église de Ferrare<sup>7</sup>.

**Noël Moucquet** : prieur de Fiermont et procureur du cardinal de Ferrare<sup>8</sup>.

**Roman Mazzon** : maître des comptes<sup>9</sup>.

**Giovanni Lanfredini** : agent du cardinal de Ferrare à la cour<sup>10</sup>.

**Pero (ou Pietro) Gelido** : agent du cardinal de Ferrare à la cour<sup>11</sup>.

**Alessandro Bendidio** : agent du cardinal de Ferrare à la cour<sup>12</sup>.

**Baldassare Cimicello** : camérier du cardinal de Ferrare. Il accompagne Alessandro Bendidio à la cour de France<sup>13</sup>.

**Scipione Piovene** : agent du cardinal de Ferrare à la cour<sup>14</sup>.

**Gianvan Battista Oraboni** : vicaire, trésorier et procureur du cardinal.

**Alessandro Rossetto** : procureur<sup>15</sup>.

<sup>5</sup> Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek indique qu'« il est secondé par un receveur, Jean Degenes » (« Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, à Paris et à l'abbaye de Chaalis », dans *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 125-126, Société de l'histoire de Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2001, p. 5). L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 102 ; M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, ad indicem.

<sup>6</sup> A.N., Y/92, fol. 53r-54r, bail d'une maison, 17 juin 1541 ; A.N. MC. Et. VIII, liasse 69, fol. 310r-311r, bail d'une maison, 24 janvier 1542.

<sup>7</sup> ASM<sup>o</sup>, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 16, Carlo Sacratì à Ercole II d'Este, 14 août 1540 ; M. Hollingsworth, *The Cardinal's Hat...*, p. p. 33, 89-90, 114, 129, 145, 154 et 158.

<sup>8</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 69, 29 septembre 1541, fol. 140r-141v, bail de « L'Ecu de France ».

<sup>9</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 102.

<sup>10</sup> ASM<sup>o</sup>, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Paris, 12 juillet 1550 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 102.

<sup>11</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 148, Ippolito II d'Este à Ercole II d'Este, Rome, 10 décembre 1550 ; ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 153, « registre des lettres 1551-1552 », p. 1 ; *Ibid.*, p. 23-24, Ippolito II d'Este à Pero Gelido, Ferrare, 1 octobre 1551 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, 102. *PS*, vol. I, p. 248 ; *Ibid.*, t. II, n. 18, p. 613 ; *PM*, vol. I, p. 209-211.

<sup>12</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 153, « registre des lettres 1551-1552 », p. 1 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, 102.

<sup>13</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 153, « registre des lettres 1551-1552 », p. 1 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, 102.

<sup>14</sup> ASM<sup>o</sup>, *Casa e Stato*, b. 153, « registre des lettres 1551-1552 », p. 25-36, Instructions à Scipione Piovene, Ferrare, 9 novembre 1552 ; A.N., X<sup>1a</sup> 8620, fol. 111 cité dans L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, 102.

<sup>15</sup> BnF, Fr. 20542, fol. 123r, Claude I de l'Aubespine à François de Lorraine, Paris, 23 janvier 148 ; L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 102 ; Franco Gaeta (éd.), *Nunziature di Venezia*, vol. V, Rome, Istituto Storico Italiano, 1967, p. 38.

**Antonio Ariosto** : trésorier général<sup>16</sup>.

**Francesco Novello** : commissaire général<sup>17</sup>.

**Sigismondo Cato** : vicaire général<sup>18</sup>, il occupe cette fonction jusqu'à la fin de l'année 1563 et, à nouveau, à la fin des années 1560<sup>19</sup>.

**Alfonso Vercelli** : vicaire puis vicaire général<sup>20</sup>.

**Antonio Vacca** : agent au service de Pie IV puis vicaire du cardinal de Ferrare à partir de 1568<sup>21</sup>.

**Francesco Castrino** : trésorier général dans les années 1560<sup>22</sup>.

**Francesco Gherardino** : gouverneur des biens du cardinal en Gascogne et vicaire d'Auch<sup>23</sup>.

**Geoffroy Touvel** : vicaire de l'abbaye de Breteuil<sup>24</sup>.

**Claude Coullanges** : solliciteur général pour l'abbaye de Chaalis<sup>25</sup>.

**Dominique Bellantin** : vicaire et procureur général<sup>26</sup>.

**Pasquier Cailleu** : intendant de son hôtel à Paris<sup>27</sup>.

<sup>16</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 153, Ippolito II d'Este à Antonio Ariosto, Rome, Ferrare, 30 mai, 1 et 11 août 1559.

<sup>17</sup> A.N., M.C., Et. VIII, 90, fol. 349v-351r, testament de Francesco Novello, 5 décembre 1562 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Tivoli, 14 août 1568 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60, Francesco Novello à Luigi d'Este, Auch, 18 août 1571.

<sup>18</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 10 décembre 1560 ; A.N., M.C., Et. XXIII, liasse 175, fol. 436r-v, 8 février 1566, transport et protestation de Sigismondo Cato ; A.N., JJ//265, fol. 9r, n°18, naturalité en faveur de Sigismondo et d'Ercole Cato, janvier 1567.

<sup>19</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 14 novembre 1563 ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 152, Ippolito II d'Este à Leonora d'Este, Rome, 18 octobre 1572.

<sup>20</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 150, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 10 décembre 1560.

<sup>21</sup> H. O. Evennett, « Pie IV et les bénéfices de Jean Du Bellay... », p. 442-451 ; ASMo, *Documenti di Stati e città*, b. 166, bail de ferme ; ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°920, fol. 1r, 30 septembre 1570.

<sup>22</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 151, Ippolito II d'Este à Alfonso II d'Este, Rome, 25 octobre 1567. ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°960, fol. 1r ; ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°1297, fol. 1r.

<sup>23</sup> ASMo, *Casa e Stato*, b. 152, Ippolito II d'Este à Luigi d'Este, Rome, 17 août 1571 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60, Francesco Novello à Luigi d'Este, Auch, 18 août 1571.

<sup>24</sup> M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 5.

<sup>25</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 90, fol. 92r-v ; M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 5.

<sup>26</sup> A.N., M.C., Et. XXXIII, liasse 171, fol. 604r-v, 19 février 1558.

<sup>27</sup> L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion...*, t. I, p. 102.

**Louis de « Meszevillain »** : écuyer et secrétaire du cardinal de Ferrare<sup>28</sup>.

**Clément Dupuy** : avocat du cardinal de Ferrare<sup>29</sup>.

**Jérôme Gentil** : secrétaire et vicaire pour les biens du cardinal à Paris<sup>30</sup>.

**Jean-Baptiste Grec** : trésorier et receveur général du cardinal de Ferrare, au moins au cours de l'année 1561<sup>31</sup>.

Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek précise qu'Ippolito II d'Este emploie ou reprend comme notaires Jean et Claude Boreau, qui sont ceux du quartier où est situé l'hôtel de Lyon. De même, il a des banquiers attirés au moins en 1549 : les lucquois Jean Collodi et Geoffroy Cenami<sup>32</sup>.

## II. Les hommes de Luigi d'Este

**Leonardo Conosciuti** : gentilhomme au service du cardinal d'Este en 1564<sup>33</sup>.

**Antonio Ariosto** : agent à Lyon<sup>34</sup>.

**Francesco Novello** : vicaire à Auch<sup>35</sup>.

**Gian Pietro Tolomei** : majordome du cardinal d'Este. Il occupe aussi la charge de procureur et de vicaire. Il se rend à plusieurs reprises dans le royaume de France<sup>36</sup>.

**Ottavio Godi** : vicaire à Narbonne<sup>37</sup>.

**Girolamo Tedeschi** : agent puis vicaire à Narbonne<sup>38</sup>.

<sup>28</sup> A.N., M.C., Et. XXXIII, liasse 21, fol. 163v, donation, 21 septembre 1546.

<sup>29</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 27, Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, Poissy, 8 juin 1550 ; A.N., M.C., Et. VIII, liasse 80, fol. 331r-332r, 27 juillet 1554. Il s'agit de Claude Dupuy, avocat au parlement de Paris né en 1506 et mort en 1554. Suzanne Solente, « Les manuscrits des Dupuy à la Bibliothèque nationale » dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 88. 1927, p. 177-178.

<sup>30</sup> M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 5.

<sup>31</sup> A.N., M.C., Et. VIII, liasse 87, fol. 664v ; M.-N. Baudouin-Matuszek, « Hippolyte d'Este... », p. 5.

<sup>32</sup> A.N., M.C., Et. CXII, liasse 1, fol. 1r-2v, emprunt, 30 septembre 1549. Sur Geoffroy Cenami voir aussi A.N., M.C., Et. C, liasse 51, donation, 29 décembre 1554.

<sup>33</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8626, fol. 39r-40r, lettres de naturalité.

<sup>34</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 63-64.

<sup>35</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60.

<sup>36</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8631, fol. 102r-104v ; ASMo, *Casa e Stato*, b. 163, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Roma, 4 mars 1578 ; *Ibid.*, Luigi d'Este à Alfonso II d'Este, Tivoli, 17 février 1582 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 60 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 63 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 76 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 121.

<sup>37</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 63.

<sup>38</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 74 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 84.

**Girolamo Rosselli** : agent de Luigi d'Este à Narbonne et en Avignon<sup>39</sup>.

**Antenor Marqueti** : serviteur du cardinal, au moins en 1583<sup>40</sup>.

**Annibale Milano** : gouverneur du duc de Ferrare pour les biens situés dans le royaume de France. Il occupe pendant un temps la mission de trésorier et de procureur pour le cardinal d'Este<sup>41</sup>.

**Giulio Salviati** : vicaire à Auch et à Toulouse<sup>42</sup>.

**Girolamo Balbo** : procureur du cardinal d'Este en 1575<sup>43</sup>.

**Ercole Rondinelli** : gentilhomme du cardinal et vicaire général<sup>44</sup>.

**Flaminio Mannelli** : agent résident auprès de la cour de France<sup>45</sup>.

**Camillo Savanucci** : procureur<sup>46</sup>.

**Camillo Tolomei** : nommé maréchal de camp dans les années 1560. Il suit la cour d'où il envoie des notices et des nouvelles à Luigi d'Este. Il se présente comme un client du cardinal<sup>47</sup>.

**Giovanni Vitriani** : en 1568-1570 au service de Luigi. En 1571, il passe au service d'Ippolito II puis revient à Luigi en 1576, à l'abbaye de Pontigny.

**Giambattista Trotti** : transmet des nouvelles et des informations.

**Annibale Gianninelli** : maître des postes à Lyon<sup>48</sup>.

**Giovanni Gherardo Grillenzoni** : maître des postes à Lyon<sup>49</sup>.

**Pietro Rotati** : vicaire général<sup>50</sup>.

<sup>39</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 64.

<sup>40</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8633, fol. 344r, lettres de naturalité ; A.N., V<sup>5</sup> 1226, fol. 93v.

<sup>41</sup> A.N., M.C., Et, XLII, liasse 11, transaction, 2 juillet 1577.

<sup>42</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 64 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 70 ; *A.N.G.*, t. VIII, p. 522-523, Tolomeo Galli à Anselmo Dandino, Rome, 21 octobre 1579.

<sup>43</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8633, fol. 344r-349v

<sup>44</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8634, fol. 507r-508v lettres de naturalité ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 64 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 71 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 91-95 ; BnF, Fr. 3613, fol. 62r, Ercole Rondinelli à Louis de Gonzague, Paris, 11 novembre 1590 ; BnF, Fr. 3980, fol. 191r, Ercole Rondinelli à Filippo Sega, Reims, 9 avril 1591 ; Cesare Guasti (éd.), *Le lettere di Torquato Tasso*, vol. II, Florence, Le Monnier, 1854, p. 102, Torquato Tasso à Ercole Rondinelli, Ferrare, 2 janvier 1581 ; *Ibid.*, p. 243, Torquato Tasso à Ercole Rondinelli, Ferrare, 2 septembre 1583 ; *Ibid.*, p. 244, Torquato Tasso à Ercole Rondinelli, Ferrare, 2 septembre 1583 ;

<sup>45</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 66-69.

<sup>46</sup> A.N., X<sup>1a</sup> 8638, fol. 413v-414v, lettres de naturalité ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 72

<sup>47</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 73.

<sup>48</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 73.

<sup>49</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 74.

<sup>50</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 75 ; Francesco Abondanzieri, *Le scienze, ed arti nobili rinvivate in Arcevia*, Jesi, Gaetano Caprari, 1752, p. 108.

**Pietro Paolo Nobili** : trésorier chargé de vérifier les comptes des biens de Luigi d'Este<sup>51</sup>.

**Tommaso Giustiniani** : transmet des nouvelles et des informations.

**Girolamo Giglioli** : agent résident auprès de la cour de France<sup>52</sup>.

**Vincenzo Bernardini** : informateur.

**Daniele Pacini** : trésorier chargé de vérifier les comptes des biens de Luigi d'Este<sup>53</sup>.

**Annibale Foschieri** : coadjuteur d'Ercole Rondinelli<sup>54</sup>.

**Deseos** : informateur<sup>55</sup>.

**Simone dello Scagno Campsirago** : informateur à Lyon<sup>56</sup>.

**Ludovic de Parades** : protonotaire apostolique, aumônier d'Henri III puis de Catherine de Médicis. Il envoie des nouvelles de la cour à Luigi d'Este et remplit une mission d'informateur<sup>57</sup>.

**Bernard de Barry** : chanoine et archidiacre d'Auch. Il renseigne le cardinal d'Este sur les assemblées du clergé et sur la vie du chapitre<sup>58</sup>.

<sup>51</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 76 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 125, minute, Luigi d'Este à Camillo Peruzzi, Tivoli, 11 novembre 1583

<sup>52</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 87-89 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Firenze, b. 31-32 et 34 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Roma, b. 134 ; ASMo, *Particolari*, b. 62. Voir aussi Archivio Giglioli, *Sez. Giglioli*, b. 4-5 ; BE, Ms. Italien 530, « *Ricordi diversi della città di Ferrara di Antonio Isnardi* », p. 198 ; Guido Dall'Olio, « GIGLIOLI, Girolamo », in *DBI*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 2000, p. 706-707 ; Laura Turchi, « Sull'ambasceria fiorentina (1589-1592) e la relazione ambasciatorale di Girolamo Giglioli », *Quaderni estensi. Rivista on line degli Istituti culturali estensi*, vol. V, Modène 2014, p. 528-530 ([http://www.quaderniestensi.beniculturali.it/QE5/QE5\\_stamp.pdf](http://www.quaderniestensi.beniculturali.it/QE5/QE5_stamp.pdf)). Girolamo Giglioli rentre à Ferrare au mois d'août 1587.

<sup>53</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 96.

<sup>54</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 96

<sup>55</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 96.

<sup>56</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 97.

<sup>57</sup> BnF, Clairambault 836, fol. 3025r ; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, p. 529, « officiers domestiques de la maison de la reyne Catherine de Médicis » ; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 33, Catherine de Médicis à Nicolas de Neufville de Villeroy, Chenonceau, 16 août 1586 ; ASMo, *Carteggio ambasciatori*, b. 77-78 ; BnF, Dupuy 937, fol. 102v-103r, le roi de France à Luigi d'Este, s.l., s.d. ; fol. 103r, le roi de France à Prospero Santacroce, s.l., s.d. ; fol. 103r-v, Catherine de Médicis à Luigi d'Este, s.l., s.d. ; fol. 103v, Catherine de Médicis à Prospero Santacroce, s.l., s.d.

<sup>58</sup> ASMo, *Carteggio ambasciatori*, Francia, b. 74.

# Bibliographie

## I. Sources manuscrites

### **Paris**

*Archives Nationales*

Châtelet (registre des insinuations)

Y//92 ; Y//116 ; Y//121 ; Y//124 ; Y//128 ; Y//136

Grand Conseil

V<sup>s</sup> 1226

Microfilms

653MI/9, t. 27; 653MI/9, t. 28; 653MI/10, t. 29

Minutier central des notaires parisiens

Études III, 163 ; Études VIII, 69, 70, 73, 80, 87, 90, 106, 119 ; Études XIX, 62 , 374 ; Études XXIII, 175, 178 ; Études XXXIII, 21, 48, 171 ; Études XLII, 11, 112 ; Études LIV, 3, 70 , 109, 122 ; Études C, 48, 51, 60, 61, 65, 70 ; Études CV, 119 ; Études CXII, 1 ; Études CXXII, 247, 280, 1064 ; Études CVI, 1 ; Études CVII, 93

Monuments historiques (cartons et registres)

K 1485

Parlement de Paris

X<sup>1A</sup> 8620 ; X<sup>1A</sup> 8625; X<sup>1A</sup> 8626; X<sup>1A</sup> 8627; X<sup>1A</sup> 8631; X<sup>1A</sup> 8633; X<sup>1A</sup> 8634; X<sup>1A</sup> 8638; X<sup>1A</sup> 8638

Trésor des Chartes (J et JJ)

JJ//264 ; JJ//265.

Jean Sènié, Université de Tours et Centre Supérieur de la Renaissance, France, jean.senie@univ-tours.fr  
FUP Best Practice in Scholarly Publishing (DOI 10.36253/fup\_best\_practice)

Jean Sènié, *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, © 2021 Author(s), content CC BY 4.0 International, metadata CC0 1.0 Universal, published by Firenze University Press ([www.fupress.com](http://www.fupress.com)), ISSN 2705-0297 (online), ISBN 978-88-5518-519-6 (PDF), DOI 10.36253/978-88-5518-519-6

*Bibliothèque nationale de France*

Cinq-cents de Colbert

53 ; 338 ; 345 ; 393

Clairambault

341 ; 344 ; 347 ; 348 ; 349 ; 351 ; 357 ; 836 ; 1215

Dupuy

28 ; 348 ; 351 ; 452 ; 549 ; 554 ; 937

Fonds français

2928 ; 2957 ; 2977 ; 2979 ; 2982 ; 2989 ; 2991 ; 3000 ; 3002 ; 3005 ; 3014 ; 3015 ;  
3020 ; 3034 ; 3039 ; 3043 ; 3044 ; 3063 ; 3068 ; 3070 ; 3082 ; 3087 ; 3104 ; 3105 ;  
3106 ; 3119 ; 3126 ; 3129 ; 3137 ; 3138 ; 3141 ; 3152 ; 3172 ; 3180 ; 3199 ; 3211 ;  
3218 ; 3228 ; 3229 ; 3235 ; 3236 ; 3338 ; 3343 ; 3346 ; 3350 ; 3355 ; 3365 ; 3372 ;  
3423 ; 3613 ; 3621 ; 3897 ; 3898 ; 3899 ; 3902 ; 3980 ; 4401 ; 4584 ; 4588 ; 4691 ;  
4700 ; 4706 ; 4962 ; 5172 ; 5503 ; 5712 ; 6622 ; 6977 ; 10191 ; 15552 ; 15769 ;  
15881 ; 15882 ; 16038 ; 16039 ; 16040 ; 16041 ; 16042 ; 16043 ; 16044 ; 16045 ;  
16074 ; 16081 ; 19620 ; 20441 ; 20442 ; 20450 ; 20453 ; 20455 ; 20512 ; 20522 ;  
20523 ; 20542 ; 20553 ; 20641 ; 20644 ; 25971

Fonds italien

521 ; 1677 ; 1716 ; 1731 ; 1733 ; 1734

Nouvelles Acquisitions Françaises

1201 ; 24213 ; 25119

*Bibliothèque de l'Institut de France*

Collection Godefroy

232

*Bibliothèque Mazarine*

Ms. 2078

*Archives du ministère des Affaires Etrangères*

Rome

Supplément 1

**Angoulême**

*Archives départementales de la Charente*

J 224

**Auxerre**

*Archives départementales de l'Yonne*

H 1411 ; H 1412 ; H 1419

**Beauvais**

*Archives départementales de l'Oise*

H 1816 ; H 5200 ; H 5440 ; H 5439

**Carcassonne**

*Archives départementales de l'Aude*  
3J 1197

**Dammarie-les-Lys**

*Archives départementales de Seine-et-Marne*  
H 194

**Lyon**

*Archives départementales du Rhône*  
10 G 116 ; 10 G 116, copie

*Archives municipales de Lyon*

BB 58 ; BB 82 ; E 170 (Archives des hospices civils de Lyon)

**Narbonne**

*Archives départementales de l'Aude*  
3J, 1197

**Rouen**

*Archives départementales de Seine-Maritime*  
9H21 ; 9H22 ; 9H25 ; 13H32

**Tours**

*Archives départementales d'Indre-et-Loire*  
3E1,149

**Cité du Vatican**

*Archivio Apostolico Vaticano*

Archivio Concistoriale

Acta vicecancellarii 7; 8

Armadi

Armadio XL, 37; XXVII, 25; XXXIX, 66; XLIV, 22; XLVII 22

Miscellanea

Arm XI, t. XIII

Registri Vaticani

1553; 1660; 1671; 1734; 1745; 1759; 1796; 1873; 1892; 1908; 1909; 1943; 1954

Segretaria di Stato

Lettere di principi: 14; 20

Nunziatura di Francia: 1A ; 2; 7; 28

*Biblioteca Apostolica Vaticana*

Barberini Latini

2696; 4821; 5072; 5702; 5755

Chigi latini

Q.I.6

Patteta

1153

Urbinates Latini

1038; 1039; 1040; 1041; 1042; 1043; 1044; 1045; 1052; 1055

Vaticani Latini

1492; 6950; 7922; 13421

**Florence**

*Archivio di Stato di Firenze*

Carte Stroziane

73; Quinta serie, filza 1211

Mediceo del Principato

365; 373; 412; 1854; 1862; 1865; 2879; 2883; 2889; 2892; 3101; 3269; 3272; 3273; 3274; 3280; 3294; 3295; 3721; 3722; 4592; 4610; 4612°; 4612b

Miscellanea Medicea

22; 97; 472

**Mantoue**

*Archivio di stato di Mantova*

Archivio Gonzaga

b. 626; b. 627; b. 638; b. 639; b. 640; b. 642; b. 650; b. 652; b. 655; b. 656; b. 657; b. 891; b. 937; b. 1204; b. 1210; b. 1250

**Milan**

*Biblioteca Ambrosiana*

Ms. D90 inf.

**Modène**

*Archivio di Stato di Modena*

Archivio Segreto Estense,

Casa e Stato

b. 76; b. 77; b. 78; b. 79; b. 81; b. 83; b. 84; b. 85; b. 145; b. 146; b. 147; b. 148; b. 149; b. 150; b. 151; b. 152; b. 153; b. 155; b. 156; b. 162; b. 163; b. 164; b. 227; b. 325; b. 327; b. 328; b. 329; b. 330; b. 358; b. 389; b. 390; b. 404; b. 405; b. 409; b. 410; b. 411; b. 429; b. 439; b. 499

Cancelleria, Sezione Estero

Carteggio di oratori, agenti e corrispondenti presso le corti detti anche Carteggio ambasciatori

Firenze, b. 17; b. 31; b. 32; b. 34

Francia, b. 1; b. 2; b. 3; b. 4; b. 5; b. 8; b. 10; b. 12; b. 13; b. 15; b. 16; b. 17; b. 18; b. 19; b. 20; b. 22; b. 23; b. 24; b. 25; b. 26; b. 27; b. 29; b. 30; b. 32; b. 35; b. 36; b. 37; b. 43; b. 44; b. 45; b. 50; b. 51; b. 54.; b. 56; b. 59; b. 60; b. 61; b. 63; b. 64; b. 66; b. 67; b. 68; b. 69; b. 70; b. 71; b. 72; b. 73; b. 74; b. 75; b. 76; b. 77; b. 78;

b. 80; b. 84; b. 87; b. 88; b. 89; b. 90; b. 91; b. 92; b. 95; b. 96; b. 97

Germania, b. 21

Milano, b. 5; b. 31

Roma, b. 47; b. 48; b. 49; b. 56; b. 58; b. 121; b. 125; b. 128; b. 129; b. 134

Venezia, b. 23; b. 35

Carteggio con principi esteri

b. 1236; b. 1299; b. 1300; b. 1338; b. 1346; b. 1358; b. 1405A; b. 1414; b. 1417;  
b. 1417/A; b.1457/A; b. 1458; b. 1459; b. 1559/1; b. 1559/2; b. 1560; b. 1561; b.  
1568; b. 1569 ; b. 1570 ; b. 1642

Cancelleria, Raccolte e miscellanee

Documenti di Città et di Stati b. 94; b. 166

Particolari b. 62

Manoscritti della bibliotic Ms. 69

Archivio Camerale

Amministrazione dei principi

755; 826; 827; 846; 869; 871; 888; 869; 910; 917; 918; 919; 920; 928; 935; 937;  
940; 941; 949; 957; 958; 960; 961; 969; 981; 982; 984; 992; 999; 1022; 1023; 1294;  
1295; 1297; 1299 bis; 1401; 1402; 1403

*Biblioteca Estense*

Fondo Campori

Ms. 189

Fondo italiano

530

**Naples:** *Archivio di Stato di Napoli*

Archivio Farnese 261

**Sienna**

*Biblioteca degli Intronati*

A.III.30; A.IV.10

*Archivio di Stato di Siena*

Balia

Deliberazioni 149; 154; 757

**Turin**

*Archivio di Stato di Torino*

Camera dei Conti

Piemonte Art. 806

**Venise**

*Archivio di Stato di Venezia*

Consiglio dei Dieci

Secreta (1539-1546) Reg. 5

Dispacci

Arch. Proprio, Francia, 4; Francia, filza 1

Senato

Terra Reg. 33

**Londres**

*British Library*

Cotton Caligula D/VI; Cotton Nero B/VII; Cotton Vitellius B/IV; Cotton Vitellius B/IX; Cotton Vitellius B/XI; Cotton Nero B/VII; Cotton Galba B/IX6; Cotton Nero B/VII; Harley 260

*The National Archives*

State Papers

1/2; 1/23; 1/40; 1/44; 1/58 ; 1/91; 1/94; 1/103; 1/161; 1/187; 1/188; 1/189; 1/190; 68/9A; 69/1; 69/2; 70/30; 70/142; 78/9; 101/9; 101/72; 101/95

II. Sources imprimées

Abondanzieri Francesco, *Le scienze, ed arti nobili ravvivate in Arcevia*, Jesi, Gaetano Caprari, 1752, 204 p.

Acta Nuntiaturae Gallicae, t. 1, *Correspondance des nonces en France Carpi et Ferrerio 1535-1540*, Rome-Paris, 1961, LII-643 p. ; t. 2, *Girolamo Ragazzoni, évêque de Bergame, nonce en France. Correspondance de sa nonciature (1583-1586)*, Rome-Paris, 1962, XX-623 p. ; t.3, *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino et Guidiccione 1541-1546, Légations des cardinaux Farnèse et Sadolet et missions d'Ardinghello, de Grimani et de Hieronimo da Corregio*, Rome-Paris, 1963, LXVIII-457 p. ; t. 6, *Correspondances des nonces en France Dandino, Della Torre et Trivultio 1546-1551*, Rome-Paris, 1966, VII-604 p. ; t. 7, *Correspondance du nonce en France Giovanni Battista Castelli (1581-1583)*, Rome-Paris, 1967, XIII-598 p. ; t. 8, *Correspondance du nonce en France Anselmo Dandino (1578-1581)*, Rome-Paris, 1970, XXXII-884 p. ; t. 9, *Correspondance du nonce en France Prospero Santa Croce 1552-1554*, Rome-Paris, 1972, X-268 p. ; t. 12-13, *Correspondance du nonce en France Antonio Maria Salviati (1572-1578)*, Rome-Paris, 1975, XXIV-974 et 854 p. ; t. 14, *Correspondance des nonces en France Lenzi et Gualterio, légation du cardinal Trivultio 1557-1561*, Rome-Paris, XI-391 p., édités par J. Lestocquoy ; t. 16, *Correspondance du nonce en France Fabio Mirto Frangipani (1568-1572 et 1586-1587)*, Rome-Paris, 1984, XVI-382 p. ; t. 17, *Correspondance du nonce en France. Gasparo Silingardi évêque de Modène (1599-1601)*, Rome-Paris, 2002, XXXVII-598 p.

Acta Nuntiaturae Polonia, t. 9, *Vincentius Lauro (1572-1578)*, vol. I, I éd. by Miroslaus Korolko and Henricus Damianus Wojtyška, Rome, Institutum Historicum Polonicum Romae, 1994, XLVIII-448 p.

Alberi Eugenio (éd.), *Relazioni degli ambasciatori al Senato*, Florence, 1839-1863, 15 vol.

Ancel Dom René O.S.B., *Nonciatures de France. Paul IV. Nonciatures de*

- Sebastiano Gualterio et de Cesare Bracantio (mai 1554-juillet 1557)*, Paris, Gabalda, 1909-1911, 2 vol. de CX-666 p.
- Baroni Pier Giovanni (éd.), *La nunziatura in Francia di Rodolfo Pio, 1535-1537*, Bologne, Arti grafiche tamari, 1962, 676 p.
- Bernard Auguste (éd.), *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, Paris, Imprimerie royale, 1842, LXIX-832 p.
- Bèze Théodore de, *Correspondance de Théodore de Bèze*, t. III, 1559-1561, éd. Henri Meylan, Alain Dufour et Hippolyte Aubert, Genève, Droz, 1963, 330 p.
- , *Correspondance de Théodore de Bèze*, t. XXVII, éd. Alain Dufour, Hervé Genton, Béatrice Nicollier-De Weck et Hippolyte Aubert, Genève, Droz, 2005, XXVI-326 p.
- Calvin Jean, *Joannis Calvinii opera quae supersunt omnia*, t. XVIII, éd. Johann-Wilhelm Baum, Édouard Cunitz et Eduard Wilhelm Eugen Reuss, Brunschwig, 1863, 774 p.
- Campori Giuseppe, « Luigi Alamanni e gli Estensi » dans *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi*, Modène, Carlo Vincenzi, vol. IV (1868), p. 29-38.
- , *Diciotto lettere inedite di Bartolomeo Cavalcanti*, Modène, Carlo Vincenzi, 1868, 40 p.
- , *Gio. Battista della Porta e il cardinale Luigi d'Este. Notizie e documenti*, Modène, Tipografia di Carlo Vincenzi, 1872, 36 p.
- Campori Giuseppe et Solerti Angelo, Luigi, Lucrezia, Leonora d'Este, études de Giuseppe Campori et Angelo Solerti, Turin, Ermanno Loescher, 1888.
- Catalogue des actes de Henri II, Paris, 1979-2010, 7 t. parus (1547-1553).
- Cellini Benvenuto, *La Vita*, éd. Lorenzo Bellotto, Parma, Fondazione Pietro Bembo- Ugo Guanda, 1996, 926 p.
- Concilium Tridentinum. Diariorum, actorum, epistolarum, tractatum nova collectio*, éd. Görres Gesellschaft, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 13 vol.
- Cuisiat Daniel (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, Genève, Droz, 1998, 712 p.
- Desjardins Abel (éd.), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Imprimerie nationale, 1859-1886, 6 vol.
- Döllinger Josef Ignaz von, *Beitrag zur politischen, kirchlichen, und Cultur-Geschichte der Sechs Letzten Jahrhunderte*, Ratisbonne, Georg Joseph Ganz, 1862-1882, 3 vol.
- Drüffel August von (éd.), *Briefe und Akten zur Geschichte des XVI. Jahrhunderts. Beiträge zur Reichsgeschichte 1546-1552*, Munich, 1873-1882, 3 vol.
- Este Ippolito II d', *Négociations ou lettres d'affaires ecclésiastiques, et politiques*, Paris, Simeon Piget, 1658, 384 p.
- Eubel Konrad, *Hierarchia catholica medii aevi, sive Summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab anno 1198 usque ad annum perducta e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita per Conradum Eubel*, Monasterii, Sumptibus et Typis Librariae Regensbergianae, vol. 3, 1923, 356 p.
- Ferrara Giovanni da, « Viaggio di S. Antonio da Viena in Franza » dans *Rerum Italicarum Scriptores*, parte 2, t. XX (1936 (2ème éd.)), Bologne, Zanichelli, p. 52-57.

- Foix Paul de, *Les lettres de messire Paul de Foix, archevesque de Tolose, et ambassadeur pour le roy auprès du pape Gregoire XIII, escrites au roy Henry III*, Paris, Charles Chappellain, 1628, 652 p.
- Fontana Bartolomeo, *Renata di Francia duchessa di Ferrara : sui documenti dell'archivio estense, del mediceo, del Gonzaga e dell'archivio secreto vaticano*, Rome, Forzani e C., Tipografi del Senato, 1889, 3 vol..
- François Michel (éd.), *Correspondance du cardinal François de Tournon 1521-1562*, Paris, Honoré Champion, 1946, 468 p.
- Gaeta Franco (éd.), *Nunziature di Venezia*, vol. V, Rome, Istituto Storico Italiano, 1967, XIV- 398 p.
- Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, Paris, 1715-1870, 16 vol.
- Grisone Federico, *Gli ordini di cavalcare*, Naples, Giovanni Paolo Sukanappo, 1550, In-4°, II-126 p.
- Guasti Cesare (éd.), *Le lettere di Torquato Tasso*, vol. II, Florence, Le Monnier, 1854, 302 p.
- Hozier Louis Pierre d', *Armorial général, ou Registres de la noblesse de France. Registre Seconde. Première partie*, Paris, Prault Père, 1741, 278 p.
- Tommasino de' Bianchi detto de' Lancellotti, *Cronaca modenese*, Parme, Pietro Fiaccadori, 1862-1884, 13 vol.
- Lettres de Henri III, Roi de France*, t. 1 à 3, recueillies par Pierre Champion, publiées avec des compléments, une introduction et des notes pour la Société de l'Histoire de France (Legs Pierre Champion) par Michel François, Paris, Klincksieck, 1959-1972 ; t. 4, avec la collaboration de Bernard Barbiche et Henri Zuber, Paris, Honoré Champion, 1984 ; t. 5 à 8, édition établie par Jacqueline Boucher, Paris, Société de l'Histoire de France, 1959-2018.
- Lucinge René de, *Lettres sur la cour d'Henri III en 1586*. Texte établi et annoté par Alain Dufour, Genève, Droz, 1966, 340 p.
- Mabillon Jean, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges*, t. II, Rouen, C. Métérie, 1884, XII-318 p.
- Magny Olivier de, *Les Souspirs*, éd. par David Wilkin, Genève, Droz, 1978, 192 p.
- Maillane Durand de, *Dictionnaire de droit canonique, et de pratique bénéficiale*, t. IV, Lyon, Chez Benoît Duplain, 1770, 724 p.
- Malov Vladimir N., « Lettres inédites du cardinal François de Tournon (juin-décembre 1552) » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, t. 145 (1987), p. 129-161.
- Marichal Paul (éd.), *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, Paris, Imprimerie nationale, 1887-1908, 10 vol (Collection des ordonnances des roi de France)
- Medici Cosimo I de', *Lettere*, éd. Giorgio Spini, Florence, Vallecchi, 1940, XVI-222 p.
- Michaud Joseph-François et Poujoulat Jean-Joseph-François (éd.), *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire de France*, s. I, t. VI, Paris, chez l'éditeur du Commentaire analytique du Code civil, 1839, 752 p.
- Molini Giuseppe, *Documenti di Storia italiana*, vol. I, Florence, Tipografia all'insegna di Dante, 1837, 338 p.
- Monluc Blaise de, *Commentaires, 1521-1576*, Paris, Gallimard, 1964, 1640 p.
- Montaigne Michel de, *Journal de voyage de Michel de Montaigne*, éd. François Rigolot, Paris, PUF, 1992, 416 p.

- Muratori Ludovico Antonio, *Delle Antichità Estensi ed Italiane*, vol. I, Modène, Stamperia ducale, 1717-1740, 2 vol, 736 et 736 p.
- Muret Marc-Antoine, *Oratio in funere Pauli Foxii archiepiscopi. Tolosani oratoris ad Gregorium. 13. pont. max et ad sedem apostolicam regij, habita Romae, in aede S. Ludouici 4. kal. Iunij. 1584*, Rome, Francesco Zannetti, 1584, 4 fol.
- Nuntiaturberichten aus Deutschland*, s. I, t. 1, *Nuntiatoren des Vergerio (1533-1536)*, éd. W. Friedensburg, Gotha, 1892, LVII-615 p. ; t. 2, *Nuntiatoren des Morone (1536-1538)*, éd. W. Friedensburg, Gotha, 1892, VII-470 p. ; t. 3 et 4, *Legation Aleanders (1538-1539)*, éd. W. Friedensburg, Gotha, 1893, VII-537 p. et 638 p. ; t. 5, *Nuntiatoren Morones und Poggios. Legationen Farneses und Cervinis (1539-1540)*, éd. L. Cardauns, Berlin, 1909, CI-489 p. ; t. 6, *Gesandtschaft Caepegios. Nuntiatoren Morones und Poggios (1540-1541)*, éd. L. Cardauns, Berlin, 1910, 416 p. ; t. 7, *Berichte von Regensburger und Speierer Reistag (1541-1542). Nuntiatoren Verillos und Poggios. Sendungen Farnese und Sfondratos (1541-1544)*, éd. L. Cardauns, Berlin, 1912, XLVII-610 p. ; t. 8, *Nuntiatoren des Verillo (1545-1546)*, éd. W. Friedensburg, Gotha, 1899, III-771 p. ; t. 9, *Nuntiatoren des Verillo (1546-1547)*, Gotha, 1899, LVI-736 p. ; t. 10, *Legation des Kardinals Sfondrato (1547-1548)*, éd. W. Friedensburg, Berlin, 1907, XLVIII-733 p. ; t. 11, *Nuntiatoren des Bertani (1548-1549)*, éd. W. Friedensburg, Berlin, 1910, LIII-861 p. ; t. 12, *Nuntiatoren des Pietro Bertano und Pietro Camaiani (1550-1552)*, Berlin, 1901, LXXVIII-403 p. ; t. 13., *Nuntiatoren des Pietro Camaiani und Achille de Grassi. Legation des Girolamo Dandino (1552-1553)*, éd. Heinrich Lutz, Tübingen, 1959, XXXI-469 p. ; t. 14., *Nuntiatoren des Girolamo Muzzarelli. Sendung des Antonio Agustin. Legation des Scipione Rebiba (1554-1556)*, éd. Heinrich Lutz, Tübingen, 1971, LVIII-458 p. ; t. 15, *Friedenslegation des Reginald Pole zu Kaiser Karl V. und König Heinrich II. (1553-1556)*, éd. H. Lutz, Tübingen, 1981, XCVIII-435 p. ; t. 16., *Nuntiatoren des Girolamo Martinengo (1550-1554)*, éd. Helmut Goetz, Tübingen, 1965, XXVIII-378 p. ; t. 17., *Nuntiatoren Delfinos. Legation Morones. Sendung Lippomanos. (1554-1556)*, éd. Helmut Goetz, Tübingen, 1970, LXXX-453 p. ; Erste Ergänzungsband, *Legation Lorenzo Campeggios (1530-1531) und Nuntiatoren Girolamo Aleandro (1531)*, éd. G. Müller, Tübingen, 1963, XCII-472 p. ; Erste Ergänzungsband, *Legation Lorenzo Campeggios 1532 und Nuntiatoren Girolamo Aleandros 1532*, éd. von Gerhard Müller, Tübingen, 1969, X-616 p.
- Nuntiaturberichten aus Deutschland*, s. II, t. 1, *Die Nuntien Hosius und Delfino (1560-1561)*, éd. S. Steinherz, Vienne, 1897, CVIII-452 p. ; t. 2, *Nuntius Commendone (1560-1561)*, éd. par A. Wandruska, Graz-Cologne, 1953, XVI-180 p. ; t. 3, *Nuntius Delfino (1562-1563)*, éd. S. Steinherz, Vienne, 1903, LVIII-532 p. ; t. 4, *Nuntius Delfino (1564-1565)*, éd. S. Steinherz, Vienne, 1914, CXXV-552 p.
- Nuntiaturberichten aus Deutschland*, s. III, t. 6, *Nuntiatoren Giovanni Delfinos (1572-1573)*, éd. Helmut Goetz, Tübingen, 1982, XXI-552 p. ; t. 7., *Nuntiatoren Giovanni Delfinos (1573-1574)*, éd. Almut Bues, Tübingen, 1990, LVIII-794 p. ; t. 8., *Nuntiatoren Giovanni Delfinos (1575-1576)*, éd. Daniela Neri, Tübingen, 1997, LI-795 p. ; t. 9., *Nuntiatoren des Giovanni Delfino und des Bartolomeo Portia (1577-1578)*, éd. Alexander Koller, Tübingen, 2003, LI-603 p. ; t. 10.,

- Nuntiatoren des Orazio Malaspina und des Ottavio Santacroce. Interim des Cesare dell'Arena (1578-1581)*, éd. Alexander Koller, Berlin-Boston, 2012, LXXXVII-671 p.
- Occhipinti Carmelo, « La Villa d'Este a Fontainebleau e le sue "stufette". Documenti su Serlio e il Cardinale di Ferrara » dans *Prospettiva*, 89-90 (1998), p. 169-183.
- , *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi in Francia 1536-1553*, Pisa, Scuola Normale Superiore, 2001, 648 p.
- , « Documents inédits sur le séjour d'Hippolyte d'Este en France (1544-1549) » dans *Bulletin de la société de l'histoire de l'art français*, Paris, De Boccard, 2002, p. 9-27.
- Ossat Arnaud d', *Lettres du cardinal d'Ossat*, vol. 1, Amsterdam, Pierre Humbert, 1732, 524 p.
- Pardi Giuseppe (éd.), « Diario ferrarese dal 1409 sino al 1502 di autori incerti » dans *Rerum Italicarum Scriptores*, parte 7, t. XXIV (1928 (éd. revue, corrigée et augmentée)), Bologne, Zanichelli, p. 173-408.
- Pélicier Paul et de Mandrot Bernard, *Lettres de Charles VIII, roi de France : publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Librairie Renouard, 5 t., 1898-1905.
- Privilèges de l'ordre de Cîteaux*, Paris, Denis Mariette, 1713, 536 p.
- Ribier Guillaume, *Lettres et mémoires d'Etat, des Roys, Princes, Ambassadeurs et autres Ministres sous les Regnes de François Ier, Henry II et François II*, Paris, chez F. Clouzier et la veuve Avbovyn, 1666, 2 volumes, 642 et 842 p.
- Santarelli Daniele (éd.), *La corrispondanza di Bernardo Navagero ambasciatore veneziano a Roma (1555-1558)*, Rome, Aracne, 2011, 1008 p.
- Scève Maurice, *The Entry of Henri II into Lyon, September 1548*, intr. et annoté par Richard Cooper, Tempe Arizona, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1997, 326 p.
- Segarizzi Arnaldo (éd.), *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Bari, Gius, Laterza & Figli, 1912, 456 p.
- Segre Arturo, « Un registro di lettere del cardinale Ercole Gonzaga (1535-1536) con un'appendice di documenti inediti (1520-1548) » dans *Miscellanea di storia italiana*, Turin, Fratelli Bocca librai, serie. III, t. XVI (1913), p. 275-458.
- Serlio Sebastiano, *Il primo libro d'Architettura*, Paris, De l'imprimerie de Jehan Barbé, 1545, 74 folios.
- Solente Suzanne, « Une lettre du cardinal de Ferrare à propos de la défaire de Saint-Quentin, 30 août 1557 », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Paris, Marcel Didier, t. 120 (1962), p. 178-185.
- Sommaire mémorial (Souvenirs) de Jules Gassot, secrétaire du roi (1555-1623)*, publié pour la Société de l'Histoire de France par Pierre CHAMPION, Paris, Champion, 1934, XXVIII-368 p.
- Sozzini Alessandro, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 luglio 1550 ai 28 giugno 1555*, Firenze, G. P. Vieusseux, 1842, XX-626 p.
- Šusta Josef, *Die Römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Actenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient*, Vienne, Hölder, 1904-1914, 4 vol.
- Tausserat-Raudel Alexandre (éd.), *Correspondance de Guillaume Pellicier*,

- ambassadeur de France à Venise (1540-1541)*, Paris, commission des archives diplomatiques, 1900, LXXIII-812 p.
- Thou Jacques-Auguste de, *Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou*, t. VII, La Haye, Henri Scheurleer, 1740, 792 p.
- Varo Juan (éd.), *Diego Hurtado de Mendoza. Cartas*, Grenade, Grenade, EUG, 2016, 422 p.
- Vasari Giorgio, *Le Vite de' più eccellenti pittori scultori e architettori nelle redazioni del 1550-1568*, vol. IV, texte édité par Rosanna Bettarini, commentaire par Paolo Barocchi, Florence, Sansoni, 1976.
- Vitalis Alexandre (éd.), *Correspondance politique de Dominique Du Gabre (évêque de Lodève), trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise (1554-1557)*, Paris, Alcan, 1903, 336 p.
- Weiss Charles (éd.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, t. 1-9, Paris, 1841-1852.
- Wicquefort Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, t. I, La Haye, Jean & Daniel Steucker, 1681, 458 p.

### III. Travaux

- Addario Arnaldo d', *Il problema senese nella storia italiana della prima metà del Cinquecento*, Florence, Le Monnier, 1958, 428 p.
- Allou Auguste, *Chronique des évêques de Meaux suivie d'un état de l'ancien diocèse et du nouveau*, Meaux, 1875, 408 p.
- Alonge Guillaume, *Condottiero, cardinale, eretico. Federico Fregoso nella crisi politica e religiosa del Cinquecento*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2017, 418 p.
- , *Ambasciatori: Diplomazia e politica nella Venezia del Rinascimento*, Rome, Donzelli, 2019, 334 p.
- Amico Juan Carlos d', « Némici e libertà a Siena : i fiorentini, Carlo V e gli spagnoli » dans *L'ultimo secolo della Repubblica di Siena. Politica e istituzioni, economia e società*, éd. Mario Ascheri et Fabrizio Nevola, Siena, Accademia senese degli Intronati, 2007, p. 107-139.
- , « La révolte des Siennois en 1552 : espaces urbains et territoires de la République » dans *Territoires, lieux et espaces de la révolte. XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Paloma Bravo et Juan Carlos D'Amico, Dijon, EUD, 2017, p. 71-88.
- Andretta Stefano, « FARNESE, Alessandro », dans *Dizionario Biografico degli Italiani, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana*, vol. XLV (1995), p. 52-65.
- , *L'arte della prudenza. Teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI XVII secolo*, Rome, Biblink editori, 2006, 272 p.
- , « Forme della comunicazione diplomatica in un contesto di crisi. Gli ambasciatori veneziani durante la fronda parlementare a Parigi (1648-1649) » dans *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, études réunies par Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Marie-Karine Schaub, Jean-Claude Waquet et Christian

- Windler, Rome, École Française de Rome, 2010, p. 193-211.
- Angiolini Enrico, « Nuovi studi su Francesco d'Este, marchese di Massalombarda (1535-1578) » dans *Studi romagnoli*, Cesena, Stilgraf, t. XLVIII (1997), p. 403-438.
- Antoine Michel, « Institutions françaises en Italie sous le règne de Henri II : gouverneurs et intendants (1547-1559) » dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 94 (1982), p. 759-818.
- Archivio di Stato di Modena (éd.), « Archivio segreto estense, Sezione "Casa e Stato". Inventario » dans *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, XIII, Roma, 1953.
- « Archivio di Stato di Modena » dans *Guida generale degli archivi di Stato italiani*, éd. P. D'Angiolini et C. Pavone, Rome, vol. 2 (1983), p. 993-1088.
- Asch Ronald G., Emich Birgit et Engels Jens Ivo (éd.), *Integration - Legitimation - Korruption: Politische Patronage in Fruher Neuzeit und Moderne*, Berne, Peter Lang, 2011, 332 p.
- Ashby Thomas, « The Villa d'Este at Tivoli and the Collection of Classical Sculptures which it contained » dans *Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, n. 1, vol. 61 (1908), p. 219-256.
- Babel Rainer, « Garde et protection ». *Der Königsschutz in der französischen Außenpolitik vom 15. bis zum 17. Jahrhundert, Ostfildern*, Thorbecke, 2014, 386 p.
- Babelon Jean-Pierre, « Du grand Ferrare à Carnavalet, naissance de l'hôtel classique » dans *La Revue de l'Art*, Paris, Ophrys, vol. 41 (1978), p. 83-108.
- Baguenault de Puchesse Gustave, « Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare d'après des documents inédits. 1555-1557 » dans *Revue des questions historiques*, Paris, Victor Palmé, vol. V (1868), p. 485-516.
- Barbiche Bernard, « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, École Française de Rome, t. 77 (1965), p. 277-299.
- , « Le pouvoir des légats a latere et des nonces en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » dans *Bulla, legatus, nuntius : études de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 193-211.
- , « Les légats a latere à l'époque moderne et le personnel des légations », dans *Bulla, legatus, nuntius : études de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 213-223.
- , « Les légats a latere en France et leurs facultés au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Bulla, legatus, nuntius : études de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 225-298.
- , « La nonciature de France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les nonces, leur entourage et leur cadre de vie » dans *Bulla, legatus, nuntius : études de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2007, p. 310-344.
- , « La nonciature de France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les nonces, leur entourage et leur cadre de vie » dans *Bulla, Legatus, Nuntius. Etudes de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2007, p. 310-344.
- , « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV » dans

- Bulla, Legatus, Nuntius. Etudes de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2007, p. 509-533.
- , « Les stratégies d'évitement des crises entre la France et Rome sous Henri IV » dans *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Rome, École Française de Rome, 2016, p. 7-30
- Bardati Flaminia, « Les conseillers du roi bâtisseur » dans *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 625-647.
- , « Ippolito II d'Este e i cardinali francesi : dialogo, emulazione, competizione » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 73-89.
- , « Georges d'Amboise et l'architecture. Passions, modèles, nécessités, objectifs » dans *Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, 1460-1510 : une figure plurielle de la Renaissance*, dir. Jonathan Dumont et Laure Fagnart, Rennes, PUR, 2013, p. 131-146.
- « Jean du Bellay, bâtisseur passionné de la France à l'Italie » dans *Le cardinal Jean Du Bellay - Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, dir. Cédric Michon et Loris Petris, Tours, PUF, 2014, p. 193-229.
- , « Reflets et citations de la culture romaine dans les commandes d'architecture des cardinaux français (1530-1560) » dans *Seizième Siècle*, Genève, Droz, vol. 11 (2015), p. 175-196.
- , *Hommes du roi et princes de l'Église romaine. Les cardinaux français et l'art italien (1495-1560)*, Rome, EFR, 2015, 448 p.
- Bartoli Nerino, « Le congiure di Siena e la cacciata degli spagnoli del 1552 » dans *Bulletino senese di storia patria*, n. s. n°1 (1930), p. 361-421 et p. 447-488.
- Baudouin-Matuszek Marie-Noëlle, « Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, à Paris et à l'abbaye de Chaalis », dans *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Société de l'histoire de Paris, Ecole Nationale des Chartes, t. 125-126 (2001), p. 1-15.
- Bauer Nathalie, « Les fêtes équestres à la cour de Ferrare dans les années 1400-1550 » dans *Les Écuries royales du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998, p. 237-243.
- Baumgartner Frederic J., « Henry II and the Papal Conclave of 1549 » dans *The Sixteenth Century Journal*, vol. 16 (1985), p. 301-314.
- , *Change and Continuity in the French Episcopate. The Bishops and the Wars of Religion (1547-1610)*, Durham, Duke University Press, 1986, XIV-324 p.
- , « Henry II's Italian Bishops: A Study in the Use and the Abuse of the Concordat of Bologna » dans *The Sixteenth Century Journal*, vol. 11 (1989), p. 49-58.
- Bazzoli Marco, *Il piccolo stato nell'Età moderna. Studi su un concetto della politica internazionale tra XVI e XVIII secolo*, Milan, Edizioni Universitarie Jaca, 1990, 160 p.
- Bedos-Rezak Brigitte, *Anne de Montmorency, seigneur de la Renaissance*, Paris, Publisud, 1990, 416 p.
- Behringer Wolfgang, « “La révolution des communications” au début des Temps modernes » dans *Francia*, vol. 34 (2007), p. 155-193.
- Belligni Eleonora, « Renata di Francia tra Ferrara e Montargis » dans *La Réforme en France et en Italie. Contacts, comparaisons et contrastes*, éd. Philip Benedict, Silvana Seidel Menchi et Alain Tallon, Rome, École Française de

- Rome, 2007, p. 363-379.
- , *Renata di Francia (1510-1575). Un'eresia di corte*, Turin, UTET, 2011, 408 p.
- Bély Lucien, *Espions et Ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, 908 p.
- , « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne » dans *Axes et méthodes de l'histoire politique*, dir. Serge Berstein et Pierre Milza, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.
- , « Médiateurs et intercesseurs dans la pratique de la diplomatie à l'époque moderne » dans *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*, dir. Jean-Marie Mogelin, Genève, Droz, 2004, p. 312-333.
- , « L'idée de médiation à l'époque moderne » dans *La Suisse de la Médiation dans l'Europe napoléonienne (1803-1814) / Die Schweiz unter der Mediationsakte in Napoleons Europe*. Actes du colloque de Fribourg (journée du 10 octobre 2003), éd. Mario Turchetti, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2005, p. 19-31.
- , « "Je n'aurais pas cru, Monsieur, que vous eussiez oublié que vous êtes italien". L'Italie et les Italiens pendant la guerre de succession d'Espagne » dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, PUPS, 2005, p. 285-410.
- , *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007, 746 p.
- Benoît Jean-Luc, « Une liste critique sommaire des abbés de Pontigny » dans *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : histoire, inventaires anciens, manuscrits*, Paris, CNRS éditions, 2001, p. 641-656.
- Bergin Joseph, « The Decline and Fall of the House of Guise as an ecclesiastical Dynasty » dans *Historical journal*, n° 25 (1982), p. 781-803.
- , *Cardinal Richelieu: Power and the Pursuit of Wealth*, New Haven/London, Yale University Press, 1985, 352 p.
- , « Cardinal Mazarin and his benefices » dans *French History*, t. I (1987), p. 3 - 26.
- , *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1996, 761 p.
- , « The Counter-Reformation Church and Its Bishops » dans *Past and Present*, vol. 165 (1999), p. 30-73.
- Bertomeu Masia Maria José, *La guerra secreta de Carlos V contra el Papa: La cuestión de Parma y Piacenza en la correspondencia del cardenal Granvela*, Murcia, Ediciones de la Universidad de Murcia, 2009, 536 p.
- Bertoni Giulio, *La Biblioteca Estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I<sup>er</sup> (1471-1505)*, Turin, Ermanno Loescher, 1903, 308 p.
- Bertozi Marco (éd.), *Alla corte degli Estensi 1391-1991. Filosofia, arte e cultura a Ferrara nei secoli 15 e 16*, Actes de colloque, Ferrare, 7 mars 1992, Ferrare, Università degli Studi di Ferrara, 1994, 464 p.
- Bizzochi Roberto, « Culture généalogique dans l'Italie du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Annales. Economies, sociétés, civilisation*, Paris, Armand Colin, n°4 (1991), p. 789-805.

- , *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino, 1995, 288 p.
- Blaisdell Charmarie Jenkins, « Renée de France between reform and counter-reform » dans *Archive for Reformation History*, vol. 63 (1972), p. 196-226.
- , « Politics and Heresy in Ferrara 1534-1559 » dans *Sixteenth Century Journal*, vol. 6 (1975), p. 67-93.
- « Calvin's Letters to Women: The Courting of Ladies in High Places », dans *Sixteenth Century Journal*, vol. 13 (1982), p. 67-84.
- Blet Pierre S.J., *Le clergé de France et la monarchie. Études sur les assemblées générales du clergé de 1615 à 1666*, t. I, Rome, PUG, 1959, 533 p.
- , « La double mission du nonce auprès du roi très chrétien » dans *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge - Temps modernes*, éd. Lucien Bély, Paris, 1998, p. 249-261.
- Blondy Alain, *Hugues Loubens de Verdalle, 1531-1582-1595, cardinal et grand maître de l'ordre de Malte*, Paris, Bouchène, 2005, 224 p.
- Boltanski Ariane, *Les Ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (ca 1550 – ca 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.
- Bonnet Jules, « Une mission de Pons à la cour de France (1539) » dans *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme français)*, Genève, Droz, vol. 26 (1877), p. 4-14.
- , « Disgrâce de M. et de Mme de Pons à la cour de Ferrare » dans *Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français*, Genève, Droz, vol. 29 (1880), p. 3-17.
- , « La cour de Ferrare en 1538 » dans *Revue chrétienne*, nouvelle série, t. II (1886), p. 591-600.
- Bonora Elena, *Giudicare i vescovi, La definizione dei poteri nella Chiesa posttridentina*, Roma, Editori Laterza, 2007, 366 p.
- , « “Ubique in omnibus circumspecti”. Diplomazia pontificia e intransigenza religiosa », dans *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia, religione*, éd. Renzo Sabbatini et Paola Volpini, Milan, FrancoAngeli, 2011, p. 61-76.
- , *Roma 1564. La congiura contro il papa*, Roma, Laterza, 2011, 228 p.
- , *Aspettando l'Imperatore*, Turin, Einaudi 2014, XX-296 p.
- , « Il sospetto d'eresia e i « frati diplomatici » tra Cinque e Seicento » dans *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, éd. Gigliola Fragnito et Alain Tallon, Rome, École Française de Rome, 2017, p. 42-63.
- , « “Come s'egli non fusse al mondo”. Paolo IV e l'Europa » dans *Tiempos Modernos. Revista electrónica de Historia Moderna*, n°37 (2018), p. 360-386.
- , « Francesco I de qua dalle Alpi nell'ultima fase delle guerre d'Italia : politica, immaginie linguaggi » dans *Francesco Ier et l'Italie / L'Italia e Francesco I*, éd. Chiara Lastraioli et Jean-Marie Le Gall, Turnhout, Brepols, 2018, p. 131-143.
- , « Comprendre et décrire un autre monde. Le voyage d'un nonce dans l'Europe des confessions et du pluralisme religieux (1560-1562) » dans *Le Langage et la Foi dans l'Europe des Réformes*, éd. Julien Ferrant et Tiphaine Madinier-Guillabert, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 215-224.

- Boucher Jacqueline, « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique » dans *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle. Cahiers V.L. Saulnier*, Paris, Editions, rue d'Ulm, vol. 18 (2001), p. 197-210.
- Briesemeister Dietrich, « Der publizistische Rangstreit zwischen Spanien und Frankreich in der Frühen Neuzeit » dans *Translation und interkulturelle Kommunikation. 40 Jahre Fachbereich Angewandte Sprachwissenschaft der Johannes Gutenberg*, Francfort, Université du Maine, 1987, p. 315-338.
- Brigante Colonna Gustavo, « I tre cardinali estensi costruttori della villa di Tivoli » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia ed Arte*, vol. XXVIII (1955-1956), p. 111-120.
- Brogini Anne, « Crisis and Revival. The Convent of the Order of Malta during the Catholic Reformation (16th-17thcenturies) » dans *The Military Orders. Culture and Conflict in the Mediterranean World*, 1, éd. Mike Carr et Jochen Schenk, Londres-New York, Routledge, vol. VI (2017), p. 169-176.
- Byatt Lucy, « Este, Ippolito d' » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 43, Roma, 1993, p. 367-374.
- Caesar Mathieu, « Did Factions Exist? Problems and Perspectives on European Factional Struggles (1400-1750) » dans *Factional Struggles. Divided Elites in European Cities & Courts (1400-1750)*, éd. Mathieu Caesar, Leyde, Brill, 2017, p. 1-17.
- Calonaci Stefano, « Ferdinando dei Medici: la formazione di un cardinale principe (1563-72) », dans *Archivio Storico Italiano*, vol. 154 (1996), p. 635-690.
- , « Accordar lo spirito col mondo. Il cardinale Ferdinando de' Medici a Roma durante i pontificati di Pio V e Gregorio XIII », dans *Rivista storica italiana*, vol. CXII (2000), p. 5-74.
- , « Con gli occhi di Argo. la politica del cardinale Alessandro d'Este dopo la devoluzione (1599-1624) » dans *La corte estense nel primo Seicento. Diplomazia e mecenatismo artistico*, éd. Gianvittorio Signorotto, Elena Fumagalli, Rome, Viella, 2012, p. 149-196.
- , « Cosimo I e la corte : percorsi storiografici e alcune riflessioni » dans *Annali di Storia di Firenze*, Florence, Firenze University Press, vol. IX (2015), p. 57 - 76.
- Campitelli Carlo, Bartolomeo Cavalcanti (1503-1562). *Diplomatico, esule e letterato*, Dottorato di Ricerca in Storia, Roma Tre, 2012.
- Campori Giuseppe et Solerti Angelo, *Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este*, Turin, Ermanno Loescher, 1888, 228 p.
- Cantagalli Roberto, *Cosimo I de' medici, granduca di Toscana*, Milan, Mursia, 1985, 312 p.
- , *La guerra di Siena (1552-1559)*, Sienne, Accademia senese degli Intronati, 1962, 588 p.
- Carroll Stuart, *Noble Power during the French Wars of Religion: the Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 298 p.
- Cavallini Concetta, « Montaigne politique "italien" » dans *Montaigne politique*, éd. Philippe Desan, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 373-390.
- Chambers David S., « The Economic Predicament of Renaissance Cardinals » dans *Renaissance Cardinals and their Wordly Problems*, éd. David S. Chambers,

- Aldershot, Ashgate, 1997 (1ère éd. 1966), p. 289-313.
- Chatenet Monique, « Une demeure royale au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La distribution des espaces au château de Saint-Germain-en-Laye » dans *Revue de l'art*, n°81 (1988), p. 20-30.
- , « Le coût des travaux dans les résidences royales d'Ile-de-France entre 1528 et 1550 » dans *Les chantiers de la Renaissance*. Actes des colloques tenus à Tours en 1983-1984, éd. Jean Guillaume, Paris, Picard, 1991, p. 115-129.
- , *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle : vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002, 388 p.
- , « Hippolyte II d'Este à la cour de France, à travers la correspondance des ambassadeurs de Ferrare et de Mantoue » dans *Ippolito II d'Este : cardinale, principe, mecenate*, Actes de colloque, Tivoli, villa d'Este, 13-15 mai 2010, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 67-72.
- , « La cour dans la ville. Espaces de fêtes et cérémonies de la cour à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Paris, ville de cour (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, éd. Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu et Cédric Michon, Rennes, PUR, 2017, p. 211-230.
- Chiappini Luciano, *La Corte Estense alla metà del Cinquecento : i compendi di Cristoforo di Messisbugo*, Ferrara, Belriguardo, 1984, 256 p.
- Chichkine Vladimir, « Un prélat de l'époque des guerres de Religion : Janus Frégose, évêque d'Agen » dans *Revue de l'Agenais*, Agen vol. CXLIV/4 (2017), p. 501-514.
- Clergeac Adrien, « Les « commentaires » du P. Montgaillard sur le collège d'Auch » dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 64 (1952), p. 213-226.
- Cloulas Ivan, « Les aliénations du temporel ecclésiastique sous Charles IX et Henri III (1563-1587) » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, Paris, Société d'histoire ecclésiastique de la France, t. 44 (1958), p. 5-56.
- Coester Christiane, *Schön wie Venus, mutig wie Mars. Anna d'Este, Herzogin von Guise und von Nemours (1531-1607)*, Munich, Oldenbourg, 2007, 408 p.
- , « Brautfahrten. Grenzüberschreitungen und Fremdheitserfahrungen adliger Frauen in der Frühen Neuzeit », *Francia*, t. XXXV (2008), p. 140-168.
- , « “Alla italiana” und “alla francese”. Die Integration einer italienischen Fürstin in die französische Hofgesellschaft im 16. Jahrhundert » dans *Grenzüberschreitende Familienbeziehungen. Akteure und Medien des Kulturtransfers in der Frühen Neuzeit*, éd. Dorothea Nolde et Claudia Opitz, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau Verlag, 2008, p. 75-83.
- Coffin David Robbins, *The Villa d'Este at Tivoli*, Princeton, Princeton University press, 1960, 186 p.
- , Pirro Ligorio, *The Renaissance Artist, Architect, and Antiquarian*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2003, 242 p.
- Cogotti Marina, « Alla tavola di Ippolito II d'Este. Il sontuoso convito in una corte cardinalizia del XVI secolo » dans *Magnificenze a tavola. Le arti del banchetto rinascimentale*, Cat. exp., Tivoli, villa d'Este, 15 juin – 4 novembre 2012, éd. Marina Cogotti et June Di Schino, Rome, De Luca, 2012, p. 17-36.
- Cogotti Marina et Fiore Francesco Paolo (éd.), *Ippolito II d'Este : cardinale, principe, mecenate*, Actes de colloque international, Tivoli, villa d'Este, 13-15 mai 2010, Rome, De Luca, 2013, 536 p.

- Colantuono Anthony, « Estense Patronage and the Construction of the Ferrarese Renaissance, c. 1395-1598 » dans *The Court Cities of Northern Italy: Milan, Parma, Piacenza, Mantua, Ferrara, Bologna, Urbino, Pesaro and Rimini*, éd. Charles Rosenberg, Cambridge, Cambridge University Presse, 2010, p. 196 - 243.
- Cooper Richard, *Rabelais en Italie*, Genève, Droz, 1991, 304 p.
- , *Litteræ in tempore belli : Etudes sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997, XX-414 p.
- , « Rabelais, Jean Du Bellay et la crise gallicane » dans *Rabelais pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, éd. Michel Simonin, Genève, Droz, 1998, p. 299-325.
- , « Court Festival and Triumphal Entries under Henri II » dans *Court Festival of the European Renaissance: Art, Politics and Performance*, éd. J. R. Mulryne & E. Goldring, Burlington, Ashgate, 2002, p. 51-75.
- , « Legate's luxury: the Entries of cardinal Alessandro Farnese to Avignon and Carpentras, 1553 » dans *French Ceremonial Entires in the Sixteenth century: Event, Image, Text*, éd. Nicolas Russell et Hélène Visentin, Toronto, Centre for Renaissance and Reformation Studies, 2007, p. 133-161.
- , *Roman Antiquities in Renaissance France (1515-65)*, Farnham, Ashgate, 2013, 450 p.
- Contini Alessandra, « Dinastia, patriziato e politica estera: ambasciatori e segretari medicei nel cinquecento » dans *Cheiron : materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, Rome, Bulzoni, 1998, p. 57-132.
- , « Aspects of Medicean Diplomacy in the Sixteenth Century » dans *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, éd. Daniela Frigo, Cambridge, Cambridge University Presse, 2000, p. 49 - 94.
- Contini Alessandra et Volpini Paola éd., *Istruzioni agli ambasciatori e inviati medicei in Spagna e nell' "Italia spagnola", 1536-1648*, vol. I, Rome, Ministero per i Beni e le Attività Culturalie – Direzione Generale per gli Archivi, 2007, 608 p.
- dall'Olio Guido, « GIGLIOLI, Girolamo » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 2000, p. 706-707.
- Dandele Thomas James, *Spanish Rome, 1500-1700*, New Haven, Yale University Press, 2001, 282 p.
- Degret abbé A., *Le cardinal d'Ossat. Evêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604) : sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, Victor Lecoffre, 1894, XIII-404 p.
- Delumeau Jean, *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Boccard, 1957-1959, 2 t., 1038 p.
- Demo Edoardo, *Mercanti di Terraferma. Uomini, merci e capitali nell'Europa del Cinquecento*, Milan, FrancoAngeli, 2012, 176 p.
- Desnoyers Gérard, *La Villa d'Este à Tivoli ou Le songe d'Hippolyte. : Un rêve d'immortalité héliaque*, Ciez, Myrobolan, 2002, 378 p.
- Deswarte-Rosa Sylvie, « Le cardinal Ricci et Philippe II : cadeaux d'œuvres d'art et envoi d'artistes » dans *Revue de l'Art*, n°88 (1990), p. 52-63.
- , « Le traité d'Architecture de Sebastiano Serlio, l'œuvre d'une vie » dans *Sebastiano Serlio à Lyon. Architecture et imprimerie*, vol. I, dir. Sylvie Deswarte-Rosa, Mémoire Active, 2004, p. 30-65.

- Didier Noël, « Paul de Foix à la mercuriale de 1559, son procès, ses idées religieuses » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, t. 56 (1939), p. 396-435.
- , « Paul de Foix et Grégoire XIII » dans *Annales de l'université de Grenoble*, section Lettres-Droit, t. XVII (1941), p. 93-245.
- Dubost Jean-François, *La France italienne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997, 524 p.
- Durot Éric, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris Classiques Garnier, 2012, 884 p.
- Edelstein Marilyn Manera, « Les origines sociales de l'épiscopat sous Louis XII et François Ier » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 24 (1977), p. 239-247.
- Emich Birgit, *Territoriale Integration in der Frühen Neuzeit. Ferrara und der Kirchenstaat*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau Verlag, 2005, 1178 p.
- , « Protektion und Patronage. Kardinalprotektorate im Kirchenstaat der Frühen Neuzeit » dans *Protegierte und Protokoren. Asymmetrische politische Beziehungen zwischen Partnerschaft und Dominanz (16. bis frühes 20. Jahrhundert)*, éd. Tilman Haug, Nadir Weber et Christian Windler, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau Verlag, 2016, p. 243-259.
- Emich Birgit, Reinhardt Nicole, Thiessen Hillard von et Wieland Christian, « Stand und Perspektiven der Patronageforschung. Zugleich eine Antwort auf Heiko Droste », dans *Zeitschrift für historische Forschung*, vol. 32 (2005), p. 233-265.
- Engels Jens Ivo, *Die Geschichte der Korruption. Von der Frühen Neuzeit bis ins 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, S. Fischer, 2014, 432 p.
- Engels Jens Ivo, Fahrmeir Andreas et Nützenadel Alexander (éd.), *Geld - Geschenke - Politik: Korruption im neuzeitlichen Europa*, Munich, Oldenbourg, 2009, 314 p.
- Evennett Henry Outram, « Pie IV et les bénéfiques de Jean Du Bellay » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 22, n°97 (1936), p. 425-461.
- Externbrink Sven, « *Le Cœur du monde* » – *Frankreich und die norditalienischen Staaten (Mantua, Parma, Savoyen) im Zeitalter Richelieus 1624–1635*, Lit-Verlag, Munster, 1999, 406 p.
- Farinella Vincenzo, *Alfonso I<sup>er</sup> d'Este : le immagini e il potere : da Ercole de' Roberti a Michelangelo*, Milano, Officina Libraria, 2014, 1054 p.
- Fasano Guarini Elena, « Roma officina di tutte le pratiche del mondo. Dalle lettere del cardinale Ferdinando de' Medici a Cosimo e a Francesco I » dans *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento "Teatro" della politica europea*, Rome, (1998), p. 265-298.
- Fattori Maria Teresa, « Procedura e cerimoniale romano della devoluzione » dans *Schifanoia*, Rome-Pise, Fabrizio Serra, 2011, p. 131-141.
- Fedele Dante, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Baden, Nomos, 2017, 846 p.
- Ferruti Francesco, « La villa d'Este a Tivoli e la collezione di sculture classiche che conteneva (di Thomas Ashby) » dans *AMST*, Tivoli, Società tiburtina di storia e d'arte, vol. LXXXII (2008), p. 169-278.

- , « La collezione di sculture antiche di Ippolito II d'Este: su alcuni esemplari » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca Editori d'Arte, 2013, p. 367-390.
- Firpo Luigi (éd.), *Gastronomie del Rinascimento*, Turin, UTET, 1974, 184 p.
- Firpo Massimo, « Le Cardinal » dans *L'homme de la Renaissance*, éd. Eugenio Garin, Paris, Seuil, 2002 (2ème éd.), p. 79-141.
- , « Da inquisitori a pontefici. Il Sant'Ufficio romano e la svolta del 1552 », dans *Rivista storica italiana*, vol. CXXII (2010), p. 911-950.
- , *La presa di potere dell'Inquisizione romana*, Rome-Bari, Laterza, 2014, 276 p.
- Firpo Massimo et Maifreda Germano, *L'eretico che salvò la Chiesa. Il cardinale Giovanni Morone e le origini della Controriforma*, Turin, Einaudi, 2019, 1122 p.
- Firpo Massimo et Marcatto Dario, *Il Processo inquisitoriale del Cardinal Giovanni Morone : edizione critica*, Rome, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1981-1995, 6 vol.
- Firpo Massimo et Marcatto Dario, *I processi inquisitoriali di Pietro Carnesecchi (1557-1567)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 1998-2000, 2 vol., CLXXIX-1454 p.
- Firpo Massimo et Marcatto Dario, *Il processo inquisitoriale del cardinal Giovanni Morone. Nuova edizione critica*, Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2011-2015, 3 vol.
- Firpo Massimo et Pagano Sergio, *I processi inquisitoriali di Vittore Soranzo (1550-1558)*, Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2004, 2 vol., XCVII - 1062 p.
- Fletcher Catherine, *Diplomacy in Renaissance Rome. The Rise of the Resident Ambassador*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 202 p.
- Folin Marco, « Il governo degli spazi urbani negli statuti cittadini di area estense » dans *Signori, regimi signorili e statuti nel tardo medioevo*, Actes de colloque, Ferrare, 5-7 ottobre 2000, éd. Rolando Dondarini, Gian Maria Varanini et Maria Venticelli, Bologna, Pàtron, 2003, p. 337-366.
- Fontana Bartolomeo, *Renata di Francia duchessa di Ferrara : sui documenti dell'archivio estense, del medico, del Gonzaga e dell'archivio segreto vaticano*, Rome, Forzani e C., Tipografi del Senato, 1889, 3 vol.
- Fosi Irene, « Roma e gli « ultramontani » : conversioni, viaggi, identità » dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, Berlin, De Gruyter, vol. 81 (2001), p. 351-396.
- , « Non solo pellegrini : Francesi a Roma nella prima età moderna. Qualche esempio e osservazione » dans *Anabases*, vol. 5 (2007), p. 137-148.
- , « Fra protezione, circolazione, scambio. Il cardinale Virginio Orsini (1615-1676) » dans *Diplomatische Wissenskulturen der frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, éd. Guido Braun, Berlin, De Gruyter, 2018, p. 260-286.
- Fragno Gigliolia, « La trattatistica cinque e seicentesca sulla corte cardinalizia. Il vero ritratto d'una bella e ben governata Corte » dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, vol. 17 (1991), p. 135-185.
- , « Rivalità cardinalizie nella Roma del secondo Cinquecento » dans *From Florence to the Mediterranean and Beyond. Essays in Honour of Anthony Molho*, éd. Diego Ramada Curto, Eric, R. Dursteler, Julius Kirshner et

- Francesca Trivletto, Florence, Olschki, 2009, p. 517-530.
- , *Cinquecento italiano. Religione, cultura e potere dal Rinascimento alla Controriforma*, Bologne, il Mulino, 2011, 454 p.
- , « Sa Sainteté se resoudra par l'avis des cardinaux de l'Inquisition sans lesquels il n'oserait rien faire » Clemente VIII, il Sant'Ufficio e Enrico IV di Borbone » dans *Schifanoia*, Pise-Rome, Fabrizio Serra, vol. 38-39 (2011), p. 143-169.
- , *Storia di Clelia Farnese. Amori, potere, violenza nella Roma della Controriforma*, Bologne, il Mulino, 2013, 330 p.
- Franceschini Chiara, « La corte di Renata di Francia (1528-1560) » dans *Storia di Ferrara. Volume VI. Il Rinascimento. Situazioni e personaggi*, éd. Adriano Prosperi, Ferrara, Corbo Editore, 2000, p. 185-214.
- François Michel, « Albisse del Bene, surintendant général des finances françaises en Italie. Étude de six registres de ses comptes de 1551 à 1556 » dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 94 (1933), p. 337-360.
- , « Lucien Romier (1885-1944) » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 105 (1944), p. 338-344.
- , *Le cardinal François de Tournon : homme d'État, diplomate, mécène et humaniste (1489-1562)*, Paris, E. de Boccard, 1951, XLIV-558 p.
- Frigo Daniela, « "Small States" and Diplomacy: Mantua and Modena » dans *Politics and Diplomacy in Early modern Italy*, éd. Daniela Frigo, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 147-175.
- , « Prudenza politica e conoscenza del mondo : un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », dans *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge*, éd. Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet, Rome, École Française de Rome, 2015, p. 227-268.
- Frommel Christoph Luitpold, « Ippolito d'Este e la villa del Rinascimento » dans *Delizie estensi: architetture di villa nel Rinascimento italiano ed europeo*, éd. Francesco Ceccarelli et Marco Folin, Florence, Olschki, 2009, p. 329-339.
- Frommel Sabine, *Sebastiano Serlio. Architecte de la Renaissance, trad. de l'allemand par Yves Pauwels*, Paris, Gallimard, 2002, 400 p.
- , « Hippolyte d'Este à Chalais » dans *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, Paris, De Boccard, t. 87 (2008), p. 143-172.
- , « Le residenze del cardinale Ippolito d'Este in Francia : il Grand Ferrare e Chalais » dans *Delizie estensi: architetture di villa nel Rinascimento italiano ed europeo*, éd. Francesco Ceccarelli et Marco Folin, Florence, Olschki, 2009, p. 387-419.
- , « Ippolito II d'Este committente in Francia : dimore e architettura dipinta » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 91-114.
- , « Sebastiano Serlio et Francesco Primaticcio. Deux architectes bolonais à la cour de France », dans *Les Européens. Ces architectes qui ont bâti l'Europe (1450-1950)*, dir. Olga Medvedkova, Berne, Peter Lang, 2017, p. 41-63.
- Fubini Riccardo, « La figura dell'ambasciatore negli sviluppi dei regimi oligarchici quattrocenteschi, abbozzo di una ricerca (a guisa di lettera aperta) », dans *Forme e tecniche del potere nella città (secolo XIV-XVII)*, éd. Sergio Bertelli,

- t. 16 (1979-1980), p. 33-59.
- , *Italia quattrocentesca : politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milan, FrancoAngeli, 1994, 368 p.
- , « La “résidentialité” de l’ambassadeur dans le mythe et dans la réalité : une enquête sur les origines », dans *L’invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps Modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 27-35.
- , « Diplomacy and Government in the Italian City-States of the Fifteenth Century (Florence and Venice) », dans *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy: The Structure of Diplomatic practice, 1450-1800*, éd. Daniela Frigo, Cambridge, Cambridge University Presse, 2000, p. 25-48
- Furlotti Barbara, *A Renaissance Baron and his Possessions. Paolo Giordano I Orsini (1541-1585)*, Turnhout, Brepols, 2012, XXVIII - 336 p.
- , « Le cardinal Jean du Bellay et le marché des antiquités à Rome au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Le cardinal Jean du Bellay. Diplomatie et culture dans l’Europe de la Renaissance*, éd. Cédric Michon et Loris Petris, Rennes, Presses Universitaires François-Rabelais – PUR, 2013, p. 245-258.
- , « Constructing Antiquities as Luxurary Goods in Early Modern Rome : a Preliminary Overview » dans *Le commerce du luxe*, éd. Natacha Coquery et Alain Bonnet, Paris, Mare & Martin, 2015, p. 95-103.
- , *Antiquities in Motion: From Excavation Sites to Renaissance Collections*, Getty Publications, 2019, 292 p.
- Stéphane Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie : La politique du précipice*, Paris, Payot, 2012, 558 p.
- Galasso Giuseppe, « “Piccolo Stato” e storiografia italiana dal Rinascimento al Risorgimento » dans *Il piccolo stato. Politica, storia, diplomazia*, éd. Laura Barletta, Franco Cardini et Giuseppe Galasso, Saint-Marin, Aiep, 2003, p. 127-144.
- Galluzzi Jacopo Riguccio, *Storia del Granducato di Toscana*, t. I, Florence, Leonardi Marchini, 1822, 280 p.
- Gatto Ludovico, « Il contributo di Vincenzo Pacifici alla storiografia tirburtina » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia e d’Arte*, vol. LXVIII (1995), p. 8-24.
- Gattoni Maurizio, « L’antagonismo pontificio-ferrarese come exemplum di conflitto tra potere ecclesiastico e laico nell’Italia del Rinascimento » dans *Ricerche Storiche, Florence, Associazione "Ricerche Storiche e Archeologia Industriale"*, vol. XXVI, n°3 (1996), p. 619-674.
- Gellard Mattieu, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2014, 736 p.
- Giannini Massimo Carlo, « Política imperiale ed ecclesiastici filo-francesi nello stato di Milano tra fedeltà e interessi (1535-1548) » dans *François I<sup>er</sup> et l’espace politique italien*, éd. Juan Carlos d’Amico et Jean-Louis Fournel, Rome, École Française de Rome, 2018, p. 105-127.
- Glénisson-Delannée Françoise, « Esprit de faction, sensibilité municipale et aspirations régionales à Sienne entre 1525 et 1559 » dans *Quête d’une identité collective chez les Italiens de la Renaissance*, Paris, Université de la Sorbonne nouvelle, 1990, p. 175-308.
- González Cuerva Ruben et Koller Alexander, « Photography of a Ghost: Factions

- in Early Modern Courts » dans *A Europe of courts, a Europe of factions: political groups at early modern centres of power, 1550-1700*, éd. Rubén González Cuerva et Alexander Koller, Leyde, Brill, 2017, p. 1-19.
- Gorris-Camos Rosanna, « “D’un château l’autre” : la corte di Renata di Francia » dans *Il palazzo di Renata di Francia*, dir. Loredana Olivato, Ferrara, Il Corbo, 1997, p. 139-173.
- , « “Non è lontano a scoprirsì il porto” : Jean Martin, son œuvre et ses rapports avec la ville des Este », dans *Cahiers V.L. Saulnier : Jean Martin, un traducteur au temps de François I<sup>er</sup> et de Henri II*, Paris, Presses de l’ENS, n°16 (1999), p. 43-83.
- Granovetter Mark, « La costruzione sociale della corruzione » dans *Stato e mercato*, vol. 78 (2006), p. 343-368.
- Greengrass Mark, « L’Intendance des affaires de Charles, cardinal de Lorraine » dans *Un Prêlat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine entre Reims et l’Europe*, dir. Jean Balsamo, Thomas Nicklas et Bruno Restif, Genève, Droz, 2015, p. 213-229.
- Grodecki Catherine, *Documents du Minutier central des notaires de Paris. Histoire de l’art au XVI<sup>e</sup> siècle (1540- 1600). I : Architecture, vitrerie, menuiserie, tapisserie, jardins*, Paris, Archives nationales, 1985, 344 p.
- Guerra Enrica, *Soggetti a “ribalda fortuna”. Gli uomini dello stato estense nelle guerre dell’Italia quattrocentesca*, Milan, FrancoAngeli, 2005, 348 p.
- , « La caccia nel territorio estense tra pratica e legislazione nel XV secolo » dans *La caccia nello Stato sabaudo. II. Pratiche e spazi (secc. XVI-XIX)*, éd. Paolo Bianchi et Pietro Passerin d’Entrèves, Turin, Silvio Zamorani editore, 2011, p. 137-154.
- , « Ippolito I d’Este, arcivescovo di Ezstergom », dans *Rivista di Studi Ungheresi*, Rome, Casa Editrice Università La Sapienza, vol. 11 (2012), p. 15-25.
- Guerzoni Guido, « Playing Great Games: the Question of Giuoco in Italian 16th Century Courts » dans *Italian History and Culture*, Edizioni Cadmo, vol. 1 (1995), p. 43-63.
- , « Silk purses out of sows’ ears: Mass rarefaction of consumption and the emerging consumer-collector » dans *The Active Consumer. Novelty and Surprise in Consumer Choice*, éd. Marina Bianchi, Londres, Routledge, 1998, p. 174-195
- , « Liberalitas, magnificentia, Splendor: The classic origins of Italian renaissance Lifestyles » dans *Economic Engagement with art*, éd. Neil Marchi et Craufurd D. W. Goodwin, Durham/Londres, Duke University Press, 1999, p. 332-377.
- , *Le corti estensi e la devozione di Ferrara del 1598*, Modène, Archivio Storico, 2000,
- , *Apollo e Vulcano. I mercati artistici in Italia (1400-1700)*, Venise, Marsilia, 2006, 384 p.
- , « Between Rome and Ferrara: The Courtiers of the Este Cardinals in the Cinquecento » dans *Art and Identity in Early Modern Rome*, éd. Jill Burke et Michael Bury, Farnham, Ashgate, 2008, p. 59-77.
- Gundersheimer Werner L., *Ferrara: The Style of a Renaissance Despotism*, Princeton, Princeton University Press, 1973, 314 p.

- Haan Bertrand, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010, 280 p.
- , *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Paris, PUF, 2011, 324 p.
- Hamon Philippe, *L'argent du roi. Les finances sous François I<sup>er</sup>*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994, 610 p.
- Hauvette Henri, *Un exilé florentin à la cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Luigi Alamanni (1495-1556)*, Paris, Hachette, 1903, 622 p.
- Heal Felicity, *The Power of Gifts: Gift-exchange in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 272 p.
- Henry Édouard, *Notice sur Philibert Babou de La Bourdaisière et sur le manuscrit qui contient sa correspondance*, Reims, Éditions P. Dubois, 1859, 12 p.
- Hewett A. Edith, « An Assessment of Italian Benefices held by the Cardinals for the Turkish War of 1571 » dans *The English Historical Review*, vol. XXX, n°119 (1915), p. 488-501.
- Hirschauer Charles, « Recherches sur la déposition et la mort de Jean Levesque de La Cassière, Grand Maître de l'Ordre de Malte » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, vol. 31 (1911), p. 75-141.
- Hollingsworth Mary, « A Cardinal and his Household in Rome and Ferrara in 1566 » dans *The Court Historian*, vol. V (2000), p. 105-126.
- , *The Cardinal's Hat. Money, Ambition, and Everyday Life in the Court of a Borgia Prince*, New York, The Overlook Press, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 2004), 308 p.
- , « A Cardinal in Rome: Ippolito d'Este in 1560 » dans *Art and Identity in Early Modern Rome*, éd. Jill Burke and Michael Bury, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 81-94.
- Hook Judith, « Imperialismo asburgico e particolarismo italiano: il caso di Carlo V e di Siena » dans *La caduta della Repubblica di Siena*, éd. Ettore Pellegrini, Sienna, Nuova imagine editrice, 1991, p. 135-163.
- Hugon Alain, « L'information dans la politique étrangère de la couronne d'Espagne » dans *AHMUF, L'information à l'époque moderne*, Actes du colloque, Paris, Université Paris IV, 26-27 novembre 1999, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 25-54.
- Hurtubise Pierre, *Une famille-témoin : Les Salviati*, Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1985, 528 p.
- , *Tous les chemins mènent à Rome. Arts de vivre et de réussir à la cour pontificale au XVI<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Presses d'Ottawa, 2009, 310 p.
- Iacovella Marco, « Dall' "Alfabeto cristiano" al "Beneficio di Cristo". Ricerche su Juan de Valdés e il valdesianesimo (1536-1544) » dans *Rivista Storica Italiana*, vol. 128 (2016), p. 177-215.
- , *Ercole e Ferrante Gonzaga. Pratiche scritte, fedeltà politiche e coscienza nobiliare nell'età di Carlo V*, thèse soutenue à la Scuola Normale Superiore, 2019.
- , « « Padrone di me e del voto moi ». Militanza filoimperiale e coscienza religiosa nel cardinal Ercole Gonzaga » dans *Riforma e movimenti religiosi*, vol. 7 (2020), p. 13-46.
- Isaacs Ann Katherin, « Impero, Francia, Medici: orientamenti politici e gruppi sociali a Siena nel primo Cinquecento » dans *Firenze e la Toscana dei Medici*

- nell'Europa del' 500*, vol. I, Florence, Olschki, 1983, p. 249-270.
- James François-Charles, « L'Hôtel du cardinal de Ferrare d'après un document inédit » dans *L'art à Fontainebleau*, Actes de colloque international, Fontainebleau, 18-20 octobre 1972, Paris, 1975, p. 35-37.
- Jedin Hubert, *Storia del Concilio di Trento*, vol. I, Brescia, Morcelliana, 1949, 488 p.
- , *Geschichte des Konzils von Trient*, vol. IV/1, Fribourg-Bâle-Vienne, Herder, 1975.
- Jestaz Bertrand, « L'exportation des marbres de Rome de 1535 à 1571 » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Paris, De Boccard, N° 75/2 (1963), p. 415 - 466.
- , « Les Italiens à Fontainebleau » dans *Künstlerischer Austausch*, vol. 28 (1992), p. 93-104.
- , « Benvenuto Cellini et la cour de France (1540-1545) » dans *Bibliothèque de l'école des Chartes*, Genève, Droz, t. 161 (2003), p. 71-132.
- Johnson Eugene J., « The Theater at Lyon of 1548: A Reconstruction and Attribution » dans *Artibus et Historiae*, Cracovie, IRSA s.c., vol. 35, n°69 (2014), p. 173-202.
- Jurgens Madeleine, *Ronsard et ses Amis*, Paris, Archives Nationales, 1985, 448 p.
- Karsten Anna et Thiessen Hillard von (éd.), *Normenkonkurrenz in historischer Perspektive*, Berlin, Duncker et Humblot, 2015, 344 p.
- Kettering Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New-York/Oxford, Oxford University Press, 1986, 332 p.
- Knecht Robert J., *Un prince de la Renaissance : François I<sup>er</sup> et son royaume*, Paris, Fayard, 1998 (1ère éd.1994), 698 p.
- , *The French Renaissance Court*, Yale, Yale University Press, 2008, 352 p.
- Koller Alexander (éd.), *Kurie und Politik. Stand und Perspektiven der Nuntiaturreportsforschung*, Tübingen, Niemeyer, 1998, XII-532 p.
- , « La politique pontificale dans l'Empire entre l'Intérim et la Paix d'Augsbourg (1548–1555) » dans *Charles Quint face aux Réformes*, éd. Guy Le Thiec et Alain Tallon, Paris (2005), p. 119–133.
- Labourdette Jean-François, *Charles IX et la puissance espagnole. Diplomatie et guerres civiles (1563-1574)*, Paris, Honoré Champion, 2013, 720 p.
- Landi Fausto, *Gli ultimi anni della Repubblica di Siena 1525-1555*, Sienne, Cantagalli, 1994, 272 p.
- Lazzarini Isabella, « La mort de l'ambassadeur : ritualités croisées et pratiques sociales dans le milieu diplomatique » dans *Mourir à la cour. Normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen Âge et à l'Epoque Moderne*, dir. Bernard Andenmatten, Eva Pibiri, Lausanne, 2016 p. 229-247.
- Le Fur Didier, *François I<sup>er</sup>*, Paris, Perrin, 2015, 1024 p.
- Le Roux Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, 752 p.
- , *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 394 p.
- Lemerle Frédérique, Pauwels Yves et Toscano Gennaro (éd.), *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique*, Villeneuve d'Ascq, Presses du

- Septentrion, 2009, 340 p.
- Le palais Farnèse*, Rome, Ecole française de Rome, 1980-1981, 2 vol., 772 et 430 p.
- Leva Giuseppe de, « La guerra di papa Giulio III contra Ottavio Farnese sino al principio delle negoziazioni di pace con la Francia » dans *Rivista storica italiana*, n°1(1884), p. 632-680.
- Loisi Simonetta, *Diego Hurtado de Mendoza. Ambasciatore di Spagna presso la Repubblica di Siena (1547-1552)*, Sienne, Il Leccio, 1997, 148 p.
- Loonez Dennis et Shemek Deanna (ed.), *Phaeton's Children: The Este Court and Its Culture in Early Modern Ferrara*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2005, 430 p.
- Lucet Bernard, « Les bulles de Jumièges » dans *Jumièges*, Actes de colloque, Rouen, 10-12 juin 1954, Rouen, Lecerf, 1957, p. 397-434.
- Luitpold Frommel Christoph, « Ippolito d'Este e la villa del Rinascimento » dans *Delizie estensi: architetture di villa nel Rinascimento italiano ed europeo*, éd. Francesco Ceccarelli et Marco Folini, Florence, Olschki, 2009, p. 305-340.
- Lutz Heinrich, *Christianitas afflicta. Europa, das Reich und die päpstliche Politik im Niedergang der Hegemonie Kaiser Karls V. (1552-1556)*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1964, 522 p.
- , « Kardinal Ippolito II d'Este (1509-1572). Biographische Skizze eines weltlichen Kirchenfürsten » dans *Reformata Reformanda : Festgabe für Hubert Jedin*, éd. Erwin Iserloh et Konrad Repken, Münster, vol. I (1965), p. 508-530.
- Lynn A. Martin, *Henry III and the Jesuit Politicians*, Genève, Droz, 1973, 264 p.
- Magoni Clizia, *I gigli d'oro e l'aquila bianca. Gli Estensi e la corte francese tra '400 e '500: un secolo di rapporti*, «Deputazione provinciale ferrarese di Storia Patria», «Atti e Memorie», XVIII, Ferrare, 2001, 232 p.
- Maillard-Luypaert Monique, Marchandisse Alain et Schnerb Bertrand, « Introduction » dans *Église et État. Évêques et cardinaux princiers et curiaux (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles) : des acteurs du pouvoir*, éd. Monique Maillard-Luypaert, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Turnhout, Brepols, 2016, p. 10-11.
- Mannoni Luca, *Il sovrano tutore. Pluralismo istituzionale e accentramento amministrativo nel principato dei Medici (Secc. XVI-XVIII)*, Milan, Giuffrè editore, 1994, VI-492 p.
- Marceau Bertrand « L'autorité abbatiale au temps de la première modernité. Clairvaux face à la commende (XV<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) » dans *Le temps long de Clairvaux (XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle). Nouvelles recherches, nouvelles perspectives*, éd. Arnaud Baudin et Alexis Grémois, Paris, Éditions Somogy et Archives départementales de l'Aube, 2017, p. 341-357.
- , *Exercer l'autorité : l'abbé de Cîteaux et la direction de l'ordre cistercien en Europe (1584-1651)*, Paris, Honoré Champion, 2018, 744 p.
- Mathorez Jules, « Le clergé italien en France au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°41 (1922), p. 417-429.
- Martysheva Lana, *Le pari de l'Hérétique. Les prélats royalistes et la légitimation d'Henri IV*, Thèse pour obtenir le grade de docteur de Sorbonne Université, 23 mars 2018,
- McClung Hallman Barbara, *Italian Cardinals, Reform, and the Church as*

- Property*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1985, 246 p.
- McGowan Margaret M., « Lyon: a Centre for Water Celebrations » dans *Waterborne Pageants and Festivities in the Renaissance. Essays in Honour of J.R. Mulryne*, éd. Margaret Shewring et Linda Briggs, Farnham, Ashgate, 2013, p. 37-49.
- McIlvenna Una, *Scandal and Reputation at the Court of Catherine de Medici*, Londres – New-York, Routledge, 2016, 224 p.
- Meiss-Even Marjorie, *Les Guise et leur paraître*, Tours-Rennes, Presses universitaires François-Rabelais-PUR, 2013, XXXII-346 p.
- Micallef Fabrice, *Le bâtard royal. Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551-1586)*, Genève, Droz, 2018, 424 p.
- Michaud Claude, « Finances et guerres de Religion en France » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Société d'Histoire moderne, t. 28 (1981), p. 572-596.
- , *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : les receveurs généraux du clergé de France aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1991, 804 p.
- Michon Cédric, « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498-1550) et François Ier » dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Paris, Belin, n° 50 (2003), p. 34-61.
- , *La Crosse et le Sceptre*, Paris, Tallandier, 2008, 384 p.
- , « Conseils, conseillers et prise de décision sous François I<sup>er</sup> » dans *La prise de décision en France (1525-1559)*, dir. Roseline Claerr et Olivier Poncet, Paris, Publications de l'École Nationale des Chartes, 2008, p. 15-34.
- , « Mécénat et politique : le cas des prélats français et anglais à la Renaissance » dans *Les Cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique*, éd. Frédérique Lemerle, Yves Pauwels et Gennaro Toscano, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2009, p. 23-37.
- , « Hippolyte d'Este (1509-1572) » dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 527-534.
- , « Jean de Lorraine (1498-1550) » dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 383-400.
- , « Conseils et conseillers en France de Louis XI à François I<sup>er</sup> (1461-1547) » dans *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550*, dir. Cédric Michon, Tours, PUFR, 2012, p. 67-108.
- , « Georges d'Amboise, principal conseiller de Louis XII » dans *Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, 1460-1510 : une figure plurielle de la Renaissance*, dir. Jonathan Dumont et Laure Fagnart, Rennes, PUR, 2013, p. 17-30.
- , « Les bénéfiques du cardinal Du Bellay » dans *Le cardinal Jean Du Bellay - Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, éd. Cédric Michon et Loris Petris, Tours, PUFR, 2014, p. 67-88.
- , *Dans la cour des Lions. Hommes et femmes de pouvoir à la Renaissance*, Paris, Passés Composés, 2020, 346 p.
- Minois Georges, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien régime*, Brasparts, Beltan, 1987, 342 p.
- Monluc Bertrand de, « Un diplomate au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, Pedone, n° 3 (2010), p. 193-205.

- Monnier Frédéric et Engels Jens Ivo, « Pour une histoire comparée des faveurs et de la corruption : France et Allemagne, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles » dans *La politique vue d'en bas. Pratiques privées et débats publics, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, éd. Jens Ivo Engels, Frédéric Monier et Natalie Petiteau, Armand Colin, Paris, 2012, 127-148.
- Montinaro Gianluca (éd.), « Un ambasciatore del duca di Urbino a Firenze » dans *Rivista della Società pesarese di studi storici*, vol. 22 (2006), 90 p.
- Montorsi Francesco, *L'apport des traductions de l'italien dans la dynamique du récit de chevalerie (1490-1550)*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 432 p.
- Nawrocki François, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François I<sup>er</sup>*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 764 p.
- Nugent Donald, *Ecumenism in the age of the Reformation: the Colloquy of Poissy*, Cambridge, Harvard University Press, 1974, 298 p.
- Occhipinti Carmelo, « Il « camerino » et la « galleria » nella villa d'Este a Fontainebleau (Hôtel de Ferrare) » dans *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di Lettere e Filosofia*, s. IV, col. 2, Pise, Scuola Normale Superiore, n°2 (1997), p. 601-636.
- , *Giardino delle Esperidi. Le tradizioni del mito e la storia di Villa d'Este a Tivoli*, Roma, Carocci, 2009, 472 p.
- , « Materiali per la storia delle quadrerie estensi: Ippolito II d'Este, le sue "delizie" e un Raffaello a Tivoli » dans *Delizie estensi. Architettura di villa nel Rinascimento italiano ed europeo*, éd. Francesco Ceccarelli et Marco Folin, Florence, Olschki, 2009, p. 373-385.
- , « Iacopo Palma il Vecchio : vicende estensi tra Ferrara, Parigi e Roma » dans *Studi di Memofonte. Rivista on line semestrale*, Fondazione Memofonte, n°5 (2010), p. 1-14.
- Ordine Nuccio, « Giovan Francesco Valier. Homme de lettres et espion au service de François I<sup>er</sup> » dans *Le Rendez-vous des savoirs. Littérature, philosophie et diplomatie à la Renaissance*, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 9-25.
- Osborne Toby, « Renaissance Diplomacy and the Early Modern State » dans *Der wiederkehrende Leviathan: Staatlichkeit und Staatswerdung in Spätantike und Früher Neuzeit*, éd. Peter Eich, Sebastian Schmidt-Hofner et Christian Wieland, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2012, p. 117-138.
- Oschema Klaus, *Freundschaft oder "Amitié" ? Ein politisch-soziales Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)*, Berlin, Duncker & Humblot, 2007, 220 p.
- Pacifici Vincenzo, *Ippolito II d'Este cardinale di Ferrara*, Tivoli, Società di Storia e d'Arte in Villa d'Este, 1920, 470 p.
- , « L'antico Quirinale in un affresco rinvenuto in Villa d'Este » dans *Atti e Memorie de la Società Tiburtina di storia e d'arte*, vol. IX-X (1930), p. 385 – 387.
- , « Tentativo di ricostruzione di Villa Adriana » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia e d'Arte*, Subiaco, Tipografia dei Monasteri, vol. XVII (1937), p. 265.
- , « Luigi d'Este » dans *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia e d'Arte*, Subiaco, vol. XVII (1937), p. 154–180; vol. XVIII-XIX (1939), p. 173–178; vol. XX-XXI (1941), p. 125–156. Tivoli, vol. XXIV (1951), p. 3-70; vol. XXV

- (1952), p. 11–59 et p. 205–247; vol. XXVI (1953), p. 5–50; vol. XXVI (1954), p. 5-50.
- , *Gli ultimi Estensi, raccolta in unico volume delle puntate postume 8, 9, 10, 11*, Tivoli, Società Tiburtina di Storia e d'Arte, 1954.
- Parrot David, « The Mantuan Succession, 1627-1631: A Sovereignty Dispute in Early Modern Europe » dans *The English Historical Review*, vol. 112 (1997), p. 20-65.
- Pellegrini Marco, « Da Iacopo Ammannati Piccolimini a Paolo Cortesi : lineamenti dell'Ethos cardinalizio in Età rinascimentale » dans *Roma nel Rinascimento*, 1998, p. 23-44.
- , « A turning-point in the history of the factional system in the Sacred College: the power of pope and cardinals in the age of Alexander VI » dans *Court and politics in papal Rome, 1492-1700*, éd. Gian Vittorio Signorotto et Maria Antonietta Visceglia, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 8-30.
- Péronnet Michel, « Naissance d'une institution, les assemblées du Clergé » dans *Pouvoirs et institutions en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. André Stegmann, Paris, Vrin, 1987, p. 249-261.
- Petris Loris, « Philibert de l'Orme et Jean du Bellay » dans *Philibert de l'Orme. Un architecte dans l'histoire*, éd. Frédérique Lemerle et Yves Pauwels, Turnhout, Brepols, 2016, p. 37-47.
- Pierre Benoist, « Varia. Prélats et clergé de cour en France au XVII<sup>e</sup> siècle » dans *Dix-septième siècle*, n°4, vol. 253 (2011), p. 713-724.
- , *La Monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 460 p.
- Poncet Olivier, « The Cardinal-Protectors of the Crowns in the Roman Curia during the first half of the Seventeenth Century: The Case of France » dans *Court and Politics in Papal Rome, 1492–1700*, éd. Gianvittorio Signorotto et Maria Antonietta Visceglia, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 158–176.
- , « Claude d'Espence, le notaire et la mort (vers 1540-1572). Les héritages d'un aristocrate en Sorbonne » dans *Un autre catholicisme au temps des réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle. Études, inédits et catalogue de ses éditions*, éd. Alain Tallon, Turnhout, Brepols, 2010, p. 283-319.
- , *La France et le pouvoir pontifical (1595-1661). L'esprit des institutions*, Rome, Ecole Française de Rome, 2011, 966 p.
- , « La diplomatie de la papauté moderne : un champ historiographique à réinventer ? » dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, Rome, École Française de Rome, vol. 130 (2018), p. 127-134.
- Portone Paolo, « ESTE, Luigi » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 43, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana Treccani, 1993, p. 383-390.
- , « Il cardinale gentiluomo: contributo critico per una biografia del principe Luigi d'Este » dans *Schifanoia*, Ferrare, Istituto di Studi Rinascimentali, n°19 (1999), p. 97-122.
- Preto Paolo, *I servizi segreti di Venezia*, Mila, il Saggiatore, 1994, 638 p.
- Provasi Matteo, « Popular Unrest, Bread Riot, Legitimism. Power and Poverty in

- Ferrara under the Este Rule » dans *Poverty: its Degrees, its Causes and its Relief. A Multidisciplinary Approach to an Urgent Problem*, éd. Thomas Riis Marieke Hansen, Kiel, Solivagus-Verlag, 2008, p. 127-145.
- , *Il popolo ama il duca? Rivolta e consenso nella Ferrara estense*, Viella, Roma, 2011, 280 p.
- Provasi Matteo et Veratelli Federica, « Échanges d'hommes et de « biens ». Réseaux diplomatiques entre les Guise et les cours italiennes à l'époque du cardinal Charles de Lorraine » dans *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe*, éd. Jean Balsamo, Thomas Nicklas et Bruno Restif, Genève, Droz, 2015, p. 261-279.
- Prunai Giulio, « L'arrivo a Siena del cardinal di Ferrara » dans *Bulletino senese di storia patria, Sienna*, Accademia senese degli Intronati, vol. 42 (1935), p. 165-167.
- Pugliese Annunziato, « Musica e musicisti alla corte di Ippolito II d'Este », dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 475-490.
- Quaranta Chiara, *Marcello II Cervini (1501-1555). Riforma della Chiesa, concilio, Inquisizione*, Bologne, il Mulino, 2010, 496 p.
- Rajchebach-Teller Elise, « Le Roland Furieux, Lyon, Sulpice Sabon pour Jean Thelusson, 1543-1544 », dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, Lyon, n° 71 (2011), p. 45-54.
- Raviola Blythe Alice, *L'Europa dei piccoli stati. Dalla prima età moderna al declino dell'antico regime*, Rome, Carocci, 2008, 208 p.
- Reinhard Wolfgang, « Glaube, Geld, Diplomatie. Die Rahmenbedingungen des Religionsgesprächs von Poissy im Herbst 1561 » dans *Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, Gütersloh, Gütersloher Verlaghaus Gerd Mohn, vol. 190 (1978), p. 89-116.
- , *Freunde und Kreaturen: Verflechtung als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600*, Munich, Verlag Ernst Vögel, 1979, 84 p.
- , « Papa Pius. Prolégomènes à une histoire sociale de la papauté », dans *Papauté, confessions, modernité*, éd. Wolfgang Reinhard, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998, p. 41-67.
- , *Geschichte der Staatsgewalt: Eine vergleichende Verfassungsgeschichte Europas von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Munich, Beck, 1999, 632 p.
- Rentet Thierry, « Le don royal à la cour de François I<sup>er</sup> » dans *Seizième Siècle*, Genève, Droz, n° 13 (2017), p. 13-60.
- Ribouillault Denis, *Rome en ses jardins. Paysage et pouvoir au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, INHA-CTHS, 2013, 362 p.
- Ricci Giovanni, *Povertà, vergogna, superbia. I declassati fra Medioevo e età moderna*, Bologne, il Mulino, 1996, 272 p.
- , *Il principe e la morte : corpo, cuore, effigie nel Rinascimento*, Milan, il Mulino, 1996, 202 p.
- , « Solenni entrate e violenze rituali negli Stati estensi fra Quattro e Cinquecento » dans *L'età di Alfonso I e la pittura del Dosso*, éd. Angela Ghinato, Modène, Franco Cosimo Panini, 2004, p. 93-102.
- , *I Giovani, I Morti. Sfide al Rinascimento*, Milan, Il Mulino, 2007, 203 p.

- , « Les dangers de la bâtardise. Les péripéties de l'État seigneurial des Este entre XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles » dans *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. Éric Bousmar, Alain Marchandisse, Christophe Masson et Bertrand Schnerb, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, 2015, p. 411-420.
- , « Cardinaux de famille et État seigneurial en Italie entre XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle : Hippolyte Ier et Louis d'Este » dans *Église et État. Évêques et cardinaux princiers et curiaux (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles) : des acteurs du pouvoir*, éd. Monique Maillard-Luybaert, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Turnhout, Brepols, 2017, p. 227-236.
- Rivero Rodriguez Manuel, « La casa d'Austria et la Santa Sede nella congiuntura del 1550 e 1559 » dans *L'Italia di Carlo V. Guerra, religione e politica nel primo Cinquecento*, Rome, Viella, 2003, p. 545-577.
- Roberto Sebastiano, *San Luigi dei Francesi: la fabbrica di una chiesa nazionale nella Roma del '500*, Roma, Gangemi, 2005, 316 p.
- , « L'eloquenza dell'architettura : afferma politica e pratica religiosa nella chiesa di San Luigi dei Francesi tra '500 e '600 » dans *Identità e rappresentazione. Le chiese nazionali a Roma, 1450-1650*, éd. Alexander Koller et Susanne Kubersky-Piredda, Rome, Campisano, 2015, p. 113-138.
- Rodocanachi Emmanuel, *Une protectrice de la Réforme en Italie et en France, Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, Paul Ollendorff, 1896, 574 p.
- Rodríguez-Salgado Maria José, *The Changing Face of Empire: Charles V, Philip II and Habsburg Authority 1551-1559*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 392 p.
- Romier Lucien, « La crise gallicane de 1551 » dans *Revue Historique*, n° 108 (1911), p. 225-250 et n° 109 (1912), p. 27-55.
- , *Les origines politiques des guerres de religion*, Paris, Perrin, 1913-1914, 2 t., IX-580 p et 464 p.
- , *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX : les États généraux d'Orléans, le colloque de Poissy, le « concordat » avec les protestants, le massacre de Vassy (1560-1562)*, Paris, Perrin, 1924 (2<sup>ème</sup> éd.), 356 p.
- Roussel Christine, *Lucien Romier 1885-1944*, Paris, éd. France-Empire, 1979, p. 64-68.
- Rozet Albain et Lembey Jean-François, *L'invasion de la France et le siège de Saint-Didier par Charles Quint en 1544 d'après les dépêches italiennes de Francesco d'Este de Hieronimo Feruffino, de Camillo Capiluppo et de Bernardo Navager*, Paris, Plon, 1910, VII-758 p.
- Rubello Noemi, « Scrittori al servizio del potere : due libretti polemici nella contesa di precedenza tra gli Este et i Medici » dans *Annali dell'Università di Ferrara. Sezione Storia*, Le Lettere, n° IV (2007), p. 163-190.
- Sabbatini Renzo et Volpini Paola, *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia, religione. Annali di storia militare europea*, vol. 3, Milan, FrancoAngeli, 2011, 256 p.
- Salvadori Philippe, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, 462 p.
- Santarelli Daniele, « La riforma della Chiesa di Paolo IV nello specchio delle lettere dell'ambasciatore veneziano Bernardo Navagero » dans *Annali dell'Istituto Italiano per gli Studi Storici*, vol. XX (2004), p. 81-104.

- Santosuosso Antonio, « An account of the election of Paul IV to the Pontificate » dans *Renaissance Quaterly*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 31 (1978), p. 486-498.
- Saulnier Eugène, *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), 1523-1590*, Paris, Honoré Champion, 1912, 324 p.
- Schick Sébastien, *Des liaisons avantageuses. Ministres, liens de dépendance et diplomatie dans le Saint-Empire romain germanique (1720-1760)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, 378 p.
- Schino June di, « Banchetti, vivande e imbandigione della tavola per Ippolito II d'Este » dans *Ippolito II d'Este, cardinale, principe, mecenate*, éd. Marina Cogotti et Francesco Paolo Fiore, Rome, De Luca, 2013, p. 451-474.
- Schmitz Benoît, « Devoir de résidence et service aulique. L'évêque de cour dans les débats du concile de Trente » dans *L'évêque de cour. Figure politique, figure polémique*, dir. Sylvain Destephen, Paris, Hermann, 2017, p. 235-277.
- Schnettger Matthias, « Das Alte Reich und Italien in der Frühen Neuzeit. Ein institutionengeschichtlicher Überblick » dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, vol. 79 (1999), p. 344-420.
- , « Le Saint-Empire et ses périphéries : l'exemple de l'Italie », dans *Histoire, économie et société*, Paris, Armand Colin, vol. 23 (2004), p. 7-23.
- , « Kleinstaaten in der Frühen Neuzeit. Konturen eines Forschungsfeldes » dans *Historische Zeitschrift*, vol. 286 (2008), p. 605-640.
- , « Kaiserinnen und Kardinäle. Wissensbroker(innen) zwischen dem Kaiserhof und Italien im 17. Jahrhundert », dans *Transferprozesse zwischen dem Alten Reich und Italien im 17. Jahrhundert. Wissenskonfigurationen – Akteure – Netzwerke*, éd. Sabina Brevaglieri et Matthias Schnettger, Bielefeld, Transcript Verlag (2018), p. 127-160.
- Schnettger Matthias et Verga Marcello, *L'Impero e l'Italia nella prima età moderna / Das Reich und Italien in der Frühen Neuzeit*, Bologne - Berlin, il Mulino - Duncker&Humblot, 2006, 498 p.
- Schraven Minou, *Festival Funerals in Early Modern Italy. The Art and Culture of Conspicuous Commemoration*, Farnham, Ashgate, 2014, 330 p.
- Schutte Anne Jacobson, *Pier Paolo Vergerio : The making of an Italian Reformer*, Genève, Droz, 1977, 304 p.
- Seni Francesco Saverio, *La Villa d'Este in Tivoli. Memorie storiche tratte da documenti inediti con illustrazioni*, Rome, Scuola Tipografica "Tata Giovanni", 1902, 268 p.
- Serbat Louis, *Les assemblées du Clergé de France. Origines, organisation, développement, 1561-1615*, Paris, Honoré Champion, 1906, 410 p.
- Simoncelli Paolo, *Fuoriuscitismo repubblicano fiorentino, 1530-1554. (Volume primo – 1530-1537)*, Milan, FrancoAngeli, 2006, 384 p.
- , *La Repubblica fiorentina in esilio. Una storia segreta*, vol. I, Rome, Nuova cultura, 2018, 218 p.
- Smith Malcolm C., « Paul de Foix and Freedom of Conscience » dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 55 (1993), Genève, Droz, p. 301-315.
- Smith Marc H., « Les diplomates italiens, observateurs et conseillers artistiques à la cour de François I<sup>er</sup> » dans *Histoire de l'art*, Paris, n° 35-36 (1996), p. 27-37.
- Solente Suzanne, « Les manuscrits des Dupuy à la Bibliothèque nationale » dans

- Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 88 (1927), p. 177-250.
- Solerti Angelo, *Vita di Torquato Tasso*, Turin-Rome, Ermanno Loescher, 1895, 3 vol.
- Sutherland Nicolas Mary, *The French secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, The Athlone Press, 1962, 344 p.
- Taddei Elena, *Zwischen Katholizismus und Calvinismus: Herzogin Renata d'Este : eine Eklektikerin der Reformationszeit*, Hamburg, Kováč, 2004, 418 p.
- , « Der Römische König Maximilian aus der Sicht der estensischen Gesandtschaft und das Beispiel eines problematischen Lehensverhältnisses in Reichsitalien » dans *Maximilian I. (1459 - 1519). Wahrnehmung, Übersetzungen, Gender*, éd. Heinz Noflatscher, Michael A. Chisholm et Bertrand Schnerb, Innsbruck, Studien Verlag, 2011, p. 95-110.
- , « Die Este, Herzöge von Ferrara, als Vasallen des Reiches ? » dans *"Reichsitalien" in Mittelalter und Neuzeit, "Feudi imperiali italiani" nel Medioevo e nell'Età moderna*, éd. Elena Taddei, Matthias Schnettger et Robert Rebitsch, Innsbruck-Vienne-Bozen, Studien Verlag, 2017, p. 61-78.
- , *Die Este und das Heilige Römische Reich im langen 16. Jahrhundert: Kontakte - Konflikte - Kulturtransfer*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2021, 588 p.
- Tallon Alain, « Claude d'Urfé ambassadeur de François I<sup>er</sup> et d'Henri II au concile de Trente-Bologne » dans *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, Pedone, vol. 3 (1997), p. 195-216.
- , *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, BEFAR, 1997, 978 p.
- , « Diplomatie et religion au temps des confessions » dans *Liame. Bulletin du Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries*, n° 2 (1998), p. 25-52.
- , « Diplomatie, Réforme catholique et conscience nationale : la papauté au miroir de la monarchie française pendant les guerres de religion » dans *Annuaire-bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1999, p. 21-51.
- , *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 316 p.
- , « Inquisition romaine et monarchie française au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Inquisition et pouvoir*, Actes de colloque, Aix-en-Provence, 24-26 octobre 2002, éd. Gabriel Audisio, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2004, p. 311-323.
- , « Le nonce en France au XVI<sup>e</sup> siècle, agent de diffusion de la Réforme catholique ? » dans *Les deux Réformes chrétiennes. Propagation et diffusion*, éd. Ilana Zinguer et Myriam Yardeni, Leiden-Boston, Brill, 2004, p. 122-137.
- , « Le « parti français » lors des conclaves de 1549-1550 et de 1555 » dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, éd. Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 101-122.
- , « Le « parti français » et la dissidence religieuse en France et en Italie » dans *La Réforme en France et en Italie : contacts, comparaisons et contrastes*, Actes de colloque international, Rome, 27-29 octobre 2005, éd. Philip Benedict, Silvana Seidel Menchi et Alain Tallon, Rome, École française de Rome, 2007, p. 381-399.

- , « Les cardinaux à la Renaissance. Profil historique » dans *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique*, Actes de colloque, Tours, 8-10 juin 2005, éd. Frédérique Lemerle, Yves Pauwels, Gennaro Toscano, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2009, p. 7-21.
- , « Henri IV and the Papacy after the League » dans *Politics and Religion in Early Bourbon France*, éd. Alison Forrestal et Eric Nelson, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, p. 21-41.
- , « “J’è grent peur que cet bonhomme de pappe à la fin par ses dais trouble toute la crétiente”. Papauté, Inquisition romaine et incidents diplomatiques au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *L'incident diplomatique XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Pedone, 2010, p. 115-138.
- , « Entre intransigeance confessionnelle et casuistique diplomatique : pratiques de la diplomatie pontificale à la cour de France du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *L'Europa divisa e i nuovi mondi. Per Adriano Prosperi*, vol. II, Pise, Edizioni della Normale, 2011, p. 333-341.
- , « C'est le pape et non un prince (Catherine de Médicis). La disqualification politique de la papauté au temps de la Réforme catholique » dans « *Rome, l'unique objet de mon ressentiment* ». *Regards critiques sur la papauté*, éd. Philippe Levillain, Rome, École française de Rome, 2011, p. 63-77.
- , « François I<sup>er</sup> et Paul III » dans *François I<sup>er</sup> et l'espace politique italien. États, domaines et territoires*, éd. Juan Carlos d'Amico et Jean-Louis Fournel, Rome, Ecole française de Rome, 2018, p. 307-317.
- Thiessen Hillard von, « Diplomatie vom type ancien. Überlegungen zu einem Idealtypus des frühneuzeitlichen Diplomaten » dans *Akteure der Außenbeziehungen. Netzwerke und Interkulturalität im historischen Wandel*, éd. Hillard von Thiessen et Christian Windler, Köln / Weimar / Wien, Böhlau, 2010, p. 471-503.
- , « Aussenbeziehungen und Diplomatie in der Frühen Neuzeit und im Übergang zur Modern: Ansätze der Forschung – Debatten - Periodisierung » dans *Internationale Geschichte in Theorie und Praxis / International History in Theory and Practice*, Barbara Haider-Wilson, William D. Godsey et Wolfgang Mueller Wien, 2017, p. 143-164.
- Thiessen Hillard von et Windler Christian, « Einleitung » dans *Nähe in der Ferne: Personale Verflechtung in den Außenbeziehungen der Frühen Neuzeit*, éd. Hillard von Thiessen et Christian Windler, Berlin, Duncker & Humboldt, 2005, p. 9-13.
- Toffanello Marcello, « Ferrara : gli Este. 1395-1535 » dans *Corti italiane del Rinascimento. Arti, cultura, politica, 1395-1530*, éd. Marco Folin, Milan, Officina Libraria, 2010, p. 181-201.
- Tricou Jean, « Un archevêque de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle, Hippolyte d'Este » dans *Revue des Etudes italiennes*, nouv. série, Paris, Marcel Didier, t. V, (1958), p. 148-166.
- , « Hippolyte d'Este, archevêque de Lyon et la Régale de 1562 » dans *Cahiers d'Histoire*, Lyon, Faculté des Lettres, t. IV (1959), p. 323-338.
- Tuohy Thomas, *Herculean Ferrara: Ercole D'Este, 1471–1505, and the Invention of a Ducal Capital*, New York, Cambridge University Press, 1996, XXXI-534 p.

- Turchi Laura, « Sull'ambasceria fiorentina (1589-1592) e la relazione ambasciatoriale di Girolamo Giglioli » dans *Quaderni estensi. Rivista on line degli Istituti culturali estensi*, Modène, vol. V (2014), p. 528-530.
- , « Le ambascerie estensi alla corte di Filippo II a Bruxelles (1558-1559) » dans *Deputazione di storia patria per le antiche provincie modenesi*, serie XI, vol. XXXVIII, Modène, Aedes Muratoriana, n°39 (2016), p. 133-168.
- Turias Odette, *Renée de France, duchesse de Ferrare, duchesse de Lorraine, témoin de son temps (1510-1575)*, 2 vol., Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Tours, 17 décembre 2004, 884 p.
- Tusor Péter, « Prolegomena zur Frage des Kronkardinalats, dans *Archivum Historiae Pontificiae*, vol. 41 (2003), p. 51-71.
- Valvèkens Paul-Émile, « Le cardinal Hyppolite d'Este, abbé commendataire de Prémontré (14 mai 1562 – 2 décembre 1572) » dans *Analecta Pramonstratensia*, Tongerlo, S. Norbert, t. XVIII (1942), p. 91-135.
- Venard Marc, « Une réforme gallicane ? Le projet de concile national de 1551 », dans *Le Catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2000, p. 85-114.
- , « L'Épiscopat catholique à l'époque du Concile de Trente » dans *Le Catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2000, p. 135-159.
- Venturi Adolfo, « Una visita artistica di Francesco I re di Francia » dans *Archivio storico dell'arte*, vol. II (1889), p. 377-378.
- , « Le cardinal de Ferrare en France » dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, vol. XXI (1903), p. 229-230.
- Vinet Abbé M., *Le royal monastère bénédictin de Saint-Laumer de Blois*, La Roche-sur-Yon, Imprimerie centrale de l'Ouest, 1960, 288 p.
- Visceglia Maria Antonietta, *La città rituale. Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Roma, Viella, 2002, 336 p.
- , *Morte e elezione del papa. Norme, riti e conflitti. L'età moderna*, Roma, Viella, 2013, 596 p.
- , « Factions in Rome between Papal Wars and International Conflicts (1480-1530) » dans *Factional Struggles. Divided Elites in European Cities & Courts (1400-1750)*, Mathieu Caesar (ed.), Leyde, Brill, 2017, p. 82-103.
- , *La Roma dei papi. La corte e la politica internazionale (secoli XV-XVII)*, Rome, Viella, 2018, 402 p.
- Waquet Jean-Claude, « Introduction » dans *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, études réunies par Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Marie-Karine Schaub, Jean-Claude Waquet et Christian Windler, Rome, École Française de Rome, 2010, p. 1-26.
- Weller Thomas, « « Très chrétien » oder « católico »? Der spanisch-französische Präzedenzstreit und die europäische Öffentlichkeit », dans *Streitkultur und Öffentlichkeit im konfessionellen Zeitalter*, éd. Henning P. Jürgens et Thomas Weller, Göttingen, 2013, p. 85-127.
- Windler Christian, *La diplomatie comme expérience de l'Autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002, 640 p.
- Witte Charles-Martial de, « Notes sur les ambassadeurs de France à Rome et leurs

- correspondances sous les derniers Valois (1556-1589) » dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 83 (1971), p. 89 - 121.
- Wodka Josef, *Zur Geschichte der nationalen Protektorate der Kardinäle an der römischen Kurie*, Innsbruck, F. Rauch, 1938, 148 p.
- Zeller Jean, *La diplomatie française vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I<sup>er</sup> à Venise*, Paris, Hachette, 1881, XVI-414 p.
- Zenobi Bandino Giacomo, *Corti principesche e oligarchie formalizzate come « luoghi del politico » nell'Italia dell'età moderna*, Urbino, Quattroventi, 1993, 48 p.
- Zum Kolk Caroline, « La sédentarisation de la cour à Paris d'après les itinéraires des derniers Valois (1515-1589) » dans *Paris, ville de cour (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, éd. Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu et Cédric Michon, Rennes, PUR, 2017, p. 51-68.
- Zwierlein Cornel, *The Political Thought of the French League and Rome, 1585-1589. De justa populi gallici ab Henrico tertio defectione and De justa Henrici tertii abdicatione (Jean Boucher, 1589)*, Genève, Droz, 2016, 280 p.

#### IV. Ressources en ligne

- ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°924. ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°924, « Inventario delle gioe e dei dipinti di Ippolito II d'Este portati in Francia », 1 octobre 1535, fol. 8r-84v, transcrit partiellement par Michele Celentano à l'adresse suivante, [http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV\\_ESTENSE\\_924.pdf](http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV_ESTENSE_924.pdf)
- ASMo, *Amministrazione dei principi*, n°925. « Inventario delle gioe di Ippolito II d'Este portate in Francia », 21 octobre 1535, fol. 1r-3v, transcrit partiellement par Michele Celentano à l'adresse suivante, [http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV\\_ESTENSE\\_925.pdf](http://www.memofonte.it/home/files/pdf/INV_ESTENSE_925.pdf).
- Coester Christiane, « Passages de frontières. Le voyage de la jeune mariée dans la haute noblesse des temps modernes (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Genre & Histoire [En ligne], 9 (Automne 2011), consulté le 04 janvier 2019.  
Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/1469>.

# Remerciements

La rédaction d'une thèse ressemble à l'histoire de Saül qui partit chercher ses ânesses et trouva un royaume. Arrivé à la fin de ce cheminement, c'est une grande joie de s'apercevoir que l'on a trouvé bien plus qu'une simple réponse à un problème historique. Les échanges et discussions qui émaillent le parcours constituent un don de la recherche au même titre que l'exaltation intellectuelle. La thèse forme une suite de rencontres que j'ai plaisir à mentionner pour remercier les personnes qui ont constitué les fondations de ce travail.

Tous mes remerciements vont au professeur Alain Tallon, sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour. Il m'a suivi depuis mes années de master, guidant ma navigation entre les sujets de recherche de ses conseils avisés, m'évitant bien des écueils, tout en me laissant une liberté absolue. Ses séminaires de recherche, au même titre que nos discussions, m'ont offert une source d'inspiration qui, je l'espère, se retrouvera dans ces pages. Je retiens également de ces années un autre trait de son enseignement et de sa direction, sa capacité à aborder avec humour les différents sujets. Cela a également été pour moi une leçon d'humilité dont je lui suis infiniment reconnaissant, au même titre que tout le reste.

Je tiens également à remercier Florence Alazard, Elena Bonora, Alexander Koller, Cédric Michon et Olivier Poncet, qui ont accepté de faire partie de mon jury. Ils m'ont tous, à un moment ou à un autre, fait bénéficier de leurs conseils, de leur savoir et de leurs encouragements. Je leur suis reconnaissant de la bienveillance dont ils ont fait preuve à l'égard du jeune chercheur qui s'enthousiasmait pour un livre de comptes ou pour une lettre, pensant alors avoir trouvé la pièce manquante du puzzle laissé par les cardinaux d'Este. Je tiens à leur exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance. Je remercie, en outre, le professeur Poncet d'avoir accompagné de sa sagacité le difficile passage de la thèse au livre.

Plusieurs institutions ont rendu ce travail possible et m'ont accueilli au fil de ces années. En Sorbonne, l'École doctorale II, et son directeur Reynald Abad, le Centre Roland Mousnier, et ses directeurs successifs, Denis Crouzet et Cyril Grange, m'ont offert un cadre de travail idéal. Il est peu d'endroits où il est possible de trouver un tel soutien scientifique, et économique, à la recherche dans une atmosphère d'émulation intellectuelle. Je remercie également l'École Française de Rome, et son directeur des études modernes et contemporaines, Fabrice Jesné, pour l'aide qu'ils m'ont apportée à l'occasion de séjours de recherche dans les archives italiennes. C'est une chance que de pouvoir bénéficier de ces appuis et j'en mesure toute la portée. Enfin, je suis reconnaissant à l'Istituto Sangalli et à son directeur, Maurizio Sangalli, d'avoir eu la bonté d'accueillir cette thèse dans sa collection aux Firenze University Press.

Je souhaite remercier les chercheurs, des deux côtés des Alpes, qui m'ont à un moment ou à un autre gratifié de leur savoir. Stefano Andretta, Lucien Bély, Stéphane Péquignot, Isabelle Poutrin, Marie Lezowski, Matteo Al-Kalak, Bertrand Marceau, Nicolas Richard, Marco Iacovella, Guillaume Alonge, Julien Guinand, Pierre Nevejans, Lana Martyshева, Gauthier Garnier, Maxime Martignon, Edouard Coquet, Jean-François Figeac et Emmanuel Lemée ont accepté de discuter ou de relire un passage, une idée, une source pour m'apporter leurs lumières. J'espère que le résultat saura se montrer à la hauteur de la confiance dont ils ont bien voulu m'honorer.

Parmi tous ceux à qui j'ai imposé la corvée de relire des morceaux de manuscrit, deux malheureux se sont vus infliger la relecture de l'ensemble du texte. À Paris, à Rome ou à Neuchâtel, Nicolas Balzamo et Damien Fontvieille se sont avérés de bienveillants

censeurs. Le premier a éclairé ma réflexion de sa finesse, de sa sensibilité aux textes et de son inépuisable connaissance de la bibliographie d'histoire religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle. Le second, véritable martyr de la thèse, a infatigablement lu tous les bouts de textes, mêmes les plus informes, que je soumettais à son regard vigilant. Ses relectures sont à la fois un modèle de rigueur, d'empathie et d'érudition qui m'ont obligé à passer bien des fois sous les fourches caudines de son avis, pour m'apercevoir qu'en réalité, le propos en sortait sublimé.

Ma famille et mes proches m'ont soutenu toutes ces années sans jamais ménager ni leur temps ni leurs encouragements. Monique Malégarie a contribué à améliorer le texte de ses remarques avisées. Leur indéfectible appui ainsi que leur confiance sans faille ont été un puissant soulagement dans cette entreprise de longue haleine.

Enfin, Aurore et Olympe ont été un réconfort, un soutien et un espoir. Acceptant de partager leur vie avec des cardinaux et leurs suites sans jamais se décourager, elles ont toujours su éclairer de leur présence les moments difficiles et en partager les instants de grâce. Sans elles rien n'aurait été possible, c'est pourquoi il est juste que ce travail leur revienne, lui qui s'est imposé à leur vie.



## Index des noms propres

Cet index recense la plupart des personnages historiques qui apparaissent dans cette recherche, à l'exception d'Ercole II, d'Ippolito II et de Luigi d'Este.

- Alamanni (Luigi), 76, 187, 190, 315, 332  
Albon (Antoine d'), 205, 206, 215  
Albret (Jeanne d'), 82, 296  
Alvarez de Toledo (Pedro), cardinal, 96  
Alvarotti (Giulio), ambassadeur du duc de Ferrare, 41, 53, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 69, 70, 80, 81, 83, 84, 108, 119, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 146, 147, 165, 169, 170, 171, 172, 173, 176, 177, 178, 180, 183, 185, 187, 189, 190, 193, 212, 213, 217, 237, 248, 257, 304, 306  
Amanio (Gian Paolo), 217  
Aneau (Barthélémy), 193  
Annebault (Claude d'), amiral, 53, 58, 66, 74, 176, 182, 336  
Armagnac (Georges d'), cardinal, 74, 122, 146, 150, 151, 157, 261  
Ávalos (Alfonso d'), voir Del Vasto, marquis, 59  
Babbi (Francesco), 92, 93, 100, 107  
Babou de la Bourdaisière (Philibert), cardinal, 122, 123, 125, 156, 157, 210, 301, 332  
Bardi (Donato de'), 74, 75  
Barry (Bernard de), 249, 308  
Bendidio (Alessandro), 100, 171, 304  
Benedetti (Giovani Maria), 91, 105  
Bernardini (Vincenzo), 308  
Bèze (Théodore de), 21, 272, 315  
Birague (Ludovic de), 260  
Birague (René de), 194, 260  
Bolone (Giovanni), 237  
Borgia (Lucrèce), 8, 49, 52, 55, 75, 112, 113, 118, 121, 152, 166, 172, 176, 180, 191, 195, 199, 217, 332  
Borgognoni (Annibale), 103

- Borromée (Charles), cardinal, 42, 160, 161, 252
- Bouchefort (Jehannet), 62
- Bourbon (Antoine de), roi de Navarre. Voir Navarre, 80, 82
- Bourbon (Charles de), cardinal, 146, 157, 218, 226, 340
- Bourbon (Henri de), voir Henri IV, 82
- Bourbon-Vendôme (Louis de), cardinal, 206
- Breton (Claude), 118, 133
- Brézé ( Louis de), 208, 213
- Brézé (Françoise de), 135
- Brulart (Pierre), seigneur de Crosne, 255
- Buoncompagni (Hugo), cardinal, 162
- Buz (Jean de), 208
- Caetani (Niccolò), cardinal de Sermoneta, 122
- Carle (Lancelot de), 111
- Carnesecchi (Pietro), 12, 43, 328
- Carpi (Rodolfo Pio), 51, 54, 55, 56, 119, 148, 150, 156, 158, 194, 200, 314
- Castelli (Giovanni Battista), 274, 314
- Castrino (Francesco), 234, 247, 305
- Catherine de Médicis, reine de France, 12, 15, 39, 43, 117, 123, 141, 142, 143, 144, 147, 161, 167, 177, 188, 193, 195, 206, 222, 224, 262, 264, 271, 277, 284, 285, 289, 290, 301, 308, 330, 342
- Cato Sigismondo, 305
- Cavalcanti Bartoloméo, 76, 95, 96, 97, 100, 105, 116, 315, 324
- Cechi (Silvio de), 184
- Cellini (Benvenuto), 179, 183, 186, 188, 189, 190, 315, 333
- Cervini (Marcello), voir Marcel II, 145, 146, 148, 150, 151, 338
- Cesano (Gabriele), 187, 190
- Charles IX, roi, 20, 21, 128, 142, 143, 144, 160, 161, 162, 164, 178, 193, 195, 210, 215, 232, 250, 252, 258, 259, 270, 276, 279, 301, 325, 333, 339
- Charles Quint, roi, 44, 53, 60, 63, 124, 145, 147, 149, 333, 339
- Charles V, roi de France, 44, 49, 124, 129, 318, 339
- Charles VIII, roi de France, 49, 318
- Châtillon (Odet de), 117, 146, 157
- Chevreau (Joachim), 245
- Chirinot (Claude), 261
- Ciocchi del Monte (Innocenzo), cardinal, 89, 90, 91, 92, 93, 97, 101, 104, 108, 111, 116, 117, 171, 174, 203, 214
- Clèves (Guillaume III), 59
- Clutin de Villeparisis (Henri), 141, 142, 160, 206, 207, 264, 282
- Colonna (Fabrizio), 140
- Conegrani (Giorgio), 58, 61
- Cornia (Fulvio della), cardinal, 97
- Corregio (Hieronimo da), 126, 314
- Cortesi (Paolo), 164, 337
- Cottereau (Claude), 72
- Couetenevoy (Pierre) ou Coatnevenoy, 247
- Dandino (Anselmo), 224, 275, 289, 290, 307, 314
- Dandino (Girolamo), 54, 56, 57, 59, 60, 73, 80, 82, 90, 92, 97, 117, 164, 206, 213, 214, 317
- Davy du Perron (Jacques), 296
- Del Vasto, marquis, voir Avalos (Alfonso d'), 59, 76
- Des Monstiers (Jean), 134
- Dianti (Laura), 124
- Dolfin (Giovanni), 317
- Dragut, 98
- Du Bellay (Jean), cardinal, 43, 49, 50, 51, 52, 55, 67, 72, 84, 88, 98, 99, 101, 105, 106, 107, 111, 112, 116, 120, 122, 133, 134, 136, 138, 140, 146, 151, 152, 153, 156, 157, 166, 168, 186, 187, 195, 199, 206, 212, 217, 235, 257, 321, 330, 337
- Du Gabre (Dominique), 99, 319

- Du Pré (Galliot), 191  
 Duplessis-Mornay (Philippe), 272  
 Dupuy (Clément), 242, 306  
 Duthier (Jean), 118, 133, 138, 139  
 Escur (Mathurin de l'), dit  
     Romégas, 275  
 Este (Alfonso d'), di Montecchio,  
     124, 300  
 Este (Alfonso I<sup>er</sup> d'), duc de Ferrare,  
     25, 48, 49, 64, 92, 96, 113, 179,  
     185, 191, 293, 327  
 Este (Alfonso II d'), duc de Ferrare,  
     25, 27, 35, 38, 101, 102, 124,  
     125, 126, 128, 130, 132, 136,  
     151, 155, 156, 157, 158, 159,  
     160, 166, 167, 174, 175, 177,  
     192, 212, 217, 221, 240, 250,  
     281, 285, 286, 289, 290, 291,  
     293, 300, 302, 305, 306  
 Este (Anne d'), 36, 66, 79, 80, 167,  
     189, 222, 226, 236, 282, 290, 300  
 Este (Cesare d'), duc de Modène,  
     29, 300  
 Este (Ercole I d'), duc de Ferrare,  
     de Modène et de Reggio, 49, 175,  
     322  
 Este (Francesco d'), 50, 59, 124,  
     125, 300, 320  
 Este (Lucrezia d'), 79, 181, 300  
 Este Anne d'), 167  
 Estissac (Charles d'), 281  
 Fantuzzi (Federico), 97  
 Farnese (Alessandro), cardinal, 37,  
     51, 56, 57, 59, 60, 77, 80, 82,  
     145, 147, 159, 161, 162, 164,  
     180, 198, 200, 201, 202, 203,  
     213, 214, 216, 298, 300, 326  
 Farnese (Orazio), duc de Castro, 57,  
     176  
 Farnese (Ottavio), duc de Parme,  
     89, 151, 152, 334  
 Farnese (Vittoria), 57  
 Faye (Etienne), 205  
 Ferrerio (Filiberto), 51, 55, 56, 180,  
     314  
 Fiaschi (Alessandro), 41, 167, 174,  
     177, 212, 250  
 Figueroa (Juan de), 127  
 Fizes (Simon), seigneur de Fauze,  
     279  
 Foix (Paul de), 256, 262, 263, 264,  
     265, 266, 267, 269, 271, 272,  
     273, 274, 275, 276, 277, 278,  
     283, 291, 316, 327, 340  
 Fontenay (François de), 204  
 Foschieri (Annibale), 308  
 France (Madeleine de), 63  
 France (Renée de), 24, 27, 28, 34,  
     35, 36, 48, 49, 50, 61, 62, 63, 64,  
     72, 80, 82, 122, 124, 128, 157,  
     158, 164, 166, 167, 174, 181,  
     191, 195, 223, 235, 243, 249,  
     262, 263, 267, 277, 291, 297,  
     302, 323, 339, 343  
 François I<sup>er</sup>, roi de France, 11, 12,  
     28, 36, 43, 48, 49, 50, 52, 53, 54,  
     55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63,  
     64, 65, 66, 69, 72, 73, 75, 76, 77,  
     78, 84, 88, 168, 169, 175, 176,  
     177, 182, 183, 185, 188, 189,  
     190, 192, 199, 200, 203, 204,  
     212, 213, 216, 235, 247, 251,  
     297, 316, 318, 321, 327, 330,  
     331, 332, 333, 335, 336, 338,  
     340, 341, 342, 344  
 François II (de Fontenay), 207  
 François II (de Rohan), 200  
 François II, roi de France, 12, 43,  
     128, 156, 157, 158, 200, 207,  
     209, 212, 318  
 Frangipani (Fabio Mirto), évêque de  
     Nazareth, 267, 268, 291, 314  
 Fregoso (Federico), cardinal, 35,  
     319  
 Fregoso (Janus), évêque d'Agen,  
     222  
 Gaddi (Niccolò), cardinal, 56, 209,  
     214  
 Gambara (Gian Battista), 53, 58,  
     165  
 Gassot (Jules), 289, 291, 318  
 Gauvin (Dom), 247  
 Gelido (Pero ou Pietro), 93, 304  
 Gherardini (Francesco), 243, 244

- Gianninelli (Annibale), 307  
 Gianotti (Donato), 96  
 Giglioli (Girolamo), 236, 249, 261, 268, 274, 280, 282, 283, 284, 285, 288, 308, 343  
 Givry (Aubert de), cardinal, 157, 245  
 Gonzaga (Ercole), cardinal, 37, 49, 53, 147, 148, 149, 150, 157, 159, 171, 221, 318, 332  
 Granvelle (Antoine Perrenot de), cardinal, 60, 75, 88, 90, 92, 174, 319  
 Grillenzoni (Giovanni Gherardo), 307  
 Gualterio (Sebastiano), nonce, 101, 108, 111, 314, 315  
 Guise (François de), duc voir François de Lorraine, 66, 80, 81, 82, 91, 102, 120, 123, 124, 156, 157, 158, 159  
 Guise (Henri de), duc, 287  
 Guise (Louis de) cardinal, 153, 156, 157, 158, 230, 287, 288  
 Hatton (Dominique), 261  
 Hémard de Denonville (Charles), 51, 52, 166  
 Henri II, roi de France, 11, 12, 13, 21, 36, 43, 48, 52, 57, 60, 66, 79, 81, 83, 84, 85, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 104, 107, 108, 109, 110, 112, 114, 115, 116, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 133, 134, 135, 137, 138, 141, 145, 146, 150, 151, 152, 164, 165, 168, 175, 177, 183, 189, 192, 193, 195, 203, 212, 213, 215, 222, 223, 224, 236, 248, 251, 252, 256, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 295, 297, 304, 308, 315, 316, 318, 320, 324, 325, 326, 331, 341  
 Henri III, roi de France, 12, 13, 43, 108, 164, 184, 193, 195, 216, 222, 223, 224, 236, 252, 256, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 295, 308, 316, 324, 325  
 Henri IV, roi de France, voir Henri de Bourbon, 216, 295, 296, 320, 321, 334, 342  
 Hurault de Cheverny (Philippe), 206, 207, 260, 261  
 Hurtado de Mendoza (Diego), 92, 319, 334  
 Jacques V, roi d'Ecosse, 63, 67  
 Jagellon (Sigismond), 79  
 Joyeuse (Anne de), 224  
 Joyeuse (François de), 216, 218, 224, 227, 295  
 Joyeuse (Guillaume de), 224  
 Jules III, pape, 44, 89, 90, 92, 93, 96, 97, 133, 134, 136, 138, 150, 213, 215, 248  
 La Guiche (Claude de), 108  
 Landucci (Andrea), 105  
 Langeac (Jean de), 50  
 Le Chandelier (Renauld), 261  
 Lebret (Guillaume), 191  
 Lefebvre de la Boderie (Antoine), 255, 256, 268  
 Lenzi (Lorenzo), nonce, 203, 314  
 Levesque (Olivier), 261, 275, 332  
 Levesque de La Cassière (Jean), 275, 332  
 Ligorio (Pirro), 18, 19, 186, 325  
 Lorraine (Charles de), cardinal, 36, 43, 90, 120, 125, 127, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 144, 146, 149, 156, 157, 158, 159, 168, 189, 218, 286, 315, 338  
 Lorraine (Jean de), cardinal, 53, 66, 133, 146, 168, 178, 195, 200, 206, 207, 213, 217, 335  
 Louis duc de Nevers, 15, 58, 181, 307

- Louis XII, roi de France, 168, 212, 327, 335  
 Lucinge (René de), 236, 316  
 Luna (Tassin de Luna), 53  
 Luxembourg (François de), 255, 268, 272, 282  
 Malaspina (Galeazzo), 260  
 Malaspina (Guglielmo), 167  
 Malaspina (Orazio), 318  
 Manfredi (Gian Battista), 48  
 Mannelli (Flaminio), 267, 290, 307  
 Manolesso (Emilio Maria), 197  
 Marcel II, pape, voir Marcello Cervini, 44, 118, 151  
 Margueritte d'Autriche, 284  
 Masson (Papire), 194  
 Mazarin (Jules), cardinal, 218, 322  
 Medici (Bernardo de'), 60, 61  
 Medici (Cosimo de'), 324  
 Medici (Ferdinando de'), 37, 300, 324, 327  
 Medici (Giovanni Angelo de'), voir Pie IV, 158  
 Medici (Lucrezia de'), 126  
 Meranda (Girolamo), 198  
 Mignanelli (Fabio), cardinal, 51, 93  
 Milano (Annibale), 54, 77, 192, 236, 245, 307, 313, 327, 330  
 Mondon (Joseph), 245  
 Montaigne (Michel de), 180, 281, 316, 324  
 Montluc (Blaise de), 122, 126, 129  
 Montluc (Jean de), 73  
 Montmorency (Anne de), 43, 48, 50, 62, 66, 83, 84, 92, 97, 99, 100, 104, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 121, 122, 129, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 147, 152, 153, 181, 212, 237, 257, 321  
 Montpensier (Catherine de), 288  
 Mosto (Tommaso), 217, 233, 240, 242, 303  
 Moucquet (Noël), 304  
 Navarre (Antoine de), 82, 141, 296  
 Navarre (Henri de), voir Henri IV, 143, 256, 296  
 Nemours (Jacques de), 174, 225  
 Neufville (Nicolas de), sire de Villeroy, 228, 266, 267, 268, 271, 272, 273, 274, 277, 278, 282, 284, 308  
 Nevers (Louis de), duc de Nevers, 15, 58, 79, 82, 242, 281, 323  
 Niquet (Jean), abbé de Saint-Gildas, 107, 108, 110, 122  
 Nogaret de La Valette (Jean-Louis de), 184  
 Novelli (Francesco), 172  
 Oraboni (Gian Battista), 234, 240, 245, 304  
 Orbais (abbé d'), voir Jean de Piles, 287, 288  
 Orsini (Paolo Giordano), 186, 289, 290, 330  
 Orsini (Virginio), cardinal, 192, 328  
 Ossat (Arnaud d'), cardinal, 265, 267, 283, 284, 288, 289, 296, 318, 326  
 Pacheco (Pedro), cardinal, 90, 97, 148, 158, 161  
 Paleologo (Margherita), 53, 58, 171  
 Pallavicino (Orazio), 286  
 Parades (Ludovic de), 267, 280, 308  
 Parthenay (Anne de), 62  
 Paul III, pape, 51, 55, 56, 57, 60, 73, 75, 76, 77, 89, 109, 133, 145, 180, 200, 213, 246, 247, 248, 342  
 Paul IV, pape, voir Gian Pietro Carafa, 44, 101, 119, 120, 123, 144, 150, 152, 154, 155, 158, 160, 297, 314, 340  
 Pellevé (Nicolas de), cardinal, archevêque de Sens, 229, 262, 263, 264, 270, 274, 275, 282, 285, 286, 287, 288, 290, 301  
 Pellicier (Guillaume), 53, 54, 73, 318, 344  
 Peruzzi Baldassare, 189  
 Peruzzi Camillo, 261, 265, 273, 279, 284, 291, 308  
 Philippe II, roi d'Espagne, 41, 124, 126, 127, 129, 130, 161, 162, 174, 186, 272, 275, 326

- Pico della Mirandola (Francesco II), 202  
 Pico della Mirandola (Galeotto II), 107  
 Pico della Mirandola (Livia), 184, 217  
 Pie IV, pape, voir Giovanni Angelo de' Medici, 142, 155, 158, 159, 160, 181, 202, 212, 215, 217, 252, 301, 305, 327  
 Pie V, pape, 42, 143, 144, 155, 159, 161, 276, 297, 301  
 Piles (Jean de), voir abbé d'Orbais, 287, 288  
 Piovene (Scipione), 304  
 Poitiers (Diane de), 83, 133, 135, 139  
 Polybe, 187  
 Pons (Antoine de), 62, 78  
 Pontac (Arnaud de), 249  
 Primaticcio (Francesco), 187, 189, 190, 329  
 Ragazzoni (Girolamo), évêque de Bergame, 266, 268, 314  
 Rangoni (Fulvio), 41  
 Raymon (Jean), 261  
 Regnault (Pierre), 191  
 Requesens y Zúñiga (Luis de), 141, 160  
 Richelieu, cardinal, 218, 322  
 Rohan (François II de), 200  
 Rohan (Françoise de), 225  
 Rohan (Henri de), 225  
 Rondinelli (Ercole), 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 236, 240, 241, 244, 245, 248, 249, 252, 253, 274, 284, 286, 287, 288, 307, 308  
 Rossetto (Alessandro), 73, 74, 78, 304  
 Rotati (Pietro), 225, 226, 240, 241, 244, 248, 250, 307  
 Rucellai (Orazio), 283  
 Sabon (Sulpice), 191, 338  
 Sacrati (Alberto), 48, 49  
 Sacrati (Carlo), 69, 181, 183, 188, 304  
 Saint-André (Jacques de), maréchal, 177  
 Saint-Gelais (Louis de), 93, 97, 98, 99, 100, 105, 106, 107, 108, 111, 112  
 Saint-Gildas (abbé de), voir Jean Niquet, 107, 108  
 Saint-Gouard, voir Jean de Vivonne, 258, 261, 264, 267, 272, 279, 283, 284, 285  
 Salomon (Bernard), 193  
 Saluces (Michele Antonio), marquis de, 59  
 Salvato (Gian Battista), 177, 181  
 Salviati (Giulio), 23, 83, 146, 147, 148, 177, 214, 221, 224, 226, 227, 241, 242, 249, 307, 314, 332  
 Sanseverino (Gian Bernardo), 117  
 Santacroce (Prospero), cardinal, 92, 93, 99, 104, 108, 115, 116, 117, 171, 174, 203, 206, 214, 215, 217, 223, 258, 270, 272, 281, 301, 308, 318  
 Savanucci (Camilo), 223, 241, 246, 307  
 Savoie (Charles-Emmanuel de), 236, 272, 299, 330  
 Savoie (Emmanuel-Philibert de), 201  
 Savoie (Henri de), 228  
 Savoie (Louis de), 57  
 Savoie (Maurice de), cardinal, 237  
 Savoie-Nemours (Henri de), 228  
 Selincourt (Pierre de), 282  
 Selve (Odet de), 91, 107, 110  
 Serlio (Sebastiano), 170, 171, 172, 185, 187, 188, 189, 190, 318, 326, 329  
 Sermoneta (Noccolò Caetani), cardinal, 97, 122, 146, 298  
 Serristori (Averardo), 97, 100, 101, 108, 119, 132, 151, 152  
 Sforza (Francesco II), 49  
 Sforza (Guido Ascanio), 56, 73, 159, 213  
 Silingardi (Gasparo), 227, 314  
 Soranzo (Giacomo), 119, 197

- Soranzo (Girolamo), 119, 156  
 Soranzo (Vittore), 12, 328  
 Strozzi (Piero), 76, 83, 84, 96, 98,  
 99, 100, 102, 106, 108, 109, 110,  
 111, 115, 116, 117, 118, 123,  
 147, 157  
 Tasso (Torquato), 24, 166, 174,  
 192, 307, 316, 341  
 Tassone (Lucrezio), 234, 238  
 Tassoni Estense (Ercole), 94, 97,  
 228, 263, 264, 265, 266, 268,  
 273, 276, 284, 289, 290, 291  
 Tedeschi (Girolamo), 241, 306  
 Termes (Paul de), 91, 92, 93, 95,  
 102, 103, 107, 140  
 Thiene (Ludovico da), 68, 69, 70,  
 169, 183  
 Thou (Jacques-Auguste de), 285,  
 319  
 Tollet (Pierre), abbé de Plaimpied,  
 282, 283  
 Tolomei (Camilo), 307  
 Tolomei (Gian Pietro), 226, 228,  
 237, 241, 243, 244, 245, 249,  
 281, 282, 291, 306  
 Tournon (François de), cardinal, 22,  
 53, 57, 90, 91, 92, 97, 104, 120,  
 122, 128, 138, 141, 143, 146,  
 150, 156, 157, 159, 166, 176,  
 178, 180, 205, 206, 207, 209,  
 212, 213, 214, 215, 218, 282,  
 316, 329  
 Trivulzio (Agostino), cardinal, 56,  
 82, 207, 210, 257  
 Trotti (Brandelise), 137, 206, 217,  
 242, 304  
 Trotti (Giacomo), 149  
 Trotti (Gian Battista), 244, 307  
 Urfé (Claude d'), 88, 132, 133, 134,  
 135, 136, 137, 138, 139, 140,  
 145, 341  
 Valois (Marguerite de), 143  
 Vercelli (Alfonso), 215, 217, 305  
 Vigor (Simon), 206, 224, 227  
 Vimercati (Giovan Andrea), 97  
 Visconti (Francesco Maria), 221  
 Visconti (Gaspare), auditeur de la  
 Rote, 275  
 Vitriani (Giovani), 223, 228, 244,  
 245, 250, 251, 307  
 Vivonne (Jean de), voir Saint-  
 Gouard, 255, 258, 260, 263, 264,  
 267, 268, 269, 272, 279, 282,  
 287, 288, 291  
 Wicquefort (Abraham de), 261  
 Zerbinati (Alessandro), 59, 304  
 Zerbinati (Alfonso), 240, 303



PREMIO ISTITUTO SANGALLI PER LA STORIA RELIGIOSA

TITOLI PUBBLICATI

ANNO 2015

Di Marco A., *Lourdes: storie di miracoli. Genesi e sviluppo di una devozione planetaria*  
Marconcini S., *Per amor del cielo. Farsi cristiani a Firenze tra Seicento e Settecento*

ANNO 2016

Pomara Saverino B., *Rifugiati. I moriscos e l'Italia*  
Pozzi V., *Kant e l'ortodossia russa. Accademie ecclesiastiche e filosofia in Russia tra XVIII e XIX secolo*

ANNO 2017

Campigli F., *Un cammino a ostacoli. Neocatecumenali e Chiesa di Roma*  
Manzi S., *Le lingue della Chiesa. Latino e volgare nella normativa ecclesiastica in Italia tra Cinque e Seicento*

ANNO 2018

Cruz C.H., *A escola do diabo. Indígenas e capuchinhos italianos nos sertões da América (1680-1761)*  
Papasidero M., *Translatio sanctitatis. I furti di reliquie nell'Italia medievale*

ANNO 2019

De Santis J., *Tra altari e barricate. La vita religiosa a Roma durante la Repubblica romana del 1849*  
Vidori G., *The Path of Pleasantness. Ippolito II d'Este Between Ferrara, France and Rome*

ANNO 2020

Sénié J., *Entre l'Aigle, les Lys et la tiare. Les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*  
Martins H., *Os Judeus Portugueses de Hamburgo. A História de uma Comunidade Mercantil no Século XVII*



Cette recherche porte sur l'action diplomatique et religieuse des cardinaux d'Este et sur leur rôle de médiateurs entre l'Italie et la France. L'objectif est de faire apparaître les fondements géopolitiques de leur action, en prenant soin de faire ressortir les différentes échelles de leur action. La présence d'Ippolito II d'Este et de Luigi d'Este est étudiée aussi bien sous l'angle de leur présence matérielle que sous celui de leur participation aux enjeux politiques du temps. Enfin, en prêtant attention à leur démarche sur la scène internationale, l'étude vise également à montrer que se dessine une identité catholique pour laquelle la traversée des monts entraîne des réajustements sur le plan de l'expression et de la représentation de la foi.

JEAN SÉNIÉ est maître de conférences en histoire moderne à l'Université de Tours et chercheur au Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (UMR 7323). Ses recherches actuelles portent sur une histoire sociale des cardinaux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), des pratiques du gouvernement à distance des États de la plaine padane et sur une histoire du Pô à l'époque moderne.